This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
GIFT OF
F. L. A. PIOCHE.
1871.
Accessions No. 17320 Shelf No.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Biblio.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

M. GUILLAUME ROSCHER

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG

TRADUITS EN FRANÇAIS AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

SUR LA DEUXIÈME ÉDITION

ET ANNOTÉS

PAR M. L. WOLOWSKI

MEMBRE DE L'INSTITUT.

TOME SECOND.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET Cie,

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

Rue Richelieu, 14.

1857

BIBLIOTHÈQUE
H. H. Bancroft
SAN FRANCISCO

HB175
.R744
v.2

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LIVRE III.

RÉPARTITION DES BIENS.

CHAPITRE I.

DU REVENU EN GÉNÉRAL.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

§ 144.

Les biens qui viennent successivement s'ajouter à la *fortune* (1) ne constituent pas tous un *revenu*. Celui-ci ne comprend que les résultats de l'activité économique (§§ 2, 11). Le *produit*, c'est le revenu considéré non pas au point de vue du *sujet* qui s'applique à l'*économie*, mais au point de vue de l'*économie* elle-même ou de l'*objet* sur lequel elle s'exerce.

Tout revenu consiste en produits (résultat du travail ou de l'emploi de la fortune). Le producteur peut, à son gré, ou s'en servir lui-même, ou les échanger contre d'autres biens, afin de donner satisfaction à un besoin plus vivement éprouvé (2). C'est donc à tort qu'on emploie, comme cela n'arrive que trop souvent, une expression entièrement dépourvue de justesse, en disant que l'ouvrier vit du capital de l'entrepreneur, ou que celui-ci vit de la *sueur* de l'ouvrier, ou bien encore que l'homme qui exerce

un état, etc., vit du revenu de ses pratiques (3). Aucun bon *ménager* (*Wirth*) ne vit sur son capital, et bien moins encore sur le capital ou sur le revenu d'autrui; chacun, au contraire, vit de son revenu, des valeurs qu'il a produites lui-même, bien que le développement continuel de la division du travail dispose de moins en moins à terminer seul les produits, et à s'en servir pour une consommation immédiate. On ne devrait appeler *revenu dérivé*, c'est-à-dire *prélevé sur autrui*, que celui dont on use *gratuitement* (4).

(1) Par conséquent aussi celles qui proviennent de présents, du gain à la loterie, d'héritage, etc.

(2) Ainsi, par exemple, le *revenu* primitif de l'auteur, c'est le manuscrit, dont l'usage peut lui procurer une jouissance personnelle ; le *revenu* de l'éditeur, ce sont les exemplaires qu'il a fait imprimer ; celui du libraire consiste dans son travail d'assortiment, et celui du relieur dans ses reliures. L'argent qui circule entre eux et les acheteurs est seulement le moyen d'échanger contre la nourriture, le vêtement, les services personnels, etc., la partie de leurs produits qu'ils ne peuvent utiliser eux-mêmes. Cet argent lui-même a commencé par former le revenu primitif de celui qui l'a produit. V. *Mirabeau* (Philosophie rurale, 1763, ch. III); *Ad. Smith* (II, ch. II), et surtout *J.-B. Say* (Traité, II, ch. I, 5). *Sismondi* (N. P., I, p. 90; II, p. 376), dit que la propriété de *capital* ou de *revenu* n'est pas inhérente à la chose, mais dépend de la personne. V. cependant une idée contraire (I, p. 148) ; *Hermann* (Staatsw. Unters., p. 297, seq. ; 33, seq.).

(3) C'est l'idée fondamentale des écrits de *Saint-Chamans* (Du système d'impôt, 1820; Nouvel essai sur la richesse des nations, 1824).

(4) Par exemple, l'entretien fourni par le père aux membres de la famille ; les présents, les aumônes, les vols, etc. Dans une maison en location, il s'effectue un échange entre deux revenus : le locataire fournit une partie de celui qui lui appartient, contre la jouissance de la maison que procure le bailleur. Il en est de même des services personnels. Les auteurs qui ne regardent comme *productifs* que certains modes du travail utile doivent étendre beaucoup l'idée de revenu *dérivé* ou *secondaire*, ainsi que le font *Lotz* (Handbuch, III, § 133); *Rau* (Lehrbuch, I, § 248, 251). *Cantillon* pense que si aucun propriétaire foncier ne dépensait au delà de son revenu, il serait à peu près impossible aux autres de devenir riches (Nature du commerce, p. 75).

§ 145.

Nous devons distinguer le *revenu brut*, le *revenu net* et le *revenu libre* (1). Le *revenu brut* d'une année, par exemple, consiste dans l'ensemble de tous les *biens* auxquels l'*économie* générale a donné naissance durant cet espace de temps. Le *revenu net* (2) est la part qui reste sur le produit total, défalcation faite des frais de production (§ 106); il peut être entièrement consommé sans diminuer la puissance de la fortune originaire (*Stammvermœgen*). Les *valeurs* nouvelles, dans les biens nouvellement obtenus, composent seules le *revenu net*. Evidemment, une grande partie de ce qu'une *économie privée* regarde comme frais de production formera pour d'autres le revenu net, par exemple, ce que l'entrepreneur paye à titre de rente foncière, de salaire et d'intérêt du capital. Par cette dépense, une partie de son capital circulant passe entre les mains d'autres personnes, sous forme de revenu, tandis que leur revenu primitif devient, au contraire, une partie de son capital circulant (3). — Nous appelons enfin *revenu libre*, la portion du revenu net qui demeure disponible après que le producteur a pu donner satisfaction aux besoins de première nécessité.

Plus les progrès de la civilisation sont grands, plus on pratique l'usage de distinguer les trois parties intégrantes du *revenu*, au moyen d'une bonne *tenue de livres* (bilan économique); c'est même, quand le commerce a pris une grande activité, une obligation légalement imposée aux personnes qui s'y consacrent. Les civilisations arriérées, avec leur abandon poétique, sont hostiles à de pareils calculs. Il faut bien reconnaître aussi que l'économie naturelle, lorsqu'elle domine, rend toute tenue de livres sérieuse chose fort peu praticable (4, 5). — Le rapport du revenu net au revenu brut est le principal élément qui permet d'apprécier les avantages du mode de production. Quant au

revenu libre, c'est sur lui que repose la satisfaction des besoins plus élevés de l'existence; il est le point de départ d'une charité rationnelle et de l'accroissement progressif de la richesse.

(1) On rencontre une indication analogue dans *Sismondi* (N. P., II, p. 230) et *Rau* (Lehrbuch, I, § 71, *a.*).

(2) *Hermann* (*loc. cit.*) l'appelle simplement *revenu*.

(3) *J.-B. Say* a exagéré cette vérité en prétendant que, pour une nation, le *revenu brut* et le *revenu net* étaient absolument identiques (Traité, II, ch. v; Cours pratique, III, p. 14; IV, p. 74). En effet, le produit *brut* de toutes les entreprises de l'année est beaucoup plus considérable que le revenu net des personnes qui y ont participé, car il s'y incorpore beaucoup de capitaux circulants, fruit de l'*épargne* faite sur le produit net des périodes économiques antérieures. V. *Storch* (Revenu national, p. 126); *Hermann* (p. 323).

(4) En Orient, établir le compte de sa fortune, c'est un acte de coupable orgueil, qui devrait être puni par la perte de ce qu'on possède (*Burkhardt*, Travels in Arabia, I, p. 72, seq.). Dénombrement de la population ordonné par David (*II Samuel*, 24). Les Egyptiens, au contraire, ainsi que cela résulte de leurs monuments, ont dû avoir compris de très-bonne heure la nécessité d'une sorte de tenue de livres. Les Romains, plus éclairés, l'ont pratiquée d'une manière exacte en se servant d'une espèce de *journal*, dont ils reportaient chaque mois les indications sur un *grand-livre* (*adversaria — tabula expensi et accepti*). V. *Cicer.* (Pro Roscio Com., 2 et 3; Pro Cluent., 30; Verr., II, 1, 23, 36). La *tenue des livres*, qu'on a nommé *Italienne*, a été d'un usage général, vers la fin du quinzième siècle, chez le peuple de l'Europe moderne qui a été le premier mûr pour la civilisation; on en attribue l'invention au moine *Luca Paciolo di Borgo S. Sepolcro*. En Angleterre, elle se répand de plus en plus, même parmi les fermiers, « tandis qu'en France on trouverait cela aussi ridicule peut-être que la tenue des livres d'un fruitier » (*Simond*, Voyage en Angleterre, 2e éd., II, p. 64; *Dunoyer*, Liberté du travail, VIII, 5). Au reste, la différence remarquée à l'occasion de la taxe sur le revenu en Angleterre, entre l'exactitude des déclarations faites par les grands industriels et les industriels moyens ou petits, différence tout à l'avantage des premiers, prouve clairement la perfection avec laquelle sont tenus leurs livres, cause et effet d'une économie générale perfectionnée. V. *Kries* (Tübinger Zeitschrift, 1854, p. 513). V. sur la meilleure méthode pour établir le revenu net, *Cazaux* (Eléments d'économie publique et privée, liv. II). Il faudrait particulièrement tenir compte de l'augmentation ou de la diminution, même fortuite, de la valeur des capitaux fixes.

(5) Aux termes du Code de commerce (I, art. 8), tout commerçant est tenu d'avoir un *livre-journal*, paraphé et visé par l'autorité, qui présente jour par jour tout ce qu'il reçoit et paye, à quelque titre que ce soit, et qui énonce, mois par mois, les sommes employées à la dépense de sa maison. Il est tenu, en outre, de faire tous les ans un inventaire exact de son actif et de son passif, inventaire signé par lui et copié sur un registre spécial. Les statuts italiens du quatorzième siècle montrent l'autorité attachée en justice au témoignage des livres de commerce (*Martens*, Ursprung des Wechselrechts, p. 23).

§ 146.

Un des objets les plus importants (1), mais aussi les plus difficiles de la statistique, cette *tenue des livres* des nations, c'est le revenu public. Afin de l'apprécier exactement, on peut adopter pour base du calcul soit les *biens* recueillis, soit les personnes qui les obtiennent (2). — Dans le premier cas, le revenu public brut se compose : A, — des matières premières, nouvellement produites ; B, — de ce qui a été importé de l'étranger, y compris ce qui provient de la piraterie, de butin de guerre, des contributions dont les autres Etats ont été frappés, etc.; C, — de l'accroissement de valeur, que l'industrie (3) et le commerce ajoutent aux objets compris dans les deux premières catégories, jusqu'au moment de la consommation définitive ; D, — des services personnels, dans la stricte acception du terme, et de l'emploi des capitaux de consommation ; le tout évalué en argent d'après le prix moyen, en admettant que toutes les transactions (celles surtout qui sont comprises sous la lettre D) aient été librement consenties, au prix naturel (4). Il faut en déduire, pour avoir le revenu public net : A, — l'ensemble des matières employées à la production, en dehors de la consommation faite par l'homme (5); B, — les exportations qui ont servi à payer les importations ; C, — l'usure subie par les capitaux fixes, de production ou de consommation.

Dans le second cas, le revenu public net embrasse les élé-

ments suivants : A, — le revenu net de toutes les économies privées, provenant de sources économiques (6) ; B, — le revenu net de l'Etat, des communes, des corporations et fondations, qui provient de leur fortune particulière ; C, — il faudra, autant que possible, dans les deux catégories ci-dessus énoncées, tenir compte de l'usage des portions de la fortune, dont on jouit directement et immédiatement (7); D, — les intérêts des dettes seront uniquement portés au *crédit* du créancier, et déduits du revenu du débiteur (autrement *error dupli!*). On ne procède pas ainsi à l'égard de l'*impôt*, car celui-ci procure aux sujets d'un Etat convenablement organisé des *biens* d'une valeur au moins équivalente (8).

Pour connaître le revenu public *libre*, il faut, dans les deux hypothèses, calculer le nombre d'hommes qui vivent du revenu général, et la moyenne de leurs besoins essentiels, en évaluant celle-ci en numéraire (9).

(1) Non-seulement pour comparer le bonheur dont jouissent, et la puissance que possèdent les divers peuples au point de vue économique, mais encore au point de vue de l'*impôt*, qui ne peut être assis d'une manière productive et sans causer de préjudice, que s'il est en rapport convenable avec le revenu général.

(2) Il est question des premiers dans *Rau* (Lehrbuch, I, § 247). *Hermann* (p. 308) parle des seconds.

(3) Sur le terme moyen de cette augmentation de valeur dans les diverses industries, V. *Chaptal* (De l'industrie française, II, *passim*). Ainsi, par exemple, l'industrie de la laine, sans la teinture, fait hausser le prix de la matière première dans la proportion de 3 à 5; l'industrie linière commune = 1 : 3; la passementerie = 1 : 4; l'ébénisterie = 1 : 4; le tannage des cuirs de vache = 1 : 2, etc.

(4) Beaucoup de choses qui rentrent dans la catégorie D se dérobent à tout calcul; par exemple, les innombrables services personnels dont profite celui-là même qui les rend, et l'usage de la plupart des capitaux de consommation, utilisés par leur propriétaire. Le compte n'est guère possible, que quand il s'agit des habitations, des équipages, etc., on en apprécie la jouissance par analogie avec les objets de même genre qui sont en location.

(5) On ne déduit point ici les matières premières employées par les

différentes industries, puisque, sous la rubrique C, leur accroissement de valeur a été seul porté en compte.

(6) Si, dans le pays, un artiste vient à se faire distinguer et gagne 10,000 écus par an, le revenu brut s'accroît aussi bien que si l'on avait découvert une marchandise nouvelle, qui produisît annuellement 10,000 écus d'augmentation de valeur sur la matière première. Il n'y a guère à s'occuper, pour l'artiste, des frais de production ; presque tout son revenu sera *net*, à l'exception des frais de voyage, etc., et la plus grande partie de ce revenu sera *libre*. Un impôt sur le revenu atteindrait ses auditeurs, après comme avant, et celui de l'artiste y fournirait une matière nouvelle. V., en sens contraire, *Fuoco* (Saggi economici, I, p. 176, seq.).

(7) Comme, dans la répartition des impôts, on se base sur une évaluation relative, plutôt que sur une évaluation absolue, il suffirait d'admettre que chaque ménage fait une consommation d'ustensiles et de vêtements proportionnée au reste de son revenu. On pourrait donc, sans inconvénient, laisser ces articles de côté.

(8) Démontré mathématiquement par *Fuoco* (Saggi economici, II, p. 102, seq.).

(9) Le revenu public brut des possessions britanniques en Europe a été évalué à 514,823,059 livres sterling par *Pebrer* (Histoire financière et statistique générale de l'empire Br., 1834, II, p. 90), savoir : agriculture, 246,600,000 ; mines, 21,400,000 ; pêche, 3,400,000 ; industrie (en défalquant les matières premières), 148,050,000 ; commerce intérieur et cabotage, 51,975,000 ; commerce extérieur et navigation, 34,398,059 ; affaires de banque, 4 millions 1/2 ; intérêts perçus à l'étranger, 4 millions 1/2. *Moreau de Jonnès* (Statist. de la Gr.-Br., 1837, I, p. 312) l'estime à 18 milliards de francs, mais il n'effectue pas assez clairement la déduction des matières premières. Le revenu public net était estimé par *Pitt* (1799) à 125 millions de livres sterling ; par *Lowe* (England nach seinem gegenw. Zustande, 1823, p. 246) à 255 millions ; par *Moreau* (I, p. 319) à 235 millions. — Il y a trente ans environ, on pouvait, d'après *Chaptal*, *Doudeauville*, *Balbi*, etc., évaluer le revenu brut de la France à environ 6,500 millions de francs ; *Schnitzler* parle de 7 milliards (Création de la richesse en France, 1842, I, p. 392), déduction faite des matières premières indispensables à l'industrie. *Michel Chevalier* (Revue des Deux-Mondes, 15 mars 1848) parle de 10 milliards au plus ; ces trois écrivains n'ont en vue que la production matérielle. D'après *Charles Dupin*, le revenu brut aurait monté, en 1730, à 108 francs ; en 1780, à 169 francs ; en 1830, à 269 francs par tête. Le revenu public net, selon *Cazaux* (Eléments, p. 163), aurait atteint, en 1825, le chiffre de 5 milliards. Tous ces chiffres sont singulièrement dépassés aujourd'hui, aussi bien pour l'Angleterre que pour la France. Nous avions évalué (Statistique de la France, par *L. Wolowski*, 1847), il

y a dix ans, à plus de 12 milliards la production de la France ; depuis lors elle a encore beaucoup augmenté. — *Borrego* (Richesse nationale, etc., de l'Espagne, 1834, p. 33) estime le revenu de la monarchie espagnole comme il suit : agriculture, 2,284 millions de francs ; industrie, 361 millions; commerce, 124 millions; maisons, 186 millions ; canaux, routes, etc., 8 millions 1/2 ; services personnels, 75 millions ; numéraire en circulation (probablement capitaux prêtés), 85 millions. — Le revenu des Etats-Unis a dû s'élever, en 1840, au delà de 1,063 millions de dollars; agriculture, plus de 654 millions ; industrie, près de 240 millions ; commerce, environ 80 millions ; mines, plus de 42 millions; forêts, près de 17 millions ; pêcheries, près de 12 millions. Il équivaut en moyenne à 62 dollars par habitant ; les points les plus favorisés sont *Rhode-Island* (110), *Massachusets* (102), et la *Louisiane* (99) ; le *Iowa* (27) et le *Michigan* (33) sont ceux dont le revenu est le plus faible par habitant. V. *Tucker* (Progress of the Un. States, p. 195). — Le revenu brut public de l'Autriche s'éléverait, d'après *Hübner*, à 3,300 millions de florins (plus de 8 milliards de francs) par an. — Pour comparer le revenu public net de la Prusse avec celui de la Grande-Bretagne, on peut faire le rapprochement de la taxe du revenu à l'époque où dans les deux pays elle exemptait les mêmes quotités (les revenus inférieurs à 1,000 thalers et à 150 livres sterling). Dans la Grande-Bretagne (sans l'Irlande), en 1842—1851, on comptait une personne imposée sur 58 habitants, et en Prusse, en 1853, une sur 387; ici les revenus taxés étaient en moyenne de 1,958 thalers, là de 3,720 thalers. V. *Kries* (Tübing. Zeitschrift, 1854, p. 551 ; 1855, p. 382). — Pour ajouter à ce qui précède un exemple local, *Viebahn* évalue le revenu net de la régence de Dusseldorf à 24 millions 1/2 de thalers; le salaire du travail à 4 millions environ, dont 903,000 thalers pour le traitement des fonctionnaires ; le profit des commerçants, 3,483,000; des industriels, 4,893,000 ; des cultivateurs, 5,224,000; le revenu net des terres et bâtiments, 5,374,000; des mines et des capitaux prêtés, déduction faite des dettes, 1,625,000 (Statistik und Topographie des Regierungsbezirks Düsseldorf, 1836, I, p. 195).

§ 147.

Au moyen de notre division *tripartite*, il est facile de résoudre la question, si souvent agitée, de savoir s'il y a plus d'avantage pour un peuple à l'accroissement du revenu *brut* ou du revenu *net*. Comme toute production économique a pour but de donner satisfaction aux besoins de l'homme, le simple ac-

croissement du revenu *brut* est chose indifférente ; quant au revenu *net*, à mesure qu'il augmente, la nation acquiert la possibilité d'étendre le chiffre de sa population ou le cercle de ses jouissances (§§ 163, 239). Double progrès qu'il est désirable de voir s'accomplir en même temps !

Quand le revenu *libre* s'accroît par suite de la diminution absolue ou relative des frais de production, qui ne concernent point la consommation faite par l'homme, on doit bénir cette diminution comme un bienfait ; mais si l'excédant se produit, au contraire, au préjudice des besoins de l'existence humaine, il devient une véritable calamité, au double point de vue politique et moral. *Thomas Morus* appelle les moutons de son temps, qui firent vider tant de chaumières, des animaux voraces qui « broutent les hommes comme l'herbe et dévastent à la fois la campagne et la ville » (1).

(1) Ce sont principalement les physiocrates qui ont introduit dans la science la distinction du produit *brut* et du produit *net*. *Vauban* (1707) n'en avait aucune idée ; trente ans plus tard, un ministre faisait rédiger une nouvelle instruction sur le prélèvement des *vingtièmes*, et, sentant confusément que le vingtième du revenu *net* ne devait pas être tout à fait égal à celui du produit brut, il ordonna d'en retrancher les frais de *moisson* et de *battage* (*Dupont de Nemours*, Correspondance avec *J.-B. Say*, p. 404). *Quesnay* entend par produit net, l'excédant de la production primitive sur les frais, et cela au point de vue de l'intérêt privé du propriétaire foncier. Cet excédant peut seul accroître la richesse nationale, et même entretenir la classe « stérile. » Son importance politique, militaire, etc., est parfaitement signalée (p. 102, éd. Daire). Aussi *Quesnay* le favorise-t-il de toute façon ; il recommande d'une manière absolue la grande culture au lieu de la petite, l'élève du bétail sur une large échelle, le remplacement des ouvriers du pays par des ouvriers étrangers, qu'on paye moins cher, ou même par les machines, les animaux, etc. (p. 91, 200, 274, seq.). *Mirabeau* va jusqu'à dire que l'élévation du produit net donne la mesure de la perfection de la constitution et de l'administration, et même de la moralité du peuple (Phil. rurale, ch. v ; *Steuart*, Principles, I, ch. xx). *Ad. Smith*, au contraire, donne la prééminence au produit *brut*, et il classe les branches principales du travail national dans l'ordre de l'accroissement qu'elles pro-

ourent quant au *produit brut* (II, ch. I, 5). De même *J.-B. Say* (Traité, II, ch. VIII, § 3); *Lauderdale* (Inquiry, p. 142). *Ricardo* s'élève, au contraire, avec vivacité contre cette opinion; il regarde comme fort indifférent qu'un produit net (intérêt du capital et rente foncière) d'une importance donnée, qui peut suffire à l'existence de 5 millions d'hommes, soit le résultat du travail de 5 ou de 7 millions d'hommes (Principles, ch. XXVI). C'est aussi le sentiment de *Ganilh* (Systèmes, I, p. 218; Théorie, II, p. 96), combattu par *Malthus* (Principles, II, sect. 6); *Buquoy* (Theorie der Nat. Wirthsch., 1815, p. 310). *Sismondi* plaisante cette prédilection pour le produit *net* (qui, chez *Ricardo*, se confond en partie avec ce que nous appelons le produit *libre*); à l'entendre (et c'est bien méconnaître la tendance de Ricardo), « il ne reste plus qu'à désirer que le roi demeure tout seul dans l'île en tournant constamment une manivelle qui ferait accomplir par des automates tout l'ouvrage de l'Angleterre » (N. P., II, p. 330). La nation, dit-il, « ne doit estimer que le produit brut » (I, p, 183). Les socialistes de nos jours ont coutume de le faire en réalité, et ils voudraient voir tout le revenu *net* (comme nous l'entendons) employé à satisfaire les besoins de première nécessité d'une population toujours croissante. Il en résulterait une grave atteinte à la matière imposable, au fonds destiné à la satisfaction des besoins plus délicats et à l'épargne du capital; à chaque mauvaise récolte, la génération présente ressentirait cruellement les effets de cette existence au jour le jour, et au bout de quelque temps, tout progrès et tout accroissement de la population deviendrait impossible. V. les recherches approfondies de *Bernhardi* (Versuch einer Kritik der Gründe, die für grosses und kleines Grundeigenthum angeführt werden, Petersb., 1848). — Du reste, une terminologie plus exacte fait cesser beaucoup de controverses. Ainsi, par exemple, lorsque *Rau* met au nombre des frais de production l'entretien des ouvriers et des entrepreneurs (Lehrbuch, I, § 247), ou quand *Jakob* (Staatsfinanzwissenschaft, § 496) et *Storch* (Revenu national, p. 116) y comprennent même l'entretien nécessaire de toute classe utile à la société, leur évaluation du revenu public brut ne présente avec notre théorie qu'une contradiction apparente.

§ 148.

Il faut distinguer, dans tout revenu qui se trouve mis en rapport avec d'autres, le *résultat immédiat de la production* et le *résultat de l'acquisition* : tous les produits particuliers doivent être d'abord, pour ainsi dire, confondus dans le trésor com-

mun de l'économie publique, où chacun puisera sa part de revenu. La justice exige qu'il y ait corrélation parfaite des deux côtés, et que chacun retire du revenu public la part dont il a enrichi la masse. C'est ici qu'une appréciation exacte de la force productive des divers travaux permet d'élever une digue puissante contre l'invasion des doctrines subversives du socialisme. Quand on se refuse à regarder comme *productifs* les services du juge intègre, du médecin, etc., on est entraîné à méconnaître aussi ceux de l'intelligence, qui donnent l'impulsion aux entreprises agricoles et industrielles, ainsi que le font les socialistes les plus radicaux, avec leur idolâtrie du travail manuel.

Mais la justice pure et simple ne suffirait pas pour assurer l'existence humaine. Il faut y joindre l'*amour* (1); il nous porte à venir en aide à ceux qui, sans faute de leur part, ne peuvent rien produire ou ne sauraient produire assez pour donner satisfaction à leurs besoins (les enfants, les pauvres).

De même que le revenu public, considéré dans son ensemble, se divise en *trois éléments principaux* qui correspondent aux trois grands *facteurs* de la production économique, à savoir : la *rente foncière*, le *salaire* et l'*intérêt du capital*, pareillement le revenu de chaque économie privée peut être ramené à un ou à plusieurs de ces éléments (2).

Les trois éléments principaux du revenu peuvent être utilement étudiés sous un grand nombre d'aspects différents : on peut s'enquérir, en ce qui concerne chacun d'eux, de l'importance absolue qu'il présente, du rapport dans lequel il se trouve avec le revenu public en général, de l'importance du *facteur* de la production qu'il rétribue, du nombre d'hommes qui le perçoivent et de la quantité de besoins que ces hommes ont à satisfaire (3). Enfin, il est important de connaître la différence entre le montant *stipulé* et le montant *originaire*, aussi bien de la rente foncière, que du salaire ou de l'intérêt du capital. L'un consiste dans le prix de jouissance, payé par le locataire au pro-

priétaire de la force productive; et l'autre, dans le résultat direct de l'emploi de cette force au compte du propriétaire lui-même. Evidemment, ce résultat doit servir à la longue de mesure au prix *stipulé*. Mais tandis qu'il dépend surtout des éléments qui influent de la manière la plus intime et la plus durable sur la constitution du prix des choses, savoir: les frais de production, la valeur en usage et les moyens disponibles des acheteurs, le *loyer stipulé* se trouve soumis aux oscillations extérieures de l'offre et de la demande. Relativement au but que nous poursuivons, le résultat *originaire* est le plus important, mais aussi le plus difficile à constater.

(1) C'est à dire la *charité*, en maintenant la signification large et sublime du mot (*caritas*). V. *Cousin* (Cours d'histoire de la philosophie moderne, II, 21e leçon, III, 9e leçon) et surtout ses belles leçons sur *Ad. Smith* (Histoire et Economie politique, IV, 17e et 18e leçons, p. 297). — La *charité* ne doit point dégénérer en injustice!

(2) Un des plus grands services rendus à la science par *Ad. Smith* a été d'avoir montré comment toute espèce de revenu se résout dans ces trois parts, *rente*, *travail* et *profit* (I, ch. VI).

(3) *Ricardo* a souvent exposé à une erreur complète des lecteurs peu exercés à la critique, par l'emploi qu'il fait habituellement (et d'une manière qui n'est pas entièrement rationnelle) des expressions : salaire bas et élevé, profits bas et élevés, etc., pour désigner, non l'élévation absolue de ces branches de revenu, soit en argent, soit en nécessités de la vie, mais seulement la proportion relative qu'obtiennent, dans le partage de l'ensemble du revenu, l'ouvrier, le capitaliste, etc. C'est là, sans contredit, le côté le moins important pour la solution de la plupart des questions économiques. V. les observations de *Senior* (Outlines, p. 142, seq.); *Carey* (On the rate of wages, p. 24). Ainsi, par exemple, *Ricardo* prétend que tout accroissement de l'un des éléments du revenu ne peut s'effectuer qu'aux dépens des autres, alors qu'ils grandissent simultanément tous les trois chez les peuples qui prospèrent.— *Ricardo* lui-même n'était pas éloigné de le penser, puisqu'il affirme que le prix courant des salaires hausse par l'augmentation du capital et par suite de toute amélioration réalisée dans la société (Principes, ch. V; Du Salaire).

CHAPITRE II.

RENTE FONCIÈRE.

LOI DE RICARDO.

§ 149.

Nous appelons RENTE FONCIÈRE ce qui reste du produit régulier d'un fonds de terre, déduction faite des salaires du travail et des intérêts des capitaux, qui y ont été incorporés (1). C'est donc le prix payé pour utiliser les facultés naturelles, productives et impérissables, que leur union intime avec le sol rend susceptibles d'appropriation (2). Ce prix dépend nécessairement du rapport entre l'offre et la demande ; quant à la *demande*, elle dépend du besoin du preneur et des moyens dont il dispose, tandis que *l'offre* n'est pas soumise à des *frais de production*, qui n'existent point. — Du reste, les fonds de terre ont cela de commun avec les autres instruments de production, que leur prix se règle essentiellement sur celui qu'obtiennent leurs produits.

(1) Excédant de profit, selon *Whately*. Tout fermage comprend presque toujours, outre la rente foncière proprement dite, l'intérêt des capitaux, plus ou moins étroitement unis au sol. On peut en comprendre approximativement l'importance, quand on sait que dans la petite Hesse électorale la valeur des forêts, des prairies et des terres labourables est estimée à 205 ou 206 millions de thalers (765 millions de francs), et celle des maisons à 100 millions (375 millions de francs) (*Hildebrand*, Statist. Mittheil. über die volkswirthschaftlichen Zustaende Kurhessens, 1852, p. 37).—L'*income-tax* en Angleterre, d'après les calculs établis en 1843, fait monter l'*annual value* des terres à plus de 45 millions, (1,125 millions de francs), et celle des maisons à plus de 38 millions de livres sterling (150 millions de francs). Au reste, le fermage d'une terre

ne représente pas toujours la rente tout entière, car une partie de celle-ci revient à l'Etat sous forme d'impôt foncier, et une autre partie acquitte la dîme. La théorie a beaucoup profité en Angleterre de ce que les propriétaires du sol, même en se consacrant eux-mêmes à l'exploitation de leurs biens, se sont, en quelque sorte, regardés comme des *farmers*, et ont fait entrer en ligne de compte une *rente foncière*, etc. Les discussions, assez fréquentes en Allemagne, sur le point de savoir si tel domaine rapporte 2 ou 15 pour 100 du prix d'achat, auraient été impossibles chez les agronomes anglais (*Thaer*, Englische Land Wirthschaft, II, 2, p. 61). Les baux à court terme, les ventes fréquentes des terres, la difficulté de dégager les capitaux appliqués à la culture, la réunion dans la même personne des qualités de propriétaire terrien, de capitaliste et d'entrepreneur, contribuent à voiler les lois de la rente foncière.

(2) La richesse d'une mine, d'une saline, etc., n'est soumise à la loi générale de la rente foncière, qu'autant qu'elle peut être considérée comme inépuisable.

§ 150.

Des terres d'une fertilité très-inégale peuvent donner des produits d'une qualité et d'une quantité égales, mais à la condition d'une dépense très-différente en travail et en capital (1); pourtant le prix de ces produits est régulièrement le même, sur le même marché. Il faut qu'il s'élève à la longue assez haut pour rembourser les *frais* nécessaires à la culture du sol le moins fertile, dont l'exploitation a été provoquée par les besoins généraux de la société (§ 110). Le sol le plus ingrat ne saurait guère produire une rente (2). Les terres de meilleure qualité, qui donnent un produit plus considérable, en exigeant le même capital et le même travail, procurent un excédant sur les frais de production (3). Cet excédant, c'est la *rente foncière*; celle-ci est naturellement d'autant plus élevée, que la différence de fertilité est plus grande entre les meilleures terres et les plus mauvaises. Celui qui exploite les terres d'autrui peut, sans hésitation, laisser cette rente au propriétaire foncier, puisqu'il retrouve largement, dans le prix des produits recueillis, tout

ce qu'il consacre à la production, en ressources de capital et en efforts de travail (4).

(1) *Flotow* (Anleitung zur Abschaetzung der Grundstücke nach Klassen, 1820, p. 50, seq.) évalue les frais de production du *scheffel* (55 litres) de seigle sur une terre de première qualité, à peine à 1 thaler 1/2 (5 fr. 62), et à 3 thalers (10 fr. 25), sur une terre de dixième classe. Dans le Hanovre, 60,4 pour 100 des champs cultivés et des jardins ne produisent que de 2 à 4 fois la semence; 35,8 pour 100 de 5 à 8 fois; 4,5 pour 100 de 9 à 12 fois (*Marcard*, Zur Beurtheilung des Nat. Wohlstandes im Koenigr. Hannover, tab. 3).—Les recherches ordonnées par le Parlement en 1821 ont établi que les meilleures terres de l'Angleterre rendaient de 32 à 40 bushels (à 35 litres 72) de froment par acre (de 40 ares, donc 28 à 35 hectolitres par hectare), et les plus mauvaises de 8 à 12 seulement (7 à 10 hectolitres par hectare) (*Edinburgh Rev.* XL, p. 21). En ce qui concerne l'influence exercée par le plus ou moins d'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer, il résulte des instructions adressées par l'administration du royaume de Saxe, au sujet de l'estimation des propriétés foncières (Annexes, p. 12), que le revenu net s'élève, pour une hauteur au-dessus du niveau de la mer :

	Dans les terres de deuxième classe.	Dans les terres de onzième classe.	
de 500 pieds	à 55 %	à 42,9 %	du produit brut.
de 800	à 52 1/2	à 39 1/2	
de 1600	à 48	à 34	
de 2400	à 43,8	à 26	

(2) Les Anglais répètent toujours qu'il n'est pas possible de tirer de rente du sol qui appartient à la plus mauvaise catégorie (*Ricardo*, Principles, ch. II). Ce qui obscurcit souvent ce fait, c'est qu'on réunit, dans un même ensemble d'exploitation, des terres incapables de produire une rente, et celles qui la donnent (*J.-S. Mill*, Principles, II, ch. XVI, § 3). « Et, en réalité, il est beaucoup de terrains qui ne sauraient être affermés et que leurs propriétaires seuls peuvent utiliser. » Toutefois, lorsque chaque parcelle de terre est appropriée, la concurrence des fermiers peut faire produire une rente même au terrain le plus stérile. Aux Etats-Unis, le gouvernement vend à raison de 1 dollar 1/4 l'acre, près de 16 francs l'hectare, des terres entièrement incultes. Il est indifférent, pour la théorie de la rente foncière, que le sol le plus mauvais ait eu ou non, avant que d'être cultivé, une valeur quelconque par l'occupation, le pâturage du bétail, etc. V. *Nebenius* (Oeff. Credit, I, p. 29); *Hermann* (Staatswirthsch. Unters., p. 170, seq.).

(3) Il existe une grande analogie, sur ce point, dans les divers modes d'exploitation minière.

(4) *Ricardo* explique ceci par un exemple. Une colonie peu nombreuse vient habiter une contrée inculte. Aussi longtemps qu'il y aura surabondance de terres de première qualité, dont chacun sera libre de s'emparer gratuitement, celles qui sont déjà occupées ne pourront produire aucune rente. Mais lorsque les terres de première qualité, qui rapportent annuellement, avec l'aide d'un capital donné, jusqu'à 5 *quarters* par acre, sont toutes livrées à la culture, et que l'accroissement de la population oblige de se rejeter sur les terres de seconde classe, qui ne rapportent plus, avec le même capital, que 4 quarters par acre, il en résulte une rente annuelle de 1 quarter par acre, au profit des terres de première classe. En effet, le prix de 4 quarters devient assez élevé pour couvrir les frais de production d'un acre; et il est absolument indifférent (?) au nouvel arrivant de retirer, comme fermier, 5 quarters des terres de première qualité, et d'en donner un à titre de redevance, ou de récolter seulement 4 quarters sans avoir aucune redevance à subir, sur une terre de qualité inférieure dont il sera propriétaire. Que si la population augmente encore au point qu'il faille livrer à la culture des terrains de troisième classe, qui ne produisent que 3 quarters par acre, le prix du blé s'élèvera de nouveau, parce que 3 quarters doivent suffire désormais pour couvrir les frais de production : les terres de première classe donnent alors une rente de 2 quarters, celles de deuxième classe une rente de 1 quarter, etc. (ch. II).

§ 151.

Il se forme réellement une rente foncière, lorsque, pour répondre au besoin général, l'on doit non pas exploiter diverses qualités de terrain, mais appliquer sur le même terrain des capitaux et des efforts de travail d'un *rendement* différent. Nous avons vu au paragraphe 34 que l'emploi de plus en plus considérable du travail et du capital à l'amélioration du sol, si la science agricole demeure stationnaire, fait tôt ou tard arriver au point à partir duquel tout surcroît de capital et de travail ne produit plus qu'un résultat relativement moins considérable (1). Supposons qu'un cultivateur, en faisant chaque année 1,000 écus de frais, produise 500 quintaux de blé, et que le

prix de chaque quintal soit de 2 écus, avec une dépense double la récolte pourra s'élever de 500 à 900 quintaux : chacun des 400 quintaux obtenus en plus aura donc coûté 2 1/2 écus. Si le fermier ne peut point vendre sa récolte au moins à ce prix, il cessera d'augmenter la production. Son revenu devra donc être de 900 × 2 1/2 écus = 2,250 écus ; et il lui restera sur l'ensemble des frais un excédant de 250 écus (2).

La différence dans l'avantage de la situation des terres agit sous presque tous les rapports, au point de vue économique, de la même manière que la différence de fertilité. Lorsque, pour répondre complétement aux besoins du marché, il faut y amener des produits d'une distance, par exemple, de dix lieues à la ronde, il devient naturellement nécessaire d'ajouter aux autres frais inévitables de production, les frais de transport, calculés sur la distance de dix lieues. Les producteurs qui demeurent dans un rayon plus rapproché, n'ayant pas des frais aussi considérables à supporter, et vendant néanmoins leurs denrées au même prix de marché, gagnent un excédant, qui correspond exactement à la situation favorable de leur propriété (3). — La situation de chaque portion de terrain, par rapport aux bâtiments d'exploitation, doit agir d'une façon absolument analogue (4).

(1) *Thünen* (Der isolirte Staat in Beziehung auf Landwirthschaft und Nat. OEk, 1850, II, 1, p. 179) calcule que si une couche de fumier d'un 1/2 pouce d'épaisseur, sur un acre de terre, augmente le rendement dans la proportion d'un 1/2 grain de blé, une seconde couche d'un 1/2 pouce n'ajoutera qu'un surcroît de 3/8 de grain, la troisième d'un 1/4 de grain, etc., etc. Suivant *Geyer*, en Saxe, sur une terre de moyenne qualité, une exploitation très-intelligente et soutenue par de puissants capitaux peut produire *brut* 60 thalers et *net* 14 thalers par acre, et une exploitation tout à fait ordinaire ne donnerait qu'un produit *brut* de 20 thalers, avec un produit *net* de 7 thalers 1/2. — *Thünen* se sert de la formule suivante pour faire comprendre quand il est avantageux de se livrer à la culture plus intensive d'un sol déjà travaillé, plutôt que d'attaquer de nouvelles terres : tant que $p - \alpha q$ est plus petit que $\sqrt{Ap}$, l'augmentation du capital employé à cultiver la même terre

offre plus d'avantages que l'exploitation d'une terre nouvelle, et *vice versa; p* désigne ici le total du produit qu'un ouvrier obtient annuellement avec le capital qu'il emploie ; par A, on entend la somme qui lui est nécessaire pour couvrir les besoins indispensables durant l'année ; par a l'intérêt annuel d'un capital $= p$; enfin q exprime la quotité des capitaux mis à la disposition de chaque travailleur.

(2) V. les tableaux dans *Ricardo* (On the influence of a low price of corn on the profits of stock, 1815, p. 14, seq.).

(3) La différence de situation et de fertilité est cause que pour l'Himalaya, les fermiers des terrains situés au bas de la montagne payent aux propriétaires, comme prix du bail, 50 pour 100 du produit brut, et ceux de la région supérieure 20 pour 100 seulement, ou même moins encore (*K. Ritter*, Erdkunde, III, p. 878). Ces influences peuvent être facilement observées dans la *Frise orientale* et dans les pays analogues qui possèdent des terres marécageuses, des terres sèches, des bruyères, des tourbières, etc. — La situation du lieu détermine surtout la quotité monétaire de la rente foncière et la qualité du sol influe principalement sur le produit naturel (*M'Culloch*, Principles, III, 5).

(4) Qu'on songe seulement au transport du fumier et des récoltes! D'après l'instruction déjà citée de l'administration saxonne, une distance de 250 toises élève les frais de 10 pour 100; et une distance de 500 toises les fait monter de 20 pour 100.

§ 152.

Il résulte de ce que nous venons de dire, que la *rente foncière* d'un pays égale au moins la somme de toutes les différences entre le rendement des capitaux le moins productifs qui ont dû être consacrés à la culture, et le rendement des capitaux le mieux employés. Elle peut s'élever plus haut, par suite d'une coalition des propriétaires et de la concurrence désordonnée des fermiers, obligés de sacrifier une partie de leur salaire et du revenu de leur capital; mais elle ne saurait jamais descendre longtemps au-dessous. Et lors même que les propriétaires renonceraient à toute rente, le prix nécessaire des produits du sol, pour que le marché continue à être abondamment pourvu, ne baisserait pas; les fermiers seuls ou les marchands de blé profiteraient de l'excédant obtenu dans les terres de meilleure qualité, etc. (1).

La *rente* normale n'est point la conséquence du droit de propriété foncière (2); elle ne saurait non plus s'expliquer par une mystérieuse faculté de production, inhérente à la terre (3). Ce qui lui donne naissance, c'est la résistance de plus en plus énergique que les *facultés productives et impérissables* du sol opposent aux efforts croissants de l'exploitation (4).

On se tromperait si l'on ne faisait reposer la rente foncière que sur la puissance de production *relative* des diverses parties du sol. Celle-ci ne détermine que le consentement du public au payement de la rente ; mais quant à la possibilité de la payer, plus ou moins forte, elle est subordonnée à la puissance de production *absolue* de la terre (5). — Du reste, les capitaux qui sont irrévocablement confondus avec le sol, et que l'œil même ne saurait distinguer, par exemple, les fonds consacrés aux desséchements ou à l'introduction de matières destinées à modifier la nature de la couche arable, prennent eux-mêmes un caractère territorial, et leur produit obéit aux lois qui dominent la rente foncière (6).

(1) V. *Anderson* (An inquiry into the nature of the cornlaws, 1777). On trouve des extraits dans l'*Edinb. Rev.* (LIV, p. 91).

(2) *Buchanan*, en particulier (Sur Ad. Smith, IV, p. 134), pense, au contraire, qu'elle provient uniquement du monopole du propriétaire, et que sans elle le blé serait vendu à meilleur compte.

(3) *Malthus* (On the policy of restricting the importation of foreign corn, 1815; Additions, 1817, à l'Essay on the principle population, III, ch. VIII-XII ; Principles, p. 217).

(4) A supposer que l'air, l'eau, l'élasticité de la vapeur, etc., fussent de qualité diverse, si l'on pouvait s'en emparer exclusivement et que chacune de ces qualités existât seulement en quantité limitée, alors, comme la terre, ils donneraient une rente, et les diverses *qualités* ne seraient que successivement mises en œuvre (*Ricardo*). Même avec la libre disposition des forces de la nature, la possession d'un secret de fabrique, une habileté hors ligne, ou un privilége légal acquis pour en tirer parti, créeront un avantage analogue à celui que procure la *rente* (*Senior*, Outlines, p. 91). C'est pourquoi *Mangoldt*, par exemple, em-

ploie le mot de *rente* pour désigner toutes les « *primes de rareté.* » V. ci-dessus, § 110.

(5) V. *Malthus* (Principles, III); *Senior* (Outlines, p. 136).

(6) *J.-S. Mill* (Principles, II, ch. XVI, § 5). Cela explique beaucoup de critiques dirigées contre la loi de Ricardo, et qui ne reposent que sur un malentendu, comme celles dont, par exemple, la Quarterly Review (XXXVI, p. 412) s'est rendue l'organe, et récemment celle de *Bastiat* (Harmonies économiques, p. 340); ils envisagent la rente foncière comme l'intérêt des capitaux consacrés à la mise en culture et à l'amélioration des terres. Supposons qu'une île, au sol excessivement fertile, sorte tout à coup des flots près de Naples, à la suite d'un tremblement de terre; personne assurément ne mettra en doute que ce terrain n'obtienne immédiatement une grande valeur, et ne produise une rente foncière considérable. Et pourtant il n'aura encore exigé aucun travail, ni aucun capital. — Il est une autre erreur beaucoup plus grossière et néanmoins très-répandue, savoir : celle qui attribue à la rente foncière la faculté qu'avait le capital consacré à l'acquisition du sol, de produire un intérêt : elle est professée par *Hamilton* (Report to the Congress on the manufactures of the Un. St., 1793) et *Canard* (Principes, sect. V). V. pour l'opinion contraire, *Turgot*, ci-dessus § 42, note 1. *Locke* (Considerations on the lowering of interest, Works, p. 17) avait déjà voulu établir un parallèle complet entre la rente foncière et l'intérêt, avec cette légère différence seulement que « l'argent » est toujours également productif, tandis que la fertilité des diverses espèces de terrain varie beaucoup. On peut en dire autant de *sir D. North* (Discourse upon trade, 1691, p. 4) et de son parallèle entre le *Landlord* et le *Stocklord*.

§ 153.

D'après *Ricardo*, la rente foncière ne peut « jamais, pas même dans la plus légère proportion, constituer une partie du prix des céréales. » C'est là, sans contredit, une manière impropre de traduire cette vérité, qu'une rente foncière élevée n'est point la cause, mais la conséquence du haut prix des grains (1); *Ricardo* aurait dit avec plus de justesse, que la rente ne constitue pas un élément de prix, pour la totalité de l'approvisionnement.

La *rente* ajoute-t-elle réellement au revenu national? Ricardo (chap. XXXI) répond négativement; elle enlève aux consomma-

teurs ce qu'elle donne aux propriétaires, et elle n'augmente que *la valeur en échange* de la fortune publique (2). — Evidemment, la question est mal posée. L'intérêt du capital et le salaire du travail n'augmentent pas non plus le revenu national ; ils sont, comme la rente foncière, les canaux au moyen desquels s'effectue la distribution de ce revenu, entre les divers membres de la société (§ 201).

La qualité particulière des produits qu'on obtient d'un fonds de terre n'exerce d'influence sur la rente, qu'autant que toute imitation est impossible (par un privilége naturel ou factice, par suite de préjugé, etc.) (3). *Ad. Smith* évalue la rente des terres cultivées au tiers du produit brut, du dixième au cinquième celle des mines de houille, au sixième celle des bonnes mines d'étain et de plomb (avec la redevance des 21 2/3 pour 100 payable à l'Etat), au dixième à peine celle des mines d'argent du Pérou, au vingtième, tout au plus, celle des mines d'or. Et encore, à mesure qu'on descend ainsi l'échelle de perception de la rente, celle-ci devient de moins en moins assurée (4). — Les faits sur lesquels ces données reposent s'expliquent de la manière suivante : plus une marchandise est portative, moins est grand l'avantage de la situation, qui constitue, en général, un des principaux éléments de la rente. Plus un objet est indispensable, et plus facilement le consommateur se décide à payer un prix qui dépasse les frais de production, c'est-à-dire une *rente*, circonstance que fortifie encore la difficulté de conserver la marchandise. Plus enfin cette dernière est simplement une création de la nature (5), et moins on peut consacrer, simultanément, à ce genre de production des capitaux d'une efficacité diverse (6).

(1) Cette pensée se rencontre déjà chez *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. II, pr.). Voici de quelle manière *J.-S. Mill* envisage la situation : celui qui paye une rente foncière acquiert ainsi un instrument de travail supérieur à ceux dont l'usage est gratuit. La supériorité de l'in-

strument est exactement proportionnée à la rente qu'on paye pour s'en servir (Principles, II, ch. XVI, § 6). D'après *Jakob* (Grundsaetze der Nat. OEk., I, p. 187), la rente foncière représente une partie beaucoup plus notable du prix des marchandises qu'on ne l'imagine d'ordinaire, car le salaire du travail dépend essentiellement du prix des denrées.

(2) Telle est aussi la manière de voir de *Buchanan* et de *Sismondi* (Richesse commerciale, I, p. 49). V. au contraire, *Malthus* (Inquiry into the nature and progress of rent, p. 15). Je signalerai en passant l'opinion erronée en vertu de laquelle la valeur en échange de la fortune publique pourrait s'accroître, sans l'augmentation de la valeur en usage. Si les produits du sol s'échangent aujourd'hui contre un plus grand nombre d'autres biens, ceux-ci ont naturellement diminué à leur égard de valeur échangeable.

(3) *Ad. Smith* fait remarquer que les champs de blé et les champs de riz peuvent donner des rentes foncières fort différentes, parce qu'il n'est pas toujours possible de transformer les cultures (W. of N., I, ch. XI, 1). *Rau* (Lehrbuch, I, § 218) établit de la manière suivante le produit net du *morgen* (arpent) de

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	
Vignoble. . .	213	161	496	165	304	»	199	189	410	»	pour 100
Jardin.. . . .	202	258	246	268	293	185	162	176	»	»	
Prairie. . . .	136	149	92	200	149	113	105	72	233	131	
Pâturage.. . .	15	37	31	44	30	122	25	16	15	»	
Bois.	24	»	39	76	28	25	40	6	38	41	

de ce que rapportent les terres labourables. A contient l'évaluation fiscale dans le cercle wurtembergeois de la Necker; B désigne les cercles de la Murg et de Pfinz, au pays de Bade; C la basse Autriche; D la France; E le Jura bernois; F la régence de Dusseldorf; G la Bavière; H la Styrie; I la Toscane; K la Belgique. Le taux extraordinairement élevé de la rente foncière sous la rubrique F, article *Pâturage*, vient de la qualité exceptionnelle des pâturages du Rhin, qui ont une valeur égale à celle des prairies; déduction faite de quatre districts, les autres donnent pour les pâturages une rente de 27 pour 100, en moyenne. — A cette occasion, il convient également de ne pas passer sous silence la rente perçue pour les emplacements propres aux constructions, au blanchissage et au séchage, pour les manéges, la force hydraulique, etc. *Hermann* (Staatsw. Unters., p. 177) donne une théorie générale de la rente des forêts et (p. 181) de la rente des vignobles, etc.

(4) *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. XI, 3).

(5) Elle tend ainsi à se rapprocher des civilisations moins avancées, qui ne connaissent point la rente.

(6) Tout ceci ne s'applique naturellement qu'aux marchandises, dont la production se relie d'une manière exclusive à certaines localités.

§ 154.

Comme l'achat d'une terre n'est pas autre chose que l'échange de cette terre contre un capital en argent (1), le prix d'achat d'une terre dépend, en général, de l'élévation de la rente qu'on en retire, comparée avec l'intérêt du capital employé pour l'acquérir. Il monte ou baisse, comme la rente elle-même, lorsque le taux de l'intérêt demeure invariable; si c'est la rente qui ne change point, le prix s'élève ou s'abaisse en même temps que le taux de l'intérêt, mais en sens inverse (2). Si le prix des terres augmente, il ne faudrait pas toujours en conclure que la nation elle-même devient plus riche, car cela peut bien être le résultat d'une dépréciation de l'argent, ou bien d'une baisse du taux de l'intérêt, causée par la difficulté de trouver des placements avantageux. — On prétend généralement que les terres ont coutume d'être payées au delà du capital en argent, d'un rendement égal (3). Cela tient, abstraction faite de la compétition des propriétaires, pour l'acquisition des parcelles de terrain, ainsi que des priviléges politiques et sociaux de la propriété territoriale, à la plus grande sécurité qu'elle semble offrir (4), bien qu'elle soit, certes, fort exposée en temps de guerre et aux époques d'agitation politique. Le fait lui-même, qu'il s'agit d'expliquer, ne se manifeste qu'aux époques de progrès économique véritable, alors que tout semble favoriser de légitimes espérances; il repose sur la prévision de la hausse de la rente foncière, et de la baisse du taux de l'intérêt.

On a remarqué en Belgique que dans chaque province ayant un caractère économique particulier, le prix moyen du fermage produit un intérêt d'autant plus faible, comparativement au prix d'achat, que la contrée est plus fertile, qu'elle renferme une population plus compacte et qu'elle compte relativement un plus grand nombre de fermiers que de propriétaires, se li-

vrant eux-mêmes à la culture (5). Cela tient à ce que ces circonstances sont ordinairement l'apanage d'une civilisation plus avancée, et que la baisse du taux de l'intérêt est l'effet ordinaire du progrès de la civilisation (§ 185) (6).

(1) Lorsqu'on parle d'un acquéreur de terres, on dit vulgairement qu'il a « enfoui dans ses domaines, qu'il leur a irrévocablement appliqué, etc., » le capital auquel s'élève le prix d'acquisition. Mais cette façon de parler peut être mise sur la même ligne que cette autre expression fort usitée : « Le soleil se lève, le soleil se couche. »

(2) $K : z = G : r$, si K représente le capital, z l'intérêt de ce capital, G la terre et r la rente de cette terre.

(3) On voit déjà chez les anciens Grecs que le fermage d'une terre ne procurait au capital consacré à son acquisition qu'un intérêt moindre que celui qu'il était d'usage de percevoir généralement dans les autres placements (*Isæus*, De Hagn., 42 ; *Salmasius*, De modo usur., p. 848).

(4) *North* et *Locke* ; *Cantillon* (Nature du commerce, p. 294).

(5) Le prix moyen du fermage en Belgique était en 1830 = 57,25 fr.; 1835 = 62,48 ; 1840 = 70,44 ; 1846 = 74,50 fr. par hectare. Ce revenu établissait l'intérêt du prix d'achat à raison d'à peu près 2,62 à 2,80 pour 100, en moyenne 2,67. Si l'on calcule en outre l'augmentation du prix des terres de 1830 à 1846, en divisant le total par 16, le produit annuel monte de 2,67 à 3,91 pour 100, et répond ainsi d'une manière assez exacte au taux moyen de l'intérêt hypothécaire ; tantôt plus élevé, tantôt plus bas dans chaque province, parallèlement à ce dernier. (*Heuschling*, Résumé du recensement général de 1846, p. 89). En France, les terres ne rapportent guère, relativement à leur prix d'achat, que de 2 à 3 pour 100 ; mais la rente foncière et le prix du sol ont doublé de 1794 à 1844 (Journal des Econom., IX, p. 208).

CONTRÉES.	PRIX D'ACHAT d'un hectare.	PRIX de FERMAGE d'un hectare.	Taux de l'intérêt du prix de fermage relativement au prix d'achat.	ÉTENDUE MOYENNE des exploitations.	NOMBRE de PROPRIÉTAIRES par 100 exploitants.	NOMBRE d'hectares par 100 habitants.
	fr.	fr.	%	hectares.		hectares.
La plus fertile.....	3,538	88.79	2.50	3.18	42	53
Sablonneuse fertile.	2,863	80.11	2.79	2.58	26	36
Polders.....	2,300	64. 7	2.81	5.63	23	69
Condroz.....	1,726	43.99	2 54	7.93	68	164
Campine.....	1,115	34. 5	3.09	9.68	77	184
Luxembourg.....	928	36.12	3.88	7.01	87	145
Ardennes.....	597	31.12	5.21	14.46	94	305

(6) *Culpeper* (A tract against the high rate of usury, 1523) et *sir J. Child* (Discourse of trade, p. 22 de la traduction française) ont fait remarquer le rapport intime qui existe entre l'abaissement du taux de l'intérêt, la richesse nationale, la prospérité du commerce, d'un côté, et le prix élevé des denrées et du sol, de l'autre. *Sir W. Petty* établit le calcul de la rente foncière de la manière suivante : Si, dans un temps donné, un veau, paissant en liberté, gagne en viande la nourriture de 50 hommes, et si un ouvrier produit, sur le même champ et pendant le même espace de temps, la nourriture de 60 hommes, la rente foncière égalera 50, et le salaire du travail sera = 10 (Political anatomy of Ireland, p. 62, seq.; V, p. 54). Du reste, l'élévation de la rente foncière a, d'après lui, pour cause exclusive l'agglomération d'une population extrêmement dense; elles suivent une marche parallèle et pourraient s'élever jusqu'à l'infini (Several essays on polit. arithmetic, p. 147). On trouve dans *Boisguillebert*, d'une façon remarquable, le germe de la loi de *Ricardo* : « Le prix du blé est un baromètre immanquable qui fait hausser et baisser la culture des terres à mesure qu'il augmente ou qu'il diminue; car, bien loin que les terres soient d'une pareille libéralité, on peut assurer qu'elles sont toutes, ou pour la plus grande partie, très-rebelles à la main du laboureur, et avec cela très-intéressées, ne donnant rien pour rien, et qu'à proportion des engrais et des soins qu'on leur a prêtés. — Comme elles se divisent en plus de cent classes différentes de mérite, elles sont exposées, plus ou moins, à voir décider leur sort pour la culture uniquement par le prix des grains » (Traité des grains, II, ch. II, seq. : De l'influence du prix du blé sur la culture et l'étendue des terres en rapport ; Comment l'abondance naît de la disette et la disette de l'abondance).— Nous avons étendu cette citation faite par *Roscher*, car nous ne saurions trop appeler l'attention des économistes sur les travaux de *Boisguillebert*, qui ne sont pas assez connus, et ne nous paraissent pas estimés à leur juste valeur : « habent sua fata libelli. » Peu d'écrivains ont autant de vigueur et de séve; *Boisguillebert* est de ceux qui ont le mieux pressenti les vérités économiques démontrées de nos jours. Dédaignées d'abord et persécutées, dans la personne de leur énergique promoteur, ces vérités triomphent maintenant. La justice et une légitime reconnaissance recommandent donc à une appréciation éclairée les écrits de *Boisguillebert*.

Les physiocrates, en disant que les productions du territoire donnent seules un excédant sur les frais (*produit net*), ont en quelque sorte pressenti la doctrine de la rente foncière de *Ricardo*. V. nommément *Quesnay* (I, Probl. économ., p. 107, Daire); *Auxiron* (Principes de tout gouvernement, 1766, I, p. 126). *Ad. Smith*, en parlant des mines de houille, s'est fort rapproché des véritables principes de la rente ; ailleurs, il s'égare en poursuivant cette fausse supposition, qu'il se

rencontre des produits du sol qui donnent toujours une rente, et d'autres, au contraire, pour lesquels la rente ne se présente que dans certaines circonstances (W. of N., I, ch. xi). Les précurseurs immédiats de *Ricardo* (Principles, ch. ii, iii, xxiv, xxxi) sont *Anderson* (§ 152), *West* (Essay on the application of capital to land, 1815) et *Malthus* (Inquiry into the nature and progress of rent, 1815; V. § 152). C'est une chose fort remarquable de voir comment une doctrine, demeurée presque inaperçue en 1777, a tout à coup rencontré, en 1815 et depuis, des défenseurs et des adversaires également ardents, parce qu'elle touche au *monied and landed interest*, dont le conflit s'est si vivement accru dans l'intervalle. Les attaques auxquelles *Ricardo* a été récemment en butte (par exemple, *J.-B. Say*, Traité, II, ch. ix; *Sismondi*, N. P., III, ch. xii; *Jones*, Essay on the distribution of wealth., 1831; V. pour l'opinion contraire, Edinb. Rev., LIV) prouvent que ce profond penseur a été mal compris, ou bien elles ne sont que des adoucissements apportés à la rigueur de l'abstraction. En jugeant *Ricardo*, on ne doit jamais oublier qu'il ne songeait pas à tracer un exposé doctrinal, mais simplement à communiquer aux hommes versés dans ces matières, le plus brièvement possible, les nouveaux résultats de ses recherches. Voilà pourquoi il laisse fréquemment supposer certaines prémisses, et ses paroles ne sauraient être appliquées à d'autres hypothèses, qu'en les détournant de leur acception primitive, au risque de les interpréter à contre-sens. Aussi les objections d'*Hermann* (Staatsw. Unters., p. 165) ne m'ont-elles pas convaincu. *Baumstark* dit fort bien : « La rente s'élève, non par suite de l'emploi d'un nouveau capital, mais seulement lorsque le changement survenu dans les relations rend possible l'application d'un nouveau capital » (Volkswirtsch. Erlaeuterungen über Ricardo's System, 1838, p. 567). La « nuova theoria della rendita » de *Fuoco* (Saggi economici, N., I) n'est, à proprement parler, qu'une reproduction en langue italienne des principes de *Malthus* et de *Ricardo*. V. aussi *Scialoja* (Principî, p. 129). D'après *Carey* (The past, the present and the future, ch. i, 1848), en Amérique, ce sont les terrains les plus fertiles qu'on attaque en dernier lieu, parce qu'ils sont couverts de marais, de forêts vierges, etc., et qu'ils opposent, par une végétation luxuriante, un obstacle plus grand aux efforts du cultivateur. On commence par défricher les terrains élevés, qui sont plus secs, ont une couche de terre végétale moins profonde, etc., et offrent par là moins de difficulté à la culture. *Carey* généralise ces faits et prétend ainsi renverser la loi de *Ricardo*! Il n'aperçoit pas que ce dernier n'a parlé que des facultés *primitives* du sol; or, un terrain marécageux, qu'il faut dessécher à grand effort de travail, etc., possède moins de ces forces *primitives* qu'un terrain sablonneux qui peut être immédiatement ensemencé. V. *Carey* (Essay on the rate of wages, p. 232, seq.). Ce qui est vrai, c'est que le

développement économique des nations civilisées peut faire passer à d'autres terres la supériorité *relative*, qui résulte soit de la fertilité naturelle du sol, soit de la situation.

HISTOIRE DE LA RENTE FONCIÈRE.

§ 155.

Chez les peuples pauvres et peu civilisés, surtout lorsque la population n'a qu'une faible densité, la rente foncière est peu élevée. Dans le *Turkestan*, on apprécie la valeur du sol d'après la quantité d'eau qui permet de l'arroser (1). Au commencement du dix-neuvième siècle, les propriétés foncières dans l'intérieur du pays, à Buenos-Ayres, étaient payées d'après la quantité plus ou moins considérable de bestiaux qu'on y rencontrait; la terre semblait être donnée par-dessus le marché. Il y a peu de temps, un acre anglais valait, à quinze *leguas* (lieues du pays) de la capitale, de 3 à 4 pence, et 2 pence seulement à une distance de cinquante *leguas* (2). Aujourd'hui encore, en Russie, on estime la valeur des domaines non d'après leur superficie, mais d'après le nombre *d'âmes*, c'est-à-dire de serfs du sexe masculin, vestige instructif de l'ancien état des choses, où la *rente* était totalement inconnue (3). — Si dans les profondeurs du moyen âge nous rencontrons des exemples de baux véritables, le prix du fermage est la plupart du temps tellement minime, qu'il peut passer pour un hommage rendu, en reconnaissance pure et simple du droit de propriété, réservé au seigneur. — Les grands propriétaires exercent naturellement une influence considérable, surtout aux époques et dans les contrées où la civilisation n'est encore que peu développée; les hommes établis sur leurs domaines vivent dans un état de dépendance d'autant plus absolue, que l'absence de commerce et de capitaux se fait plus généralement sentir. Aussi, le peu d'importance de la rente foncière rencontre d'ordinaire une compen-

sation dans les honneurs et dans les services personnels, dus au propriétaire, principalement dans le service militaire (4). Les seigneurs, maîtres du sol, n'ont guère manqué, à toute période de *moyen âge*, de mettre à profit l'influence qu'ils exerçaient sur le pouvoir public, pour réduire le salaire du travail par le servage et des institutions analogues, et l'intérêt du capital par des lois prohibitives, des règlements contre l'usure, etc., et pour augmenter ainsi, artificiellement, leur quote-part dans le revenu de la société.

(1) *A. Burnes* (Reise nach Bukhara, II, p. 238).

(2) *W. Maccann* (Two thousand miles ride through the Argentine Provinces, London, 1853, I, p. 20; II, p. 143); *Ausland* (1843, n° 140). V. Chartes Frisonnes de 845, où les terres sont ainsi désignées : *terræ* 20 *animalium*, 48 *animalium*, etc. (*Lacomblet*, Urkundenbuch, I, p. 27); *Kindlinger* (Muenst. Beitr., I, Urkundenbuch, p. 24).

(3) On commence au reste maintenant à dire de plus en plus en Russie « tant de *dessjatines* (1 hectare, 09) avec les paysans qui en dépendent, » surtout en parlant des terres les plus fertiles, par exemple, de celles du gouvernement d'Orel (*Haxthausen*, Studien, II, p. 510). Autrefois la banque ne prêtait que 250 roubles par *âme* ; aujourd'hui elle en prête jusqu'à 300 (II, p. 81). Malgré cela, *Haxthausen* croit que la rente foncière s'évanouirait en Russie, si l'on faisait cultiver les terres par des ouvriers salariés (I, préface, p. XIII). Ce que dit *Carey* des Etats-Unis est probablement exact : *Every one is familiar with the fact, that farms sell for little more, than the value of the improvements* (The past, the present, and the future, p. 60).

(4) Il en fut ainsi dans les Highlands d'Ecosse jusqu'à la répression totale de la révolte de 1745. Le célèbre *Cameron de Lochiel* entra en campagne avec 800 fermiers, quoique ses revenus s'élevassent à peine à 500 livres sterling (*Senior*, Three lectures on the rate of wages, p. 45). *Poor* 12000 *l. st. per annum, nearly subverted the constitution of these Kingdoms !* (*Pennant.*)

§ 156.

Les progrès de la civilisation contribuent de trois manières différentes à l'élévation de la rente foncière. L'accroissement

de la population provoque une culture plus *intensive*, ou bien elle oblige, en faisant travailler une plus grande étendue du sol, à utiliser des terrains moins fertiles et plus défavorablement situés (1). Si un accroissement du capital vient se joindre à l'augmentation de la population, ces résultats prennent des proportions plus considérables. La nation consomme alors du blé, sinon en plus grande quantité, du moins de qualité meilleure; elle a besoin d'un bétail plus abondant et mieux nourri, etc., ce qui contribue inévitablement à faire mettre en œuvre, d'une manière de plus en plus active, les facultés naturelles du sol. Que la population vienne à se concentrer dans les grandes villes, ce mouvement augmente encore la rente foncière, parce qu'il nécessite évidemment le transport coûteux des produits agricoles, ce qui élève de beaucoup les *frais de production*, jusqu'au moment de la consommation, pour les terrains moins favorablement situés (2, 3).

Les symptômes d'une civilisation perfectionnée commencent tous par se manifester dans les grandes villes, de la manière la plus prompte et la plus saisissante; la rente foncière obéit également à cette loi. Nous pouvons regarder la construction des maisons comme le mode d'exploitation le plus intensif, et le plus intimement rattaché au sol (4). — On ne saurait assigner à la *rente* ni un *maximum* qu'elle ne puisse dépasser, ni un *minimum* au-dessous duquel il lui soit impossible de descendre.

(1) *Rau* (Lehrbuch, I, § 220) évalue, comme il suit, la population par mille carré, et la rente foncière perçue en moyenne par *morgen* du sol exploité (25 ares 23), dans la Prusse rhénane :

Régence	de Trèves,	3,010 habitants,	28 silbergros (*a*).
—	de Coblentz,	3,860	35
—	d'Aix-la-Chapelle,	4 760	53
—	de Cologne,	5,460	66
—	de Dusseldorf,	7,280	72

(*a*) Le *silbergros* vaut 12 centimes 1/2.

Dans le Wurtemberg :

Cercle du Danube,	3,300 habitants,	3,96 florins (a).
— de Jaxt,	3,600	3,42
— de la forêt Noire,	4,800	4,»
— du Neckar,	7,200	5,3

On peut difficilement comparer entre eux les divers pays sous ce rapport, parce qu'on a rarement la certitude que le mot de *rente foncière* soit entendu partout de la même manière. On ne doit pas non plus oublier combien il est difficile de dégager l'élément de la *rente foncière* dans le sens strict que lui attribue *Ricardo*.

(2) L'élévation progressive de la rente foncière, en tant qu'elle tient aux frais de transport plus considérables, pour un marché dont l'importance va toujours croissant, doit se ralentir ; les cercles concentriques autour d'un point donné s'étendent dans une proportion plus forte que la longueur du rayon.

(3) En ce qui concerne l'*histoire de la rente foncière en Angleterre*, on trouve dans les tables comparatives des prix, dressées par sir *F.-M. Eden* (State of the poor, III, App. 1) les chiffres suivants, relatifs au moyen âge. En 1276, l'*acre* de prairie, dans le Norfolkshire, rapportait 4 schellings 4 den. d'aujourd'hui, et l'*acre* de terres labourables 1 sch. 5 den.; en 1324, prairies de 2 sch. 10 den. à 6 sch. 7 den., champs de blé 2 sch. 8 den.; en 1347 (sans indication de comté), prairies 2—7, champs 5 den.; en 1354, bois 6 den., prairies 1—11, pâturages 6 den.; en 1420, champs 11 den.; en 1491, pâturages 6 den.; en 1536, champs de 1 sch. 4 den. à 1 sch. 5 den. 1/2; en 1546, prairies 5 sch. 5 den., champs 1 sch. 1 den., pâturages 1 sch. 5 den.; en 1573, pâturages 2 sch., champs 2 sch.; en 1593, pâturages 4 sch. 5 den. — D'après *Hume* (History of England, ch. XXXIII), il semblerait que la rente sous Henri VIII ne s'élevait qu'au 1/10 de ce qu'elle était de son temps, tandis que le prix des marchandises atteignait le 1/4 du prix moderne. *Davenant* (Works, II, p. 217, 221) évalue l'ensemble de la rente foncière des terres, des maisons et des mines, au commencement du dix-septième siècle, à 6 millions de livres sterling, et en 1648 à 14 millions, et la valeur en capital qui correspond à ces sources de revenus, à 72 et 252 millions. En 1714, *J. Bellers* (Proposals for employing the poor) parle de 15 millions ; en 1726, *Erasm. Philipps* (State of the Nation in respect to commerce, etc.), de 20 millions ; en 1771, *A. Young*, 16 millions ; en 1800, *Beeke* (Observations on the income-tax), 20 millions ; en 1804, *Wakefield* (Essay on polit. economy), 28 millions ; en 1838, *M' Culloch* (Statist. account, I, p. 535), 29 millions 1/2. La taxe des pauvres a été prélevée en 1841

(a) Le *florin* vaut 2 fr. 15 cent.

dans l'Angleterre et le pays de Galles sur 32,655,000 livres sterling (*Porter*, Progress, VI, 2, p. 614). La rente foncière s'est encore accrue plus rapidement en Ecosse : elle produisait vers 1770 un million à 1,200,000 livres sterling au plus ; elle était déjà de 2 millions en 1795, et depuis lors elle a plus que doublé (*M' Culloch*, I, p. 545). En Irlande, si l'on s'en rapporte à *Petty* (Polit. anatomy, I, p. 113) elle n'était, en 1676, que de 900,000 livres sterling ; *A. Young*, en 1778, adoptait déjà le chiffre de 6 millions, et *Newenham* (Wiew of Ireland) celui de 13 millions en 1808. Aujourd'hui, en plusieurs endroits de *Rosendale-Forest* (Lancashire), la terre est louée à l'aune, et donne un revenu de 121 ou même 131 livres sterling l'acre, c'est-à-dire un chiffre plus élevé que ne le fut sous Jacques Ier le prix d'achat de la forêt entière, de 15,300 acres. La rente de certaines contrées marécageuses du *Lancashire* est montée depuis cent cinquante ans, de 1,500 ou même 3,000 pour 100 (Edinburgh R., 1843, febr., p. 222). — La valeur de toutes les terres en Norwége représentait en 1665 un capital évalué à 13 millions de thalers speciès, en 1802 à 25 millions 1/2, en 1839 à 64 millions (*Blom*, Statistik von Norwegen, I, p. 145). Il est vrai que la plupart de ces données offrent d'autant moins de certitude, qu'elles sont plus anciennes.

(4) Le terrain, à Paris, coûtait, en 1834, rue Laffitte, de 1,000 à 1,200 francs la toise carrée (36 pieds carrés) ; rues Richelieu et Saint-Honoré de 1,500 à 2,000 francs ; rue Neuve-Vivienne de 2,500 à 3,500 (aujourd'hui, ces prix de vente ont encore monté, et le rayon des terrains payés fort cher s'est singulièrement étendu : les prix de 200 à 500 francs le mètre carré sont devenus très-communs); à Philadelphie, *Market-Street*, de 3,000 à 4,000 francs ; à New-York, *Wall-Street*, près de 4,000 francs (*Michel Chevalier*, Lettres sur l'Amérique, I, p. 355). Il arrive à Saint-Pétersbourg qu'au bout de six ans à peine la maison revient au propriétaire de la surface (*Storch*, Von Rau, I, p. 248, seq.). A Manchester, le terrain de la douane a coûté récemment de 10 à 12 livres sterling l'yard carré ; au centre de la ville, ce prix est monté jusqu'à 40 livres sterling, c'est-à-dire environ 200,000 livres (5 millions de francs) l'acre (plus de 1,200 francs le mètre carré) (Athenæum, 4 décembre 1852). Un lot de terrain, avec deux maisons d'habitation, s'est vendu à Cologne 2,700 francs en 1810, 2,900 thalers en or en 1821, 10,500 thalers en 1843, et en 1844 il a été vendu en trois lots pour 20,303 thalers (*Reden*, Statist. Zeitschr., 1848, p. 366). — Aux portes de Paris, l'hectare rapporte jusqu'à 200 et même 250 francs, tandis qu'à Fontainebleau il ne rend que 30 ou 40 francs (Journal des Econom., mars 1856, p. 337). La villa de Misène, (dans la plus délicieuse position), que la mère des Gracques avait achetée pour environ 20,000 francs, revint à L. Lucullus (consul l'an 74 avant J.-C.) trente-trois fois plus cher (*Mommsen*, Roemische Gesch., II, p. 382).

§ 157.

Les améliorations de l'exploitation agricole, qui ne sont que le fait de quelques individualités isolées, n'exercent aucune influence sur la rente foncière. Il en résulte seulement pour les producteurs habiles un accroissement, tout personnel, du bénéfice qui leur revient en leur qualité d'entrepreneurs, sans tenir d'une manière inséparable au sol.— Mais qu'arrive-t-il si ces progrès se généralisent dans le pays? — Lorsque la population et la consommation n'éprouvent aucun changement, l'offre des produits du sol dépasse la demande: en supposant que les cultivateurs ne puissent rien exporter, il se voient contraints à restreindre la production : les terres les moins fertiles ou le plus désavantageusement situées sont plus ou moins abandonnées, et les capitaux les moins productifs sont retirés de l'agriculture. Par suite, la rente baisse, aussi bien d'une manière relative que d'une façon absolue, mais les propriétaires peuvent couvrir personnellement une partie de la perte qu'ils éprouvent, par le bénéfice qui leur revient en qualité de capitalistes et de consommateurs (§ 186) (1). Toutefois, au bout d'un certain temps, par suite de l'abaissement du prix du blé, la population et la consommation s'accroissent, la culture prend donc de l'extension et la rente s'élève de nouveau (2). Qu'elle revienne seulement à l'ancien taux, et elle sera, absolument parlant, beaucoup plus considérable que par le passé. Supposons qu'un pays renferme trois classes de terrains, de nature différente et d'égale étendue qui donnent chaque année, avec les mêmes capitaux; l'un 100,000, l'autre 80,000, le troisième 70,000 boisseaux de blé; la rente foncière est l'équivalent d'au moins 40,000 boisseaux. Que la production vienne à doubler, alors que la demande des denrées s'élève également au double, l'ensemble de la récolte égalera 200,000+160,000

+140,000 boisseaux, et la rente devra s'élever au moins à 80,000 boisseaux, sans porter le moindre préjudice à personne. Si la population augmente dans une proportion moindre que le produit de l'exploitation rurale, le consommateur peut jusqu'à un certain point faire un bénéfice notable, et le propriétaire améliorer également sa position. Du reste, les grandes améliorations réalisées dans l'agriculture ne se répandent que peu à peu, de sorte que, la plupart du temps, la demande des produits du sol ne fait que marcher du même pas qu'une offre progressive. Dans ce cas, on peut échapper à une diminution passagère de l'importance absolue de la rente. — Contrairement à l'assertion des disciples qui ne jurent que par *Ricardo*, il n'est pas exact de prétendre, en thèse générale, que le renchérissement des produits agricoles, puisse seul élever le taux de la rente foncière. Par suite du développement régulier de l'économie des nations, la rente foncière grandit sans cesse *d'une manière absolue*, et décroît sans cesse *d'une manière relative* par rapport à l'ensemble du revenu public. — Les conséquences qu'entraînent les améliorations introduites dans la production agricole se manifestent pareillement à la suite de perfectionnements réalisés dans la mouture (3), des facilités apportées aux moyens de transport employés par l'agriculture (4), ou de l'introduction de moyens d'alimentation qui reviennent à meilleur compte (5). Tous les progrès de ce genre rendent possible un accroissement de la population et de la fortune publique, sans faire subir une augmentation correspondante du tribut payé aux propriétaires (6.)

Examinons d'après ces données la question suivante : Quelle est l'influence qu'exerce sur la rente foncière l'amélioration permanente du sol (7)? Les terres ainsi améliorées deviennent plus productives; par conséquent, elles exigent une rente plus élevée, tandis que la rente acquittée pour les

autres diminue, non-seulement d'une manière relative, mais encore d'une manière absolue, lorsque la demande reste stationnaire. C'est comme si des capitaux se transformaient en terre fertile, et augmentaient l'étendue des héritages améliorés par la culture.

(1) Un assez grand nombre d'auteurs ont repoussé comme absurde la pensée que les améliorations apportées dans l'exploitation agricole pouvaient diminuer la rente foncière (V. *Malthus*, Principles, I, ch. III, 8), aussi *J.-S. Mill* (Principles, IV, ch. III, § 4) préfère-t-il formuler la question en ces termes : « Le propriétaire foncier ne souffrira-t-il pas quelque dommage de l'amélioration des domaines étrangers, quoique le sien en ait profité également ? » V. *Davenant* (Works, I, p. 361). Les exemples pratiques ne sont pas rares. Ainsi, la longue crise agricole par laquelle l'Allemagne dut passer au commencement de 1820 provenait surtout de l'élan donné à l'agriculture (*Thaer*, *Schwertz*, etc.), pendant que la population était loin de se développer dans la même proportion. L'Angleterre a traversé la même phase (*M' Culloch*, Stat. Account, I, p. 557). Naturellement, le prix des terres, relativement moins fertiles, subit la plus forte baisse. De 1654 à 1663, la Suisse fut de même exposée à une crise agricole des plus désastreuses : le blé baissa énormément de prix, le prix des terres diminua dans une forte proportion, de nombreux débiteurs furent hors d'état de payer leurs créanciers, les paysans se soulevèrent, des masses de citoyens émigrèrent, etc. (*Meyer von Knonau*, Handbuch der schweiz. Gesch., II, p. 43). Epargnée par la guerre de trente ans, la Suisse avait profité de ce répit pour développer l'agriculture de telle sorte que, quand les contrées voisines purent concourir avec elle, il ne lui fut plus possible de trouver des débouchés suffisants. — Dans les dix-septième et dix-huitième siècles, l'Angleterre éprouva, par intervalles, une *agricultural distress* presque semblable. V. *Child* (Discourse on Trade, p. 73, 124, seq.); *Temple* (Observations upon the U. P., ch. VI) ; *Tooke* (History of prices, I, p. 23, seq., 42). Même sans aucune des améliorations que la science apporte, une longue suite de bonnes années peut produire un résultat identique : on en trouve plusieurs exemples dans le premier volume de *Tooke*. — Les Anglais attachent une grande importance à la différence des réformes d'économie rurale, dont les unes épargnent le sol, et les autres le capital et le travail. Celles-ci influent sur la rente en argent du propriétaire foncier et la diminuent par l'abaissement du prix du blé, mais laissent intacte la rente payable en grains ; les autres, au contraire, les affectent toutes les deux, en pesant d'une manière plus forte sur la rente en argent (*Ricardo*, Principles, ch. II ; *J.-S. Mill*, Principles, IV, ch. III, § 4).

(2) Quand la demande des denrées de luxe, comme la viande grasse, le lait, les légumes, etc., augmente, l'abaissement considérable du blé, denrée de nécessité absolue, etc., peut élever la rente foncière, car des terres, négligées jusque-là, peuvent être exploitées. Ainsi le Lancashire renferme des marais qui ne pouvaient être cultivés, parce que le laboureur aurait consommé plus que ne rapportait la récolte. Depuis qu'on importe de l'Irlande des denrées de toute sorte, en quantités considérables, ces terrains ont été transformés en prairies artificielles, en jardins, etc... (*Torrens*, The budget, p. 180). V. déjà *A. Smith* (I, p. 257, ed. Bas.). *Banfield* a pu abuser de pareils faits pour attaquer la loi de *Ricardo* (Organisation of industry, 1848, p. 49).

(3) Sous ce rapport, la *mouture perfectionnée* a exercé une grande influence. En France, au seizième siècle, on ne retirait guère d'un setier de froment que 144 livres de pain, d'après *Malouin* (L'Art du boulanger; 1767) 192 livres, et aujourd'hui on en obtient de 223 à 240. Le profit est encore plus considérable pour l'orge : autrefois le setier ne donnait que 58 livres de farine, aujourd'hui c'est 115 (*Roquefort*, Histoire de la vie privée des Français, I, p. 72 ; *Beckmann*, Beitr. zur Gesch. der Erfind., II, p. 54).

(4) Au commencement du dix-huitième siècle, les comtés voisins de Londres adressèrent une pétition au Parlement pour se plaindre de la multitude de routes en construction, qui, en facilitant la concurrence des districts plus éloignés, diminuaient leur rente (*A. Smith*, W. of N., I, ch. II, 1).

(5) *Malthus* (Principles, p. 231). Si les ouvriers voulaient se contenter de pommes de terre, au lieu de leur nourriture actuelle, pain, viande, etc., la rente foncière diminuerait sensiblement, parce qu'il serait possible de donner satisfaction au besoin général en restreignant les travaux à un espace moins considérable. Mais, au bout d'un certain temps, l'accroissement de la population pourrait produire une augmentation de la rente, et même l'élever au delà de ce qu'elle était précédemment, parce qu'on peut toujours faire venir des pommes de terre dans des endroits où le blé ne germerait pas, et les limites de la culture possible se trouveraient ainsi reculées.

(6) En France, le prix moyen du blé pendant chaque période décennale n'a pas varié de 1797 à 1847. M. *Hipp. Passy* parle de terres qui donnaient à peine 12 hectolitres de froment, il y a trente ans, et qui en rapportent 20 aujourd'hui, c'est-à-dire, une augmentation de 170 francs sur le rendement contre un accroissement des frais de production de 75 francs seulement (Journal des Econom., 15 oct. 1848). De pareils faits, très-bien expliqués par *Ricardo*, détruisent l'objection élevée par *Carey*, *Banfield*, etc., contre la loi qu'il a formulée, objection basée sur

ce que, depuis le moyen âge, la situation des classes qui ne possèdent pas le sol s'est indubitablement améliorée.

(7) Ainsi, par exemple, les opérations du drainage qui, bien dirigées, ont donné en Angleterre et en Belgique un produit de 10, de 15, et jusqu'à 25 et 70 pour 100 des capitaux employés. En Angleterre, l'Etat n'accorde de subsides dans ce but, que si l'amélioration espérée n'est pas inférieure à 10 pour 100, d'après l'évaluation officielle faite par un ingénieur du gouvernement.

§ 158.

Lorsqu'une cause quelconque, la guerre, par exemple, réagit d'une manière funeste sur l'économie publique, la rente foncière peut échapper à cette influence, par suite d'une diminution relativement plus forte encore sur le salaire du travail ou le profit du capital, mais seulement jusqu'à une certaine limite (1). La diminution de la rente commence par atteindre les terres moins fertiles et plus défavorablement situées (2, 3).

(1) En Angleterre, on achetait, vers l'an 1450, une terre sur le pied de 14 *years purchase*, c'est-à-dire, au prix d'un capital qui égalait quatorze fois la rente annuelle ; en 1470, ce n'était plus que sur le pied de 10 *years purchase* (*Eden*, State of the poor, III, App., I, p. xxxv). Telle était la conséquence des guerres civiles qui désolèrent le pays dans l'intervalle. Les nombreuses guerres de Louis XIV firent parfois tomber la rente foncière en France de 10,000 à 2,000 livres (*Mme de Sévigné*, Lettres, 25 décembre 1689). Le comitat de *Bekesch*, en Hongrie, fut vendu tout entier pour 150,000 florins, sous l'empereur Charles VI, après une guerre malheureuse contre la France (*Mailath*, OEsterreich. Gesch., IV, p. 523). V. *Cantillon* (Nature du commerce, p. 248). Au printemps de l'année 1848, on vendit à Cologne pour 1,000 thalers une maison nouvellement construite dont l'emplacement seul en avait coûté plus de 3,000; et pour 100 thalers chacun, six autres terrains qui précédemment avaient été vendus plus de 3,000 thalers (*Reden*, Statist. Zeitschrift, 1848, p. 366). Les guerres de Napoléon ont produit sur la rente foncière anglaise un effet tout opposé ; elles l'ont fait monter extraordinairement (*Porter*, Progress, II, 1, p. 150), parce que les difficultés et les entraves suscitées à l'importation des denrées firent alors prendre un développement extraordinaire à l'agriculture. C'est à partir de cette époque que datent les améliorations remarquables dont elle devint l'objet en An-

gleterre. Des charrues perfectionnées ont retranché un cheval sur trois; la houe à cheval économise 50 pour 100 sur les frais de travail humain; les machines à battre, mues par la vapeur, diminuent la dépense des deux tiers, relativement au battage à la main ; la machine à faucher fait autant de besogne que 30 hommes; le matériel du drainage a baissé de prix dans la proportion de 80 à 15. Toutes ces inventions, d'après *Weckerlin* (Englische Landwirtschaft, p. 122), ont réduit les frais d'exploitation de près de moitié. V. pour tout ce qui concerne l'*économie rurale de l'Angleterre*, l'excellent ouvrage de M. *Léonce de Lavergne*, publié sous ce titre en 1854, et parvenu déjà à la troisième édition. La rente foncière, en 1844, devait être de beaucoup inférieure à celle de 1812! (*Passy*, Journal des Econom., X, p. 354.)

(2) De 1817 à 1827, le prix des terres dans le Mecklembourg a baissé pour les terres de mauvaise qualité de 30 à 40, pour les meilleures de 15 à 20 pour 100 (*Thünen* cité par *Jakob*, Tracts relating to the corn trade, p. 40, 187).

(3) La rente foncière donnait en moyenne en Angleterre, vers 1815, 17 sch. 3 deniers par acre ; il faut citer surtout entre les divers comtés ceux de Middlesex 38—39, de Rutland 28—2, de Leicester 27—3 ; au-dessus de tous les autres, Westmoreland 9—1. La moyenne du pays de Galles est 7—10 ; au plus haut Anglesea 19, au plus bas Merioneth 4—8; la moyenne en Ecosse 5—1 1/2; au plus haut, Midlothian 24—6 1/4, au plus bas les comtés des *highlands*, Caithness, Cromarty, Inverness et Ross 1—1 jusqu'à 1—5, Orkney 8 1/2 den., Sutherland 6 den., Shetlands 3 den. En Irlande, la moyenne est 12—9 ; au plus haut Dublin 20—1 1/2, au plus bas Donegal 6 sch. (*M' Culloch*, Stat. Account, I, 544 ; Yearbook of general information, 1843, p. 193).—En France, *Chaptal* (De l'industrie fr., I, p. 209) évalue à 28 francs par hectare le revenu moyen ; dans le département de la Seine 216, le Nord 69,56, la Seine-Inférieure 67,85, et au contraire dans les Hautes-Alpes 6,2, les Basses-Alpes 5,99, les Landes 6,25. Pendant qu'on achète dans ce dernier département un hectare pour 20 francs, le prix d'achat de la même quantité de terrain dans le Médoc, qui y confine, est parfois de 25,000 francs (*Blanqui*, Journal des Econ., janvier 1851, p. 15). —En Belgique, l'hectare de terres labourables rapporte en moyenne 52,46 ; dans la Flandre orientale 63,19, dans la province de Namur 29,24 (*Heuschling*, Statistique, p. 77). *Flotow* (1846) calcule que la rente foncière groupée en un seul bloc, à part bien entendu l'estimation du prix des maisons d'après la valeur des loyers, monte annuellement pour tout le royaume de Saxe à quelque chose comme 12 millions 1/3 de thalers (*Rau-Haussen*, Archiv der polit. OEk., N. F., V, p. 23).

§ 159.

On entend si souvent parler de la rente foncière comme du résultat d'un monopole exercé sur le sol (1), comme d'une rançon imméritée soldée aux propriétaires par le peuple tout entier, qu'il est bien temps de signaler le côté utile qu'elle présente. Le résultat naturel de l'accroissement rapide de la population est de faire de la satisfaction des besoins matériels les plus grossiers l'unique préoccupation des masses ; on risque donc de voir s'effacer tout sentiment d'une élégance plus noble et d'un loisir plus délicat, qui seuls peuvent donner plus de prix à la vie, et former le point de départ d'une activité soutenue et d'un progrès constant (§ 145). La rente foncière constitue une sorte de fonds de réserve, dont l'importance augmente à mesure que la diminution du salaire et du taux de l'intérêt dessine davantage le péril (2). Mais est-il bon, en ce qui concerne ces grands intérêts, de recourir aux moyens artificiels que fournit la puissance publique pour peser sur la marche naturelle des choses ? C'est là une question que nous essayerons d'aborder plus tard (3, 4).

(1) *Rent is a tax levied by the landowners as monopolists* (*Hopkins*, Great Britain for the last 40 years, 1834).

(2) *Malthus* (Additions to the essay on population, 1817, III, ch. x); V. aussi *Verri* (Meditazioni, XXIV, 3). Les physiocrates désignent les propriétaires du sol sous le nom de *classe disponible* : comme ils ne sont point forcés de travailler pour vivre, ils peuvent le mieux servir le pays soit à l'armée, soit dans les affaires publiques, etc., ou en personne, ou au moyen des impôts, qui servent à payer les fonctionnaires et les serviteurs de l'Etat (*Turgot*, Sur la formation, etc., § 15 ; Questions sur la Chine, 5). C'est évidemment un argument à double tranchant.

(3) *Malthus* tient les capitaux et les travaux consacrés à l'agriculture pour plus productifs que les autres, parce qu'ils ne rapportent pas seulement l'intérêt et le salaire accoutumés, mais encore quelque chose de plus, à savoir, la rente foncière. Si donc, par exemple, le bénéfice que

retire un pays de son commerce et de son industrie monte à 12 pour 100, et si le bénéfice des capitaux employés à l'agriculture est de 10 pour 100 seulement, une loi sur les céréales qui obligerait de détourner les capitaux de l'industrie et du commerce pour les appliquer à l'agriculture pourrait être d'un grand profit à l'économie nationale en général, au cas où la rente foncière augmenterait de 3 pour 100 (On the effects of the cornlaws and of a rise or fall in the price of the corn on the agriculture and the general wealth of the country, 1815; The grounds of an opinion on the policy of restricting the importation of foreign corn, 1815). *Roscher* combat cette opinion dans son livre traduit par *M. Block* (Ueber Kornhandel und Theurungspolitik, p. 139). V. ci-dessus, § 66.

(4) L'importance de la question de la *rente* nous décide à reproduire, dans l'*appendice* qui termine ce second volume, une étude que nous avons faite d'après le travail de *M. Schütz*, professeur à l'université de Tubingue, publié dans l'excellente Revue des sciences politiques (Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft), que rédigent les membres de la Faculté d'économie politique de Tubingue, avec la collaboration de MM. les professeurs *Rau* et *Robert Mohl*, de Heidelberg, et *Hannsen*, de Gœttingue. Le titre que l'auteur lui a donné révèle par lui-même le bon esprit dans lequel ce travail est conçu. *M. Schütz* l'intitule : De la rente des propriétaires et du conflit apparent de leur intérêt avec celui des autres classes de la société. — Il est difficile de faire mieux ressortir, au point de vue économique, la nécessité du droit de propriété et la légitimité, ainsi que l'utilité de la rémunération perçue par le propriétaire. Nous ajouterons seulement que dans la critique du système de *Ricardo*, *M. Schütz* n'a pas échappé au malentendu signalé par *Roscher*. Il ne s'agit point ici d'une hypothèse historique de succession de cultures, mais de ce fait incontestable, qu'à un moment donné, des terres de qualité différente et diversement situées présentent une différence d'avantages pour la culture. Cette différence est *ambulatoire*, s'il nous est permis de nous exprimer de cette façon, et non pas *permanente*; elle se modifie sous l'empire des circonstances. — Dans le sens de la théorie de *Bastiat* et de *Carey*, *de Fontenay* a publié un livre digne d'attention : Du revenu foncier (1854), et *Wirth* fait de cette doctrine la base des : Grundzüge der National-Œkonomie (Cologne, 1856).

CHAPITRE III.

SALAIRE.

PRIX DU TRAVAIL ORDINAIRE.

§ 160.

Le salaire du travail ordinaire, comme le prix de toute marchandise, se règle par le rapport entre l'*offre* et la *demande*. Toutes circonstances égales d'ailleurs, la diminution de l'offre par suite de grandes épidémies (1), d'émigrations (2), etc., accroît d'habitude le salaire du travail, de même que l'accroissement de la demande pendant la moisson (3); tandis qu'en hiver, au contraire, la diminution de la demande fait baisser le salaire (4).

(1) Taux élevé du salaire en Italie après la peste de 1348; on entendit alors beaucoup de plaintes sur la paresse et la licence des ouvriers (*M. Villani*, I, 57; *Sismondi*, Histoire des républiques italiennes au moyen âge, VI, p. 39). En Angleterre, la même peste fit monter au quadruple le salaire payé en froment (Edinb. Rev., XVI, p. 468). Le grand tremblement de terre de 1783 dans les Calabres produisit des effets analogues (*Galanti*, N. Beschreibung von Neapel, I, p. 450). V. déjà *Isaïe* (13, 12).

(2) La solde élevée qu'on donnait autrefois aux matelots et la liberté personnelle dont ils jouissaient prouvent combien il est utile à l'ouvrier, pour faire monter son salaire, de pouvoir se retirer à volonté. Une adresse des marins anglais au Parlement (1387) contient leur plainte de ne recevoir que 3 pence par jour, pendant que les ouvriers ordinaires employés aux champs gagnaient 5 schellings *par an* (*Eden*, State of the poor, I, p. 36).

(3) Dans les environs de Leipzig, le journalier de la campagne reçoit en moyenne 8 silbergros (1 franc environ) et 10 silbergros (1 fr. 25 c.)

pendant la récolte : son ordinaire est également meilleur au moment de la récolte. Celle-ci fait doubler le prix de la journée en Angleterre (*Eden*) tandis que dans la Frise orientale souvent elle le porte de 8—10 bons gros (1 fr. 25 à 1 fr. 50) à 2 rthlr (7 fr. 50) (*Steltzner*). C'est pour cela que les cultivateurs, qui se rendent chaque semaine au marché, ont hâte, à l'époque de la moisson, de se défaire le plus promptement possible de leurs approvisionnements, surtout quand le temps n'est pas sûr. La solde des matelots anglais allait d'habitude à 40—50 schellings par mois ; pendant la dernière guerre maritime, les demandes de la marine militaire étaient devenues si considérables, que le salaire s'éleva jusqu'à 100 et même 120 schellings par mois (*M' Culloch*, On taxation, p. 40).

(4) La journée d'hiver, aux environs de Leipzig, se paye 7 silbergros 1/2 (environ 94 c.), ordinairement à partir de la fête de la moisson ; en Angleterre, vers la fin du dix-septième siècle, elle était payée 1—2 pence plus bas que la journée d'été (*Eden*, I, p. 565).

§ 161.

L'expression *frais de production*, qui mesure l'offre soutenue du travail, comprend les besoins habituels de la vie, non-seulement des ouvriers eux-mêmes, mais encore de leurs familles (1), et, par conséquent, de la génération ouvrière qui grandit. La demande du travail détermine essentiellement le nombre de celle-ci. Si cette demande est assez considérable, par exemple, pour exiger, afin d'être pleinement satisfaite, que chaque famille compte six enfants, il faut que le salaire de l'ouvrier suffise, outre son entretien personnel, aux frais qu'entraîne un pareil nombre d'enfants à élever. — Là où il est d'usage d'employer aussi la femme et les enfants, moyennant salaire, le père n'a pas besoin de subvenir seul à l'entretien de toute la famille ; le salaire individuel peut alors être moins élevé (2). Cependant, s'il venait à descendre au-dessous du niveau indiqué tout à l'heure, une mortalité plus considérable, l'émigration, la diminution notable du chiffre des mariages et des naissances ne tarderaient pas à occasionner un abaissement de l'offre qui ferait infailliblement remonter le taux du salaire, alors que la de-

mande demeure invariable. — Et réciproquement, il est difficile au salaire de se maintenir longtemps à un taux qui dépasse le montant des frais d'entretien, alors que la suprême jouissance réside dans la satisfaction de l'instinct naturel qui rapproche les deux sexes, et que l'amour des parents pour les enfants est le devoir le plus sacré imposé à l'homme par la nature. « Toutes les fois, dit *Ad. Smith*, que la *demande* d'hommes augmente, l'*offre* se produit aussitôt dans la même proportion (3). »

(1) Ceci s'applique naturellement aux familles qui comptent un nombre de membres égal à la moyenne. — *Gasparin* distingue cinq périodes distinctes dans la vie d'un ouvrier : (*a*) il est nourri et élevé par ses parents ; (*b*) il peut s'entretenir lui-même et faire encore quelques économies ; (*c*) il se marie et nourrit ses enfants à grand'peine ; (*d*) les enfants deviennent capables de travailler et le père vit plus à l'aise ; (*e*) ses forces diminuent en même temps que ses gains (*Villermé*, Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, 1840, II, 387).

(2) *Cantillon* (Nature du commerce, etc., 1755) pense qu'un journalier a besoin, pour élever deux enfants, de la même somme à peu près que celle qui lui est nécessaire pour son propre entretien ; le travail de la femme pourra ordinairement lui suffire (p. 42, seq.). — On calcule en Allemagne que la femme d'un journalier ne peut gagner que du 1/3 à 1/2 de ce que gagne le mari ; surtout parce que la grossesse, les soins à donner aux enfants, etc., l'empêchent souvent de travailler. Si donc une famille de journaliers dépense 100 thalers (375 francs) par an, le père doit pour sa part en gagner 75 ; soit 7 silbergros 1/2 par jour (*Rau*, Lehrbuch, I, § 190). — En France, il faut que l'homme gagne au travail des champs en moyenne 1 franc 25 centimes par jour, la femme 3/4 de franc ou 75 centimes (à 200 jours de travail par an), les trois enfants, 0,38 de franc (250 jours) : total, 620 francs par an (*De Morogues*). — En Angleterre, le taux moyen du prix des travaux de ce genre était par an de 27 livres 17 sch., pour l'homme ; de 13 livres 19 sch., pour la femme et quatre enfants (*Senior*, Preface to the foreign communications relative to the support and maintenance of the poor, 1834, p. LXXXVIII). — Le salaire a notablement augmenté depuis cette époque aussi bien en Angleterre qu'en France. — Les filatures de Manchester ont payé en 1834 aux enfants de 9-10 ans 2 sch. 9 à 10 deniers par semaine, de 10 à 12 ans 3 schel. 6-7 deniers, de 12-14 ans 5 schel. 8-9 deniers, de 14-16 ans 7 schel. 5-6 deniers (I, Report of the poor-law commissioners, p. 204). Les indus-

tries qui exigent une très-grande force physique, comme le tissage des tapis ou de la toile à voiles, ou encore celles qui sont exercées en plein air, quel que soit le temps, ne peuvent admettre un pareil concours de tous les membres de la famille ni par conséquent subir autant l'abaissement du salaire (*Senior*, Rapport fait au Parlement au nom de la commission chargée d'examiner le travail des tisseurs à la main, 1841).

(3) *J. Moeser* (Patriot. Phant., I, 40) tient un langage analogue. D'après *Ad. Smith*, on reconnaît aux signes suivants que le salaire du travail s'élève au-dessus du *minimum* indispensable ; lorsque le prix des journées est plus fort en été qu'en hiver (à cause de la dépense extraordinaire du chauffage, la dépense de la famille est plus forte en hiver, et l'on peut rarement compter sur des économies faites en vue des charges multipliées de la saison rigoureuse) ; quand le salaire varie moins d'année en année, et d'une localité à une autre, que le prix des denrées ; enfin lorsque le salaire est plus haut, alors que le prix des vivres est plus bas (W. of N., I, ch. VIII).

§ 162.

L'idée des *besoins habituels de la vie* est *relative*, dans certaines limites. Dans les pays chauds, une famille d'ouvriers a besoin de moins de vêtements, d'abris, de chauffage et même de nourriture (1) que dans les pays froids. La différence devient encore plus sensible, lorsque les pays chauds possèdent des substances alimentaires à très-bas prix, telles que le riz, le maïs, les bananes, etc. Alors, le salaire peut évidemment, toutes circonstances égales d'ailleurs, demeurer au-dessous de ce qu'il est en d'autres contrées (2). L'extension de la culture de la pomme de terre a également contribué à ce résultat, puisqu'un acre de terre où l'on a planté ce tubercule fournit en moyenne une quantité de nourriture presque double de celle que donnerait un acre de seigle (3). Les deux tiers de la population française ne connaissent presque pas de nourriture animale et ne vivent guère que de châtaignes, de maïs et de pommes de terre (*Ch. Dupin*); tandis qu'en Angleterre, la drèche, le houblon, le sucre, l'eau-de-vie, le thé, le café, le tabac, le savon et les journaux sont des *articles chiefly used by the labouring classes* (*Carey*). Les

besoins de l'ouvrier, qui tiennent aux habitudes de convenance extérieure, exercent également de l'influence (4). L'usage de la blouse, par exemple, n'a rien de choquant à Paris, ni celui des sabots, au moins dans beaucoup de provinces de France; le peuple de la basse Italie a coutume de marcher nu-pieds, tandis que l'ouvrier anglais regarde comme indispensables de bons souliers de peau et de bons vêtements de drap.

(1) *Liebig* explique comment une partie de la nourriture est consacrée à entretenir la chaleur animale. Des recherches récentes ont établi que le froid provoque une plus grande perte dans l'économie animale; par conséquent, les moyens de compenser ce déficit doivent être plus substantiels par le froid que par la chaleur. Cette transformation plus rapide des éléments de nutrition provoque d'ordinaire une activité plus énergique, alors que l'alimentation est suffisante (*Moleschott*, Physiologie der Nahrungsmittel, 1850, p. 47, 50, 83).

(2) Par contre, l'effet ordinaire de la chaleur du climat est de pousser à l'indolence, et le travailleur a besoin de stimulants plus énergiques pour vaincre le penchant qui le porte à la paresse. Ainsi, au Mexique, le prix de la journée est de 26 sous dans les parties tempérées, tandis qu'il va jusqu'à 32 sous dans les parties où la chaleur est plus intense (*Humboldt*, N. Espagne, III, p. 103).

(3) *Engel* (Jahrbuch für Sachsen, I, p. 419) nous apprend que dans des circonstances tout à fait analogues, et dans une situation semblable, on a récolté par acre :

	Y compris l'eau.	Sans eau.
Froment..	1,881 livres,	1,680 livres.
Seigle..	1,549	1,404
Pois..	1,217	1,095
Pommes de terre.. .	12,029	5,257

La substance sèche de ces récoltes a donné :

	Substance azotée.	Fécule.	Matières minérales.
Le froment.	282 livres,	879 livres,	49 livres.
Le seigle.	243	661	34
Les pois..	309	431	33
Les pommes de terre.	525	3,785	178

Les prix moyens de 1838 à 1852 ont été, en Saxe :

	de seigle.	de froment.	de pommes de terre.
Pour 1 livre de substance sèche. .	1	1,28	0,95
Pour 1 livre de protéine..	1	1,11	1,78
Pour 1 livre de fécule..	1	1,14	0,72

(497). Le prix plus élevé de la *protéine* de froment tient à la plus belle apparence et au goût plus délicat de la farine, et celui plus élevé encore de la *protéine* de pommes de terre tient à la facilité avec laquelle on les apprête.

(4) En ce qui regarde la nourriture seule, les frais d'entretien d'un valet de labour chez le comte *Podewils*, ramenés par *Rau* (I, § 191) à l'unité de seigle, montent annuellement à 1,655 *livres*; *Koppe* porte cette évaluation à 1,952 livres; *Block*, à 2,300 livres; *Kleemann*, de 1,888 à 2,552 livres; *Moellinger*, à 2,171 livres; les trois premiers comptent 78, 160 et 60 livres de viande. *Rau* adopte l'équivalence admise par *Block* (Beiträge zur Landgüterschätzungskunde, 1840, p. 6) et d'après laquelle 100 livres de seigle = 80 de froment, 89 de pois, 110 d'orge, 600 de pommes de terre, 25 de bœuf, 10 de beurre. Dans le nord de l'Allemagne, beaucoup de fermiers évaluent en argent la nourriture d'un valet de labour de 30 à 48 thalers; on l'estime à 60 florins dans le Palatinat badois. *Block* (Allemagne du Nord) estime tout l'entretien, y compris le salaire, de 50 à 82 thalers (187 fr. 50 c. à 315 fr.) par an; et *Hlubeck* (Styrie) à 88 *florins* de convention (240 fr.). *Flotow* (Anleitung zum Abschaetzen der Grundstücke, p. 42, seq.) dit qu'en Saxe un palefrenier célibataire, bien nourri, peut coûter en tout 82 thalers 13 bons gros par an, dont 45 thalers 5 bons gros pour frais de nourriture, qui comprennent 4 *metzen* de froment et 48 livres de viande.

Les frais d'entretien d'une famille de journaliers sont portés par *Rau* (I, § 196), dans le Brandebourg, à 100 thalers (375 fr.); dans le sud-ouest de l'Allemagne, à 150-160 florins (375 à 400 fr.), c'est-à-dire la valeur de 7,000 et 5,333 livres de seigle par an. *Hanssen* (Archiv. N. F., II, p. 162) les estime à 90 florins dans le royaume de Saxe, si la famille possède avec cela un champ de pommes de terre suffisant pour elle et pour un ou deux cochons. L'évaluation complète pour toutes les régences de la monarchie prussienne, à laquelle s'est livré *Reden* (Preussische Erwerbs- und Verkehrsstatistik, I, p. 177), montre que les besoins d'une famille varient entre 71 (Gumbinnen) et 204 thalers (Coblenz); la moyenne est de 115 thalers.—Les dépenses nécessaires d'une famille de journaliers de la campagne en Angleterre étaient calculées, en 1762, de la manière suivante : pain et farine, 6 livres 10 schellings par an; légumes et fruits, 1 livre 1 1/3 schelling; chauffage, lumière et savon, 2 — 9 5/6; lait, beurre et fromage, 1 — 16 5/6; viande, 1 — 6; loyer, 1 — 6; habillements, literie, etc., 16 1/2 schellings; sel, bière, denrées coloniales, 1 — 16 5/6; médicaments, couches, etc., 16 1/2 schellings (*J. Wadle*, History of the middle and working classes, 1853, p. 545). En 1796, on comptait pour un homme de quarante ans avec sa femme et quatre enfants, à Wolverhampton, 50 livres sterling 7 3/4 schellings par an, ainsi répartis : 14 livres de farine de froment par se-

maine, avec 12 livres de viande, 2 livres de beurre, 2 livres de fromage, 1/4 de boisseau de pommes de terre; de plus, chaque année, pour 8 livres 4 schellings de lait et de bière, 5 livres sterling de thé, de sucre, de savon, de chandelles, etc., 6 livres destinées au loyer, 4 livres 1/2 à l'habillement, 10 livres de charges publiques (*sir F.-M. Eden*, State of the poor, I, p. 660). *Löwe* (England nach seinem gegenwartigen Zustande, p. 461) demande pour une *cotter-family* 37 livres sterling par an, dont 74 pour 100 absorbées par la nourriture, 13 par l'habillement et le blanchissage, 4 1/2 par le loyer, 7 par le chauffage et l'éclairage, 1 1/2 par les impôts, les remèdes, les frais d'école, etc. Aujourd'hui, un ouvrier de la campagne doit gagner annuellement, en moyenne, 27 livres 17 schellings 10 pence; sa femme et ses enfants, 13 livres 19 schellings 10 pence, total 41 livres 17 schellings 8 pence (*Porter*, Progress of the nation, I, 4, p. 122). — En France, le budget calculé par *Villeneuve de Bargemont* (Économie politique chrétienne, I, chap. IX) pour une famille de cultivateurs, composée du mari, de la femme et de trois enfants, est regardé comme élevé; il consiste en 303 francs de pain (2,168 livres), 91 francs de lait, de viande, de légumes, de sel; 36 francs de boissons spiritueuses; 70 francs de bois, lumière, logement, mobilier, impôts; 100 francs d'habillement et de blanchissage; 18 francs de dépenses diverses; total, plus de 600 francs. *Ch. Dupin* prétend que le gain d'un cultivateur du nord de la France et de sa femme n'atteint en moyenne que la somme de 508 francs; de 441 francs dans le midi; moyenne réunie, 477 francs (=4,995 livres de seigle). — Une famille d'artisans, composée de six personnes, à Mulhouse, consomme par jour 4—8 livres de pain, 12—15 livres de pommes de terre, 1/4 de livre de beurre, 1/4 de livre de sel, 1/8 de livre de café, 1/4 de livre de cassonade, 1 litre de lait, et tout cela réuni fait une somme de 610 francs pour l'année (= 7,200 livres de seigle) (*Rau*, Lehrbuch, I, § 191). V. encore *Villermé* (Tableau, etc., *passim*). *Lagrange* évalue la nourriture d'un ouvrier à 256 kilogrammes de blé et 73 kilogrammes de viande par an. D'après *W. Hildesheim* (Die Normaldiät, 1856), un adulte aurait besoin journellement, en moyenne :

	Albumine.	Graisse.	Fécule.	Sel.
A l'état de fort mouvement.	9,87 loths	8,61 loths	20,71 loths	1,65 loths
— modéré	7,98	8,25	17,95	1,33
— de repos.	6,88	6,89	14,16	1,18

(p. 39). On calcule qu'un ouvrier adulte, en Angleterre, absorbe chaque jour dans ses repas 2 onces d'azote et 11 onces de carbone : les *workhouses* ne fournissent que les 3/4 de cette quantité (Official circular of the poor law-commissioners, 9 march 1840). Un soldat hollandais reçoit chaque jour en temps de paix, en garnison, 0,333 kilogramme

de farine de froment, 0,125 de viande, 0,250 de pommes de terre, 0,250 de légumes, qui renferment 60 grammes d'albumine. Dans les forteresses, où le service est plus pénible, il reçoit 0,50 kilogramme de farine de froment, 0,25 de viande, 0,06 de riz ou de gruau, ce qui compose près de 116 grammes d'albumine (*Mulder*, Die Ernaehrung in ihrem Zusammenhange mit dem Volkergeiste, traduit de *Moleschott*, 1847, p. 58, seq.). Les animaux vertébrés meurent d'inanition quand, faute de nourriture, leur corps a perdu 0,4 jusqu'à 0,5 du poids qu'il avait au début de l'expérience (*Chossat*, Recherches expérimentales sur l'inanition, 1843).

§ 163.

De cette manière, *les ouvriers possèdent entre leurs mains un élément essentiel de la fixation du taux des salaires.* Sans doute, à un moment donné, ils ne sont que dans une très-faible mesure maîtres de l'offre de leur marchandise, car les nécessités de l'existence les forcent de porter constamment sur le marché toute leur puissance de travail; mais l'offre ultérieure dépend de leur volonté, car elle est réglée par l'accroissement ou par la diminution des familles d'ouvriers. Si, par un concours de circonstances favorables, le salaire s'est élevé au-dessus de la limite du besoin strict, deux voies sont ouvertes aux classes laborieuses pour tirer parti de cette heureuse circonstance :

Elles peuvent hausser le niveau des habitudes d'existence (*standard of life*), et il ne faut pas entendre uniquement par là, qu'elles donnent une satisfaction plus complète aux nécessités matérielles, ni qu'elles multiplient et raffinent, en quelque sorte, les besoins de pure convenance, mais surtout qu'elles songent au besoin moral de s'assurer un meilleur avenir; car cette perspective qui nous détache de la réalité présente, pour nous relier à un intérêt futur, est ce qui distingue particulièrement le citoyen du prolétaire. Cette amélioration de l'existence, au point de vue économique, ne peut se maintenir, que si les ouvriers s'appliquent à ne pas laisser après eux une famille plus nombreuse que celle qu'ils ont le moyen d'élever, sur le pied des besoins nouveaux.

Ou bien elles ne changeront rien à leur manière de vivre (1) et ne mettront à profit leurs nouvelles ressources que pour satisfaire de meilleure heure, et plus longtemps, l'instinct naturel qui entraîne un sexe vers l'autre, c'est-à-dire pour accroître la population ouvrière.

Les Anglais suivirent la première route lorsque, vers le milieu du siècle dernier, l'essor vigoureux de l'économie publique fit monter rapidement la demande d'ouvriers et le salaire ; il en fut de même des Ecossais, à la génération suivante. Les Irlandais, au contraire, préférèrent la seconde alternative, quand l'extension donnée à la culture de la pomme de terre (2) et l'union politique avec l'Angleterre, consommée au commencement du dix-neuvième siècle, contribuèrent puissamment à augmenter leurs ressources alimentaires. Tandis que la population de la Grande-Bretagne n'avait fait que doubler de 1720 à 1821, celle de l'Irlande, qui était en 1731 de 2 millions, s'élevait à près de 7 millions d'âmes en 1821. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir le prix moyen de la journée varier, d'un côté, de 20 à 24 pence, et n'être, de l'autre, que de 5 pence (*M'Culloch*) (3). — Cette diversité de tendances trouve en partie une explication naturelle dans les circonstances particulières où les deux peuples se trouvaient placés. L'Irlande, à laquelle la violence avait enlevé les hautes classes de la société et qui était presque dépourvue de classe moyenne, était sortie des conditions du moyen âge, sans s'assimiler une civilisation plus avancée. L'oppression dont le peuple irlandais eut si longtemps à gémir, au triple point de vue politique, religieux et social, ne lui permit pas de songer à s'élever par des sacrifices momentanés et par des efforts énergiques à une situation meilleure, comme citoyen ou *gentleman* : l'homme libre songe seul à l'avenir. Ainsi, la légèreté naturelle de ce peuple et le laisser-aller indifférent auquel il est enclin, sont demeurés sans contre-poids nécessaire. — Il faut, surtout aux classes inférieures de la société, beaucoup de prévoyance

et d'empire sur elles-mêmes, pour que l'élévation du salaire ne multiplie pas le nombre des ouvriers, mais améliore leur condition et leur bien-être. Chacun est trop porté à penser qu'il importe peu à la société qu'il ait beaucoup ou peu d'enfants, genre d'égoïsme qui, de tout temps, a singulièrement nui à l'intérêt commun.

Il faut, en général, que le salaire s'élève d'une manière très-sensible, pour que les classes laborieuses, dans leur ensemble, se décident à élever le niveau de leurs habitudes (4).

(1) « Vivre au jour le jour, » *Von der Hand in den Mund leben* (littéralement : quand la bouche consomme aussitôt ce que la main produit).

(2) Voyez sur la situation économique de l'Irlande, vers 1750, *Orrery* (Letters concerning the life and writings of Swift, 1751, p. 127) ; *Anderson* (Origin of commerce, *a*, 1751).

(3) V. surtout *Malthus* (Principles, ch. IV, sect. II). Il résulte de divers passages (et surtout I, p. 115) combien peu *Ad. Smith* s'en doutait.

(4) Ainsi, la longue série de récoltes exceptionnellement favorables, de 1715 à 1765, a singulièrement contribué à cette heureuse transformation en Angleterre. Le prix de la journée, évalué en froment, qui n'était, de 1660 à 1719, que d'environ 2/3 de *peck* en moyenne, s'éleva de 1720 à 1750 à 1 *peck* entier (plus de 9 litres). Au quinzième siècle, une pareille succession de bonnes années permit de supporter plus facilement les désastres occasionnés par la guerre des deux Roses et donna un grand développement à la *yeomanry*. Sous Henri VII, l'ouvrier gagnait deux ou trois fois plus de blé qu'un siècle plus tard.

En France, la grande révolution de la fin du dix-huitième siècle a augmenté la puissance productive de toute l'économie publique, en donnant la liberté à un grand nombre de forces, jusque-là captives, et en établissant sur des bases plus égales la répartition du revenu de la société. C'est surtout grâce à la rapidité extrême avec laquelle s'accomplit la transition, que la consommation de l'ouvrier prit aussitôt des proportions plus considérables, et que la population s'accrut moins rapidement que la fortune publique. V. *J.-S Mill* (Principles, II, ch. II, 2). La classe ouvrière aurait, de nos jours, en Angleterre, une nouvelle et excellente occasion d'élever le *standard of life*. L'émigration en Australie, en Amérique, etc., a dépassé l'accroissement naturel de la population, à ce point qu'en 1852, par exemple, en présence d'un excédant de 225,000 naissances sur le nombre des décès, on a compté 368,000 émi-

grants. En même temps l'exportation s'éleva : en 1849 = 63 millions de livres sterling ; en 1850 = 71 millions ; en 1852 = 78 millions; après avoir atteint 90 millions en 1853, elle a dépassé 116 millions en 1855. Mais cette *golden opportunity* paraît n'avoir été utilisée que pour les *strikes* de 1853 et pour une multiplication des mariages: De 1847 à 1849, on en a compté annuellement 138,000, et 158,000 en 1852; les naissances avant 1847—1849 montaient à 560,000 par an; en 1852 elles s'élevèrent à 624,000; en 1853 = 612,391; en 1854 = 634,405; en 1855 = 635,123.

§ 164.

L'abaissement du prix des denrées est toujours suivi d'un abaissement dans le taux du salaire, si le cercle des besoins de la classe ouvrière ne s'élargit pas dans la même proportion; de même le renchérissement des vivres doit nécessairement faire monter le salaire, lorsque le taux de ce dernier suffit à peine aux besoins les plus essentiels de l'existence. La transition est douce dans le premier cas, et fréquemment accompagnée dans le second des crises les plus déplorables (1). Plus le renchérissement des denrées s'opère lentement, plus on doit craindre que les ouvriers, au lieu de chercher à combattre le mal par l'émigration, par la diminution du nombre des mariages, etc., ne restreignent encore davantage la sphère de leurs besoins, n'aient recours à une alimentation inférieure, etc. (2). — Du reste, ceci ne s'applique qu'aux *changements permanents* introduits dans le prix des denrées, à la suite, par exemple, du développement de l'agriculture, de la modification des impôts, etc. Des variations passagères comme celles qui résultent, par exemple, de quelques bonnes ou mauvaises récoltes, ne sauraient entraîner de pareils résultats. C'est même une des conséquences les plus fâcheuses de la disette temporaire, qu'elle tende à faire baisser le taux du salaire. Beaucoup de personnes qui pouvaient auparavant acheter une grande quantité de travail, en sont alors détournées par la cherté des vivres (3). D'un autre côté, l'offre devient plus considérable :

des hommes qui jusque-là ne travaillaient pas pour de l'argent se voient forcés de le faire, et les anciens ouvriers, pressés par la nécessité, s'astreignent aux plus rudes sacrifices (4). Dans les années d'abondance et de bon marché extraordinaire, les effets contraires se produisent naturellement (5).

(1) D'après les calculs de *M'Culloch* (edition of *Ad. Smith*, p. 472), la nourriture d'une famille de journaliers absorbe 40—60 pour 100 de l'entretien total. Cette appréciation peut servir de point de départ pour juger le résultat d'une hausse du prix du blé, par exemple. *Buchanan* (édition d'*Ad. Smith*, 1817, p. 59) avait contesté l'influence du prix des denrées sur le salaire en argent. V., en sens contraire, *Ricardo* (Principles, ch. XVI).

(2) V. *J.-S. Mill* (Principles, II, ch. II, 5, seq.); *Thornton* (Overpopulation and its remedy, 1846), avec quelle facilité les cultivateurs anglais se sont habitués à subir les conséquences des calamités passagères. *Malthus* (Principles, II, sect. VIII) démontre (contre *Ricardo*, Principles, ch. VIII) que ce n'est point chose indifférente pour l'ouvrier, si son salaire s'élève alors que le prix des denrées est stationnaire, ou si, tandis que le prix nominal du salaire demeure le même, les denrées baissent de prix. A supposer qu'au point de vue physiologique, les pommes de terre fournissent une nourriture aussi substantielle que la viande ou le pain de froment, un ouvrier non marié, ou un père de famille avec un nombre d'enfants au-dessous de la moyenne, pourrait économiser sur celles-là un capital bien moindre, parce que leur valeur en échange n'est pas, à beaucoup près, aussi considérable que celle du froment ou de la viande (Edinb. Rev., XII, p. 341). En Irlande, pendant l'intervalle de temps écoulé entre *A. Young* et *Newenham* (1778 à 1808), le salaire a augmenté dans une proportion plus forte que le prix des pommes de terre, mais toutes les autres denrées ont augmenté bien plus encore (*Newenham*, A view of Ireland, 1808). V. *Malthus* (On the policy of restricting the importation of foreign corn, 1815, p. 24), et pour l'opinion contraire, *Torrens* (On corn trade, 1820, p. 374).

(3) Celui qui entretenait deux domestiques à son service est obligé d'en congédier un; celui qui usait trois habits par an se borne à en user deux, et force ainsi le tailleur à occuper un compagnon de moins.

(4) Le travail de terrassement fut payé en Angleterre, pendant la disette, le tiers de ce qu'il vaut dans les bonnes années (*Porter*, Progress of the nation, III, 14, p. 454).

D'après la *Table of prices* qu'on trouve au supplément du livre d'*Eden*

(State of the poor), le prix du *quarter* de froment (2 hectol. 90, divisés en 8 *bushels* de 36 litres) était, en Angleterre :

	Quarter de froment.			Salaire de la journée.
De 1270 à 1272..	6 sch.	8 p.		1 1/2 p.
En 1293.	8	»		de 1 à 1 3/4
En 1390.	de 8	6	à 16 sch. 8 p.	3
En 1407.	3	4		3
En 1439.	de 8	»	à 26 sch. 8 p.	4 1/2
En 1466.	5	8		de 4 à 6
En 1505.	6	8		4
En 1575.	20	»		8
En 1590.	21	»		de 3 à 6
En 1601.	»	»		10

(5) *Petty* (Several essays on political arithmetic, p. 153) ; *Ad. Smith* (W. of N., ch. VIII) ; *Ricardo* (Principles, I, ch. IX). Les récoltes qui se succédèrent dans la Hesse furent si abondantes, de 1240 à 1247, qu'on ne pouvait plus trouver de domestiques, et que la noblesse, aussi bien que le clergé, se virent réduits à participer au travail de la terre, etc. (*Anton*, Gesch. der deutschen Landwirthschaft, III, p. 209).

§ 165.

La demande du travail, comme celle de toute autre marchandise, repose, d'un côté, sur la *valeur en échange* qu'il présente, et, de l'autre, sur la solvabilité des acheteurs. Ces deux éléments déterminent le *maximum* du salaire, comme les *moyens d'entretien*, qui passent pour indispensables, en déterminent le *minimum*. On peut imaginer des circonstances où l'élévation du salaire absorbe totalement la rente foncière ; mais il faut toujours qu'une partie du revenu général soit réservée au *profit* du capital. Si le salaire venait à absorber également ce dernier, le capitaliste cesserait d'avoir intérêt à favoriser la production ; il retirerait ses capitaux pour les employer ailleurs ou pour les consommer (1). Evidemment, aucun entrepreneur ne peut donner à ses ouvriers, à titre de salaire, plus que leur travail ne lui rapporte à lui-même (2). Le surplus de produit qui, dans chaque industrie, résulte du travail de l'ouvrier, employé en dernier lieu, forme le maximum régulier du salaire pour les autres ouvriers de la même profession (3). Aussi l'habileté

plus développée de l'ouvrier doit-elle contribuer à l'élévation du salaire (4), tandis qu'au contraire, s'il peut être remplacé au moyen de capitaux, la *valeur en usage* du travail, qui diminue d'une manière relative, pèse sur le taux du salaire.

(1) *Storch* (Handbuch, I, p. 205, seq.).

(2) Salaire plus élevé qu'on promet, par exemple, pour préserver d'un grave péril la vie d'un homme, ou tout autre bien très-précieux.

(3) Si, par exemple, pour la récolte des pommes de terre, lorsque, après les avoir arrachées, on ne fait que prendre le dessus, un homme peut dans sa journée en ramasser plus de 30 scheffels prussiens (à 55 litres). Mais plus on veut faire la récolte complète, plus le produit sera faible par journée et par homme. Et s'il fallait recueillir jusqu'au dernier scheffel de ce que renferme une terre de 100 verges carrées, cette opération demanderait tant de travail que l'ouvrier, loin de pouvoir satisfaire à ses autres besoins, ne trouverait même pas de quoi se nourrir, dans tout le produit qu'il en retirerait. Admettons que ce champ de 100 verges carrées ait donné 100 scheffels de pommes de terre et que l'on occupe à cette récolte :

	On obtiendra :	Le surplus, récolté par le dernier ouvrier, sera :
4 hommes.	80 scheffels.	
5	86,6	6,6 scheffels.
6	91	4,4
7	94	3
8	96	2

(*Thünen*, Der isolirte Staat in Beziehung auf Landwirthschaft und National-OEkonomie, II, 1850, p. 174, seq.).

(4) En 1829, on payait à Manchester pour la livre de coton filé, n° 200, un salaire de 4 schel. 1 pen.; en 1831, 2 schel. 5—8 1/2 pen. seulement. La première de ces deux années le fileur ne travaillait qu'avec 312 broches; la seconde, avec 648, en sorte qu'en réalité son salaire s'était élevé dans la proportion de 1,274 : 1,566 (*Senior*, Outlines, p. 166).

§ 166.

Lorsqu'il s'agit d'une marchandise aussi généralement demandée que le travail de l'homme, *la solvabilité des acheteurs* dépend de l'importance du revenu national (ou, pour parler

plus exactement, du revenu universel) (1). On fera bien, pour ne pas se perdre dans l'infini des intermédiaires, de n'envisager comme acheteurs du travail que ceux qui en font la demande directe, et non pas les acquéreurs de marchandises créées par le travail, bien que l'écoulement de celles-ci provoque ceux qui les élaborent à en produire d'autres, et contribue par conséquent, d'une manière indirecte, à un nouvel achat du travail (2). En ce qui concerne les diverses espèces de travail, et en particulier du travail ordinaire, les différents modes de consommation individuelle exigent évidemment des quantités fort différentes de labeur. Cela tient à la direction suivie par la consommation générale, qui à son tour est subordonnée à la répartition du revenu public (3). Quand même tous les ouvriers ne seraient occupés qu'à produire ce dont la classe ouvrière a besoin pour son usage, le taux du salaire n'en serait pas moins presque exclusivement réglé par le rapport entre le nombre des ouvriers et le revenu public. Les propriétaires fonciers et les capitalistes devraient vivre absolument comme des ouvriers, et leur luxe consisterait tout au plus à entretenir des oisifs (§ 226). Il se produit un résultat analogue lorsque les riches sont excessivement économes et emploient leurs épargnes, aussitôt que possible, à favoriser le développement d'un travail de qualité ordinaire dans l'intérieur du pays; au contraire l'exportation du blé, du bois et des autres objets nécessaires à la consommation des ouvriers, que l'on va échanger contre des diamants, des dentelles, du vin de Champagne, diminue la demande effective du travail ordinaire, dans le pays même (4). — Il n'est pas exact de dire, comme on le fait souvent, que la demande du travail dépend de l'importance du capital national (5). Ainsi, par exemple, toute transformation du capital circulant en capital fixe, lorsque le travail qui s'y rattache est achevé, diminue d'ordinaire la somme d'un autre travail. Ce principe ne s'applique même pas d'une manière absolue au capital

circulant. Le salaire s'élève lorsque le capital quitte les occupations qui exigent peu de travail pour celles qui en demandent beaucoup (6). La partie du capital circulant, qui est destinée à la rétribution directe du travail, pour chaque branche en particulier, exerce seule ici de l'influence (7).

(1) *Senior* le conteste, en invoquant l'exemple suivant : Supposons que dix familles de journaliers soient employées en Irlande sur une terre de 200 acres : la moitié doit produire tout ce qui est nécessaire aux besoins des cultivateurs, et l'autre, les céréales destinées à être importées en Angleterre. Si le marché anglais demande de la viande et de la laine au lieu de blé, les propriétaires irlandais trouveront peut-être de l'avantage à employer une de ces dix familles à l'élève du bétail, une seconde à produire ce qu'il faut pour l'entretien des travailleurs et à renvoyer les huit autres. Si le produit net ainsi augmenté est employé à acheter du travail irlandais, tout est pour le mieux; mais si, au lieu de cela, les propriétaires introduisent chez eux des produits de fabrique anglaise, incontestablement alors la demande de travail en Irlande devra diminuer, malgré l'accroissement du revenu (Outlines, p. 154). *Senior* perd ici de vue deux choses : la première, que dans le cas donné, en admettant que les 8/10 des travailleurs irlandais restent sans ouvrage, quoique le revenu privé des propriétaires fonciers profite d'une augmentation réelle, le revenu national de l'Irlande, en général (§ 146, seq.), aura probablement diminué ; la seconde, que la demande de travail en Angleterre peut gagner en *plus* ce qu'elle a perdu en *moins* en Irlande et même au delà; ce qui, avec l'augmentation du revenu général, entraînerait aussi une augmentation de la demande générale du travail.

(2) *J.-S. Mill* (Principles, I, ch. v, 9) montre comment le capital qui passe entre les mains des ouvriers, avant qu'ils aient entièrement achevé leur travail, sert seul, en réalité, à les nourrir. Pareillement *Rau* (Lehrbuch, I, § 195).

(3) V. *Hermann* (Staatswirthsch. Unters., p. 280); et précédemment, *Malthus* (Principles of population, III, ch. XIII).

(4) *Th. Morus* (Utopia, p. 96, 197) dit que si tout le monde voulait travailler, en ne se livrant qu'à des occupations vraiment utiles, personne n'aurait besoin de se donner trop de mal; tandis qu'actuellement les ouvriers véritables sont asujettis, la plupart du temps, pour satisfaire la vanité des riches, à un travail écrasant, et se voient aussi mal nourris qu'ils sont exténués de fatigue.

(5) *M'Culloch* (Principles, p. 104, seq., 2e ed.).

(6) C'est ce qui arriva en France pendant le blocus continental, qui

ruina le commerce maritime, et fit prospérer à sa place les manufactures (*Lotz*, Revision, III, p. 134).

(7) *Ad. Smith* partage en deux catégories les *funds destined for the payment of wages*, savoir : ce qui, sur le revenu des maîtres, dépasse les besoins de leur propre entretien, et ce qui, sur le capital lui-même, dépasse le besoin de leur propre occupation (W. of N., I, ch. VIII). *Senior* regarde comme un axiome inattaquable, que l'élévation du salaire est déterminée par l'importance du *fund for the maintenance of labourers, compared with the number of labourers to be maintenaid* (Three lectures on the rate of wages, 1830; Outlines, p. 153). *Carey* (Essay on the rate of wages, 1835) se livre à un commentaire fort étendu. Il réunit dans un tableau comparatif les causes principales qui, dans divers pays, font varier la puissance productive du travail, en partant toujours de cette supposition, que le salaire du travail est exactement en rapport avec le produit obtenu :

	États-Unis.	Grande-Bretagne.	Pays-Bas.	France	Chine.	Indes orientales.
Sûreté des personnes et des propriétés.	100	100	45	50	20	10
Liberté personnelle.....	100	70	65	40	0	0
Liberté du commerce.....	80	50	60	30	0	0
Habitudes industrielles.....	90	80	100	55	100	50
Capital (y compris la terre).....	90	100	45	50	15	15
	460	400	315	225	135	75
A déduire pour impôts.....	20	100	50	50	6	10
Il reste en réalité à la disposition du travailleur.....	440	300	265	175	129	65

TAUX DIVERS DU SALAIRE DANS LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'INDUSTRIE.

§ 167.

Nous pouvons ramener à trois grandes catégories les causes qui élèvent le taux du salaire dans certaines branches d'industrie, plus que dans d'autres (1).

A. *Une rare capacité personnelle.* L'offre d'un travail de cette qualité demeurera toujours restreinte (2). Naturellement, il faut qu'il y ait une *valeur en usage* considérable, pour qu'une

offre restreinte rencontre une demande étendue (3). Parfois un genre de travail ne peut être utilisé que par un petit nombre d'acheteurs, et pourtant le taux du salaire demeure fort élevé, à cause des grands moyens dont ceux-ci disposent. N'arrive-t-il pas, par exemple, que le traitement considérable de tel ministre soit le prix du talent avec lequel il sait débrouiller ou rendre attrayantes pour le souverain les affaires d'Etat les plus compliquées et les plus arides (4)? Il faut ranger surtout dans cette catégorie la confiance que l'ouvrier s'est acquise par l'habileté et la fidélité dont il a fait preuve. Faute de cette confiance, bon nombre d'affaires seraient, en quelque sorte, écrasées sous le contrôle nécessaire, et beaucoup d'autres deviendraient impossibles (5). Lorsque, dans toute grande fabrique, les manœuvres, les ouvriers, les chefs d'ateliers, les contre-maîtres et les directeurs sont payés sur un pied différent, leur salaire devrait être établi suivant le principe du paragraphe 148. Ainsi, par exemple, un fabricant qui, au moyen de la division du travail et de la coopération qu'il sait organiser, parvient à faire produire à 10 ouvriers autant de besogne qu'en feraient 100 ouvriers isolés, pourra, sans blesser l'équité, s'attribuer l'équivalent d'une certaine quantité de journées de travail. — Quand *Louis Blanc* propose de donner à tous un salaire égal, cela signifie, en d'autres termes, qu'une aune de drap fabriquée par un ouvrier paresseux ou inhabile vaut autant que deux aunes de même étoffe fabriquées par un ouvrier diligent ou exercé (*Bastiat*) (6).

Parmi les travaux d'une certaine qualité, ceux qui ont exigé des *frais d'acquisition* déterminés peuvent être le mieux appréciés; on peut les envisager comme une avance de capital, qui doit être restituée à l'ouvrier avec les intérêts, au moyen du salaire (7); autrement, l'exemple de la perte qu'il essuie découragerait les autres et les empêcherait d'entreprendre le même genre de travail. Nous devons mentionner ici spéciale-

ment un long apprentissage et le prix élevé qu'on en exige, que cela tienne à une difficulté naturelle ou aux obstacles suscités à la libre concurrence (8). — Cette influence se manifeste surtout pour les travaux qui exigent une éducation « *libérale* » (9). Evidemment, on doit comprendre, dans le calcul des frais de production, ce dont le travailleur a besoin pour son entretien personnel, depuis le moment où il a terminé ses études jusqu'à l'époque où il commence à toucher réellement tout son salaire (10). — Si un travail, pour être bien accompli, exige des frais courants spéciaux, ceux-ci doivent naturellement se retrouver dans le salaire. La plupart des travaux de tête, par exemple, surtout ceux d'un ordre plus élevé, ont besoin de calme et de silence : celui qui s'y livre ne peut occuper la même chambre que sa famille ; il faut donc qu'il gagne au moins assez pour s'installer en conséquence. C'est une considération analogue, élevée à une plus haute puissance, qui renchérit beaucoup les services des diplomates.

(1) Excellentes indications dans *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. x, 1), et déjà avant lui, dans *Galiani* (Della moneta, I, 2) ; *Cantillon* (Nature du commerce, p. 24).

(2) A ne parler que de la simple main-d'œuvre, un bon emballeur est mieux payé qu'un journalier ordinaire ; un semeur habile mieux que celui qui laboure et qui pioche ; le vigneron généralement mieux que le laboureur ordinaire ; dans le Palatinat du Rhin, par exemple, ils reçoivent, l'un 36, l'autre 24 kreutzers. Presque tout le monde peut mettre en couleur les murs, les portes des maisons, etc., tandis que les artistes peintres sont en possession d'une sorte de monopole naturel.

(3) Le bateleur grec qui, à une certaine distance, faisait passer des lentilles par le trou d'une aiguille, reçut du roi une récompense digne de son talent, un boisseau de lentilles. D'un autre côté, le prix élevé qu'on paye pour l'opération de la cataracte vient en même temps de l'importance capitale de l'œil, dont rien ne peut tenir lieu, et de la résolution rare, qui permet au médecin de scalper ainsi l'œil d'un homme vivant.

(4) Rappelons-nous Richelieu et Mazarin, ce dernier laissant une fortune de 200 millions (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, ch. vi). — L'industrie parisienne a peu d'ouvriers aussi bien payés que ceux qui suivent

les variations multipliées de la forme. Ainsi, les femmes dites *premières de mode* gagnent souvent plus de 1,800 francs par an, tandis que les *apprêteuses* n'ont que 15 à 20 sous par jour (Revue des Deux-Mondes, 15 sept. 1850). Il y a des femmes très-bien payées pour faire des pelotes, des essuie-plumes, etc..., mais toujours avec des formes variées; dès qu'un objet cesse d'être une nouveauté, le prix de la main-d'œuvre tombe au plus bas (*M. Mohl*, Gewerbswissenschaftliche Reise durch Frankreich, p. 87).

(5) Bijoutiers, médecins, avocats, hommes d'État, généraux. *Senior* pense que sur les 4,000 livres sterling de revenu que se fait un médecin ou un avocat, il n'y en a peut-être que 40 qui soient le prix réel de son travail ; 3,000 livres sterling représentent *la rente* (?) d'un talent hors ligne ou d'un bonheur extraordinaire, et 960 livres sont l'intérêt du capital intellectuel, qui constitue aussi l'élément principal de la richesse (Outlines, p. 134).

(6) Triste expérience faite par l'association des tailleurs de la prison de Clichy, fondée par *Louis Blanc* lui-même, et qui fut bientôt obligée de renoncer à l'égalité de salaire et d'en revenir à la rétribution *à la pièce* (Journal des Econ., mars 1850, p. 349).

(7) Comme l'intérêt des améliorations apportées au sol prend le caractère de rente foncière, celui des capitaux appliqués à l'éducation des travailleurs, etc., *participe* du caractère du salaire. L'élévation du taux légal de l'intérêt et la durée moyenne de la vie exercent une égale influence sur le taux de ces capitaux, placés en quelque sorte en rente viagère.

(8) Le prix de la journée est généralement moins élevé à la campagne qu'à la ville. Ainsi, par exemple, dans la Hesse électorale (en supposant un travail continu), les hommes, à la campagne, gagnent par an 69 thalers 23 silbergros ; les femmes, 55 thalers 9 silbergros ; tandis qu'à la ville les premiers reçoivent jusqu'à 88 thalers 23 silbergros et les secondes 61 thalers 28 silbergros (*Hildebrand*, Statistische Mittheilungen, p. 101, 137). Ainsi encore, d'après *Colquhoun* (Treatise on indigence, 1808), les cultivateurs anglais recevaient en moyenne 31 livres sterling par an de gage ou salaire, et les ouvriers des fabriques 55 livres. Cela provient, non-seulement de ce que la plupart des travaux des champs sont d'un apprentissage facile, mais encore de ce que la vie est plus coûteuse à la ville qu'à la campagne, et en particulier pour l'Angleterre, de ce que l'industrie prenait alors des développements beaucoup plus rapides que l'agriculture.

(9) *Senior* porte à 40 livres sterling les frais d'éducation d'un ouvrier ordinaire en Angleterre, et à 2,040 ceux d'un *gentleman* (Outlines, p. 205).

(10) Si les ministres de l'Évangile reçoivent en moyenne des honoraires

de beaucoup inférieurs à ceux des médecins et des gens de loi, cela vient en partie de ce que les candidats en théologie sont pourvus de meilleure heure, et aussi de la médiocrité des frais qu'entraînent les études théologiques. Vers la fin du dix-huitième siècle, l'université de Tübingue, par exemple, comptait 350 étudiants, entretenus et défrayés gratuitement en vertu d'une fondation ; ils avaient déjà reçu précédemment, sans dépense aucune, l'instruction dans les écoles établies auprès des monastères, etc. (*Nicolai*, Reisebeschreibung, XI, p. 73). *Ad. Smith* explique surtout par les nombreux *stipendia* (bourses) des temps modernes, la différence extraordinaire entre les honoraires élevés des sophistes d'Athènes et les traitements mesquins des modernes abbés, etc. En Saxe, l'Etat et les fondations consacrent en moyenne près de 140 thalers (525 francs par an) pour les frais d'éducation d'un étudiant à l'université de Leipzig (*Engel*).

§ 168.

B. *Le risque économique* auquel le travail est exposé. Lorsqu'une branche de travail, nécessaire à l'économie publique, présente néanmoins pour ceux qui s'y consacrent beaucoup de chances d'insuccès, on ne saurait compter sur une offre, toujours suffisante, que si une prime équivalente vient à compenser le danger (1). *Ad. Smith* a déjà comparé le choix d'un état à une loterie où les gagnants ne peuvent profiter que des pertes faites par les perdants ; plus les lots sont considérables, plus aussi les billets blancs sont nombreux (2). Du reste, l'augmentation du salaire, pour les industries exposées au péril, n'atteint pas d'ordinaire la valeur d'une prime d'assurance complète. Ceci tient à la suffisance des hommes, qui comptent outre mesure non-seulement sur leur capacité, mais aussi sur leur bonheur (3), particulièrement au jeune âge, alors précisément qu'il s'agit de faire choix d'un état. Par conséquent, le salaire doit être faible, alors que l'insuccès complet du travail ne met en péril ni la vie, ni la position de celui qui l'accomplit. C'est en partie la raison pour laquelle les industries exercées par des femmes sont peu rétribuées (4) ; il en est de

même des travaux auxquels beaucoup de personnes se livrent afin d'occuper les heures de loisir (5).

La prévision d'*interruptions* fréquentes doit exercer sur le salaire une influence analogue à celle du risque économique du travail (6). Il faut qu'un maçon, par exemple, ou un couvreur gagnent assez, pendant les jours du travail, pour pouvoir subsister au moment du chômage, quand la dureté de la saison les force de l'interrompre (7). Le taux élevé du salaire n'est par conséquent ici, jusqu'à un certain point, qu'une apparence.—En général, le salaire payé à la semaine tend plus à l'uniformité que le salaire payé à la journée ; à bien plus forte raison le salaire payé à l'année, car alors l'hiver et l'été se compensent réciproquement. Quand l'ouvrier, pour remplir sa tâche, est obligé de se tenir constamment prêt à la besogne, on doit naturellement lui tenir compte, non-seulement des heures de travail, mais encore des heures d'attente (8).—Deux demi-journées coûtent presque toujours plus cher qu'une journée entière. — Le nombre des *jours de fête* est également ici d'une grande importance. Dans les pays protestants, l'ouvrier travaille environ 300 jours de l'année, pendant lesquels il gagne son entretien et sa nourriture pour les 60 jours de fête consacrés au repos, tandis que l'Eglise catholique, avant Clément XIV, comptait jusqu'à 150 fêtes, dont 90 devaient être absolument chômées (9). Une telle quantité de jours de fête a pour conséquence de faire monter le prix du travail, ou de ramener à un niveau encore plus bas le *standard of life* de l'ouvrier (10). Il en est à peu près de même du repos du soir (11).

(1) Plus les frais d'apprentissage sont grands, plus les ouvriers éprouvent de difficultés à changer d'occupation, mais il est également certain que sans l'intervention d'une prime, il ne saurait se produire de ce côté de nouvelle application de forces.

(2) Ainsi, par exemple, à la campagne, où presque chaque médecin trouve de quoi vivre, le plus habile ne saurait se créer une position brillante ; mais dans les grandes villes il existe un contraste saillant entre

des médecins de premier ordre et d'obscurs praticiens. Les grands généraux arrivent ordinairement à posséder un revenu et une influence plus considérable que les amiraux célèbres ; du moment où *la loterie* de l'armée offre de plus nombreuses chances et des lots plus considérables que celle de la marine, elle doit aussi avoir plus de billets blancs : le simple soldat est presque partout moins bien payé que le simple matelot (*Ad. Smith*). Peut-être cela tient-il aussi en partie à l'existence, en quelque sorte captive, du marin au service, et à l'absence d'un brillant uniforme.

(3) Sans cela, qui voudrait mettre à la loterie, où la masse des joueurs serait assurée de perdre au profit de l'entrepreneur ? Voilà qui explique ce fait bien connu des financiers, que sans rien ajouter au budget on arrive à inspirer plus d'empressement pour le service militaire, par exemple, en donnant aux grades élevés des traitements magnifiques (pourvu qu'ils soient accessibles à tous), lors même que les grades inférieurs restent mesquinement rétribués, que si l'on établissait une échelle proportionnelle, sur des bases plus égales. La même chose ressort de la comparaison entre les prêtres catholiques et les ministres protestants ; pour les premiers, économiquement parlant, il se rencontre de bons billets offrant des lots considérables, mais à côté de cela un plus grand nombre de numéros perdants, tandis que les autres sont en général plus également partagés.

(4) Puisqu'un si grand nombre de couturières, etc., sont, au pis-aller, nourries par leurs parents, leurs maris, leurs frères, la position de celles qui n'ont que leur aiguille pour vivre doit être très-pénible. Le fameux *Song of the Shirt* de *Hood* a pour refrain : *Oh ! God, that bread should be so dear ! And flesh and blood so cheap.* — A Londres, il existe une *distressed-needlewomen Society*.

Elles souffrent très-certainement du *trop-plein* de leur profession, et ce qu'elles désirent avant tout, c'est qu'on empêche la concurrence des personnes qui ne vivent pas uniquement du travail de leurs mains, qu'on interdise, par conséquent, tout travail de couture en dehors de l'atelier, etc. (Edinb. Rev., 1851, p. 24). — Une ouvrière, à Paris, gagne annuellement en moyenne 375 francs, et la somme de ses besoins s'élève à près de 500 francs (Journal des Econom., X, p. 250). Ceci ne s'applique pas aux servantes dont le gage est beaucoup plus élevé, précisément dans les pays où la civilisation a fait de grands progrès, et dans le voisinage de grandes villes (Holstein, Brandebourg) ; il l'est plus encore en Angleterre qu'en Amérique, ce qui fait que les deux tiers des jeunes filles anglaises, de quinze à vingt-cinq ans, se mettent au service (*Browning*, Polit. and domestic condition of Gr. Britain, p. 413 ; *Carey*, Rate of wages, p. 92). Indication remarquable de la mission de

la femme, qui ne réussit presque jamais hors de la famille ! V. § 250.

(5) Ainsi, on tricote des bas dans les landes sablonneuses du nord de l'Allemagne, dans les highlands d'Ecosse, aux îles Faeroë; autrefois même on le faisait jusque dans les antichambres de la noblesse russe (*Schloezer*, Anfangsgründe der Staatswirthsch., I, p. 126). Le filage du chanvre et le tissage du lin dans la Westphalie et l'Irlande, la fabrication des étoffes de coton dans les Indes orientales, etc., comme elle avait lieu au temps jadis. L'industrie des fabriques doit être très-développée et les machines portées à un haut degré de perfection, pour pouvoir lutter de prix avec ces industries accessoires. — Bon marché d'un certain nombre de produits dont la confection occupe les couvents d'hommes et de femmes.

(6) Au nombre de ces interruptions, on peut aussi comprendre, par analogie, la perspective qui menace l'ouvrier d'une incapacité de travail précoce, qui lui ôtera toute ressource pour gagner sa vie. C'est là une des raisons en vertu desquelles les chanteurs sont ordinairement mieux payés que les comédiens.

(7) Les compagnons maçons gagnent à Leipzig de 15 à 18 silbergros par jour, les couvreurs plus de 1 thaler, tandis que les tailleurs et les cordonniers ne dépassent guère 12 silbergros et les ouvriers ordinaires 10 silbergros. Les maçons passent à Paris pour être les meilleurs clients de la Caisse d'épargne, et sont, pour la même raison, plus exposés que les autres à être victimes des voleurs (*Frégier*, Des classes dangereuses, II, 3, 1). Les batteurs en grange reçoivent un salaire très-élevé dans la Prusse orientale, parce que l'ouvrier de cette province a si peu de moyens de s'occuper pendant l'hiver, qu'il est obligé de gagner toute sa subsistance par le battage. — Lorsque l'interruption peut être calculée d'avance avec exactitude et que l'ouvrier se trouve à même d'entreprendre une autre besogne dans l'intervalle, elle cesse d'influencer autant le taux du salaire (*Storch*, Handbuch, I. p. 192).

(8) Les commissionnaires, fiacres, maîtres de poste, bateliers, gardes-malades, guides, valets de place dans les villes d'eaux et les contrées fréquentées par les touristes. On donne au moins 1 schelling par heure à un portefaix de Londres : si on le prend pour un temps plus court, c'est moins, naturellement. Les marchands ambulants de figures de plâtre ont des prix bien plus bas pour ceux qui vont les trouver chez eux ; celui qui les appelle quand ils passent dans la rue est obligé, outre cette course, de leur en payer bon nombre d'autres, demeurées sans résultat.

(9) Le minimum des besoins quotidiens de l'ouvrier étant exprimé par m, le salaire devra donner au moins dans le premier cas $m + \frac{m}{6}$, dans le second cas, au contraire, $m + \frac{m}{4}$.

(10) Dans les Indes orientales, pays de castes, près de la moitié de l'année se passe en fêtes, pendant que la Chine rationaliste n'a presque pas de jour de repos hebdomadaire et très-peu de fêtes générales (*Klemm*, Culturgeschichte, VI, p. 425; *Wray*, The practical sugar planter, 1849). La sanctification judaïco-chrétienne du septième jour tient un juste milieu entre ces deux extrêmes, car le repos et le recueillement conservent leurs droits, sans que l'activité de l'homme ait trop à en souffrir. *Ora et labora!* V. *Sismondi* (N. P., IV, ch. VI). Les *décadis* de la république française de 1792, à ne considérer que le côté purement matériel, ne répondaient pas au but : « Ils ont affaire à deux ennemis qui ne céderont pas, la barbe et la chemise blanche » (*B. Constant*).

(11) Dans une province de la basse Bavière, où l'on comptait 204 jours de fête par an (entre autres, 40 kermesses avec leur lendemain, 12 tirs à la carabine, etc.), on cesse de travailler dès quatre heures de l'après-midi (*Rau*, Lehrbuch, I, § 193). Non-seulement l'extrême opposé est peu humain, mais il ne sert même pas au développement de l'économie publique. Les cultivateurs du *Norfolkshire* ne travaillent pas plus de 10 heures par jour, excepté au temps des semailles et de la récolte : aussi un laboureur de ce pays abat-il plus de besogne en 5 jours qu'un autre en 8 (*Marshall*, Rural economy of N. I., p. 138). Les manufacturiers français ont remarqué qu'après une réduction de la durée du travail d'une demi-heure par jour, les produits de leurs fabriques, loin de diminuer, s'étaient, au contraire, accrus d'un vingt-quatrième (*Michel Chevalier*, Cours, I, p. 151). La durée moyenne du travail est à Manchester de 11 heures, de 10 à Birmingham; elle dépasse rarement 8 à 9 heures à Londres pour les ouvriers des boutiques (*Senior*, Outlines, p. 149). A Paris, le travail est de 10 à 11 heures, en dehors des repas (*Macgregor*, Commercial Statistics, I, p. 339). *J. Möser* (Patr. Phant., III, 40) voudrait que le repos du soir fût également prescrit.

§ 169.

C. *Enfin certains désagréments personnels du travail, qui doivent être plus que compensés par un salaire plus élevé.* La profession malpropre du charbonnier et du ramoneur, le travail repoussant, sous tant de rapports, du boucher, doivent être bien payés, tandis que d'autres occupations, agréables de leur nature, auxquelles beaucoup de personnes s'appliquent

uniquement dans un but de distraction, rapportent relativement fort peu à ceux qui en font une industrie (1).

Il faut encore ranger dans cette catégorie les cas où le travail demande des efforts extraordinaires (2), ou bien expose la santé et la vie à un grave péril (3). Mais si le danger que fait courir une carrière est éclipsé en quelque sorte par l'éclat qui l'environne et la gloire qui en revient, ou mieux encore, s'il disparaît sous l'influence de motifs plus nobles et d'un ordre plus élevé, alors il cesse de peser sur le salaire (4). Par contre, le peu d'estime qu'on fait d'un travail doit en élever le prix (5), tandis que les savants, les poëtes, etc., abstraction faite du charme inhérent à cette sorte d'occupation, ne sont la plupart du temps payés qu'en gloire ou en honneur, et souvent même seulement par la postérité (6). Pourtant, le vrai talent est chose si rare, la préparation est si laborieuse, et le risque économique de la vocation si grand (7)!

(1) Ainsi la chasse, la pêche (V. déjà *Theocrit.*, Idyll., 21), le jardinage, les travaux manuels plus délicats, qui conviennent particulièrement aux femmes, la littérature, etc.

(2) C'est ce motif qui détermine, en partie, l'élévation du salaire des moissonneurs et des batteurs en grange. V. § 160. Dans les pays à terre forte, le prix du travail s'élève souvent de 20 pour 100 au-dessus de celui des pays sablonneux, à terre légère, toutes circonstances égales d'ailleurs. Le mineur, au Mexique, gagne presque deux fois autant que l'ouvrier des champs (*Senior*, On the value of money, p. 56).

(3) Presque tous les métiers prédisposent à des maladies spéciales. V. *Halfort* (Entstehung, Verlauf und Behandlung der Krankheiten der Künstler und Gewerbtreibenden, 1845); *Lévy* (Traité d'hygiène publique et privée, 1850, II, p. 755). On a remarqué que les polisseurs d'acier de Sheffield, par une insouciance étrange, ont vu de mauvais œil certaines inventions nouvelles, destinées à préserver les ouvriers du danger d'aspirer les atomes presque imperceptibles de pierre et de fer. Ils craignent de voir, par suite de l'introduction de ces procédés, leurs salaires actuels diminuer, et ils préfèrent une vie courte, mais agréable et joyeuse, à une carrière plus longue, mais plus simple et plus monotone. — Dans les pays où tous les métiers présentent du danger, le péril ne saurait naturellement accroître le salaire d'une seule industrie;

ainsi, par exemple, les bûcherons dans plusieurs parties des forêts de la Thuringe, ne reçoivent qu'un faible salaire (*Lotz*, Revision, III, p 151).

(4) Les *missionnaires!* Au reste, la médiocrité actuelle de la solde du soldat a surtout pour cause l'augmentation *de l'offre*, en vertu du système de recrutement forcé, par la *conscription*. Là où le service militaire est entièrement volontaire, la différence entre la paye de l'officier et celle du soldat est ordinairement moins considérable. *Gustave Wasa* payait aux Allemands qu'il entretenait à sa solde : par mois, 6 marcs au capitaine, 5 au lieutenant, 4 au simple soldat (*Geijer*, Schwed. Gesch., II, p. 125, seq.). Il en était de même chez les Grecs anciens, relativement aux mercenaires (*Boeckh*, Staatshaushalt der Athener, I, p. 165).

(5) Le métier d'écorcheur, par exemple, est proportionnellement bien payé, ce à quoi contribue, il est vrai, l'exercice, quoique rare, des fonctions d'exécuteur des hautes œuvres. Les prix élevés des traitements affectés aux comédiens, aux danseurs, aux chanteurs, et plus encore au personnel féminin des théâtres, suit le degré de discrédit général dans lequel ces professions étaient autrefois tombées et le peu d'estime qu'on en faisait : l'Eglise catholique les avait excommuniées et le protestantisme lui-même ne s'est pas montré moins rigoureux à leur égard jusque vers le milieu du dix-huitième siècle (*Schleiermacher*, Christl. Sitte, p. 681). V. *J.-J. Rousseau* lui-même (Lettre sur les spectacles à M. d'Alembert, sur son article : Genève).

(6) Le « *partage de la terre* » de *Schiller*. — *Blanqui*, en parlant des savants et des lettrés, s'exprime de la sorte : « Ils se contentent le plus souvent d'une couronne civique, et se croient suffisamment payés lorsqu'on rend justice à leur génie. La générosité de leur âme les porte à répandre autour d'eux, même à leurs dépens, aussi rapidement que possible, ce qu'ils possèdent de connaissances. Par là, ils ressemblent à la lumière que personne ne paye et dont la plupart des hommes profitent, sans même songer à en remercier le Créateur. » D'après *J.-B. Say* (Traité, II, ch. VII, § 2), les savants sont peu rétribués, parce qu'ils mettent en quelques instants en circulation une immense quantité de leur marchandise, et encore d'une marchandise qui s'use peu, de manière qu'on n'est pas obligé d'avoir sans cesse recours à eux, pour obtenir de nouvelles provisions.

(7) Le salaire élevé des mécaniciens et des chauffeurs des chemins de fer s'explique, d'un côté par la fatigue physique et morale qu'entraine leur service, de l'autre par l'importance des intérêts qui leur sont confiés (sur le chemin de fer de Leipzig à Dresde, les mécaniciens, pour la plupart anciens compagnons serruriers, peuvent gagner annuellement

jusqu'à 900 thalers (3,350 fr.). Il en est de même des pilotes. Le taux élevé du salaire sur les navires destinés à la traite provient d'abord de l'insalubrité connue des côtes d'Afrique (le quart des équipages environ y périt chaque année (Edinb. Rev., IV, p. 480); puis, de l'odieux de ce genre de commerce, et enfin, dans ces derniers temps, de la sévérité des mesures prises pour réprimer cet infâme trafic.—L'infériorité du salaire des ouvriers des mines, en Europe, tient en grande partie aux institutions destinées à garantir leur sort dans la vieillesse. Le tisserand est peu payé, à cause de la facilité de l'apprentissage, de la possibilité d'exercer ce métier à domicile, etc., qui rendent proportionnellement très-considérable le nombre des individus qui s'y consacrent (*Baines*, History of the cotton manufacture, p. 485, seq.). — D'après l'Annual report of the poor-law-commissioners (p. 202), l'aide-maçon gagnait par semaine à Manchester, en 1832, 12 schellings ; le tisserand à la main, 7-15 sch.; le pionnier, 10-15 sch.; le portefaix, 14-15 sch.; le cordonnier, 15 16 sch.; le tisserand à la mécanique, 13-16 5/6 sch.; le tailleur, 18 sch ; le teinturier, 15-20 sch.; le paveur, 19-21 sch.; le maçon, 18-22 sch.; le ferblantier, 22-24 sch.; le charpentier, 24 sch.; le fileur, 20-25 sch.; le mécanicien, 26-30 sch.; le fondeur, 28-30 sch.

En Belgique, la moyenne du salaire journalier pour les hommes atteint les chiffres suivants : cultivateurs, 1,18 fr. ; artisans ou industriels, 1,48 fr.; et, en particulier, fabrique de lin, 0,80 fr.; de coton, 1,55 fr.; de laine, 1,62 fr.; de soie, 1,25 fr.; de bas, 1,14 fr.; verrerie, 2,58 fr.; exploitation de la houille, 1,33 fr. (Statistique générale de la Belgique). Du temps d'Aristophane, un portefaix gagnait à Athènes 4 oboles par jour; un balayeur de rues, 3 ; un scieur de pierres dans les chantiers publics, 6 ; un charpentier, 5 ; pour couvrir les maisons, construire et enlever les échafaudages, chaque homme, 6 ; l'architecte qui présida à la construction du temple de Polias, 6 seulement ; l'écrivain, 5 (*Boeckh*, I, p. 165). L'Edictum Diocletiani, de l'an 301 après J.-C., fixe ainsi le salaire journalier (outre la nourriture) : berger, chamelier ou muletier, 20 deniers; valet de charrue, porteur d'eau, cureur d'égouts, 25 ; boulanger, maçon, couvreur, chaufournier, charron, potier, batelier, 50 ; marin, ouvrier en parquets de marbre ou en mosaïque, 60 ; peintre en bâtiments, 70 ; modeleur de statues, 75 ; artiste peintre, 150 (éd. Mommsen, cap. VII). Dans les pays à esclaves, le prix des individus de même âge se mesure essentiellement sur les règles que nous avons indiquées : pour ce qui est des Grecs, V. *Boeckh* (I, p. 95) ; *S. John* (The Hellenes, III, p. 23). La taxe fixée par *Justinien* pour le prix des esclaves mérite d'être mentionnée (Cod., VI, 43, 3 ; VII, 1, 7, 5). C'est ainsi que, dans la Lex Burgundionum (tit. X), la composition (*Wehrgeld*) pour le meurtre d'un ouvrier ordinaire est évaluée 30 *solidi*; s'il s'agit d'un charpentier, 40; d'un forgeron, 50 ; d'un orfèvre en ar-

gent, 100; en or, 150. Les progrès de la civilisation élèvent graduellement le prix des esclaves *de qualité*, comme le taux des salaires.

§ 170.

Du reste, lorsqu'il s'agit du choix d'une profession à laquelle l'homme se consacre tout entier, la *coutume* exerce une grande influence. Le classement des diverses branches de travail, et de la rémunération qui doit leur appartenir, est fait par l'opinion publique, et celle-ci ne se modifie que fort lentement; elle agit sur le rapport entre l'offre et la demande, comme ce rapport réagit sur elle. L'équilibre entre l'agrément que procure le travail, et le taux du salaire, ne s'établit que pour les occupations placées au même niveau social; il arrive souvent que les travaux les plus rebutants et les plus pénibles deviennent le partage de ceux qui sont forcés d'accepter n'importe quel salaire et de s'en contenter (1). — Il est encore des professions renfermées en quelque sorte dans le cercle de certaines classes, et le salaire y demeure plus élevé par suite de la prudente réserve des mariages. Les classes inférieures ne sauraient subvenir aux dépenses nécessaires pour se préparer à l'exercice de ces professions, lors même qu'elles seraient assurées de rentrer dans leurs déboursés avec intérêt (2). — La modicité reconnue du salaire payé aux femmes s'explique surtout par le petit nombre de travaux que la *coutume* leur attribue, d'où résulte un encombrement inévitable.—La répartition du salaire obtenu par chaque industrie, prise dans son ensemble, entre les divers ouvriers de tout rang qui y concourent, dépend beaucoup de la position sociale qu'ils occupent (3). Les institutions politiques et les changements qu'elles subissent peuvent exercer ici une grande influence. Ainsi, par exemple, l'élévation artificielle du salaire que recevait le *maître* dans l'ancienne organisation des *corps de métiers*, lui était acquise autant et même plus aux dépens des

compagnons et des apprentis, qu'aux dépens du public (4, 5).

(1) Là, du moins, où l'offre du travail dépasse généralement la demande. V. *J.-S. Mill* (Principles, II, ch. XIV, 3e éd.). Les professions dangereuses, qui manient le plomb, le mercure, l'arsenic, etc., devraient et pourraient être payées beaucoup mieux qu'elles ne le sont en effet. Dans le Palatinat bavarois, les tailleurs de pierre atteignent rarement leur quarante-cinquième année, et pourtant la surabondance de la population est telle que leur salaire ne dépasse guère celui de l'ouvrier ordinaire (*Rau-Hanssen*, Archiv. N. F., X, p. 228). Il est vrai de dire que cette médiocrité du salaire vient essentiellement de l'insouciance avec laquelle les ouvriers traitent ce qui concerne leur santé.

(2) Plus le salaire d'un métier a été réduit, et moins les parents sont en état de destiner les enfants à une autre carrière.

(3) Paris comptait en 1852 : 24,463 ouvriers qui gagnaient moins de 3 francs par jour ; 157,216 de 3-5 francs ; 10,393 de 5 à 20 et même 35 francs. C'est une chose fort remarquable combien la moyenne du salaire se trouve uniforme dans les divers métiers : vêtements, 3 fr. 33; fils et tissus, 3,42 ; boissellerie, vannerie, 3,44 ; garçons boulangers, bouchers, 3,50 ; arts chimiques et céramiques, 3,71 ; bâtiments, 3,81; carrosserie, 3,86; peaux et cuirs, 3,87; ameublement, 3,90; articles de Paris, 3,94; métaux communs, 3,98; métaux précieux, 4,17; imprimerie, 4,18 (Journal des Econ., janv. 1853, p. 111). Dans ces derniers temps, les salaires ont beaucoup augmenté, par conséquent les moyennes ci-dessus relatées se trouvent trop faibles.

(4) *Krause* (National und Staatsoekonomie, I, p. 378).

(5) Voici les traitements des employés du ministère des finances, en France et dans l'Amérique septentrionale : huissiers, 1,500 et 3,734 fr.; les commis le plus mal rétribués, de 1,000 à 1,800 et 5,420 francs ; les premiers commis, 3,200 à 3,600 et 8,672 francs; le secrétaire général, 20,000 et 10,840 francs ; le ministre, 80,000 et 33,520 francs (*Tocqueville*, Démocratie aux Etats-Unis, II, p. 74). Le ministère des finances à Washington comptait 158 employés, dont 6 recevaient moins de 1,000 dollars, mais aussi 2 seulement au-dessus de 2,000 (*Michel Chevalier*, Lettres sur l'Amérique du Nord, II, p. 151, 456). V. *Büsch*, Geldumlauf, IV, 34).

HISTOIRE DU SALAIRE ORDINAIRE DU TRAVAIL.

§ 171.

Dans un état de civilisation arriérée, quand la rente foncière existe à peine et que le capital est excessivement rare, il faut

que le salaire du travail, malgré la modicité de la somme qu'il comporte, absorbe, relativement du moins, la plus grande part du revenu public (1). Plus tard, quand la civilisation progresse, la condition du travailleur se modifie, suivant que la diminution naturelle de l'importance relative du salaire se trouve dépassée, ou seulement compensée, par l'augmentation du revenu public en général, comparé au nombre des ouvriers, ou bien enfin si ce rapport décline.

(1) *Ad. Smith* (W. of N. S., ch. VIII). Il en est ainsi chez les peuples chasseurs. Le salaire des ouvriers libres était, au commencement de ce siècle, si élevé en Russie, que les moissonneurs dans le voisinage de Moscou recevaient presque la moitié du blé qu'ils avaient coupé (*Schloezer*, Anfangsgründe, I, p. 65). Le rapport naturel des trois branches de revenu se trouve troublé par l'intervention de l'esclavage (§ 76, 155). Sur l'exiguïté pitoyable du salaire des domestiques au moyen âge, V. *Grimm* (Deutsche Rechtsalterth., p. 357).

§ 172.

Lorsqu'au sein d'une *économie publique florissante* (1), les capitaux prennent un accroissement plus rapide que la population, l'offre suit une progression parallèle : les capitaux cherchent de l'emploi, encore plus que le travail. Il en résulte naturellement une baisse dans le taux de l'intérêt, en même temps qu'une hausse dans le salaire, bien que celui-ci puisse être forcé de partager avec la rente foncière, qui s'élève simultanément, une partie de ce qu'il gagne. Si, en même temps, les facultés productives de la nation se sont sérieusement développées, surtout dans l'agriculture, si le travail et l'emploi des capitaux rendent davantage, la situation des travailleurs s'améliore à un double point de vue, celle des capitalistes n'empire pas, tout au moins, si l'on peut éviter une augmentation de la rente payée au propriétaire (2). — Cette marche ascendante brille de tout son

éclat au sein des colonies, dont les métropoles occupent un rang élevé de richesse et de civilisation, alors que les ressources du capital et du travail, et les habitudes sociales, etc., d'une civilisation déjà ancienne et mûre, viennent s'adjoindre, dans une action économique commune, aux forces naturelles, vierges encore, d'un monde nouveau. Dans ces conditions, la fortune publique augmente de la manière la plus rapide, et le prix du travail monte pareillement au taux le plus élevé (3). — Le taux élevé de l'intérêt, qui permet d'épargner promptement un capital, et le bas prix du sol, fournissent aux travailleurs de grandes facilités pour prendre rang au milieu des propriétaires et des capitalistes. Dans l'Amérique du Nord, en Australie, etc., on assiste à un développement normal des faits économiques, en voyant des jeunes gens commencer comme ouvriers salariés, puis travailler à leur compte et finir par employer d'autres ouvriers, alors qu'ils sont devenus maîtres eux-mêmes.

(1) V. *Hermann* (Staatsw. Unters., p. 241, seq.); *J.-S. Mill* (Principles, IV, ch. III).

(2) En Angleterre, les journaliers mettaient en moyenne pour gagner un *quarter* de froment, sous Elisabeth, près de 48 jours, tandis qu'au dix-septième siècle il leur suffisait de 43 jours; de 32 entre 1700 et 1766; depuis 1815, de 19 et au plus de 28 3/4 jours (*Hildebrand*, Nat. OEk. der Gegenwart und Zukunft, I, p. 187, seq.). En 1688, le salaire des ouvriers et des domestiques anglais s'éleva d'un tiers au-dessus de ce qu'il était vingt années auparavant (*Sir J. Child*, Discourse on trade, p. 43, trad. franç.). S'il faut en croire *Macaulay* (Hist. of England, ch. III), le salaire de l'ouvrier en argent, sous Charles II, n'était que la moitié de ce qu'il est aujourd'hui, et les denrées beaucoup plus chères, dans la proportion. La bière et la viande, à cette époque, étaient meilleur marché, le pain aussi cher, les articles de fabrique et les denrées coloniales atteignaient un prix beaucoup plus élevé. *Ad. Smith* (I, ch. VIII) prouve que le salaire en argent était plus fort, et le prix du blé bien moindre au dix-huitième siècle qu'au dix-septième. De 1727 à 1797, le salaire du travail a presque doublé dans la plus grande partie de l'Angleterre, excepté dans le voisinage immédiat des grandes villes (*Eden*, I, p. 385). En Écosse, vers 1817, le salaire des valets de ferme mariés, réduit en blé, s'élevait à près de 30 pour 100 au-dessus du taux de 1792

(*Sinclair*, Grundgesetze des Ackerbaues, p. 105). A *Kirkendbright*, où l'on ne connaît ni fabriques, ni taxe des pauvres :

	Salaire d'été.	Salaire d'hiver.	Prix du froment.
En 1793	12 pence	9 pence.	55 schelling.
1822	15	12	47 1/2

(Edinb. R., XL, p. 28; V. *Ibid.*, XXXVII, p. 426). — *Boisguillebert*, (Traité des grains, I, 2) évalue le salaire français pour les cultivateurs à 7-8 sous (de la monnaie actuelle), et au double à l'époque de la moisson. Les ouvriers de Paris gagnaient, en 1697, de 40 à 50 sous (Détail de la France, I, ch. VII). *Vauban* estime que dans les grandes villes, le salaire ne dépassait pas 22 1/4 à 45 sous (de la monnaie actuelle), et dans les campagnes, 18 sous pour les manœuvres et 12-13 1/2 sous pour les cultivateurs (Projet d'une dîme royale; p. 89, *Daire*). *Chaptal*, au contraire (De l'industrie fr., I, p. 245, 1819), parle d'une moyenne de 25 sous, et *Dureau de la Malle* (Economie politique des Romains, I, p. 151) ne donne, en 1841, que 20-25 sous aux cultivateurs de 20 départements. D'après *Moreau de Jonnès* (Journal des Econ., oct. 1850) le salaire annuel d'une famille française de cultivateurs pouvait être évalué comme il suit : 1700 = 135 francs ; 1760 = 126 ; 1788 = 161 ; 1813 = 400 ; 1840 = 500 francs. Ce chiffre ne saurait être estimé aujourd'hui à moins de 700 francs. — Suivant *J.-B. Say* (Cours pratique, III, p. 28, seq.), le prix du travail pour la plupart des industries, et surtout pour les catégories inférieures, était presque deux fois aussi élevé en 1811 qu'en 1789 ; le prix des logements, du chauffage, etc., a aussi singulièrement monté. Tandis que *A. Young* (Travels in France, 1787-89, I, p. 437) parle d'un salaire de 20 sous, *Peuchet* (Statist. élémentaire, p. 391) admet déjà 30 sous, malgré la hausse peu marquée du prix des blés. V. *Birkbeck* (Agricultural tour in Fr., p. 13) ; il pense que les ouvriers français sont mieux partagés que les ouvriers anglais (?) De 1830 à 1848, le salaire du travail est monté peut-être de 30 pour 100 (*L. Faucher*, Revue des Deux-Mondes, avril 1848), et ce progrès a pris encore des proportions plus considérables dans ces derniers temps. — De pareils aperçus généraux pour des pays entiers sont naturellement sujets à beaucoup d'incertitudes. — En Allemagne, les contrées dont l'économie publique s'est le mieux développée ont vu aussi la condition des ouvriers s'améliorer d'une manière notable : c'est ce qui est arrivé à Hambourg et dans la basse Saxe, vers la fin du dix-huitième siècle (*Büsch*, Geldumlauf, II, 56); tandis qu'en Thuringe, pour gagner un *sümmer* de seigle, il suffisait en 1556 de 7 journées de travail d'été, en 1830 et les années suivantes, il en fallait 8 (*Lotz*, Handbuch, I, p. 404). Le salaire s'est aussi fort peu élevé dans la Hesse (*Hildebrand*, N.-OEk, I,

p. 190). Aux environs de Moscou, pays d'une grande activité industrielle, le salaire est le quadruple de celui de 1674, tandis que les denrées ont fort peu monté (*Storch*, I, p. 303).

(3) Aux Etats-Unis, vers la fin du siècle dernier, les charpentiers et les maçons gagnaient par jour 0,62-0,75 de dollar ; en 1825, les premiers recevaient à peu près de 1,12 à 1,25, les seconds 1,37-1,50 dollar. Le prix du blé, pendant cet intervalle, n'a pas précisément augmenté, et celui des produits manufacturés a baissé d'une manière sensible (*Carey*, p. 26, seq.). Ce salaire était déjà parvenu à un taux beaucoup plus élevé à New-York, vers 1790 (*Ebeling*, Gesch. und Erdbeschr. von Nord-Amerika, II, p. 917); il y a vingt ans, un compagnon maçon pouvait y gagner plus de 2,500 fr. par an. La construction navale est payée dans l'ouest des Etats-Unis jusqu'à 6,400 francs (en France, 1,100-1,450). Un journalier employé aux travaux des champs reçoit aujourd'hui 9 dollars par mois et la nourriture, évaluée pour l'année entière à 65 dollars ; ce double salaire augmente encore dans le voisinage des grandes villes (*Carey*, p. 91). Un domestique à New-York recevait par mois, en 1790, outre une excellente nourriture, de 26 à 50 fr. (*Ebeling*, ib.). Les ouvrières des manufactures de *Lowell* sont très-bien partagées, puisqu'en 1839 plus de 100 d'entre elles purent déposer jusqu'à 1,000 dollars à la caisse d'épargne ; on voyait des pianos dans les maisons où elles allaient prendre leurs repas, etc. (*Boz*, Notes on America, 1842; *Léon Faucher*, Etudes sur l'Angleterre (2me éd., II, 471). La plupart peuvent mettre de côté jusqu'à 1 dollar 1/2 par semaine : « Un ouvrier se regarderait comme fort à plaindre, s'il ne pouvait point mettre de côté la moitié de ce qu'il gagne » (*Colton*, Public economy, 1849, p. 277). V. *Michel Chevalier* (Lettres sur l'Amérique, II, p. 174, 122, 19; I, p. 221). Il n'est presque pas d'apprenti aux Etats-Unis qui ne commence à gagner un salaire, dès qu'il commence à fournir un travail utile. Le travail des adolescents qui n'avaient pas encore quitté la maison paternelle était si bien rétribué, qu'on calculait qu'un enfant rapportait en moyenne à ses parents, tout compris, 100 livres sterling de plus qu'il ne leur coûtait. Quel encouragement au mariage ! (*Ad. Smith*, I, ch. VIII.) Le salaire d'un artisan européen à Rio-Janeiro s'élève à 1-2 piastres espagnoles par jour (*Martius*, Reise, I, p. 131). Celui d'un compagnon charpentier à Demerara, contrée dont l'insalubrité est connue, va presque à 18 schellings (Edinb. Rev., IX, p. 314). Un nègre nouveau-né valait jadis jusqu'à 5 livres sterling dans les possessions anglaises aux Indes occidentales (*B. Edwards*, History of the W. Indies, II, p. 128). Il arrive dans les colonies nouvelles que l'élévation du salaire se trouve favorisée par l'abondance des capitaux en argent, apportés par les immigrants, ou qui résultent de dépenses publiques, etc. Ainsi, par exemple, les maçons, les charpentiers, etc., dans l'île de

Van-Diémen, gagnaient par jour en 1824 jusqu'à 12 schellings, qui tombèrent en 1830 à 10, puis en 1838 seulement de 6 à 7 ; quoique de 1830 à 1838 l'exportation eût triplé, et que la population fût à peine doublée (*Merivale*, On colonies, II, p. 225).

§ 173.

Chez les peuples civilisés, l'élévation constante du salaire se rattache de la manière la plus intime, comme effet et comme cause, *à l'état prospère de l'existence sociale tout entière* (1). Elle témoigne de la puissance productive de l'économie publique en général, en même temps que de la prudence, des sentiments de dignité personnelle et d'empire moral, qui distinguent jusqu'aux classes inférieures de la population, sentiments qu'on ne rencontre d'ailleurs que dans les États où règne la liberté politique, et où les classes supérieures savent aussi respecter les travailleurs (2). Il en résulte, d'un autre côté, pour les masses obligées de vivre du salaire de leur travail, une position conforme à la dignité humaine, qui leur permet d'élever convenablement leurs enfants, de jouir du présent et de songer à l'avenir. L'égalité devant la loi et la participation active aux affaires publiques, ne sont, en réalité, pour la majeure partie du peuple, qu'une lettre morte, qu'un mot vide de sens, tant que le salaire du travail ne monte pas à un taux élevé. Or, dans les pays de haute civilisation, il est impossible qu'en présence de la susceptibilité et de la mobilité de la vie publique, la liberté des classes moyennes et la suprématie des classes supérieures puissent être garanties sans le contentement des classes inférieures de la société. Sous un autre point de vue encore, la philanthropie de ceux qui commandent le travail s'accorde merveilleusement avec leur intérêt bien entendu. Nous avons vu au paragraphe 40, que l'ouvrier bien payé peut seul faire de la bonne besogne, et réciproquement que l'ouvrier habile peut seul, à la longue, obtenir un salaire considérable. Cela nous rappelle une loi physiologique bien

connue, en vertu de laquelle, non-seulement les muscles, pour acquérir l'énergique activité dont ils ont besoin, demandent une nourriture abondante et substantielle, mais aussi la transformation rapide, qui s'opère dans toute l'économie animale, fortifie le système musculaire et rend tout le corps frais et dispos (3). L'antiquité, avec son tact habituel, n'a point oublié de représenter Hercule, le puissant travailleur, comme un puissant mangeur. Un ouvrier bien payé, qui coûte par jour autant que deux ouvriers mal payés, mais qui expédie autant de besogne, revient à meilleur compte. Il travaille avec plus de cœur et de conscience, aussi est-il plus facile à surveiller; il est rarement malade; l'âge vient plus tard diminuer ses forces; il entraîne donc moins de frais improductifs : il peut aussi, dans les cas de nécessité absolue, supporter plus aisément la charge de l'impôt, ou bien encore une diminution passagère du salaire (4).—Ces résultats du salaire élevé permettent aussi d'accepter, sans trop d'ennui, les effets d'un certain orgueil, parfois incommode, que manifestent alors les classes inférieures (5).—Pour les classes élevées, c'est une école de mœurs; et pour les autres, un péché bien mince, et bien plus excusable, en vérité, que les vices, lâchement haineux, des opprimés. Lorsque le salaire est tellement réduit qu'il devient nécessaire de lui chercher un complément indispensable dans la mendicité, dans les ressources de la charité publique, etc., le résultat moral d'une pareille situation est exactement le même, que si les fonctionnaires publics, ne recevant pas un traitement suffisant pour vivre, étaient forcés de recourir aux forfaitures de la concussion, à la contrebande, etc. (6, 7).

(1) Une hausse du salaire, purement temporaire, pourrait être la conséquence d'un fléau destructeur de l'espèce humaine, et avoir pour résultat de porter à la paresse les ouvriers d'une intelligence bornée. V., sur ce dernier point, *Taube* (Beschreib. von Slavonien, etc., II, § 4).

(2) *Dans aucune histoire on ne rencontre un seul trait qui prouve que l'aisance du peuple par le travail a nuit à son obéissance* (*Forbonnais*) :

axiome qui n'est applicable que dans les Etats bien gouvernés. Quand la situation de la classe ouvrière éprouva, vers le milieu du dix-huitième siècle, une amélioration marquée en Angleterre, *Postlethwayt* (Gr. Britain's commercial interest, 1759) fut un des premiers à reconnaître l'heureuse influence que ce progrès devait exercer sur l'économie générale ; de même, *Th. Mortimer* (Elements of commerce, politics and finance, 1774, p. 82); *Paoletti* (Veri mezzi di render felici le società, c. xv); *Ricardo* (Principles, ch. v).

(3) Lorsqu'au lieu d'une nourriture végétale, on introduisit l'usage de la viande parmi les ouvriers des usines du département du Tarn, leur santé y gagna tellement que, bientôt après, au lieu de 15 journées de travail, perdues en moyenne pour cause de maladie, on n'en perdit plus guère que 3 (*Moleschott*).

(4) Lorsqu'un pays est arrivé à un degré élevé de civilisation, il lui est toujours plus profitable, à résultat égal, d'entretenir un bétail peu nombreux mais bien nourri, plutôt qu'une grande quantité de bestiaux, réduits à une nourriture chétive ; de même pour les machines, peu de bonnes valent mieux que beaucoup de mauvaises, etc. (§ 231). *Senior* regarde comme absurde l'appréhension de ceux qui voient dans l'élévation du salaire chez les Anglais un obstacle à la concurrence faite à l'étranger. Ce succès est dû surtout à la perfection du travail. « Si nous voulions, ajoute-t-il, employer une partie de nos ouvriers à de mauvaise besogne, nous serions obligés de les payer, non d'après la mesure de ce qu'ils feraient en réalité, mais d'après ce qu'ils seraient en état de faire. Si j'appelle un chirurgien pour me couper les cheveux, je dois le payer comme chirurgien. De même, si je donne de la soie à mouliner à un homme qui pourrait gagner 3 onces d'argent par semaine en filant du coton, il faudra que je lui paye son salaire de chaque semaine à raison de 3 onces d'argent, quand bien même il ne livrerait pas plus de soie dans le même espace de temps qu'un Italien, qui ne gagne qu'une once 1/2 » (Lectures on the mercantile theory of wealth, p. 76).

(5) *Parkinson* (A tour in America, II, 1805) se plaint de ce que, bien qu'il eût quatre serviteurs à la maison, il lui fallut souvent nettoyer lui-même ses bottes, et aller traire les vaches avec sa femme et ses enfants, pendant que les gens dormaient encore. Les domestiques étrangers, qui ont quelque chose à dire, entrent le chapeau sur la tête. Ils s'appellent tous *monsieur* et *madame* ; on nomme les servantes *helps*, et leurs maîtres ou maîtresses *employers*. Demande-t-on une blanchisseuse dans une auberge, on vous répond : « *Yes, man, i will get a lady to wash your clothes.* » Et il faut bien se garder de parler de *fellow !* — Un trait caractéristique, c'est qu'on ne voit presque jamais un Américain du Nord, de race blanche, accepter un *pourboire*. La Russie, pays classique des *pourboires*, offre un spectacle tout contraire : il existe un

dicton populaire, d'après lequel, quand Dieu eut partagé le globe terrestre entre les différents peuples, ils se retirèrent tous satisfaits, à l'exception du Russe, qui vint encore demander « *un petit pourboire.* » (*Haxthausen*, Studien, I, p. 70).

(6) Le salaire des ouvriers anglais en laine s'élevait en 1831 :

		Taxe des pauvres par tête.	
Leeds.	22-22 1/2 sch.	5 sch.	7 pence.
Gloucester.	13-15 1/4	8	8
Somerset.	16 3/4-19 3/4	8	9
Wilts.	13 7/12-15 5/12	16	6

(*Ure*, Philosophy of manufactures, p. 476). Après un panégyrique enthousiaste du haut salaire, *M'Culloch* fait remarquer que la taxe des pauvres entraîne plus de dépense, que si les ouvriers payés plus largement étaient obligés de songer eux-mêmes à tous leurs besoins (Principles, III, 7). Tristes conséquences du système adopté dans le sud de l'Angleterre, en 1795, qui consistait à compléter le salaire au moyen de la taxe des pauvres, en se basant sur le prix du blé et sur le nombre des enfants : auparavant, les ouvriers ne se mariaient pas avant l'âge de vingt-cinq ou même de trente-cinq ans, et seulement lorsqu'ils avaient 40-50 livres sterling d'économies ; ensuite, ils se sont souvent mariés avant d'avoir atteint leur majorité (Edinb. R., LIII, p. 47).

(7) Voici la formule qu'emploie *Thünen* pour exprimer *l'idéal* de la quotité du salaire : $\sqrt{ap}$; a indique les besoins d'existence de l'ouvrier, p l'ensemble du produit de son travail (Der isolirte Staat, II, p. 154).

§ 174.

Lorsque, en face de rapports qui ne se modifient pas, l'ensemble du revenu public vient à diminuer, le salaire du travail baisse d'autant plus que les circonstances mentionnées ci-dessus (§ 164), et défavorables à l'ouvrier, se manifestent davantage (1). Une mauvaise répartition de la fortune publique, qui concentre toutes les richesses entre les mains d'un petit nombre d'hommes, au lieu de les répandre au milieu d'une classe moyenne nombreuse, diminue le salaire du travail ordinaire, et s'aggrave ainsi par elle-même (2). Pareillement, le salaire doit baisser, lorsque la manière de vivre de l'ouvrier a subi des res-

trictions fâcheuses ou que son travail a perdu en qualité. Les Etats les plus florissants ne sont pas à l'abri, d'une manière passagère, il est vrai, de quelques-unes de ces atteintes à la prospérité générale, par exemple, en temps de guerre (3) ou lorsque la population prend un accroissement plus rapide que la richesse publique. Mais s'il s'agit de peuples en décadence, tous ces fléaux agissent simultanément et s'aggravent l'un par l'autre (4). Un des plus tristes symptômes d'un pareil état de choses, c'est le peu de prix qu'on attache à la vie et à la force de l'ouvrier. Le bon marché du travail pousse les entrepreneurs à appliquer des forces humaines, même dans les cas où, en bonne économie, l'emploi des machines et des animaux, etc., serait de beaucoup préférable (5). L'entrepreneur trouve d'autant plus d'avantage à se servir de journaliers, qu'il peut s'en défaire plus aisément et avec moins de soucis. Ce calcul égoïste ne pourrait même pas s'appliquer à de véritables esclaves (6).

L'abaissement du salaire a souvent pour conséquence de porter les ouvriers à lutter contre cette influence pernicieuse, en redoublant d'activité, en fêtant moins de jours fériés, et en se refusant les heures de loisir; c'est le même motif qui fait associer la femme et les enfants au travail commun. Ces efforts peuvent, dans certains cas, augmenter le revenu public de manière à provoquer le retour d'un salaire plus élevé, surtout si la paresse des ouvriers avait donné lieu auparavant à des plaintes fondées. Mais si la concurrence, sous d'autres rapports, exerce une action défavorable à leur égard, s'ils veulent notamment utiliser l'augmentation de leur revenu personnel pour accroître la masse de la population, ce revenu ne tarde point à reprendre son ancien niveau; alors, la même quantité de travail étant devenue moins chère, tout le profit durable est acquis aux capitalistes et aux propriétaires du sol, et il ne reste aux ouvriers qu'un labeur plus énergique, dépensé en pure perte, un intérieur troublé et des enfants désolés. Un pareil résultat est gran-

dement à redouter, car il n'est pas de position qui contribue autant à multiplier les mariages inconsidérés et les naissances, que la participation de la femme et de l'enfant au travail industriel (7, 8).

(1) Aussi *Ad. Smith* dit-il que ce n'est pas dans les pays les plus riches que le travail est le mieux rétribué, mais bien ceux qui s'enrichissent le plus promptement (W. of N., I, ch. VIII).

(2) Les contrées classiques du salaire infime et du paupérisme, comme la *Chine* et les *Indes orientales*, sont en même temps les pays des *nababs*. Un ministre de *Kien-Long* fut châtié, après avoir extorqué près de 75 millions de francs (*Barrow*, II, p. 149). Lorsque les biens du célèbre *Keschen* furent confisqués, les autorités trouvèrent, d'après ses propres indications, 682 livres d'or et plus de 6 millions de livres sterling en argent. — La misérable nourriture à laquelle le bas peuple est réduit offre un contraste douloureux avec les festins splendides des riches et des grands personnages, qui comptent les plats par centaines. V. *Meyen* (Reise um die Erde, II, p. 390). Le comte *Goertz* rapporte qu'à Canton, les rats et les serpents sont l'objet d'une vente régulière. La vileté du salaire est extrême, comme le prouvent les domestiques qui servent pour avoir leur nourriture assurée (*Hausmann*, Voyage en Chine, etc., III, 1848). Dans les villes, on voit les ouvriers courir les rues, leurs outils à la main, et mendier de l'occupation, avec force importunités. Des milliers de personnes demeurent toute leur vie dans des maisons flottantes. On commet un nombre infini d'infanticides, faute de pouvoir nourrir les enfants (V. Lettres édif., XVI, p. 394, seq.); *Staunton* (Embassy, II, p. 151), et les passages cités dans *Klemm* (Culturgeschichte, VI, p. 13). Il faut cependant que les coutumes varient suivant les provinces, car *Timkowski*, par exemple (Reise, II, p. 359) présente les choses sous un aspect plus favorable. Le fait suivant prouvera mieux que tout le reste quelle influence fâcheuse une pareille organisation ne peut manquer d'exercer sur la moralité du peuple : *Keschen*, pendant son ambassade au Thibet, aima mieux confier ses trésors récemment accumulés, aux missionnaires français, persécutés par lui, qu'aux mandarins qui lui devaient leur emploi; tant il mettait l'honnêteté des Européens au-dessus de celle des Chinois (Edinb. R., 1851, p. 425). L'écriture hiéroglyphique des Chinois traduit le mot *bonheur* par l'image d'une bouche pleine de riz; les faiseurs de statistique de ce pays parlent de *bouches*, quand les nôtres comptent par *âmes* ou par *têtes* (*Ritter*, Erdkunde, II, p. 1060). — Aux Indes orientales, une grande partie des castes infimes se nourrissent de

toute sorte de débris animaux, de poissons morts, de vers; la classe moyenne elle-même trouve la farine de froment trop chère et la mêle en conséquence avec des pois, etc. (*Ritter*, VI, p. 1143). Le Bengale a dû perdre plus d'un tiers de ses habitants par la famine de 1770 (*Mill*, History of British India, III, p. 432). On trouve des descriptions terribles de la misère dans *Rickard* (India, or facts submitted to illustrate the character and condition of the native inhabitants, II, London, 1832). On y rencontre une quantité incroyable de serviteurs mal payés, dont chacun ne rend que de très-médiocres services. On peut regarder comme une des conséquences extrêmes du paupérisme indien, correspondant au fléau de la piraterie dans les derniers temps de la république romaine, les *Pindaris*, qui naquirent de la chute de l'empire Mahratte, et que les Anglais se virent forcés de détruire (Quarterly Rev., XVIII, p. 466; *K. Ritter*, Erdkunde, VI, p. 394).

(3) Ainsi, en Angleterre, par exemple, le salaire s'est moins élevé pendant la guerre et il s'est moins abaissé depuis la paix, que le prix du blé. Le salaire avait augmenté de près de 100 pour 100, de 1767 à 1810; tandis que le prix du froment avait monté de 115 pour 100, la viande de 146 pour 100, le beurre de 140 pour 100, et le fromage de 153 pour 100 (Edinb. R., XL, p. 28). Si l'on a parfois remarqué que les crimes, les agitations communistes, etc., deviennent plus rares en temps de guerre, il ne faut pas conclure de cette circonstance, en faveur d'une amélioration dans la situation matérielle de l'ouvrier; cela peut tenir simplement à ce que la guerre ouvre une carrière nouvelle aux éléments les plus énergiques et les plus insociables de la classe ouvrière.

(4) *Ad. Smith* présente la Chine comme l'exemple d'un pays stationnaire (d'après *R. Fortune*, Wanderings in China, 1847, p. 9, cet empire offrirait, au contraire, depuis longtemps, le spectacle d'une décadence complète), et le Bengale comme celui d'une contrée en décadence. *Juvénal* (III, 21) fournit une source très-importante pour tout ce qui concerne le salaire sous les empereurs romains; le goût prononcé de l'émigration venait de ce qu'il n'y avait plus place pour le travail honnête (23, seq.). Les ouvriers habitaient des demeures incommodes, sombres, exposées aux incendies (166, 190, seq., 225), et pour lesquelles néanmoins ils devaient payer des prix exagérés (223, seq.); les bandes de voleurs (302) et de mendiants pullulaient (IV, 116, seq.; V, 8; XIV, 134). V. sur la mendicité, *Sénèque* (Controv., V, 33; De clement., II, 6; De vita beata, 25, seq.). *Martial* (V, 81; XIV, I) déplore la triste situation des pauvres, dépouillés de tout espoir d'avenir. *Horace* touche également cette question en une multitude de passages. V. *Schmidt* (Geschichte der Denkfreiheit, etc, p. 311). La question adressée dans *Pétrone* (48, 5) par un *nabab* de l'époque : *Quelle chose est-ce donc qu'un pauvre?* est tout à fait caractéristique.

(5) On voyage de la sorte en Chine, aux Indes orientales, etc., dans des palanquins portés par des hommes; les Chinois transportent une immense quantité de marchandises à l'aide de brouettes, et même bon nombre de routes sont établies en vue de ce mode spécial de transport, et non pour servir aux voitures proprement dites. On peut voir dans *Finlaison* (Journal of the mission to Siam, 1826, p. 62, seq.) avec quelle sécheresse de cœur les Chinois marchandent le prix du sauvetage, avant de songer à secourir un homme qui se noie; comme ils se réjouissent de la peste, de la famine, etc., parce que ces fléaux profitent aux survivants.

(6) Voilà pourquoi *Ménandre* disait déjà (342-290 avant J.-C.) qu'il valait mieux être l'esclave d'un bon maître que de vivre libre, mais misérable (*Stobæus*, Flor., 62, § 7; *Meinecke*, Fr. com. Gr., IV, p. 274). *Libanius* (t. IV, p. 983, *Reiske*), dans son « Blâme de la pauvreté, » présente aussi l'esclavage comme mieux pourvu, et plus exempt de soucis. Témoin ces affreux contrats en vertu desquels, déjà au temps de Jules César, des hommes libres de naissance, mais pressés par la nécessité, aliénaient le bien précieux de leur liberté, pour devenir des esclaves gladiateurs (*Cicéron*, Pro Roscio Am., 6; *Horat.*, Serm., II, 7, 58, seq.; *Petron.*, p. 44; *Sénèque*, Epist., 37). La loi romaine (L. 15, *Justin.*, Cod., VII, 2) suppose de la part de l'esclave un refus de l'affranchissement. — « Dans une armée on estime bien moins un pionnier qu'un cheval de caisson, parce que le cheval est fort cher et qu'on a le pionnier pour rien. La suppression de l'esclavage a fait passer ce calcul de la guerre dans la vie commune » (*Linguet*).

(7) *Sismondi* tombe pourtant dans l'exagération philanthropique quand il prétend que le travail des enfants ne produit absolument rien pour la classe pauvre, mais seulement une augmentation du travail, qui s'échange toujours pour la même somme, et une diminution dans le prix des journées, tandis que le prix total du travail national reste le même. « C'est donc sans profit, ajoute-t-il avec une émotion touchante, que les enfants des pauvres ont été privés du seul bonheur de leur vie, la jouissance de l'âge où la force de leur corps et de leur esprit se développaient dans la gaieté et la liberté. C'est sans profit pour la richesse ou l'industrie, qu'on les a fait entrer, dès six ou huit ans, dans ces *moulins* de coton, où ils travaillent douze et quatorze heures et où ils périssent de consomption. — *On aurait honte de calculer la somme qui pourrait mériter le sacrifice de tant de victimes humaines, mais ce crime journalier se commet gratuitement* » (N. P., I, p. 353).

(8) Le parallèle des salaires obtenus par le travail dans les différents pays appartient sans contredit aux plus importantes opérations de la *statistique comparée*. Mais naturellement il ne faut pas se contenter d'en

constater le montant en une somme d'argent ; on doit encore soumettre à l'examen le prix des principales denrées. Ainsi, par exemple, l'ouvrier français, avant la Révolution, gagnait en moyenne 1 *quintal* (100 livres) de pain en 10 jours 1/2, 1 quintal de viande en 36,8 jours ; l'ouvrier anglais en 10,4 et 25,3 jours (*A. Young*). Dans l'intérieur de la Russie, une femme, avec son métier à tisser, gagne par jour presque 1 *scheffel* prussien (55 litres) de seigle, tandis qu'à Bielefeld, elle ne gagne que 1/10 de scheffel ; un tisseur de nappes y reçoit 18 *gros* d'argent, tandis que le scheffel coûte 12 à 15 *gros* (*Haxthausen*, Studien, I, p. 119, 170). *Humboldt* dit qu'au Mexique le salaire en argent forme presque le double, et le prix du blé les deux tiers seulement de ce qu'il est en France (N. Espagne, IV, 9). D'après *Rau* (Lehrbuch, I, § 180) et *M'Culloch* (Principles), le nombre suivant de journées de travail était nécessaire pour se procurer les denrées indiquées ci-dessous :

1 quintal (100 livres).	Manchester (1810-20).	Hanovre (1700)	(1827).	Haut-Canada (1830).	Brandebourg (1820-33).	Graz. (1826-45).
Bœuf.	26	33	35	6,6	34	36
Pommes de terre.	1.85	»	»	»	1	2,68
Froment.	5,5	»	»	2	7,6	11
Seigle.	»	6,5	8,7	1,5	5,4	8,6
Beurre.	43,8	87	64	22	83	84
Sucre.	96	181	128	»	»	»

Suivant *Carey* (Rate of wages, p. 221, seq.), un ouvrier de l'Amérique du Nord gagne autant en 11 jours, qu'un ouvrier anglais en 16, un ouvrier français en 28, un ouvrier du Bengale en 75, un ouvrier chinois en 40-42 jours. Si l'on réduit le tout en argent, quand le travail des Indes orientales fait gagner par an de 1 à 2 livres sterling, on doit en gagner en Angleterre de 9 à 15, et dans l'Amérique du Nord de 12 à 20 (*Senior*). *Hildebrand* (Nat. OEk., I, p. 195) soutient que le salaire moyen monte en Allemagne à 100 thalers (375 fr.) par an, et à 300 thalers (1,125 fr.) en Angleterre, où le prix des objets nécessaires à la vie est bien une fois et demie aussi élevé qu'en Allemagne. Le même écrivain (I, p. 170, seq.) réfute fort bien le livre de *Engels* (Ueber die Lage der arbeitenten Klassen in England, 1845), sombre tableau dans lequel l'auteur s'est attaché à faire ressortir les mauvais aspects de la réalité, sans rien dire de ce qu'elle présente de bon. *Sir F.-M. Eden* (State of the poor, I, p. 491-589) trace une statistique excellente de la situation des ouvriers anglais, vers la fin du siècle passé. Pour une époque plus récente, V. Edinburgh Rev. (april 1851) ; quant à la France, il faut consulter le travail de *Blanqui*, inséré dans les Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques (II, 7), et l'ouvrage de *Villermé* (Etat physique et moral des ouvriers).

POLITIQUE DU SALAIRE.

§ 175.

Parmi les moyens artificiels qui peuvent être employés pour modifier le taux naturel du salaire, nous devons mentionner d'abord les *tarifs officiels*, destinés à le régler. Ils ont fait naître dans plusieurs Etats une sorte de degré intermédiaire entre le servage et la fixation libre du salaire : on prétendait, dans l'intérêt présumé des classes supérieures, empêcher les classes inférieures de faire tout le bénéfice, qui pouvait leur appartenir en vertu de la liberté et des avantages de la concurrence (1). Plus tard, on voulut aussi augmenter le débit de l'extérieur; en diminuant les frais de production (§ 106). — Une civilisation avancée ne saurait guère admettre un système qui emploie la contrainte officielle pour dépouiller la partie la plus nombreuse, la plus pauvre et la plus laborieuse de la nation, d'un bénéfice légitime et dont chaque individu ne doit profiter que dans une si faible mesure (2). On rendrait ainsi un mauvais service aux acheteurs du travail eux-mêmes, puisqu'on leur ôterait la possibilité de mieux rétribuer de meilleurs ouvriers. On n'aurait donc, selon toute vraisemblance, que des ouvriers médiocres (3). — Par contre, les tarifs qui se renferment dans les limites indiquées au paragraphe 114 ne présentent pas d'inconvénients.

(1) La peste de 1348, connue sous le nom de *peste noire*, qui dépeupla une grande partie de l'Europe, dut nécessairement faire élever de beaucoup le salaire du travail, résultat que les maîtres dénoncèrent comme l'effet de la cupidité et d'un concert coupable de la part des ouvriers. *Pierre le Cruel* fixe en Castille le tarif du salaire (1351) ; à la même époque, la France (Ordonnances, II, p. 350) et l'Angleterre (25, Edw. III ; 37, Edw. III, c. m) établissent de même une taxe officielle. En France, le salaire du batteur en grange fut fixé à 1/20 ou même à 1/30 du scheffel, tandis qu'aujourd'hui, en Saxe, il va jusqu'à 1/14 et 1/12. En Angleterre, Edouard III fit bâtir le château de Windsor,

non par des ouvriers salariés, mais par des corvées de maçons, de charpentiers, etc., qu'il fit venir de tous les points du royaume. Pour empêcher qu'on éludât la taxe, le successeur de ce prince interdit aux habitants de la campagne de s'affilier aux métiers de la ville, et surtout de changer de domicile, sans l'agrément du juge de paix (12, Richard II, c. III). L'étrange tentative faite en vertu du statut 5 d'Elisabeth pour taxer le salaire du travail, sous peine de dix jours de prison pour quiconque voudrait donner davantage, et de vingt et un jours pour l'ouvrier qui exigerait au delà, se rattache en grande partie à la loi anglaise sur les pauvres. Du moment où le pauvre eut le droit d'être éventuellement occupé et nourri par la communauté, le juge de paix devait pouvoir fixer moyennant quel salaire un individu devait être tenu de travailler, avant de pouvoir dire : *Je ne trouve pas de travail.* Le statut 2 de Jacques Ier (c. VI) étend cette disposition aux salaires de toute espèce de travaux (*Eden*, State of the poor, I, p. 123, seq.; 140). — La guerre de trente ans dépeupla une grande partie de l'Allemagne, ce qui explique pourquoi tant de diètes, peu de temps avant et après la paix de Westphalie, s'occupèrent de taxer les gages des serviteurs. V. *Spittler* (Gesch. Hannovers, II, p. 175). Parmi les exemples les plus récents de la taxe du salaire établie en Angleterre, on peut citer l'acte 8 de Georges III, relatif aux tailleurs de Londres ; le *Spitalfields-Act* de 1773, au sujet des ouvriers en soie qui s'étaient révoltés peu de temps auparavant; et dans la Nouvelle-Galles du Sud, vers la fin du siècle dernier, celui qui réglait le taux du salaire dans les colonies (*Collins*, Account of the English colonies of N. South Wales, 1798). *Th. Mortimer* (Elements of commerce, politics and finance, 1774, p. 72) regarde la taxe du salaire comme une mesure indispensable. En Allemagne, la patente de l'Empire de 1530 (titre XXIV) et le règlement du 4 septembre 1731 prescrivent à chaque magistrat de régler le taux du salaire dans son district.

(2) Proposition en faveur d'une taxe du salaire, dans les protocoles de la Chambre des seigneurs de Nassau (1821, p. 12).

(3) L'acte de *Spitalfields* a été aboli pour ce motif en 1824, sur les pressantes instances des fabricants eux-mêmes, qui attribuaient l'état stationnaire de leur industrie, depuis un siècle, surtout aux entraves apportées par cette législation. Les prédictions faites alors par *Ricardo* et *Huskisson* se sont bientôt réalisées, grâce à l'essor immense qu'a pris en Angleterre l'industrie des soieries depuis cette époque.

§ 176.

Quand les ouvriers veulent obtenir l'élévation du salaire par une *coalition*, ayant pour effet de suspendre simultanément le

travail (une *grève*) (1), ils peuvent réussir, momentanément, à une époque d'agitation démocratique (2). Toutefois, une lutte, soutenue avec de pareils moyens, devra se terminer tôt ou tard par le triomphe des acheteurs du travail. Leur avantage et leur bénéfice exigent que le travail ne subisse aucune interruption : pour les ouvriers, c'est le besoin de vivre qui le leur commande. Ils ne pourront que très-rarement chômer au delà de quelques mois, sans s'exposer à mourir de faim, tandis que le maître peut longtemps subsister sur son capital ; or, la victoire est à celui qui peut soutenir la lutte plus longtemps. Les maîtres, moins nombreux et plus éclairés, s'entendront beaucoup mieux entre eux, et manœuvreront avec plus de mystère. Combien n'a-t-on pas vu de machines destinées à économiser le travail, qui doivent à de semblables occasions d'avoir été mises en œuvre beaucoup plus promptement que cela n'aurait eu lieu suivant le cours ordinaire des choses (3)? — Lorsque les coalitions sont fréquentes, les maîtres gardent le secret au sujet de toute commande de quelque importance, et l'ouvrier se trouve dans l'impossibilité de prévoir quelle sera la position, même dans un avenir très-rapproché. Non-seulement un chômage prolongé absorbe les économies faites, mais il inocule aux caractères moins bien trempés des habitudes funestes de paresse. Enfin, la crainte de semblables désordres peut faire émigrer les capitaux (4).

L'Etat doit-il tolérer de pareilles coalitions? La plupart des législations, surtout les anciennes, répondent d'une manière négative (5). Et, en effet, on ne saurait nier que les coalitions permanentes d'ouvriers (*trade-unions*), en vue d'obtenir certains avantages, avec menace de faire cesser en même temps le travail, renferment toujours une sorte d'exclusion et de contrainte, tout au moins morale, vis-à-vis de ceux qui n'en font point partie (6); ces grèves générales et concertées portent non-seulement un coup souvent mortel à la fortune publique (7), elles lèsent aussi de la manière la plus violente la liberté de

ceux dont les intérêts se relient à des industries analogues (8). Il en résulte toujours une diminution de la partie du capital national qui est consacrée au payement des salaires, et cela au grand détriment de la masse des ouvriers (§ 166).

Toutefois, au milieu d'une civilisation avancée, des raisons d'une haute importance semblent conseiller à l'Etat de ne point s'immiscer dans ces conflits, pourvu, bien entendu, que les ouvriers en grève ne violent aucun contrat et ne se rendent coupables d'aucun délit. Il est difficile, en effet, de trouver un motif plausible pour refuser aux ouvriers en masse le droit de donner congé, et de passer de nouvelles conventions, quand ce droit appartient à chacun. La police ne saurait empêcher les coalitions des maîtres, dans le but d'abaisser le salaire, qui s'accomplissent le plus souvent en secret, et qui sont, pour ainsi dire, sous-entendues (9) ; si donc l'autorité voulait uniquement s'opposer à ce que les ouvriers pussent se réunir dans le but de faire élever le salaire, il en résulterait l'impression générale et fondée, que la puissance publique emploie deux poids et deux mesures. Cela pourrait sembler d'autant plus révoltant que chaque maître en particulier constitue, par la force des choses, vis-à-vis de ses ouvriers (10), une sorte d'*union*, la plus concentrée, la mieux organisée et la plus durable possible, et que les avantages qu'il possède naturellement pour déterminer l'abaissement du taux du salaire, l'emportent de beaucoup sur les moyens dont l'ouvrier peut disposer pour élever le prix du travail. Du moment où les ouvriers peuvent sentir l'influence de l'action plus ou moins directe de l'Etat dans les questions de salaire, ils ne sont que trop portés à rendre aussi l'Etat responsable de la moindre pression exercée par les circonstances. Depuis 1824, la libre concurrence règne en Angleterre sur ce terrain (11). On pourrait d'ailleurs obvier aux inconvénients qu'elle présente, en assignant une durée plus longue aux contrats de louage d'ouvrage (12).

(1) *Boisguillebert* (Traité des grains, II, 10) cite plusieurs cas de ce genre dans les grandes villes de commerce; il parle de 700 à 800 ouvriers qui se sont entendus pour quitter simultanément leurs maîtres. En Italie, de pareils faits se sont présentés beaucoup plus tôt : ainsi, à Sienne (1371 et 1384), la noblesse prit alors parti pour les ouvriers (Rerum Ital. Scriptores, XV, p. 224, 294). Le *strike* ou *turn-out* des fileurs du Lancashire, en 1810, amena une grève de 30,000 ouvriers qui dura quatre mois. De tous les chômages volontaires qui suivirent, ceux des tisserands de Glascow, en 1812 et 1822, eurent la plus grande importance, surtout le dernier, pendant lequel deux ouvriers qui n'avaient voulu prendre aucune part à la coalition (*Knobsticks*) furent aveuglés au moyen de l'acide sulfurique; l'année 1818 vit le grand *turn-out* des mineurs écossais. Dans toutes ces circonstances, les ouvriers coalisés s'engageaient par serment les uns vis-à-vis des autres; ils avaient leurs listes, leurs caisses communes, etc. Le *Preston-strike* de 1853 dura trente-six semaines; 6,200 hommes et 11,800 femmes suspendirent leurs travaux pour y prendre part (Athenæum, 30 sept. 1854). V. *Morrison* (Essay on the relations between labour and capital, 1854); *Léon Faucher* : De la coalition des ouvriers mécaniciens (Etudes sur l'Angleterre, 2e éd., t. II, p. 397); *L. Wolowski* : La législation anglaise sur les coalitions (Revue de législation et de jurisprudence, 1851, t. II, p. 97).

(2) Comme c'est arrivé partout en 1848. A Paris, en 1789, les laquais et les garçons apothicaires formèrent aussi des coalitions (*Wachsmuth*, Geschichte Frankreichs im Revolutionszeit Alter, I, p. 178). Le même fait se manifeste souvent dans les fabriques isolées.

(3) Ainsi « le *fileur de fer*, » à l'aide duquel un seul ouvrier met en mouvement 1,500 à 2,000 broches; ou la machine perfectionnée qui sert à imprimer plusieurs couleurs à la fois (*Ure*, Philosophy of manufactures, p. 336, seq.); et encore la machine à river les chaudières à vapeur (*Dingler*, Polytechnisches journal, LXXV, p. 413).

(4) Le *strike* de Norwich, qui eut lieu au commencement de 1830, a complétement achevé de ruiner l'industrie encore assez florissante de cette ville (*Kohl*, Reise, II. p. 363, seq.). A Cork, l'*union* de 1827 ne permit pas l'accès d'un seul ouvrier étranger, et l'on commit une vingtaine d'assassinats à ce propos. Les charpentiers demandèrent 4 schell. 1 pence par jour; cette exigence arrêta toute construction nouvelle, et souvent ils n'eurent qu'une journée de travail en deux semaines (Edinb. Rev., XLVII, p. 212). V. *Ausland* (1834, n° 178, seq.); *H. Martineau* (The tendence of strikes and sticks to produce low wages, 1834). V. de nombreux exemples cités par *L. Wolowski* : De la législation des coalitions en Angleterre.

(5) Ainsi le statut 3 de Henry VI (c. 1) défend aux maçons de s'entendre pour arriver à une augmentation de salaire, et cela sous peine de *félonie*. En dernier lieu, les statuts 39 et 40 de Georges III (c. CVI) prononcent la peine de deux mois de travaux forcés ou de trois mois d'emprisonnement contre quiconque engagerait les ouvriers à suspendre leurs travaux, etc.; les maîtres qui, de leur côté, se concertaient pour abaisser le salaire, n'étaient punis que d'une amende de 20 livres sterling.

Le Mémoire « de la législation anglaise des coalitions » (*L. Wolowski*), publié en 1851, s'est attaché à faire connaître cette importante branche du droit industriel de la Grande-Bretagne. La loi ne s'est pas rendue complice des délits commis, mais le résultat qu'elle avait en vue a été paralysé par les difficultés de l'application. La forme a emporté le fond. On ne saurait en déduire une théorie contre toute intervention du législateur dans les combinaisons dont le *marché du travail* (*market of labour*) peut devenir l'objet. Ce *mémoire* cite des exemples saillants, qui prouvent tous combien ont été funestes aux ouvriers eux-mêmes les manœuvres et les violences destinées à peser sur les conditions du travail. « Ces conditions, dit-il, sont aussi rigoureuses que les lois de l'équilibre des fluides : pour que le rapport entre l'offre et la demande du travail se modifie, *c'est sur ces deux termes qu'il faut agir*. La sécurité sociale et le développement des capitaux peuvent seuls *augmenter le travail demandé*; l'intelligence, l'habileté, la prévoyance peuvent seules *améliorer le travail offert*. Toute autre tentative serait vaine, impuissante. » L'*act* de 1825 a été énervé dans l'application, par les embarras et les frais de la procédure. — V. surtout la curieuse histoire de la grande levée de boucliers de 1834, suivie d'un *strike* prolongé (*loc. cit.*, p. 122 et suiv.).

(6) Cela empêcha maintes fois les pauvres tisserands à la main d'échanger contre un autre, leur état trop encombré (*J.-S. Mill*, Principles, II, ch. XIV, 6). Les *unions* anglaises ont souvent essayé de fixer le nombre des apprentis et de leur arracher des redevances considérables. Cela ne rappelle-t-il pas beaucoup les corporations et les maîtrises anciennes, auxquelles on prête pourtant un caractère éminemment conservateur?

(7) Le *strike* des fileurs de *Preston*, pour arracher de force un salaire aussi élevé que celui des fileurs de *Bolton*, dura trois mois, d'octobre à fin décembre 1836. Les fileurs recevaient chaque semaine de la caisse de l'*union* 5 schellings (le salaire montait avant la grève à 22 schellings 1/2), les rattacheurs 2-3 schellings, les cardeurs et les tisserands vivaient d'aumônes. Les fonds de l'*union* furent épuisés vers la mi-décembre. En somme, les ouvriers perdirent 1,500,000 francs et les fabricants plus d'un million; beaucoup de détaillants se virent com-

plétement ruinés *(H. Ashworth*, Inquiry into the origin and results of the cottonspinners strike; *L. Faucher*, Angleterre, II, ch. Preston). Le *Preston-strike* de 1853 coûta aux maîtres 165,000 livres sterling, et aux ouvriers 357,000 (Edinb. Rev., juli 1854, p. 166).

(8) La plupart des *strikes* sont provoqués par une faible minorité, ordinairement par les ouvriers les mieux payés, auxquels les masses obéissent aveuglément, quoiqu'à contre-cœur (Edinb. Rev., 1849, p. 422). Leur résultat est d'autant plus funeste que les ouvriers en grève représentent une somme plus considérable d'*opérations-mères* de l'industrie; si, par exemple, les 50 ou 60 fileurs d'une fabrique se mettent à chômer, 700 à 800 autres ouvriers peuvent être condamnés malgré eux à l'inactivité. Quelle n'aurait pu être la conséquence de la grande *union* des ouvriers mineurs de Durham et de Northumberland, qui, au nombre de 40,000 au moins, interrompirent tout travail, du 1er avril au commencement de septembre, si bien qu'on dut faire venir à Newcastle de la houille d'Ecosse! V. *Engels* (Lage der arbeit. Klassen in England, p. 304, seq.). Les *strikes* sont à peine possibles dans l'industrie qu'on appelle *domestique*, où le fabricant n'intervient, à proprement parler, que pour commander le travail, le disposer et le livrer à la consommation.

(9) *Ad. Smith* (I, ch. VIII) explique pourquoi l'on parle si peu des *coalitions* des maîtres, bien qu'elles soient les plus fréquentes (p. 100, seq., édit. de Bâle). Exemples *d'unions* formelles de la part des maîtres (Edinb. R., 39, p. 327, seq.).

(10) Un manufacturier, en Angleterre, se trouve, terme moyen, en présence de 500 ouvriers (Edinb. R., 1849, p. 432).

(11) Presque toutes les industries comptent, depuis cette époque, des *trade-unions* qui, dans les formes d'admission, les préparations de toutes sortes, etc., ont une grande analogie avec les loges maçonniques. Elles ont eu au moins pour résultat de faire que le fabricant n'abaisse pas sans nécessité le taux du salaire: s'il réussit, les autres fabricants ne tardent pas à l'imiter, et son bénéfice se réduit à peu de chose; s'il échoue, il a un *strike* à craindre *(Engels*, p. 260, seq.). Au reste, il existe depuis 1830 des tentatives pour enrôler tous les ouvriers du royaume dans les rangs d'une immense *union*, avec organisation spéciale de chaque industrie. On connaît depuis longtemps les *trampers*, comme on les appelle, c'est-à-dire les ouvriers en grève, qui parcourent le pays, munis de lettres de recommandation de leur *union*. Au sujet des efforts faits par l'*union centrale* (depuis 1845), non-seulement pour l'amélioration matérielle du sort des ouvriers, mais encore pour augmenter leur moralité, au moyen d'amendes qui frappent les querelleurs, les ivrognes, etc., V. *Hildebrand* (Nat.-OEk., I, p. 232, seq). La *Charte*, dite *Charte du peuple*, de 1835, a également été promulguée par la *Wor-*

king-men-association de Londres. — *J.-S. Mill* approuve toutes les *unions* d'ouvriers, qui se proposent pour but d'obtenir une rémunération plus avantageuse du travail; mais il combat toutes celles qui, par un nivellement injuste, tendent à imposer le même salaire à toute espèce de travail, bon ou mauvais (Principles, II, ch. XIV, 6; V, ch. X, 5). — Dans ces derniers temps, une nouvelle tentative de *coalition*, sur la plus grande échelle, a été faite par les ouvriers mécaniciens, sans obtenir un meilleur succès.

Il ne faut pas oublier que les dispositions de la loi de 1824, dont parle *Roscher*, ont été modifiées par *l'act* de 1825. V. *L. Wolowski* (De la législation anglaise sur les coalitions, *loc. cit.*). V. aussi, sur cette grave question des *coalitions*, *L. Faucher* (Mélanges d'économie politique, t. II, p. 185, 188, 191, etc.).

(12) Comme il arriva, par exemple, aux ouvriers mineurs du nord de l'Angleterre qui, en 1844, demandèrent qu'on promît de les occuper pendant six mois.

§ 177.

Quand le salaire, dans une contrée quelconque, est de beaucoup au-dessous du taux auquel il s'élève dans une autre contrée d'un accès facile (1), les ouvriers d'une localité se déterminent bien plus aisément à des *migrations périodiques* qu'à une transplantation définitive. Ce sont surtout certains genres de travaux pénibles et pressés, comme la moisson (2) et la construction des bâtiments (3), auxquels se livrent ces oiseaux de passage; ils descendent pour la plupart des régions montagneuses, dont la production restreinte et les récoltes tardives ne peuvent les retenir; ils joignent d'ordinaire à un vif désir d'aller au loin, l'attachement le plus profond au pays natal (4). S'il arrive que certaines branches d'industrie y soient spécialement cultivées avec succès, ils les transportent d'ordinaire au dehors, ce qui contribue à prolonger leur absence (5). Moins celle-ci dure, plus elle se rapproche d'une existence vagabonde, et moins sont profitables les résultats économiques de cette migration (6). L'échange réciproque qui s'effectue

entre le pays d'où partent les ouvriers et celui dans lequel ils établissent leur séjour passager, doit produire une sorte d'équilibre dans le taux du salaire (7). Il peut en résulter pour le pays ainsi exploité une véritable calamité nationale, car les ouvriers indigènes, obligés de se réduire à un genre de vie plus misérable, perdent le fruit de l'empire qu'il exercent sur eux-mêmes, et de leur sage prévoyance pour l'établissement d'une famille, du moment que des ouvriers étrangers moins habiles et moins recommandables font invasion au milieu d'eux (8).

(1) L'émigration des ouvriers irlandais qui, comme des nuées de sauterelles, viennent s'abattre sur l'Angleterre, suit de préférence trois routes : celles de Dublin à Liverpool, de Cork à Bristol, du nord-est vers l'Ecosse. Ce mouvement avait commencé avant 1735 (*Berqueley*, Querist, n° 526, seq.). Il s'est bien accru depuis que le service des bateaux à vapeur a réduit le prix de la traversée à 4-6 pence (Edinb. R., XLV, p. 54, seq. ; XLVII, p. 236, seq.).

(2) C'est ainsi que des moissonneurs descendent du Wurtemberg et de l'Odenwald dans la vallée du Rhin, des Alpes dans les plaines de l'Allemagne méridionale; les habitants des terres hautes et des bruyères se rendent dans les marches hanovriennes et la Hollande ; ceux du Brabant en France. Beaucoup d'habitants du pays de Waës se rendent en Hollande, à cinq et six lieues de distance, pour ensemencer des champs de lin que les propriétaires ont, au préalable, labourés et fumés, puis ils y retournent, au moment voulu, pour le sarclage, la récolte, etc., en faisant ce travail à leur propre compte (*Schwerz*, Belgische Landwirthschaft, II, p. 105). Déjà, au seizième siècle, près de 20,000 Français se rendaient annuellement en Espagne (*Bodin*, Responsio ad paradoxa, p. 49). Les paysans de la Galicie (*Gorale*) vont dans les plaines de la Pologne, les paysans polonais dans les terres basses de la Prusse (*Haxthausen*, Laendl. Verfassung, I, p. 99) ; les Russes des gouvernements populeux d'Orel, de Poltawa, etc., dans les steppes du sud (*Kohl*, Reise, II, p. 118); et ceux des provinces boisées du nord à Jaroslaw, où ils font toute la culture des terres (*Haxthausen*, Studien, I, p. 198) ; les Gallegos émigrent dans les vignobles du Portugal; les habitants des Abruzzes dans la campagne de Rome (*Galiani*, Della moneta, V, 4); les Calabrais à Naples. En Toscane, les plaines insalubres sont presque entièrement cultivées par les habitants de la montagne. On remarque même en Afrique les émigrations des *Fellahs* dans la plaine (*Ritter*, Erdkunde, I, p. 349) ; les voisins des cataractes du Nil descendent dans

la basse Egypte, où ils demeurent six à huit ans et sont très-recherchés à cause de leur honnêteté. Ils exercent les professions de portiers et de portefaix (*Burckhardt*, Travels, p. 147).

(3) Paris reçoit de la Lorraine et du Limousin une multitude de maçons, de charpentiers, etc., qui retournent au pays après six ou sept mois de séjour ; on évaluait à 20,000 le nombre d'ouvriers en bâtiments qui vont et viennent ainsi chaque année (*Chabrol*). — Ce chiffre a plus que doublé maintenant. Des milliers d'ouvriers tuiliers se rendent de même tous les ans en Autriche et en Hongrie du pays de Vicence et du Frioul ; l'Italie, depuis un millier d'années, à ce qu'on prétend, est remplie de maçons qui la parcourent en tout sens, et qui viennent des bords des lacs de Côme et de Lugano (*Rumohr*, Reise in die Lombardei, p. 135). Près de 3,000 tuiliers ou briquetiers émigrent chaque année de *Lippe-Detmoldt*, et le gouvernement surveille avec le plus grand soin mouvement (*F.-G. Schulze*, Nat.-OEk, p. 606).

(4) Dans les Apennins, presque chaque vallée a son lieu préféré pour l'émigration : ainsi les Modénais vont en Corse, les habitants du pays de Parme en Angleterre. Le Tyrol allemand voit s'effectuer tous les ans une émigration périodique de 16,000 à 17,000 hommes (*Reden*, Zeitschrift für Statistik, 1848, p. 522). Chaque année, on délivre pour le même objet, dans le canton du Tessin, au delà de 10,000 passe-ports, c'est-à-dire plus de 10 pour 100 de la population totale : la plupart des émigrants se dirigent vers la haute Italie, quelques-uns même poussent jusqu'en Russie. Les marchands de fromage et de marrons, les portefaix quittent le pays de l'automne au printemps ; les maçons, vitriers, etc., en été seulement.

(5) Les *Savoyards*, à Paris, comme décrotteurs, commissionnaires, etc. (*L. Faucher*, La colonie des Savoyards à Paris) ; les *Gallegos*, dans les grandes villes d'Espagne et de Portugal, comme porteurs d'eau ; les *Bergamasques*, à Milan et Gênes, où ils forment une sorte de corporation, comme forts de la halle ou crocheteurs ; les habitants des bords du lac d'Orta, au sud du *Lago Maggiore*, comme garçons d'hôtel (*Kellner*) ; voilà pourquoi les hôtels y sont si bons ; les musiciens de la Bohême, qui exercent pendant l'hiver des métiers tout différents dans leur patrie ; les Grisons, dans l'Europe entière, comme confiseurs. Il y a bon nombre de villages qui retirent chaque année de cette industrie jusqu'à 20,000 florins de profit (*Röder* et *Tscharner*, Der Canton Graubündten, I, p. 337). Il se trouve actuellement dans les Indes près de 3 millions d'hommes venus de la Chine, presque exclusivement de la province de *Fo-Kien*, conquise en dernier lieu et rudement opprimée ; ils s'y livrent [illegible] vaux les plus délicats (*K. Ritter*, Erdkunde, IV, p. 787, seq.).

(6) Dans le canton du Tessin, les terres sont, pendant [illegible] assez mal cultivées par les vieillards, les femmes, et [illegible]

dissipent souvent, dans la morte saison, dans les cabarets, et pour une vie de débauche, leurs épargnes des quelques mois de travail (*Franscini*, Der Canton Tessin, p. 156, seq.). Les gens d'Osnabrück qui vont en Hollande rapportent, à la vérité, près de 100,000 thalers par an ; mais l'absence d'aliments chauds, une vie de bivouac et les autres privations qu'ils s'imposent par économie sont pour eux le germe d'une infinité de maladies (*J. Moeser*, Patriot. Phantasien, I, 14, seq.). En Angleterre, le mode de travail par compagnies, connu sous le nom de *gang-system*, suivant lequel des bandes errantes d'ouvriers, la plupart Irlandais, vont, sous la conduite d'un entrepreneur (*gang-master*), se livrer aux travaux de la campagne, d'après un prix à forfait, donne lieu à de très-grandes plaintes sur la démoralisation extrême des jeunes filles (*L. Faucher*, Etudes sur l'Angleterre, 2e édit., t. I, p. 383 ; *Leeds*, Les prolétaires agricoles).

(7) Voilà pourquoi les Etats d'Osnabrück, en 1608, se récriaient si amèrement au sujet des émigrations en Hollande qui faisaient singulièrement renchérir les gages de la domesticité.

(8) L'envahissement progressif de l'Angleterre par les Irlandais lui cause un grand péril. Les ouvriers irlandais y importent leur misérable genre d'existence ; ils vont pieds nus, en guenilles, n'ayant pour nourriture que des pommes de terre et de l'eau-de-vie, habitent de hideuses demeures souterraines, pêle-mêle, plusieurs familles ensemble, même avec les cochons... (*Th. Carlyle*, On chartism, p. 28 ; *G.-C. Lewis*, The condition of the Irish in England). De fait, à Londres seulement, on comptait en 1819 plus de 70,000 et en 1826 plus de 119,000 Irlandais (Edinb. R., XLVII, p, 236, seq.). *J.-S. Mill* n'hésiterait pas au besoin à défendre cette invasion irlandaise, pour préserver ainsi les ouvriers anglais de la contagion (Principles, II, ch. XIV, 6). Heureusement que l'émigration s'est dirigée en dernier lieu, dans une énorme proportion, vers l'Amérique, où elle rencontre plus d'espace.

§ 178.

La demande, si souvent répétée de nos jours (1), que l'Etat garantisse un minimum « *équitable* » du salaire, ne pourrait être suivie d'effet, là où le taux naturel du salaire est tombé au-dessous de ce *minimum*, qu'à une condition : à savoir, de laisser entièrement de côté un certain nombre d'ouvriers, qui n'auraient rien à réclamer dans la répartition du capital insuffisant, destiné au payement des salaires. Aussi, ne se borne-t-on pas

ordinairement à réclamer cette garantie ; on y joint presque toujours la proclamation du *droit au travail*, c'est-à-dire de la servitude des capitaux ; ce *droit* agirait en sens contraire des *tarifs du salaire*, imposés à la fin du moyen âge, mais il aurait avec ceux-ci une affinité singulière (2).

On peut en dire autant de la proposition de *Louis Blanc*, en vertu de laquelle les ouvriers eux-mêmes seraient appelés à régler, d'un commun accord, le taux du salaire (3).

De pareilles mesures sont d'autant plus préjudiciables, qu'elles s'éloignent davantage des limites de la bienfaisance, par l'extension donnée au secours et au taux du *minimum*, et qu'elles se rapprochent davantage de la communauté de biens (§ 81). En tout cas, pour ne pas glisser rapidement au fond d'un abîme de misère générale et irrémédiable, ces arrangements merveilleux devraient être au moins accompagnés du contrôle efficace exercé par le *garant* sur la multiplication de l'espèce humaine (4) !

La condition des salariés ne saurait se maintenir bonne, ou s'améliorer, que si leur nombre s'accroît plus lentement que les capitaux destinés à les rétribuer. C'est par l'épargne que ces derniers augmentent de la manière le plus sûre : or, la classe moyenne est la seule qui soit véritablement économe. En Angleterre, par exemple, le capital national s'accroît au moins de 50 millions de livres sterling chaque année, tandis que les classes laborieuses dépensent chaque année une aussi forte somme en boissons spiritueuses et en tabac, c'est-à-dire pour procurer uniquement aux hommes faits une jouissance fugitive, à laquelle leurs familles ne prennent presque aucune part. Ainsi, toute élévation du salaire arrachée par une sorte de violence diminuerait les ressources de la classe qui épargne, pour accroître celles de la classe qui dissipe. Ce serait faire comme les sauvages qui abattent l'arbre pour cueillir plus facilement les fruits (5) ! — *B. Franklin* crie aux ouvriers : « Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par l'é-

économie et l'assiduité au travail, ne l'écoutez pas : c'est un empoisonneur! » Et, en effet, les changements utiles à la population tout entière, peuvent seuls améliorer à la longue le sort des ouvriers, et tels sont : l'augmentation des forces productives de l'économie publique, la multiplication des capitaux, l'accroissement, du moins relatif, des classes moyennes, plus spécialement vouées à l'industrie, une instruction plus étendue, et le développement de l'aptitude au travail et du caractère moral des ouvriers eux-mêmes. Ce résultat tient par-dessus tout à leur prévoyance et à l'empire qu'ils exercent sur eux-mêmes, en ce qui regarde l'établissement de la famille : sans cette vertu, les circonstances les plus favorables seraient promptement gaspillées (6).

(1) On ne songe guère qu'aux ouvriers des fabriques lorsqu'on agite ces questions. Mais est-ce que les écrivains n'auraient pas également leur *droit au travail* à exercer sur les lecteurs, que l'Etat devrait leur fournir, les avocats sur les procès, les médecins sur les malades ?

(2) *L. Faucher* : « Décréter le *droit au travail*, c'est constituer l'Etat en pourvoyeur de toutes les existences, en assureur de toutes les fortunes et en entrepreneur de toutes les industries. Le *droit au travail*, c'est le droit au capital, c'est le droit au salaire, c'est le droit à l'aisance, c'est, en un mot, la créance la plus étendue dont on puisse armer les individus contre le trésor public. Quand on descend au fond d'un pareil système, le partage des biens paraît mille fois préférable ; car la communauté des biens met du moins celui qui possède sur la même ligne que celui qui ne possède pas : elle ne prélève la part du pauvre que sur celle du riche, et se borne à faire une répartition nouvelle des capitaux ainsi que des revenus existants. Le droit au travail va bien au delà ; c'est une mainmise, non-seulement sur ce qui est, mais sur ce qui peut être ; c'est la communauté, non-seulement de la richesse acquise, mais des forces qui produisent. » (Mélanges d'économie politique, t. II, p. 148. — Du droit au travail). Il suppose l'existence permanente, la puissance indéfinie de la production, quelles que soient les circonstances et quelle que puisse être l'organisation de la société... Or, il n'existe pas d'état social qui assure la permanence ni la régularité de la production... La moisson du travail, comme celle des fruits de la terre, a ses années de stérilité, ainsi que ses années d'abondance... Dans l'idéal socialiste, l'Etat donne toujours et ne reçoit jamais. On ne veut pas comprendre

qu'il n'est riche que par la richesse individuelle, qu'il ne produit que par le travail de tous et de chacun (*Ibid.*, p. 149, seq.). — L'Assemblée constituante française a rejeté le droit au travail, le 15 septembre 1848, par 596 voix contre 187, après que le gouvernement provisoire l'eut proclamé le 25 février de la même année. — V. Le Droit au travail à l'Assemblée nationale, avec des observations de L. *Faucher, Wolowski, Bastiat,* etc., par *J. Garnier* (Paris, 1848).

(3) *L. Blanc* (De l'Organisation du travail, 1841).

(4) « Tout le monde a le droit de vivre : admettons-le comme démontré. Mais personne n'a le droit de donner l'existence à des êtres qui devront être nourris par autrui. Quiconque réclame le premier de ces droits, doit abdiquer toute prétention au second... La postérité demandera un jour avec étonnement quels peuvent avoir été les hommes parmi lesquels de tels prédicateurs (qui considèrent comme trop dur d'empêcher des indigents d'engendrer des indigents) pouvaient trouver des prosélytes. » *J.-S. Mill* (Principles, II, ch. XII).

(5) V. *Morison*. Les caisses d'épargne, en Angleterre, se sont accrues, pendant l'intervalle écoulé entre les années 1836-1849, annuellement de 1,408,603 livres sterling ; c'est à peine si la moitié de cette somme provient du salaire des ouvriers, dans le sens strict du mot. Quant à ce que ces derniers versent dans les caisses pour les malades ou la vieillesse, il ne faut point le considérer, à proprement parler, comme un capital productif, mais bien comme une consommation individuelle, renvoyée à une époque plus reculée.

Voici, sur l'institution des caisses d'épargnes, quelques chiffres puisés dans le dernier rapport de M. *F. Delessert*, président de la Caisse d'épargnes de Paris (9 juillet 1857) :

Celle-ci a reçu pour le compte des déposants, en 1856, 27,463,800 fr.; elle a remboursé 23,982,074 fr., et employé en achats de rentes, au compte des déposants, près de 4 millions. Le nombre des déposants s'élevait, à la fin de décembre 1856, à 221,379 — dont le *solde* s'élevait à 45,771,986 fr. — La moyenne des dépôts est restée la même pour les *ouvriers* et les *artisans patentés*, et s'est affaiblie pour les autres classes.

Il existe maintenant en France 386 caisses d'épargnes. Le nombre total des livrets s'élevait, au 31 décembre 1855, à 893,750, environ 1/40 de la population. — Le montant des sommes déposées était de 272,180,000 fr.

En Angleterre, la totalité des *saving's banks* était de 599 au 20 nov. 1856. — Le nombre des déposants, de 1,317,444, et le montant des dépôts de 32,828,000 liv. sterl.—Il faut ajouter les dépôts des institutions charitables, 698,857 liv. sterl. et ceux des sociétés de secours mutuels, 3,360,337 liv. sterl.; on arrive ainsi au total de 36,887,190 liv. sterl., soit

933 millions de fr.; magnifique résultat du travail, de l'épargne et de la prévoyance. — En Autriche, l'encaisse était, au 31 décembre 1856, de 68,930,000 fr. pour 186,132 livrets.—*En Prusse*, pour *Berlin* (450,000 habitants), 5,270,000 fr. dus à 40,700 déposants. — En *Suède* (31 décembre 1856), pour Stockholm, 4,650,000 fr., dus à 20,072 déposants. — En *Danemarck*, 95,240,000 fr. — Dans l'Etat de *Massachusets*, 31 caisses d'épargnes, 165,484 déposants; *solde dû*, 152,000,000 fr., dus à 182,046 livrets. — A *Turin*, 1,823,900 fr. dus à 4,718 déposants. —Il y avait, en 1856, 1 livret sur 2 habitants à *Nuremberg*; — sur 3 à *Bâle;* — sur 5 à *Zurich*; — sur 6 à *Munich, Bamberg, Genève* et dans l'Etat de *Massachusets;* — sur 8 à *Neufchâtel;* — sur 9 à *Francfort-sur-le-Mein*; — sur 11 à *Berlin*; — sur 13 en *Danemarck* et à *Moscou*; — sur 20 en *Angleterre*; — sur 40 en *France*.

(6) *J.-S. Mill* (II, ch. XIII).—*Dunoyer* (Liberté du travail, liv. IV, ch. X), en parlant des « philanthropes, » qui regardent comme une dure exigence de conseiller aux ouvriers l'unique moyen, véritablement efficace, d'améliorer leur condition, dit que les riches l'emploient, bien qu'ils en aient moins besoin. « Quand on loue les classes aisées de ne s'accroître qu'avec mesure, y a-t-il quelque bon sens à dire qu'il convient aux classes pauvres de ne s'imposer à cet égard aucun frein? » *Marlo* lui-même avoue que la *garantie du droit au travail*, qui ne serait pas accompagnée de mesures pour restreindre la population, conduirait rapidement le pays à une inévitable ruine (Weltoekonomie, I, II, p. 357).

Pour notre compte, nous l'avouerons, les conséquences auxquelles arrivent les partisans trop dévoués de la doctrine de *Malthus* seraient un motif suffisant pour ne pas nous la faire accueillir sans réserve, et pour trouver à rabattre sur les idées de *Roscher* à cet égard. Nous nous proposons de revenir sur ce point dans la partie consacrée à la *population*; il n'a pas su, ce nous semble, éviter certaines exagérations et certains malentendus en cette matière.

Quel que soit notre respect pour l'opinion d'un écrivain aussi distingué que l'est, par exemple, *John-Stuart Mill*, nous ne saurions voir autre chose qu'un argument contraire à sa doctrine de prédilection, et une sorte de réfutation au moyen de la *réduction à l'absurde*, dans des passages tels que celui-ci : « L'Etat pourrait assurer de l'emploi et un ample salaire à tous ceux qui sont nés. Mais s'il prend cette charge, il est tenu, par la nécessité, de défendre son existence, et la société pour la conservation de laquelle il est institué, *en veillant à ce que personne ne vienne au monde sans son consentement*. Si les motifs ordinaires et spontanés de continence sont supprimés, il faut leur en substituer d'autres... *La société peut nourrir les nécessiteux, si elle est chargée de régler leur multiplication* » (liv. II, ch. XII, § 2).

CHAPITRE IV.

INTÉRÊT DU CAPITAL.

TAUX DE L'INTÉRÊT EN GÉNÉRAL.

§ 179.

Il ne faut pas confondre l'intérêt du capital (1) ou le *prix de la jouissance du capital*, avec le prix de l'argent (§ 42), bien que le vulgaire se plaigne si fréquemment que l'argent manque, lorsqu'au fond c'est le capital qui fait défaut, souvent au moment même où l'argent surabonde (2). Cette erreur tient évidemment à ce que la plupart des prêts de capitaux se font, pour une plus grande commodité, sous forme d'argent, et que presque tous sont évalués en argent; mais le fond des choses est tout autre, dans l'un et dans l'autre cas.

Du reste, *l'intérêt pur et simple* du capital se rencontre presque aussi rarement que la *véritable et pure rente foncière*. Celui qui travaille avec son propre capital peut, tout au plus, par comparaison avec autrui, déterminer d'une manière précise, dans le produit qu'il obtient, les limites où s'arrête le salaire et où commence l'intérêt du capital (3). De même, lorsqu'il s'agit du loyer des capitaux, l'offre et la demande décident souvent si le créancier doit se contenter d'un profit moindre, en raison du peu de peine et de préoccupation qu'il encourt, ou s'il faudra que le débiteur, pour obtenir le capital, sacrifie une partie du salaire (4). Lorsque *Ad. Smith* érige en règle que le *profit of stock* doit être à peu près le double de l'*interest of money* (5), il faut que ce *profit* renferme pour l'entrepreneur un salaire im-

portant. Beaucoup d'affaires passent pour assurer aux capitaux qu'on leur consacre un intérêt extraordinairement élevé, bien qu'en réalité elles procurent seulement à l'entrepreneur un salaire fort considérable, si on le compare à l'importance des capitaux employés. On appelle, par exemple, le pharmacien en beaucoup d'endroits « *le quatre-vingt-dix-neuf*, » parce que l'on suppose qu'il gagne 99 pour 100 du capital. Pour reconnaître l'erreur où l'on tombe, il suffit de s'informer du taux de l'intérêt que le pharmacien est obligé de payer sur les capitaux empruntés par hypothèque, quand il veut donner plus d'extension à son industrie. D'un autre côté, l'homme qui n'emploie que les matières les plus recherchées et en variété plus grande qu'aucun autre fabricant, a besoin d'être aussi instruit que circonspect ; et par-dessus tout, puisqu'il répond en quelque sorte de la santé et de la vie de tant de milliers d'hommes, et qu'il contrôle même les médecins, il faut qu'il inspire une confiance illimitée (6).

Nous entendons par taux usuel de l'intérêt, la moyenne de l'intérêt servi pour des capitaux placés d'une manière solide et sans imposer aucune peine.

(1) Lorsqu'il s'agit de capitaux fixes, on parle ordinairement de loyer, et d'intérêt quand il est question de capitaux circulants. Si l'on se représente l'intérêt comme une fraction du capital lui-même, le rapport existant entre ces deux quotités est désigné sous le nom de *taux de l'intérêt*. On l'exprime de préférence en *tant pour* 100, et à raison de la période annuelle.

(2) On a vu en Russie une grande dépréciation des *assignats* à cause de leur trop grande multiplicité, et cependant « l'argent manquait » (*Storch*, Handbuch, II, p. 15). En Californie, suivant une correspondance du *Times*, datée de San-Francisco le 31 janvier 1850, on payait jusqu'à 1 pour 100 d'escompte par jour ! V. *North* (Discourse upon trade, p. 11, seq.).

(3) C'est la *rente* naturelle du capital, par opposition à la rente *stipulée* (*Rau*, Lehrbuch, I, § 223). De même chez les Anglais *profit of stock* — *interest of money*.

(4) Ainsi, par exemple, ce qu'on appelle un *débutant*, qui a con-

science de sa capacité, mais qui ne jouit encore que de peu de crédit. *Tooke* (Considerations on the state of the currency, 1826) distingue trois classes de capitalistes : *a*, ceux qui ne veulent ou peut-être même ne peuvent courir aucun risque, ni prendre la moindre peine, pour lesquels chaque amortissement un peu considérable de la dette publique abaisse le taux de l'intérêt, tandis que chaque emprunt de guerre le relève ; *b*, ceux qui ne veulent, à la vérité, courir aucun risque, mais qui ne se laissent pas arrêter par la peine inséparable de quelque surveillance, du recouvrement des intérêts, etc.; *c*, ceux qui consentent volontiers à courir quelque risque, en vue d'un intérêt plus élevé. Quant aux emprunteurs, voici comment il les divise : *a*, ceux qui ont la pensée d'employer le capital emprunté, simultanément avec leur propre capital, de manière à en retirer un bénéfice convenable, tous leurs engagements une fois remplis ; *b*, ceux qui empruntent pour remplacer temporairement le produit des capitaux qui leur appartiennent ; enfin, *c*, les consommateurs improductifs.

(5) W. of N. (I, ch. IX). Le produit brut de l'industrie cotonnière anglaise était évalué, en 1832, à 32 millions de livres sterling, savoir : valeur du matériel, 8 millions ; salaires, 20 millions ; intérêt du capital, 2 millions ; profit des entrepreneurs, 2 millions (*Schoen*, Nat. OEk., p. 104). Or, en 1832, l'Angleterre n'employait pas 120 millions de kilogrammes de coton en laine, et elle en emploie aujourd'hui plus de 300 millions de kilogrammes ; la valeur déclarée des fils et tissus de coton *exportés* y a dépassé 32 millions de livres sterling, en 1853, et a encore beaucoup augmenté depuis cette époque.

(6) *Ad. Smith* (I, ch. X, 1); il explique dans le même passage pourquoi le *détaillant* d'une petite ville perçoit, en apparence, des intérêts beaucoup plus élevés que celui d'une grande ville, et toutefois s'enrichit rarement. *Ad. Smith* reconnaît avec raison que les bénéfices considérables, donnés par les secrets de fabrication, doivent être regardés comme un salaire plus élevé (I, ch. VII); pourquoi n'en serait-il pas de même des hôteliers (I, ch. X, 1)? Quand le produit d'une affaire varie suivant les qualités de la personne qui la dirige et qui peut en faire profiter une autre affaire, etc. ; quand la concurrence dépend du plus ou moins de convenance personnelle, nous devons évidemment penser plutôt à une différence de salaire qu'à une différence dans le taux de l'intérêt. — Le bénéfice que fait un loueur de singes est aussi un salaire (*Riedel*, Nat. OEk., II, p. 376).

§ 180.

Dans les limites du même domaine économique, les *diverses applications du capital tendent vers un taux d'intérêt uniforme* (1). S'il arrivait qu'un emploi offrît plus de bénéfice, le capitaliste serait par là même invité à retirer ses capitaux d'un côté, pour les faire refluer de l'autre, tant que le niveau ne serait pas établi (2). — L'exception la plus considérable à cette règle est simplement apparente. On ne saurait confondre la jouissance d'un capital avec la reconstitution partielle qu'il faut en faire (3). Ainsi, pour empêcher que le capital avancé ne soit tôt ou tard absorbé, il faut nécessairement dans un bail, en dehors de la somme convenue pour le loyer de la maison, stipuler aussi de quoi couvrir les frais de réparations et même de quoi réunir un capital suffisant pour la reconstruction. Mais c'est du *danger* auquel le capital est exposé qu'il s'agit ici. Si le *risque* d'une entreprise est tellement grand que pour dix entreprises qui réussissent, dix autres échouent, le produit, quand il dépasserait du double le taux ordinaire, ne donnerait, en réalité, pour l'ensemble des affaires engagées, que l'intérêt habituel. Le danger peut venir du peu de sûreté qu'offre la personne à laquelle le capital a été confié (4), du genre d'opérations auxquelles il est destiné (5), ou du défaut de sécurité des relations commerciales, en général, et surtout de l'ordre légal de la société (6). L'oisiveté temporaire à laquelle sont parfois condamnés les capitaux et qui les laisse improductifs, comme il arrive, par exemple, pour les établissements d'eaux minérales pendant l'hiver, élève le taux de l'intérêt beaucoup plus que le chômage forcé n'élève le salaire, car le repos procure un certain agrément (*Senior*). Somme toute, la présomption naturelle à l'homme agit sur le taux de l'intérêt comme sur le salaire (§ 168) : elle fait toujours estimer trop bas les petites chances de perte, tandis qu'elle exagère les chances extraordinaires de bénéfice (7).

(1) V. *Harris* (Essay on money and coins, p. 13). Pour l'opinion contraire, *Ganilh* (Dictionnaire analyt., p. 107). Suivant *Hermann* (Staatsw. Untersuchungen, p. 147), un produit qui, pendant la durée de *n* mois, enlève le capital *a* à l'usage immédiat de son propriétaire, doit fournir dans le prix un excédant sur la dépense du capital qui, par rapport au bénéfice donné par un autre produit, à savoir du capital *b* employé pendant un espace de *m* mois, est comme *an* : *bm*.

(2) La classe des banquiers, etc., qui a pris un développement si considérable et acquis tant d'importance dans les pays très-civilisés, a pour mission d'équilibrer ces différences.

(3) Les rentes à terme et viagères;... *à fonds perdus*.

(4) De là vient que les industriels habiles, qui savent employer d'une manière productive le capital emprunté, servent en général des intérêts moins élevés que les oisifs qui doivent les dissiper. — Intérêt élevé, ordinairement payé par les prolétaires.

(5) Ainsi, du temps d'*Anderson*, le profit d'une bonne année de pêche de la baleine devait compenser la perte de six mauvaises années (Origin of commerce, III, p. 184). Les marchands d'esclaves établissent aujourd'hui leurs calculs de telle sorte que sur 5 expéditions ils peuvent en perdre 3-4 (Athenæum, 6 mai 1848). Il en est de même de la contrebande. Le taux de l'intérêt montait souvent à 30 ou même à 50 pour 100, pour le prêt à la grosse aventure ; à Athènes, pour un seul voyage dans la mer Noire, il montait jusqu'à 36 pour 100, tandis que l'intérêt légal du pays n'était que de 12-18 pour 100 par an, le loyer des maisons produisait 8 4/7 pour 100, les fermages de terres 8 pour 100 (*Boeck*, Staatshaush. der Athener, I, p. 155, seq.; *Isaeus*, De Hagn. hered., p. 293). A Rome, avant Justinien, l'intérêt maritime n'avait pas de limites (*Hudtwalker*, De fœnore nautico Romano, 1810). — Il faut, dans la fabrication de la poudre, tenir compte de la fréquente explosion des moulins. C'est pour cela que les entreprises nouvelles, lorsqu'elles réussissent, donnent un profit si élevé. *Thaer*, tenant compte de cette prime d'assurance, dit : « Si le capital affecté à l'achat d'une terre rapporte 4 pour 100, l'*inventaire* doit donner au moins 6 pour 100, et le capital d'exploitation, 12 pour 100 (Nation. Landwirthsch, I, p. 27).

(6) V. ci-dessus § 91, et plus bas §§ 184, 188.

(7) Ainsi, par exemple, *Fr. Perthes* (Poelitz Iahrbücher, 1829 ; jan., p. 42) affirme que la publication des livres scientifiques en Allemagne avait, depuis 1800, prise dans son ensemble et tout calcul fait, causé une perte de capital. De même les spéculateurs en masse perdent plus qu'ils ne gagnent dans le commerce du bois de Canada ; ce qui ne les empêche pourtant pas de continuer, à cause des chances de véritable loterie que présente ce genre d'entreprise (*J.-S. Mill*, II, ch. xv, 4). Dans les loteries, la masse totale des joueurs perd infailliblement, de même

que dans les jeux de Bourse, à cause des frais à payer. Le contraire a lieu pour les pertes redoutables qui ont prise sur l'imagination ; ainsi, par exemple, en Angleterre, on paye pour les assurances contre l'incendie, avec le droit de timbre, cinq fois le montant de l'estimation mathématique du risque (*Senior*, Outlines, p. 212, seq.). Le caractère national exerce naturellement ici une grande influence ; l'Anglais, par exemple, ou l'Américain (du Nord) sont incomparablement plus aventureux que beaucoup d'habitants du continent, d'un tempérament plus calme.

§ 181.

Les exceptions véritables proviennent des obstacles qui empêchent les capitaux de prendre leur niveau, au moyen d'une oscillation régulière. Les peuples arriérés multiplient les empêchements légaux de cette nature : la distinction des classes, les priviléges des corporations, etc., sont là pour interdire non-seulement aux ouvriers, mais encore aux capitaux, le passage d'une branche d'industrie à une autre. La routine seule des capitalistes, et l'aveugle défiance de tout ce qui est nouveau, à laquelle cèdent si souvent les hommes dont les appétits se trouvent satisfaits, suffisent pour produire les mêmes résultats (1). Dans les pays civilisés, c'est grâce surtout aux brevets d'invention et au privilége des banques, que les capitaux circulants eux-mêmes rapportent un intérêt qui dépasse le taux ordinaire (2). Enfin, comme pour beaucoup d'entreprises il faut nécessairement de grands capitaux, ou que ceux-ci peuvent seuls procurer de grands bénéfices, et comme il est plus difficile de les réunir au moyen de l'agglomération de petits capitaux, que de diviser un grand capital par fractions, le taux de l'intérêt des petits capitaux, surtout dans un état de civilisation avancée, est d'ordinaire au-dessous de celui que comportent les grands capitaux. Bornons-nous à citer les intérêts servis par les caisses d'épargne (3).

Lorsqu'un capital circulant a été transformé en capital fixe, le produit dépend du prix des biens à la production desquels

on le consacre. Comparé aux frais d'établissement du *capital fixe*, ce produit peut être extraordinairement élevé dans des circonstances favorables, ou très-réduit dans le cas contraire : on a d'autant plus de chances de voir la première hypothèse se réaliser, que les *capitaux fixes* de même nature sont moins susceptibles de se multiplier ; la seconde, au contraire, se vérifie, surtout lorsque les capitaux ne peuvent exclusivement servir qu'à un seul genre de production et qu'ils s'usent lentement (4). Si le capital circulant et le capital fixe concourent simultanément à la production, comme le premier peut se retirer et se remplacer plus facilement, il prélève d'abord l'intérêt ordinaire sur le total du revenu, et laisse le reste au capital fixe. Vient-on à vendre un *capital fixe*, on ne s'occupera pas de ce qu'il rapportait dans le principe : l'acheteur ne payera que sur le pied du produit présumé, qu'il capitalise au taux ordinaire de l'intérêt ; et le vendeur n'envisagera plus le bénéfice réalisé que comme un accroissement du capital, et la perte subie que comme une diminution du capital, et non comme un intérêt plus ou moins élevé (5). On pourrait regarder cet accroissement comme le salaire, acquis en bloc, pour l'application intelligente du travail, dans l'emploi primitif donné du capital, et réciproquement.

(1) Le taux de l'intérêt est demeuré longtemps, dans la vallée de Schappach, beaucoup au-dessous de ce qu'il était dans les environs, parce que les paysans de cette localité, bien qu'enrichis par le commerce des bois, étaient étrangers à l'esprit d'entreprise (*Rau*, Lehrbuch, I, § 233).

(2) L'intervention de la loi produit ici comme une fixation artificielle du taux de l'intérêt.

(3) *Mangold* (Unternehmergewinn, p. 150).

(4) En d'autres termes, *plus ils sont fixes*. Ainsi, par exemple, les maisons de villes en décadence, les canaux, etc., remplacés par des routes plus favorables aux intérêts du commerce, ou les puits, les galeries, etc., d'une mine abandonnée. Lorsque Versailles cessa d'être une résidence royale, la valeur des maisons diminua des trois quarts. (*Zin-*

keisen in *Raumers* Histor. Taschenbuch, 1837, p. 426). — La loi de la libre concurrence ne permet guère aux capitaux fixes de produire un intérêt supérieur au taux habituel, car il faut soigneusement distinguer ici entre la *rente foncière* et l'*intérêt du capital*. Si les capitaux affectés à la construction des maisons dans une ville ouverte rapportent 8 pour 100, *detractis detrahendis*, et que le taux ordinaire de l'intérêt soit de 4 pour 100 seulement, *l'offre* des maisons ne tardera pas à s'accroître. Le temps nécessaire à la transition fera seul obstacle à un nivellement complet, mais ce temps pourra se prolonger, si la situation politique est de nature à inspirer des inquiétudes. C'est la raison principale de ce fait singulier, qu'en 1848 le prix des loyers fléchit beaucoup moins que le prix de vente des maisons. Les conjonctures n'étaient pas assez fâcheuses pour empêcher l'accroissement de la population; toutefois elles ne permettaient pas de se livrer à des constructions nouvelles.— Un pont, au contraire, un chemin de fer, etc., peuvent maintenir leur bénéfice à un taux élevé, parce que la concurrence ne saurait exister devant les grandes dépenses que ces entreprises nécessitent, et surtout parce que celle qui a l'avantage de la priorité peut abaisser les prix de transport d'une manière décourageante pour les rivaux. — V. *Hermann* (Staatswirthschaftliche Untersuchungen, p. 145, seq.). *Senior* (Outlines, p. 101) cite un exemple curieux emprunté aux Compagnies du gaz et des eaux de Londres.

(5) Ainsi, par exemple, les actions du chemin de fer de Dresde à Leipzig ont été payées originairement 100 thalers chacune. Le dividende actuel monte à 13 thalers par an, ce qui fait 13 pour 100 d'intérêt pour les actionnaires primitifs. Celui qui a payé le 30 juin 1856, à la Bourse, 212 thalers par action, ne retire de son capital qu'un intérêt d'un peu plus de 4 pour 100. Le versement sur les actions du chemin de fer du *Nord*, en France, a été de 400 fr. par action; le revenu de l'année 1856 s'est élevé à 56 fr. Il représentait donc 14 pour 100 sur le capital primitif, et 6 pour 100 seulement au cours de 925 fr., du 31 décembre 1856.

Les chemins de Lyon et de la Méditerranée ont donné les résultats les plus considérables. Les actions primitives étant de 500 fr., ces lignes ont rapporté en 1856, l'une 81 fr. et l'autre 117 fr., c'est-à-dire plus de 16 pour 100 et 23 pour 100 du prix d'émission. Ce revenu est, au cours du 31 décembre 1856 (1,330 fr. et 1,735 fr.), de 6 pour 100 et 6 3/4 pour 100. *Serra* (Sulle cause, etc., 1613, I, 9) appelle d'une façon caractéristique *prezzo basso e alto delle entrate*, le taux de l'intérêt élevé et bas.

§ 182.

Par les mêmes motifs, le taux de l'intérêt des capitaux placés à court délai dans le commerce (escompte) est sujet à des fluctuations considérables, tandis que l'intérêt ordinaire, par exemple, des prêts hypothécaires, ne varie guère (1). Il se présente dans le commerce telles circonstances qui, mises immédiatement à profit, promettent un énorme bénéfice, et qui ont disparu au bout d'un mois; tels dangers, de la nature la plus grave, qui ne peuvent être conjurés que par l'intervention immédiate du capital : deux motifs parfaitement suffisants pour expliquer l'élévation du taux de l'intérêt. Il survient aussi des temps de stagnation commerciale profonde et de calme plat. Le capitaliste prête alors volontiers à un intérêt très-faible, pourvu qu'il soit certain de pouvoir disposer de ses fonds dès que la moindre brise favorable vient à se lever. L'agriculture se meut trop lourdement, pour se plier à ces placements momentanés et à ces restitutions rapides; il lui faut des années pour parcourir le cycle régulier de ses opérations : le retrait subit des capitaux lui causerait donc le plus grand dommage (2).

(1) *Nebenius* (Oeff. Credit, I, p. 74, seq.). Vers la fin du dernier siècle, l'escompte variait à Hambourg entre 2 1/2 pour 100 et 12 pour 100, tandis que les capitaux employés à l'agriculture rapportaient régulièrement 4 pour 100 (*Büsch*, Geldumlauf, VI, 4, 19). A la même époque, le taux ordinaire de l'intérêt, en Pensylvanie, était de 6 pour 100 par an, et l'escompte s'élevait assez souvent à 2 pour 100 et 3 pour 100 par mois (*Ebeling*, Gesch. und Erdbeschreib. vom America, IV, p. 442). Pendant la crise de 1837, on a payé jusqu'à 1/4 pour 100 par jour (*Rau*, Archiv. N. F., IV, p. 382). Lors de la crise de 1810, au mois de juillet, l'escompte, dans les ports prussiens, est monté jusqu'à 2 1/2 pour 100 par mois (*Tooke*, Thoughts and details, I, p. 111). En France, l'escompte était, en 1798, au moins de 2 pour 100 par mois (*Büsch*, IV, 52). Un demi-siècle auparavant, les capitaux français employés en immeubles rapportaient 3-4 pour 100; le taux légal de l'intérêt était de 5 pour 100, l'escompte

au plus de 6 pour 100, et, dans les temps agités, de 8-9 pour 100 (*Forbonnais*, Recherches et considérations, I, p. 372).

(2) Cas remarquable, au temps de Cicéron, où, par suite d'une corruption exercée sur une grande échelle, l'escompte s'éleva de 4 pour 100 à 8 pour 100 (*Cicero*, Ad Quint., II, 15; Ad Att., IV, 15).

§ 183.

Le prix payé pour la jouissance du capital repose naturellement sur le rapport entre l'*offre* et la *demande*, en particulier des capitaux circulants. L'augmentation de l'*offre* se comporte vis-à-vis de l'abaissement du taux de l'intérêt, comme vis-à-vis de la diminution du prix de toute autre marchandise. Admettons que 50 chasseurs tuent chaque année 1,000 cerfs, et qu'ils livrent au capitaliste qui leur a remis 1 quintal de poudre, 100 de ces animaux comme intérêt de son avance, un second capitaliste peut également offrir un autre quintal de poudre : si le nombre des cerfs tués par les chasseurs s'élève à 2,000, le gain reste probablement le même; mais que les forêts ne soient point assez riches en gibier, ou que les chasseurs soient trop peu nombreux, trop faciles à contenter, ou trop indolents, le chiffre du gain ne manquera pas de baisser (1).

Les difficultés qui gênent la multiplication des capitaux exercent une grande influence. Moins est grand l'excédant de ce que le peuple produit au delà de ses besoins essentiels, moins le goût de l'épargne est prononcé, moins il y a de sécurité légale, et plus le taux de l'intérêt doit être élevé pour décider à surmonter ces obstacles. Nous pouvons fort bien appliquer ici les notions relatives aux *frais de production* (2).

La *demande* des capitaux dépend, d'une part, du nombre et de la solvabilité des emprunteurs, surtout de ceux qui ne sont pas capitalistes, comme les propriétaires et les travailleurs, et, d'un autre côté, de la *valeur en usage* des capitaux eux-mêmes. Aussi l'accroissement de la *population*, toutes circonstances

égales d'ailleurs, contribue à élever le taux de l'intérêt, parce qu'il augmente infailliblement la concurrence de ceux qui ont besoin du capital, même aux dépens du salaire. La *solvabilité* des propriétaires fonciers, par opposition aux capitalistes, ne peut, en dernière analyse, reposer que sur l'étendue et la fertilité de leurs domaines, ainsi que sur le caractère de l'*économie agricole ;* la solvabilité des ouvriers dépend de leur habileté et de leur assiduité au travail. Lorsque ces éléments sont en progrès, l'élévation du taux de l'intérêt peut marcher de front avec l'augmentation absolue du salaire et de la rente foncière, parce que la somme du revenu national s'accroît.

La *valeur en usage* des capitaux, qui s'égalise d'autant plus qu'ils se rapprochent davantage du caractère de *capital circulant* (*res fungibiles*), est, par sa nature, identique à l'habileté des ouvriers et à la fécondité des forces naturelles, auxquelles le capital vient s'adjoindre ; elle se règle donc sur le résultat de l'emploi le moins productif, qui ne peut cependant pas être négligé, pour que tous les capitaux disponibles se trouvent utilisés. C'est cet emploi le moins productif qui détermine le taux ordinaire de l'intérêt, tout comme les frais de production du terrain placé dans les conditions les plus défavorables déterminent le prix du blé (§ 110, 150), ou comme les résultats obtenus par le travail de l'ouvrier, occupé en dernier lieu, déterminent le taux du salaire (§ 165) (3).

Quelle sera, dans l'ensemble du revenu public, défalcation faite de la rente foncière, la part du capital, et quelle sera celle du travail ? Cela dépend de la solution d'une autre question, à savoir : si le capital court après le travail, ou le travail après le capital (4). Que les capitaux augmentent plus rapidement que la population ne s'accroît, le salaire devra s'élever dans la même proportion, et réciproquement (5). Cela s'applique surtout à cette espèce particulière de salaire élevé, que nous étudierons au paragraphe 195, sous la dénomination de *profit de*

l'entrepreneur. Plus le nombre des entrepreneurs est restreint par rapport à celui des rentiers oisifs, plus aussi sera faible la part du *bénéfice net* des entreprises, dont ces derniers devront se contenter en guise d'intérêt (6).

(1) Un des principaux mérites de *Ricardo* (Principles, ch. XXI) est d'avoir montré le peu de fondement de l'opinion d'après laquelle, lorsque les capitaux augmentent, la concurrence des capitalistes devrait amener la baisse de l'intérêt, comme l'ont pensé *Ad. Smith* (I, ch. IX), *J.-B. Say* (Traité, II, 8), et beaucoup d'autres. V. aussi *J.-S. Mill* (Principles, IV, ch. IV, 1).

(2) *Storch* (Handbuch, II, p. 20).

(3) *L. Wolowski* (Etudes d'économie politique, 1848, p. 343) — « La rente de la terre n'est que la différence des diverses qualités des terrains, mis en exploitation. Je crois cette théorie également vraie pour le travail de l'industrie. Il y a des terres, là aussi, de première, de seconde, de troisième qualité : le produit des *terres* de première qualité s'accroît d'autant plus, qu'on descend à une couche située plus bas. »

(4) Le fréquent retrait des capitaux doit, passagèrement du moins, élever le taux de l'intérêt.

(5) V. *Hermann* (Staatwirthschaftliche Untersuchungen, p. 240). Lorsque *Ad. Smith* déclare que le rapport entre le salaire du travail et le bénéfice du capital est déterminé par cette circonstance, si l'on demande sur le marché plus de travail ou plus de marchandises, plus de *work to be done* ou *work done* (I, ch. VII), cette pensée est plus ingénieuse qu'elle n'est complétement vraie. *Malthus* distingue le principe *restrictif* du taux de l'intérêt, qui émane du rendement des capitaux agricoles les moins productifs, et le principe *régulateur*, c'est-à-dire le rapport réciproque entre l'offre et la demande de capital et de travail (Principles, ch. V, sect. IV). *Ricardo* (ch. VI) fait dépendre le profit du capital, en tout temps et dans tous les pays, de la quantité du travail nécessaire pour fournir aux ouvriers de quoi subvenir à leurs besoins, alors que ce travail est appliqué au sol qui ne donne aucune rente : théorie juste en elle-même, et qui n'a été faussée dans l'application que parce que *Ricardo* lui-même (ch. XXI) et son école ont admis d'une manière trop absolue que les besoins de l'existence se borneraient constamment au *minimum* de ce qui est nécessaire à la vie. Ainsi, par exemple, *J.-S. Mill* (Principles, IV, ch. III, 4). Celui-ci, au reste, s'exprime mieux que *Ricardo* en remplaçant les *wages* par *cost of labour*. *Senior* enseigne que la répartition du produit total entre le travail et le capital dépend de la

par la loi, mais, en réalité, on ne s'y conformait jamais. Les Pères des conciles de Constance et de Bâle admirent l'intérêt de 5 pour 100. V. *F. Hemmerlin* (De emtione et venditione unius pro viginti, 14). Le taux de l'intérêt en Russie, fixé par les lois de Jaroslaw (+ 1054 après J.-C.), était de 40 pour 100 (*Karamsin*, Russ. Gesch, II, p. 47). — *Troplong* (Préface du Commentaire sur le Contrat du prêt) fournit des indications très-précieuses.

(3) C'est ce qui explique l'intérêt élevé, présentement en vigueur dans un assez grand nombre de pays. Aux Etats-Unis, pendant la durée du dernier siècle, on percevait rarement moins de 8 pour 100 (*Ebeling*, III, p. 152). *Michel Chevalier* (Lettres sur l'Amérique du Nord, 1836, I, p. 59) nous apprend qu'à cette époque le taux de l'intérêt s'élevait en Pensylvanie à 6, dans l'Etat de New-York à 7, dans la plupart des États à esclaves de 8 à 9, dans la Louisiane à 10 pour 100; dans l'Australie méridionale (1850), avec une sécurité entière, de 15 à 20 pour 100 (*Reimer*, Sudaustralien, p. 39). Aux Indes occidentales, vers la fin du dernier siècle, un nègre robuste pouvait chaque année rapporter, en produit net, le *quart* de sa valeur en capital (*B. Edwards*, History of the British W. Indies, II, 129). Au Mexique, 36 pour 100; au Brésil, 12 pour 100 (*Martius*, Reise, I, p, 131); à Cuba, pour le gouvernement 10, pour les particuliers de 12 à 16 pour 100 (*Humboldt*, Cuba, I, p. 234). *Temple* obtint, en 1826, à Potosi, jusqu'à 30 pour 100, sur *gage;* on offrait même de 3 à 4 pour 100 par mois, tandis que le taux de l'intérêt, à Buenos-Ayres, ne dépassait pas 15 pour 100 par an (*Temple*, Travels, II, p. 217. (*Storch* parle de 8 à 10 pour 100 pour la Russie (I, p. 262); suivant *Haxthausen*, le taux de l'intérêt n'est jamais, à l'intérieur, au-dessous de 8 à 12 pour 100; il s'élève à 1 1/4, 1 1/2, ou même 2 pour 100 par mois à Odessa et à Kiew (*Studien*, I, p. 58, 467; II, p. 495). En Grèce, le taux de l'intérêt sur première hypothèque est d'au moins 10, sur la seconde de 15 à 18 pour 100 (*Ausland*, 1843, n° 82).

(4) *Nebenius* (Oeff. Credit, I, p. 55).

(5) C'est alors seulement que se vérifie l'assertion sur laquelle *Ricardo* insiste fréquemment, à savoir, que le *salaire* du travail ne peut s'élever qu'aux dépens du profit du capital, et réciproquement.

§ 185.

Les *progrès de la civilisation* amènent d'ordinaire l'abaissement du taux de l'intérêt (1, 2). Une des causes principales de ce phénomène se rencontre dans la nécessité où l'on se trouve,

par suite de l'accroissement simultané de la population et de la consommation, d'employer le capital à la culture des terrains moins productifs, et à l'exploitation des moyens d'établissement moins avantageux (3). L'augmentation du numéraire ne déprime pas par elle-même le taux de l'intérêt. Si elle est suivie d'une dépréciation correspondante des espèces, on ne saurait dire que le peuple soit devenu plus riche ; il faut seulement plus de livres pesant d'or ou d'argent et plus de billets, etc., pour représenter le même capital (4). Mais, tant que dure la période de transition pendant laquelle s'accomplit la baisse du prix de l'argent, cette situation pèse d'ordinaire sur le taux de l'intérêt, d'autant plus que les capitaux de prêt sont, d'habitude, offerts ou demandés sous forme de numéraire (5, 6). — L'abaissement du taux de l'intérêt commence généralement par se manifester dans les grandes villes, qui forment toujours le point sur lequel se révèlent en premier lieu les symptômes, bons ou mauvais, qui accompagnent le développement d'une civilisation avancée (7).

Du reste, la situation des capitalistes n'est pas forcément lésée par l'abaissement du taux de l'intérêt. Il peut se faire que pendant longtemps l'accroissement des capitaux soit plus rapide que l'abaissement de l'intérêt, pour chacun en particulier. (Et quand la somme totale des intérêts viendrait à diminuer d'une manière absolue, il resterait, comme facile et agréable ressource, la consommation d'une partie du capital!) Cependant, ce phénomène a presque toujours pour résultat une activité croissante des capitalistes ; on ne se décide que plus tard à se reposer sur les résultats du passé. En Hollande, depuis Louis XIV, aucune branche d'affaires n'a guère rendu plus de 2-3 pour 100. Dans les achats de terre, on a capitalisé tout au plus sur le pied de 2 pour 100. Il ne fut donc plus possible aux petits capitalistes de vivre des intérêts de leur capital ; et l'esprit public se modela tellement sur ces idées, qu'on y re-

garda généralement comme peu honorable l'existence oisive du rentier (8, 9).

(1) L'idée de *Proudhon*, que cet abaissement de l'intérêt ira jusqu'à le faire complétement disparaître, repose sur une erreur pareille à celle qui ferait prétendre que parce que l'on peut diminuer chaque jour la quantité de sa nourriture, on peut arriver au point de s'en passer. — Banque du Peuple de *Proudhon* qui, en abaissant l'intérêt des prêts au minimum des frais d'administration, devait forcer peu à peu les autres capitalistes à suivre son exemple !

(2) Le taux légal de l'intérêt était fixé en Angleterre, d'après l'*act* 37 d'*Henry VIII* (c. IX) à 10 pour 100; d'après l'*act* 21 de *Jacques Ier* (c. XVII, à 8, en 1651 à 6 pour 100 (confirmé en 1660); d'après l'*act* 12 de la reine *Anne* (c. XVI) à 5 pour 100. Au temps de *Georges II*, on ne donnait régulièrement, en fournissant sûreté pleine et entière, que 3 pour 100. — En France, le taux légal de l'intérêt, au commencement du seizième siècle, était de 1/10 du capital ; depuis 1567 = 1/12; en 1601 (*Sully*), 1/16; en 1634 (*Richelieu*), 1/18; en 1665 (*Colbert*), 1/20. V. *Forbonnais* (Recherches et Considérations, I, p. 48, 225, 385, seq.). Il demeura jusqu'à la Révolution, sauf de courtes interruptions, fixé à 5 pour 100 (*Warnkoenig*, Franzos. Staats-und Rechtsgeschichte, II, p. 588, seq.). Le taux légal russe de l'intérêt était tombé au seizième siècle à 20 pour 100 (*Herbestein*, Reise, p. 41, seq. ; *Karamsin*, Russ. Geschichte, VII, p. 169). En 1660, le taux était généralement en Italie et en Hollande au plus de 3 pour 100 (en temps de guerre il ne dépassait pas 4) ; en France de 7 ; en Ecosse de 10 ; en Irlande de 12 ; en Espagne de 10 à 12 ; en Turquie de 20 (*sir J. Child*, Discourse on trade, trad. franç., p. 75, seq.). A côté du taux anglais de 6 pour 100, le taux irlandais était de 10 pour 100, un peu plus tard (*Petty*, Polit. anatomy of I., p. 74). — On remarque également dans l'antiquité une marche analogue. Du temps de *Solon* et encore à l'époque de *Lysias*, l'intérêt était de 18 pour 100 (*Boeckh*, Staatshaushalt der Athener, I, p. 143, seq.). Je pense que le taux de l'intérêt était tombé dans l'intervalle, et qu'il s'était relevé à la guerre du Péloponnèse, après laquelle écrivait *Lysias*. Au temps de *Démosthène*, le taux du prêt, entre amis, s'élevait à 10 pour 100 (Adv. Onetor., I, p. 866). *Aristote* parle de 12 pour 100 (Rhet., III, 10). Le taux du commerce, en Egypte, vers l'an 146 avant J.-C., paraît avoir été de 12 pour 100 par an (*Letronne*, Récompense promise à celui, etc., 1833, p. 7). A Rome, du temps de *Cicéron*, un pareil intérêt aurait passé pour usuraire (*Cicero*, Ad Att., I, 12). Sous l'empereur Claude, il était de 6 pour 100 (*Columella*, De re rust., III, 3). *Justinien* ne permettait aux *personæ illustres* que 4 pour 100 par an (L. 26, Cod.,

IV, 82). *Brutus* avait prêté à 36 pour 100! — V. *Troplong* (Préface du contrat de prêt).

(3) Le Huron, dans ses forêts sauvages, abat chaque jour peut-être dix pièces de gibier avec son arc et ses flèches, tandis que l'Européen, avec un capital bien autrement considérable, représenté par son fusil, etc., ne parvient à en abattre que cinq. V. *Schlozer* (Anfangsgründe, I, p. 28); *Malthus* (Principles, ch. v). Suivant *Ricardo*, l'abaissement du taux de l'intérêt qui provient des difficultés que rencontre l'exploitation agricole, etc., donne une valeur plus grande à tous les capitaux, qui se composent de matières premières, tandis que les possesseurs de capitaux en argent ne rencontrent aucune compensation (ch. vi). *Wakefield* (England and America, 1833) l'explique en disant que la production, outre le concours du capital et du travail, a encore besoin d'un *field of employment*; d'après *M. Wirth* (Grundzüge der Nat.-OEk., 1855, p. 50), à mesure que la civilisation progresse, les *services* précédemment rendus, comparés aux *services* plus récents, perdent de leur valeur, car ils ont dû s'exercer au milieu de circonstances moins favorables (c'est la doctrine de *Bastiat*).

(4) *D. Hume* (Discourses, n° 4 : On interest).

(5) *Nebenius* (Oeff. Credit, I, p. 172, seq.). V. pour l'opinion contraire, *Montesquieu* (Esprit des lois, XXII, 6). *Cantillon* dit avec finesse : « Si l'abondance d'argent dans l'Etat vient par les mains des gens qui prêtent, elle diminuera l'intérêt courant en augmentant le nombre des prêteurs, mais si elle vient par l'entremise des personnes qui dépensent, elle aura l'effet tout contraire, et elle haussera le prix de l'intérêt, en augmentant le nombre des entrepreneurs qui auront à travailler au moyen de cette augmentation de dépense, et qui auront besoin d'emprunter pour fournir à leur entreprise, dans toutes les classes d'intérêts » (Nature du commerce, p. 284).

(6) Le taux de l'intérêt à Rome tomba de 12 à 4 pour 100, lorsque *Octave* eut jeté tout à coup sur le marché les trésors enlevés à l'Egypte; le prix des marchandises n'avait fait que doubler. Mais lorsque ensuite le mouvement du commerce eut répandu cette masse d'argent dans les provinces, sous le règne de *Tibère*, le taux de l'intérêt ne tarda pas à remonter (*Suston.*, oct., 41; *Dio C.*, LI, 17, 21; *Oros.*, IV, 19). Les émissions colossales de papier faites par *Law* réduisirent en France le taux de l'intérêt à 1 1/4 pour 100 (*Law*, OEuvres, p. 421); le prix des terres s'éleva au denier 80 et 100 (*Dutot*, Réflexions, p. 990, Daire). Mais dès que le papier-monnaie eut perdu sa valeur, les choses revinrent à leur ancien état. Remarques pareilles faites à Rio-Janeiro (*Spix* et *Martius*, Reise, I, p. 131).

(7) Tandis qu'à Paris, il y a quelques années, les capitaux sûrement placés ne rapportaient que 2 1/2 à 3 pour 100, 4 pour 100 au plus, 57

conseils généraux sur 61 déclaraient, en 1845, que le taux de l'intérêt hypothécaire de leurs départements dépassait 5 pour 100 ; 17 l'évaluaient en moyenne de 6 à 7 pour 100, y compris les frais ; 12 de 7 à 10 pour 100 ; quelques-uns parlèrent de 12, 15, ou même 22 pour 100 pour de petites sommes et à courte échéance (*Chegaray*, Rapport au nom de la commission de la réforme hypothécaire, 29 avril 1851; *Wolowski*, De l'organisation du crédit foncier). — Au commencement de ce siècle, le taux de l'intérêt en Russie montait, pour les provinces baltiques, à 6 pour 100, pour Moscou, à 10; pour la Tauride, à 25; pour Astracan, à 30 pour 100 (*Schloezer*, Anfangsgründe, I, p. 102). En 1750, il variait, à Naples, de 3 à 5 ; dans les provinces, de 7 à 9 pour 100 (*Galiani*, Della moneta, IV, 1). Sous l'empereur Trajan, à Rome, 6 pour 100 ; en Bithynie, 12 pour 100 (*Plin.*, Epist., VII, 18 ; X, 62).

(8) *Temple* (Observations on the Un. Provinces, ch. VI ; Works, I, p. 184) ; *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. IX). Déjà *Descartes* dit de la Hollande : *Ubi nemo non exercet mercaturam*. Les très-grands capitalistes vivaient de leurs rentes, au temps de *Smith* (Richesse de la Hollande, II, p. 172). Aujourd'hui encore, en Angleterre, les innombrables rentiers prennent part occasionnellement aux spéculations, d'où il résulte que les crises commerciales y ont incomparablement plus d'étendue et de gravité qu'ailleurs.

(9) *Senior* (Outlines, p. 188, seq.) montre comment tout capitaliste qui épargne, amène, au détriment de la masse des autres capitalistes, mais en recueillant un bénéfice personnel, l'abaissement du taux de l'intérêt et l'élévation du salaire.

§ 186.

Il est, du reste, certains obstacles qui, même au milieu des *économies* les plus florissantes, peuvent agir en sens contraire de la réduction du taux de l'intérêt, et la faire rétrograder, ou du moins l'arrêter et l'ajourner.

De ce nombre sont les modifications du système économique, signalées au paragraphe 183, et, par-dessus tout, l'*extension des terres fertiles*. Supposons un peuple qui voit doubler tout à coup son territoire, en présence d'une puissance de capital et de travail demeurée invariable. On abandonnera les emplacements moins productifs des anciennes contrées; capitaux et travailleurs se porteront dans les nouvelles. Le revenu

public pris dans son ensemble augmentera, et la rente foncière diminuera (§ 157). — L'intérêt du capital et le salaire du travail devront alors grandir simultanément, d'une manière notable. Auquel des deux cette situation profitera-t-elle de la manière la plus efficace et la plus durable? Cela dépendra de l'accroissement plus rapide des capitaux ou des travailleurs (1). Un effet pareil doit se produire, quand une nation réussit, au moyen de modifications introduites dans le commerce ou dans les lois de douane, etc..., à faire importer des contrées fertiles et moins exploitées, des denrées à meilleur marché (2).

L'introduction de modes perfectionnés de *production* a des conséquences très-différentes, suivant qu'il s'agit, ou non, des produits qui correspondent aux besoins des classes laborieuses. Admettons, pour un instant, que les frais du vêtement ordinaire soient tout à coup abaissés de moitié, par la découverte de nouvelles étoffes, des machines perfectionnées, etc...; les capitalistes, comme le reste du peuple, verraient, en tant que consommateurs, augmenter ainsi leurs jouissances; de plus, leurs revenus aussi bien que leurs capitaux, par comparaison avec les vêtements, obtiendraient une valeur plus grande; mais le rapport existant entre le capital et l'intérêt, le *taux de l'intérêt*, par conséquent, ne subirait aucune altération immédiate (V. ci-après, note 2). Ce n'est que du moment où les ouvriers utilisent le salaire, qui a réellement suivi une marche ascendante, pour un accroissement de population, où, par conséquent, le salaire, calculé en argent, baisse de nouveau au-dessous du taux antérieur, c'est-à-dire lorsque le prix d'une certaine quantité de travail devient moindre, c'est alors seulement que le taux de l'intérêt s'élève; une partie de ce qu'ont perdu les ouvriers pourra contribuer à l'augmentation de la rente foncière, conséquence naturelle de l'accroissement de population (3, 4).

Si l'application des modes de production perfectionnée se borne aux articles de luxe, dont l'usage est réservé aux clas-

ses supérieures (par exemple, la fabrication de la dentelle), le taux ordinaire de l'intérêt n'est affecté qu'autant que le commerce réussit à échanger, chez d'autres peuples, des produits de cette nature, contre des objets en rapport avec les besoins des classes laborieuses. Mais il est fort peu d'améliorations dans la production, qui n'amènent point une baisse de prix notable, pour les objets de grande consommation ; cette vérité devient surtout sensible aujourd'hui, grâce au développement prodigieux des voies de communication. — Du reste, la multiplication des capitaux fixes, comme *machines, chemins de fer*, etc., peut commencer par réduire le salaire, et par élever le taux de l'intérêt. En effet, un certain nombre d'ouvriers peuvent, passagèrement du moins, être privés d'occupation ; et, d'un autre côté, la *consolidation* d'un si grand nombre de capitaux circulants diminue l'offre de ces derniers (5).

Un autre genre d'obstacles provient de la diminution de l'offre du capital. Toute *guerre*, par exemple, entraîne une telle déperdition de capitaux, et en rend la reproduction tellement difficile, que le taux de l'intérêt monte rapidement (6). Les autres grandes calamités (7) et les dissipations de toute nature entraînent des conséquences analogues. Tout emprunt public, qu'il soit destiné à une consommation immédiate ou qu'il ait pour but la création de capitaux productifs, diminue l'offre des *capitaux circulants*, qui influent de la manière la plus directe sur le taux de l'intérêt du marché (8, 9).

(1) Le taux de l'intérêt s'éleva en Russie, lorsque Catherine II fit la conquête des provinces situées sur la mer Noire (*Storch*, Handbuch, II, p. 34). Le même résultat se produit d'une manière bien plus frappante encore lors de toute bonne organisation de colonies agricoles.

(2) *Abolition des lois anglaises sur les céréales !* — Un commerce extérieur très-avantageux augmente toujours le bien-être du peuple ; quant au taux de l'intérêt, il ne l'élève que si le prix des objets de première nécessité ayant diminué, il s'ensuit une baisse de salaire. Supposons qu'un pays ait acheté 10,000 barriques de vin par an pour 1 million de

thalers : on pourra peut-être obtenir ces 10,000 barriques pour 1/2 million de thalers. Si les consommateurs veulent toujours dépenser en vin la même somme de 1 *million*, ils doublent naturellement leur consommation, mais le taux de l'intérêt demeure invariable. Si, au contraire, ils se contentent de la même quantité que précédemment, et s'ils appliquent le 1/2 million ainsi épargné à une demande plus considérable de produits indigènes, le capital que cet accroissement de production exige est également devenu libre. Le rapport entre l'offre et la demande des capitaux n'a donc pas varié, abstraction faite de quelques difficultés transitoires. V. *Ricardo* (Principles, ch. VII), qui rectifie l'opinion d'*Ad. Smith* (W. of N., I, ch. IX).

(3) L'élévation du taux de l'intérêt, causée par une diminution du salaire, ne saurait durer longtemps. Les capitaux croissent alors plus rapidement, ce qui produit une augmentation dans la demande du travail. Si, dans l'intervalle, les ouvriers se sont habitués à un mode d'existence plus exigu, le salaire, en s'élevant de nouveau, est bientôt suivi d'un accroissement de la population ; alors la nécessité de recourir aux terres de plus mauvaise qualité est la cause d'un abaissement de l'intérêt (Edinburgh Rev., mars 1824, p. 26).

(4) D'après cela, il est facile de voir quelle influence exerce une augmentation d'habileté ou d'activité des classes laborieuses (amenée, par exemple, par la diminution des jours fériés, le travail des enfants et des femmes, etc.), alors qu'elle ne réveille pas de nouveaux besoins ; tout le bénéfice revient aux capitalistes ou aux propriétaires fonciers.

(5) V. les explications fort claires, quoique incomplètes, de *J.-S. Mill* (Principles, IV, ch. III.)

(6) V. ci-dessus, § 184, 2. Dans les temps qui suivirent la guerre de la succession d'Espagne, en France, les *usuriers les plus modérés* prenaient 12 à 15 pour 100 par an (*Dutot*, Réflexions, p. 866). En Russie, après les dix ans de guerre, de 1805 à 1815, le taux de l'intérêt monta de 4 à 5 pour 100 (*Storch*, Handbuch, II, p. 35, seq.) ; mais V. en sens contraire *Nebenius* (Oeff. Credit, p. 70, seq.).

(7) C'est ainsi que l'incendie de Hambourg, joint à la mauvaise récolte de 1841, a, pendant de longues années, élevé le taux de l'intérêt dans le Mecklenbourg.

(8) Les emprunts publics sont contractés d'ordinaire dans les temps difficiles, à un taux d'intérêt extraordinairement élevé. Cela influe aussitôt sur le taux de l'intérêt en général, au grand préjudice des entrepreneurs, que le déplacement de beaucoup de capitaux met déjà dans une position très-défavorable. A la longue, le taux de l'intérêt bas ou élevé, stipulé pour la dette publique, n'exerce aucune influence sur l'intérêt ordinaire, du moment que le créancier ne peut pas demander le remboursement. La dette publique prend le caractère du *capital fixe*,

dont la valeur échangeable s'établit sur le rendement annuel multiplié par le taux de l'intérêt, communément adopté (*Hermann*, Staatswirthsch. Untersuch., p. 223).

(9) L'action simultanée de la plupart des causes que nous venons de mentionner a fait monter le taux de l'intérêt en Angleterre de 3 pour 100 à 5 pour 100, en moyenne, de 1760 à 1816. *Gauss*, dans un travail manuscrit dont je me suis servi, rapporte qu'en 1794, la caisse des veuves des professeurs de Goettingue ne comptait que sur un intérêt de 3 pour 100; en 1799, le *curatorium* fit observer que les capitaux pouvaient être désormais placés d'une manière sûre à 4 pour 100; l'intérêt monta un peu plus tard à 5 pour 100 et resta fixé à ce taux pendant de longues années. — L'intérêt, il y a dix ans, ne s'élevait, dans l'ancienne Bavière, qu'à 4 pour 100, et à 5 pour 100 dans la Bavière rhénane, où la civilisation a fait plus de progrès.

§ 187.

Entre ces genres d'obstacles, vient se placer d'ordinaire le procédé fort répandu en vertu duquel les pays très-avancés, où le taux de l'intérêt est bas, portent une partie de leurs capitaux dans les contrées où l'intérêt est à un taux élevé, et où domine la production des matières premières (1). Ce mouvement s'effectue de la manière la plus radicale par l'*émigration* des capitalistes; mais il est vrai de dire que cela arrive rarement, parce que l'attachement naturel de l'homme au sol natal est ordinairement trop puissant, surtout chez les personnes dans un état d'aisance, pour que l'attrait d'un intérêt supérieur détermine l'expatriation. Il arrive beaucoup plus fréquemment qu'on aille former en pays étranger des établissements temporaires : le capitaliste lui-même y fixe son séjour pour retourner ensuite dans sa patrie, et y passer les années de la vieillesse, après s'être enrichi, ou bien il y fonde une sorte de succursale permanente, en la confiant à la direction d'un représentant. Les habitants de l'Italie septentrionale avaient fondé pendant les derniers siècles du moyen âge des établissements de ce genre, non-seulement pour le trafic des marchandises dans

les échelles du Levant, mais encore pour le commerce de l'argent dans les principaux Etats de l'Occident (2). Les villes hanséatiques firent quelque chose d'analogue au nord et au nord-est de l'Europe, et c'est encore ainsi que se comportent les Anglais, dans presque toutes les places maritimes un peu importantes du monde (3). Cette entreprise présente toujours quelque chose de périlleux chez les nations qui ne sont pas encore élevées à un haut degré de civilisation (4).

Mais l'instrument le plus actif de la migration des capitaux, c'est le *crédit*. Dans les relations internationales, les prêts de particulier à particulier sont assez rares. Ils entraînent trop de risques, à cause de l'ignorance inévitable où l'on se trouve au sujet des personnes et des choses, et de la difficulté d'exercer une surveillance continue et de faire prévaloir son droit en temps et lieu (5). On prête avec une plus grande sécurité aux Etats étrangers ou à de grandes Compagnies, dont la situation est parfaitement connue, et qui, du reste, en raison même de la continuité de leur existence, ont un intérêt évident à ne pas compromettre leur réputation de loyauté (6). Le mode qu'on préfère, lorsqu'il s'agit de prêter à l'étranger, c'est de vendre ses marchandises et de n'en exiger le payement avec intérêts, bien entendu, qu'au bout d'un temps plus ou moins long. Les achats sont, au contraire, soldés immédiatement, souvent même par avance (7). — Plus le taux de l'intérêt est bas dans un pays, plus celui-ci peut faire à d'autres Etats un crédit long et peu onéreux : motif de plus pour que les peuples arriérés trafiquent le plus volontiers avec ceux dont la civilisation a fait le plus de progrès (8). Nous parlerons plus tard des *colonies*.

(1) *Nebenius* (Der œffentliche Credit, p. 83, seq.). Après les guerres de la période napoléonienne, les capitaux anglais ont afflué surtout dans l'Amérique du Sud, plus tard en Espagne et au Portugal, depuis 1830 dans l'Amérique septentrionale, et au commencement de 1840 dans les chemins de fer français et allemands.

(2) Les habitants d'Asti commencèrent dès 1226 à faire le commerce de l'argent dans les pays transalpins. En 1256, Louis IX fit jeter en prison cent cinquante *changeurs* d'Asti et confisqua le capital qu'ils avaient prêté en France, et qui s'élevait à plus de 800,000 livres. On les livra ensuite comme usuriers à leur ennemi, le comte de Savoie (*Muratori*, Scr. rerum Ital., XI, p. 142, seq.). En 1268, Louis IX bannit tous les *changeurs lombards* et *cahorsins*; il ne leur laissa que trois mois pour le recouvrement de leurs créances (*Sismondi*, Histoire des Fr., VIII, p. 112). En 1277, tous les changeurs italiens furent de nouveau emprisonnés, et on tira d'eux 120,000 florins d'or (*Giov. Villani*, VII, 52). Lorsque les Lombards eurent perdu leur liberté, les affaires passèrent entre les mains des Florentins et des Lucquois (*Sismondi*, Hist. des républiques italiennes, IV, p. 602; *Dante*, Inferno, XXI, 38). Grand rôle joué à la cour de Philippe IV par les frères *Franzesi*, comme marchands d'objets de luxe, prêteurs sur gages, etc. En 1291, leur jalousie suscite une persécution nouvelle contre tous les autres changeurs italiens (*Sismondi*, Hist. des Fr., VIII, p. 429, seq.). La guerre de 1337, entre la France et l'Angleterre, fit subir de grandes pertes aux Florentins : Edouard III ne remboursa point à ses banquiers *Peruzzi* et *Bardi*, 135,000 et 184,000 marcs sterling (plus de 16 millions de francs), ce qui entraîna leur faillite et celle de beaucoup d'autres ; en France, on arrêta tous les changeurs florentins et on les obligea à payer de fortes rançons (*G. Villani*, XI, 71). En 1376, le pape Grégoire XI, alors en hostilité avec Florence, ordonna à tous les princes amis de l'Eglise de confisquer à leur profit tous les biens des Florentins qui exerçaient le commerce dans leurs Etats, de saisir leurs personnes et de les vendre comme esclaves. L'Angleterre et la France suivirent ce conseil (*Sismondi*, Hist. des rép. ital., IV, 415; V, p. 74, éd. de 1840). V. *Troplong* (Préface du Commentaire des Sociétés civiles et commerciales et *passim*, et Préface du Commentaire du Prêt).

(3) Peu de temps avant la Révolution française, Cadix comptait plus de 50 commerçants en gros, environ 30 marchands en détail, 30 marchandes de modes et au moins 100 artisans, venus de France (*Bourgoing*, Tableau, III, p. 130).

(4) L'empereur de Russie Paul mit le séquestre, en 1800, sur tous les biens des négociants anglais. Déjà *Galiani* (Della moneta, IV, 3) émet l'opinion qu'un pareil commerce est incompatible avec les instincts guerriers. En tous cas, un gouvernement comme celui d'Angleterre a raison de ne pas déclarer trop subitement la guerre à des pays comme la Russie ou l'Amérique septentrionale, afin de donner à ses sujets le temps de faire leurs recouvrements. Lorsque, au printemps de 1854, on ne vit plus accepter les traites russes à Londres, on put regarder ce fait comme le présage le plus certain de la guerre. Les marchands anglais avaient

réalisé les avances aux Russes dans la période économique précédente, et ils se refusaient à en faire de nouvelles.

(5) Cet inconvénient disparaît du moment où le pays qui emprunte est dans la dépendance politique de celui qui prête. Le canton d'*Uri* défendit autrefois aux habitants de la *Livinerthal* d'emprunter ailleurs un capital quelconque. Au commencement de ce siècle, les capitaux d'Uri, prêtés ainsi, s'élevaient à 1/2 million de florins, c'est-à-dire à 250 florins en moyenne par ménage. Aujourd'hui ce chiffre est réduit des 4/5 (*Franscini*, Der canton Tessin, p. 126).

(6) Au seizième et au dix-septième siècles, les villes commerçantes de l'Italie, et surtout Gênes, étaient, comme aujourd'hui l'Angleterre, le principal marché pour les emprunts des pays étrangers. V. *Mun* (Englands treasure, 1664, ch. IV). Les Génois prêtaient au dehors à 2 ou 3 pour 100 (*Montanari*, Della moneta. 1687, cap. II). Les Hollandais possédaient, en 1778, en papiers publics étrangers, surtout français et anglais, 1,500 millions de livres (Richesse de la Hollande, II, p. 178). En 1844, d'après un calcul officiel, 1,000 millions de florins, c'est-à-dire un tiers de toute la fortune nationale (Augs. Allgem. Zeitg., 1844, n° 35). *Pebrer* (Histoire financière, 1834, II, p. 90) évalue à 4 millions 1/2 de livres sterling, par an, les revenus des capitaux anglais placés à l'étranger. D'après *Baumstark* (Staatswissensch. Versuche über Staatscredit, etc.. 1833, p. 75), les Etats étrangers ont emprunté en Angleterre 49 millions de livres sterling, de 1818 à 1825; dans le même espace de temps l'Angleterre aurait encore pris part aux emprunts russe, français et américain (du Nord) pour la somme de 44 millions de livres sterling. Les canaux, chemins de fer et banques des Etats-Unis ont employé près de 25 millions de livres sterling de capitaux anglais (*Porter*, Progress, VI, 4, p. 634).

(7) Déjà du temps de Colbert, les Hollandais, dans leurs ventes en Europe, accordaient ordinairement un crédit de douze mois (*J. de Witt*, Mémoires, p. 184). *Child* mentionne pour l'Angleterre, comme un grand progrès, qu'après avoir fait, jusqu'en 1650, toutes les affaires de l'intérieur à crédit (de 3-18 mois), en 1669 on paya tout comptant (Discourse on trade, p. 45). Pour les temps antérieurs, V. *W. Raleigh* (Observations touching trade and commerce with the Hollanders and other nations, 1603, Works, VIII, p. 351, seq.). Dans l'Amérique septentrionale, les marchands du pays prennent leurs marchandises aux importateurs à 6-8 mois de crédit (*Tellkampf*, Beitraege, I, p. 52). Aux Indes occidentales, les Anglais, vers la fin du siècle dernier, faisaient ordinairement un crédit de 12-16 mois (*B. Edwards*, Hist. of the British W. I., II, p. 383); au Brésil, 4, 8 et même 12 mois de crédit; le payement par termes mensuels et souvent plus longs encore, sans aucun intérêt, pour l'importation; quant à l'exportation, 1 pour 100 par mois, si l'on ne

paye pas comptant (*Reden*, Garn und Leinenhandel, p. 332). Il fallait, à Buénos-Ayres, payer longtemps d'avance (*habilitacion*) au producteur ou au commissionnaire le prix des objets d'exportation : procédé hasardeux, mais que la pauvreté du pays rendait nécessaire (*Robertson*, Letters on S. America, I, p. 174, seq.). L'usage du commerce des blés, dans le midi de la Russie, voulait, le plus souvent, que la moitié du prix d'achat fût payée d'avance, avant même que le blé eût été expédié par le propriétaire, et l'autre moitié à l'arrivée au port, par conséquent avant un embarquement qui pouvait traîner en longueur (*W. Jacob*, On the corntrade of the Black Sea, p. 23). V. *Tooke* (View of the Russian Empire, I, p. 339) ; Richesse de la Hollande (II, p. 43) ; *Storch* (Handbuch, III, p. 61, seq.). La Russie, en 1770, faisait crédit à la Perse, pays plus pauvre encore (*Gmelin*, Reise, III, p. 413). Les Espagnols avaient toujours dans leurs colonies américaines une expédition faite à l'avance, dont le payement était opéré à l'arrivée de la seconde (*Depons*, Voyage dans la Terre-Ferme, II, p. 368).—Du reste, le commerce actif, surtout celui de long cours, peut être considéré, en quelque sorte, comme un prêt international, et c'est ainsi que se constitue le bilan « favorable, » au moyen duquel on acquiert des droits de créance à l'étranger.

(8) Malgré toute la reconnaissance que les Etats-Unis devaient à la France, et malgré tous les efforts du ministre de cette puissance, les Anglais, aussitôt la paix conclue, attirèrent à eux la plus grande partie du commerce de l'Amérique septentrionale (*Chaptal*, De l'industrie française, I, p. 103). Les pays où le taux de l'intérêt est peu élevé ont, sous ce rapport, un avantage qui s'accroît suivant l'intérêt composé, dès que la durée de l'avance du capital se prolonge (*Senior*, Outlines, p. 195).

§ 188.

Autant l'abaissement du taux de l'intérêt est un aiguillon actif pour les nations susceptibles de développement, autant il pèse sur les *peuples stationnaires* et sur ceux qui ont vu des rivaux plus puissants s'emparer d'une partie des débouchés ouverts à l'emploi des capitaux (1). Un trop-plein effectif de capitaux a pour la classe moyenne des conséquences aussi fâcheuses que l'excès de la population pour les classes inférieures ; il engendre beaucoup de soucis, et porte à des tentatives entachées d'absence de probité ou de dissipation (2). Si

les capitaux continuent à s'accroître, tandis que la population et l'aptitude au travail demeurent stationnaires, leur somme, sans cesse plus forte, n'obtiendra en partage qu'un produit égal à celui que donnaient précédemment des capitaux moins considérables (3). La nation ne s'enrichirait donc pas en réalité en continuant à faire des épargnes; il se pourrait même que, dans l'avenir, la tendance à capitaliser ses revenus diminuât dans une proportion plus forte que celle de l'augmentation même du capital. En tout cas, le taux de l'intérêt ne saurait s'abaisser au delà d'une certaine mesure. Beaucoup de personnes aimeraient mieux dissiper leurs capitaux ou les aventurer dans des spéculations hasardeuses, que de se contenter d'un intérêt de 1 pour 100 par an (4). Plus un peuple a de modération, de sobriété et de prévoyance, plus le taux de l'intérêt peut baisser, sans produire de pareils résultats; plus aussi le capital se concentre par masses dans un petit nombre de mains puissantes, parce que ceux qui possèdent, n'étant point forcés d'y toucher pour subvenir à leur existence, ajournent le moment où ils commenceront à le consommer (5, 6).

Chez les peuples tombés en *décadence* le taux de l'intérêt se relève d'ordinaire; c'est la conséquence naturelle des grandes pertes de capitaux et d'hommes; alors aussi la liberté des classes inférieures et la sécurité de la propriété sont singulièrement amoindries ou disparaissent entièrement. La décrépitude de la vieillesse les fait retomber en enfance (7).

(1) *Temple* assure que les Hollandais de son temps regardaient comme un malheur le remboursement du capital d'une dette publique : « They « receive it with thears, not knowing how to dispose of it to interest « with such safety and ease » (Works, I, p. 142). A propos de l'Italie, V. *Bandini* (+ 1760, Sopra le maremme Sienese, p. 154, seq.), et plus anciennement *Montanari* (Della moneta, p. 57).

(2) Spéculations téméraires et banqueroutes en Hollande (Richesse de la Hollande, II, p. 168). En Angleterre, les entreprises aventurées de 1825 furent surtout favorisées par la réduction du taux de l'intérêt de la

dette publique, que le gouvernement avait faite peu de temps auparavant (*Tooke*, History of prices, II, p. 148 seq.).

(3) *J.-S. Mill* (IV, ch. IV, 4). Lorsque *Ricardo* (ch. VI) pense que toute augmentation des capitaux productifs doit élever la valeur en usage et, plus encore, la valeur en échange de la fortune publique, de manière que les ouvriers en profitent, et plus encore, les propriétaires de biens fonds, il présuppose évidemment une amélioration ou une augmentation du travail.

(4) Que l'on songe aux crises commerciales, qui viennent à la suite des excès de la spéculation, surexcitée par un taux d'intérêt très-réduit; l'immense déperdition de capitaux, qui les accompagne, ne tarde pas à le relever rapidement et même à le porter très-haut. Cette baisse, du reste, ne favorise que les spéculations sur papiers publics, actions, etc.; elle n'agit point sur les marchandises, si ce n'est dans le cas où l'on doit sans cela s'attendre à une hausse de prix. Ainsi, par exemple, les époques où la spéculation, en Angleterre, a pris le plus grand essor, savoir: 1796, sur les denrées coloniales; 1808 et suivants, sur les matières brutes en général; 1814, sur les articles d'exportations, n'ont point été marquées par des facilités de crédit (*Tooke*, History of prices, III, p. 159).

(5) L'intérêt moyen des capitaux consacré, de 1829 à 1849, à l'industrie cotonnière de l'Angleterre, ne s'est guère élevé au-dessus de 2 1/2 pour 100 (Edinb. R., Avril 1849; p. 429).

(6) Comme il arrive très-fréquemment qu'on prend les symptômes pour la cause même d'une situation, beaucoup d'écrivains, éblouis par le spectacle de la Hollande, ont cru découvrir dans l'abaissement du taux de l'intérêt la *causa causans* de toute richesse; ils attribuaient à une prescription légale de ce genre, des résultats avantageux, vraiment magiques. Tels sont *sir Th. Culpeper* (A tract against the high rate of usury, 1623), continué en 1640. *Sir J. Child* (Briefs observations concerning trade and the interest of money, 1668; Discourse of trade, 1690, p. 68, seq., 363. *Anderson* (+ 1765, Origin of commerce *a*, 1601, 1651) partageait encore cette opinion; de même *Ganilh* (Dictionnaire analytique, p. 99, seq., ci-dessous § 192). L'opinion contraire a eu pour organe l'auteur anonyme de l'écrit intitulé : Interest of money mistaken (1668), et *Locke* (Considerations of the consequences of the lowering of interest and raising the value of money, 1691). Beaucoup d'auteurs modernes regardent l'abaissement du taux de l'intérêt comme un mal. Ainsi, *Canard* (Principes, ch. V), dit que c'est ordinairement par là que commence la décadence économique d'une nation. V. *M'Culloch*, Principles, III, 8. *Malthus* compare l'épargne des capitaux à la procréation des enfants; l'une n'est avantageuse qu'autant que l'intérêt est élevé, et l'autre, alors seulement que le travail est largement rétribué.

La dissipation des capitaux, même les plus considérables, comme, par exemple, par suite d'emprunts publics, est promptement réparée, pourvu que les sommes qui produisent le capital demeurent intactes, etc. (Principles, p, 370, seq., 401, seq.). *J.-S. Mill* conseille formellement aux peuples riches et très-civilisés de ne pas se laisser détourner, par la crainte de perdre des capitaux, des entreprises qui portent un cachet utile, lors même qu'elles ne seraient pas industriellement *productives*. Une pareille perte aurait pour unique conséquence de diminuer, pendant un certain temps, l'exportation du capital ou d'en absorber moins dans des spéculations hasardeuses (Principles, IV, ch. v, 1). *Canard* pensait déjà de même, quand il comparait les emprunts publics aux saignées qu'on fait pour guérir une pléthore (ch. IX). *Turgot* confondait la cause avec l'effet, lorsqu'il regardait le prix de l'intérêt comme « une espèce de niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons, paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plages immenses » (Sur la formation, etc., § 89).

(7) En Perse, le taux de l'intérêt va jusqu'à 40-50 pour 100 par année (*Ausland*, 1844, n° 208). Dans la plupart des États de l'Inde, le taux de l'intérêt est si élevé, même pour le gouvernement, que le créancier, quand même il ne rentrerait pas dans son capital, se trouve suffisamment indemnisé, pourvu que les intérêts lui aient été payés pendant quelques années (*J.-S. Mill*, II, ch. xv, 2). En Chine, l'intérêt est, pour l'ordinaire, de 12-13 pour 100, et on le rencontre même à 36 pour 100 (*Barrow*, China, p. 562).

POLITIQUE DE L'INTÉRÊT.

§ 189.

La légitimité de l'intérêt repose sur deux principes incontestables, savoir : la puissance productive (1) du capital, et le sacrifice qu'on s'impose en s'abstenant d'en jouir. Si un chasseur a réussi, sans autre secours que ses bras, à se procurer une livre de viande par jour, et qu'à l'avenir il puisse s'en procurer 100, au moyen du fusil qu'on lui aura prêté, etc., où sera l'injustice

à ce que le prêteur stipule à son propre avantage une partie de cet excédant de butin, qui, sans le concours par lui fourni, n'aurait jamais été obtenu? L'intérêt du capital peut être nommé le prix de *la privation* (*Senior*), au même titre que le salaire est le prix du travail. En supprimant l'intérêt, on renfermerait l'échange dans les limites du moment présent, au lieu d'en faire l'intermédiaire entre le passé et l'avenir; ce serait priver beaucoup de *services* d'un équivalent, et par là même les étouffer.

La plupart des reproches qu'on adresse aujourd'hui au capital, lorsqu'on en dénonce la « *tyrannie*, » ne s'attaquent au fond qu'à un tort, celui de ne point être inépuisable ; et les ouvriers qui doivent le plus céder aux exigences du capital, se trouveraient dans une position bien autrement critique s'il venait à disparaître.

(1) Les Grecs nomment fort bien l'intérêt du capital τοκος, c'est-à-dire *la postérité*. (On a joué sur les mots en protestant contre *la postérité d'un métal stérile !*) Celui qui prête des capitaux destinés à être employés d'une manière productive, consomme, dans l'intérêt qu'il perçoit, le produit réel de sa propriété; au contraire, si le débiteur a dépensé le capital d'une manière improductive, le créancier vit sur les autres revenus ou réserves du débiteur, mais ceux-ci auraient été probablement, sans cette intervention, consommés par le propriétaire.

§ 190.

Cependant, chez les peuples arriérés, la perception de l'*intérêt* est, d'ordinaire, l'objet d'une répulsion générale. On n'y rencontre point ces grandes entreprises industrielles, qui fonctionnent avec le concours des capitaux étrangers : l'agriculture *extensive*, c'est-à-dire celle qui occupe beaucoup d'espace et emploie peu de capital, procure le plus de bénéfice. L'achat des terres est peu fréquent, et tellement entravé par la législation, qu'on ne saurait entendre parler d'emprunts contractés dans ce but. Il

n'est pas moins rare, par suite de la multiplicité de terres sans valeur, que l'héritier d'un propriétaire emprunte le capital nécessaire pour désintéresser ses cohéritiers, et pour entrer seul en possession du bien. Dans de pareilles conditions, la détresse peut seule faire recourir à l'emprunt. Ajoutons le taux de l'intérêt, naturellement élevé dans un pareil temps, le petit nombre des détenteurs de capitaux et le peu d'importance de leur position, (§ 201), la connaissance tardive des conditions qui président au développement de la production économique (1), et nous comprendrons sans peine la haine qui, à toute époque de *moyen âge*, poursuivit ce qu'on nomme l'*usure* (2). — Presque toutes les religions, à l'exception de la religion chrétienne (religion universelle), ont pris naissance au milieu de la civilisation primitive des peuples, sur laquelle elles exercent la plus grande influence. Il ne faut donc pas s'étonner de voir tant de *religions* proscrire la perception de l'intérêt. Ainsi, par exemple, la religion juive, qui permet de l'exiger de l'étranger, élève le prêt sans intérêt au rang d'un devoir de conscience pour le riche bienfaisant, dès qu'il s'agit de transactions entre coreligionnaires (3, 4). Le Coran dispose de même (5). Les Pères de l'Eglise condamnent en général le prêt à intérêt, en s'appuyant en partie sur les textes connus de l'Ancien Testament, en partie sur certains préceptes, mal interprétés, du Nouveau Testament (6). Ce sont surtout les Pères du quatrième siècle qui ont parlé dans cet esprit, alors que l'empire romain était réduit à une misère extrême par les dévastations des Barbares, ce qui amena, pour les relations qui donnent lieu à l'intérêt, un retour presque complet à l'état des civilisations primitives. Leur principal argument, c'est toujours la charité envers les pauvres (7).

(1) C'est ainsi qu'*Aristote* appelle l'intérêt de l'argent, une acquisition *contre nature*, parce que c'est de l'argent issu d'argent. — L'argent ne devait servir qu'à l'échange; l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même (Polit., I, 3, 23, Schn.). Pareillement *Sénèque* (De benef., VII, 10).

V. cependant *Tacit.* (Ann., XIII, 42, seq.).— Le moyen âge germanique n'en était pourtant pas à ne point soupçonner la faculté productive du capital, comme le prouve l'intérêt fixé le plus souvent à 10 pour 100 pour la *dos* et la *contrados* (*Eichhorn*, Deutsches Privatrecht, § 304). *Forbonnais* (1754) explique ainsi l'intérêt du capital : des particuliers, font des amas de la quantité d'argent superflue à leurs besoins ; par suite, l'argent manque, et ceux qui en ont besoin doivent offrir un profit à ses propriétaires pour le rappeler dans le commerce (Eléments du commerce, II, ch. IX, p. 149, seq.).

(2) Les premiers siècles de la république romaine furent constamment troublés par la question des dettes, jusqu'à ce qu'enfin (V. *Tite-Live*, VII, 42), l'an 339 avant Jésus-Christ (?), l'intérêt de l'argent fut absolument proscrit (*Tacit.*, Annal, VI, 16). Les paroles suivantes de *Caton* font assez éclater l'opinion publique à cet égard : *Majores ità in legibus posuerunt, furem dupli condemnari, fœneratorem quadrupli* (De re rust., præf.) ; *fœnerari* comparé à *hominem occidere* (*Caton* dans *Cicéron*, De off., II, 25). Les siècles plus avancés en culture se sont, dans la pratique, mis fort peu en peine de la loi (V. *Tite-Live*, XXXV, 7; *Plut.*, Cato; I, 21 ; *Appian.*, Bell. civ., I, 54), quoique le parti démocratique continuât de tenir toujours à la prescription légale, qui proscrivait l'intérêt (*Mommsen*, Roem. Gesch., III, p. 493).

(3) Exode, 22, 25) ; Levit. (25, 35, seq.) ; Deuteronome, (1, 57, seq., 23, 19, seq.) ; Ps. (15, 5; 109, 11 ; 112, 5) ; Prov. (28, 8) ; Jerem. (15, 10) ; Ezech. (18, 8). Lorsque les Juifs furent revenus de la captivité, la défense fut renouvelée (Nehem., 5, 1, seq.). La permanence de ces prescriptions n'aurait-elle pas eu pour motif déterminant une sorte de discipline pédagogique, destinée à guérir le vice particulier auquel le caractère du peuple juif était enclin ? Encore au temps de Josèphe, l'usure exercée vis-à-vis des coreligionnaires était généralement méprisée (Antiq. Jud., IV, 8, 25) ; le Talmud est inspiré par le même esprit. V. *Michaëlis* (De mente ac ratione legis M., usuram prohibentis). En Russie, les Juifs orthodoxes ont coutume, pour éluder l'intérêt légal, d'exiger la moitié du bénéfice et de l'évaluer provisoirement à une somme approximative. Si plus tard le débiteur affirme, sous serment, qu'il n'a point fait de bénéfice, le créancier est désarmé ; mais l'emprunteur risque de perdre tout crédit pour l'avenir (*Bonav. Meyer*, Die Juden unserer Zeit, 1842, p. 13).

(4) Les passages tirés de la loi de Moïse ne défendent, du reste, que de faire payer l'intérêt aux pauvres.

(5) Voici le moyen ordinaire suivi en Perse pour éluder la défense du Coran (ch. II, 30) : au moment même du prêt, le créancier déduit une fraction de la somme prêtée (*Chardin*, IV, p. 157, seq.). Sous la domination des Mongols, on choisissait de préférence une vente fictive à

des prix exorbitants. « Pourquoi les capitalistes n'achèteraient-ils pas plutôt des terres ou ne feraient-ils pas le commerce? » demandait le sultan *Gazan*, en augmentant les sévérités de la défense portée contre le prêt à intérêt (*D'Ohsson*, Histoire des Mongols, IV, p. 397).

(6) Ainsi, par exemple, l'Evangile de saint Luc (6, 34), qui défend aussi peu le prêt à intérêt que *saint Luc* (14, 12, seq.) ne défend aux amis de s'inviter mutuellement. Ce n'est pas avec plus de fondement qu'on a voulu trouver dans le chapitre XXI de l'Evangile selon *saint Matthieu* une allégorie relative aux prêteurs à intérêt. On pourrait bien plutôt voir une approbation de l'intérêt dans *saint Matthieu* (25, 27).

(7) *Origène*, par exemple, veut, il est vrai, que le créancier ne perçoive aucun intérêt, et même qu'il ne réclame pas son capital, mais en même temps il invite le débiteur à rendre le double sans qu'on l'exige (Hom., III, Ad Ps. 37). Il ne condamne donc pas l'intérêt, il s'efforce seulement de faire régner *l'amour* à la place du droit strict. Il en est tout autrement de *Lactant.* (Just., VI, 12); *s. Basil.* (Ad Matt., 5); *Ambros.* (De off., III, 3); *Chrysost.* (Ad Matt. Hom., 56, tom. VII, p. 573, Paris, 1727); *Hieronym.* (Ad Ezech., V, p. 367, C, Francof., 1684); *Augustin.* (Epist., 54), et même déjà *Cyprian.* (p. 183, 318, Paris, 1726).

§ 191.

Le *droit canonique* a, dès le principe, essayé d'empêcher la stipulation de l'*intérêt*. Ce droit prit naissance au milieu de la décrépitude de l'empire romain et de l'enfance des peuples modernes (1). Alors que la puissance des papes brillait de tout son éclat, quiconque prêtait à intérêt se voyait refuser la communion, la *testamenti factio* et la sépulture chrétienne; pour réclamer le capital en justice, le créancier devait commencer par restituer intégralement les intérêts déjà perçus. Le concile de Vienne (1311) déclara que prendre en main la défense du prêt à intérêt, c'était commettre une hérésie. Le peu de sympathie de l'Eglise pour l'essor de la bourgeoisie (2), et en même temps le désir d'attirer tous les litiges devant la juridiction ecclésiastique, peuvent avoir beaucoup contribué à ces mesures. Dans le cours du moyen âge, les lois civiles prêtèrent également la main à l'application des mêmes principes (3). Quant à

l'opinion publique, il suffit de rappeler l'énergie avec laquelle *le Dante*, *Luther* et *Shakspeare* ont condamné le prêt à intérêt (4). — La transition au nouveau système économique de l'intérêt est marquée par le *nantissement* (*Weddeschaft*), *engagement* qui formait une sorte de vente à condition de rachat; en vertu de ce contrat, le débiteur cédait au créancier la jouissance d'une terre, dans la possession de laquelle il pouvait toujours rentrer en remboursant le capital. C'était, pour l'époque, un moyen des plus utiles destiné à favoriser l'amélioration de la culture par le concours du capital, moyen peu onéreux pour le débiteur, qui avait seul le droit de dénoncer le contrat (5). Il y aurait certainement un grand désavantage à continuer cette pratique dans les sociétés arrivées à une culture plus développée; car il est difficile de comprendre que le détenteur momentané d'une terre, qu'on peut lui retirer à chaque instant moyennant un prix fixé d'avance, s'occupe de l'améliorer.

Aussi, l'introduction du contrat de *constitution de rente* et de la *censive* fit accomplir un progrès notable : le débiteur conserva la possession de la terre, moyennant une *rente foncière* ou un *cens* payé au créancier. Celui-ci n'eut plus rien à réclamer au delà; mais le débiteur ou ses héritiers conservaient la faculté de se libérer de la *rente* en remboursant le prix de vente (6). Le pape renouvela, le 19 janvier 1569, la défense expresse de percevoir tout intérêt qui n'aurait point eu pour principe une constitution de rente (7), et les règlements de police de l'empire, au seizième siècle, déclarèrent pareillement que la *constitution de rente* était la seule forme licite du prêt à intérêt; ils ordonnèrent spécialement que le débiteur eût seul la faculté de dénoncer le contrat.

Nous voyons cependant que les pays protestants tout au moins, sont arrivés, dès la première moitié du dix-septième siècle, à l'application du droit moderne du *prêt à intérêt* (rétablissement du droit romain) (8, 9). — Au reste, on ne saurait

expliquer la persistance des prohibitions canoniques du prêt à intérêt (10), même avec le refuge accordé par la *constitution de rente*, etc., si les Juifs n'avaient pas été en possession d'un commerce de capitaux considérable, et assez libre, sauf quelques intervalles (11), tout comme, de nos jours, les Arméniens, les Hindous et les Juifs, au milieu des populations musulmanes.

(1) Les canons apostoliques, ainsi que plusieurs décisions des conciles du quatrième siècle, interdisent au clergé le prêt à intérêt. Un concile provincial d'Espagne étendit même cette prohibition aux laïques. Le pape Léon Ier condamna aussi cette pratique chez les laïques, mais en n'employant que la forme d'une prescription morale (443). Le concile de Constantinople (814) décréta d'excommunication ceux qui violaient la défense faite (*Saint Thomas d'Aquin* (+ 1274, De usuris). V. *J. Muller* (Ratio et historia odii, quo fœnus habitum est, Gotting., 1821); *Bossuet* (+ 1704, Traité de l'usure).

(2) *A. Thierry* (Lettres sur l'Histoire de France, 2e éd., p. 248).

(3) L'empereur Basile, l'an 867. V. *Sachsenspiegel* (I, 54) *Edouard le Confesseur* est le premier roi d'Angleterre qui ait fait intervenir l'autorité de la loi civile pour défendre le prêt à intérêt (*Anderson*, Origin of commerce, *a*, 1045). *Edouard III* interdit également tout intérêt de l'argent comme la « *ruine du commerce.* » (*Id.*, *a*, 1341). En 1391, la Chambre basse du Parlement poursuivit avec zèle le « *vice abominable et honteux de l'usure*; » et, en 1488, tout intérêt perçu et toutes les constitutions de rente à des conditions illicites, furent punis d'une amende de 20 livres sterling, du carcan et d'un emprisonnement de six mois (*Anderson*, *a*, 1488). En France, Philippe IV rendit un édit sur le même sujet, en 1312. V. *Beaumanoir* (Coutumes, ch. LXVII : Des usures, n° 2).

(4) *Dante* (Inferno, XI, 106) dit que les prêteurs à intérêt transgressaient la loi de Moïse (I, 3). *Luther*, Tractat vom Kaufhandel und Wucher, 1524, et Sermone vom Wucher, 1519. *Calvin* vit plus clair sur ce point et ne voulut pas reconnaître les défenses canoniques (Epistolæ et responsa, Hanov., 1597; epist., 383) V. Le Marchand de Venise, de *Shakspeare*.

(5) La faculté réciproque de dénonciation, à une période pauvre en capital et en crédit, aurait facilement ruiné le débiteur. V. *J. Möser* (Patr. Ph., II, n° 18). Dans le cours du moyen âge, les constitutions particulières des villes, qui ont d'ailleurs sur tant d'autres points fait de l'opposition à Rome, renferment rarement quelque disposition contraire.

(6) En 1420, les évêques de Silésie soumirent au pape la question de savoir : Si les constitutions de rente, en usage depuis plus d'un siècle dans la province, étaient licites? La réponse fut affirmative ; Alexandre IV avait interdit aux inquisiteurs, dès 1258, de se mêler de procès d'usure. Toutes les stipulations de ce genre avaient été précédemment comprises dans une défense commune (Decret. *Greg.*, V, tit. XIX, 1; X, lib. V, 2, 8). Les sermons de Luther, sur l'usure, nous font connaître trois formes revêtues par le *nantissement*, avant qu'il se transformât en prêt à intérêt de nos jours : *a*, le créancier n'entre point en possession de la terre, qui continue d'être exploitée par le débiteur, mais il perçoit le produit; *b*, à la place du produit variable, on attribue au créancier une redevance fixe, en nature ; *c*, à la place d'un domaine particulier, la fortune entière du débiteur est donnée en gage, pour assurer l'acquittement régulier de la redevance en nature. *Luther* s'élève avec beaucoup de vivacité contre cette triple stipulation. Entre le nantissement et la constitution de rente se place la règle, tombée plus tard en désuétude, qui attribuait au *droit de censive* la faculté de renvoyer le censitaire, pour cause de négligence. V. *Eichhorn* (D. Staats- und Rechtsgesch., II, § 361, *a*, III, § 450). En France, il fut ordonné, en 1565, de transformer en argent le *cens* payé en nature (*Warnkoenig*, Franz. Staats-und Rechtsgeschichte, II, p. 585, seq.).

(7) Magnum Bullar. Roman (II, p. 295).

(8) Loi prussienne qui permet l'intérêt, même sans constitution de rente, dès 1383 (*Voigt*, Gesch. von Preussen, V, p. 467). En 1406, le taux de l'intérêt est fixé, à Marseille, à 10 pour 100 (*Anderson*, Origin of commerce, *s. a.*). Le même taux existait en Angleterre (st. 37, *Henry III*, ch. IX). *Edouard VI* (st. 5 et 6, ch. XX) fit un pas rétrograde en proscrivant toute espèce d'intérêt ; cette mesure eut pour résultat d'élever le taux de l'intérêt de 10 à 14 pour 100 ; aussi fut-elle révoquée en 1571. Ce qui prouve combien la défense dont il s'agit était peu rationnelle, c'est que les st. 4 et 5 de *Philippe* et *Marie* (ch. II) assimilent l'homme qui possède un capital de 1,000 marcs à celui dont le revenu annuel s'élève à 200 livres sterling. L'intérêt de 5 pour 100 fut permis, en Danemark, en 1554 ; « bien qu'il soit contraire au commandement de Dieu (d'après l'avis de *Mélanchton*), ce genre de commerce ne saurait être absolument interdit. » (Kolderup-Rosenvinge, Daenische R. G., de *Homeyer*, § 142). La législation de l'Empire permit, en 1600, au débiteur de s'engager, dans le contrat, à subir aussi la dénonciation en cas de retard. En France, au contraire, presque tous les prêts eurent encore lieu sous forme de constitution de rente, pendant le cours du dix-huitième siècle (*Law*, Trade and money, p. 127), et le créancier ne pouvait demander le remboursement, que si son débiteur ne remplissait pas ses obligations (*Warnkoenig*, Franz. R. G., II, p. 585). La défense du prêt à intérêt sub-

siste toujours dans les pays strictement catholiques (seulement, la bulle *Inter multiplices* de *Léon X* a fait expressément exception en faveur des *monts de piété*), et cette discipline y apporte autant d'entraves à la formation des capitaux, qu'elle favorise le développement de l'*usure* véritable. *Niebuhr* (Briefe, II, p. 399) cite des exemples curieux qui constatent ce résultat pour les Etats de l'Eglise eux-mêmes. On y exige, d'ordinaire, un intérêt de 12 pour 100 par an, même pour des prêts sur gages (Rom. im Jahr. 1833, p. 163). V. *Storch* (Handbuch, II, p. 19), à propos de la secte russe des *staroverzet* (vieux croyants), qui aujourd'hui encore condamnent le prêt à intérêt. Il a été permis de le stipuler, en Russie, de très-bonne heure (*Ewers*, Aeltestes Recht der R., p. 323).

(9) Les ouvrages suivants de *Saumaise* sont généralement regardés comme la plus ancienne justification de l'intérêt : De usuris (1638), De modo usurarum (1639), De mutuo (1640). Cependant *Bacon* (Sermones fideles, ch. XXXIX, depuis 1597), et au fond aussi *H. Grotius* (De jure belli et pacis, 1626, 11, 12, 20, seq.), avaient préparé les voies. *Roscher* (Zur Geschichte der englischen Volkswirthschaftslehre, p. 90, 102, seq.) montre avec quelle chaleur *D. North* et *Locke* s'élèvent contre les dispositions législatives qui pèsent sur le taux de l'intérêt. Les meilleurs écrivains des pays strictement catholiques se sont, encore longtemps après, fait violence à cet égard, par exemple *Galiani* (Della moneta, V, 1 seq.); et l'on ne peut se défendre d'une profonde surprise en voyant à quelles subtilités *Turgot* (Mémoire sur les prêts d'argent, 1769) est obligé de recourir pour prouver les choses les plus claires. Au moment du prêt, le prêteur « ne reçoit pas autant qu'il donne, » lorsqu'il ne stipule point d'intérêt, car il donne de l'argent et ne reçoit qu'une promesse (pourquoi emprunterait-on sans cela ?); or, s'il reçoit moins, pourquoi cette différence ne serait-elle pas compensée par l'assurance d'une augmentation sur la somme, proportionnée au retard ? Cette compensation est précisément l'intérêt de l'argent. » *Mirabeau* (Philosophie rurale, ch. VI) se montre l'adversaire décidé du prêt à intérêt. Voyez, pour l'opinion contraire, la justification théologique de *Viaixnes* (1728, Traité des prêts du commerce, Amsterdam, 1759, IV, p. 19, seq.).

(10) Elle a été constamment éludée, de mille manières, dans la vie pratique. Ainsi, par exemple, on prêtait du blé, d'autres marchandises, même des lingots d'or et d'argent, et l'on fixait les intérêts à volonté. En aliénant le capital, on pouvait stipuler, *à fonds perdu*, comme on le jugeait bon (*Turgot*, I, *c*, § 29). Quand les débiteurs avaient promis sous serment de ne pas porter plainte, l'Eglise ordonna de leur venir en aide d'*office* ; lorsque les tribunaux séculiers se montrèrent las des poursuites, *Alexandre III* déclara que ces causes devaient être portées devant la juridiction ecclésiastique (Decret. *Greg. V*, tit. XIX, 13; *Inno-*

cent, Epist. VIII, 16; X, 61). V. *Raumer* (Hohenstaufen, V, p. 395). En Angleterre, Richard de Cornouailles obtint le monopole de tout le commerce de prêts (*Matth. Paris*, éd. 1644, p 639). V. st. 20 *Henry III* (ch. v), d'où résulte clairement la coutume du prêt à intérêt, dès 1235. Cas divers où les rois d'Angleterre ont emprunté et promis le remboursement *cum damnis, expensis et interesse* (*Anderson*, Origin of commerce, *a*, 1274-1339).

(11) V. *Gioja* (Nuovo prospetto, III, p. 190). Le droit canonique voulut également leur interdire le prêt à intérêt (Decret. *Greg. V*, tit. XIX, 12, 18). On les assujettit aussi plusieurs fois à un *maximum* d'intérêt (Ordonnances des rois de France, I, p. 53, seq., II, 575; Recueil des anciennes lois, I, p. 149, 152). Le roi *Jean* le porta, en 1360, à *4 deniers pour chacune livre par semaine*, c'est-à dire à 86 2/3 pour 100 par an! (*J.-B. Say*, Traité, II, ch. VIII, p. 386.)

§ 192.

La plupart des Etats modernes ont remplacé la prohibition du prêt à intérêt par la fixation d'un taux d'*intérêt légal*, et toute tentative de dépasser ou d'éluder les prescriptions de la loi a été punie comme *usure* (1, 2). Si l'*intérêt légal* est calculé de manière à opérer une réduction sur le taux habituellement perçu (3), on peut être certain, en général, de ne pas atteindre le but. En admettant, ce qu'il est difficile d'ailleurs de supposer, que le contrôle exercé soit assez vigilant et assez sévère pour empêcher toute transgression de la loi, les prêts deviendront sans aucun doute moins nombreux et moins considérables, car chaque capitaliste aura le plus grand intérêt à faire lui-même emploi de ses ressources. On enverra plus de capitaux au dehors, et la plupart de ceux qui ne sont pas des entrepreneurs économiseront moins de capital; le tout à l'incontestable préjudice de l'économie publique tout entière (4)!

Si, au contraire, le contrôle est insuffisant, la loi sera éludée la plupart du temps (5); puisque les deux contractants, c'est-à-dire, le créancier aussi bien que le débiteur, sont l'un et l'autre intéressés à cette transgression. Celui-ci n'a d'ordinaire que le choix entre deux partis; il lui faut ou renoncer à l'em-

prunt ou devenir complice d'une fraude à la loi. Il est, en effet, généralement plus pressé d'emprunter, que le créancier de placer son capital. Combien ne sera-t-il pas facile de le faire engager sous serment, ou au moyen d'une parole d'honneur (6)! Et il devra payer au prêteur, outre l'intérêt ordinaire et la prime habituelle d'assurance, le danger des peines de la loi (7). En dernier résultat on arrive à entraver le prêt, ou à exhausser le taux de l'intérêt (8).

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(1) C'est là, historiquement, la seconde signification attribuée au mot *usure*, tandis qu'au moyen âge, par exemple, en Angleterre, jusque sous le règne d'Elisabeth (*D. Hume*), on appelait *usure* toute espèce de prêt à intérêt. La science devrait se borner à employer ce mot dans le sens indiqué au paragraphe 113.

(2) En Suisse, vers la fin du dix-septième siècle, on ne punissait pas seulement ceux qui prenaient un intérêt plus élevé que celui prescrit par la loi, mais aussi ceux qui se contentaient d'un intérêt moins élevé (*Meyer von Knonau*, Handbuch der Schweizer. Geschichte, II, p. 249).

(3) La fixation du taux légal de l'intérêt s'explique, soit par une répulsion persistante du législateur vis-à-vis de l'intérêt en général, soit par l'opinion qu'on peut venir en aide aux classes les plus utiles et les plus productives en abaissant d'une manière factice le taux de l'intérêt (en particulier au gouvernement lui-même, qui emprunte d'ordinaire plus qu'il ne prête). Lorsque Louis XIV abaissa le taux de l'intérêt à 5 pour 100, en 1665, il dit, dans le préambule de l'édit, que cette mesure favoriserait la propriété et le commerce et préviendrait la paresse. *Sully* (LXII, Economies royales) s'était déjà exprimé dans ce sens. *J. Child* (Discourse of trade, p. 69) dit que chaque abaissement du taux de l'intérêt légal, en Angleterre, avait été suivi d'une augmentation correspondante de richesse : il ajoute que depuis la première réduction de l'intérêt (?) de 1545, la fortune publique avait sextuplé; « depuis la dernière réduction de 1651, le nombre des voitures a centuplé, les femmes de chambre d'aujourd'hui sont mieux vêtues que les dames d'autrefois, et l'on rencontre à la Bourse plus de gens ayant 10,000 livres sterling qu'on n'en voyait précédemment avec 1,000 livres. » *Culpeper* s'exprime de la même manière (V. *Roscher*, Zur Gesch. der englischen Volkwirthschaft, p. 57). En France, plus tard, on pensa que l'abaissement du taux de l'intérêt portait préjudice à la *noblesse de robe*; aussi le Parlement s'y montra opposé dès 1634 (*Forbonnais*, Recherches et considérations, II, p. 37, 226). *Darjes* demande que la police soit

informée de tous les prêts et que l'autorité ait le droit de faire demander le remboursement, afin de prêter à ceux qui ont le plus besoin de capitaux (Erste Gründe, p. 426).

(4) On ne doit pas oublier que le taux élevé de l'intérêt est un puissant mobile de l'épargne et de l'immigration des capitaux.

(5) *Usuræ palliatæ*, l'*usure* par prélèvement sur le capital, par opposition à l'*usure* patente du prêt à intérêt. A cette catégorie appartiennent, par exemple, l'obligation souscrite pour une somme supérieure à celle qui a été reçue en réalité ; l'indication d'une monnaie de titre supérieur, au lieu de celle au moyen de laquelle le prêt a été effectué; l'engagement en vertu duquel, au lieu d'argent, le débiteur se voit contraint d'accepter des marchandises à un prix exorbitant, ou bien, en retournant la proposition, le créancier stipule le payement en marchandises à un prix dérisoirement bas (V. les Règlements de police de l'Empire, 1877, tit. XVII, §§ 1-6, tit. XIX, §§ 1-3). C'est ainsi qu'à Parison voit des étudiants acheter des bijoux qui prennent aussitôt le chemin du mont de piété, et doivent être payés quelque temps après à l'usurier qui les a « *vendus* » à un prix exagéré.—Celui qui prête 100 francs à 6 pour 100, en prélevant d'avance l'intérêt d'une année, prend en réalité près de 6.4 pour 100, parce qu'il n'a au fond prêté que 94 francs. Les *faux frais* de toute sorte, comme frais d'inscription, de prolongation, d'amortissement, etc. Il faut ranger dans la même catégorie les difficultés dont le rachat du gage est chargé par le contrat lui-même, la fixation des termes, calculés de manière que le débiteur est forcé de les manquer, etc. On voit des exemples curieux de faits pareils au seizième siècle, dans *Vasco* (Usura libera, § 57) et dans l'ouvrage récent de *Braun* et *Wirth* (Die Zinswuchergesetze, 1856, p. 190). En présence de la multiplicité des stipulations qui peuvent servir de manteau à l'usure, il faudrait, pour se mettre à l'abri de celle-ci, entraver toutes les transactions (*Ibid.*, 145).

(6) Si la loi voulait exciter à la violation de ces promesses, en les annulant, elle donnerait une prime funeste à la démoralisation du peuple : « Thus rewarding men, for obtaining the property of others by « false promises, and then not only refusing payment, but invoking « legal penalties on those, who have helped theim in their need » (*J.-S. Mill*, Principles, V, ch. x, 2).

(7) Il doit *l'assurer* contre les effets de la loi *d'usure* (*Ad. Smith*). *Krug* (Staatsœkonomie, p. 70) dit que les lois sur *l'usure* doivent porter ce nom, parce qu'elles la favorisent et non parce qu'elles l'empêchent. V. déjà *Montesquieu* (E. des L., XXII, 18, seq.).

(8) Lorsqu'en 1785, Catherine II eut abaissé le taux de l'intérêt de 6 à 5 pour 100 pour la Livonie, il devint bientôt impossible, même avec les meilleures sûretés, d'emprunter au-dessous de 7 pour 100 (*Storch*,

Handbuch, II, p. 26). Le taux légal de l'intérêt fut abaissé, à New-York, à 6 pour 100, en 1717 ; il fallut bientôt, sur la demande des marchands eux-mêmes, qui ne pouvaient trouver à faire aucun emprunt, l'élever à 8 pour 100 (*Ebeling*, Gesch. und Erdbeschr. von Nord-Amerika, III, p. 152). Le taux de l'intérêt *légal* au Chili est de 6 pour 100, mais en fait l'intérêt n'est jamais au-dessous de 12 pour 100, souvent de 18 et 24 pour 100. L'abolition des lois d'usure a réduit, au contraire, rapidement le taux de l'intérêt au Pérou de 50 à 24 pour 100, et enfin à 12 pour 100 (*Poeppig*, I, p. 118).

§ 193.

On a cru, à la vérité (§ 114), pouvoir éviter les inconvénients d'une tarification de l'*intérêt*, en réglant le taux *légal* sur le taux *ordinaire* admis dans le pays (1). Mais ce taux ne s'applique qu'aux prêts qui ne présentent ni embarras ni danger ; tandis qu'il se rencontre une quantité d'affaires où il faut aussi tenir compte au prêteur, tantôt d'une certaine prime d'assurance (2), tantôt de certaines dépenses d'administration. La loi, même la plus minutieuse et la plus étendue, ne pourrait jamais formuler d'une manière précise les innombrables nuances de péril et de peine, et beaucoup de transactions se trouveraient ainsi soustraites à leur taux naturel. Une promesse de payement diffère de valeur, selon la remarque de Turgot, non-seulement suivant les personnes, mais encore suivant les temps ; elle diminue, par exemple, après de nombreuses faillites (3). Si l'on veut baser le *maximum* de l'intérêt sur le taux usuel des placements environnés de bonnes garanties, ou qui reposent sur une garantie *réelle*, tous ceux qui ne sauraient en offrir de pareilles ne pourront réaliser aucun emprunt, ou ils se verront contraints d'éluder la loi, pour consentir un intérêt plus élevé (à moins qu'il ne s'agisse d'un prêt *fraternel*). Le législateur cause donc un véritable préjudice, précisément à ceux qu'il veut favoriser. C'est ce qu'on a pu remarquer en Angleterre presque à chaque crise commerciale (4). L'homme, qui fait profession de prêter son ca-

pital à court délai et par petites sommes, entreprend un métier que l'examen et la surveillance de nombreux petits débiteurs et l'obligation de replacer sans cesse les petites sommes remboursées rendent extraordinairement pénible et désagréable : de plus, les prêts à court terme exposent toujours au péril de laisser dormir l'argent sans emploi, pendant un intervalle plus ou moins long. Certes, ce sont là des motifs suffisants pour faire percevoir, en pareil cas, un taux d'intérêt plus élevé que le taux *ordinaire* en usage dans le pays, et si l'on englobe dans la dénomination d'intérêt la compensation de tant de risques et d'inconvénients, cela sera non-seulement équitable, mais encore nécessaire (5).

On a souvent cru qu'il fallait empêcher les dissipateurs et les hommes à projets d'*user*, ou, pour parler plus exactement, d'*abuser* du capital national, en fixant un taux qu'ils ne sauraient dépasser, et cela à leur propre avantage, comme à celui des créanciers qu'ils pourraient avoir (6). Mais presque tous les inventeurs de génie, à commencer par Christophe Colomb et à finir par Stephenson, doivent se résigner à être regardés pendant un temps, par les *hommes positifs*, comme des *hommes à projets* ou des *rêveurs* (7). La loi les réduit donc à leurs propres moyens ou aux *dons* d'autrui, et cela dans la période la plus critique et la plus coûteuse, celle qui précède le triomphe certain de l'idée ! Et combien ces deux genres de ressources ne sont-ils pas insuffisants ! En général, les riches savent aussi peu *inventer*, que les inventeurs solliciter. Quant aux dissipateurs, ils peuvent se ruiner de tant de manières, surtout par suite de ventes et d'achats, sans que l'Etat puisse les en empêcher, qu'on ne comprend guère le motif pour lequel la voie de l'emprunt leur serait légalement fermée, plutôt que les autres. Et que dire, si la loi ne fait que les livrer à des créanciers suspects, et que précipiter ainsi leur ruine, en les condamnant à subir un taux d'intérêt beaucoup plus élevé (8) ?

(1) Le taux légal en Autriche est, depuis 1803, de 4 pour 100 pour les prêts avec gage, et de 6 pour 100 pour les autres prêts, ainsi que pour les transactions du commerce. En France, depuis 1807 il est de 6 pour 100 pour le commerce, de 5 pour 100 entre particuliers et non commerçants. Dans le royaume de Wurtemberg, 6 pour 100; dans le royaume de Saxe, 5 pour 100, et 6 pour 100 sur lettres de change ; mais les emprunts publics, les affaires de banques, de fabrique et de commerce, sont exemptés de l'application de la loi sur l'usure ; en outre, l'autorité peut, dans d'autres cas, permettre la perception d'un intérêt supérieur à l'intérêt légal.

(2) *Petty* (Quantulumcunque concerning money, 1682).

(3) Mémoire sur les prêts d'argent (§ 36).

(4) Combien de négociants auraient échappé à la banqueroute, s'ils avaient pu emprunter à 7 ou 8 pour 100! Le taux légal de 5 pour 100 était trop bas, en présence de la demande considérable de capitaux et des inquiétudes du moment, pour leur permettre de contracter des emprunts. Un grand nombre furent réduits, afin de remplir leurs engagements, à vendre leurs marchandises ou les effets publics qu'ils avaient en portefeuille, à 30 pour 100 de perte. Or, tout homme qui, pour rapprocher de six mois un recouvrement qu il doit faire, se résigne à subir une perte de 30 pour 100, paye en réalité un intérêt de 60 pour 100 V. *Tooke* (Considerations on the state of the currency, p. 60, et History of prices, II, p. 163, sur la crise de 1825-1826). Comme la banque était plus que personne assujettie à l'intérêt légal, on lui fit, pendant la guerre, des demandes innombrables, afin de gagner la différence qui existait en fait entre l'intérêt *légal* et l'intérêt *effectif*, (*Thornton*, Paper credit of Gr. Britain, ch. x).

(5) *Turgot* dit : « Il n'y a peut-être pas de plus forte *usure* que celle qu'on connaît à Paris sous le nom de *prêt à la petite semaine* ; elle a été quelquefois jusqu'à 2 sous par semaine pour un écu de 3 livres, sur le pied de 173 pour 100. C'est sur cette usure enorme que roule le commerce des denrées qui se vendent à la Halle et dans les marchés de Paris. Les emprunteurs ne se plaignent pas des conditions de ce prêt, sans lequel ils ne pourraient faire un commerce qui les fait vivre, et les prêteurs ne s'enrichissent pas beaucoup, parce que cet intérêt exorbitant n'est guère que la compensation du risque que court le capital. En effet, l'insolvabilité d'un seul emprunteur enlève le profit que le prêteur peut faire sur trente. » « ... Le peuple a de la reconnaissance plutôt que de la haine pour ces petits usuriers qui le secourent dans son besoin, quoiqu'ils vendent cher ce secours. Je me souviens d'avoir été, à la Tournelle, rapporteur d'un procès criminel pour fait d'usure. Jamais je n'ai été tant sollicité que je le fus pour le malheureux accusé, et je fus très-surpris de voir que ceux qui me sollicitaient avec tant d'instan-

ces, étaient ceux-là mêmes qui avaient essuyé les usures qui faisaient l'objet du procès » (Mémoire sur le prêt d'argent, §§ 14, 31). V. *Cantillon* (Nature du commerce, p. 276).

(6) *Ad. Smith* (W. of N., II, ch. iv). V., en sens contraire, *Jer. Bentham* (Defence of usury : showing the impolicy of the present legal restraints on the terms of pecuniary bargains, in letters to a friend. To which is added a letter to *Ad. Smith* on the discouragement opposed by the above restraints to the progress of inventive industry, 1787, 3e éd., 1816).

(7) Le premier bateau à vapeur fut baptisé dans l'Amérique septentrionale du nom de *The Fulton-folly* (*la Folie-Fulton*) !

(8) Le taux légal qui était de 5 pour 100 en Hollande, vers 1640, fut réduit à 4 pour 100 en 1655 (*Sir J. Child* Discourse of trade, p. 151). Du reste, *Locke* (Considerations on the lowering of interest, Works, II, p. 34) assure que de son temps on pouvait sans obstacle stipuler en Hollande toute espèce d'intérêt.

§ 194.

Cependant, l'abolition complète des lois d'usure (1) n'a pas toujours réussi. Les pratiques usitées au moyen âge (§ 190) se maintiennent encore et se perpétuent dans les couches inférieures du contrat de prêt, après avoir disparu des couches supérieures. On n'y a presque jamais recours au prêt en vue de la production, c'est uniquement la détresse qui crée cette nécessité extrême ; le débiteur, faute de lumières, faute surtout de savoir calculer, est complétement hors d'état d'apprécier la charge du fardeau qu'il assume. L'opinion considère jusqu'à un certain point comme infamant le métier de prêteur, dans de pareilles circonstances ; or, lorsqu'une profession réellement nécessaire est ainsi flétrie, il en résulte que les malhonnêtes gens peuvent seuls s'y consacrer (2). La véritable *concurrence*, qui établirait le mieux le prix naturel, fait ici d'autant plus défaut que les débiteurs ont plus souvent besoin de mystère (3). — Le moyen le plus efficace d'obvier sous ce rapport aux abus, c'est l'intervention des établissements publics de prêt, *monts-de-*

piété, etc. (4). On devrait en outre interdire toute stipulation qui neper mettrait pas au débiteur inexpérimenté de saisir nettement la nature des obligations contractées, ou qui l'empêcherait de s'acquitter en temps opportun (5). — Enfin, il faut, au cas où le payement des intérêts se trouve ordonné en justice, que l'Etat consacre un *intérêt légal*, qui se rapproche le plus possible du taux *ordinaire* du pays (6, 7, 8).

(1) Comme en particulier l'empereur Joseph II l'avait ordonné, vers 1787. V. l'ouvrage couronné de *Günther* (Versuch einer vollstaendigen Untersuchung über Wucher und Wuchergesetze, 1790); *von Kees* (Ueber die Aufhebung der Wuchergesetze, 1791); *Sonnenfels* (Ueber Wucher und Wuchergesetze, 1789), et Zu Herrn *von Kees* Abhandlung, etc., 1791); *Vasco* (Usura libera); le contraire a été soutenu par *Ortes* (E. N., II, 24). — Les débats de la Chambre des députés de France, qui se terminèrent par le rejet de la proposition de M. *Lherbette* sur l'abolition des lois d'usure, le 9 mars 1836, offrent un grand intérêt, ainsi que ceux de l'Assemblée législative (1850) sur la proposition de *M. de Saint-Priest*, qui a fait aggraver la loi existante. L'intérêt légal avait été aboli en France, en 1793-1794 et de 1796 à 1807. — La Sardaigne vient tout récemment de modifier sa législation dans ce sens (juin 1857), après un débat prolongé et des plus intéressants, tant dans la Chambre des députés qu'au sénat. Ce changement est dû principalement à l'économiste distingué qui dirige le cabinet, *M. le comte de Cavour*.

(2) Certaines lois semblent favoriser à dessein cette tendance, en permettant d'élever d'autant plus le taux de l'intérêt que le créancier est entouré de moins de considération. Ainsi, dans quelques pays, les juifs pouvaient exiger autrefois un intérêt plus élevé que les chrétiens. *Justinien* permet de percevoir un intérêt de 4 pour 100 seulement *personis illustribus*, 6 pour 100 aux simples particuliers de condition ordinaire, et 8 pour 100 aux changeurs (L XXVI, Cod., IV, 32). Par une disposition en sens contraire, la loi indienne de *Manou* astreint le bramine à payer 2, le guerrier 3, le vaysya 4, le soudra 5 pour 100 d'intérêt au plus, par mois (ch. VIII).

(3) *Turgot* dit : « Le nom d'usurier ne se donne presque plus aujourd'hui dans la société qu'aux prêteurs à la petite semaine, à quelques fripiers qui prêtent sur gages aux petits bourgeois et aux artisans dans la détresse, enfin à ces hommes infâmes qui font métier de fournir à des intérêts énormes, aux enfants de famille dérangés, de quoi subvenir

à leur libertinage et à leurs folles dépenses... De ces trois sortes d'usuriers, il n'y a que les derniers qui fassent à la société un mal réel, mais non pas à cause de l'intérêt, qui doit être élevé pour couvrir le risque... Leur véritable crime est, non pas d'être usuriers, mais de faciliter et d'encourager pour un vil intérêt les désordres des jeunes gens et de les conduire à l'alternative de se ruiner ou de se déshonorer » (Mémoire sur les prêts d'argent, § 32). *Colquhoun* (Police of the metropolis, p. 167) nous apprend qu'il existe à Londres des femmes auxquelles les revendeuses (à Paris, *marchandes de quatre saisons*) empruntent chaque matin 5 schellings, pour les rendre le soir du même jour, avec 1/2 schelling d'intérêt! Des faits de ce genre se présentent souvent encore à la campagne, surtout dans les prêts en nature de capitaux productifs, consentis aux pauvres. Ainsi, il y a dans le canton du Tessin beaucoup de « *cheptels de fer* » qui doivent être restitués, selon la valeur telle qu'elle a été originairement établie, plus un intérêt en nature d'environ 36 pour 100 (*Franscini*, Der Canton Tessin, p. 152). Sur les bords du Rhin on stipule parfois, dans des contrats de ce genre, jusqu'à 200 pour 100 par an (*Morstadt*, Der Nat. OEkonom., 9e livrais., p. 727).

(4) Nous parlerons ailleurs des monts-de-piété, des caisses de crédit pour les paysans, etc.

(5) *Spittler* (Politik., p. 412) demande qu'on fasse disparaître toutes les lois d'usure ; seulement, chaque contrat où le taux de l'intérêt est déguisé devrait, sous peine de nullité, l'énoncer tel qu'il est en réalité. Il semblerait aussi convenable de maintenir l'ancienne défense relative aux intérêts des intérêts (*anatocisme*) qui courent d'eux-mêmes et vont en s'accumulant (*Cicero*, Ad Att., VI, 21, et L. 26, D XII, 6) et la disposition en vertu de laquelle les intérêts arriérés ne doivent pas être portés au delà de l'*alterum tantum*. *Lucullus* a établi le premier ces prescriptions en faveur de l'Asie Mineure (V. § 115). — A Florence, loi de 1693 qui interdit formellement de cumuler au delà de sept ans, à moins d'un contrat nouveau et exprès, les intérêts arriérés ou les intérêts des intérêts (*Vasco*, Usura libera, § 155). — A Bade, l'intérêt au-dessus de 6 pour 100 n'est pas défendu, il est vrai, mais il ne peut jouir d'aucun droit de gage ou de privilége, ni être exigé, en cas *d'ordre* entre les créanciers ; le débiteur conserve le droit de dénoncer le prêt, chaque mois. En Angleterre, les lois d'usure ont été abolies par les statuts 2 et 3 de *Victoria* (c. XXXVII), en ce sens du moins que les lettres de change dont le terme ne dépasse pas douze mois et les prêts d'argent, au-dessus de 10 livres sterling, en sont affranchis. *Rau* (Lehrbuch, II, § 323) conseille de porter l'intérêt légal au double de celui que l'on fait payer d'habitude, quand on obtient sécurité pleine et entière, et d'ajouter quelque chose en sus pour les courtes échéances et les petites sommes,

par exemple, pour chaque mois qui manque à l'année, 1/2, 1/3 ou 1/4 pour 100.

(6) V. *Locke* (Considerations, Works, II, p. 32).

(7) Le taux de l'intérêt fut en général, à Athènes, abandonné au libre arbitre des contractants, depuis le temps de Solon, qui avait aboli la servitude pour dettes (*Lysias*, Adv. Theomn., p. 360). Toutefois il y avait un intérêt légal de 18 pour 100 pour le cas où, le divorce étant prononcé, le mari mettait du retard dans la restitution de la dot de sa femme. V. *Boeckh* (Staatshaush. der Ath., I, p. 181).

(8) Nous ne terminerons pas ce chapitre sans indiquer d'une manière spéciale, comme sources à consulter :

1° La piquante polémique au sujet de l'intérêt : Gratuité du crédit, — Discussion entre MM. Bastiat et Proudhon, 1850, dans laquelle *Bastiat* a développé les ressources de son esprit ingénieux, sous la forme la plus attrayante ;

2° La douzième leçon du Cours d'économie politique de *G. de Molinari* (1855), dans laquelle cet économiste zélé et convaincu a résumé clairement la doctrine de l'Eglise, notamment celle du *dommage naissant* et du *lucre cessant* (p. 302), et donné le dernier état de la question envisagée au point de vue catholique (p. 305);

3° Le Commentaire du Contrat de prêt, de *Troplong*, notamment la savante et brillante préface de ce livre, qui démontre la légitimité de l'intérêt, et où la doctrine de l'*intérêt légal* a rencontré son plus habile défenseur ;

4° Enfin la remarquable dissertation de *Léon Faucher* (Dictionnaire d'Economie politique, v° Intérêt, et Mélanges d'Economie politique et de finances, t. II, p. 446). *Léon Faucher* y a résumé avec une vigueur et une précision dont il possédait le secret, tout le débat relatif à l'usure, en fournissant des indications précieuses, puisées aux Etats-Unis et en Angleterre, et en faisant justice des erreurs des socialistes. Il montre comment la question de l'élevation du taux de l'intérêt se lie à l'ensemble de l'économie publique. « Le taux de l'intérêt se mesure généralement à celui des profits. Là où les placements industriels rapportent 12 à 15 pour 100, ce serait prétention vaine que celle d'emprunter de l'argent à 4 ou même à 5 pour 100. Le commerce de l'argent cesserait, en effet, s'il ne se trouvait pas placé dans des conditions analogues à celles des autres industries... Dans l'Amérique du Nord, où les profits de l'agriculture, qui reste heureusement la principale industrie, grâce à la fertilité du sol, s'obtiennent presque sans effort et sont très-considérables, la rémunération du travail et celle du capital gardent un niveau fort élevé. L'argent y est cher, ainsi que les salaires. »

CHAPITRE V.

PROFIT DE L'ENTREPRENEUR.

§ 195.

L'essence d'une *entreprise*, dans le sens économique du terme, consiste à produire, pour le commerce, à ses propres risques et périls. La production des consommateurs, strictement bornée à leurs besoins personnels, domine naturellement au début de toute économie publique; plus tard, une division de travail plus développée amène la production sur *commande*; enfin, dans les sociétés avancées en culture, les progrès accomplis par la liberté du travail, du capital et du commerce, assignent aux *entreprises* un rôle de plus en plus considérable, et de plus en plus aussi elles sont poursuivies aux risques et périls de l'*entrepreneur*. Cette transition constitue un progrès réel, en ce sens que les avantages de la division du travail et de la *coopération*, ainsi que ceux de la division et de la réunion de l'*usage*, peuvent être bien mieux utilisés par l'entrepreneur que par les producteurs, qui travaillent uniquement pour leur consommation individuelle ou sur *commande*. L'entrepreneur seul peut songer à susciter des besoins encore latents, circonstance de la plus haute importance pour le développement de la civilisation (1).

Tandis que la plupart des économistes anglais confondent le gain personnel de l'entrepreneur avec l'intérêt des capitaux dont il s'est servi (2), beaucoup d'Allemands, suivant une marche différente, ont envisagé le *profit de l'entrepreneur* comme

une quatrième branche du revenu public, qui devrait se coordonner avec la *rente foncière*, le *salaire* du travail et l'*intérêt* du capital (3). Cependant, si le bénéfice net de l'entrepreneur dérive de l'emploi des terres et des capitaux qui lui appartiennent, il demeure soumis aux lois qui régissent la *rente foncière* et le *taux de l'intérêt*, autrement, on doit le regarder comme un *salaire* (4). Ce *salaire*, il le gagne d'ordinaire en vertu de l'organisation qu'il donne à l'entreprise, de l'inspection qu'il exerce et des chances qu'il calcule, souvent aussi à cause du travail qu'il accomplit en même temps comme teneur de livres, caissier, etc., et, lorsqu'il s'agit de petites entreprises, en qualité de simple collaborateur, fournissant son labeur avec les autres (*ouvriers*, *laboureurs*, etc.). En tout cas, quand même il se ferait représenter pour toutes les affaires courantes par un agent salarié, l'entrepreneur mérite ce profit parce que son nom relie toute l'opération en un ensemble (5), et parce qu'en dernière analyse il en porte seul le souci et la responsabilité (6). Si l'affaire va mal, le directeur rétribué peut sans embarras concourir à une autre ; l'entrepreneur seul subit les angoisses qui privent les nuits de sommeil « *et combien de nuits se passent ainsi* » (7)!

Le profit de l'entrepreneur obéit essentiellement aux mêmes lois que le *salaire du travail*, en général. Il se distingue seulement des autres branches de revenu en ce qu'il ne peut jamais être stipulé, et qu'il consiste plutôt dans l'excédant que procure le produit de l'entreprise, sur la somme de la rente foncière, de l'intérêt du capital et du salaire du travail, d'un ordre secondaire, stipulés ou calculés au taux ordinaire.

(1) *Mangoldt* (Lehre vom Unternehmergewinn, 1855, p. 49).

(2) *J.-S. Mill* (Principles, II, ch. xv, 4) enseigne avec une certaine prétention que le *gross profit of stock* ne diffère guère d'un emploi du capital à l'autre, mais beaucoup d'une entreprise à l'autre, et on peut dire qu'il n'existe peut-être pas deux cas dans lesquels il soit pareil, car il dépend de la science, des talents, de l'économie, de l'énergie de l'entrepreneur lui-même, ou des agents qu'il emploie, des accidents de relations ou même du

hasard. Rarement deux négociants faisait le même commerce, vendant et achetant des marchandises de même qualité et de même prix, font leurs affaires avec les mêmes frais, et renouvellent leurs capitaux dans le même temps. Les *gross profits* se divisent régulièrement en trois parts : « reward for abstinence, indemnity for risk, remuneration for « the labour and skill required for superintendence. » *Mill* se plaint à ce propos que la langue anglaise n'ait pas d'expression qui corresponde exactement à celle de : *profit de l'entrepreneur* (II, ch. xv, 1). *Ad. Smith* a produit les germes d'une doctrine plus exacte (W. of N., I, ch. vi, 9), mais ils ont été peu développés par les écrivains qui l'ont suivi. V. *Ricardo* (Principles, ch. vi, 21).— *Read* (Political economy, 1829, p. 262) et *Senior* (Outlines, p. 130, seq.) distinguent les deux éléments du capital et du *bénéfice industriel*. De même, *Sismondi* (N. P., IV, ch. vi).

(3) *Hufeland* (N. Grundlegung, I, p. 290, seq.); *Schoen* (Nat. OEkon., p. 87, 112); *Riedel* (Nat. OEkon., II, p. 7, seq.; 274, seq.); *Thunen* (Der isolirte Staat, II, i, p. 80, seq.); *Mangoldt* (Unternehmergewinn, p. 34, seq.). Ce dernier décompose le profit de l'entrepreneur comme il suit (p. 80, seq.) : A, *dédommagement* pour le risque couru. — Si ce n'est réellement qu'une *prime* en rapport avec le risque, on ne saurait la regarder comme un revenu, mais seulement comme l'*assurance* du capital. En supposant que certains entrepreneurs favorisés par le sort touchent une prime de beaucoup supérieure au montant de leurs pertes, on ne doit pas considérer cette recette comme un revenu, mais comme un bénéfice extraordinaire, analogue au gain fait à la loterie ; à moins qu'on ne veuille parler de la récompense acquise à un courage extraordinaire, par conséquent à un *salaire du travail*. Enfin, si la *prime* s'élève régulièrement à quelque chose au delà du risque, pour compenser l'impression pénible que cause un risque permanent, il ne faut pas oublier que l'on comprend d'habitude dans le *salaire du travail* toutes les rémunérations pour sacrifices personnels, faits en vue de la production. B, *salaire* et *intérêt* affectés à un travail et à un capital, qui ne peuvent être utilisés que dans une entreprise spéciale, sans fournir matière à loyer. *Mangoldt* convient lui-même qu'à la longue certaines aptitudes de travail, d'une nature particulière, peuvent seules rentrer dans cette catégorie. C, *rente de l'entrepreneur*, basée sur la rareté des entrepreneurs par rapport aux besoins.—Ce n'est donc pas, à proprement parler, un troisième élément du profit, mais une circonstance qui fortifie les deux autres.—*Storch* (Handbuch, I, p. 180) et *Rau* (Lehrbuch, I, § 237, seq.) envisagent le profit de l'entrepreneur comme un composé de salaire et d'intérêt.

(4) V. *Canard* (Principes, ch. iii). *J.-B. Say* (Traité, II, ch. vii; Cours pratique, V, 1-2, 7-9) distingue trois branches du revenu : la *rente foncière*, l'*intérêt du capital*, les *profits de l'industrie* ; il subdivise ce der-

nier en profits du savant, de l'entrepreneur et de l'ouvrier — *Jakob*, Grundsaetze der Nat.-OEkon., § 292; *Lotz*, Handbuch, I, p. 471.

(5) Songeons à l'influence que le nom d'un général peut exercer sur les soldats et sur la composition même de l'armée (*Wallenstein*); combien il est important parfois de cacher sa mort au moment du combat, etc. Le nom seul d'un ministre des finances peut aussi faciliter un emprunt, etc., etc..

(6) Il suffit de se rappeler la position différente des *actionnaires* et des *créanciers privilégiés* d'une société par actions.

(7) V. *Thünen* (Der isolirte Staat, II, p. 80 seq.). V., dans *Steinlein* (Handbuch der Volkswirthschaftslehre, p. 445, seq.), un long catalogue de livres sur la position de l'entrepreneur, dans les branches principales de l'industrie.

§ 196.

Le *profit* de l'entrepreneur, comme tout autre salaire, dépend des circonstances dont nous avons parlé (§ 167 et suiv.), ainsi :

1° De la rareté des *qualités personnelles* qu'exige l'opération, et que nous pouvons distinguer en *qualités techniques* et *qualités morales*. Ces dernières consistent surtout : dans la faculté de provoquer la confiance des capitalistes et le dévouement des ouvriers ; dans la capacité administrative qui permet de disposer suivant un ordre bien conçu les divers rouages de cette mécanique humaine, et d'en diriger la marche avec une fermeté exempte de pédanterie, et avec une économie exempte d'avarice ; elles consistent souvent aussi dans la persévérance et dans la présence d'esprit. Au fond, ces qualités morales (*politiques*, pour ainsi dire) constituent, pour faire mériter à l'entrepreneur un profit élevé, une condition plus essentielle encore que les qualités techniques (1).

2° Du péril que fait courir l'entreprise qui, en cas de désastre, peut entraîner non-seulement la fortune, mais l'honneur (2).

3° En ce qui touche les *désagréments* attachés à la qualité d'entrepreneur, il faut surtout avoir égard à l'éloignement

des capitalistes, en général, pour les soins et les peines qu'impose l'emploi direct des capitaux (§ 183). Le salaire de l'entrepreneur est d'autant moins élevé, que celui-ci a moins de soins à donner pour conserver à sa disposition et pour employer d'une manière profitable les diverses forces productives : il sera donc, en général, plus fort pour la direction des capitaux circulants que pour celle des capitaux fixes ; plus considérable lorsqu'il s'agit du commerce *en gros*, ou qui s'étend au monde entier, que s'il est question de commerce de détail et d'opérations purement locales (3).

On a pensé que le *profit* de l'entrepreneur était ordinairement en rapport avec l'importance du capital employé (4). Cela peut être vrai, la plupart du temps, mais seulement comme *résultante*. Sans doute, plus l'entreprise est considérable, et plus l'excédant sur la rémunération stipulée au profit de toutes les forces productives qui prêtent leurs concours peut être large, non-seulement d'une manière absolue, mais aussi d'une manière relative. Il suffit de se rappeler les avantages d'une plus grande division du travail (§ 58) et de la division de la consommation (§ 207) ; de songer à la facilité que présente la fabrication en grand pour faire utiliser les déchets ; de ne pas oublier non plus que l'on effectue à meilleur compte les achats ainsi que le recouvrement des capitaux par fortes sommes, lorsqu'il s'agit d'opérations établies sur une grande échelle. Tout ceci est vrai, tant qu'une trop vaste extension donnée aux affaires n'en rend pas la direction trop difficile.

Le grand entrepreneur, dont le nom et la responsabilité relient beaucoup de forces productives, peut assurément prétendre à un profit plus élevé, parce que le nombre des personnes qui réunissent ces conditions est fort limité. D'un autre côté, on ne saurait disconvenir que les dépenses personnelles et les frais de représentation, qui correspondent à la condition de l'entrepreneur, ont de l'analogie avec les *frais de production*, pour

cette nature de travail. Une fois qu'ils sont fixés par la coutume, ces frais paraissent relativement beaucoup plus élevés, dans les opérations qui ne mettent en mouvement qu'un faible capital (5).

Au milieu d'une civilisation plus avancée, le profit de l'entrepreneur tend, comme le taux de l'intérêt, à décroître. Il est vrai que cette baisse n'est en partie qu'apparente, à cause de la diminution du danger auquel on est exposé, et, par conséquent, de la prime d'assurance; mais elle est réelle en partie, et résulte de la concurrence, toujours plus active, des entrepreneurs (6). Plus les propriétaires du sol et les ouvriers acquièrent de lumières, et plus facilement ils arrivent à posséder la capacité requise pour utiliser leur force productive, comme levier d'une entreprise qu'ils dirigent eux-mêmes, plus aussi ils y prennent goût; en même temps, l'abaissement du taux de l'intérêt diminue, par une conséquence forcée, le nombre des rentiers oisifs. Mais la concurrence plus vive des entrepreneurs peut faire dégénérer l'esprit d'entreprise, en multipliant les opérations qui, ayant exclusivement en vue le gain ou la perte, s'inquiètent moins de la production, au grand détriment de l'économie publique; tels sont, par exemple, l'achat des récoltes sur pied, les spéculations qui ne conduisent qu'à liquider des *différences*, etc. Enfin, il va de soi que les circonstances qui influent sur la baisse du taux de l'intérêt peuvent également retarder ou même faire rétrograder la baisse du profit de l'entrepreneur (§ 186).

(1) C'est ainsi qu'*Arkwright* a dû surtout à son talent d'organisateur la richesse royale qu'il a conquise, tandis qu'*Hargreaves*, génie inventif plus remarquable au point de vue technique, a subi les dures nécessités de la misère.

(2) Un industriel français expérimenté, M. *Godard*, calcule qu'en général, sur 100 entreprises industrielles tentées ou entamées, il en est 20 qui croulent, avant même d'avoir pu s'asseoir; 50—60 végètent plus ou moins longtemps, sous le coup d'une ruine imminente, et 10 au plus

arrivent à une grande prospérité, qui n'est même pas toujours de longue durée (Enquête commerciale de 1834, II, p. 233). Cet avis nous semble entaché de quelque exagération.

(3) *Ganilh* (Théorie de l'économie politique, I, p. 145) prétend que dans le commerce extérieur de la France, le bénéfice s'élève à 20 pour 100 de la valeur mise en circulation, et dans le commerce intérieur à 10 pour 100 seulement.

(4) *Hermann* (p. 208).

(5) D'après *Sinclair* (Grundgesetze des Ackerbaues, p. 59), le « profit du capital » des fermiers anglais s'élève d'habitude de 10-15 pour 100: dans les comtés de Bedford, Buckingham, Sussex, Berks, Caithness, 10 pour 100 ; dans ceux de Kent, 11 ; de Lincoln, 12 ; d'Essex, 15 pour 100. Les agronomes tout à fait hors ligne peuvent faire un bénéfice de 15-20 pour 100 ; en somme moins que dans le commerce et l'industrie. Ceux qui afferment des pâturages gagnent jusqu'à 15 pour 100 et plus, parce qu'ils ont moins de dépenses à faire et qu'ils se livrent à des spéculations qui se rapprochent davantage de celles du commerce, surtout en s'occupant de l'engraissement du bétail.—Sur la fin du siècle dernier, les fermiers anglais comptaient en moyenne sur 10 pour 100 comme « *profit de leurs capitaux* » (*A. Young*, View of the agriculture of Suffolk, 1797, p. 25).— *Senior* pense qu'aujourd'hui, en Angleterre, les entreprises industrielles de 100,000 livres sterling donnent annuellement un profit inférieur à 10 pour 100; celles de 40,000 livres, 12 1/2 pour 100 au minimum ; celles de 10,000 à 20,000 livres, 15 pour 100, et celles au-dessous, 20 pour 100 ou plus encore. Il parle de vendeurs de fruits qui, avec leurs petits capitaux, gagnent journellement 20 pour 100, par conséquent plus de 7,000 pour 100 par an (Outlines, p. 203, seq.). Le capital des fabricants de Manchester fait un double roulement par an, chaque fois avec un profit de 5 pour 100, et le capital des petits marchands, de même quatre fois l'an, avec 3 1/2 pour 100 de profit respectif (*Ibid.*, p. 143). *Torrens* (The budget, 1844, p. 108) désigne le chiffre de 7 pour 100 comme celui du plus faible bénéfice en vue duquel les capitalistes anglais s'engagent dans une entreprise. D'après *Viebahn* (Statistik des Regierungsbezirks Düsseldorf, 1836, I, p. 180), le bénéfice des entrepreneurs, dans le pays de *Berg*, monte pour 81 fabriques de fer à 146,400 thalers ; pour 6 manufactures de coton à 21,200 thalers; 15 fabriques de drap, 14,725 thalers ; 4 fabriques de brosses, 800 thalers; 2 manufactures de tabac, 10,220 thalers; 2 fabriques de papier, 7,400 thalers; en moyenne, 1,924 thalers, quoiqu'un assez grand nombre ne gagnent que de 200 à 400 thalers, et quelques-uns 5,000-10,000. On comprend ici, sous l'expression de bénéfice, l'excédant de la valeur en argent des produits fabriqués, défalcation faite de la valeur de la matière première et du salaire.

(6) Il en résulte naturellement des conséquences fâcheuses pour beaucoup d'individus ; c'est pourquoi l'on entend des plaintes multipliées sur la pauvreté toujours croissante, dans les pays qui font les progrès les plus incontestables. V. *Sam. Fortrey* (Englands interest and improvements, 1663) ; *R. Coke* (A treatise, wherein is demonstrated that the church and state of England are in equal danger with the trade of it, 1671) ; Britannia languens (Showing the grounds and reasons of the increate and decay of land, etc., 1680) ; et en sens contraire : Englands great happiness wherein is demonstrated, that a great part of our complaints are causeless, 1677. — Il serait facile de réunir bon nombre d'assertions semblables, à propos de l'Allemagne, pendant les trente dernières années.

§ 196 *bis*.

Le profit de l'entrepreneur est, de toutes les branches du revenu national, celle qui crée le plus de fortunes nouvelles. Si les propriétaires fonciers recueillent un revenu considérable, ils croient, d'ordinaire, être tenus *par leur condition* à faire également une dépense considérable ; les ouvriers, qui ne sont point eux-mêmes entrepreneurs, ont rarement le moyen de faire de fortes épargnes. — Les entrepreneurs se trouvent encore placés dans la situation la plus favorable, comme intermédiaires entre les acheteurs de leurs produits et les *bailleurs* des forces productives qu'ils mettent en usage, car ils ont « *l'avantage de la première main* » (1). Quand, dans la lutte qui préside à la fixation des prix, l'un des compétiteurs occupe une position qui lui permet de saisir, bien avant les autres, jusqu'à la moindre modification des circonstances, ceux-ci sont toujours exposés à subir le contre-coup de l'erreur commune. Si, par exemple, les affaires donnent un plus grand bénéfice, sans que le mérite personnel des entrepreneurs contribue à ce résultat, la baisse du prix des marchandises et l'élévation du taux de l'intérêt ne surviendront qu'après un certain temps, par suite de la concurrence des entrepreneurs, que rendra plus active l'élévation même des profits. Le plus souvent il sera difficile et même impossible

aux *bailleurs* des forces productives, de faire aussitôt le compte exact du bénéfice des entrepreneurs.

Ceux-ci, d'un autre côté, connaissent le moindre renchérissement dans le prix de location des forces productives, et ils élèvent leurs prix de vente en conséquence; ils s'aperçoivent tout aussi vite de la baisse des marchandises, et savent la faire retomber sur autrui, en diminuant le salaire et le taux de l'intérêt (2). On ne doit pas oublier que les hommes les plus entendus, doués du coup d'œil le plus pénétrant et de la résolution la plus prompte, en ce qui concerne les intérêts économiques, appartiennent à la classe des entrepreneurs (3).

(1) Le même principe rencontre son application dans le commerce intermédiaire et dans l'intervention des banquiers entre le gouvernement et les créanciers de l'Etat.

(2) Cela se présente beaucoup moins quand il s'agit de la rente foncière, car les baux sont d'ordinaire passés pour un temps plus long. Ici le fermier a donc autant de sujets de crainte que d'espérance, si les circonstances viennent à changer. Aussi, est-il beaucoup plus rare de rencontrer un fermier, qu'un fabricant ou un négociant enrichi.

(3) Si l'entrepreneur peut garantir à une autre personne la cession d'un *salaire* élevé, on arrive à constituer une sorte de *capital fixe*; par exemple, la clientèle, acquise en vertu de l'habitude ou en vertu d'un privilége. Si l'entrepreneur n'a pas le pouvoir d'en disposer, le profit disparaît du moment où il se retire, ou bien c'est le capitaliste, et surtout le propriétaire, qui le recueille. Ainsi, par exemple, celui-ci pourra relouer plus cher un magasin, bien achalandé grâce à l'habileté d'un locataire entendu (*Hermann*, p. 210).

CHAPITRE VI.

DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS SUR LES TROIS BRANCHES DE REVENU.

INFLUENCE QU'ELLES EXERCENT SUR LE PRIX DES MARCHANDISES.

§ 197.

Nous avons reconnu, au paragraphe 106, que les *frais de production* d'une marchandise, au point de vue de l'économie privée, se résument dans le prix payé pour les forces productives nécessaires (qu'il faut prendre en location). Toute variation importante dans le rapport établi entre les trois branches de revenu doit, par conséquent, entraîner, d'une manière parallèle, une *variation du prix des marchandises* (1). Si, par exemple, le salaire augmente, parce qu'il absorbe une part plus considérable du revenu national, les marchandises, dans la production desquelles le travail immédiat de l'homme entre comme élément principal, devront être cotées à un prix plus élevé, par comparaison aux autres. Cette différence se fera-t-elle sentir aux dépens des *produits naturels* ou des *produits du capital*? Pour résoudre cette question, il faut connaître les causes qui ont amené le renchérissement du travail (2). Ainsi, une diminution notable de la population, l'émigration, etc., auront pour résultat d'abaisser à la fois la *rente foncière* et le taux de l'intérêt; des progrès extraordinaires, réalisés dans l'agriculture, n'affecteront que celle-là, et la multiplication du capital agira seulement sur ce dernier terme. L'effet habituel de l'accroissement de la

population est de nécessiter une exploitation plus énergique des facultés du sol ; par là même, la rente foncière monte, en même temps que la main-d'œuvre enchérit : le prix des produits *naturels* et du *travail* s'élève donc forcément par rapport aux produits du *capital*, et cela d'autant plus que les mêmes causes pèsent davantage sur le taux de l'intérêt. Les produits du labeur mécanique baissent notamment de prix, et cela d'autant plus que la machine est plus durable, et suivant que l'intérêt du capital engagé entre dans le prix des services qu'elle rend, pour une part plus forte que la réparation de l'usure du matériel (3). — Laissons de côté pour un moment la rente foncière, et supposons une économie publique, où onze entrepreneurs différents président à la production des diverses marchandises. Le numéro 1 emploie presque exclusivement des machines et n'a besoin que du nombre d'ouvriers strictement nécessaire pour les surveiller ; le numéro 2 fait travailler un peu plus d'ouvriers et moins de capital fixe, et ainsi de suite jusqu'au numéro 11, qui emploie tout le capital en salaires. A mesure que le salaire s'élève et que l'intérêt baisse dans la même proportion, le prix des marchandises du numéro 11 éprouve la plus forte hausse, et celui des marchandises du numéro 1 la plus forte baisse. Pour le numéro 6, les influences qui agissent en sens contraire se balancent, et si les producteurs d'argent appartenaient à cette catégorie, il serait très-facile de traduire toute l'évolution des rapports des frais de production, dans la valeur monétaire des diverses marchandises (4).

(1) V. *Ad. Smith* (I, ch. VII, fin). Il faut avoir grand soin de distinguer cette hausse ou cette baisse *relative* d'une branche de revenu, au profit ou aux dépens des autres, de la modification *absolue* dans la quotité du produit, qui n'affecte en rien les frais de production. Ainsi, par exemple, lorsque la rente foncière s'élève, mais que l'amélioration simultanée de l'agriculture empêche le taux de l'intérêt de baisser et les

denrées de renchérir (§ 157). Ainsi encore, lorsque le salaire s'élève pour chaque individu, par suite d'une activité plus énergique et d'une habileté plus grande des ouvriers, sans que la même quantité ou qualité du travail soit payée plus cher (§ 172, seq.) ; ou enfin, si le revenu des capitalistes augmente par suite de l'accroissement de la somme de leurs capitaux, le taux de l'intérêt demeurant invariable (§ 185).

(2) C'est-à-dire les marchandises dans la production desquelles l'élément qui domine est le *facteur-nature* ou le *facteur-capital*.

(3) Quiconque voudra étudier avec soin les cinq parties du premier chapitre de *Ricardo* reconnaîtra aisément que ce grand penseur avait parfaitement reconnu cette vérité, bien que sa méthode abstraite et la forme hypothétique de ses déductions puissent induire le lecteur en erreur. La proposition, si généralement mal comprise par ses disciples, qui sert de conclusion à la seconde partie, ne peut s'appliquer qu'à l'hypothèse suivant laquelle le prix des biens aurait englobé dans une proportion uniforme la *rente foncière*, l'*intérêt du capital* et le *salaire* du travail. Que l'on compare les dentelles de Bruxelles aux cuirs bruts de l'Amérique méridionale !

(4) V. *J.-S. Mill* (Anfangsgründe der polit. Oekonomie, trad. de *Jakob*, p. 133, seq.) ; *M'Culloch* (Principles, III, 6). *Ad. Smith* pensait que l'élévation du salaire faisait renchérir les marchandises dans une proportion *arithmétique*, et l'élévation du taux de l'intérêt dans une proportion *géométrique* (I, ch. IX). *Child* (Discours of trade, p. 38) émettait la même opinion. *Kraus* (Staatswirthschaft, I, p. 277) traduit mieux cette dernière idée, en disant que l'élévation du taux de l'intérêt agit dans la proportion des intérêts composés. Ainsi, en prenant pour exemple une fabrique de toile, il montre comment une élévation de 2 pour 100 sur le salaire fait monter le prix des marchandises de 3,412 à 3,457 thalers, tandis qu'une élévation de 2 pour 100 sur le taux de l'intérêt le porte à 3,520 thalers. V. d'autres exemples dans *Storch* (Handbuch, I, p. 290).

§ 198.

Lorsqu'une des trois branches de revenu s'est relativement accrue, c'est-à-dire, si l'élément de production qui la représente est devenu proportionnellement plus cher, il est de l'intérêt de l'entrepreneur, ainsi que du public, *de la remplacer, autant que possible, par une force productive moins coûteuse* (§ 47). C'est là que réside, par exemple, le grand avantage d'une

agriculture *intensive* à l'époque d'une civilisation développée. Alors la terre renchérit, tandis que le capital et le travail reviennent à meilleur compte ; on cherche donc à limiter, autant que possible, l'étendue du terrain exploité, et on le féconde à force de culture, d'engrais, de semences, etc., et par conséquent en employant beaucoup de journaliers, de bétail, etc. Comme le prix des terres tient intimement à celui de la plupart des produits bruts, on économise autant que possible sur les déchets, souvent même en y sacrifiant beaucoup de fatigue (1). — Aux degrés inférieurs de culture, de pareilles *économies* passeraient à bon droit pour de la prodigalité. Le prix des terres y est peu élevé, les capitaux et la main-d'œuvre sont, au contraire, fort chers ; il faut donc se livrer alors à la culture *extensive*, c'est-à-dire, épargner sur le capital et sur le travail, et laisser agir, dans la plus large proportion, la nature par elle-même. Les défrichements, les desséchements, etc., tourneraient mal, car ils absorberaient des capitaux fort chers, pour ne procurer que des terres de mince valeur.

Dans les grandes villes, on multiplie les maisons, à mesure que le terrain devient plus cher (2). En Angleterre, où le taux de l'intérêt est fort bas et le salaire très-élevé, on remplace volontiers la main-d'œuvre par le capital ; tout le contraire a lieu dans les pays comme les Indes orientales et la Chine. Que l'on se rappelle, d'un côté, les palanquins employés en Asie au lieu de voitures, et les hommes qui, dans l'Amérique du Sud, doivent franchir 1800 marches pour porter le minerai aux fonderies (3), et, d'autre part, les machines, si nombreuses en Angleterre, qui, pour épargner aux ouvriers d'une fabrique la peine de monter ou de descendre, les transportent d'un étage à l'autre (4).

(1) La faucille remplace la faux ; le battage à la main, les machines à battre, quand le taux de l'intérêt s'abaisse, succèdent au foulage des gerbes par les bœufs. — A Paris, on transforme en stéarine les débris

des restaurants, des fabriques de savon, etc.; les déchets tombés sous les ciseaux des fabricants de châles, à Vienne, vont servir en Belgique aux fabricants de draps.

(2) Cette remarque avait déjà été faite dans l'antiquité pour la ville de Tyr, située sur une petite île, dont le territoire était, par conséquent, d'une étendue limitée (*Strabo*, XVI, 2).

(3) *Humboldt* (N. Espagne, II, ch. v, IV, ch. xi).

(4) C'est ainsi que sur les chemins de fer anglais la sécurité des trains n'est pas tant sauvegardée que chez nous, au moyen d'une foule de gardiens, etc., mais par des barrières solidement établies, par des ponts jetés sur les routes qui traversent la voie, etc., et généralement par l'intervention des capitaux.

§ 199.

Le commerce extérieur, ce puissant moyen de division et de réunion du travail entre tous les peuples, fournit de grandes ressources de ce genre. Il arrive souvent que les entrepreneurs du pays où un élément de production devient trop cher, l'*empruntent* ailleurs; ainsi, par exemple, lorsque le salaire atteint un prix élevé, on fait venir les ouvriers du dehors, tandis qu'ailleurs, si le taux de l'intérêt monte très-haut, on a recours aux capitaux étrangers (1). Nous avons déjà étudié ces faits au point de vue des Etats qui fournissent cet excédant de forces, en évitant ainsi le trop-plein, qui troublerait l'harmonie de l'ensemble. Les Etats vers lesquels ces ressources viennent affluer, si l'on envisage la question purement économique, en retirent également un avantage positif. Qu'un confiseur suisse, par exemple, après avoir fait honnêtement fortune à Saint-Pétersbourg, retourne dans sa patrie avec son avoir, personne ne saurait dire que la Russie se trouve appauvrie d'autant. Cet homme a créé son capital; s'il demeurait en Russie, l'économie publique de cet Etat se trouverait plus riche qu'avant son arrivée; maintenant elle n'en est pas plus pauvre, et elle a pu, dans l'intervalle, utiliser l'habileté de ce travailleur étranger.—De même, si un capitaliste, résidant en Allemagne, achète des terres en Hon-

grie, le revenu national de ce dernier pays perd, il est vrai, le montant annuel de la rente foncière, qui prendra désormais le chemin de l'Allemagne; mais, par compensation, ce revenu se trouve accru d'une quotité équivalente, que fournit l'intérêt du capital soldé, pourvu que le marché ait été loyal, et que le prix d'achat ait servi à faire un bon placement (2). — Si, en Hongrie les terres surabondent et que ce pays soit pauvre en capitaux, l'avantage économique qu'il réalise est évident (3).

Ces règles économiques ne peuvent, disons-le hautement, rencontrer leur application que si des considérations d'un ordre plus élevé, puisées dans un intérêt national, ne viennent point commander une exception. *La vie ne vaut-elle pas mieux que le manger, et le corps que le vêtement?* — Aucun peuple sensé ne consentirait à abandonner aux étrangers, d'une manière prépondérante, certains genres de services, comme ceux du clergé, de l'administration publique, de l'armée, lors même qu'il devrait réaliser ainsi une économie notable. Nous en dirons autant de la propriété foncière, et cela avec d'autant plus d'insistance, qu'il s'y rattachera un plus grand nombre de droits politiques, de juridiction, de patronage ou autres. Enfin, les dettes hypothécaires qui dépassent certaines limites peuvent entraîner les mêmes conséquences que la pleine aliénation des terres (4), et *Raynal* n'a pas eu complétement tort de dire, qu'en certaines occurrences, admettre les étrangers à souscrire un emprunt national, c'est presque leur céder une province (5). Evidemment, une grande puissance peut faire, sous ce rapport, ce qui risquerait d'être fatal pour un petit Etat (6).

(1) « On ne se déterminera pas facilement à transporter les capitaux productifs et les forces industrielles d'un point où les services qu'ils rendent sont mal rémunérés, sur un autre, où ils pourraient obtenir de plus grands avantages, tant que la tendance à l'équilibre pourra être satisfaite au moyen de l'échange mutuel des produits » (*Nebenius*, Oeff.

Credit, p. 48). L'abolition des droits sur les céréales a certainement diminué l'émigration des capitaux anglais.

(2) *Petty* (Polit. anatomy of Ireland, p. 82) part de là pour combattre l'opinion commune, suivant laquelle l'*absentéisme* serait pour l'Irlande une source de grands dommages. Il pense qu'une défense, destinée à l'empêcher, et poursuivie dans ses conséquences naturelles, conduirait à river chaque individu à la glèbe qu'il cultive de ses mains. — *Carey* (On the rate of wages, 1835, p. 47) désigne aussi sous le nom d'*absentees* les capitalistes anglais qui tirent des revenus de l'Amérique.

(3) Les anciens économistes ont ordinairement méconnu cette loi ; ils avaient coutume de regarder comme un acte nuisible tout payement opéré en espèces à l'étranger. Ainsi, par exemple, *Culpeper* (Tract against the high rate of usury, 1623, 1640) condamne tout emprunt contracté à l'étranger, parce que, soit pour payer les intérêts, soit pour rembourser le principal, il sort du pays plus d'argent que l'emprunt n'en a procuré, d'autant plus que celui-ci n'est point fait d'ordinaire en métaux précieux, mais en marchandises, qui surabondaient à l'étranger. Telle est aussi l'opinion de *sir J. Child* (Discourse of trade, 1690, p. 79, 91). Il soutient que le créancier s'engraisse toujours aux dépens du débiteur. *Schroeder* (Fürstl. Schatz-and Rentkammer, p. 141) va jusqu'à conseiller de confisquer simplement les capitaux empruntés au dehors. V. aussi *Justi* (Staatswirthschaft, II, p. 461). — Et cependant le calcul le plus simple nous démontre que si l'on emprunte 1,000 thalers à 5 pour 100 et si cette somme produit 10 pour 100, on fait une fort bonne affaire. *Locke* (Considerations, p. 9) le comprenait parfaitement. V. aussi *J.-B. Say* (Traité, II, ch. x) et *Hermann* (Staatsw. Unters., p. 365, seq.).

(4) Rappelons-nous les créanciers anglais en Portugal, les Gênois en Corse (*Steuart*, Principles, II, ch. XXIX). L'Edinburgh Review, se plaçant au point de vue purement économique, démontre fort bien (XX, p. 358) que l'Angleterre devrait recruter toute son armée en Irlande, pays où le salaire est infiniment au-dessous de ce qu'il est dans la Grande-Bretagne. Mais, au point de vue politique, quel immense danger ! En 1832, un quart des actions de la Banque des Etats-Unis se trouvait entre des mains étrangères ; aussi ses adversaires lui donnaient-ils ironiquement le nom de *British bank*. La Banque principale de Philadelphie (1836) inséra dans ses statuts que les citoyens américains pourraient seuls voter comme actionnaires. Pareillement pour la Banque de France (*Michel Chevalier*, Lettres sur l'Amérique du Nord, 4e éd., I, p. 337).— On peut remarquer, en général, que les anciens économistes appuient une politique, exacte en principe, sur de fausses raisons économiques, tandis que la science moderne ne s'en inquiète point.

(5) V. *Montesquieu* (Esprit des Lois, XXII, 17); *Blackstone* (Commentaires, I, 320).

(6) L'Autriche a concédé plusieurs chemins de fer, en 1854-1855, à des capitalistes français; elle a pareillement favorisé les acquisitions de terres faites sur son territoire par de petits princes étrangers. Dans les deux cas, c'est bien certainement l'influence autrichienne qui s'est développée au dehors, beaucoup plus que l'influence du dehors ne s'est étendue en Autriche.

§ 200.

Enfin, en ce qui concerne le *commerce extérieur*, dans la stricte acception du terme, on a manifesté autrefois une appréhension, qui ne s'est pas encore dissipée aujourd'hui, et qui revient à dire qu'une nation pourrait être vaincue par une nation rivale, dans le trafic de tous les genres de marchandises (1). Evidemment cela implique contradiction. Qui veut payer les biens étrangers ne peut le faire qu'avec ses propres biens; si, pour les acquérir, il donne de l'argent, celui-ci est un produit direct et immédiat de son *ménage* (*pays de mines*), ou bien il lui est arrivé en échange de ses propres produits. Recevoir de l'étranger tous les objets dont on a besoin, ce serait donc les recevoir en cadeau. — Il est tout aussi illogique de s'inquiéter de ce que les *trois branches de revenu* national, s'élevant à la fois fort haut, pour la même économie publique, il deviendrait fort difficile de soutenir la concurrence de l'étranger. La rente foncière et le taux de l'intérêt doivent suivre à cet égard une marche tout à fait différente (2). — Avec la liberté absolue du commerce, chaque peuple finit par se livrer aux branches de production qui utilisent principalement les forces productives dont il dispose au meilleur compte, c'est-à-dire, celles que le niveau, relativement bas, de la branche de revenu correspondante, recommande à l'économie privée. L'élévation purement absolue et individuelle, pour ainsi dire, des trois branches de revenu, n'exerce, ainsi que nous l'avons déjà vu, aucune influence

directe sur le prix des marchandises. Elles peuvent, toutes les trois, être, sous ce rapport, plus élevées chez un peuple que chez un autre. Ainsi, par exemple, les propriétaires fonciers, les capitalistes et les ouvriers de l'Angleterre peuvent se trouver, en même temps, dans une meilleure situation économique que les Polonais de même condition, si le rapport du revenu national à l'étendue superficielle du sol, à la masse des capitaux et à la population en général, est plus favorable pour l'Angleterre que pour la Pologne (3).

(1) *Forbonnais* (Eléments du commerce, I, p. 73).

(2) Réfutation solide de l'erreur, généralement accréditée, en vertu de laquelle on suppose que « tout » est plus cher en Angleterre qu'en France (Journal des Economistes, mai 1854, p. 295, seq.). Un architecte distingué m'a assuré qu'on pouvait construire aussi bien à Londres pour 1 livre sterling (25 francs) qu'à Berlin pour 6-7 thalers (22 fr. 50 c. à 26 fr. 25 c.) ; seulement l'ensemble de la dépense, dans l'une et l'autre de ces villes, se compose d'éléments très-différents quant à leur proportion respective.

(3) On entend dire fréquemment, par exemple, que les pays où le salaire est élevé ne sauraient soutenir sur les marchés étrangers la concurrence des pays où le travail est payé moins cher. Les disciples de *Ricardo* contestent l'exactitude de cette assertion, « parce que, disent-ils, une diminution dans les profits met l'entrepreneur à même de supporter la perte occasionnée par l'élévation du salaire. » (V. Report of the select committee on artisans and machinery, p. 547, seq.). *Senior* les plaisante très-finement à ce sujet : « Might not the loss enable him to bear the loss? » (Outlines, p. 146). *J.-B. Say* pense aussi que le salaire tombe au plus bas, là où les entrepreneurs n'ont aucun profit. Voici plutôt la vérité : un pays où le salaire est relativement élevé ne peut guère offrir sur les marchés neutres les marchandises qui réclament surtout du *travail* ; mais le taux relativement bas de l'*intérêt* ou de la *rente*, soit des deux à la fois, doit mieux le disposer pour la production de certaines autres marchandises. La conséquence ordinaire d'une élévation de salaire sera de faire dériver la production dans d'autres canaux que ceux dans lesquels elle avait coutume de passer. Les vieilles plaintes que les fermiers de la Saxe ne cessent de faire entendre au sujet du manque de bras, ont vraiment lieu de surprendre, dans un pays où la population est si pressée. Les remèdes proposés par les praticiens les plus habiles consistent surtout dans l'éléva-

tion du salaire (créer l'espérance de mettre la vieillesse à l'abri du besoin, etc.), l'introduction de la rétribution à la tâche et la multiplication des machines destinées à l'agriculture. Pour notre compte, il nous semble apercevoir ici le signe de l'utilité qu'il y aurait de restreindre la *grande culture*, telle qu'on la pratique jusqu'ici, à l'élève du bétail et à d'autres branches qui exigent peu de travail, et de lui substituer, en partie, la *petite culture* des plantes industrielles, etc., avec le concours de petits fermiers. — *J. Tucker* a parfaitement développé plusieurs points relatifs à cette question, dans sa réfutation de la théorie de *Hume* sur la supériorité finale inévitable des pays pauvres par rapport aux pays riches, en matière d'industrie (Four tracts on political and commercial subjects, 1774, n° 1). *L. Lauderdale* (Inquiry, p. 296).

HARMONIE DES TROIS BRANCHES DU REVENU.

§ 201.

Avec les progrès de la culture économique, la *différence individuelle des trois branches du revenu* se dessine sans cesse d'une manière plus tranchée (1). L'antagonisme entre le propriétaire foncier, le fermier et le travailleur, absolument inévitable, au dire de *Ricardo*, n'existe point au moyen âge, puisque propriétaire et fermier ne forment d'ordinaire qu'une seule et même personne, et que le travailleur est esclave, ou bien se trouve protégé contre la concurrence proprement dite par la condition de paysan. Il en est exactement de même en ce qui concerne l'activité industrielle de cette époque, où elle ne repose que sur les métiers et sur l'industrie domestique (2).

A mesure que la division du travail se manifeste, la diversité des aptitudes se trouve mieux utilisée, mais elle se développe aussi davantage, et les différences sont plus fortement accentuées. A côté de la classe des ouvriers qui, vouée uniquement au travail, conçoit à peine l'espérance de posséder un capital ou un coin de terre (3), s'élève parallèlement une classe de capitalistes, qui acquiert chaque jour une plus haute importance. — Au point de vue purement économique, cette transformation offre

de grands avantages. Combien la présence d'une classe spéciale de capitalistes ne doit-elle pas faciliter la concentration des capitaux, si favorable à la production, ainsi que leur oscillation qui contribue tant à niveler les prix! Les capitalistes « *oisifs* » ont eux-mêmes du moins cela de bon, que sans eux l'homme capable, mais dépourvu de ressources, ne pourrait jamais s'élever au rang d'entrepreneur indépendant. Il est vrai que, si la ligne de démarcation s'élargit par trop, elle peut susciter un mal immense, à la fois politique et social (§ 55) (4).

(1) Chez les peuples en décadence, la rente foncière et l'intérêt du capital se confondent dans les mêmes mains, car les capitalistes s'emparent ordinairement de toute la propriété foncière.

(2) Si les anciens auteurs, tels que *Steuart*, par exemple, parlent si peu de capital, de travail et de rente foncière, mais seulement de la *ville* et de la *campagne*, cela ne provient nullement de leur ignorance. La différence qui existait entre celles-ci était bien plus saillante et avait de leur temps beaucoup plus d'importance qu'aujourd'hui, tandis que le développement relatif des trois sources du revenu en avait beaucoup moins. D'autre part, quand *Colton* (Public economy for the Un. States, 1848, p. 155, seq.) prétend que, du moment où les trois branches de revenu ne sont pas aussi distinctes en Amérique qu'en Europe, toute notre science économique avec ses théories ne saurait convenir à l'Amérique, il oublie que la science ne doit pas être simplement le *contre-moule*, mais l'analyse de la réalité.

(3) C'est un trait caractéristique de l'époque actuelle, que lorsqu'il est question en général d'*ouvriers*, on entend parler de ceux qui travaillent moyennant *salaire*, et souvent même seulement de journaliers. En Prusse, vers 1805, 17.8 pour 100 de la population vivaient du *salaire* qu'ils obtenaient en louant leur travail, et en 1846, 22.8 pour 100 étaient journaliers, domestiques, compagnons et ouvriers de fabriques (*Dieterici*).

(4) *Ricardo* (Principles, ch. IV) fait ressortir le côté favorable de la question; *Sismondi* (N. P., I, p. 268), au contraire, le mauvais côté. Ce dernier pense que le capital, et le sol nécessaire pour son exploitation, seraient mieux placés dans la même main. En fait, l'existence solide d'une classe de paysans capables (également d'une classe pareille d'ouvriers) fournit le meilleur moyen pour empêcher les périls d'un divorce trop tranché entre les diverses branches du revenu.

§ 202.

Toute classe, dans laquelle se personnifie une branche du revenu, doit avoir conscience que son *intérêt* marche d'accord avec celui de l'économie publique tout entière. Lorsque le revenu national, pris dans son ensemble, augmente, chacune de ses branches en particulier peut grandir, sans détriment pour les autres, et elle grandit ainsi en réalité (1). La classe des propriétaires fonciers doit, plus qu'aucune autre, envisager ses intérêts comme liés, de la manière la plus intime, à la prospérité de la nation tout entière. Il est facile aux ouvriers d'émigrer; pour les capitaux, c'est plus facile encore! L'Angleterre, de nos jours, ne saurait faire la guerre sans avoir à combattre, du moins au début, des capitaux anglais (2). « *Là où est votre trésor, là est aussi votre cœur* ! » Le sol seul demeure immobile; il ne peut ni échapper à la pression de l'impôt, ni se soustraire aux nécessités de la guerre, et il ne saurait non plus, par suite d'un délit, se réfugier en pays étranger (3, 4).

Mais aussi il est indubitable que la faculté de mettre sa fortune à l'abri et de la transporter, dans son portefeuille, en pays étranger, où l'on peut, pour son argent, se procurer presque les mêmes agréments, vivre de la même manière, et conserver les habitudes de son propre pays, constitue, dans certaines circonstances, un élément essentiel de liberté politique et religieuse.

Du reste, la qualité ou le défaut, qui distingue ceux qui possèdent, c'est-à-dire la crainte de tout changement, quand elle serait même indispensable, doit être commune à la rente foncière et au capital. En présence d'une séparation tranchée des diverses branches de revenu, ce sera donc toujours un problème difficile à résoudre, et cependant inévitable, que de relier d'une manière active les intérêts du simple travailleur aux intérêts de l'Etat (5).

Dans toute période calme, car cela ne saurait avoir lieu aux époques de crise et de transition dont nous avons parlé (§ 24), il existe une opinion, l'on pourrait dire une conscience publique, appelée à prononcer sur le service et la rétribution, qui envisage comme *équitable* une certaine proportion entre les trois branches du revenu. Tout homme, animé d'un sentiment de justice, est satisfait quand il voit cette proportionnalité établie, et la satisfaction qu'il éprouve est pour la production une condition essentielle de prospérité, puisqu'elle détermine la coopération active de tous ceux qui possèdent des fonds ou des forces. C'est toujours un malheur que de dévier de la ligne tracée par ce sentiment d'équité; mais ce malheur est surtout redoutable, si on le fait au détriment du salaire. On ne doit jamais oublier que la rente foncière est un présent de la nature, et l'*intérêt* un fruit ultérieur, conquis par l'épargne, à la suite de travaux qui déjà ont obtenu leur rémunération. L'élévation du salaire élève d'ordinaire à une plus haute puissance l'efficacité du travail, ce qui n'est point le partage de la *rente* ou de l'*intérêt* (6).

L'activité générale est, dans tous les cas, le meilleur moyen de maintenir l'harmonie entre les diverses branches du revenu (7).

(1) L'opposition qu'on remarque sur ce point entre *Ad. Smith* (à la fin de son premier livre) et *Ricardo* (ch. XXIV) caractérise bien les époques où vivaient ces deux écrivains. Selon *Smith*, l'intérêt particulier des propriétaires et des ouvriers se développe toujours parallèlement à l'intérêt général; seulement ces deux classes peuvent facilement être induites en erreur sur leur intérêt véritable. Les capitalistes comprennent à merveille leur avantage particulier et le font valoir avec beaucoup d'ardeur; mais celui-ci est en désaccord avec l'intérêt général, en ce sens que le profit s'élève plus haut chez les peuples pauvres et chez ceux qui déclinent, que chez les nations riches et florissantes. *Ricardo* pense, au contraire, que l'intérêt des propriétaires fonciers est en opposition avec tous les autres, car il gagne à voir les *frais de production du blé*, etc., s'élever aussi haut que possible. — En même

temps, la théorie nouvelle de la *rente foncière*, presque inaperçue au temps d'*Ad. Smith*, est devenue très-rapidement populaire depuis 1815. — Pareillement, les *socialistes* de nos jours ont l'habitude d'incriminer les entrepreneurs et de prétendre que l'intérêt particulier de ceux-ci est en opposition avec l'intérêt du *peuple tout entier*, dénomination qu'ils appliquent au plus grand nombre.

(2) Vers la fin du quatorzième siècle, les riches marchands de la Flandre prenaient presque toujours parti pour la France absolutiste et aristocratique, contre leurs *Artevelde*, etc.

(3) C'est pourquoi tant de constitutions, de statuts communaux, etc., exigent, pour qu'on puisse exercer la plénitude des droits de citoyen actif, la possession d'une propriété foncière, et qu'en général celle-ci est encore souvent regardée comme une sorte de fonction publique. — Je lisais, il y a peu de temps, la vie d'un gentilhomme du nord de l'Allemagne, qui avait vaillamment combattu les Français dans la campagne de 1813, « *quoiqu'il* possédât des biens considérables et que l'ennemi, par conséquent, eût pu s'en prendre très-facilement à ses propriétés. » Si ce « *quoique* » du panégyriste exprimait les sentiments actuels des grands propriétaires, beaucoup d'anciennes institutions politiques auraient perdu toute raison d'être. — *Ad. Müller* a prétendu que les *majorats*, etc., peuvent être un obstacle au développement du revenu net de l'économie publique ; mais qu'ils ont l'avantage de conserver à l'Etat et à la vie nationale une saveur guerrière (Elemente, II, p. 90).

(4) « Les capitalistes romains sur lesquels comptait Pompée l'abandonnèrent néanmoins au moment du danger, parce que César, tout en détruisant la constitution, respecta leurs relations d'affaires » (*K. W. Nitzsch.*).

(5) *Kosegarten* (Nat. OEk., p. 186) pense, à propos des luttes d'intérêt, quelquefois si ardentes, qui existent de nos jours entre le *travail* et le *capital*, que la *quatrième classe* n'est pas aussi bien représentée par ceux qui possèdent, que le supposent les partisans des institutions *constitutionnelles*. Et, en fait, *Jarke* (Principienfragen, 1854, p. 197) veut la faire représenter par le gouvernement, afin de prévenir ainsi la lutte entre le pauvre et le riche. V. *Cherbuliez* (Riche ou pauvre, p. 242, seq.).

(6) V. *Lotz* (Revision, III, p. 322, seq., 327, 334, seq.; Handbuch, I, p. 511, seq.) ; *Laffitte* (Sur la réduction de la rente, p. 56). *Fuoco* exagère cette doctrine jusqu'à dire : *Che la distribuzione, e non la produzione, sia la prima e principal operazione in economia* (Saggi economici, II, p. 44).

(7) *Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon* (*J.-J. Rousseau*, Emile, III).

CHAPITRE VII.

RÉPARTITION DU REVENU NATIONAL.

---

§ 203.

Si le revenu national se divisait en portions absolument égales, chaque individu jouirait sans doute, vis-à-vis des autres, de la plus grande indépendance. Mais personne ne serait disposé à s'adonner aux occupations grossières ou déplaisantes de leur nature; il faudrait se résoudre à les voir désertées complétement, ou bien les imposer à tour de rôle (1) (§ 9). On verrait ainsi s'évanouir l'avantage principal de la division du travail, qui permet aux aptitudes supérieures de s'adonner exclusivement à des travaux d'un ordre plus élevé.

Une pareille égalité ne serait pas plus favorable à l'*épargne* du capital. La plupart des hommes regardent la moyenne de ce que les personnes de leur condition ont coutume de dépenser comme la mesure absolue de leurs besoins, et n'épargnent, en conséquence, que s'ils possèdent davantage : s'ils jouissaient tous du même revenu, personne ne croirait avoir quelque chose de superflu (2). — La même pensée détournerait aussi la plupart des hommes de courir le moindre hasard économique, et pourtant il n'est point de progrès possible, sans un risque (3).

(1) V. *Aristoph.* (Plut., 508, seq.).

(2) *K. Ritter* (Erdkunde, I, p. 1019, seq.) dit que le caractère distinctif du désert, c'est sa complète monotonie. Rien ne vient interrompre la ligne invariable de cette plaine immense, ce qui enlève aux

vapeurs de l'atmosphère toute possibilité de se concentrer : partout même composition du sol ; rien que des pierres ou du sel, en masses abruptes et nues : enfin, mobilité extrême de la surface, qui ondule au moindre vent, de sorte qu'aucune plante ne peut y prendre racine. — Ce tableau semble reproduire trait pour trait les conséquences économiques et politiques de l'égalité absolue entre les hommes.

(3) « Les supériorités qui ne sont dues qu'à un usage plus intelligent et mieux réglé de nos facultés naturelles, loin d'être un mal, sont un véritable bien. C'est dans la plus grande prospérité qui accompagne un plus grand et plus heureux effort, qu'est le principe de tout développement » (*Dunoyer*, Liberté du travail, IV, 9, 10).

§ 204.

A l'extrémité opposée, se trouve un état social où la classe moyenne a disparu, de manière que la nation ne se compose plus que de quelques richards, et d'une multitude innombrable de prolétaires ; nous l'appelons *oligarchie d'argent*, avec le *paupérisme* pour revers de la médaille (1). Cet état social présente toutes les aspérités de l'aristocratie, en effaçant ce qu'elle peut avoir de favorable. Il procède, d'ordinaire, d'une démocratie dégénérée (2), et ne saurait trop brusquement s'écarter, du moins quant à la forme, du principe de l'égalité. Deviens riche, crie-t-on au pauvre que la faim dévore ; aucune entrave légale ne te fait obstacle, et tu partageras aussitôt les avantages de notre position (3) ! — L'uniformité de l'Etat et la centralisation du pouvoir, objets d'exécration pour la véritable aristocratie, sont alors poursuivies dans leurs dernières conséquences. Au lieu des hommes, les capitaux seuls comptent désormais pour quelque chose ; toute la vie dépend de l'Etat, afin que les maîtres qui le gouvernent, les hommes puissamment riches, dominent sans contrôle. L'abaissement de toutes les barrières imposées aux transactions, la suppression de tout ce qui pourrait avoir un cachet quelconque d'une distinction étrangère à l'esprit commercial, à l'égard des personnes ou des re-

lations, ouvrent aux capitaux libre carrière : les spéculateurs veulent tout conquérir.

La dépendance des prolétaires est d'autant plus grande qu'ils sont réduits, par le manque absolu de capitaux et de terres, à porter sans interruption sur le marché tout ce qu'ils possèdent de puissance de travail ; d'ailleurs, l'offre des travaux est répartie sur un grand nombre de têtes, tandis que la demande se trouve réunie dans les mains de quelques individus, et peut être, avec facilité, systématiquement concentrée (4). Une si grande dépendance, qui pèse d'un seul côté, est sans contredit une épreuve morale des plus difficiles à supporter, pour des hommes qu'une sorte d'abîme sépare de ceux qui les dominent, sans qu'il soit comblé par une affection réciproque. Le pauvre privé d'espérance sera aussi porté à haïr la loi, que le richard à la mépriser (5). De pareilles circonstances développent la puissance contagieuse du communisme, dont nous avons montré (§ 80) le danger mortel pour l'ordre et la liberté. L'histoire nous donne une terrible leçon lorsqu'elle nous apprend « que six individus possédaient à eux seuls la moitié de la province d'Afrique *quand Néron les fit tuer* » (6). — Au dehors, l'oligarchie financière sera toujours d'une faiblesse extrême. La grande majorité, qui n'a rien à perdre, s'intéresse peu au maintien de l'indépendance politique ; elle se réjouit bien plutôt de la ruine de ses oppresseurs, dans l'espoir de recueillir une partie des dépouilles (7). Les riches aussi, séparés de la masse de la nation, abandonnés sans appui, se défiant d'elle avec raison, ne tardent pas à se dépouiller du sentiment de la nationalité, et à calculer ce qu'elle leur rapporte et ce qu'elle leur coûte. Or, comme calcul purement matériel, *un empire universel* est, sans contredit, la forme politique la plus rationnelle. — Rien ne favorisa davantage la domination exercée sur le monde entier par l'ancienne Rome, que la lutte perpétuelle du riche et du pauvre qui ravagea l'*orbis terrarum*, et qui permit aux Romains

de venir, habituellement, en aide à ceux qui possédaient (8, 9, 10, 11). Du reste, ce n'est que dans les pays où règne l'esclavage, que le hideux contraste dont nous venons de retracer le tableau peut éclater dans toute son horreur. « Lorsque les dents de *dragon* semées dans l'Amérique du Nord auront mûri, dit *Mommsen*, le monde pourra récolter des fruits pareils. »

(1) J'en examinerai plus tard les causes en détail.

(2) Plus les classes inférieures dégénèrent en *plèbe* et plus la souveraineté appartient à cette multitude, plus il devient facile aux riches de se rendre maîtres de l'Etat, à prix d'argent.

(3) Aux degrés intermédiaires de culture, lorsque les avantages (§§ 54, 58, 90, 207) de la grande exploitation sur la petite n'ont encore acquis, même d'une manière relative, que peu de développement, c'est sans donte un moyen d'arriver à l'égalité, que de soumettre les droits politiques à la condition de posséder un certain avoir. L'antagonisme natif des diverses classes peut être longtemps apaisé par l'institution d'un cens (*Solon*, *Servius Tullius*).

(4) *Necker* (Législation et commerce des grains, 1775, I, *passim*). V. déjà *Bacon* (Serm. fideles, 15, 29, 35, 39).

(5) Terrible parole de *Schiller* : « Il faut que l'homme puisse dire que quelque chose est à lui, ou bien il promènera le meurtre et l'incendie. »

Etwas muss er sein eigen nennen,
Oder der Mensch wird morden und brennen.

(6) *Plin.* (H. N., XVIII, 7).

(7) Combien cette circonstance n'a-t-elle pas favorisé les Germains, lors de la grande migration des peuples! V. *Salvian.* (De gubern. Dei, VII). Réponse remarquable d'un Romain fait prisonnier par Attila, qui explique comment il trouvait l'existence plus supportable chez les Huns, qu'au milieu de l'excès de la civilisation romaine (Prisci legatio, in *Niebuhr*, Corp. histor. Byzant., I, p. 191, seq.). Il en fut de même lorsque les Croisés firent la conquête de Constantinople, à la grande joie du peuple de la ville et de la campagne (*Nicetas*, Chron. Hist.; Urbs capta, § II, p. 340). Cette loi naturelle éclate surtout, lorsqu'on vient à comparer la puissance prépondérante de Rome vis-à-vis de Carthage, et sa faiblesse vis-à-vis des Cimbres et de Mithridate. Annibal ne fut-il pas pour sa patrie ce que César fut plus tard pour Rome? Si Carthage n'avait pas été livrée à la discorde et au mal interne qui la dévorait, il l'aurait certainement fait résister à l'Italie.

(8) V. sur les tendance sd'oligarchie d'argent, qui affectèrent les dernières périodes de la monarchie juive, *Amos* (2, 6, seq., 6, 1, *seq.* 8, 5); *Michée* (2, 2); *Isaïe* (5, 8); *Nehem.* (5). — Tandis que l'Exode parle de plus de 603,000 hommes en état de payer l'impôt, c'est à peine si les dix tribus, formant le royaume d'Israël, en fournissaient 60,000. — 11 *Rois*, 15, 19 (*Ewald*, Gesch. der Volkes Israel, II, 2, p. 320).

(9) L'esprit qui animait l'oligarchie d'argent chez les Grecs est le mieux révélé par *Platon* (De republ., VIII) et par *Aristote* (Polit., III-VI, *passim*); le premier regarde le contraste du riche et du pauvre comme un principe démoralisateur (IV, p. 422). Tout ce qu'on peut appeler coutume, croyance politique et sentiment national du droit, s'était transformé en rationalisme, dans le monde hellénique, et celui-ci, à son tour, se résuma dans l'opposition entre le riche et le pauvre (V. *Droysen*, Gesch. des Hellenismus, II, p. 496). L'institution du cens, imposée par *Antipater* à la république d'Athènes, constate que sur 21,000 habitants il ne s'en trouvait que 9,000 qui possédassent une fortune de 2,000 drachmes ou au delà, c'est-à-dire juste ce qu'il fallait à un homme pour vivre de la manière la plus chétive, en portant le revenu au taux le plus élevé. Si l'on songe à l'énorme quantité d'esclaves, ce petit nombre de propriétaires surprend d'autant plus que l'administration financière de Lycurgue témoigne d'un état florissant, que la paix avait rarement cessé de régner, et qu'enfin les victoires d'Alexandre offraient au commerce grec l'occasion de réaliser de gros bénéfices (V. *Boeckh*, Staatshaush. der Ath., IV, 3-9). A Sparte, la classe dominante ne comptait, en dernier lieu, que 700 familles, dont 100 possédaient toutes les terres, et les 600 autres formaient une sorte de prolétariat noble. On sait que les essais de réformes sociales, tentés par Agis et par Cléomène, ne firent que précipiter la ruine de l'Etat (*Plutarch.*, Agis et Cléomène). *Aratus* fut en grande partie redevable de la considération qui l'entourait, au renom qu'il avait acquis en prenant sous sa sauvegarde les propriétés des exilés de Sicyone (*Thirlwall*, History of Greece, VIII, p. 167); tandis que d'autres, comme *Nabis*, suivant une route tout opposée, se fortifièrent par la persécution des riches, de nouvelles lois relatives aux dettes et le partage des terres (*Polyb.*, XVII, 17; *Livius*, XXXII, 40; *Plutarch.*, Cléom., 20). *Tite-Live* dit, en propres termes, que tous les *optimates* étaient partisans des Romains, et que la foule aurait voulu *omnia novare* (XXXV, 34). V. au sujet des luttes déplorables suscitées par les révolutions et les contre-révolutions, fruit de ce contraste, *Polyb.*, (XIII, 1-2; XVIII, 36; XXX, 14; XXXII, 21; XXXVIII, 2-3); *Diodor.* (Exc., p. 587, 623); *Tite-Live* (XLI, 25; XLII, 5); *Pausan.*, (VII, 14).

(10) On doit chercher dans les grandes conquêtes de Rome la cause principale de la disparition de la classe moyenne, entre la seconde et la

troisième guerre punique. Pour avoir une idée des richesses immenses que les gouverneurs pouvaient spolier dans leurs provinces, il suffit de se rappeler que Cicéron demanda d'abord contre *Verrès* une amende qui s'élevait à près de 20 millions de francs (*Cicero*, In Verrem, div. 5). Verrès aurait dit qu'il se tiendrait pour satisfait s'il pouvait conserver le fruit de ses rapines de la première année; que la seconde serait consacrée à ses défenseurs, et la troisième à ses juges (*Cicero*, In Verrem, I, 14). Cicéron lui-même, quoique assurément il ne se livrât à aucune extorsion de ce genre, s'enrichit, dans son gouvernement de Cilicie, pendant l'espace d'une année, de 400,000 francs au moins, sans compter une masse de présents en tableaux, etc. (*Drumann*, Gesch. Roms, VI, p. 384). V. sur les excès odieux dont Brutus (?) se rendit coupable en Asie, *Cicéron* (Ad Att., V, 21; VI, 1). *Salluste* nous montre, dans Jugurtha, comment ces hommes faisaient la guerre; et dans Catilina, à quels monstrueux projets une détresse trop méritée pouvait les pousser. *Patricium scelus!* La plupart des sénateurs étaient les débiteurs de *Crassus*, circonstance à laquelle il dut, ainsi qu'à l'habileté extraordinaire de ses menées politiques (dans les élections, procès criminels, etc.), de figurer quelque temps à côté de *César* et de *Pompée*. Les richesses immenses des grands personnages avaient pour conséquence nécessaire de rendre les pauvres relativement plus pauvres encore, et leur luxe royal, d'exciter l'avidité du peuple; en outre, la grande quantité d'esclaves qu'ils entretenaient, et le système économique des pâturages qui s'étendit de plus en plus sur toute l'Italie, à mesure que les provinces vidaient leurs greniers pour subvenir aux besoins du *peuple-roi*, accrurent encore la difficulté qu'éprouvait le prolétaire pour vivre du travail de ses mains. Auparavant les citoyens libres, appartenant aux dernières classes, étaient exemptés du service militaire, tandis qu'on faisait la conscription des esclaves pour les envoyer servir sur la flotte; mais ces règles changèrent, et l'on vit disparaître ainsi la raison principale qui rendait le travail des journaliers libres plus avantageux aux grands propriétaires (*Nitzsch*, Gracchen, p. 124, 235). Les riches dépouilles, fruit de la guerre et des conquêtes, etc., entraînèrent la fraction supérieure de la classe moyenne à vivre du commerce d'usure, en le préférant aux diverses industries qui auraient constitué promptement la petite classe moyenne (*Mommsen*, Röm. Gesch, I, p. 622). Telle fut l'origine de la *misera ac jejuna plebecula* dont parle *Cicéron* (Ad Att., I, 16, 6). A une époque où le recensement constatait l'existence de plus d'un million et demi de citoyens romains, *Philippe*, « homme, du reste, fort modéré, » pouvait soutenir (104 ans av. J.-C.) qu'il n'y avait pas dans l'Etat 2,000 citoyens possesseurs d'une fortune réelle (*Cic.*, De off., II, 21). Il est vrai que ce petit nombre jouissait d'une position telle, que *Crassus* ne consentait à reconnaître pour riches que ceux qui pouvaient

équiper une armée à leurs frais (*Cicero*, Parad., VI, 1 ; *Plin.*, H. N., XXXIII, 47). Plus tard, sous les derniers empereurs, on vit encore des fortunes semblables (*Phot.*, Bibl. Cod., 80, p. 63, Bekk). Si nous embrassons le prolétariat romain dans toute son extension, les guerres serviles nous en présentent le côté le plus sinistre. Une seule de ces guerres, peu de temps avant le tribunat de l'aîné des Gracques, doit avoir coûté la vie, en Sicile, à plus d'un million d'hommes (?), et un autre soulèvement d'esclaves désolait en même temps la Grèce (*Athen.*, VI, 83, 87, 104). Une seconde guerre éclata du temps des Cimbres. Mais la plus terrible fut celle de *Spartacus* qui réunit sous ses ordres une armée de 100,000 hommes : elle restera toujours, avec ses péripéties diverses, le type des guerres du prolétariat et de l'esclavage. Ce qui la distingue, c'est qu'elle fut suscitée par les esclaves les mieux préparés à la lutte, et par conséquent les plus dangereux, les *gladiateurs*, en prenant naissance au milieu des immenses *ergastula* où on les retenait par masses; c'est aussi qu'elle se propagea avec une rapidité terrible, car la matière inflammable se trouvait répandue partout; c'est, enfin, la cruauté révoltante avec laquelle elle fut conduite. Les esclaves demandaient, avant tout, vengeance, et une mort sans torture pouvait-elle effrayer le gladiateur ? Dès les premiers succès obtenus, la discorde éclata entre les esclaves ; en effet, de pareilles hordes ne sauraient poursuivre avec constance un but plus élevé que celui qui consiste à donner à leurs violentes passions une satisfaction momentanée. C'est là un des plus puissants moyens de défense qui protégent la société humaine contre ces attaques furieuses! — La piraterie se présente aussi comme un aspect du prolétariat. Elle trouva son principal aliment dans le système de spoliation exercé par les conquérants dans l'Asie Mineure. Les habitants des côtes, victimes de l'oppression, s'enrôlèrent parmi les pirates, « aimant mieux user de violence que la subir » (*Appian.*, B. Mithr., 92; *Dio C.*, XXXVI, 3). Les temples et les Romains les plus riches étaient surtout en péril. Mais ce qu'il y a de pis, c'est que de grands personnages paraissent avoir partagé avec ces brigands : on leur achetait, à des prix dérisoires, des esclaves et d'autres parties du butin, presque aux portes de Rome (*Strabon*, XIV, 468, seq.; *Dio C.*, XXXVI, 5). Pendant que les guerres serviles ne faisaient qu'éveiller la satisfaction des pauvres de condition libre, le paupérisme ameuté avait déjà recours à l'arme redoutable de l'incendie (*Drumann*, IV, p. 282). Le célèbre procès des *bacchanales* et les questions d'empoisonnement qui en furent la suite (186 avant J.-C.) peuvent passer à Rome pour les premiers symptômes éclatants de la scission entre l'oligarchie d'argent et le prolétariat. Il en rejaillit une lumière sinistre sur la moralité des classes supérieures, pendant qu'une grande conjuration d'esclaves (réprimée seulement en 185) éclatait en Apulie et mettait à nu le revers de la médaille. *Caton le Censeur* essaya de réagir

contre ces funestes tendances, au moyen de taxes somptuaires élevées et de la fondation de grandes colonies de prolétaires. Nous voyons, à la même époque, les diverses fractions de la noblesse se réunir, et les *publicains*, c'est-à-dire les gens de finance, se joindre à elles (*Nitzsch*, Gracchen, p. 124).— Le dernier siècle de la république semble pivoter tout entier autour des trois grandes tentatives faites par le prolétariat pour renverser la citadelle de l'oligarchie d'argent; la première sous les *Gracques*, la deuxième sous *Marius*, la troisième sous *César* : la dernière fut couronnée de succès, mais elle ensevelit sous une ruine commune la liberté des deux factions. Parmi les remèdes essayés sans succès, je citerai (outre ceux dont il a été fait mention au paragraphe 79) les nombreuses lois agraires portées dans le but de diminuer la trop vaste étendue des propriétés réunies dans les mêmes mains, et de rétablir à Rome une classe de cultivateurs libres (notamment en 133, 123, 100, 91, 59, av. J.-C.); la loi portant qu'aucun sénateur ne pourrait posséder de navires d'une contenance de plus de 300 amphores (au temps d'Annibal; *Livius*, XXI, 63); la prescription en vertu de laquelle il était enjoint à tout propriétaire de grands troupeaux de prendre au moins le tiers des bergers parmi les personnes de condition libre (*Sueton.*, Cæs., 42); les nombreuses lois *De repetundis*, destinées à protéger les provinces contre les concussions et les spoliations des gouverneurs (la première, 149 av. J.-C.); enfin une police de plus en plus sévère à l'égard des esclaves, et surtout pour le port d'armes, rigueur poussée si loin qu'on fit crucifier des bergers qui avaient tué un sanglier avec un épieu (*Cicero*, Ver., V, 3). Au reste, la règle fondamentale suivie par toute oligarchie d'argent consiste, tout en maintenant les basses classes sous un joug sévère, à favoriser et à divertir, aux frais de l'Etat, certaines fractions qui pourraient devenir dangereuses, et surtout la plèbe des villes et les soldats. V. *Roscher* (Betrachtungen uber Socialismus und Communismus, p. 436-447).

(11) L'oligarchie d'argent et le prolétariat ont également ruiné la liberté de l'Italie moderne. *Popolo grasso* et *minuto* (bourgeoisie-peuple) à Florence. On reprocha au premier, comme il arrive souvent en de telles occurrences, un détournement coupable des deniers publics (*Sismondi*, Hist. des républ. italiennes, V, p. 323, seq.). *Corruption!* Chose remarquable, à Florence, le plus gros banquier finit par devenir souverain absolu, et à Gênes, vers la même époque, l'Etat fut en quelque sorte absorbé par la banque Saint-Georges!

§ 205.

On peut donc regarder la *coexistence* régulière de la grande, de la moyenne et de la petite fortune, comme la condition nécessaire de la prospérité économique des nations (1). Ce qui vaut le mieux, c'est que les fortunes moyennes s'y rencontrent en plus grand nombre ; — que nul citoyen ne soit assez riche pour pouvoir acheter les autres, ni assez pauvre pour être obligé de se vendre (*J.-J. Rousseau*) (2). — Dans tout pays, qui ne possédera point une classe nombreuse de citoyens ayant assez de loisir pour remplir, même gratuitement, des fonctions publiques (comme jurés, assistants des pauvres, conseillers communaux, représentants du peuple, etc.) (3), et possédant une fortune suffisante pour ne pas dépendre du caprice d'autrui, et pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de l'Etat en cas de nécessité, la plus belle constitution ne sera qu'un chiffon de papier, noirci d'encre. — Il ne faudrait pas non plus que les grandes fortunes, même celles recueillies par héritage, fissent entièrement défaut. Les changements de ministère, par exemple, tels que les amène le gouvernement constitutionnel, ne sont réellement possibles, que lorsque le choix n'est point trop restreint parmi les hommes auxquels la privation de leur traitement ne fait point perdre leur position sociale (4). Ainsi, la direction des affaires politiques les plus importantes, surtout de celles qui touchent à la politique extérieure, demande une souplesse d'esprit et une expérience qui, à peu d'exceptions près, ne peuvent s'acquérir que par une longue habitude, datant dès l'enfance, et que compromettent toujours les préoccupations et les soucis matériels de l'existence. Si la hauteur à laquelle se trouvent placés par leur naissance les *grands personnages* ne suffit pas pour faire embrasser les choses humaines dans toute leur vérité, elle y contribue beaucoup. C'est dans cette classe qu'on trouve le

plus facilement de véritables *chefs*, tandis que ceux que leur parti doit payer pour qu'ils le dirigent, en deviennent à la longue les simples instruments (5). — Il faut être doué d'une grande force d'âme, intellectuelle et morale, pour résister aux entraînements que multiplie une situation brillante recueillie par héritage; elle engendre l'oisiveté, l'orgueil et la débauche. Pour les hommes d'une trempe ordinaire, c'est un véritable bienfait dans l'ordre moral et aussi dans l'ordre économique, que de manger leur pain à la sueur de leur front (6).— En tout cas, la répartition du revenu national et les modifications qu'elle peut éprouver constituent un des objets les plus importants et les plus obscurs de la statistique. Si l'inégalité sociale s'accroît par la décadence absolue des classes inférieures, il ne peut plus être question de prospérité publique. Il en est autrement si les classes supérieures ne font que s'élever encore davantage (7, 8).

(1) *Verri* (Meditazioni, VI). « Tous les grands résultats en économie politique, au point de vue de la richesse, dit *Malthus*, tiennent à des *proportions*. » (Principes, livre II, ch. I, sect. 7.)

(2) *Aristote* pense que, dans tout Etat bien ordonné, c'est la classe moyenne qui devrait avoir la prépondérance (Polit., IV, 9, Schn.). On lit dans *Sismondi* : « La richesse se réalise en jouissance, mais la jouissance de l'homme riche ne s'accroît pas avec ses richesses » (Etudes sur l'économie politique, 1837, t. I, p. 15).

(3) V. ci-dessus, § 55.

(4) Si l'on prétendait confier les charges élevées de l'Etat à des médecins ou à des avocats, vivant de l'exercice de leur profession, on ne trouverait souvent pour les remplir que ceux qui n'auraient pas de grande clientèle à sacrifier, c'est-à-dire les débutants ou les incapables.

(5) V. en sens contraire, *Bazard* (Doctrine de Saint-Simon, p. 323). Mais *Sismondi* dit avec raison : « Nous ne croyons point que les hommes qui doivent servir de flambeau à l'humanité naissent le plus souvent au sein de la classe riche, mais elle seule les apprécie et a le loisir de jouir de leurs travaux » (Etudes, I, p. 174).

(6) Nous pouvons apprécier la démoralisation qu'engendre chez les hommes d'une culture ordinaire un revenu obtenu sans peine et sans

travail; il suffit pour cela de voir la bourgeoisie des grands rendez-vous d'eaux minérales, des lieux de pèlerinage, des résidences que la cour fait vivre et des villes d'universités, que soutient le séjour des étudiants. Il en est de même de la Mecque, de Médine, de Meschid, de Kom, etc. (*K. Ritter*, Erdkunde, VIII, p. 295, seq.; IX, p. 32) et on l'a vu en Palestine pendant les croisades, alors que les misérables *Pullanes* comptaient surtout sur le tribut des pèlerins (*Wilken*, VII, p. 369, d'après *Jacob. de Vitriaco*).

(7) L'idée mère de *Harrington* (1611-1677, Works 1700) consiste dans cet axiome que la nature de toute constitution dépend de la manière dont la propriété foncière est répartie. *Balance of property!* Lorsqu'un seul possède le pays tout entier ou une partie notable du pays, la forme du gouvernement est une monarchie absolue; si les terres sont partagées également, c'est la démocratie, etc. Toutes les révolutions véritables tendent à déplacer le centre de gravité de la fortune, parce que la base de l'édifice et l'édifice lui-même ne peuvent subsister longtemps en dehors de l'harmonie qui doit les réunir. Voilà pourquoi les lois agraires sont le moyen le plus efficace de prévenir les révolutions (*Roscher*, Zur Geschichte der englischen Volkswirthsch., p. 53).— *Montesquieu* traite avec une attention toute spéciale les conséquences politiques de la répartition des richesses. Ainsi, dans les monarchies, il faut favoriser les grandes fortunes au moyen des substitutions, du retrait lignager, etc. « On peut, dans les monarchies, permettre de laisser la plus grande partie de ses biens à un seul de ses enfants; *cette permission n'est même bonne que là...* » Au contraire, « deux choses sont pernicieuses dans l'*aristocratie*; la pauvreté extrême des nobles et leurs richesses exorbitantes. — Les lois doivent ôter le droit d'aînesse entre les nobles (cela est ainsi établi à Venise), afin que, par le partage continuel des successions, les fortunes se remettent toujours dans l'égalité » (Esprit des lois, V, 8, 9).

(8) L'assertion des *socialistes*, qui s'accordent à dire que l'inégalité des fortunes s'accroît chaque jour d'une manière effrayante, est aussi peu exacte que l'assertion contraire de *Hildebrand* (Nat. OEk. der Gegenwart und Zukunft, I, p. 245). *Macaulay* (Hist. of England, ch. III) nous apprend qu'en 1685 il n'y avait peut-être en Angleterre que trois familles (ducales) qui possédassent un revenu annuel d'environ 20,000 livres sterling. Le revenu d'un lord s'élevait en moyenne à 3,000 livres, celui d'un baronnet à 900, celui d'un membre de la Chambre basse à peine à 800; un avocat qui gagnait 1,000 livres sterling par an était regardé comme un personnage important de son ordre. Il existait en même temps 160,000 familles de cultivateurs libres, plus d'un septième de la population totale, possédant en moyenne un revenu de 60-70 livres sterling. *Marshall* (Digest of all accounts, etc., II, 1833) compte, pour

l'année 1821, 4,000 familles ayant plus de 5,000 livres de rente annuelle, 52,000 familles possédant de 1,500 à 5,000 livres, 386,000 familles avec 200-1,000 livres, 2 millions 1/2 de familles avec moins de 200 livres. D'après les Statistical Illustrations, etc. (3e éd., p. 36), on doit compter 1 million de familles n'ayant que 25 livres et 1 second million ayant de 25 à 50 livres de revenu. Mais l'exactitude de ces chiffres a été maintes fois révoquée en doute, en Angleterre même (V. Edinb. Rev., 1835).—Voici le tableau des déclarations faites en 1847, à l'occasion de l'impôt sur le revenu :

22	personnes ont déclaré	50,000	liv. de revenu annuel et au-dessus.
376	—	10,000-50,000	—
788	—	5,000-10,000	—
400	—	4,000- 5,000	—
703	—	3,000- 4,000	—
1,483	—	2,000- 3,000	—
5,234	—	1,000- 2,000	—
13,287	—	500- 1,000	—
91,101	—	150- 500	—

Si nous comparons ces chiffres avec les déclarations correspondantes de 1812 sur l'impôt du revenu, le nombre des déclarants s'est accru :

Pour	150-500 livres,	de 196 %
Pour	500-1,000	de 148
Pour	1,000-2,000	de 148
Pour	2,000-5,000	de 118
Pour	5,000 liv. et plus,	de 189

pendant que la population a augmenté d'environ 60 pour 100.

Le produit de l'*income-tax*, sous la législation de 1842, a singulièrement dépassé l'évaluation de *sir Robert Peel*, qui bornait ses prévisions à 3,771,000 livres sterling.

En effet, le produit net a été :

Jusqu'au 5 janvier	1843.	582,038 liv. st.
—	1844.	5,387,455
—	1845.	5,329,601
—	1846.	5,182,649
—	1847.	5,543,682
—	1848.	5,612,654
—	1849.	5,485,164
—	1850.	5,564,833
—	1851.	5,540,859
—	1852.	5,440,349
—	1853.	5,652,770

L'examen des inscriptions de la dette publique conduit à des conclusions également favorables. Les porteurs des inscriptions inférieures à 5 livres sterling d'intérêt annuel se sont multipliés, de 1831 à 1848, dans la proportion de 9,35 pour 100, et ceux qui touchent de 5 à 10 livres, dans la proportion de 0,33 pour 100. Au contraire, les inscriptions de 10 à 50 livres ont diminué de 2,33 pour 100, celles de 50-100

livres de 4,79, celles de 100-200 livres de 6,02, celles de 200-300 livres de 10,93, celles de 800 livres de 8,41, celles jusqu'à 1,000 livres de 12,59, celles jusqu'à 2,000 livres de 20,38 pour 100. — Il n'y a que les 172 inscriptions supérieures à 2,000 livres sterling, qui appartiennent la plupart à des sociétés d'assurance, qui ont monté au chiffre de 177. En ce qui concerne l'impôt de succession (*probate duty*), les *estates* au-dessus de 30,000 livres ont constamment diminué de 1833 à 1848 ; ceux au-dessous de 1,500 livres se sont accrus de 15,65 pour 100, ceux jusqu'à 5,000 livres de 9,21, ceux jusqu'à 10,000 livres de 16,38, ceux jusqu'à 15,000 livres de 6,36 pour 100. En même temps, les dépôts faits à la Caisse d'épargnes se sont élevés en Irlande, dans le pays de Galles et en Angleterre, de 12 schellings 12 deniers (1831), à 24 schellings (1846) par tête.— Telles sont, selon *Porter*, les seules données officielles qui puissent guider sûrement dans la solution de cette question (Athenæum, August., 1850; Edinburgh Rev., april 1851). *Banfield* admet pour l'Angleterre seule la classification suivante : *A*, *nobility* et *gentry* = 1,181,000 âmes ; *B*, *farmers*, *tradesmen*, etc. = 4,221,000 ; *C*, *labourers*, *paupers*, etc. = 9,567,000 (Organisation of industry, 1848, p. 22). V. §§ 172, 230. — En Prusse, le produit de l'impôt des classes a malheureusement augmenté moins rapidement, jusqu'en 1840, que la population ; il faut donc que les classes inférieures se soient accrues dans la plus forte proportion (*Hoffmann*, Lehre von den Steuern, p. 176, seq.). — Dans le canton de Bâle-Ville la fortune publique est répartie entre 2,500 familles (sur environ 25,000 habitants) ; dans le nombre, 10 pour 100 possèdent plus de 250,000 francs suisses, 3 pour 100 plus de 1/2 million, 25 à peine 1 million, un très-petit nombre 10 millions et au-dessus (*Burckhardt*, Der Canton Basel, I, p. 65).

Nous croyons devoir ajouter sur cette grave question de la *répartition* des indications qui ne manquent pas d'intérêt.

Au 24 juillet 1848, 284,127 personnes touchaient les arrérages de la dette publique en Angleterre. Dans le nombre, 275,721 ne percevaient que 200 liv. sterl. au *maximum*, et ce chiffre se divisait comme il suit :

96,415	personnes touchaient	5 livres et au-dessous.
44,937	—	5 à 10 livres.
96,025	—	10 à 50
24,462	—	50 à 100
13,882	—	100 à 200

Quant à ceux dont le revenu en *consolidés* était supérieur à 200 liv., voici le relevé de leur nombre :

4,032	personnes touchaient	200 à 300 liv. st.
2,647	—	300 à 500
1,222	—	500 à 1,000
328	—	1,000 à 2,000
177	—	au-dessus de 2,000

Or, nous savons déjà que beaucoup de ces 177 inscriptions appartiennent à des sociétés d'assurances.

En France, le total des *rentes* inscrites au grand livre de la dette publique, au 1er janvier 1857, s'élève à un capital nominal de 8,032 millions, représenté par :

Rente 4 1/2 % convertie en 1852.. .	171,768,668 fr.
Rente 4 1/2 % (1825).	884,560
Rente 4 %..	2,852,568
Rente 3 %..	124,092,446
Total.	299,099,242

A la même époque (1er janvier 1857), le nombre total des *inscriptions*, qui représente, à quelques différences près, le nombre des parties prenantes, s'élevait à 1,028,284. — Il s'est notablement accru par suite des trois derniers emprunts, qui ont donné les résultats suivants :

DÉTAILS STATISTIQUES SUR LES TROIS DERNIERS EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

	1er Emprunt. Loi du 11 mars 1854.	2e Emprunt. Loi du 31 décembre 1854.		3e Emprunt. Loi du 11 juillet 1855
	fr.	fr.	c.	fr.
Importance nominale.	250,000,000	500,000,000	»	750,000,000
Somme entrée au Trésor. . . .	249,262,170	509,522,346	47	779,459,432
Somme souscrite.	468,315,400	2,198,356,169	99	3,652,724,135
Savoir : pour Paris..	225,968,500	1,397,992,338	61	2,583,888,450
pour les départ. . .	242,346,900	800,363,831	38	1,118,835,685
Ou : en 3 %.	308,562,600	1,820,164,410	»	3,328,597,815
en 4 1/2 %..	159,752,800	378,191,759	99	324,126,320
Nombre des souscripteurs. . . .	90,224	180,480	»	316,976
Savoir : à Paris.	27,008	51,543	»	80,287
dans les départ.. . .	71,322	128,937	»	236,689
Ou : de 3 %.	85,913	88,472	»	226,987
de 4 1/2 %..	63,311	92,008	»	79,989
Ouverture de la souscription. .	14 mars 1854.	3 janvier 1855.		18 juillet 1855.
Fermeture de la souscription.. .	25 mars 1854.	14 janvier 1855.		29 juillet 1855.
Taux d'émission. 3 %.	65 fr. 25	65 fr. 25		65 fr. 25
4 1/2 %. . .	92 50	92 »		92 25

C'est surtout la consolidation des livrets de Caisse d'épargnes et des bons du Trésor, à la suite de la révolution de Février, qui a multiplié le nombre des inscriptions de rente, et créé sur le grand-livre une sorte de division de la propriété mobilière, qui correspond à la division du sol.

Au 1er janvier 1848, le nombre total des inscriptions de la dette publique était de 291,808, qui percevaient 240,808,965 fr. de rente.

Dès le 1er janvier 1849, le chiffre des inscriptions monte à 747,744, et le chiffre des rentes à 280,844,519 fr.

A cette époque, la suppression de la réserve de l'amortissement diminue le total de la dette inscrite, mais le nombre des inscriptions suit

d'une manière presque régulière un mouvement ascendant, jusqu'à la conversion du 5 pour 100 en 4 1/2 pour 100, ordonnée par le décret du 14 mars 1852, à l'occasion de laquelle on réunit et l'on remboursa beaucoup d'inscriptions d'une valeur minime.

Voici le tableau du double mouvement des inscriptions et de la dette :

	Nombre des inscriptions.	Rentes annuelles.
1er janvier 1850.	816,330	229,608,758
— 1851.	823,790	233,440,981
— 1852.	810,901	239,304,527
— 1853.	725,190	219,929,435
— 1854.	785,243	222,686,242
— 1855.	835,157	236,442,772
— 1856.	1,020,338	284,668,525
— 1857.	1,028,284	299,099,242

Dans un livre fait avec un soin remarquable et une connaissance exacte de la matière (*A. Courtois*, Des opérations de bourse, 2e éd., 1856), on trouve, sur la situation des fonds publics et des sociétés par actions, des renseignements nombreux et instructifs, qui permettent de bien apprécier le développement et la répartition de la fortune mobilière de la France.

Quant à la fortune immobilière, nous sommes en mesure d'ajouter quelques indications à celles qui étaient connues jusqu'ici.

On s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps de la *division du sol*. Un des économistes français les plus distingués, *M. Hip. Passy*, dans son remarquable travail sur les Systèmes de culture et leur influence sur l'économie sociale, donne le tableau suivant du progrès suivi par la répartition des cotes foncières, de 1835 à 1842.

Nombre de cotes foncières.	1835.	1842.	Augmentation.
Au-dessous de 5 fr.	5,205,411	5,440,580	4,5 %
De 5 à 10 fr.	1,751,994	1,818,474	3,2
10 à 20	1,514,250	1,614,897	6,6
20 à 30	739,206	791,711	7,1
30 à 50	684,135	744,911	8,8
50 à 100	553,230	607,956	9,8
100 à 500	398,714	440,104	10,3
500 à 1,000	33,196	36,862	11
1,000 et au-dessus.	13,361	16,346	22,4

Il y a eu progrès partout; il vient en partie de nouvelles conquêtes faites sur le sol, et en partie de nouvelles constructions ; en tout cas ces chiffres sont de nature à calmer les appréhensions de ceux qui croient que la terre *tombe en poussière* et que la grande fortune et la moyenne disparaissent. Loin de là; un heureux équilibre se maintient entre les diverses fractions de la richesse publique.

Nous emprunterons à un mémoire que nous avons récemment com-

muniqué à l'Institut d'autres indications de nature à confirmer cet aperçu. (*De la division du sol.*—Revue des Deux-Mondes, août 1857).

La progression du nombre des cotes foncières a marché parallèlement à l'accroissement de la population.

	Cotes foncières.	Population.
1815	10,083,731	29,151,743
1835	10,893,528	33,326,473
1839	10,998,730	34,230,910
1842	11,511,841	34,376,722
1846		35,400,486
1851	12,393,366	35,783,170 (Recensement quinquennal de 1851.)
1852	12,549,954	
1853	12,653,715	
1854	12,745,350	
1855	12,822,738	
1856		36,039,364 (Recensement quinquennal de 1856.)

Si le nombre des cotes n'avait pas progressé, il en serait évidemment résulté un accroissement du nombre des *prolétaires* proprement dits, de ceux qui ne possèdent rien. La situation contraire témoigne des progrès accomplis par toutes les classes de la population.

Un document de la plus haute importance permet d'arriver à des conclusions encore plus précises.

A une distance de trente années, par suite de prescriptions législatives, le ministère des finances a été appelé à faire l'évaluation officielle de la propriété et du revenu du territoire français.

Voici les résultats constatés en 1821 et en 1851 :

Le territoire français compte 52,305,544 hectares.

	1821.	1851.	Différences.
La contenance imposable était	49,390,000	49,326,000	— 64,000
Revenu net	1,580,597,000	2,643,366,000	+ 1,062,769,000
Valeur vénale	39,514,000,000	83,743,000,002	+ 44,229,000,000
Nombre de parcelles	126,000,000,000	127,000,000,000	+ 1,000,000,000
Nombre de propriétés bâties	6,577,000	7,578,000	+ 1,001,000
Nombre de petites parcelles formant la dépendance des maisons	16,442.000	18,945,000	+ 2,503,000
Nombre de parcelles de propriétés non bâties	102,981,000	100,477,000	— 2,504,000
Cotes foncières	10,700,000	12,394,000	+ 1,694,000
Nombre de propriétaires	6,779,000	7,846,000	+ 1,067,000
Contribution foncière en principal	172,588,000	160,277,000	— 12,311,000
Contribution foncière, avec les centimes additionnels	241,016,000	259,074,000	+ 18,910,000

Il faut ajouter que depuis 1835 le principal de l'impôt s'est accru de 5,601,000 fr. pour les constructions nouvelles; sans cela la diminution aurait été, sur le principal de la contribution foncière, de 18,911,000 fr.

Ce tableau parle assez par lui-même pour que nous jugions inutile d'y ajouter en ce moment un commentaire.

Le nombre des parcelles du sol, en dehors des constructions et des petits terrains attenants aux habitations, a diminué de 2 millions et demi, de 1821 à 1851. Que devient, en présence de ce grand fait, l'opinion de ceux qui prétendent que le sol *tombe en poussière?* — Les opérations du nouveau cadastre ont donné un résultat analogue.

Qu'il nous suffise de dire que la cote moyenne de la contribution foncière représentait

	1821.		1851.		Différence.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
En valeur vénale.	3,738	6	6,757	»	+ 3,019	»
En revenu	148	»	213	»	+ 65	»
En principal de contribution.	16	13	12	93	— 3	20
Avec les centimes additionnels	22	53	20	90	— 1	63

Chaque propriétaire possédait en moyenne

	1821.		1851.		Différence.	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
En valeur vénale.	5,901	»	10,674	»	+ 4,773	»
En revenu.	233	»	338	»	+ 105	»
Il payait en principal. . . .	25	46	20	43	— 5	03
Avec les centimes additionnels	35	55	33	02	— 2	53

Qu'on ne s'étonne donc pas, après un pareil accroissement de la richesse fondamentale du pays, des immenses ressources que la France a déployées dans ces dernières années!

Quelle que soit l'étendue de cette note, nous devons résumer encore, au moins rapidement, les résultats fournis par les *recettes publiques*.

Les recettes *ordinaires* ont atteint, pour l'année 1855, un chiffre de 1,535,928,287 fr. outre une recette *extraordinaire* de 1,257,345,678 fr., c'est-à-dire, au total, celui de 2,793,273,965 fr., tandis que les dépenses ordinaires et extraordinaires ont été de 2,399,217,840 fr.

Le produit des *impôts indirects*, qui avait été en 1855 de 950,879,000 f., a augmenté en 1856 de 75,328,000 fr., en donnant un chiffre total de 1,026,207,000 fr.

Pour 1857, le premier semestre (janvier à juin) constate une augmentation nouvelle de produit de 26,285,000 f., car au lieu de 499,732,000 f., comme l'année précédente, il a rapporté 526,017,000 fr. Cette augmentation a principalement porté sur les droits de douane à l'importation, sur les sucres, les boissons et le tabac.

Le montant général des rôles de l'impôt direct s'élevait pour 1856 à 447,866,000 fr.; il ne restait, au 30 juin 1857, à recouvrer que

2,409,000 fr., et les frais de poursuite ne sont, avec les recouvrements, que dans la proportion d'*un pour mille*, preuve de la facilité avec laquelle s'opère la rentrée de l'impôt.

Les rôles des impositions directes pour 1857 montent à 453,600,000f., les recouvrements opérés au 30 juin étaient de 220,188,000 fr., qui représentent 5 douzièmes 82 centièmes de douzième du montant des rôles et dépassent de 31,188,000 fr. les 5 douzièmes exigibles.

Le crédit général, aux prévisions du budget de 1857, était :

Service ordinaire :	Recettes. . .	1,708,745,226 fr.
	Dépenses. . .	1,645,490,644

Ces chiffres sont ainsi portés aux prévisions du budget de 1858 :

Recettes.	1,735,985,885 fr.
Dépenses.	1,697,556,190

Pour juger de la répartition de la fortune publique en France, entre les diverses fractions de la société, il ne sera pas non plus hors de saison de rappeler qu'avant 1848 la loi *électorale* fixait à 200 fr. d'impôts le cens nécessaire pour avoir le droit de nommer un député, et à 500 fr. d'impôts le cens d'*éligibilité*.

Le chiffre des électeurs inscrits avait suivi la progression ci-dessous indiquée :

1831.	166,583
1834.	171,015
1837.	198,838
1839.	201,271
1842.	224,740
1845.	238,251

Quant au nombre des éligibles, il s'était aussi successivement accru; tandis qu'en 1827 on ne comptait pas plus de 40,000 cotes de 500 fr. de contributions et au-dessus, le seul chiffre des cotes foncières de cette catégorie s'élevait, en 1835, à 46,557, et, en 1842, il était de 53,208.

Ajoutons, en terminant cette note, que l'on trouve des renseignements précieux sur l'importance et sur la répartition de la fortune publique, dans les divers pays de l'Europe, dans un ouvrage récent (1856, Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu) de M. *Esquirou de Parieu*, ancien ministre.

LIVRE IV.

CONSOMMATION DES BIENS.

CHAPITRE Ier.

DE LA CONSOMMATION EN GÉNÉRAL.

EN QUOI CONSISTE LA CONSOMMATION ET QUELLES EN SONT LES DIVERSES ESPÈCES.

§ 206.

Il n'est pas plus au pouvoir de l'homme d'anéantir la matière, que de la créer; aussi, entendons-nous par *consommation* uniquement la *destruction de la valeur*. Elle est la contre-épreuve de la production (§ 30), aussi a-t-elle lieu au moyen de la suppression de la *forme*, de la réduction des *biens* à une utilité moindre, ou bien encore au moyen de la suppression complète de la *valeur en usage*, soit parce que le besoin a disparu, soit parce qu'il s'est opéré un changement dans le mode suivi pour le satisfaire (consommation immatérielle, suivant *Riedel*).

§ 207.

La *consommation* s'exerce le plus habituellement par l'*usage* que l'homme fait de la chose, qu'il s'agisse d'*acquérir* ou de *jouir* (1). — Toutes circonstances égales, d'ailleurs, le caractère national détermine l'activité de cette consommation. Ainsi, par

exemple, l'extrême propreté des Hollandais et l'amour de l'ordre qui les distingue, contribuent beaucoup à maintenir plus longtemps en bon état leurs habitations et leur mobilier (2).

L'usage des biens, dans toutes les civilisations avancées, a coutume de se diviser en branches de plus en plus spéciales, suivant les propriétés diverses qui les distinguent et les besoins individuels des hommes : phénomène dont la cause et l'effet ont une grande affinité avec les lois de la division du travail. Je parle ici du principe de la *division de l'usage*. C'est ainsi que *Laurent Lange* (1722) ne trouvait qu'une sorte de thé dans le commerce de la Russie avec la Chine, *Müller* (1750) en connaissait déjà 7, *Pallas* (1772) 10, *Erman* (1829) près de 700 (3). — Nous rencontrons, d'autre part, le principe corrélatif de la *concentration de l'usage*. Il est beaucoup de biens qui peuvent servir à plusieurs comme à un seul, soit successivement, soit simultanément, lorsque l'objet dont on se sert n'a pas besoin de grandir dans une proportion correspondante à l'extension de l'usage qu'on en fait. Ainsi, une bibliothèque publique, par exemple, peut être beaucoup plus complète et plus accessible que dix bibliothèques particulières, qui réunies ont coûté autant. Ainsi encore, un restaurateur pourra servir à cent personnes des mets infiniment plus variés, plus délicats et à une heure plus commode, que ne pourrait les obtenir chaque particulier, chez soi, avec la même dépense (4). Tandis qu'autrefois les grands personnages pouvaient seuls voyager rapidement, aujourd'hui, grâce à la concentration *de l'usage*, cet avantage est acquis même aux classes inférieures. Mais cette transformation n'est pas sans avoir un mauvais côté ; elle exige fréquemment le sacrifice de l'indépendance personnelle, et l'on ne doit pas tenir faible compte de celle-ci, surtout lorsque l'atteinte qu'elle subit peut réagir sur la trempe du caractère ou sur l'intimité de la vie de famille (5).

(1) Il faudrait aussi mentionner ici une autre cause de destruction,

lorsque la défense d'un pays commande de renverser les bâtiments, d'anéantir les provisions, etc., uniquement pour empêcher les ennemis de s'en servir.

(2) Les chevaux, *cæteris paribus*, font plus d'usage en Allemagne qu'en France, parce que le cocher allemand, etc., s'attache davantage à ses bêtes que le cocher français.

(3) *Ritter* (Erdkunde, III, p. 209). Au treizième siècle, les Français ne connaissaient que 3 sortes de choux, 6 au seizième siècle, 12 en 1651, et aujourd'hui plus de 50; au seizième siècle, 4 sortes d'oseille seulement, 7 en 1651; en 1574, 4 sortes de laitues, aujourd'hui plus de 50; sous Henri II, 2 ou 3 espèces de melon, 7 au dix-septième siècle, plus de 40 aujourd'hui (*Roquefort*, Histoire de la vie privée des Fr., I, p. 179, seq.). Au lieu des 62 sortes de poires que *de Serre* énumère (en 1600), on en possédait près de 400 vers 1651 (I, p. 252). *Liebaud* (1570) ne connaît que 19 variétés de raisin, *de Serre* 41 (*Roquefort*, III, p. 29, seq.).— Il en était absolument de même dans l'antiquité. Tandis que les Grecs anciens ne parlent presque jamais que de l'οἶνος, même quand il s'agit des plus magnifiques festins; tandis qu'au temps de Démosthène on ne savait encore distinguer qu'un très-petit nombre d'espèces de vins (*Becker*, Chariclés, I, p. 455), *Pline* (H. N., XIV, 13) en sait déjà compter près de 80 sortes. Les modernes, sous ce rapport, ne sont jamais revenus à la simplicité primitive : du moins le fabliau du treizième siècle, intitulé *la Bataille des vins*, compte déjà 48 vins français. V. aussi *Wackernagel* (Haupt Zeitschrift für deutsch. Alterth., VI, p. 261) et *Henderson* (History of ancient and modern wines). Les Lacédémoniens, avec leur persévérance étudiée pour le maintien d'un rude état de civilisation, portaient le même vêtement été et hiver (*Xenoph.*, De rep. Laced., II, 4); tandis que les contemporains d'*Athénée* (III, 78) distinguaient 72 espèces de pain. *Aulu-Gelle* (N. A., VII, 16) nous fait connaître avec quel tact exquis et délicat les Romains, au temps de César, avaient découvert les meilleurs lieux de provenances pour les poulets, les paons, les grues, le thon, les brochets, les murènes, les huîtres et autres coquillages, les marrons, les dattes, etc. Les maisons italiennes au moyen âge ne renfermaient presque toujours que 3 pièces : *domus* (cuisine), *thalamus*, *solarium* (*Cibrario*, E. P. del medio evo, III, p. 45). Les manoirs ou maisons de maîtres bâties sur les terres de Charlemagne ont 3, 2, 1 chambres; 2 salles et 2 chambres, etc.; d'après une charte de 895, une grange valait 5 sols, un manoir bien construit 12 sols (*Anton*, Gesch. der deutschen Landwirthschaft, I, p. 249, 311). La Lex Alamannorum (tit. XCII) prescrit que l'enfant nouveau-né, pour être regardé comme viable, devait avoir vu le toit et les quatre coins de la maison!

(4) Une grande cuisine demande naturellement à elle seule beaucoup

moins de place, de constructions, de chauffage, d'ustensiles, etc., que cent petites cuisines réunies. Qu'on songe seulement à l'économie relativement considérable que procure l'usage d'un four constamment chauffé ! Les Lacédémoniens désignaient déjà leurs convives sous le nom de φειδιτια, c'est-à-dire économisant sur les plats. Les mets très-délicats ne peuvent être consommés qu'en petite quantité, mais non préparés de même. Chez un bon restaurateur de Paris on trouve pour un prix modéré le choix entre 12 potages, 24 hors-d'œuvre, 15-20 entrées de bœuf, 20 entrées de mouton, 30 entrées de volaille et de gibier, 15-20 entrées de veau, 12 de pâtisserie, 24 de poisson, 15 de rôts, 50 entremets, 50 desserts ; ce à quoi il faut ajouter peut-être 60 variétés de vins de France. Quelle est la table princière qui offre davantage sous ce rapport ? V. *Brillat-Savarin* (Physiologie du goût, Médit., 28).

(5) Voir ci-après pour l'application de ce principe à l'industrie et à la charité. — Les avantages de la consommation en commun ont été célébrés avec enthousiasme par *Fourier*, et l'organisation de ses phalanstères repose sur cette donnée. Dans ces immenses palais qui, malgré toute leur magnificence, coûtent beaucoup moins que les centaines de cabanes qu'ils remplacent, on donne chaque soir un grand bal : car il faut moins dépenser pour éclairer, pour chauffer beaucoup de personnes réunies dans une vaste salle. La division de la consommation y est élevée à la plus haute puissance ; si 12 personnes mangent à la même table, elles ont 12 sortes de fromages différents, 12 potages divers, etc... Les petits enfants, dès l'âge le plus tendre, doivent se laisser aller à leur gourmandise, car c'est ainsi que s'engrène l'activité productive des *séries passionnées* (Nouveau monde industriel). — Les saint-simoniens font aussi de l'*association universelle* le but suprême du développement de l'humanité (*Bazard*, Exposition, p. 144, seq.). Quant au danger que présente cette tendance pour la vie de famille, V. *Sismondi* (Etudes, I, p. 43).

§ 208.

Certains *biens* perdent de leur valeur par la « *consommation fictive* » (*Storch*) qu'entraîne un *changement de mode*, sans avoir en rien changé de forme, même sans avoir un seul moment quitté le magasin du marchand. Ici encore, il se manifeste des différences notables, qui tiennent à la diversité des nations. Les modes sont, par exemple, beaucoup moins changeantes en Allemagne qu'en France (1); aux temps les plus florissants de la

Hollande, les nobles et les officiers seuls se conformaient à la mode; les marchands etc., au contraire, portaient leurs vêtements jusqu'à ce qu'ils fussent usés et déchirés (2). Le costume oriental ne varie presque jamais (3). Mais, par contre, il existe une habitude fort dispendieuse; chaque fils, au lieu de s'établir dans la maison des parents, après leur mort, préfère la laisser tomber en ruines, et en construire une nouvelle. Il en est de même pour les résidences des souverains. Voilà pourquoi la plupart des villes de la Perse tombent à moitié en ruines, et se déplacent avec le temps (4). — Du reste, si ces changements de mode sont de nature à affecter d'une manière sensible la fortune des particuliers, la fortune publique en reçoit généralement une plus faible atteinte. Le caprice qui abaisse la valeur d'un *bien* élève celle d'un autre; ce qui est passé de mode pour les riches, devient peut-être, seulement alors, abordable aux pauvres (5). D'ailleurs, le besoin du changement tient trop à la nature intime l'homme, et se relie trop étroitement à la faculté de perfectibilité qui lui est propre, pour que nous prétendions le condamner d'une manière absolue. Sans doute, si l'on sacrifie sans mesure à ce besoin, si les personnes aisées dédaignent tout objet qui ne les charme point par une forme entièrement nouvelle, on ne peut plus profiter des grands avantages que présente un système *d'étalonage* (6) qui permet d'exécuter un grand nombre d'exemplaires d'après le même modèle, et fait naturellement produire beaucoup plus, avec la même dépense.

(1) Cela influe beaucoup sur le caractère de l'industrie française et de l'industrie allemande (*Junghanns*, Fortschritte des Zollvereins, I, p. 28, 51, 58). Au reste, si les modes parisiennes se répandent rapidement en province, en ce qui regarde les vêtements, il en est autrement pour la table (*Roquefort*, Hist. de la vie privée des Fr., I, p. 88, seq.).

(2) *Sir W. Temple* (Observations on the Un. Provinces, ch. VI).

(3) Comme les hommes prennent surtout soin de se parer pour plaire à l'autre sexe, cette immobilité des modes orientales tient à ce que les

femmes demeurent toujours enfermées. Nos marchands pourraient singulièrement élargir le cercle de leurs affaires s'ils parvenaient à « *civiliser* » l'Orient sous ce rapport. En Chine, c'est le *maître des cérémonies* qui règle les modes et qui en prescrit l'observation sous des peines sévères (*Davis*, The Chinese, I, p. 352, seq.).

(4) *Jaubert* (Voyage en Perse, 1821). Il y a des villes entières, comme Séleucie, Ctésiphon, Almadin, Kufa et même Bagdad, qui ont été, en grande partie, construites avec les ruines de Babylone.

(5) Les négociants de Moscou arrêtent leurs comptes à Pâques; alors commencent les modes nouvelles, et ce qui reste des anciennes est vendu à vil prix (*Kohl*, Reise, II, p. 98). A Paris, des maisons spéciales s'emploient à acheter tout ce qui commence à passer de mode, pour l'envoyer en province ou à l'étranger. L'Angleterre fait une exportation considérable de vieux habits pour l'Irlande; ce pays ne peut donc pas avoir de costume national, approprié à la vocation de chacun; le voyageur voit avec une douloureuse surprise les Irlandais qui se rendent en masse au travail, couverts de restes d'habits noirs, de culottes courtes et de chapeaux ronds.

(6) Mentionnons ici la dépréciation que subissent, par exemple, un almanach, un journal, etc., à la simple apparition du nouvel an; des panonceaux ou des cachets, gravés aux armes ou au nom d'un souverain, à un changement de régime ou de règne, etc. Une botte, un gant, etc., perdent une grande partie de leur valeur quand ils sont dépareillés (*Rau*, Lehrbuch, I, § 319).

§ 209.

La consommation la plus redoutable est l'œuvre de la *nature*; elle se manifeste, surtout dans les régions tropicales, avec une énergie dévorante. Dans la région supérieure du Gange, pendant la saison des pluies, les champignons poussent dans tous les coins de la maison; les livres, rangés sur des rayons, gonflent tellement que trois volumes occupent autant de place que quatre; ceux qu'on a laissés sur la table se recouvrent au bout de deux jours d'une couche de mousse, d'un huitième de pouce d'épaisseur; il faut tous les deux jours enlever, par paniers, le salpêtre dont les murs sont empreints et qui rongerait sans cela les briques les plus dures. Ajoutez à cela une immense quantité de mites qui dévorent les habits. *Schomburgk*

a vu dans la Guyane des outils de fer, demeurés à terre pendant la saison des pluies, tout à fait hors de service, au bout de quelques jours, les monnaies d'argent s'oxyder, etc. Il en résulte évidemment un grand obstacle pour l'emploi des machines! En été, le sol de ces contrées, tout rempli de racines, est tellement échauffé par l'ardeur du soleil, que des feux souterrains s'allument, et causent souvent d'épouvantables désastres. L'Amérique espagnole abonde tellement en termites et autres insectes destructeurs, qu'on trouve rarement du papier qui remonte à plus de soixante ans (1). — Les contrées les plus chaudes de la zone tempérée sont naturellement celles où les monuments en pierre se conservent le mieux. A Persépolis, par exemple, là où la main de l'homme n'a pas porté à dessein la destruction, on voit encore aujourd'hui des pierres de taille si hermétiquement unies les unes aux autres, que souvent même on n'aperçoit pas les joints. Les pierres de l'amphithéâtre de Pola n'ont dans l'espace de deux mille ans perdu à leurs angles que deux lignes d'épaisseur (2). Les statues de marbre rapportées par lord Elgin se seraient certainement conservées plus longtemps en Grèce qu'elles ne le feront en Angleterre. Par contre, les climats secs et chauds sont exposés à la terrible consommation que font les sauterelles, fléau des plus redoutables. Elles pullulent surtout dans l'Arabistan asiatique et africain, leur quartier général, dans toute la rigueur du terme ; elles abondent également dans les contrées arrosées par le Jourdain et l'Euphrate, en Asie Mineure, dans certaines parties de l'Inde septentrionale, etc. Les nuées de sauterelles s'abattent en moyenne tous les quatre ou cinq ans sur le Sinaï et le pays environnant, mais de 1811 à 1816 elles y ont porté chaque année le ravage. Leur passage produit l'effet de l'incendie. La terre couverte de verdure se transforme, souvent en un seul jour, en un morne désert à teinte jaunâtre, et la famine et la peste ne manquent pas d'accourir (3). — Les contrées plus froides

de la zone tempérée ont relativement le moins à souffrir des tremblements de terre et des ravages des volcans et des ouragans; mais, par compensation; elles sont exposées dans leurs parties montagneuses aux éboulements et aux avalanches; les cours d'eau subissent la débâcle des glaces; les terrains plats se recouvrent de sable, et les inondations ravagent quelquefois des contrées entières (4).

(1) *Ritter* (Erdkunde, VI, p. 1180 seq.); *Schomburgk* (Ausland, 1843, n° 274); *Humboldt* (Relation hist., I, p. 306); (N. Espagne, IV, p. 379); *Poeppig* (Reise in S. Amerika, II, 197, 237).

(2) *Ritter* (Erdkunde, VIII, p. 895); *Burger* (Reise in Oberitalien, I, p. 7). Les monuments de la Nubie ont moins souffert de l'injure du temps que ceux de la haute Egypte, parce que l'air du plateau est plus sec; mais la basse Egypte, beaucoup plus humide, offre des traces, bien autrement nombreuses, des ravages exercés par le climat (*Ritter*, I, p. 636, 701). La trop grande sécheresse peut être, au contraire, pour le bois une cause de destruction; ainsi au Thibet, afin d'empêcher les piliers de bois et les poutres de se fendre, on est obligé de les couvrir de lambeaux de laine (*Turner*, Gesandschaftsreise, trad. all., p. 393).

(3) V. *Ritter* (Erdkunde, VIII, p. 789, 815, surtout les passages de la Bible, qui ont rapport aux sauterelles, réunis p. 812); *Pline* (H. N., XI, 35); *Volney* (Voyage en Syrie, I, p. 305). Du reste, on prétend que les ravages de toute sorte exercés en Angleterre par les rats, les souris, les taupes, les insectes, etc., s'élèvent annuellement à 10 schellings par acre, et à un total de 10 millions de livres sterling! (*Dingler*, Polyt. Journal, XXX, p. 237).

(4) Le grand golfe de Dallart, dans la Frise, d'une étendue de deux milles carrés et demi, s'est formé de 1277 à 1287, et celui de Biesbosch, offrant deux milles carrés de superficie, en 1421. V. *Thaarup* (Daenische Statistik, I, p. 180), sur les ravages causés par les inondations dans le Schleswig.

§ 210.

Toutes les fois qu'il est question de *consommation*, on devrait examiner avec une attention scrupuleuse *ce qui a été réellement consommé*, c'est-à-dire ce qui a diminué de valeur. La *valeur* ne peut être consommée qu'une fois. Celui, par

exemple, qui se procure un habit pour 100 francs, a consommé ce capital dès que l'habit est usé (1). Ce qu'on appelle : consommer son revenu par avance, s'applique simplement à une consommation du capital, qu'on se propose de reconstituer au moyen d'un revenu ultérieur. Les capitaux *fixes* peuvent aussi être consommés directement ; lorsque, par exemple, le propriétaire d'une maison use de tout le produit de ses loyers comme d'un revenu net, ne fait aucune réparation, et n'économise point pour une reconstruction nouvelle, Mais le propriétaire doit, pour consommer le capital fixe, l'échanger d'abord contre un capital circulant.

La prodigalité et la dissipation ont souvent rencontré de nombreux défenseurs, surtout à la cour des princes absolus ; ils ont proclamé en principe qu'il n'en peut résulter aucun mal, pourvu que l'argent *reste dans le pays* (2). La prodigalité, c'est-à-dire la destruction inutile des biens, n'en demeure pas moins nuisible. Qu'un feu d'artifice, d'une valeur de 100,000 francs, soit exécuté exclusivement par des artificiers du pays, la fortune publique comptait la veille une somme de 200,000 francs, dont 100,000 en argent et 100,000 en fusées, etc. Le jour où on l'a fait partir, les 100,000 francs en argent subsistent toujours sans doute, mais des 100,000 en fusées, etc., il ne reste plus de trace (3). Si l'on avait commandé le feu d'artifice à l'étranger, les réserves du pays en argent auraient, il est vrai, subi une diminution, mais les provisions de poudre ne seraient point entamées. — De même, l'habitude de parler de *consommateurs* et de *producteurs*, comme s'ils formaient deux classes de la population entièrement distinctes, occasionne souvent les plus grossières méprises. Il n'est pas d'homme qui ne soit *consommateur* d'un grand nombre de *biens* ; et, à l'exception des voleurs, des fainéants, etc., il n'est pas non plus d'homme qui ne soit en même temps *producteur* (4).

(1) V. *Mirabeau* (Philosophie rurale, ch. I); *Prittwitz* (Kunst reich zu werden, p. 474).

(2) C'est par ces motifs, par exemple, que *Voltaire* (Siècle de Louis XIV, ch. xxx) prétend excuser les dépenses occasionnées par les constructions de Versailles ; *Catherine II* s'exprimait aussi d'une manière analogue en parlant au *prince de Ligne* (Mémoires et Mélanges par le *prince de Ligne*, 1827, II, p. 358). *Schroeder* va jusqu'à prétendre que le souverain peut dépenser autant et même plus que « *le capital entier* » du pays, pourvu qu'il le fasse « *rapidement circuler.* » Il se montre aussi partisan d'un grand luxe, des riches vêtements, etc., pourvu que l'autorité tienne la main à ce qu'on ne se serve que de ce qui sort des fabriques du pays (Fuerstl. Schatz-und Rentkammer, p. 47, 172). *Botero* (Della ragion di Stato, VII, p. 85, VIII, p. 91, 1592) s'était déjà exprimé dans le même sens, et plus récemment *Struensee* (Abhandlungen, I, p. 190). Les principes de *Polycrate* dans *Herodote* (III, 39), tendent à peu près au même résultat. V. pour l'opinion contraire *Ferguson* (Hist. of civil society, V, 5).

Ajoutons cependant que des recherches nouvelles ont permis de mieux apprécier la dépense de Versailles.

Voici ce que dit *L. Wolowski* (Rapport sur l'administration de *Colbert*; Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques, 1857, t. II, p. 109) :

« On sait combien les constructions de Versailles ont provoqué de récriminations amères contre Louis XIV ; des écrivains passionnés ont voulu y voir une des causes de la Révolution, par suite des charges dont elles auraient grevé le trésor. Mais ce ne sont pas les travaux utiles et durables de la paix qui ont été l'origine de l'*effrayant déficit*, creusé au dix-septième et au dix-huitième siècle, ce sont les entraînements de la guerre. L'exagération a pu faire estimer par *Volney* à 4 milliards, et par *Mirabeau* à 1,200 millions, les frais des bâtiments et des jardins de Versailles, que *Voltaire* portait à un demi-milliard : les conjectures hasardées ne sont plus permises aujourd'hui ; les registres de la dépense ont été retrouvés ; il en existe même plusieurs copies ; ils témoignent en faveur de la sage économie de *Colbert*. Il est, en effet, extraordinaire que 165 millions, qui représentent environ le double aujourd'hui, aient pu suffire pour accomplir de pareils ouvrages.

« *Colbert* dirigeait personnellement les travaux d'architecture, de peinture et de sculpture, pour l'ornementation des palais et jardins du roi. Il lui appartenait, comme l'a dit *Necker*, de donner aux beautés de l'art une action éternelle.

« L'Europe entière admirait la France et cherchait à suivre ce brillant exemple ; la splendeur des monuments, aussi bien que les chefs-d'œuvre de la langue, étendaient partout l'influence du grand règne. »

(3) Excepté le bénéfice fait par les fabricants.
(4) *Sismondi* méconnaît ce principe (N. P. IV, ch. XI)

§ 211.

Aucune production n'est possible sans consommation. Tout emploi particulier auquel on fait servir un objet est une restriction apportée à l'emploi général qu'on pourrait en faire ; ainsi, par exemple, le blé qui a servi à faire du pain ne peut plus être employé pour la distillation des esprits, pour la fabrication de l'amidon, etc. (1). Si la *consommation* est réellement la base d'une *production* (*avance*), on l'appelle *consommation productive* ou *reproductive* (2). La forme du *bien* consommé est à la vérité anéantie, mais sa valeur continue de subsister dans le nouveau produit.

Les *consommations* diverses possèdent la faculté productrice à des degrés différents. Pour un savant, par exemple, la dépense qu'il fait en livres de sa spécialité est sans aucun doute *productive* ; mais les ouvrages qui, en apparence, traitent de matières qui lui sont étrangères, les voyages d'agrément, etc., peuvent aussi alimenter et exciter son génie. Nous devons (§ 63) reconnaître toute consommation comme *productive*, dès qu'elle procure le moyen de satisfaire un besoin économique sérieux. On peut distinguer entre la consommation *productive* de *biens* matériels, de *biens* personnels ou de *relations* utiles ; mais, pour mesurer la faculté productive, il faut avoir moins égard au mode, qu'au résultat de la consommation, par rapport au besoin public. La poudre, qui brûle par suite d'une explosion de poudrière, est consommée d'une manière improductive ; mais la poudre dont on s'est servi à la guerre peut tout aussi bien avoir été consommée d'une manière *productive*, que celle employée à l'explosion d'une mine peut avoir été consommée d'une manière *improductive*, savoir, quand la guerre est couron-

née de succès, tandis que l'exploitation de la mine a échoué (3). —Tous les économistes comprendront probablement, sans hésiter, dans la consommation *productive* l'entretien des ouvriers, qui sont eux-mêmes regardés comme *productifs*; pourquoi n'en serait-il pas de même de l'entretien, des frais d'éducation, etc., de nos enfants qui, plus tard, il faut l'espérer, deviendront aussi des travailleurs *productifs* ? La puissance de travail de l'homme est sans contredit un des principaux *biens* économiques; sans moyens d'entretien, elle s'éteindrait en peu de jours; nous pouvons donc, sans entrer dans l'énumération atomistique des services et des produits isolés, considérer l'existence permanente de la force du travail elle-même, comme une continuation de durée pour la *valeur* des moyens d'entretien consommés (4).

(1) Lors même qu'on fait avec de l'eau et de l'argile des tuiles brutes simplement séchées à l'air; lorsqu'on se livre uniquement à l'*occupation* des *biens* naturels, ou que l'on procède à des découvertes intellectuelles, il est toujours nécessaire que les travailleurs fassent la consommation des moyens d'entretien indispensables.

(2) Χρηματιστίκαι par opposition à ἀναλωτίκαι selon *Platon* (De rep., VIII, p. 559).

(3) *Storch* (Handbuch, II, p. 450).

(4) Contre la distinction, généralement admise, de la consommation *productive* et de la consommation *improductive*, V. *Jakob* (Grundsetze der Nat.-OEk., II, p. 530).

§ 212.

On doit considérer comme *consommation improductive*, non-seulement toute perte économique, ou toute dépense consacrée à une destination nuisible (1), mais encore toute dépense superflue, même consacrée au but le plus utile (2). Mais, pour ne pas se méprendre dans cette classification, il faut l'impartialité et le coup-d'œil à la fois pénétrant et étendu de l'historien, afin qu'aucun aspect de ce qui est humain n'échappe à l'intelligence.

Celui qui voit, par exemple, des villes comme Ratisbonne et surtout Rome, où d'innombrables églises se touchent en quelque sorte, reconnaîtra sans peine la distance infinie qui sépare les constructions de l'époque actuelle, consacrées à l'industrie, à la politique, à un but d'instruction ou de plaisir, et celles de l'époque du moyen âge, vouées aux besoins spirituels. Celles-ci peuvent avoir été *productives* dans leur domaine et pour leur temps, et il arrive à celles-là, par une exception qui ne laisse pas que d'être assez fréquente, de demeurer entièrement improductives : fausses spéculations, et construction inutile de canaux, de chemins de fer, etc. Il serait difficile de prononcer sur la valeur relative de ces deux ordres de besoins, car la plupart du temps, dans une contestation de cette nature, chacun des antagonistes ne partage guère le sentiment de son adversaire, souvent même il ne le comprend pas, et en fait un sujet de raillerie. Ainsi, il est des peuples à demi sauvages, qui ne sont susceptibles d'éprouver le sentiment, si nécessaire toutefois même au point de vue économique, du *respect à la loi*, que si leur regard est frappé de l'éclat répandu autour du trône de celui qui est chargé de la faire respecter. Cette pompe ne saurait donc passer pour une consommation purement improductive. Du reste, nous devons faire remarquer (comme nous l'avons fait au paragraphe 65) que les *services personnels* dépassent très-facilement la ligne de démarcation qui sépare la consommation productive de la consommation improductive. Les dépenses de l'Etat montaient en Espagne, il y a une vingtaine d'années, à la somme de 897 millions de réaux, les dépenses des communes à 410 millions et les dépenses du culte à 1,680 millions (*Borrego*). A coup sûr, ce n'est point là une proportion convenable ; mais nous trouvons bien autrement mauvais qu'en Prusse la consommation annuelle de l'eau-de-vie suffise à épuiser un bassin long d'un mille prussien (environ 7 kilomètres et demi), large de 33,8 pieds et profond de 10 (*Dieterici*), et qu'en Angleterre, où les impôts

absorbent par année 54 millions de livres sterling, les sommes dépensées en boissons spiritueuses s'élèvent à 74 millions de livres sterling (3). *Berkeley* dit avec raison que le système suivi par rapport à l'Irlande, lorsqu'en présence d'une masse de prolétaires affamés on exportait les denrées nécessaires à la vie, pour les échanger contre des vins fins, etc., ressemblait à à conduite d'une mère qui vendrait le pain de ses enfants, pour se procurer des friandises et des colifichets (4, 5).

(1) Ainsi, par exemple, les aliments qui se perdent faute d'être consommés; ou ceux qu'un voleur a dérobés et qui le mettent à même d'entretenir ses forces pour commettre d'autres vols.

(2) *Senior* (Outlines, p. 66) dit avec raison en ce sens : « Plus un peuple ou un individu deviennent riches, et plus s'étend leur consommation *improductive*. »

(3) D'après un rapport fait à la *London temperance society* (oct. 1849).

(4) *Berkeley* (Querist, n° 168, 175). « Les besoins de la nation doivent servir de règle au commerce, et les besoins les plus pressants du grand nombre sont les premiers dont il faille s'occuper. »

(5) *Ricardo* (Principles, p. 475) croyait que l'emploi des revenus publics ou privés, en rétribution de services personnels, augmente plus fortement la demande du travail et le salaire, que si on appliquait les mêmes revenus à l'acquisition de biens matériels. *Senior* (Outlines, p. 169) réfute très-bien l'erreur sur laquelle repose cette assertion. — Du reste, *J.-B. Say* (Traité, III, ch. II, seq.; Cours pratique, II, p. 265) a, le premier, vivement soutenu le principe de la consommation *productive*. (On en trouve déjà le germe remarquable dans *Dutot*, Réflexions politiques sur le commerce et les finances, 1738, p. 974, éd. Daire). Il se livre parfois à des distinctions très-subtiles : ainsi, par exemple, un fabricant de drap consomme d'une manière productive les services de ses ouvriers; ceux-ci, au contraire, en les échangeant contre du pain, consomment ce dernier d'une manière improductive. *Say* commet ainsi l'inconséquence de ne déclarer *productives* que les consommations qui aboutissent immédiatement à la création des biens *matériels*, quoiqu'il ait compris la faculté *productive* du travail dans un sens beaucoup plus large. *Rau* (Lehrbuch, I, § 102, 323, seq.) est plus conséquent, en ce sens qu'il applique la restriction aux deux cas (V. aussi § 333, 336). *Hermann* (St. Untersuchungen, p. 270, seq., 331) préférerait voir l'idée de consommation *productive* bannie de nouveau de la science, car tant que la *valeur* de la chose soi-disant *consommée* se

transforme, mais dure toujours, il ne peut, à proprement parler, être question de consommation. Mais alors, on ne rencontrera presque jamais de consommation véritable, dans une économie bien ordonnée, car l'ensemble de la valeur de ce que nous appelons *consommation productive* se perpétue, sans aucun doute, dans l'ensemble de la valeur du produit national. *Riedel* dit avec raison que la théorie de la consommation reproductive sert dans l'économie nationale, pour ainsi dire, de pont pour relier entre elles la *production*, la *distribution* et la *consommation*, et ponr en former un seul tout (Nat.-OEk., III, p. 49). Notre opinion a été pressentie par *M'Culloch* (Principles, IV, 3). Le comte *Soden* distingue une consommation *économique*, une consommation *non économique* et une consommation *anti-économique* (N. OEk., I, p. 147).

EQUILIBRE ENTRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION.

§ 213.

Toute *production économique* est un moyen d'arriver à une consommation économique quelconque (1). Rien n'aiguillonne l'activité productive comme le *besoin* (*nécessité, mère de l'industrie*). Si l'homme se trouve placé sur ce terrain infiniment au-dessus de la brute, il est pour cela de nombreuses raisons ; mais aucun n'agit avec plus d'énergie que la multiplicité et la permanence des besoins (2) ; l'habitation, le chauffage (3), le vêtement, une enfance prolongée, qui a tant contribué à rendre le mariage nécessaire et général, voilà ce qui est indispensable à la race humaine, etc. (4). « *Le besoin nous instruit! Le besoin nous apprend à prier ! Bienheureux besoin !* » — Parmi les hommes mêmes, si l'on en excepte quelques natures d'élite, ceux qui éprouvent le moins de besoins préfèrent d'ordinaire le repos au travail. Aussi les marchands européens, pour nouer des relations commerciales avec des peuples entièrement sauvages, doivent-ils commencer par leur faire présent de clous, de haches, de miroirs, d'eau-de-vie, etc. Lorsque le sauvage, attiré par cette jouissance inconnue, ressent le besoin de la renouveler, alors seulement il est disposé à produire pour le commerce (5).

La marche ordinaire de la nature veut qu'après avoir donné satisfaction aux besoins purement matériels et grossiers, l'homme aspire à quelque chose de plus élevé, et qu'il éprouve des besoins plus délicats (6).

(1) Nous ne sommes pas obligé pour cela de dire avec *Ad. Smith* (IV, ch. VIII) : « Consumtion is the sole end and purpose of all production ; » car, outre leur but économique, le travail et l'épargne ont encore un autre but plus élevé, personnel, impérissable. V. *Knies* (Polit. OEk., p. 129). — *Périn* (Du progrès matériel et du renoncement chrétien : Correspondant, août et octobre 1854) cite cette belle parole de saint Augustin : « La famille des hommes, vivant de la foi, n'use des biens de la terre que comme étrangère, non *pour se laisser prendre par eux* et détourner du but où elle tend, Dieu même, mais *afin d'y trouver un appui*, qui, loin d'aggraver, *allége le fardeau de ce corps périssable, dont l'âme est appesantie* » (Cité de Dieu, l. XIX, c. XVII). — *Périn*, envisageant exclusivement l'économie politique du point de vue chrétien, trace de belles pages sur la *loi du renoncement*, dans ses rapports avec les questions économiques. « La misère, dit-il aussi, est un mal, un châtiment, et jamais le christianisme n'a prétendu qu'elle fût un bien. *Elle est souvent un grave obstacle au perfectionnement moral*, d'abord par l'ignorance, qui est sa compagne presque inséparable, et ensuite par les tentations auxquelles elle expose. La faim est mauvaise conseillère ; il faut, pour résister aux coupables suggestions du besoin, une énergie morale que souvent on ne rencontre pas chez ceux dont la misère a obscurci l'esprit et affaibli la volonté. D'ailleurs, dans son état présent, il faut à l'homme, même dans l'ordre moral, des moyens matériels d'action. *Aussi les progrès de l'industrie aident-ils incontestablement au perfectionnement moral de l'humanité*... Mais, tout en reconnaissant au perfectionnement matériel une réelle et légitime part d'influence sur le perfectionnement moral, gardons-nous de l'erreur si commune aujourd'hui, qui fait du progrès matériel la source première, ou au moins une condition essentielle de tout progrès moral. C'est prendre les choses à rebours. *La vérité est que de la puissance morale dérive la puissance matérielle.* Mais il est vrai qu'à son tour la puissance matérielle ajoute à l'énergie du principe même dont elle procède. » — D'accord avec *Knies* (*loc. cit.*), *Périn* explique fort bien, dans un autre passage, la différence entre *l'égoïsme et l'intérêt personnel, qui est non-seulement légitime, mais encore nécessaire.* Il montre comment la doctrine *du renoncement chrétien* n'est point destructive du sentiment de l'intérêt propre, ni opposée, par conséquent, aux progrès

accomplis dans l'ordre matériel par l'impulsion de ce sentiment. — « *Le renoncement n'implique en aucune façon la destruction de l'intérêt propre, il implique seulement la répression de ses excès...* Ce sont deux forces destinées à se faire contre-poids et à produire par leur équilibre l'ordre parfait dans le monde. » V. aussi le Cours d'économie sociale de *de Coux*.

(2) *Tucker* (Important questions, IV, note).

(3) Pas de peuple sans feu (*Prométhée*) : il semble que la plus ancienne manière de préparer les aliments consistait à faire griller les viandes à la flamme ; puis on les fit rôtir dans des espèces de fosses chauffées, et enfin on en est venu aux ustensiles (*Klemm*, Culturgeschichte, I, p. 180, 343). *Sir F.-M. Eden* (State of the poor, I, p. 524) regarde comme un des signes les plus certains d'une civilisation avancée, l'habitude établie dans les familles de prendre régulièrement ses repas à la même table, et de coucher dans de vrais lits. « *Lit et table!* » C'est, dit-on, Palamède qui introduisit chez les Grecs la régularité des repas (Athen., I, p. 11, d'après *Eschyle*).

(4) Les animaux qui ne bougent point pendant l'hiver ont des provisions et des demeures, par conséquent un capital.

(5) C'est d'ordinaire l'intervention du *jus fortioris* qui amène ce progrès (*Steuart*, Principles, I, ch. VII). V. §§ 45-68. De cette manière les anciens gouvernements despotiques de l'Orient, par exemple, ont rendu, sans le savoir, de grands services à l'humanité. Ce qu'a fait dans ces régions le sultan entouré de favoris peu nombreux, l'aristocratie des grands vassaux l'a fait pour l'Occident, aux premières époques de la civilisation, et cela sous une forme beaucoup plus durable, et mieux en rapport avec la dignité humaine (*J.-S. Mill*, Principles, I, p. 14).

(6) *Banfield* (Organisation of industry, 1848, p. 11).

§ 214.

La production ne se développe qu'avec l'extension des besoins (1). Le vieil axiome : *Si quem volueris esse divitem, non est quod augeas divitias, sed minuas cupiditates* (*Sénèque*), appliqué à la lettre, aurait refoulé tout progrès de la civilisation et toute amélioration de notre sort. D'un autre côté, la plupart des économistes admettent que chaque individu, et bien plus encore chaque peuple, étend de lui-même l'ensemble de ses jouissances, jusqu'à la limite marquée par la possibilité de donner satisfaction aux besoins. Ils oublient le grand rôle que

joue dans le monde, du moment où il s'agit des hommes, le *principe de l'inertie* (2). Au premier aspect il est, par exemple, naturel de penser que le peuple, auquel peu de travail suffit pour obtenir les denrées nécessaires à l'existence, aura d'autant plus le goût et le loisir des jouissances plus raffinées, et d'un ordre plus élevé. Il faudrait donc s'attendre à rencontrer aux temps anciens, alors que la population est peu nombreuse, et que la terre offre des richesses encore vierges, sur d'immenses étendues, des sentiments délicats, portés surtout vers les satisfactions intellectuelles. Mais, dans la réalité, c'est l'inverse qui se vérifie. Dans l'enfance de la société, on voit dominer un matérialisme dégradant; toute l'existence humaine s'absorbe dans la recherche des jouissances les plus grossières. Il suffit de prendre pour exemple les régions tropicales. Lorsqu'on n'a, en quelque sorte, qu'à cueillir le pain sur l'arbre, lorsque quelques feuilles de palmier suffisent pour couvrir la nudité, rien ne porte les âmes vulgaires vers une activité laborieuse, ni les hommes à se rattacher les uns aux autres, pour tirer avantage d'un concours simultané à l'œuvre de la production (3). Du moment où le cultivateur mexicain obtient, au moyen de deux jours de travail, de quoi subvenir aux nécessités de son existence et de celle de sa famille, il s'abandonne, les cinq autres, à la fainéantise. Il ne lui vient même pas à la pensée d'employer une partie de ces loisirs à mieux arranger sa hutte, à augmenter son mobilier, etc., et il ignore jusqu'au besoin de la prévoyance; aussi une seule mauvaise récolte suffit-elle, dans la contrée la plus fertile de l'univers, pour amener toutes les horreurs de la famine. *Humboldt* raconte qu'on lui a présenté comme l'unique moyen de réveiller l'activité de ces peuples, la destruction des plantations de bananes (4). Mais cette activité forcée ne servirait guère à rien, car pour travailler dans un autre but que celui de se rassasier, il faut que l'homme connaisse d'autres besoins, que celui de la faim (5). En général, le développement de la ci-

vilisation repose sur des conditions si nombreuses, et qui influent tant les unes sur les autres, qu'elles ne peuvent s'accomplir que successivement et lentement. Qu'il se rencontre au Mexique un Indien qui soit disposé à travailler les six jours de la semaine et à exploiter, par conséquent, un terrain trois fois plus étendu que celui qu'il cultive, où le prendra-t-il? Il ne saurait trouver instantanément à écouler l'excédant de ses produits, et il serait, par conséquent, hors d'état de payer au propriétaire l'équivalent du fermage minime que rapportait le simple pâturage. Ce n'est que lorsque les villes s'élèvent, et fournissent à la population des campagnes les produits de l'industrie en échange des produits du sol, qu'on peut stimuler les efforts et enseigner les moyens propres à l'amélioration de la culture. Ce stimulant et cette aptitude sont inséparables. Tant que le cultivateur ne fait, suivant les habitudes du moyen âge, que produire ce qu'exigent ses besoins, sans fournir d'excédant, et tant qu'il consomme lui-même tous ses produits, à l'exception de la part qui revient en nature à l'Etat, comme impôt, etc., il n'y a point de place pour des hommes qui feraient profession d'industrie ou de commerce, ou qui se consacreraient d'une manière suivie aux arts et aux sciences. Et réciproquement, la culture qui se manifeste au moyen de ces professions nouvelles peut seule, au moyen d'une meilleure division du travail et d'une *coopération* plus intelligente, développer tellement la production, que la population des campagnes se trouvera conduite, par l'incitation du besoin, à créer un notable excédant de denrées. Ainsi nous voyons que chez les peuples dont l'économie est la plus avancée, on emploie relativement le moins de bras au labeur des champs, tandis que plus d'hommes se consacrent aux travaux d'un ordre plus délicat ou plus élevé (6). Il en est de même de l'économie privée : plus un homme est pauvre, et plus forte est la part du revenu qu'il doit sacrifier pour subvenir aux nécessités absolues de l'existence (7, 8).

(1) Naturellement, en dehors de ces besoins accrus, il faut aussi une nature susceptible de développement. Les habitants de la Nouvelle-Zélande, par exemple, ont évidemment transporté, en ce qui concerne l'habillement, l'habitation, etc., les habitudes des régions tropicales dans un pays beaucoup plus froid, et ils ne savaient opposer à la rigueur du climat, avant d'avoir été instruits par les Européens, que des feux immenses (Edinb. Rev., april 1850, p. 466).

(2) V. *K.-S. Zachariæ* (Vierzig Bücher vom Staate, VII, p. 37). — Les hommes placés aux degrés inférieurs de culture méprisent ceux qui sont placés aux degrés plus élevés, plus encore qu'ils n'en sont méprisés. Les peuplades de chasseurs de la Sibérie regardaient comme une malédiction « que leur ennemi fût forcé de vivre comme un Tartare et qu'il eût la folie d'élever des bestiaux » (*Abulghazi Bohadur*, Histoire généalogique des Tartares). — Aux yeux des peuples nomades les habitants des villes passent pour des prisonniers.

(3) Les nègres « heureux, satisfaits, » suivant *lord J. Russell*, ne travaillent guère à la Jamaïque, depuis leur émancipation, au delà d'une heure par jour en moyenne (Colonial Magazine, nov. 1849, p. 458). L'Egypte, l'Inde, etc., furent, de tout temps, les contrées classiques de la paresse monacale. V. déjà *Hume* (Discourses, n° 1; On commerce). D'autre part, celui qui a devant lui six mois par an, pour lesquels il doit travailler et faire une réserve, afin de ne pas mourir de faim ou de froid, est forcé d'être actif et économe; et à ces vertus viennent s'en rattacher beaucoup d'autres (*List*, System der polit. Œk., I, 304).

(4) *Humboldt* (N.-Esp, IV, ch. IX; II, ch. V). La facilité extraordinaire de la pêche et le bon marché du sagou sont pareillement la cause principale de la paresse et de l'absence de culture et de progrès chez les plus grossières tribus malaises (*Crawfurd*).

(5) Le travail de la faim est toujours borné comme elle (*Raynal*).

(6) V. *Ad. Smith* (I, ch. XI, 2); ci-dessus (§ 65). On a calculé que presque 80 pour 100 de la population, en Russie, vivent directement de l'agriculture; en Grande-Bretagne, 1811, seulement 35 pour 100; 1821, pas plus de 33 pour 100; 28 pour 100 seulement en 1831, et 26 pour 100 seulement en 1841 (*Porter*). Suivant *Marshall*, il y avait, en 1832, dans les possessions européennes de la Grande-Bretagne, 1,116,000 personnes qui vivaient de leurs rentes, etc. En Irlande, plus de 65 pour 100 de la population étaient employés, en 1831, à l'agriculture. D'après *Reden*, le nombre d'agriculteurs s'élève en Autriche à 69, en France à 62, en Prusse à 61 pour 100. D'après les relevés statistiques de 1853, la population totale de la France aurait été de 36,225,000 âmes, et se serait divisée comme il suit : département de la Seine (Paris et banlieue), 1,501,000; population urbaine (communes ayant plus de 2,000 âmes de population agglomérée), 8,330,000; population rurale (communes

ayant moins de 2,000 âmes de population agglomérée), 26,394.000. — A Paris, on a évalué en moyenne le revenu à 1,029 francs par tête, sur lesquels 46 francs sont consacrés au service domestique, 55 fr. à l'éducation, 11 fr. aux frais de maladie, etc., 7 fr. aux spectacles, 36 fr. au blanchissage, 136 fr. au service public (*Dingler*, Polytechn. Journ., L III, 464).

(7) Suivant les calculs de *Prittwitz*, une famille appartenant à la classe moyenne, et qui a un revenu dix fois supérieur à celui d'une famille d'ouvriers, ne dépense que quatre fois autant en nourriture et six fois autant en vêtements. Ce sont les dépenses du logement, de la domesticité et celles de la vie de société, qui grandissent dans la proportion la plus rapide (Kunst reich zu werden, p. 487).

(8) Plusieurs économistes anciens ont entrevu la nécessité d'un équilibre entre la production et la consommation. Suivant *Petty* (Polit. anatomy of Ireland, 81, 96, seq.), l'absence grossière des besoins chez les Irlandais serait la cause principale de leur paresse et de leur pauvreté. Pareillement, *Temple* (Observat. on the Unit. Provinces, ch. vi), qui compare sous ce rapport la Hollande et l'Irlande (*W. Roscher*, Zur Gesch. der engl. Volkswirthsch., p. 83, 107) *Becker* († 1685, Polit. Discours, II, p. 885, éd. Teniken, 1754) prétend que la consommation est le bien principal qui rapproche les *trois états* et l'âme de leur union ; le paysan vit de l'ouvrier et celui-ci du marchand (*Boisguillebert*, Détail de la France, I, 4 ; II, 9, 21). Réveiller les besoins, c'est, suivant *Berkeley* (Querist nos 20, 107), la voie la plus sûre pour rendre la nation industrieuse. V. aussi *Hume* (*loc. cit.*) ; *Forbonnais* (Eléments du commerce, I, 364). Les physiocrates se prononçaient fortement pour une consommation active (*Quesnay*, Maximes gén., 21, seq.; *Letrosne*, De l'intérêt social, I, 12) : « *La reproduction et la consommation sont réciproquement la mesure l'une de l'autre.* » Quelques-uns regardent la consommation comme la chose principale (*Mirabeau*, Philos. rurale, ch. I). Il ne saurait jamais y en avoir trop (*Verri*, Meditazioni, I, 1-4; *Büsch*, Geldumlauf, III, 11, seq.).

Les économistes modernes ont trop souvent négligé l'étude de la *consommation*. C'est un fait caractéristique qu'aucun chapitre du grand ouvrage d'*Ad. Smith* ne porte le titre de « *Consommation* », le mot manque même dans la table des matières de l'édition de Bâle (1801). *Droz* dit de quelques-uns des écrivains de cette école, qu'en les lisant, on croirait l'homme fait pour les produits et non les produits faits pour l'homme. *Lauderdale* (Inquiry, ch. v), *Sismondi* (N. Principes, l. II, *passim*), *Ganilh* (Dict. analyt., p. 93, seq.; 159, seq.), ont réagi contre ces idées, et surtout *Malthus* (Principles B., II), auquel on doit d'importantes découvertes scientifiques. *Saint-Chamans* (Nouvel essai sur la richesse des nations, 1824) présente comme la caricature de ces nouvelles tendances.

(1) Naturellement, en dehors de ces besoins accrus, il faut aussi une nature susceptible de développement. Les habitants de la Nouvelle-Zélande, par exemple, ont évidemment transporté, en ce qui concerne l'habillement, l'habitation, etc., les habitudes des régions tropicales dans un pays beaucoup plus froid, et ils ne savaient opposer à la rigueur du climat, avant d'avoir été instruits par les Européens, que des feux immenses (Edinb. Rev., april 1850, p. 466).

(2) V. *K.-S. Zachariæ* (Vierzig Bücher vom Staate, VII, p. 37). — Les hommes placés aux degrés inférieurs de culture méprisent ceux qui sont placés aux degrés plus élevés, plus encore qu'ils n'en sont méprisés. Les peuplades de chasseurs de la Sibérie regardaient comme une malédiction « que leur ennemi fût forcé de vivre comme un Tartare et qu'il eût la folie d'élever des bestiaux » (*Abulghazi Bohadur*, Histoire généalogique des Tartares). — Aux yeux des peuples nomades les habitants des villes passent pour des prisonniers.

(3) Les nègres « heureux, satisfaits, » suivant *lord J. Russell*, ne travaillent guère à la Jamaïque, depuis leur émancipation, au delà d'une heure par jour en moyenne (Colonial Magazine, nov. 1849, p. 458). L'Egypte, l'Inde, etc., furent, de tout temps, les contrées classiques de la paresse monacale. V. déjà *Hume* (Discourses, n° 1; On commerce). D'autre part, celui qui a devant lui six mois par an, pour lesquels il doit travailler et faire une réserve, afin de ne pas mourir de faim ou de froid, est forcé d'être actif et économe ; et à ces vertus viennent s'en rattacher beaucoup d'autres (*List*, System der polit. OEk., I, 304).

(4) *Humboldt* (N.-Esp., IV, ch. IX; II, ch. V). La facilité extraordinaire de la pêche et le bon marché du sagou sont pareillement la cause principale de la paresse et de l'absence de culture et de progrès chez les plus grossières tribus malaises (*Crawfurd*).

(5) Le travail de la faim est toujours borné comme elle (*Raynal*).

(6) V. *Ad. Smith* (I, ch. XI, 2); ci-dessus (§ 65). On a calculé que presque 80 pour 100 de la population, en Russie, vivent directement de l'agriculture; en Grande-Bretagne, 1811, seulement 35 pour 100; 1821, pas plus de 33 pour 100; 28 pour 100 seulement en 1831, et 26 pour 100 seulement en 1841 (*Porter*). Suivant *Marshall*, il y avait, en 1832, dans les possessions européennes de la Grande-Bretagne, 1,116,000 personnes qui vivaient de leurs rentes, etc. En Irlande, plus de 65 pour 100 de la population étaient employés, en 1831, à l'agriculture. D'après *Reden*, le nombre d'agriculteurs s'élève en Autriche à 69, en France à 62, en Prusse à 61 pour 100. D'après les relevés statistiques de 1853, la population totale de la France aurait été de 36,225,000 âmes, et se serait divisée comme il suit : département de la Seine (Paris et banlieue), 1,501,000 ; population urbaine (communes ayant plus de 2,000 âmes de population agglomérée), 8,330,000 ; population rurale (communes

ayant moins de 2,000 âmes de population agglomérée), 26,394.000. — A Paris, on a évalué en moyenne le revenu à 1,029 francs par tête, sur lesquels 46 francs sont consacrés au service domestique, 55 fr. à l'éducation, 11 fr. aux frais de maladie, etc., 7 fr. aux spectacles, 36 fr. au blanchissage, 136 fr. au service public (*Dingler*, Polytechn. Journ., L III, 464).

(7) Suivant les calculs de *Prittwitz*, une famille appartenant à la classe moyenne, et qui a un revenu dix fois supérieur à celui d'une famille d'ouvriers, ne dépense que quatre fois autant en nourriture et six fois autant en vêtements. Ce sont les dépenses du logement, de la domesticité et celles de la vie de société, qui grandissent dans la proportion la plus rapide (Kunst reich zu werden, p. 487).

(8) Plusieurs économistes anciens ont entrevu la nécessité d'un équilibre entre la production et la consommation. Suivant *Petty* (Polit. anatomy of Ireland, 81, 96, seq.), l'absence grossière des besoins chez les Irlandais serait la cause principale de leur paresse et de leur pauvreté. Pareillement, *Temple* (Observat. on the Unit. Provinces, ch. vi), qui compare sous ce rapport la Hollande et l'Irlande (*W. Roscher*, Zur Gesch. der engl. Volkswirthsch., p. 83, 107) *Becker* (+ 1685, Polit. Discours, II, p. 885, éd. Teniken, 1754) prétend que la consommation est le bien principal qui rapproche les *trois états* et l'âme de leur union ; le paysan vit de l'ouvrier et celui-ci du marchand (*Boisguillebert*, Détail de la France, I, 4 ; II, 9, 21). Réveiller les besoins, c'est, suivant *Berkeley* (Querist nos 20, 107), la voie la plus sûre pour rendre la nation industrieuse. V. aussi *Hume* (*loc. cit.*) ; *Forbonnais* (Eléments du commerce, I, 364). Les physiocrates se prononçaient fortement pour une consommation active (*Quesnay*, Maximes gén., 21, seq.; *Letrosne*, De l'intérêt social, I, 12) : « *La reproduction et la consommation sont réciproquement la mesure l'une de l'autre.* » Quelques-uns regardent la consommation comme la chose principale (*Mirabeau*, Philos. rurale, ch. 1). Il ne saurait jamais y en avoir trop (*Verri*, Meditazioni, I, 1-4; *Büsch*, Geldumlauf, III, 11, seq.).

Les économistes modernes ont trop souvent négligé l'étude de la *consommation*. C'est un fait caractérisque qu'aucun chapitre du grand ouvrage d'*Ad. Smith* ne porte le titre de « *Consommation* », le mot manque même dans la table des matières de l'édition de Bâle (1801). *Droz* dit de quelques-uns des écrivains de cette école, qu'en les lisant, on croirait l'homme fait pour les produits et non les produits faits pour l'homme. *Lauderdale* (Inquiry, ch. v), *Sismondi* (N. Principes, l. II, *passim*), *Ganilh* (Dict. analyt., p. 93, seq.; 159, seq.), ont réagi contre ces idées, et surtout *Malthus* (Principles B., II), auquel on doit d'importantes découvertes scientifiques. *Saint-Chamans* (Nouvel essai sur la richesse des nations, 1824) présente comme la caricature de ces nouvelles tendances.

nière analyse, que les deux aspects d'un seul et même acte. Tant que nous voyons des hommes mal nourris, mal vêtus, etc. nous ne pouvons dire, d'une manière absolue, que l'on a trop produit de denrées, de tissus, etc. (3).

(1) Si les industriels parlent si souvent d'un excès de production (*over-production*) qui durerait toujours et qui même s'accroîtrait constamment, cela tient au fond à l'abaissement du taux de l'intérêt et des profits de l'entrepreneur, qui coïncide presque toujours avec les progrès de la culture économique. V. *J.-S. Mill* (Princ., III, ch. IV, 4). Il admet pourtant (I, 403) la possibilité de quelque chose d'analogue à un excès de production générale (*general glut*).

(2) Célèbre théorie des débouchés de *J.-B. Say*. *M'Culloch* dit qu'elle constitue le plus grand service qu'il ait rendu (Traité, I, ch. XV). *Mill* (Commerce defended, 1808) a indiqué une théorie analogue, à peu près à la même époque. Adhésion formelle de *Ricardo* (Principles, ch. XXI). On peut en indiquer le germe remarquable dans *Melon* (Essai polit. sur le commerce, 1734, ch. II); *Tucker* (On the naturalisation-bill. 1752, p. 13); Sketch of the advance and decline of nations, 1795, p. 82).

(3) La crise qui avait surtout contribué à faire soutenir à *Sismondi* qu'il pouvait se manifester un trop-plein dans toutes les branches de la production, celle de 1817, peut facilement être ramenée à la loi posée par J.-B. Say. On se plaignait alors, non-seulement en Europe, mais encore en Amérique, dans l'Hindoustan, en Afrique, en Australie, de ce que les marchandises étaient invendables, les magasins remplis, etc.; mais, à envisager les choses de près, tout cela ne s'appliquait qu'aux objets manufacturés et aux matières premières, pour tissus et articles de luxe, tandis que les denrées ordinaires avaient un débouché excellent et étaient payées un haut prix. Loin donc qu'on eût trop produit dans toutes les branches, le mal venait précisément de ce qu'on n'avait pas assez produit de blé et de denrées analogues : c'était l'effet de la déplorable récolte de 1816. — Les autorités plus considérables dans le sens de la possibilité d'un « *general glut* » sont : *Sismondi* (Nouv. Principes, IV, ch. IV, et Revue encyclop. (mai 1824), sur la balance des consommations avec les productions ; combattu par *Say* dans la même Revue (juillet 1824) ; en juin et juillet 1827, la discussion y fut reprise par *Sismondi* et *Dunoyer*); *Ganilh* (Théorie, II, 348, seq.) ; *Malthus* (Principles, II, ch. I-VIII). — V. *Rau* (*Malthus* und *Say* über die Ursachen der jetzigen Handelsstokung, 1821). Les idées de *Malthus* furent encore dépassées en partie par *Chalmers* (On polit. economy in connexion with the moral state, etc., of society, 1832). *Malthus* a pourtant lui même

défini (Definitions, ch. x, 155) plus tard le « *general glut* » de manière qu'il ne pouvait plus être question d'une *over-production* absolue. — *Hermann* (Staatw. Untersuch., p. 251, seq.) et *Michel Chevalier* (Cours, I, leçon 3) ont examiné cette question avec une grande indépendance de vues, en y apportant une juste mesure.

§ 217.

Ces assertions sont justes, sans contredit, tant que l'on envisage le monde entier comme ne formant qu'une *économie* universelle, et que l'on embrasse l'ensemble des *biens*, y compris les moyens de circulation. Il est vrai que cette confiance répond peu à la pratique des choses, du moment où elle est assujettie à de pareilles conditions. On ne saurait, non plus, oublier que les hommes obéissent à d'autres mobiles qu'au seul désir d'accroître le plus possible leur *consommation* (1). Le *pouvoir* n'est pas toujours complétement mis en relief par le *savoir*, ni nécessairement accompagné du *vouloir* (2). — Partout l'on rencontre certaines habitudes prises par la consommation, qui correspondent notamment au mode de répartition du revenu public. Tout changement violent et subit dans ce mode de répartition peut susciter une révolution dans les transactions et dans le débit des produits (3). Celui qui gagne, en pareil cas, n'étend pas sa consommation aussi rapidement que celui qui perd est obligé de la restreindre, en grande partie parce que l'on calcule plus exactement la perte subie que le bénéfice obtenu (4).

Les lois, les barrières des douanes peuvent empêcher le *trop-plein* d'un pays de s'écouler dans un autre. — L'Angleterre, par exemple, aurait pu être encombrée, de la manière la plus fatale, d'articles fabriqués, et l'Amérique du Nord souffrir en même temps de la dépréciation des matières brutes, tant que les lois de douanes élevaient une barrière entre le *besoin* et le *superflu*. D'énergiques antipathies nationales, ou de gran-

des différences de goût, maintenues avec persévérance, peuvent engendrer le même résultat, par exemple, entre les Chinois et les Européens. L'éloignement peut, à lui seul, surtout lorsqu'il se trouve aggravé par le mauvais état des voies de communication, former un obstacle suffisant, alors que les frais de transport renchérissent tellement les marchandises, que, de part et d'autre, on renonce à les échanger. En pareil cas, il est facile de comprendre que toute espèce de produits peut à la fois manquer de débit nécessaire, si l'on envisage chaque espèce à part comme formant un seul tout dans le monde entier, et si l'on admet, exceptionnellement, que dans certaines localités, certaines fractions de l'ensemble trouvent plus facilement un marché, en vertu de la crise elle-même.

Enfin l'introduction de l'*économie monétaire* fait éprouver un échec de calcul à la théorie abstraite (5). Tant que subsistait le *troc* primitif, l'*offre* et la *demande* se trouvaient nécessairement en présence. Mais au moyen de l'*argent*, le vendeur se trouve en mesure d'ajourner l'*achat*, et par conséquent de retarder à volonté la contre-partie de l'échange. Il en résulte que l'*offre* ne provoque plus, *nécessairement*, sur le marché, une *demande* corrélative. — La diminution subite de la masse des moyens de circulation peut faire naître alors une crise générale (6). La succession de plusieurs récoltes très-abondantes, qui ont diminué la valeur des produits bruts, peut aussi causer le *trop-plein* (7).

En un mot, la production ne porte pas en elle-même la garantie du *débit*, il n'en est ainsi que de celle qui se développe simultanément de toutes parts, en maintenant l'harmonie nécessaire des parties qui constituent l'ensemble de l'économie publique. Les angles saillants doivent répondre aux angles rentrants, suivant l'expression de *Michel Chevalier*, ou bien tout est livré à la confusion. A n'envisager que chaque entreprise industrielle isolément, il est facile de reconnaître que la com-

binaison exacte des diverses fractions du travail, constitue l'élément essentiel du succès. — Qu'on imagine une fabrique d'armes où certains ouvriers ne seraient occupés qu'à préparer des *baguettes ;* s'ils dépassent la proportion requise, s'ils ont, par exemple, produit dix fois autant de baguettes qu'il sera possible d'en employer dans tout le cours de l'année, leurs camarades qui travaillent aux *batteries*, aux *crosses*, etc., en profiteront-ils à leurs dépens? Non, la fabrique entière se ressentira de l'inaction forcée d'une partie du capital, et tous les ouvriers en souffriront(8).

(1) « Celui qui croit que les passions sont communément suscitées par l'impression du gain ou de la perte se trompe aussi étrangement que le spectateur qui attribuait la vengeance d'Othello à la perte du mouchoir » (*Ferguson*, History of civil Society, I, 6).

(2) Si tous les riches se changeaient subitement en avares, ne vivant que de pain et d'eau, ne portant que les habits les plus grossiers, etc., toutes les marchandises, si ce n'est les moyens de circulation, seraient privées du débouché nécessaire, *toutes*, sans en excepter même les denrées nécessaires à l'existence, puisque beaucoup de consommateurs, n'ayant plus d'occupation, devraient cesser de consommer. Le *trop-plein* deviendrait encore plus sensible, si ce changement suivait un progrès général et considérable, accompli dans l'art agricole ou dans l'art industriel. V. *Lauderdale* (Inquiry, p. 88). Il fait remarquer qu'un marché où prédomine la classe moyenne doit mettre en activité des branches de production toutes différentes de celles qu'un autre marché où il ne se présente que quelques hommes fort riches, à côté d'une masse de pauvres : Angleterre, Amérique du Nord; — Indes Orientales, France, avant la Révolution (ch. v, notamment p. 358).

(3) Si l'Angleterre, par exemple, faisait banqueroute, en nous renfermant dans un point de vue absolu, nous dirions : La nation n'en est ni plus riche, ni plus pauvre. Les créanciers de l'État perdraient annuellement environ 29 millions de liv. st.; mais les contribuables épargneraient la même somme. Les premiers ne forment pas 300,000 familles, tandis que les autres en comptent au moins 5,000,000 : la perte de ceux-là serait donc à peu près de 100 livres sterling par an, et le profit de ceux-ci à peine de 6 livres sterling. Nous pouvons donc dire avec certitude que les deux éléments ne se balanceraient pas, en ce qui concerne la consommation. Les créanciers de l'État, classe nombreuse qui jusqu'ici avait beaucoup consommé, et qui serait à présent appauvrie,

devraient aussitôt restreindre singulièrement leur *demande* de marchandises, tandis que beaucoup de contribuables n'emploieraient pas aussitôt à un accroissement de *demande* le mince bénéfice qu'ils seraient appelés à recueillir. Les révolutions politiques peuvent agir dans le même sens, en privant une cour brillante, une noblesse habituée au luxe, et une classe nombreuse d'employés, du revenu qui leur était acquis.

(4) *Malthus* et son école exagèrent cette vérité jusqu'à prétendre que la prospérité économique exige la présence d'une classe nombreuse de « *consommateurs improductifs,* » qui absorbent plus qu'ils ne produisent. On a surtout, sous ce rapport, exalté l'utilité de la dette publique de l'Angleterre. V. *Malthus* (Principles, II, ch. 1, 9). Pareillement *Ortes*, (E. N., III, 17), qui regarde même les *impostori*, *mezzani* et *ladri* comme une sorte de nécessité (III, 23) ; (*Chalmers*, Polit. economiq., p. 3, seq.). S'il ne s'agissait ici que de consommation, il suffirait de jeter les biens produits en trop ; ces écrivains oublient qu'un consommateur n'est utile qu'autant qu'il offre des contre-valeurs.

(5) *Malthus* (Principles, II, ch. 1, 3).

(6) Figurons-nous un pays habitué à accomplir ses transactions commerciales au moyen de 100 millions de francs. Tous les prix se sont réglés en conséquence. Tout à coup, il survient une exportation de 10 millions de francs, et cela dans des circonstances telles, que la lacune ne saurait être promptement remplie. A la longue, les besoins de la circulation d'un pays peuvent être aussi bien satisfaits avec 90 qu'avec 100 millions ; seulement, dans le premier cas, il faut que la circulation s'accélère, ou bien que le prix de l'argent monte de 10 pour 100 environ. Aucune de ces ressources ne saurait se produire instantanément. Les vendeurs se refuseront d'abord à livrer leur marchandise 10 pour 100 au-dessous du prix habituel. Cela durera tant que ceux qui commercent entre eux n'auront pas eu conscience de l'évolution des prix. Tout s'arrangera dès lors en conséquence : il se produira une certaine fluctuation dans les canaux du commerce, et cela partout simultanément. L'offre et la demande se trouveront séparées l'une de l'autre, par suite de l'erreur commune sur la véritable valeur des moyens de circulation, et il faut que, passagèrement du moins, tout vendeur (excepté celui qui offre de l'argent), ne rencontre pas d'acheteur. Dans un pays où le papier forme la base de la circulation, toute forte dépréciation du papier-monnaie, qui ne provient pas d'une augmentation correspondante dans la quantité émise, peut avoir le même résultat. *Say* commet une erreur, lorsqu'il pense que l'on peut, sur-le-champ et sans aucune difficulté, remédier au défaut des signes d'échange.

(7) Imaginons un pays dont les agriculteurs produisent, au delà de leurs propres besoins, pour 100 millions de francs de blé par an, et

ouvrent ainsi à l'industrie un débouché de 100 millions. Par suite de trois très-abondantes récoltes, et faute de moyens d'exportation, il se produit un trop-plein du blé au marché, tel que l'approvisionnement total, quoique plus considérable, a pourtant (V. note 5, § 103) une valeur en échange moins grande que d'habitude. Celle-ci sera tombée, par exemple, à 70 millions de francs. Les habitants de la campagne ne peuvent plus acheter aux habitants de la ville que pour 70 millions de marchandises, et la ville souffrira également du trop-plein de la production. On ne saurait, en laissant l'argent de côté, établir un échange direct entre le blé et les produits manufacturés, de manière à ce que ces derniers obtiennent en échange une grande quantité de blé. En effet, personne ne peut étendre sa consommation de blé au delà de ce que son estomac absorbe, et il est fort difficile d'emmagasiner le blé, pour le revendre plus tard, quand les prix auront remonté.

(8) Nous parlerons plus tard des symptômes et des remèdes de cette maladie économique. V. *Roscher* (Die Productionskrisen mit besond. Rücksicht auf die letzten Jahrzehnten; dans la « Gegenwart, » Brockhaus, 1849, vol. III, p. 721 seq.).

DISSIPATION ET ÉPARGNE.

§ 218.

La *dissipation* a quelque chose de moins odieux que l'*avarice*: elle est moins exclusive de certaines vertus, mais elle cause à l'économie publique un bien plus grave préjudice. Le trésor de l'avare, même lorsqu'il est enfoui, peut au moins être utilisé après sa mort, tandis que la dissipation détruit une partie de l'avoir disponible. L'*avarice* est un vice repoussant, et la *dissipation* un vice entraînant. Une *économie bien entendue* évite également ces deux extrêmes : elle est la compagne de l'ordre, c'est seulement grâce à elle que la libéralité peut être vraie, durable et utile. Elle donne, en un mot, à la consommation l'impulsion de la raison et de la vertu (1, 2).

(1) Admirable tableau de l'économie bien entendue dans l'Almanach pensylvanien de *B. Franklin*, « Le pauvre Richard Saunders, devenu riche. » V. aussi *J.-B. Say* (Traité III, ch. v). *Ad. Smith* (II, ch. III) cherche à expliquer comment, en somme, l'économie bien entendue

peut l'emporter sur les séductions de la prodigalité. Cela ne s'applique naturellement qu'aux peuples qui progressent.

(2) Le Sauveur était, jusque dans ses miracles, le plus parfait modèle d'économie bien entendue; V. *saint Matth.* (14, 20); *saint Marc* (6,43, 8, 8); *saint Luc* (9, 17); *saint Jean* (6, 12). Des passages comme ceux de *saint Matth.* (26, 6); *saint Jean* (2, 10), prouvent qu'il n'a point entendu défendre un luxe généreux.

§ 219.

La *dissipation* détruit des *biens* qui formaient déjà un *capital*, ou qui pouvaient le devenir. En même temps, elle augmente, directement ou indirectement, la *demande* des produits. Elle élève donc, pour un temps, l'*intérêt* et le prix de certaines marchandises. Les consommateurs en souffrent, quelques producteurs réalisent un bénéfice extraordinaire, jusqu'au moment où l'*offre* vient s'équilibrer avec l'accroissement de la *demande*. Mais tout à coup le capital du dissipateur s'épuise : la demande s'arrête aussitôt, et les producteurs subissent les funestes effets d'une *crise* : « *ceux qui achètent le superflu*, dit *Franklin*, finissent par *aliéner le nécessaire*. » Ainsi la prodigalité fastueuse d'une cour peut rapidement développer la prospérité d'une résidence princière (1); mais on doit se rappeler que toute la séve artificielle qui vient y circuler est un emprunt fait à la vie des provinces, et ne pas oublier la perte sèche qu'amène la destruction des *biens* (2, 3).

(1) Une rapide circulation de l'argent, comme on le dit vulgairement. V. par contre *Tucker* (Sermons, p. 31, 1774).

(2) L'observateur superficiel ne voit que cette prospérité apparente de la capitale, sans s'occuper du reste du pays, qui en fait les frais. — Pareillement, plus d'une guerre semble favoriser l'industrie, parce que les besoins de l'État ont donné une puissante impulsion à certaines branches de l'industrie; mais c'est aux dépens des autres, qui doivent couvrir l'accroissement des impôts. V. *Jakob* (Anm. zu *Lowe*, England, 1833, ch. II et III); *Nebenius*, Oeff. Kredit, p. 459, seq.); *Hermann* (St. Untersuch, p. 372 seq.).

(3) Le Journal des Economistes (mars 1854) combat fort bien les sophismes des prétendus publicistes qui recommandent les fêtes comme

moyen de relever l'industrie, qui veulent aussi, dans ce but, élever les traitements des fonctionnaires, en obligeant ceux-ci à plus de dépenses, etc. Ce *luxe*, quand il se produit naturellement, peut être le signe de la richesse publique, mais il est un fort mauvais moyen pour développer celle-ci artificiellement.

§ 220.

Restreindre une consommation *productive*, c'est causer un dommage général, car un besoin réel de l'*économie publique* cesse d'être satisfait. Si l'on restreint la consommation *improductive*, ceux qui ont calculé sur cette espèce de débouché peuvent se trouver dans l'embarras, mais en général l'*épargne* ainsi faite sera nuisible ou utile, suivant l'emploi auquel elle est destinée ; deux cas peuvent se présenter :

1° Cette épargne demeurera *inactive*.—S'il s'agit de numéraire, la somme des moyens de circulation diminue d'autant; il peut donc en résulter une hausse des prix, ou bien une partie des marchandises peuvent demeurer invendues ; on éprouvera (§ 217) une crise commerciale plus ou moins intense (1). — Si ce sont des objets de consommation *immédiate* qui sont mis en réserve, comme des denrées, des vêtements, etc., le prix de ces objets s'élève par suite de ce supplément de demande, tout comme il baissera plus tard, par suite d'un supplément d'offre, alors que les approvisionnements seront tout à coup vidés sur le marché (2).

2° Si l'*épargne* se transforme en un *capital fixe*, la consommation des biens, l'entretien des ouvriers employés, le débit des industriels se reproduiront comme par le passé, lorsqu'il ne s'agissait que de consommation improductive. Mais le courant se dirigera dans un autre lit. — Si un homme riche emploie en constructions l'argent qu'il dépensait à entretenir des maîtresses, les maçons, les charpentiers vont gagner ce qui allait aux coiffeurs, aux marchandes de modes : on consommera moins de truffes et de champagne, mais plus de viande et de

pain. — Le résultat final sera une maison, qui viendra accroître d'une manière permanente, soit les jouissances personnelles du propriétaire, soit le produit matériel de l'économie publique (3). — Il se passe quelque chose d'analogue, lorsque l'*épargne* est utilisée sous forme de capital circulant. On en vient également ici à consommer, plus tôt ou plus tard, ce qui a été épargné, et l'observateur superficiel peut y voir une *destruction*, mais ce qui distingue ce procédé, c'est qu'il reproduit toujours *un équivalent*, ou plusieurs. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que toute la somme des produits dont le marché se trouve enrichi, grâce au nouveau capital, ne saurait passer pour en être le fruit. — Elle provient de l'*emploi* du capital, c'est-à-dire de la réunion ou du développement d'autres forces, précédemment existantes, auquel on a donné ainsi l'occasion de fournir les services qu'elles étaient susceptibles de rendre (4).

(1) L'habitude d'*enfouir les trésors* vient de l'absence de la sécurité (V. déjà *Montanari*, Della moneta, 1683-1687, p. 97, Custodi) et de celle du génie de la production. « Là où le droit de propriété n'est pas respecté comme sacré, l'or et l'argent refluent dans le sein de la terre, d'où ils sont sortis » (*Burke*). C'est pourquoi ce procédé est très fréquemment suivi à chaque époque de moyen âge économique, aujourd'hui encore, dans la plupart des pays de l'Orient, surtout dans les pays despotiques. *Montesquieu* (Esprit des lois, XXII, 2). Ainsi, chez les Arabes ; *d'Arvieux* (traduit par *Rosenmüller*, p. 61, seq.); *Fontanier* (Voyage dans l'Inde et dans le golfe Persique, 1844, I, 279). Satrape persan qui, sur son lit de mort, refuse encore de dire où il a enfoui ses trésors ; son père avait, chaque fois, fait égorger les esclaves qui l'avaient aidé à cacher ses richesses (*Klemm*, Culturgesch., VII, 220). Aux degrés inférieurs de culture, c'est une espèce de luxe très-pratiqué, que d'enfouir son trésor avec les dépouilles mortelles. V. relativement au tombeau de David, *Josèphe* (Antiq. Jud. VII, 15, 3 ; XIII, 8, 4 ; XVI, 7, 1). Aussi les Orientaux croient-ils que chaque ruine inconnue recouvre un trésor, et voient un talisman pour le découvrir, dans chaque inscription indéchiffrable. Tout savant voyageur passé à leurs yeux pour un chercheur de trésors. De même en Sicile (*Rehfues*, Neuester Zustand v. Sicilien, I, 99) Dans l'Inde Orientale, toute circonstance qui affaiblit la confiance qu'inspire le pouvoir multiplie les trésors enfouis, comme on l'a vu,

par exemple, après la défaite de l'Afghan. Enfouissement des trésors, par les paysans espagnols (*Borrego*, traduit par *Kottenkamp*, p. 81); en Irlande (*Wakefield*, Account of Ireland, I, 593); dans l'intérieur de la Russie (*Storch*, Handbuch, I, 142); chez les Lapons. Ceux-ci furent fortement excités à ne pas renoncer à cette habitude, en 1813, lorsqu'ils perdirent 80 pour 100, par suite de la banqueroute du papier de l'État (*Brooke*, Winter in Lappland, Weimar, 1829, p. 119). V. aussi *Blom* (Statist. v. Norwegen, II, 205). — Ainsi, pendant la guerre de trente ans, les paysans de la Silésie et de l'Autriche paraissent avoir enfoui beaucoup d'argent en 1848. Plus d'un de ces trésors cachés est perdu pour toujours; mais ordinairement, on en trouve beaucoup là où l'on en enfouit souvent, et les gouvernements érigent alors le droit de recherche en droit régalien. V. *Ortloff* (Comment. juris Romani de thesauris, 1818).

(2) Si l'emmagasinement a eu lieu dans un temps d'abondance, et que les approvisionnements soient restitués au commerce en temps de disette, il n'en résulte naturellement aucun trouble; tout au contraire, il s'établit un équilibre bienfaisant dans les prix. Telle est la pensée fondamentale des magasins de blé!

(3) Toute construction faite par l'État procède ainsi : les contribuables sont obligés, ou les créanciers publics sont invités, à prélever quelque chose sur la consommation, afin que cette épargne soit employée en canaux, routes, etc. En France, par exemple, depuis 1835, plus de 100 millions de francs ont été ainsi employés par an. *M. Chevalier* (Cours, I, 109). Cette somme s'est singulièrement accrue dans ces dernières années.

(4) Des épargnes ont souvent été prescrites par l'État. Dans l'ancienne Athènes, beaucoup de défenses relatives à la consommation avaient pour but d'élever le capital productif à une certaine hauteur; ainsi, par exemple : défense de tuer les brebis avant qu'elles aient mis bas, et les agneaux ou moutons avant la tonte (*Athen.*, IX, p. 375; I, p. 9). Ancienne défense d'exporter les figues (Ibid., III, p. 74). V. *Petit* (Leges Atticæ, V, 3); (*Boeckh*, Staatshaushaltung, I, 62 seq.).

§ 221.

On voit que la *simple épargne des capitaux*, lorsqu'elle doit réellement enrichir un peuple, *a des limites* qu'elle ne saurait franchir. Chaque consommateur peut multiplier volontiers les objets à son usage, le mobilier, les approvisionnements de bouche, les vins conservés dans ses caves, etc.; mais

il ne dépassera guère une certaine quantité d'achats (1). — Quant au capital *productif*, tout homme sensé ne voudra l'augmenter qu'autant que l'accroissement de la production lui permettra d'espérer une extension du débit. Quel est le marchand ou le fabricant qui se féliciterait, et se regarderait comme plus riche, si, en face d'une clientèle dont les demandes ne varient pas, il voyait d'année en année accumuler des milliers de commis, préposés aux marchandises? — Il faut distinguer ici entre la fortune privée et la fortune publique. — La fortune privée, qui n'est qu'une fraction du grand tout social, et qu'on estime d'après la valeur en échange des éléments qui la constituent, augmentera toujours, en vertu de l'épargne (§ 8). Car l'exagération même de l'offre en général, qui fait grandement fléchir le prix de toute une espèce de marchandises, ne ramènera jamais le prix d'aucune d'elles au-dessous de *zéro*, ni même à zéro. — Il en est autrement de la fortune publique, qui ne peut être estimée que d'après la valeur en usage des parties qui la composent. Toute *utilité* présuppose un *besoin*. Aussi, lorsque le *besoin* reste stationnaire, tandis que l'approvisionnement augmente, il en résulte forcément une diminution correspondante dans la valeur en usage de chaque article, envisagé séparément (2).

Si un peuple voulait épargner tout ce qui pourrait lui rester après avoir donné satisfaction aux besoins indispensables de l'existence, il devrait bientôt chercher des débouchés au dehors, ou y envoyer ses capitaux, mais il ne ferait aucun progrès dans la voie d'une culture plus délicate, ou d'une existence plus agréable (3). — Par contre, s'il renonçait à toute *épargne*, il élargirait le cercle de ses jouissances, en ébréchant le capital, au détriment de l'avenir. Mais ces deux excès rencontrent en eux-mêmes un frein salutaire. Dans le premier cas, la baisse des prix suscite la consommation, et diminue la production; dans le second, c'est l'inverse. L'idéal du progrès consiste en ce que

l'accroissement des dépenses, qui accompagne l'augmentation de la production, reçoive une destination honorable, et provienne surtout des riches, tandis que la classe moyenne et la classe inférieure continuent à faire des épargnes, afin d'élever de plus en plus le niveau de leur condition, en diminuant la distance qui sépare les membres de la société les uns des autres (4).

(1) Les besoins s'accroissent avec les moyens de les satisfaire; celui qui possède deux chemises veut arriver à la douzaine, tandis que celui qui n'en a point n'en désire souvent pas. Celui qui possède des couverts d'argent en nombre suffisant s'efforce d'acquérir des flambeaux, des services à thé, etc., etc., en argent; quand il les aura, il désirera de la vaisselle plate.

(2) Une des plus belles découvertes d'*Ad. Smith* (II, ch. III) a été de montrer que la consommation et l'épargne ne constituent point des principes opposés l'un à l'autre. V. pourtant déjà *Pinto* (Du crédit et de la circulation, 1771, p. 335). Auparavant, la plupart des écrivains qui étaient pénétrés de la nécessité de la consommation se firent les apologistes de la prodigalité. Ainsi *von Schroeder* (Fürstl. Schatz-und Rentkammer, p. 23, seq., 47, 172). Suivant *Montesquieu* (Esprit des Lois, VII, IV), les pauvres meurent de faim quand les riches restreignent leur dépense. Cette opinion, qui devait jouir d'un grand crédit chez les imitateurs de Louis XIV et de Louis XV, est dans un certain sens celle des physiocrates, par exemple *Quesnay* (Maximes génér., 21, seq). V. néanmoins *Turgot* (éd. Daire, I, 424 seq.). *Ad. Smith* (*loc. cit.*) signale le dissipateur comme un ennemi public et l'homme économe comme un bienfaiteur de l'humanité. *Lauderdale* (Inquiry, p. 219) réagit contre ce que cette thèse présente de trop étroit; il va jusqu'à regarder comme impossible une circonstance quelconque « qui puisse changer la nature des choses au point de transformer l'épargne en un instrument d'augmentation de la richesse. » Dans la polémique qu'il dirige contre le fonds d'amortissement, il le regarde comme une épargne excessive et inopportune, et suppose que les sommes économisées de cette manière seront pour toujours soustraites à l'économie publique. *Sismondi* (Nouv. Pr., II, ch. VI) se montre plus modéré en distinguant la « *production* » et le « *revenu*. » La *production* ne se transforme en *revenu* que si on la « *réalise* », c'est-à-dire si elle trouve un consommateur qui en forme la demande et qui la paye. Alors seulement le producteur peut faire son compte, rétablir son capital de production, calculer le profit, l'employer à la consommation et recommencer toute l'opération. « Une nation

stationnaire doit l'être en toute chose ; si les travaux auxquels elle doit pourvoir avec ses capitaux ne passent point leur somme actuelle, elle doit mettre des bornes à l'accumulation de ses capitaux. Une nation qui ne peut pas faire de progrès, ne doit pas faire d'économies » (IV, ch. I, t. I, p. 299).

(3) *J.-S. Mill* dit que tous les progrès et les circonstances favorables qui les environnent, n'ont procuré aux Américains du Nord que l'avantage « that the life of the whole of one sex is devoted to dollar-hunting, « and of the other to breeding dollarshunters » (IV, ch. VI, 2).

(4) *Storch* (Revenu national). *Hermann* (St. Unters., p. 371, seq.) démontre que les trop grandes épargnes ne sont pas à craindre. D'un autre côté, les dissipateurs détruisent moins de biens qu'on ne le suppose généralement, puisqu'ils sont la plupart du temps trompés, et que ceux qui les trompent peuvent économiser (*J.-S. Mill*, Principles, I, ch. V, 5).

§ 222.

Il est des peuples, comme des individus, dissipateurs ou économes. On doit, par exemple, attribuer aux Suisses un esprit national de grande économie. Beaucoup de familles, même riches, y ont pour principe, au lieu de donner de l'*argent de poche* aux filles adultes, de le leur faire gagner à l'aide de la broderie. Dans les soirées, on ramasse, en présence des hôtes, les croûtes de pain qui serviront pour la soupe, etc. Les fils qui, durant la vie des parents, ne reçoivent de la maison que peu de chose, et doivent eux-mêmes acquérir leur avoir, ne recueillent la plupart du temps un riche héritage que lorsqu'ils sont eux-mêmes avancés en âge ; ils sont donc habitués à une vie retirée et modeste, et n'en recommencent plus une autre, quand ce ne serait que pour ne pas subir des ennuis. « C'est ainsi qu'il n'entre point dans l'esprit des Hollandais, que les dépenses puissent absorber régulièrement le revenu, et quand cela arrive, ils pensent avoir vécu inutilement pendant une année. Une pareille manière de vivre nuit chez eux à la réputation, comme ailleurs des excès coupables » (*Temple*). L'ordre le plus parfait, et la prévision la plus minutieuse de toutes les dépenses y sont si bien observés, que *Temple* assure n'avoir jamais entendu

parler d'une construction publique ou privée, qui n'eût pas été achevée à l'époque fixée d'avance (1). — D'un autre côté, l'Anglais vit d'ordinaire assez largement. Il y est tellement habitué, que le *touriste* qui voyage sur le continent, lorsqu'il voit la vie frugale des paysans, ne l'attribue jamais qu'à la misère, sans soupçonner qu'elle puisse être l'effet de l'économie. Si l'Angleterre est devenue riche, cela tient à l'importance colossale de la production, qui l'emporte encore sur l'étendue de la consommation (2). Ce contraste peut tenir, en partie, aux particularités de nationalité et de climat (3), mais certainement aussi il provient du degré différent de la civilisation. Le vieux Caton avait pour maxime, qu'une veuve peut bien laisser diminuer sa fortune, mais qu'il est du devoir d'un homme de laisser après lui au delà de ce qu'il a recueilli en héritage (4). A quelles dissipations les *maîtres du monde* ne se sont-ils pas livrés plus tard!

(1) *Temple* (Observat. on the Un. Prov., Works, I, 136, 138, seq., 176) : *Roscher* (Zur Gesch. der engl. Volkswirthschaftsl., p. 129). La « Richesse de la Hollande » (I, 305) parle, par exemple, d'un riche village, près d'Amsterdam, où un homme ayant 120,000 florins de revenu annuel ne dépense guère que 1,000 florins pour son entretien.

(2) *D. Defoe* (Giving alms no charity! 1704) dit déjà : « The english « get estates, the Dutch save them. » Un salaire hebdomadaire de 20 schellings suffit tout juste à l'Anglais, tandis qu'il enrichirait le Hollandais, qui laisserait ses enfants dans une situation prospère, etc. *L. Faucher* établit le même contraste entre ses compatriotes et les Anglais. L'ingénieuse observation de *Gœthe* (Werke, vol. XXIII, p. 246, éd. 1840), dans son Voyage d'Italie, prouve que les Italiens aussi savent économiser, « Molti pochifanno un assai! » En Bohême, le *czech* jouit d'une bonne réputation de travailleur, pour son assiduité, sa sobriété, etc., et il est aussi plus économe que l'Allemand ; néanmoins, presque toutes les grandes entreprises appartiennent à des Allemands, parce que le czech, quand il a économisé un petit pécule, aime mieux retourner dans son village, que de se hasarder au jeu des spéculations.

(3) L'ivrognerie est le vice habituel des peuples septentrionaux ; ainsi, dans l'antiquité, chez les Thraces (*Athen.*, X, p. 442 ; *Xenoph.*, Exp. Cyri, VII, 3, 22) ; chez les Macédoniens, par exemple, *Philippe* et

Alexandre (*Plutarch.*, Alex., 70; De adulat., 13). Boire à la manière des Scythes signifiait, chez les Grecs, boire à l'excès (*Athen.*, X, p. 427; *Herod.*, VI, 84).

(4) *Plutarch.* (Cato, I, 21).

§ 223.

Il est naturel qu'on désire voir cesser une prodigalité qui ne procure de véritable jouissance à personne. A quoi peut servir, par exemple, l'excessive solidité de tant de constructions (1)? C'est un acte d'économie bien entendue de construire pour 10,000 thalers une maison qui durera soixante ans, au lieu d'en bâtir une pour quatre siècles, en y consacrant le double de dépense; car, au bout de soixante années, l'intérêt simple des 10,000 thalers, ainsi épargnés, permettrait à lui seul d'en construire trois autres. Sans doute, ceci n'est point applicable aux édifices qui sont élevés dans le but de produire un effet imposant, ou comme œuvre d'art. Le résultat que poursuivaient les Egyptiens, en dressant leurs obélisques et leurs gigantesques pyramides, est atteint encore en grande partie aujourd'hui. — Qu'on n'oublie pas le gaspillage dont on se rend coupable quand on se hâte trop de jeter ce dont on ne se sert plus. — Combien n'a-t-on pas épargné, depuis que les chiffons sont transformés en papier! — A Paris, quatre mille personnes vivent de ce qu'elles ramassent dans les rues (2).

(1) V. *Minard* (Notions élément. d'écon. politique appliquée aux travaux publics, 1850, p. 71, seq.). Il rappelle les nombreux châteaux forts de la chevalerie, les aqueducs romains, les théâtres, etc., encore bien conservés, sans pouvoir être utilisés; tant de ponts trop étroits et de chaussées trop roides pour nous! Les écluses de Dunkerque, que Vauban fit établir à 12,60 mètres, furent élargies, en 1822, à 16 mètres; aujourd'hui elles sont de nouveau trop étroites pour les vapeurs transatlantiques. En Angleterre, les particuliers savent très-bien établir leurs calculs sous ce rapport. V. *J.-B. Say* (Cours pratique).

(2) *Fregier* (Les classes dangereuses, I). Au sujet des chiffonniers de l'ancienne Grèce, σπερμολόγοις, V. *Saint-John* (The Hellenes, III, 91).

CHAPITRE II.

LE LUXE.

DU LUXE EN GÉNÉRAL.

§ 224.

L'idée de luxe est essentiellement relative. Chaque individu et chaque condition, chaque peuple et chaque époque comprennent, sous la dénomination d'objets de *luxe*, les consommations dont ils peuvent se passer. Autant la jeunesse est disposée à tourner en ridicule les modes anciennes, en les traitant de pédantisme, autant les vieillards taxent de *luxe* blâmable toute mode nouvelle (1).

Cependant, tout progrès de culture se traduit par les moyens de satisfaire des besoins plus nombreux et plus exigeants (2). Tout homme qui se distingue d'une manière quelconque, y est poussé par un besoin qui lui est propre : le besoin est aussi bien la cause que l'effet de la faculté. Le poëte seul a besoin de faire des vers, et le philosophe de philosopher. L'homme dont l'esprit est cultivé, veut être entouré d'hommes qui lui ressemblent ; quand on se sent fort et adroit, on recherche les exercices gymnastiques. Dès que, sous le rapport physique, ou sous le rapport intellectuel, l'homme l'emporte sur l'enfant, il se réveille aussi chez lui des besoins ignorés de l'enfance.

(1) *Steuart* (Princ., II, ch. xxx); *Ferguson* (Hist. of civil society, VI, 2). *Dandolus* (Chron. venet., p. 247) raconte qu'une femme de doge, native de Constantinople, poussa le luxe au point de se servir, pour manger, de fourchettes d'or en *place de ses doigts*. En punition de ce procédé contre nature, elle exhalait, vivante encore, une odeur de ca-

davre! L'introduction au *Hollinshed-Chronicon* (1577) se plaint amèrement de ce qu'on avait construit, depuis quelque temps, tant de cheminées en Angleterre, et qu'on avait introduit des assiettes de terre et d'étain en place des assiettes de bois. Un autre auteur de la même époque blâme l'usage, récemment adopté, d'employer dans les constructions le chêne au lieu du saule : « *Jadis les maisons étaient de saule et les hommes de chêne*, à présent c'est l'inverse » (*Staney*, On rural expenditure, p. 41).

(2) *Schmitthenner* (Staatswissenschaften, I, p. 94).

§ 225.

Il est cependant une limite, au delà de laquelle le besoin nouveau qu'on éprouve, ou celui qu'on ressent avec plus de vivacité, n'est plus un signe de progrès, mais une marque de décadence. Tels sont les besoins immoraux ou déraisonnables (1). Or, il ne faut pas uniquement regarder comme *immoraux* les besoins qui ne peuvent être satisfaits qu'au mépris des lois morales, mais aussi ceux qui font préférer les superfluités matérielles aux exigences de l'âme, ou ceux qui ne font acheter les jouissances de quelques-uns qu'au prix de la détresse du grand nombre.

Les besoins *déraisonnables* ne sont pas seulement ceux qui entraînent à des dépenses, au delà du revenu, mais encore ceux qui sacrifient le nécessaire au superflu.

Il en fut ainsi à Athènes, du temps de Demosthènes, lorsque les fêtes absorbaient chaque année une somme plus forte que l'entretien de la flotte, lorsque les tragédies d'Euripide revenaient plus cher au peuple que jadis la guerre de Perse. On avait été jusqu'à décréter par une loi formelle (Ol. 107, 4), que tout détournement des deniers destinés aux représentations théâtrales pour les employer en frais de guerre, serait puni de mort (2).

L'histoire d'un peuple peut nous indiquer avec certitude le point précis au delà duquel le luxe commence à dépasser une

limite salutaire. Mais quand il s'agit de deux nations différentes, il arrive que ce qui pourra être condamné chez l'une, comme une coupable prodigalité, ne sera pour l'autre qu'une jouissance, parfaitement rationnelle, des agréments de la vie, si les deux nations sont placées à un degré différent de développement de la puissance économique. C'est tout comme pour les particuliers : boire tous les jours du vin aux repas, dans certains pays, sera tout simple pour le riche, et un luxe coupable pour le père de famille pauvre (3). « Si l'on ne veut pas écouter la raison, elle sait rudement se faire sentir » (*B. Franklin*) (4). — Du reste, le luxe de chaque époque exploite les objets de toute valeur.

(1) V. Ep. I aux Romains, 13, 14.

(2) *Plutarch.* (De gloria Athen., p. 348); *Athen.* (XIV, p. 623); *Petit* (Legg. Att., p. 385).

(3) *Tive-Live* (XXXIV, 6, seq.).

(4) La plupart des écrivains qui se sont occupés du luxe traitent, et souvent exclusivement, de la question : s'il faut le regarder comme salutaire ou le condamner (*Aristippe* et *Antisthènes*, *Diogène*, etc., les épicuriens et les stoïciens). On reprochait à ces derniers : d'être de mauvais citoyens, parce que leur retenue nuisait au commerce (*Athen.*, IV, p. 163). L'aristotélien *Heraclide* présentait le luxe comme le moyen principal d'inspirer aux hommes la grandeur d'âme et la bravoure ; c'est leur enthousiasme pour le luxe qui assura aux Athéniens la victoire de Marathon (*Ælian.*, V. H., IV, 22). — *Pline* est un des adversaires les plus décidés du luxe (H. N., XXXIII, 1, 4, 13). Quant aux modernes, la controverse a été surtout reprise depuis le commencement du dix-huitième siècle ; auparavant on condamnait toute espèce de luxe, principalement par des motifs théologiques. Parmi les défenseurs du luxe on remarque *Mandeville* (The fable of the bees, 1706) qui appelle, il est vrai, *luxe*, tout ce qui dépasse les plus stricts besoins de l'existence ; *Voltaire* (dans Le Mondain, Apologie du luxe, Sur l'usage de la vie); *Melon* (Essai polit. sur le commerce, ch. IX); *Hume* (Discourses, n° 2 On refinement in the arts); *Dumont* (Théorie du luxe); *Filangieri* (Delle leggi polit. et economiche, II, 37); et en général la plupart des partisans du système mercantile et des physiocrates. Parmi les adversaires du luxe brillent surtout *J.-J. Rousseau*, *Fénelon* (Télémaque, l. XXII) et *Pinto* (Essai sur le luxe, 1762). — Les raisons pour et contre, allé-

guées par ces écrivains, ne s'attaquent pas ordinairement au luxe, mais, en général, aux bons et aux mauvais côtés d'une civilisation développée. L'économiste qui se prononce simplement pour ou contre le luxe, ressemble au médecin qui se déclarerait pour ou contre les nerfs, en général. On rencontre le luxe à toutes les époques et dans tous les pays; quand un peuple n'est pas vicié, le luxe ne l'est pas non plus, il constitue même un élément essentiel de l'hygiène générale; chez un peuple malade le luxe est maladif, et il propage le mal. — On rencontre une appréciation impartiale de la question chez *Ferguson* (Hist. of the civil society, vers la fin); *Rau* (Ueber den Luxus, 1817); *Roscher* (Ueber den Luxus, Archiv. der polit. OEkon., Neue Folge, F. I).

HISTOIRE DU LUXE.

§ 226.

Le moyen âge n'avait fait que de faibles progrès en industrie et dans le commerce ; le luxe pouvait donc s'y exercer aussi peu sur un mobilier élégant et commode, que sur les produits créés au loin. Quelques pièces de parade, notamment les armes et les coupes d'argent et d'or (1), étaient les seuls objets qui témoignaient de la magnificence du maître. Nous possédons des inventaires des domaines de Charlemagne, et nous voyons que l'on comptait dans l'un de ses châteaux, pour tout linge, deux draps de lit, une nappe et un mouchoir de poche (2). Les modes variaient encore fort peu, parce que les vêtements coûtaient infiniment plus qu'aujourd'hui. Il en est toujours ainsi en Orient. — Dans les habitations, on tenait beaucoup plus à la grandeur et à la solidité, qu'à l'élégance et à la commodité. Le palais d'Alfred le Grand était si mal clos, qu'on était forcé de couvrir les murs de rideaux, afin de se garantir du vent, et qu'il fallait mettre la lumière dans des lanternes (3).

On était d'autant plus porté à user des produits de son propre sol, pour étaler un luxe prodigieux, en s'attachant beaucoup plus à la *quantité* qu'à la *qualité* (4). Le chevalier ne peut ni

manger ni boire au delà de la capacité de son estomac, il entretiendra donc une nombreuse suite, afin de consommer les denrées superflues. On sait le grand rôle que remplissait chez les anciens Germains le *comitatus*, envisagé dans ces derniers temps comme le germe véritable de la migration des peuples. On prétend que trente mille personnes (?) mangeaient chaque jour à la table (?) du comte de Warwick. Henry VII, qui ferme en Angleterre la période du moyen âge, tenait pour maxime d'Etat d'interdire ces cortéges nombreux à la livrée de la noblesse (19 Henry VII, cap. XIV), comme l'avaient déjà essayé Richard II, Henry IV et Edouard IV. Cependant l'on voit encore, sous Jacques Ier, des ambassadeurs qui n'amènent pas moins de cinq cents personnes et de trois cents gentilshommes à leur suite (5).

Toute occasion qui permet au seigneur d'étaler sa splendeur, et de communiquer les fruits de l'abondance qui règne à sa cour, lui vient à souhait; aussi les invités sont-ils innombrables pour les fêtes, les noces, etc., et on les héberge durant des semaines entières (6). Ces festins ne brillent guère par la délicatesse ou par la variété des mets, mais ils étonnent par la masse colossale des plats. Guillaume d'Orange reçut, à l'occasion de son mariage (1561), une foule de personnes qui avaient amené 5,647 chevaux : lui-même parut avec un cortége de 1,100 cavaliers. L'on consomma 4,000 scheffels (plus de 2,200 hectolitres) de froment, 3,000 scheffels de seigle et 13,000 scheffels d'avoine ; 3,600 eimer de vin, 1,600 tonneaux de bière (7). Dans le *règlement des noces* de Münden (1610) il est prescrit qu'*une grande fête* de ce genre ne doit pas compter au delà de 24, et *une petite* au delà de 14 tables, à dix convives chacune (8).

L'*hospitalité* des temps de culture peu développée doit être attribuée autant à ce genre particulier de luxe qu'à la simple cordialité. Les chefs arabes mettent volontiers leur couvert dans la rue, et tous les passants sont les bien venus (*Pococke*) (9).

Chez les grands de l'Inde, on prépare d'ordinaire le repas dans une chaudière ouverte, et tout arrivant peut y puiser à volonté (*Cattin*).

En face de ce luxe du riche, le spectacle de la misère du pauvre ne blesse pas autant les yeux. Il n'existe point d'abîme qui tranche d'une manière éclatante entre la manière de vivre adoptée par les diverses classes sociales (10). C'est l'âge d'or de l'aristocratie, dont nul ne révoque en doute la puissance légitime! Lorsque le seigneur commence plus tard, au lieu de continuer à nourrir tant de serviteurs, à faire l'acquisition de riches parures, etc., il peut bien fournir les moyens d'existence à tout autant d'hommes, et même à un plus grand nombre; mais ceux-ci ne lui en portent aucune reconnaissance. Cette forme du luxe peut aussi dépasser facilement les ressources disponibles, tandis que ce danger n'existe pas pour le luxe primitif du moyen âge (11).

(1) La valeur du métal dépassait ordinairement de beaucoup la valeur de la façon; aussi les couvents du moyen âge faisaient-ils souvent des prêts en vaisselle d'argent; la façon n'entrait naturellement pas en ligne de compte. Au contraire, le service de table dont le roi de Portugal fit cadeau au duc de Wellington coûtait 85,000 liv. sterl. de métal, et 86,000 liv. sterl. de façon. V. *Jakob* (Geschichte der edlen Metalle, trad. *Kleinschrod*, II, 5); *Hume* (Hist. of England, ch. XLIV, app. 3). De même déjà sous Louis XIV (*Sismondi*, Hist. des Français, XXII, p. 45).

Quand Rome fut arrivée à un haut degré de culture, *C. Gracchus* paya pour de l'argenterie, merveilleusement travaillée, quinze fois le poids du métal, et *L. Crassus* (consul, 95 avant J.-C.) dix-huit fois le même poids (*Mommsen*; Rom. Geschich., II, p. 383).

(2) Specimen breviarii rerum fiscalium Caroli Magni. V. *Anton* (Gesch. der Deutschen, Landswirthschaft I, 244, seq.).

(3) *Turner* (History of the Anglo-Saxons, VII, ch. VI).

(4) Dans *Homère* les rois ne mangent jamais que de la viande, du pain et du vin (*Athen.*, I, p. 8).

Dans les *sagas* poétiques de l'Islande, *H. Léo* ne se rappelle pas avoir vu mentionner d'autres mets que la bouillie d'avoine, le lait, le

beurre, le fromage, le poisson, la viande des animaux domestiques et la bière (*Raumers*, Taschenbuch, 1835, p. 491).

(5) *Hume* (Hist. of England, ch. XLIX, append.). Pareillement chez tous les peuples qui ont maintenu beaucoup d'habitudes du moyen âge. A la fin du dernier siècle, le duc d'Albe n'avait dans son immense palais de Madrid aucune salle d'une grandeur convenable, mais on comptait 400 chambres de domestiques, car presque tous les anciens serviteurs, leurs veuves et leur famille demeuraient chez lui. Il payait, à Madrid seulement, 1,000 liv. sterl. par mois en salaires de domestiques; ceux du fils du duc de Medina-Celi lui coûtaient annuellement 4,000 liv. sterl. (*Townsend*, II, 155, 158). A Moscou, on voyait dans plus d'un palais, avant 1812, jusqu'à 1,000 domestiques et au delà, la plupart en costume de paysan, mal nourris, et si peu occupés, que tout l'office de l'un se bornait à porter l'eau pour le diner, et celui de tel autre à la porter pour le souper. De pauvres gentilhommes ont souvent de 20 à 30 domestiques (V. *Haxthausen*, Studien, I, 59). Dans plusieurs parties de la Jamaïque il était d'usage d'affranchir de l'impôt payé pour les esclaves, ceux qui avaient moins de 7 nègres (*B. Edwards*, Hist. of the W. Indies, I, 229). V. *Tite-Live* (XXXIX, II). Le luxe de se servir de porteurs de torches s'est maintenu jusqu'au temps de Louis XIV (*Roquefort*, Hist. de la vie privée des Fr., III, 171). — V. aussi *Walter-Scott* (Legend of Montrose, ch. IV).

(6) Sous le régne de Sigismond, un magnat hongrois a fêté pendant toute une année le mariage de son fils (*Fessler*, Gesch. v. Ungarn, IV, 1267).

(7) Nombreux exemples dans le Journal für Fabrik, Manufactur, etc. (oct. 1790); *Krünitz* (Encyclopaedie, vol. LXXXII, p. 84 seq.). La noce de la nièce d'Ottokar II (1264), mariée à un prince hongrois, fut longtemps regardée comme le fait le plus éclatant de l'histoire du luxe au moyen âge (*Palacky*, Gesch. v. Bohmen, II, 191, seq.). — Dans les festins royaux, en Abyssinie, on ne mange encore aujourd'hui que de la viande et du pain et l'on boit du *meth*; mais on y invite aussi les simples soldats, etc., et non pas seulement les grands personnages (*Ausland*, 1846, n° 79). Quelque magnifique que soit la table d'un planteur des Indes Occidentales, de nos jours, elle est pourtant très-uniforme. Pour le repas on tue un bœuf entier, et il est servi sous forme de roastbeef, de beefsteaks, de pâté de bœuf, de viande braisée, etc. (*Pinckard*, Notes on the W. Indies, II, 100, seq.).

(8) *Spittler* (Histoire du Hanovre, I, p. 381).

(9) Il en était de même dans Rome ancienne (*Valer. Maxim.*, II, 5). *Euripide* (Herc. fur., 304, seq.) s'élève contre cet usage.

(10) Chez les peuples nomades, le riche ne *peut* presque employer

sa fortune qu'à augmenter le nombre de ses partisans, aux expéditions guerrières, etc.

(11) *Ferguson* (Hist. of civil society, VI, 3); *Ad. Smith* (W. of N., IV, ch. IV). V. encore *Humboldt* (Relation hist., II, 61), comment aux degrés inférieurs de culture, on sait utiliser ceux qu'on reçoit, pour remplacer la poste aux lettres.

§ 227.

Du reste, le luxe de la rude époque de la féodalité ne se produit que dans des circonstances spéciales, ce qui le rend d'autant plus éblouissant, tandis que plus tard il pénètre davantage tout le cours de l'existence. *J. Möser* a déjà fait remarquer que nos aïeux fêtaient d'une manière beaucoup plus étourdissante leurs kermesses et leur carnaval; ils croyaient même devoir y noyer la raison (1). Chez nous, l'homme du peuple boit tous les jours de l'eau-de-vie; dans la grande Russie plus rarement, mais en se livrant alors à d'effroyables excès (2). On sait que les châteaux féodaux se distinguent en ce qu'ils ne présentent, en dehors d'une ou de deux salles immenses, que des pièces étroites, incommodes pour la vie journalière; cela tient en partie à la grande importance qu'on attachait aux festins, et en partie à la vie plus familière du seigneur et de la domesticité noble. — C'est une grande erreur que d'attribuer une plus grande retenue aux époques de culture peu avancée. Leur simplicité est plus le fruit de l'ignorance que de l'empire exercé sur soi-même. Si la victoire fait goûter aux peuples nomades la coupe des plaisirs plus délicats, ils ne tardent pas à s'y enivrer et courent ainsi à leur ruine (3).

(1) Fête des fous, fête des ânes au moyen âge. V. *Dutillet* (Mémoire pour servir à l'histoire de la fête des fous); *D. Sacchi* (Delle feste popolari del medio evo).

(2) V. *Haxthausen* (Studien, II, 450, 513). En 1831, on a compté 957 personnes littéralement *ivres-mortes* (*Bernouilli*, Populationistik, p. 303). Quand les Indiens de l'Amérique du Sud commencent à boire,

ils continuent jusqu'à ce qu'ils tombent sans connaissance (*Ulloa*, Noticias americanas, c. XVII). Les anciens Grecs regardaient presque tous les barbares comme des ivrognes (*Plato.*, De legg., p. 638). Les peuples primitifs usent aussi de la plus grande irrégularité pour le manger. Un *Jakute* ou *Tunguse* consomme 40 livres de viande; trois hommes dévorent un renne dans un seul repas (*Cochrane*, Fusfreise, p. 156). L'un d'eux a mangé en vingt-quatre heures la moitié du train de derrière d'un grand bœuf ou 1 1/2 *pud* de graisse, en buvant autant de beurre fondu (*Klemm*, Culturgesch., III, 18). Pareillement chez les peuples chasseurs, V. *Klemm* (I, 243, 339 ; II, 13, 255) ; chez les insulaires de la mer du Sud (*Hawkesworth*, III, 505; *Forster*, I, 255).

(3) Rapide dégénération de presque toutes les dynastie barbares, aussitôt qu'elles ont conquis des pays civilisés.

§ 228.

La modification de cet état des choses se produit d'abord dans les *églises* et dans les *villes*. L'*église* a initié l'Etat à presque tous les progrès accomplis, et la culture des villes, dans la bonne comme dans la mauvaise direction, est peu à peu descendue dans le *plat pays*. C'est dans les cathédrales que l'art primitif s'est essayé à marier la beauté à la grandeur. La musique, les tableaux, les sculptures, les parfums étrangers, les ornements magnifiques, tout s'y présente en premier lieu (1). L'industrie qui s'éveille apprend dans les villes à connaître un agencement plus attrayant du mobilier et du costume : le commerce qui commence à fleurir élève les produits du dehors au rang des objets de nécessité (2).—L'ancien luxe féodal se transforme (3). Les rangs de la vieille domesticité oisive s'éclaircissent. Les plaisirs plus délicats étendent de plus en plus leur cercle d'action, au milieu de la nation : en place des bardes, des rapsodes, des scaldes, des ménestrels, des trouvères et des troubadours, on commence à voir poindre le théâtre, et le *tir* se substitue au tournoi.

Il est remarquable de voir combien le faste a partout précédé l'aisance. — Les *romanceros* espagnols du douzième siè-

cle déploient déjà une splendeur merveilleuse en décrivant le brillant costume du Cid et le trousseau de ses filles. D'un autre côté, au quinzième siècle, l'épouse de Charles VII paraît avoir été la seule femme en France qui ait possédé plus de deux chemises de toile de lin. Il n'est pas encore rare au seizième siècle de voir une princesse envoyer des chemises en présent à un prince. A l'époque de la Réforme, la classe moyenne, en Allemagne, couchait dans un état de nudité complète (4).

Encore aujourd'hui, les peuples à demi civilisés, tout comme les individus, tiennent beaucoup plus à l'*apparence* de la marchandise qu'à la *qualité*. C'est ainsi que l'on rencontre en Russie de nombreux services de porcelaine, surchargés de dorure et de peinture, mais on y trouve de fréquentes fêlures, les formes sont gauches, etc., des couteaux richement damasquinés, des fers à repasser, des mouchettes dorés, à paysages, etc.; mais rien ne s'emboîte exactement, les angles sont faussés, les charnières vacillent, et bientôt tout se brise. — Les exportateurs de Brême ne manquent jamais de décorer les marchandises destinées à l'Amérique d'étiquettes sur papier glacé, de marques en argent, et de les emballer de la manière la plus élégante (5). Les draps expédiés en Amérique sont d'ordinaire légers, peu solides, mais fort bien apprêtés : les imprimeurs des tissus de coton, qui reçoivent la même destination, y appliquent de préférence des couleurs fausses, mais voyantes, qui reviennent à bon marché (6).

(1) On a commencé à se servir de fenêtres en verre en Angleterre, pour les églises, en 674, pour les maisons particulières, en 1180 (*Anderson*, Origin of commerce, s. a.). En 1567 encore, elles étaient chose si précieuse, que dans les maisons de campagne on les enlevait pendant l'absence du lord afin de mieux les conserver (*Eden*, State of the poor, I, 77).

(2) Un déjeuner des personnes de la classe moyenne en Allemagne peut réunir aujourd'hui le café de l'Inde orientale, le thé de la Chine, le sucre des colonies, le fromage anglais, le vin espagnol, le caviar russe,

sans tomber dans un luxe extraordinaire. V. *Aulu-Gelle* (N. A. VII, 16).

(3) En Angleterre, la transition s'accomplit notamment sous Elisabeth (*Hume*, History, ch. XLIV, append., 3); en France, sous Louis XIV (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, ch. XXIX).

(4) Poesias Castellanas anteriores al siglo XV, t. I, 347; 327. *Roscher* (*loc. cit*, p. 59); *J. Voigt* dans *Raumer* (Hist. Taschenbuch, 1831, p. 290). Pour avoir de la salade, une des femmes de Henry VIII fut obligée de faire venir un jardinier flamand, tandis qu'un seul navire importait quelquefois, en Angleterre, à cette époque, 3,000 ou 4,000 pièces de vêtements en brocard d'or, velours, soie, etc. (*Anderson*, *a*, 1509, 1524; 4 Henri VIII, c. VI).

(5) De la toile d'Irlande qui vaut 30-35 schellings est souvent pourvue d'une étiquette, etc., qui coûte 5 schellings (*Kotelmann*, Statist. Ubersieht der landwirthsch. und industr. Verhältnisse von OEsterreich und dem Zollverein, p. 215).

(6) V. *Kohl* (Reise in Russland, II, 18, 250); *Roscher*, dans les Göttinger Studien, 1845, II, 403, seq.

§ 229.

Le luxe des époques où fleurit la civilisation vise plus à rendre l'existence douce et facile, il est plus sain et de meilleur goût, et ne recherche guère un faste incommode. Cette tendance est fort bien caractérisée par l'expression de *comfort*, et c'est en Angleterre que cette phase nouvelle du luxe a rencontré le plus complet développement. Il ne néglige point l'économie, et semble souvent être un retour vers le naturel, trop oublié. C'est ainsi que depuis Rousseau (1) le jardin anglais a banni le style majestueux et tourmenté de Versailles et de Harlem : la mode moderne dédaigne l'incommode perruque, la poudre, etc. (2). — En place de l'habit brodé ou orné de passementeries et de fourrures et du chapeau à galons ou à plumes, que l'on portait sous Louis XIV et sous Louis XV, la Révolution française a inauguré l'habit noir et le chapeau rond. L'élégant peut encore briller par le choix de la forme, du tissu, et en renouvelant fréquemment son costume, mais il frappera

moins les yeux que par le passé (3). Du moment où chacun, en faisant ses acquisitions de mobilier, recherche plutôt ce qui est d'un usage commode et solide, que ce qui est rare et présente une sorte de *primeur*, l'industrie peut livrer beaucoup plus d'objets fabriqués sur le même modèle, et, par conséquent, à meilleur compte, ou de meilleure qualité, pour le même prix (4). L'industrie moderne a également multiplié les créations destinées à suppléer aux articles de luxe d'un grand prix, par exemple, le plaqué, l'argenture, les velours de coton, les tissus mélangés, etc. (5); n'oublions pas non plus cette masse de gravures, de lithographies, de modèles en plâtre, de reproductions au moyen de la galvanoplastie, de la photographie, qui exercent une si heureuse influence sur le développement du goût et l'amour de l'art.

En Angleterre, les maisons ne sont pas grandes, mais elles sont bien distribuées et d'une propreté attrayante ; le luxe salutaire, qui invite à passer une partie de l'année à la campagne, est fort répandu : les chemins n'ont pas beaucoup de largeur, mais ils sont parfaitement entretenus, et pourvus de bonnes auberges (6). On y attache plus de prix à la finesse du linge qu'à la dentelle ; on préfère de bons plats de viande, fortifiants et simplement préparés, aux recherches, aux sauces et aux friandises de la cuisine continentale (7). On y trouve surtout le luxe de la *propreté*, qui exerce une influence si bienfaisante sur le physique et sur le moral, et que l'on ne rencontre que chez les peuples riches et parvenus à un haut degré de civilisation. Cette *vertu du corps* est très-développée aujourd'hui en Angleterre, comme elle l'était auparavant en Hollande ; aussi y a-t-on considéré l'impôt sur le savon comme une charge dont se trouvait frappée une des premières nécessités de la vie (8). Il en est tout autrement dans l'Amérique du Nord, au dire des observateurs les moins prévenus et les mieux disposés (9). Qui habite une maison de bois à peine équarri doit commencer, pour vivre

dans ses quatre murs, par donner satisfaction à une foule de besoins urgents (10).

(1) *J.-J. Rousseau* (N. Héloïse, IV, 2).

(2) *Thucydide* (I, 6) a déjà indiqué l'importance de l'époque d'une pareille transition dans l'histoire des mœurs grecques. V. aussi *Athen.* (XII, p. 528).

(3) On aura toujours besoin d'un costume pour les jours ordinaires, et d'un autre pour les jours de fête. Le *frac* y répond de la manière la moins coûteuse. Si l'on cesse de distinguer les habits des jours de fête, au moyen d'une coupe particulière, les broderies d'or, les fourrures, etc., reviendront : ce qui serait fort onéreux pour les hommes peu riches des classes libérales, et même pour les classes supérieures.

(4) Contraste étrange que présentent, sous ce rapport, les usages anglais et les usages français, et plus encore les usages russes. V. *Storch* (Handb., II, 179, seq.); *J.-B. Say* (Cours pratique, I; Deutsche Vierteljahrschrift, 1835, I, p. 182).

(5) Le papier peint, employé au lieu des *Gobelins* et des tentures de cuir, ne fut connu en France qu'au dix-huitième siècle, et plus tard dans le reste de l'Europe. Le papier *velouté* remonte à une époque plus ancienne. V. *L. Wolowski* (Rapport sur les papiers de tenture, les meubles, fait à la suite de l'Exposition universelle de Londres; Travaux de la Commission française, t. VII).

(6) Les trottoirs dans les villes, recommandés par *J.-J. Rousseau*, comme utiles au peuple, qu'ils garantissent de l'aristocratie des voitures.

(7) Au moyen âge, les mets fort épicés, les ragoûts, etc., étaient beaucoup plus en faveur qu'ils ne le sont aujourd'hui en France. V. *Legrand d'Aussy* et *Roquefort* (Hist. de la vie privée des Français, *passim*). Le vin aussi fut alors communément mêlé d'épices; vin de romarin, clairet, vin de sauge, miellé (Livre des Métiers d'*Etienne Boileau*, *Depping*, Introduction, p. 63). Ce n'est qu'à partir de la moitié du dix-huitième siècle, que la cuisine française est devenue plus simple et plus naturelle.

(8) La consommation du savon imposé en Angleterre s'élevait, en 1801, à 4,84 livres ; en 1845, à 9,65 livres, et en 1849, à 9,71 par tête (*Porter*, Progress of the nation, V, 5, p. 579). La savonnerie anglaise ne date que de 1520; antérieurement, tout le savon blanc devait être importé du continent (*Howell*, Londonopolis, p. 208). *Erasme* prétend que, de son temps, l'Angleterre était un pays fort sale. — Aujourd'hui l'impôt du savon qui, déduction faite du *drawback*, rapportait environ 30 millions au trésor britannique, n'existe plus. C'est là une des taxes, onéreuses au peuple, que l'augmentation du revenu public a per-

mis de supprimer. — V., sur la question historique de la production du savon et son importance économique, le rapport fait par *L. Wolowski*, vice-président de la XXIXe classe du jury de l'Exposition universelle de Londres (Travaux de la Commission française, t. VII).

(9) *Birbeck* (Notes on America, p. 39). A New-York même il n'y avait presque pas d'égouts il y a quelques années.

(10) La *malpropreté* la plus horrible règne chez les peuples voisins du pôle. Le climat fait qu'ils ne se baignent jamais, qu'il évitent de faire pénétrer l'air dans leurs demeures, se frottent volontiers de graisse, etc. Les Tunguses regardent comme une délicatesse l'arrière-faix *cuit* ou *rôti* ; pères et mères mouchent leurs enfants avec la bouche (*Georgi*, (Beschreibung aller Nationen des russ. Reiches, I, 287). Chez les *Koriks*, le prétendu se rince la bouche avec l'urine de sa future (*loc. cit.*, I, 349, 353). V. *Klemm* (Culturgesch., III, 23, 57). Dans les climats chauds les peuples, même arriérés, ne manquent pas d'une certaine propreté, par exemple en Orient, dans les îles de la mer du Sud, etc. On est d'autant plus surpris de la saleté repoussante des Hottentots et des *Boschimens*, chez lesquels la couleur naturelle de la peau n'est visible qu'au-dessous des yeux, où les larmes, arrachées par des nuages de fumée, ont lavé la croûte de saleté qui recouvre tout le reste du corps (*Klemm*, I, 333). Combien, du reste, les habitudes de propreté tardent à s'introduire! Nous le voyons par les cabinets d'aisance ; il fallut à Paris, par exemple, que leur construction dans chaque maison fût prescrite par l'autorité au seizième et même au dix-septième siècle (*Beckman*, Beitrage, II, 358, seq.). Les statuts de Göttingue de 1342 entrent dans d'étranges détails (*Le latin dans les mots brave l'honnêteté*), pour protéger la propreté des endroits de réunion. Au contraire, les *water-closets* se trouvent partout en Angleterre. — Dans l'antiquité, la malpropreté des Spartiates, quant aux habitudes du corps et aux vêtements, choquait les Athéniens plus civilisés (*Xenoph.*, Resp. Laced., II, 4; *Plut.*, Lycurg., 16, Inst. Lac., 5), et plus encore celle de certains barbares, par exemple de ceux de l'Illyrie (*Stobœus*, V, 51, p. 132; *Gaisf.*, *Ælian.*, V. H., IV, 1). — Les anciens Romains ne se baignaient qu'une fois par semaine (*Sénèque*, Epist., 86), tandis que sous l'empire « les bains devaient remplir la vie de l'homme et répondre à tous ses vœux » (*Gerlach*). — V. *Becker* (Gallus, II, p. 10).

§ 230.

Le luxe, entré dans cette phase nouvelle, pénètre toute la vie et toutes les classes de la nation. On peut reconnaître le

degré de développement auquel il est arrivé, en prenant pour mesure la consommation de certains articles plus *recherchés*, dont on peut se passer sans préjudice pour l'existence, mais qu'il est désirable de voir se répandre de plus en plus, et devenir un objet de *consommation générale*.

Ainsi les progrès de la culture et de l'aisance ont popularisé l'usage et amélioré la qualité du pain de froment et de seigle. La proportion de ceux qui mangent du pain blanc en France était en 1700 = 33 pour 100 sur l'ensemble de la population; 1760 = 40, 1764 = 39, 1791 = 37, 1811 = 42, 1818 = 45, 1839 = 60 pour 100 (1). — En Angleterre, sous le règne de Henri VIII, la noblesse seule consommait du froment; au temps de la révolution on en récoltait déjà 1,750,000 *quarters* (plus de 5 millions d'hectolitres). — En 1758, l'Angleterre et le pays de Galles comptaient environ 6 millions d'habitants, dont 3,750,000 vivaient de pain de froment, 739,000 d'orge, 888,000 de seigle et 623,000 d'avoine. — Le sud-est ne connaissait presque que le pain de froment, tandis qu'au nord et au nord-ouest le pain d'avoine a longtemps conservé la prépondérance, et que, dans le pays de Galles, à peine un dixième d'habitants mangeaient du *pain blanc*. Ces conditions se sont encore beaucoup améliorées depuis cette époque en Angleterre: cependant, à l'extrémité des îles Hébrides, les neuf dixièmes de la population vivent encore de pain d'orge, et l'on a calculé qu'en 1838, sur une population de 8 millions d'habitants, l'Irlande en comptait 5 millions, dont le principal aliment consistait en pommes de terre, tandis que pour 2 millions et demi c'était le pain d'avoine (2). — L'usage de la viande est beaucoup plus répandu dans la ville que dans la campagne. On en a consommé dans les villes prussiennes assujetties à l'impôt de l'abatage, en 1846, par tête: Prusse orientale 61 livres, Poméranie 66, Posen 70, Prusse occidentale 71, Saxe 75, provinces Rhénanes 83, Silésie 86, Brandebourg 104, et Berlin

pris à part 114; tandis que la moyenne de tout le pays s'élevait à peine à 40 livres (*Dieterici*). — La moyenne annuelle de la consommation de la viande dans le royaume de Saxe est de 41 2/3 livres, tandis que pour Leipzig elle est de 133 livres (*Renning*) (3). — On consomme énormément de viande en Angleterre : ainsi, par exemple, dans les maisons d'orphelins, à Londres, la portion journalière varie entre 0,23 et 0,38 de livre. *Porter* évalue à 370 livres de viande par tête la consommation annuelle d'une famille aisée, en comptant les enfants et les domestiques. La ration de viande du soldat anglais en campagne s'élève à une livre et demie, en France à 350 grammes, en Prusse seulement de 17 à 18 onces (32 onces à la livre prussienne) (4).

La consommation du sucre était, pour l'Angleterre, de 10 livres par tête en 1734, de 14 livres en 1840, et de 20 1/3 livres en 1845, pour toutes les possessions européennes de la Grande-Bretagne. Ce chiffre s'est élevé à 12^{kil},684, plus de 28 livres en 1855, et l'on ne doit pas oublier que l'Irlande n'absorbe guère au delà de 7 à 8 livres par tête (5). En somme, la consommation du sucre a doublé de 1840 à 1855; elle a passé de 3,594,000 quintaux (183 millions de kilogr.) à plus de 7 millions de quintaux (361 millions de kilogr.), pendant que la population n'augmentait que de 8 à 9 pour 100. — La consommation du thé a suivi dans ce pays une progression encore plus rapide. — En 1830, les 23,834,000 habitants de la Grande-Bretagne consommaient 30 millions de thé, 1 livre 4 onces (570 grammes) par tête. — En 1856, une population de 28,154,000 habitants consommait 63 millions de livres, (1,023 grammes par tête); la population s'était accrue de 19 pour 100 : la consommation du thé avait plus que doublé. — On a consommé dans le *Zollverein*, en 1853 et 1854, 7 livres de sucre par tête, en moyenne; en France (1847-1850), 7 1/4 livres; en Belgique (1840-1850), 6 1/2 livres (6). De 1834

à 1847, la population du Zollverein a progressé de 25,8 p. 100, tandis que l'importation du sucre a augmenté de 147,5, celle du café de 117,5, des épices de 58,2, des fruits du Midi de 34,5, du cacao de 246,2 pour 100 (7).

Beaucoup de fruits et de légumes, qui nous semblent indispensables aujourd'hui, ne sont cultivés que depuis peu de temps. Les Anglais ne connaissaient point avant 1660 les artichauts, les asperges, plusieurs espèces de haricots, la salade, etc. (8). Même en France, ce n'est que du dix-huitième siècle que date l'apparition des espèces plus recherchées de fruits, sur la table de la classe moyenne.

La consommation de la laine était, il y a une vingtaine d'années, de 4 livres par tête en Angleterre, et en Prusse de 1,67 livre seulement; celle du drap de 5,67 aunes et 2,17; celle du cuir de 3,05 livres et 2,22 (9). L'Angleterre consomme en tissus de soie moitié autant que tout le reste de l'Europe, et un Anglais en emploie cinq ou six fois autant qu'un Français, bien que le pays ne produise pas une livre de soie brute (10, 11, 12).

(1) La nourriture du peuple français s'est également améliorée. Au commencement du dix-huitième siècle, on ne comptait par tête que sur 472 litres de céréales; aujourd'hui il en revient 541 litres, et de plus 240 litres de pommes de terre et de légumes. V. *Moreau de Jonnès* (Statist. de l'agriculture de la France, 1848, et Statistique céréale de la France, dans le Journal des Economistes, janvier 1842). Quant à la consommation de la viande, V. les observations contradictoires de *Michel Chevalier* (Cours, I, 113) et du Journal des Economistes (mars 1856, p. 438).

(2) *Ch. Smith* (Tracts on the corn-trade, 1758, p. 182); *Eden* (State of the poor, I, 563, seq.); *M'Culloch* (Statist. account, I, 316, 466, seq.; 548). Au milieu du treizième siècle, on ne récoltait, sur les terres exploitées par l'évêque d'Osnabruck, pour ses besoins personnels, que 11 à 12 *malters* de froment, contre 470 d'avoine, 300 de seigle et 120 d'orge (*J. Möser*, Osnabrück. Geschichte, Werke VII, 2, p. 166). La bière même était, dans le moyen âge reculé, fabriquée avec de l'avoine (*Guérard*, Polyptique, I, p. 700). Les anciens aussi ont vécu, à l'époque

de civilisation peu développée, principalement de pain d'orge ; ils ne lui ont que plus tard substitué le froment. V. *Homère* (Iliade, XVIII, 557, seq.) ; *Heracl. Pont.* Fr., 2 ; *Athen.* (IV, p. 141) ; *Plutarch.* (Alcibiad., 23).

(3) Dans le duché de Bade, chaque habitant payait (en 1833) en moyenne 12,4 kreutzers pour l'impôt de la viande ; à Mannheim, 31 ; à Carlsruhe, 28 kreutzers (*Rau*, Finanzwissensch., II, § 440). A Paris, on a consommé en moyenne, par tête, en viande de boucherie, de 1819 à 1830, 58,28 kil.; de 1831 à 1840, 51,47 kil.; de 1841 à 1850, 51,13 kil.; de 1851 à 1854, 59,35. La consommation serait donc en voie d'accroissement. Au dernier concours général des animaux de boucherie, tenu à Poissy le 8 avril 1857, *M. Rouher*, ministre de l'agriculture et du commerce, a dit : « La consommation de Paris en viande de boucherie et en viande de porc, qui était en 1846 de 62 millions de kilogrammes, en 1851 de 72 millions, s'est élevée pour 1856 à 84 millions de kilogrammes. La période des cinq dernières années, comparée aux cinq précédentes, présente une augmentation de plus de 24 pour 100 sur le chiffre total de la consommation de Paris, et si l'on tient compte des accroissements graduels de la population, la consommation de chaque habitant, comparée pendant la même période, s'est élevée de 60 kil., 427 à 70 kil., 371, c'est-à-dire de 16 à 17 pour 100.

« Les progrès dans les chefs-lieux de nos départements, quoique plus lents, n'ont pas été moins sérieux, malgré l'inévitable compression due à trois années de disette. La consommation annuelle de chaque individu s'est élevée de 7 pour 100 dans l'ensemble des dix régions agricoles de la France ; l'augmentation a été de 17 et 18 pour 100 dans les régions les plus favorisées. Le mouvement ascensionnel a été plus marqué encore dans les campagnes, mais les chiffres nous manquent pour le préciser. »

(4) *Porter* (Progress, V, 5, p. 591, seq.). Chanson populaire bien connue des Anglais : *On the roast-beef of old England*, etc. Encore vers la fin du dix-septième siècle, la moitié de la nation mangeait à peine une ou deux fois par semaine de la viande fraîche ; celle-ci était surtout consommée sous forme de salaisons (*Macaulay*, History of England, ch. III). Néanmoins, *Boisguillebert* (Tr. des grains, II, 7) parle déjà des Anglais comme de grands buveurs de bière et mangeurs de viande, même parmi les classes inférieures, tandis que les Français ne mangent presque que du pain.

(5) *Anderson* (Origin of commerce, *a*, 1734) ; *Porter* (Progress, V, 4, p. 550, seq.); *Meidinger* (p. 154, seq.) ; Journal des Econom. (juin 1855). Sur les vaisseaux de guerre, chaque homme reçoit 34 à 35 livres par an, et les vieillards, dans les maisons de pauvres, 22 3/4 livres (*Porter*).

(6) Sous le règne de Henri IV, on vendait le sucre, en France, à l'once, chez les apothicaires ! (corporation des apothicaires, confiseurs, etc.).

Vers 1845, *Fr. Scheer* évaluait la consommation du sucre par tête, en Russie, à 0,77 kil.; à 1,2 kil. en Autriche et en Italie ; 3,61 kil. en France ; à 5,41 kil. en Hollande, en Belgique et dans l'Allemagne du nord-ouest ; à 2,93 kil. en Portugal ; à 2,62 kil. en Espagne ; à 8 kil. dans les Etats-Unis ; à 8,46 kil. en Angleterre (Annuaire d'Econ. polit., 1846, p. 280).

(7) *Dieterici* (Statist. Uebersicht. des Verkehrs im Zollvereine, 4e suite, p. 168, seq. ; 208, 265, 599). La population s'est accrue en Angleterre, de 1816 à 1828, de 13 millions 1/2 à environ 16 millions, et la consommation, si l'on compare la moyenne de 1816-1819 avec celle de 1824-1828, dans une proportion beaucoup plus forte : pour le suif, par exemple, de 79 à 112 millions de livres, le savon de 67 1/4 à 100 millions, le café de 7,850,000 à 12,540,000, l'amidon de 3 1/5 à 6 1/3 millions de livres (Quarterly Rev., nov. 1829, p. 518).— Un luxe particulièrement salutaire s'est réalisé dans l'éclairage ; bien que le gaz se soit répandu partout depuis 1804, la consommation de l'huile a pourtant augmenté, à cause de l'usage multiplié des lampes, et celle de la chandelle s'est encore plus fortement accrue que la population (*Porter*, Progress, V, 5, p. 590). L'éclairage est aujourd'hui beaucoup plus riche que jadis; ce qui, à côté des avantages hygiéniques, a servi à diminuer fortement les attaques à main armée dans les rues (*Julius*, Gefängnisskunde, XXII).

(8) Present state of England (1683, III, 259). V. *Storch* (Handbuch, II, 337, seq.).

(9) *Dieterici* (Statist. Uebersicht., p. 321, seq., 363, 399).

(10) *Bernouilli* (Technologie, II, 223). On trouve une preuve éclatante de la richesse de l'empire romain, à l'époque plus rapprochée des temps modernes, dans ce fait, signalé par *Ammien Marcell.* (XXIII, p. 258, éd. Paris, 1636), que les étoffes de soie étaient devenues un besoin, même pour les classes inférieures, quoiqu'elles dussent être importées par terre de Chine.

(11) La consommation du vin en Angleterre ne s'élève qu'à 0,267 gallons par tête, en France à 19 gallons (*Porter*, Progress, V. 4, p. 570).

(12) Suivant *Krug*, *Dieterici* et *von Lengerke*, la consommation moyenne, par tête, était en Prusse :

	1806.	1831.	1842.	1849.
Blé	4 scheffels.	4	4	4
Viande	33 livres.	34 3/4	35	40
Bière	15 quart.	15	13	12
Eau-de-vie	3 —	8	6	8
Vin	3/4	2 1/2	2	2
Riz	0,3 livres.	0,5	0,68	0,75
Sucre	1 1/2	4 3/8	5	7
Café	2/3	2,3	2,5	4

	1806.	1831.	1842.	1849.
Epices.	pour 3 gros.	3 1/2	3 1/2	4
Sel..	17 —	17	17	17 3/5
Tabac.	1 1/2	3,3	3,1	2,5
Drap.	5/8 aunes.	1	1,5	1
Lin..	4 —	5,5	5	5
Articles de coton. .	3/4	7	13	16
Etoffes de soie . . .	0,25	0,33	0,37	0,66
Cuir.	pour 12 gros.	20	20	27

On employait, pour la nourriture en céréales, la proportion suivante:

En 1831.	0.769 schef. de froment.		3.010 schef. de seigle.	
En 1836-1839.. .	0.986	—	2,737	—
En 1840-1842.. .	0.928	—	2.973	—
En 1843-1845.. .	1.155	—	2.958	—
En 1846-1848.. .	1.061	—	3.001	—

V. *Reden* (Preuss. Erwerbs-und Verkehrsstatistik, I, 164).

§ 231.

Ce luxe porte dans tout son caractère social quelque chose d'*égalitaire* (1), aussi exige-t-il qu'une grande inégalité de fortune ne fasse point surgir de trop choquants contrastes. La bonne répartition de la fortune publique est la meilleure garantie d'une gradation convenable, suivant laquelle s'échelonnent les besoins de la nation. Plus les différences de fortune sont considérables, et plus on sacrifie aux besoins imaginaires, au lieu de ne s'occuper que des besoins réels; plus se multiplient aussi les consommations rapides, et souvent immorales (2). Quand il n'y a que quelques hommes démesurément riches, la demande se porte de préférence sur les produits étrangers, et sur ceux à la formation desquels préside le capital, au détriment du travail des métiers indigènes : le luxe dédaigne alors les objets qui sont créés dans de grands établissements (3).

La période dont nous nous occupons ici se caractérise aussi par la tendance qui la porte à rechercher, en toute chose, la meilleure qualité, et à préférer se restreindre sur la quantité. C'est conforme à une économie bien entendue : en effet, la différence de la qualité et du service intrinsèque l'emporte souvent

sur la différence de prix entre la bonne et de la mauvaise marchandise. (*Rien n'est cher comme le bon marché !*) Mais il faut pour cela posséder une certaine aisance. — Dans cette période, le luxe de l'Etat prend les plus larges proportions (4).

(1) Jadis le costume de la bourgeoisie était un diminutif du costume de la cour ; aujourd'hui le costume de la cour ne forme qu'un degré plus élevé du costume bourgeois (*Riehl*, Bürgerl. Gesellschaft, p. 191).

(2) *Helvétius* (De l'homme, 1771, sect. VI, ch. V).

(3) *J.-B. Say* (Traité, III, 4) ; *Sismondi* (N. P., IV, ch. IV). Ainsi, *Lauderdale* (Inquiry, p. 358, seq.) pensait déjà que l'égalité moderne serait avantageuse à l'industrie anglaise, qui travaille par grandes masses. Dans l'Inde orientale on n'exporte, au contraire, pour les vendre aux indigènes, que ce qu'il y a de plus cher en pendules, carabines, candélabres, etc., parce que la demande d'articles européens ne vient que des nababs (p. 312, seq.). *Ad. Smith* (W. of N., II, ch. III) distingue très-bien entre le luxe des biens durables et des biens promptement périssables ; le premier risque moins d'appauvrir un particulier ou une nation ; il se rapproche davantage de l'épargne. De même déjà *Tite-Live* (XXXIV, 7) ; *Pline* (H. N., XIII, 4) ; *Mariana* (1598, De rege et regis institutione, III, 10) ; *sir W. Temple* (Works, I, 140, seq.) qui rencontrait en Hollande cette meilleure espèce de luxe ; *Berkeley* (Querist, n° 396, seq.). On doit, sous ce rapport, soigneusement remarquer tout changement survenu dans les habitudes de consommation d'un peuple, par exemple, si l'eau-de-vie est remplacée par la bière, le tabac par la viande, le coton par le drap et la toile, ou *vice versâ*. V. *Engels* (Die Lage der arbeitenden Klassen in England, p. 88).

(4) V. *Cicero* (Pro Muræna, 36). Sous Périclès, les Athéniens employaient plus du tiers du revenu public à des œuvres d'art plastique et d'architecture. Le revenu annuel était de 1,000 talents (*Xenoph.*, Exp. Cyri, VII, 1, 27), tandis que les Propylées, à elles seules, exigèrent une dépense de 2,012 talents en cinq ans (*Boeckh*, Staatshaush., I, 283). *Démosthènes* blâme la pauvreté des édifices publics et le faste des édifices privés de son temps (Adv. Aristocr., p. 689, Olynth., III, 36). *Démétrius de Phalère* blâmait Périclès de la prodigalité dont il avait usé à l'égard des Propylées, bien que Lycurgue eût, peu de temps auparavant, fait du luxe à la manière de Périclès (*Cicero*, De offic., II, 17).

§ 232.

Les *résultats favorables*, dont certains écrivains font honneur au *luxe* en général, ne se rencontrent évidemment que

dans cette seconde période. Ainsi, le *luxe* favorise la production, en servant d'aiguillon à l'émulation; tout comme une *distribution de prix*, bien qu'un petit nombre puisse seul les obtenir, donne de l'activité à l'école tout entière. Un peuple qui commence à consommer du sucre devra, s'il ne renonce point aux jouissances précédemment acquises, étendre la production (1). Dans les pays auxquels manque la sécurité légale, où l'on est obligé de dissimuler les ressources que l'on possède, cet heureux effet du *luxe* s'efface en grande partie (2).

Tout *luxe* raisonnable constitue une sorte de fonds de réserve, pour les accidents imprévus ; tel est surtout le caractère de celui qui se traduit par l'acquisition d'objets qui représentent un capital consacré *à l'usage*. Là où la coutume invite chaque paysanne à porter une parure en or (3), et chaque compagnon à posséder une médaille, les classes inférieures trouvent toujours une ressource en cas de nécessité urgente. Le *luxe* d'une large et rapide consommation tend au même résultat. Si la plus grande partie de la population ne vit que de pommes de terre, comme en Irlande, si elle est par conséquent réduite, d'habitude, au mode de subsistance le plus misérable, en cas de mauvaise récolte, elle n'a plus aucun refuge. Au contraire, un peuple qui mange du pain blanc peut se rabattre sur du pain de seigle, et celui qui mange du pain de seigle sur des pommes de terre. Les céréales, que l'on consacre dans les bonnes années à la distillation des esprits, peuvent, durant les années de cherté, servir à faire du pain (4); l'avoine, que consomment les chevaux de luxe, peut subvenir à la nourriture humaine. Les *jardins d'agrément* sont pour un peuple tout entier, comme une sorte de ressource extrême, réservée pour les cas de nécessité absolue (5).

(1) V. le charmant récit de *B. Franklin* (Works, I, 134, seq., éd. Robinson et Mélanges d'Économie politique, édit. *Eug. Daire* et *Mo-*

linari, 1847. I, p. 656.—Réflexions sur le luxe). *Colbert* recommandait le luxe, surtout en vue de la consommation.

(2) En Turquie, les grands qui possèdent plusieurs équipages magnifiques emploient souvent un équipage très-ordinaire pour aller chez le sultan. Riza-Pacha, lorsqu'il était encore au faîte de la puissance, fit peindre de la manière la moins apparente sa maison, à côté d'une *villa* du sultan; murs d'un parc, près de Constantinople, peints moitié en rouge, moitié en bleu, pour faire croire qu'ils appartiennent à deux jardins, etc. (Allg. Zeitung, 16 juillet, 1846). En Saxe, le nombre des chevaux de luxe est descendu, de 1847 à 1850, de 6,11 à 5,64 pour 100 du total de la race chevaline (*Engel*, Jahrb., I, 305). En Angleterre, au contraire, le nombre des voitures à quatre roues a augmenté, de 1821 à 1841, de plus de 60 pour 100, tandis que la population n'avait augmenté que de 30 pour 100 (*Porter*, Progress, V, 3, p. 540).

(3) Le bonnet d'or des paysannes de la Frise orientale peut valoir 300 florins. Croix d'or des paysannes des environs de Paris (*Turgot*, Lettres sur la liberté de commerce des grains).

(4) Ce fait a de l'importance, car presque tous les peuples qui se sont élevés au-dessus des rudiments de la civilisation emploient leurs principales substances nutritives à la fabrication des boissons de luxe : les Indiens le riz, les Africains la racine des ignames, etc. V. *J. Bentham* (Pr. de législation, I, 160) ; *Malthus* (Principle of population, I, ch. XII ; IV, ch. II).

(5) En Chine, il n'y a presque pas de jardins d'agrément : ajoutez qu'on y a presque entièrement supprimé la nourriture animale. V. du reste *Verri* (Meditazioni, XXVI, 3).

§ 233.

Chez les nations en décadence, le luxe a coutume de prendre un singulier caractère de déraison et d'immoralité. On consacre des frais énormes à des jouissances insignifiantes, et l'on fait souvent de la *dépense pour la dépense* : au lieu de n'être qu'un moyen, elle devient le but. Le beau et l'agréable cèdent la place aux goûts tourmentés et efféminés.

Le plus grand exemple de ce genre de luxe, Rome l'a fourni au temps de l'empire (1). Néron paya un vase de bois de myrrhe 300 talents. Les deux ou sept arpents de terre, qui suffisaient comme champ à l'ancien citoyen romain, étaient trop peu pour

servir aux esclaves impériaux d'étangs à poisson ! Le denier alimentaire que les exilés emportaient avec eux dépassait l'ancienne richesse des hommes les plus marquants (2). On cherchait tellement à se surpasser les uns les autres, pour la fraîcheur des poissons de mer, que les convives finirent par ne plus vouloir manger que ceux qu'ils avaient vus frétiller vivants sur la table. Nous pouvons lire les descriptions qui exaltent le spectacle magnifique de la succession des nuances par lesquelles passe le poisson mourant, et l'on avait inventé une infusion particulière, qui permettait de mieux jouir de ce cruel spectacle (3). Senèque dit, en parlant des tuniques de soie transparente, qu'elles ne protégeaient ni le corps, ni la pudeur. On entretenait des troupeaux de moutons, teints de pourpre, alors que leur blancheur naturelle flatte mieux l'œil de tous ceux dont le goût n'est pas profondément corrompu (4). Non-seulement on avait établi des viviers, remplis de poissons, sur les toits ; mais on bâtissait des jardins suspendus, bien qu'ils fussent aussi petits, aussi laids et aussi incommodes, qu'ils étaient coûteux (5). L'exemple le plus caractéristique nous est fourni par ces perles précieuses, que l'on faisait dissoudre dans le vin, non pour le rendre plus agréable au goût, mais pour le rendre plus cher (6). L'empereur Caligula fit, par simple caprice, élever et abaisser des montagnes : *nihil tam efficere concupiscebat, quam quod posse effici negaretur* (7). Voici la véritable devise de la *troisième période* du luxe ! — Il arrivait qu'on changeât de vêtement à table (ce qui ne laissait pas que d'être fort incommode) jusqu'à onze fois ! —On mêlait des parfums au vin, que l'on gâtait ainsi, uniquement afin d'exhaler une odeur agréable par tous les pores ! — Beaucoup de ces Romains dégénérés avaient pris tellement l'habitude d'être constamment servis par les esclaves, que ceux-ci devaient leur rappeler le repas et le sommeil. On raconte de l'un d'eux qu'après avoir été tiré du bain, et posé sur un coussin, il demanda s'il

était assis (8). Faut-il s'étonner qu'un Apicius ait saisi la coupe empoisonnée, alors qu'il ne lui restait plus que *centies sestertium*, environ deux millions de francs (9) !

(1) *Meierotto* (Sitten und Lebensart der Römer, II, 1776); *Boettiger* Sabina, II (1803).

(2) *Pline* (H. N., XXXVII, 7; XVIII, 2); *Sénèque* (Quæst. natur., I, 17; Consol. ad Helviam, 12).

(3) *Sénèque* (Quæst., nat., III, 8); *Pline* (H. N., IX, 30).

(4) *Sénèque* (De benef., VII, 9); *Pline* (H. N., VIII, 74).

(5) *Valer. Max.* (IX, 1); *Sénèque* (Epist., 122). *Hortensius* arrosait ses arbres avec du vin (*Macrob.*, Sat., III, 13).

(6) Outre *Cléopâtre*, *Caligula* le fit souvent. V. aussi *Horat.* (Serm., II, 3, 239, seq.). Le luxe du comédien Æsope était pareil, quand il offrait à ses convives un plat de 6,000 louis d'or, composé entièrement d'oiseaux, auxquels on avait appris à chanter ou à parler (*Pline*, H. N., X, 72).

(7) *Sueton.* (Caligula, 37). *Hoc est luxuriæ propositum, gaudere perversis* (*Sénèque*, Epist., 122).

(8) *Martial* (V, 79); *Pline* (H. N., XIII, 5); *Sénèque* (De brev. vitæ., 12).

(9) *Sénèque* (Cons. ad Helviam, 10); *Martial* (III, 22).

§ 234.

Dans cette dernière période, on renouvelle, à côté de la débauche raffinée, la débauche grossière des temps anciens. Une domesticité innombrable, un cortége de gladiateurs, qui pouvaient devenir dangereux, même au point de vue politique (1); d'immenses festins, auxquels César invitait le peuple romain; des constructions colossales, par exemple *l'aurea domus* de Néron, qui formait une ville entière, revinrent de nouveau à l'ordre du jour. — Ces dérèglements raffinés, et qui touchaient à la folie, devaient naturellement épuiser jusqu'aux trésors des vainqueurs de l'univers. Mais le luxe ne diminua point. Les plus petites cités avaient leur *tribunus voluptatum*. — Naturellement aussi la détresse des classes opprimées et des pro-

vinces devait s'aggraver sans cesse. *Gibbon* présente la dernière répétition des anciennes débauches, sous Théodose, comme l'effet du désespoir; ce fut le *luxe* du matelot, qui voit sombrer le navire, et qui veut s'enivrer encore une fois (2).

Plus un gouvernement est despotique, et plus le luxe se développe : peut-être en vertu du même principe qui fait que les ravages de la peste détruisent l'esprit d'économie et les mœurs !

(1) Aussi l'a-t-on bientôt limité par une loi (*Suéton.*, Cæs., X). Auguste ne permit aux exilés que d'emmener vingt esclaves avec eux (*Dio Cass.*, LVI, 27). Haute valeur attribuée aux nains, aux bouffons, aux androgynes, aux eunuques; tout comme chez les modernes à l'époque de corruption des cours absolues, dont le luxe se rapproche beaucoup de celui des nations en décadence.

(2) *Gibbon* (Hist. of the decline and fall of the R. empire, ch. XXVII). Combien ce luxe ne concorde-t-il pas avec le goût littéraire contemporain qui inspirait, par exemple, *Sénèque !*— Pour comparer, du reste, les *trois périodes* de luxe, en les rapprochant dans le cadre le plus étroit, on n'a qu'à mettre en parallèle les funérailles des temps héroïques de la Grèce (*Homère*, Iliade, XVIII) avec celles que décrit *Thucydide* (II, 34), et enfin l'enterrement d'Alexandre le Grand et de son favori Ephestion (*Diodor.*, XVII, 115; XVIII, 26, seq.); de Sylla (Serv. ad Virgil. Æneid, VI, 861; *Plutarch.*, Sylla, 38), et de l'épouse de Néron (*Pline*, H. N., XXII, 41; *Roscher*, *loc. cit.*, p. 66, seq.).

POLITIQUE DU LUXE.

§ 235.

Les *lois somptuaires* se sont principalement efforcées de régler la dépense du costume, de la table et des funérailles (1). Chez la plupart des peuples, la *police du luxe* commence à s'exercer au moment de la transition de la première période à la seconde (2). Les festins déréglés n'ont pas disparu avec l'époque du moyen âge, mais l'esprit des temps modernes les regarde comme intolérables. D'un autre côté, l'aisance de la vie,

la généralisation, la multiplicité et la délicatesse des jouissances qui caractérisent la seconde période ne sauraient convenir à la rudesse des mœurs anciennes, et passent pour des habitudes de mollesse. C'est dans cette période que la bourgeoisie commence à s'élever, et que l'aristocratie féodale décline. La classe supérieure voit avec peine que les classes inférieures essayent de se rapprocher d'elle par l'éclat extérieur. Aussi, les règlements somptuaires prescrivent-ils avec sévérité les distinctions, qui doivent maintenir la différence des rangs (3). Il faut surtout envisager ces lois comme le résultat de la tendance qui se réveille à cette époque, pour faire exercer sur les sujets la tutelle de l'Etat. Le pouvoir public grandit, et le premier sentiment de ses forces lui fait attirer dans son domaine diverses attributions qu'il abdiquera plus tard.

(1) Le caractère national a décidé la prééminence de chacune de ces catégories ; chez les anciens Romains, par exemple, c'était la seconde, chez les Français la première. En Allemagne, les défenses ont surtout porté sur les excès de boissons, par exemple, la réforme de Cologne (1537).

(2) La législation de Lycurgue paraît avoir été la première loi somptuaire en *Grèce*. Personne ne devait posséder une maison ou des meubles préparés avec des outils plus délicats que la hache ou la scie ; aucun cuisinier spartiate ne devait employer d'autres épices que le sel et le vinaigre (*Plut.*, De sanitate ; 12, Lycurg., 13). Les lois somptuaires de Solon frappaient surtout la coquetterie des femmes et le faste des funérailles. Ceux qui devaient surveiller le sexe avaient aussi à contrôler le luxe des repas (*Athen.*, VI. 46 ; *Démosthène*, In Macaf., p. 1070). A *Rome*, les rois avaient déjà porté des lois contre le luxe des funérailles ; particulièrement les Douze tables, V. *Lex Oppia de cultu mulierum* (an 215 av. J.-C.). Discussions intéressantes au sujet de l'abolition de cette loi (*Tite-Live*, XXXIV, 1, seq.). Vers l'an 189, défense de se servir de certains articles de luxe de l'étranger (*Pline*, H. N., XIII, 5 ; XIV, 16). Mesures prises par Caton le Censeur (*Tite-Live*, XXXIX, 44). La première loi relative au luxe de la table (*L. Orchia*, an 187) ; ensuite *L. Fannia*, 161, *L. Didia*, 143 av. J.-C. (*Macrob.*, Sat., II, 13 ; *Aulu-Gelle*, N. A., II, 24 ; *Pline*, H. N., X, 71). Après un long intervalle, l'interdiction du luxe de la table, des funérailles et des jeux de hasard, forme de nouveau une partie importante de la législation de Sylla.

(3) *Latus clavus* des sénateurs romains, *annulus* des chevaliers. Dans le moyen âge plus récent, les chevaliers portent l'or, les écuyers ou pages seulement l'argent; ceux-là sont vêtus de damas, et ceux-ci ne peuvent se servir que de satin ou de taffetas; ou bien, quand les écuyers ont pris le damas, on réserve le velours aux seuls chevaliers (*St.-Palaye*, Das Ritterwesen, trad. de Klüber, I, 107, II, 153, seq.). De nombreuses lois somptuaires portées dans certaines villes ont, au contraire, été provoquées, vers la fin du moyen âge, par l'envie haineuse des plébéiens contre les riches.

§ 236.

Comme en Italie Frédéric II, dans l'Aragon Jacques Ier (1234), en Angleterre Edouard III (37, *Edward III*, c. VIII), Philippe IV fut le premier monarque qui s'occupa sérieusement en France de la législation somptuaire (1), et ainsi, le même roi qui, sous tant de rapports, prit l'initiative de la nouvelle vie politique (*Etablissement* de 1294 sur le luxe des habits, repas, etc) (2). Le quatorzième siècle poursuivit avec le même zèle surtout le luxe des pelleteries et fourrures, et le seizième celui des articles d'or et d'argent. Il est tout aussi instructif d'étudier l'histoire des arts et de la mode dans les descriptions du luxe prohibé, inscrites dans ces lois, que de consulter pour l'histoire des diverses classes sociales la gradation établie quant au luxe autorisé. Les amendes dont étaient frappées les contraventions à la loi furent, sous Philippe IV, en grande partie attribuées aux seigneurs territoriaux, au seizième et dix-septième siècle aux établissements de charité; l'Etat lui-même ne touchait ordinairement rien, évidemment pour éviter l'odieux qui aurait pu s'attacher à ce genre de revenu. A partir de la fin du seizième siècle, on voit s'effacer les distinctions somptuaires entre les diverses classes de la société. Le législateur laisse les préoccupations morales de côté, pour obéir aux inspirations de l'intérêt commercial; aussi est-il facile de signaler ici l'origine du système *mercantile* et du régime protecteur. Ainsi, dans sa dé-

claration du 12 décembre 1644, Louis XIV se plaint non-seulement de ce que l'importation des objets de luxe menaçait de dépouiller la France de tout son argent et de tout son or, mais avec une égale vivacité de la fabrication intérieure des tissus d'or, d'argent, etc., qui absorbait rien qu'à Lyon, 100,000 livres de matières précieuses par semaine. En 1672, Colbert, en défendant l'usage de la vaisselle plate, prescrivit formellement de porter à la Monnaie toute celle que l'on possédait (3). Dans la déclaration de 1660, le roi déclare qu'il avait surtout en vue les personnes les plus qualifiées de l'Etat et toute la noblesse, « auxquels il semble que nous devons une affection plus particulière. » Le but principal de l'édit est d'empêcher leur appauvrissement. Sous Louis XV, les prescriptions de la législation somptuaire tombèrent en désuétude (4). Leur application est, en fait, extrêmement difficile; car on a bien autrement d'embarras à surveiller la consommation qu'à surveiller la production. On se livre à celle-ci dans des locaux déterminés, souvent à ciel ouvert; celle-là s'abrite à l'ombre d'une infinité de ménages privés. — Les lois somptuaires ont souvent le fâcheux résultat de rendre plus séduisant le fruit défendu. Quand leurs prescriptions touchent à la différence des conditions, les classes inférieures sont entraînées à les empiéter, non-seulement par l'attrait du plaisir, mais aussi par vanité (5). Malgré toute la rigueur des peines, et la multiplication des moyens de contrôle, qui pesaient de la manière la plus terrible sur les relations habituelles de la vie privée, le gouvernement français se trouvait réduit périodiquement, après chaque agitation intérieure et chaque guerre étrangère, à reconnaître que les lois somptuaires avaient été constamment violées pendant les troubles, et à proclamer qu'à l'avenir il les ferait observer avec une nouvelle rigueur (6).

(1) Ordonnances des rois de France (I, 324, 541). — Loi du Brunswick de 1228, qui défend d'avoir aux festins de noces plus de douze plats

et de trois musiciens (*Rehtmeyer*, Chron., p. 466). Loi somptuaire du Danemark (1269). Premier règlement prussien sur le costume, de 1352 (*Voigt*, Gesch. v. Preussen, V, 97). Au sujet de *Frédéric II*, V. *von Raumer* (Hohenstaufen, VI, 585). Certaines interdictions anciennes, comme celle portée en 1190, en Angleterre et en France, contre l'écarlate, l'hermine, etc., peuvent se rattacher au zèle religieux des croisades. Saint Louis ne porta aucun vêtement de luxe durant toute la croisade.

(2) Ce document renferme des indications précieuses; aussi croyons-nous utile d'en reproduire le texte (*a*).

Etablissement sur le luxe des habits, repas, etc., Paris 1294 (C. L., I. 541; Archiv. du royaume, 1er carton) :

I. Premièrement. Nulle bourgoise n'aura char.

II. *Item*. Nul bourgois, ne bourgoise, ne portera *vair*, ne *gris*, ne *ermines*, et se délivreront de ceux que ils ont, de pâques prochaines en un an. Ils ne porteront, ne pourront porter or, ne pierres précieuses, ne couronnes d'or, ne d'argent.

III. *Item*. Nul clerc, se il n'est prélat, ou establis en personnage, ou en dignité, ne pourra porter vair, ne gris, et ermines, fors en leurs chaperons tant seulement.

IV. *Item*. Li duc, li comte, li baron de six mille livres de terre, ou de plus, pourront faire quatre robes par an, et non plus, et les femmes autant.

V. *Item*. Nul chevaliers ne donra à nuls de ses compagnons que deux paires de robes par an.

VI. *Item*. Tous prélats auront tant seulement deux paires de robes par an.

VII. *Item*. Tous chevaliers n'auront que deux paires de robes, tant seulement, ne par don, ne par achat, ne par autre manière.

VIII. *Item*. Chevaliers qui aura trois mille livres de terre, ou plus, ou li bannerets pourra avoir trois paires de robes par an, et non plus, et sera l'une de ces trois robes pour été.

IX. Nuls prélats ne donra à ses compaignons que une paire de robe l'an, et deux chappes.

X. Nuls escuiers n'aura que deux paires de robes, par an, ne par achat, ne en nulle autre manière.

XI. Garçons n'auront qu'une paire de robes l'an.

XII. Nulle damoiselle, si elle n'est chastellaine, ou dame de deux mille livres de terre, n'aura qu'une paire de robe par an.

XIII. Nuls bourgois, ne bourgoise, ne escuier, ne clerc, se il n'est en prélation, ou en personaige, ou en greigneur estat, n'aura torche de cire.

(*a*) Ordonnance curieuse par les détails dans lesquels le roi entre sur chaque condition, et par la connaissance que l'on y trouve des mœurs et des usages.

XIV. Nuls ne donra au *grand mangier* que deux més, et un potage au lard, sans fraude. Et au *petit mangier* un més et un entremés. Et se il est jeune, il pourra donner deux potages aux harens, et deux més, ou trois més, et un potage. Et ne mettra en une escuelle que une manière de char, une pièce tant seulement, ou une manière de poisson, ne fera autre fraude. Et sera compté toute grosse char pour més. Et n'entendons pas que fromage soit més, se il n'est en paste, ou cuit en yaue.

XV. Il est ordoné pour déclarer ce que dessus est dit des robes, que nuls prelats, ou barons tant soient grans, ne puisse avoir robe pour son corps de plus de vingt et cinq sols tournois l'aune de Paris.

XVI. Les femmes aux barons à ce feur.

XVII. Li comte et li baron ne pourront donner robes à leurs campaignons de plus de dix-huit sols l'aune de Paris.

XVIII. Li bannerets et li chastelain ne pourront avoir robes pour leur corps, de plus de dix-huit sols tournois l'aune de Paris, et leurs femmes à ce feur. Et pour leurs compaignons de quinze sols l'aune de Paris.

XIX. Les escueirs, fils des barons, banerets et chastelains, ne pourront avoir robes de plus grand pris de quinze sols tournois de Paris.

XX. Prélats, comtes, barons, banerets et chastelains ne donront robes à leurs escuiers de plus de sept sols, ou de six sols l'aune de Paris.

XXI. Les autres escuiers qui ne sont de mesnage, et se vestent de leur propre, ne pourront faire robe de plus de dix sols tournois l'aune.

XXII. Clercs qui sont en dignités ou en personaige ne pourront faire robes, pour leur corps, de plus de seize sols tournois l'aune de Paris.

XXIII. Clercs qui ne sont en dignitez, ne personnages, fils de comtes, barons, banerets ou chastelains, ne pourront faire robe de leur corps, de plus de seize sols l'aune, et pour leurs compagnons, ou pour leurs maîtres, de dix ou douze sols tournois tout au plus l'aune.

XXIV. Les autres clercs qui font robe du leur, ne pourront faire robe pour leur corps, de plus de douze sols six deniers l'aune. Et s'il est chanoine d'église cathédrale, il pourra faire robe de quinze sols tournois l'aune, et non plus.

XXV. Bourgois qui auront la valuë de deux mille livres tournois, et au-dessus, ne pourront faire robe de plus de douze sols six deniers tournois l'aune de Paris, et leur femme de seize sols au plus.

XXVI. Les bourgois de moins de valuë ne pourront faire robe de plus de dix sols tournois l'aune, et pour leurs femmes de douze sols au plus.

(3) La défense anglaise de porter aucune soie au chapeau, au bonnet, au haut-de-chausses, etc. (1 et 2 Phil. and Mary., c. II), avait pour but de favoriser la fabrication des lainages indigènes. *Sully* (Mémoires, l. XII, XVI) était pour des lois somptuaires, par des raisons essentiellement « *mercantiles* », afin de ne pas laisser appauvrir le pays par l'achat des objets précieux à l'étranger. — Le règlement de police de

l'Empire, de 1577 (tit. IX), veut empêcher en même temps « l'excessive » exportation d'argent et la disparition des distinctions sociales ; le règlement promulgué en Autriche, peu de temps auparavant, par Ferdinand Ier, n'avait en vue que cette dernière considération (*Mailath*, Gesch. von OEstreich., II, 169, se4.). En Danemark, les prohibitions somptuaires amenèrent bientôt des prohibitions d'importation, dans un but de *protection industrielle*, *Thaarup* (Danische Statistik, I, 521, seq.) V., quant au but *mercantile* de l'interdiction du café au dix-huitième siècle, *Dohm* (Ueber Kaffeegesetzgebung, dans le Deutsches Museum, vol. II, livr. 8, n° 4).

(4) *Des Essarts* (Diction. univ. de police, VI, 146.) La loi somptuaire écossaise de 1621 a été la dernière en Angleterre (*Anderson*, Origin of commerce, *a*, 1621). En Allemagne, on en a promulgué jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et ce sont les lois relatives au décès et aux funérailles qui se sont le plus longtemps maintenues. V. *Schloetzer* (Staatsanzeigen, IX, 460) ; celle de Bamberg et de Würzbourg, de 1783 ; celle de Salzbourg et de Würtemberg, de 1784. Beaucoup d'hommes ne se soucient guère de faire de grandes dépenses à cette occasion ; mais, le cas échéant, ils n'osent pas l'avouer, et voient avec plaisir une loi qu'ils peuvent invoquer, pour concilier leur parcimonie et le respect humain.

(5) V. *Montaigne* (Essais, I, 63, 1580). On en rencontre des exemples curieux pour l'antiquité (*Macrob.*, Saturn., II, 13), et pour les temps modernes (*Lotz*, Revision, I, 407).

(6) V. notamment la loi somptuaire française de 1567. *Zaleucus* poussait la sévérité au point de vouloir punir de mort ceux qui buvaient du vin pur, autrement que sur ordonnance de médecin (*Athen.*, X, 33). On a quelquefois essayé, en donnant à la loi une forme particulière, d'intéresser au contrôle le sentiment de la pudeur publique. Ainsi *Zaleucus* défendait à tout homme de porter des bagues en or ou des tissus de Milet, à moins qu'il ne voulût commettre un adultère, ou se livrer à des vices contre nature, etc. (*Diodor.*, XII, 21); mais le succès est difficile.

§ 237.

Cette difficulté d'appliquer les lois somptuaires s'est surtout révélée lorsqu'on a voulu empêcher parmi le peuple le premier développement de la consommation d'objets plus recherchés. On l'essaya au seizième siècle pour l'eau-de-vie, au dix-septième pour le tabac, au dix-huitième pour le café, qui, tous les trois, ne devaient d'abord servir que comme médicaments (1). — Quand les gouvernements eurent reconnu plus tard l'inefficacité de leurs efforts, les *lois somptuaires* furent généralement rem-

placées par les *impôts sur le luxe*. On essayait ainsi de relier un but moral à un but fiscal. Mais il ne faut pas oublier que ces impôts rapportent d'autant plus qu'ils sont moins élevés : ainsi, moins le but moral se trouve atteint, et plus on réussit quant au but fiscal. Caton l'Ancien était déjà entré dans cette voie : son office de *censeur*, qui réunissait à la haute surveillance des mœurs, la direction des affaires financières, devait naturellement l'y amener (2). — Dans les temps modernes les impôts productifs de *l'octroi* et de *l'accise* tirent leur origine des lois somptuaires. Les Turcs eux-mêmes, après avoir essayé en vain d'interdire de fumer, ont ensuite rencontré dans l'impôt sur le tabac une riche source de revenu. On reconnaît généralement que de pareils impôts, pourvu qu'ils ne soient pas assez élevés pour encourager la fraude, ou pour diminuer dans une trop forte proportion la consommation, sont des mieux assis. — En outre, quelques vestiges des anciennes lois somptuaires se sont encore conservés. C'est ainsi que dans la plupart des pays l'établissement des débits de boissons, l'organisation de fêtes publiques, des kermesses, du tir à l'arc ou à la carabine, etc., se trouvent assujettis à *la permission de l'autorité*, et celle-ci ne doit pas être trop facilement accordée. A certaines heures, les cabarets, les cafés, etc., doivent être fermés. Les jeux de hasard sont complétement interdits, ou bien ils ne sont tolérés qu'à certaines époques, dans certaines localités (*aux eaux*), et exclusivement réservés à certains établissements, principalement à des établissements qui fonctionnent au profit de l'Etat. On veut ainsi faciliter la surveillance, et, d'un autre côté, diminuer les occasions d'entraînement. — C'est au même ordre d'idées qu'on peut ramener l'interdiction des dissipateurs, qui peut être ordonnée en justice, sur la demande des parents, mais qui est trop rarement prononcée pour que cela puisse exercer une grande influence sur la fortune nationale et sur les mœurs publiques (3).

(1) Loi de la Hanse, qui autorise les pharmaciens seuls à débiter de l'eau-de-vie (1530); loi anglaise de 1604 sur le tabac (*Rymer*, Fœdera, XII, p. 601); ordonnance du lieutenant général de police de Paris, qui défend de vendre du tabac autrement que chez les apothicaires, et sur ordonnance du médecin (1635); excommunication fulminée par le pape contre tous ceux qui prisent à l'église (1624), renouvelée en 1690; loi turque de 1610, qui prescrit de casser aux fumeurs la pipe sur le nez; loi russe de 1634, qui défendait de fumer, sous peine de mort. En Suisse, également, on ne pouvait fumer qu'en secret, au dix-septième siècle. Le café a dû traverser des luttes nombreuses, même dans sa patrie naturelle (*Ch. Ritter*, Erdkunde, XIII, 574, sec.); défendu en 1693, en Turquie, sous peine de mort. V. *Hammer* (Osmanische Staatsverwaltung, I, 75). A Bâle, le café était encore défendu en 1769, et ne pouvait être débité que dans les pharmacies, comme médicament (*Burkhardt*, Der C. Basel, I, 68); défendu à Hildsheim, aux paysans et aux bourgeois, 1768. V. *Bergius* (Landesgesetze, IV, 174).

(2) *Tite-Live* (XXXIX, 44). Également à Athènes, la police supérieure du luxe était déférée à l'*aréopage*, qui avait en même temps la haute main sur les finances. *Sylla* transforma les lois somptuaires relatives à la table, en un impôt de consommation sur les friandises. On avait déjà précédemment suivi la même conduite à l'égard du luxe funéraire (*Cicero*, Ad Att., XII, 35).

(3) L'interdiction était déjà en usage dans les premiers temps de la république; elle était prononcée *exemplo furiosi* (*Ulpien*, L. 1, D. XXVII, 10). Les seigneurs *immédiats* de l'Empire furent, sous ce rapport, très-sévères vis-à-vis de ceux de leur ordre. V. *Kerner* (Reichsritterschaftl. Staatsrecht, II, 381, seq.). *Sully* ordonna aux parlements d'avertir les prodigues, jusque dans les plus hautes classes, de les punir et de les mettre en curatelle (Économ. royales, l. XXVI). Suivant *Montesquieu*, il est de l'intérêt de l'aristocratie d'astreindre de bonne heure les nobles à payer leurs dettes (Esprit des lois, V, VIII).

§ 238.

S'agit-il de dire jusqu'à quel point les lois somptuaires peuvent avoir un effet salutaire, il faut distinguer entre les trois périodes que nous avons décrites. Vers la fin de la première, les lois qui tendent à diminuer les excès du moyen âge ont leur utilité, car elles facilitent l'avénement du luxe généreux et rationnel de la seconde période (1). Une pareille législation peut également,

dans la troisième période, avoir au moins l'avantage de refouler dans l'ombre les manifestations les plus odieuses et les plus immorales du dérèglement des mœurs, et d'en diminuer ainsi l'influence contagieuse. Ce n'est pas une considération à dédaigner qu'à Rome, les empereurs les plus dignes de respect se sont constamment efforcés de réformer le luxe (2). Mais on ne saurait se promettre d'obtenir un résultat bien sensible, à l'aide de ces procédés législatifs. *Intra animum medendum est; nos pudor in melius mutet* (3). Au moins faut-il que l'exemple donné d'en haut vienne leur prêter un appui salutaire, comme le fit celui de Vespasien, par exemple, qui sut poser une certaine digue au débordement du luxe des Romains (4). — Les nations chez lesquelles la prospérité n'a pas éteint la vigueur morale n'ont pas besoin de ces lisières (5), et s'il est quelque mauvaise excroissance à extirper, elles s'en occupent d'elles-mêmes. C'est ainsi que les *sociétés de tempérance* peuvent, malgré l'exagération dont elles ne savent pas toujours se préserver (6), exercer une influence utile, et raffermir l'empire des mœurs par la solennité de l'engagement qu'elles font prendre, et par le contrôle mutuel qu'exercent leurs membres. On assure que, dans la Grande-Bretagne, la moitié au moins de ceux qui ont fait le vœu de tempérance y sont demeurés fidèles. En Irlande, le gouvernement avait longtemps multiplié de vains efforts pour préserver ce malheureux pays de *la peste* de l'eau-de-vie, au moyen de taxes fort lourdes, et de peines très-sévères contre la contrebande. Tout ouvrier qui travaillait dans une distillerie non autorisée était condamné à sept années de déportation, et toute commune dans laquelle on venait à découvrir une pareille contravention encourait une forte amende. Ce fut une précaution inutile, et l'on ne fit que susciter des actes de violence, à côté des actes d'ivrognerie. Au contraire, les *sociétés de tempérance* ont réussi à réduire, de 1838 à 1842, la consommation de l'eau-de-vie *de plus de moitié*; de 12,296,000 gal-

lons, celle-ci est tombée à 5,290,000.—*L'accise* sur les esprits diminua de 500,000 livres sterling, mais les autres impôts de consommation accrurent tellement leur recette, que le revenu public augmenta, au total, de 91,000 livres sterling (7, 8). — La législation puritaine de certains Etats de l'Amérique du Nord, qui prétendent interdire toute vente de spiritueux, en dehors des besoins de l'église, de la médecine, de la chimie et de l'industrie mécanique, sera difficile à maintenir (9). Nous parlerons plus tard des diverses catégories d'établissements d'épargne et de prévoyance (10).

(1) Bonne tendance des lois somptuaires de Florence, au commencement du quinzième siècle! On limita la dépense du costume, de la table, de la domesticité, des équipages; mais aucune restriction ne fut imposée, quant aux églises, aux palais, aux bibliothèques, aux œuvres d'art. Les effets de ces prescriptions sont encore sensibles de nos jours (*Sismondi*, Histoire des Républiques italiennes au moyen âge, VIII).

(2) Tels furent *Nerva* (*Xiphilin.*, Exc. Dionis., LXVIII, 2); *Adrien* (*Spartian.*, V. Hadr., 22); *Antonin le Pieux* (*Capitol.*, V. Antonini P., 12); *Marc-Aurèle* (*Capitol.*, V. M. Aurel., 27); *Pertinax* (*Capitol.*, V. Pertin, 9); *Alexandre Sévère* (*Lampr.*, V. Sév., Alex., 4); *Aurélien* (*Lamprid.*, V. Aurel., 49); *Tacite* (*Vopisc.*, V. Tacit., 10, seq.).

(3) Dans le discours remarquable que prononça Tibère, au sujet des lois somptuaires (*Tacit.*, Annal. III, 52, seq).

(4) (*Tacit.*, *loc. cit.*, 54). Henry IV s'habillait aussi très-simplement (comme *Sully*), et il se moquait de ceux qui portaient leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur les épaules (*Péréfixe*, Hist. du roi Henri le Grand, p. 218).

(5) Tel luxe grossier, notamment celui de l'ivrognerie et de la gloutonnerie, est l'effet direct de la rudesse générale, et disparaît de lui-même, à mesure que des besoins d'un ordre supérieur se réveillent. V. *Buch* (Reise durch Norwegen und Lappland, 1801, I, 166, II, 112, seq.).

(6) Pendant que l'on se bornait auparavant à s'abstenir des *spirits*, depuis 1832 l'*abstinence absolue* a pris le dessus.—Pour la plupart des *Teetotallers*, parler de *l'usage modéré* des boissons fermentées (V. Psaume 104, 15), c'est comme si l'on parlait de *mentir*, de *voler avec modération*. Ils proclament même l'homme qui boit modérément plus dangereux que l'ivrogne, car il est plus difficile à convertir, et peut exercer une dangereuse séduction par l'exemple qu'il donne. Les *armes* des

sociétés de tempérance anglaises se composent d'une main armée d'un marteau, qui s'apprête à briser une bouteille. — C'est de la *temperance-poetry !*

(7) V. *M'Culloch* (On taxation, p. 342, seq.). Discours d'*O Connell* à la Chambre des communes (27 mai 1842). Dans ces derniers temps, l'enthousiasme éveillé par le père *Matthew* s'est quelque peu refroidi, et la consommation s'est de nouveau accrue. Cependant, dans l'ensemble du royaume britannique, on n'a acquitté l'impôt, en 1853, que sur 30,164,000 gallons, tandis qu'en 1835, on l'avait payé sur 31,400,000 gallons. Dans l'intervalle, la population avait augmenté de 10 à 11 pour 100. On y rencontre environ 3 millions de *pledged abstainers*. Aux États-Unis, on comptait déjà, en 1834, plus de 7,000 associations de tempérance, et le nombre de leurs membres dépassait 1,250,000 personnes. Ceux-ci reçoivent fréquemment dans les fabriques un salaire plus élevé ; et les vaisseaux qui n'ont pas d'eau-de-vie à bord (exagération évidente !) voient la prime d'assurance diminuée de 5 pour 100. (*Baird*, Hist. of the temperance societies in the Un. States, 1837.)

(8) Dans le duché d'*Osnabruck*, les sociétés de tempérance ont fait sensiblement diminuer le nombre des distilleries ; mais la consommation de la bière s'est plus que *vingtuplée* (Hannoversches Magazin, 1843, p. 51). *Boëttcher*, Geschich. der Maessigkeitsverein. den norddeutschen Bundesstaaten, 1841.)

(9) Déjà, en 1838, *Massachusets* a commencé à limiter le commerce de détail. L'agitation pour l'interdiction des *liquor-shops* commence en 1841. Aux termes d'une loi du *Maine*, rendue en 1851, les agents du gouvernement ont seuls le droit de vendre les boissons spiritueuses, et seulement dans les cas énumérés. Chacun peut les fabriquer ou les importer pour son usage personnel. Système rigoureux de visites domiciliaires, d'emprisonnement et d'inquisition, à l'égard des hommes qu'on trouve en état d'ivresse, etc., destiné à faire tenir la main à l'application exacte de la loi. Pareillement, dans les États de *Vermont*, *Rhode-Island*, *Massachusets* et *Michigan* (Edinburgh-Review, july 1854). Dans l'État de New-York, la loi paraît s'être bornée à figurer sur le papier, et dans le *Maine*, elle a été abolie au commencement de 1856.

(10) On comprendra, d'après ce qui précède, pourquoi la plupart des écrivains modernes, ceux mêmes qui sont d'ailleurs contraires au *luxe*, blâment les lois somptuaires. « It is the highest impertinence and pre-« sumption in kings and ministers, to pretend to watch over the eco-« nomy of private people and to restrain their expense, either by sump-« tuary laws, or by prohibiting the importation of foreing luxuries. They « are themselves always and without any exception (?) the greatest spend-« thrifts in the society. If their own extravagance does not ruin the state,

« that of their subjects never will. » (*Ad. Smith*, II, ch. III). V. *Rau* (Lehrb., II, § 358, seq.); *Mohl* (Polizeiwissenschaft, II, 434, seq.). Opinion de *Montesquieu* : « Le luxe est nécessaire dans les États monarchiques, tandis que, moins de luxe il y a dans une république, plus elle est parfaite. — Les républiques finissent par le luxe; les monarchies par la pauvreté » (Esprit des lois, VII, IV). — On peut recourir pour l'histoire des lois somptuaires à *Boxmann* (De legibus Romanorum sumptuariis, 1816); *Sempery y Guarinos* (Historia del luxo y de las leges suntuarias de Espana, II, 1788); *Vertot* (Sur l'établissement des lois somptuaires parmi les Français; Mémoires de l'Acad. des Inscr., VI, p. 737, seq.); et les chapitres spéciaux de *Delamarre* (Traité de la police, 1722, seq.); *Penning* (De luxu et legibus sumptuariis, 1826, Hollande).

LIVRE V.

POPULATION.

CHAPITRE PREMIER.

THÉORIE DE LA POPULATION.

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL.

§ 238 *bis*.

Afin que l'espèce se maintienne en présence des périls multipliés qui menacent l'individu, le Créateur a doté chaque classe d'êtres organisés, d'une telle puissance et d'un tel désir de reproduction, qu'il n'en est pas qui ne soit en état, en supposant que rien ne s'oppose à l'action de ces forces, de couvrir promptement la terre tout entière (1). — L'espèce humaine possède ainsi, à un haut degré, *la possibilité physiologique de la propagation* (2). Que deux époux, en bon état de santé, qui ont vécu ensemble durant les années qui s'écoulent entre la vingtième et la quarante-deuxième de l'âge de la femme (c'est-à-dire pendant toute la période d'une pleine fécondité) élèvent six enfants, cela paraîtra chose fort simple à tout physiologiste.—Mais cela suffirait pour tripler, en moins de quarante années, le nombre des hommes. Le pays qui ne compte aujourd'hui qu'un million d'habitants en aurait, au bout de 40 ans, 3 millions ; au bout de 70-80 ans, 9 millions ; au bout d'environ 110 ans, 27 mil-

lions, et après 140-150 ans 81 millions. Avec 5 pour 100 de naissances et 2 pour 100 de décès par an, le doublement s'accomplit en moins de 24 ans, avec 2 1/2 pour 100 de naissances en 28, avec 2 pour 100 en 38, avec 1 1/2 pour 100 en 47 ans (*Euler*) (3). — Les Etats-Unis fournissent sur une large échelle l'exemple brillant d'un accroissement rapide de la population, puisque le développement *naturel* de la race blanche s'est élevé de 1790 à 1840 dans la proportion de 100 à 400,4, et en particulier pour la première période de dix ans de 33,9 pour 100 relativement au point de départ, pour la seconde de 33,1, pour la troisième de 32,1, pour la quatrième de 30,9 et pour la cinquième de 29,6 pour 100 (4, 5).

(1) Ainsi, l'esturgeon, par exemple, peut produire 3 millions d'œufs par an, et le cabillaud 4 millions (*Leuckart*). Un couple de lapins pourrait en quatre ans compter une progéniture de plus d'un million (*Burdach*), et celle d'un puceron monter à plus d'un milliard en quelques semaines (*Bonnet*). La fécondité des animaux est d'autant plus grande, qu'il y a plus de matière épargnée pendant un certain temps, dans le cours de la vie individuelle ; que les besoins matériels durant le développement de l'embryon sont plus bornés, et que les dangers qui menacent chaque être sont grands. V. *Leuckart* (dans le Dictionnaire physiologique de *Wagner*, art. *Zeugung*).

(2) Les recherches de la physiologie moderne ont rendu plus que vraisemblable qu'il se détache dans l'état de santé, à chaque époque mensuelle, un œuf de l'ovaire (*Bischoff*, Beweis der von der Begattung unabhängigen periodischen Reifung und Lösung der Eier bei den Saugethieren und Menschen, 1844). On n'arrivera probablement jamais à savoir combien de ces œufs sont susceptibles d'être fécondés. Les seuls animaux pour lesquels on possède, sous ce rapport, des observations exactes, ce sont les chevaux ; on a trouvé que dans les deux districts prussiens les plus favorisés, sur 100 juments saillies, 63,3 ont été fécondées et 53,5 ont mis bas des poulains vivants ; dans le reste de la monarchie les poulains ne se sont élevés qu'à 46 pour 100. V. *Schubert* (Staatskunde, VII, 1, p. 98). Dans les haras belges, 30 pour 100 environ des saillies ont été fécondes de 1841 à 1850 ; 2 à 3 pour 100 de juments avortaient ; les autres sont probablement ou sûrement restées infructueuses (*Horn*, Statist. Gemælde, p. 181). Dans l'espèce humaine, la grande quantité des enfants dont la procréation remonte aux premières

semaines du mariage dénote un haut degré de susceptibilité. — D'un autre côté, la semence qui provient d'un seul acte de cohabitation contient d'ordinaire d'innombrables germes dont une faible partie suffirait pour produire la fécondation (*Leuckart*, *loc. cit.*, p. 907).

(3) V. le tableau dressé par *Euler* (Mémoires de l'Acad. de Berlin, 1756), dans *Süssmilch* (Goettliche Ordnung, I, § 160). — *Bridge* donne à la formule suivante : $\text{Log. A} = \text{Log. P} + n \times \text{Log.} \left(1 + \frac{m - b}{mb}\right)$. P désigne la population existante, $\frac{1}{m}$ le rapport des décès annuels au nombre des vivants, $\frac{1}{b}$ le rapport des naissances annuelles au nombre des vivants, n le nombre d'années, A la population dont on veut connaître l'importance au bout de ce nombre d'années.

(4) *Tucker* (Progress of the Un. St., p. 89, seq., 98). On a défalqué ici le chiffre des immigrations et de leur descendance, qui se serait élevée pendant cette époque à plus d'un million, déduction faite des réémigrations (p. 88). *Wappaüs* évalue les immigrations beaucoup plus haut, et par conséquent il n'admet qu'un accroissement naturel plus faible (Nouvelle édit. de *Stein*, Handbuch, I, 192, seq., 446, seq.). Sur l'accroissement beaucoup plus considérable encore dans les temps anciens, V. *Price* (Observations on reversionary payments, 1769, 4e édit., 1783, I, 282, seq.; II, 260). — Aussi n'était-il pas rare de voir un vieillard avec une descendance de 100 personnes vivantes (*Franklin*, Observat. concerning the increase of mankind and the peopling of new countries, 1751). Dans la région de *Cotendas*, en Brésil, il n'y aurait eu que 34 décès par an sur 70-80 naissances, on n'aurait presque jamais entendu parler d'une fausse couche. On y voyait des mères de vingt ans, avec 8-10 enfants ; une femme qui avait dépassé quelque peu la cinquantaine comptait une descendance de 204 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, tous vivants (*Spix* und *Martius*, Reise, II, 525).

(5) Accroissement prodigieux du nombre des Israélites en Egypte, suivant l'Exode (I, 46, 27; IV, 1).

§ 239.

Mais il est une limite que l'accroissement des êtres organisés ne saurait dépasser : *c'est la limite des moyens nécessaires d'entretien*. L'espèce humaine donne à cette notion une extension particulière, car elle ajoute aux moyens de subsistance, le vêtement, le logement, le chauffage et beaucoup

d'autres *biens* qui, s'ils ne sont pas absolument indispensables à la vie, passent néanmoins pour tels (1). Il nous est facile de rendre ce rapport saillant au moyen d'une simple opération arithmétique. — La masse des moyens d'entretien forme le *dividende*; le nombre des hommes qu'elle doit faire vivre, c'est le *diviseur*, et la part moyenne de chacun vient du *quotient*.— Du moment où nous connaissons deux de ces termes, le troisième en dérive forcément, et le calcul le détermine. — C'est seulement lorsque le *dividende* est devenu beaucoup plus considérable, que le *diviseur* et le *quotient* peuvent grandir en même temps (accroissement salutaire de la population); mais s'il ne varie pas, le *diviseur* ne peut s'élever qu'aux dépens du *quotient* (accroissement du prolétariat).

Nous devons donc nous attendre à ce que, étant donné une certaine somme de moyens d'entretien et une certaine mesure des besoins de l'homme, *le chiffre des naissances et celui des décès soient déterminés l'un par l'autre*.—Dans les pays protestants, par exemple, tant que le nombre des positions offertes aux théologiens ne s'accroît pas, la quantité des *candidats* qui se marieront chaque année ne dépassera pas celle des ministres décédés. Plus ceux-ci vivront longtemps en moyenne, et plus tard les autres arriveront à contracter les liens conjugaux, et *vice versâ*. — Il en est de même des peuples dont la production économique et la consommation demeurent invariables (2). Un vase rempli d'eau ne peut recevoir un supplément que s'il augmente de capacité, ou bien si l'on a trouvé le moyen de comprimer le liquide. Autrement il s'en écoulera d'un côté autant qu'on en aura versé de l'autre. — Aussi, en supposant que tout le reste demeure stationnaire, la fécondité des mariages doit s'établir en rapport inverse de leur fréquence, du moins à la longue (3, 4, 5).

(1) On sait que dans quelques-unes des îles Hébrides le tiers du travail national doit être consacré à se procurer du combustible (*M'Culloch*,

Stati st. account, I, 319); aussi n'est-il pas étonnant de constater, d'après la grande statistique écossaise, que certaines paroisses voient augmenter leur population quand on y découvre du charbon de terre, et que celle-ci diminue dans d'autres paroisses quand leurs tourbières sont épuisées.

(2) *Süssmilch* (Goettl. Ordnung in den Veraenderungen des menschl. Geschl., 1re édit., 1761, 4e édit., 1775, I, 126, seq.) donne comme moyenne générale un mariage par an sur 107 à 113 personnes vivantes. 22 villages hollandais ont présenté par contre un rapport de 1 à 64. *Malthus* (Principles of popul., II, ch. IV) a très-judicieusement attribué cette anomalie à la grande mortalité qui régnait dans ces villages : 1 décès annuel sur 22 à 23 personnes vivantes, tandis que la moyenne était de 1 sur 36. Le Suisse *Müret* (Mémoires par la société économ. de Berne, 1766, I, 15, seq.) ne peut témoigner assez d'étonnement de ce que dans les Alpes les villages, où la durée de la vie moyenne est la plus longue, fournissent relativement le moins de naissances. « *Tant de force vitale et si peu de force génératrice !* » Cette énigme a été également expliquée par *Malthus* (II, ch. V). Il s'agit là des villages des Alpes, n'ayant qu'une *économie de bétail* entièrement stationnaire; personne ne se marie avant qu'un châlet ne soit devenu vacant ; et comme précisément les premiers possesseurs vivent longtemps, les nouveaux arrivants ne prennent que tardivement leur place. V. *Sadler* (The law of population, II, 1830). — Suivant *Quetelet* (Sur l'homme, 1835, I, 83, seq.), on comptait en France, de 1817 à 1821 :

	Un mariage annuel sur	Enfants par mariage.	Un décès annuel sur
4 départements. . . .	110 à 120 hab.	3,79	35,4 hab.
15 —	120 à 130	3,79	39,2
23 —	130 à 140	4,17	39,0
18 —	140 à 150	4,36	40,6
10 —	150 à 160	4,43	40,3
9 —	160 à 170	4,48	42,7
6 —	170 et au delà	4,84	46,4

Les deux départements de l'Orne et du Finistère présentent le contraste le plus frappant ; dans l'un nous trouvons une naissance annuelle sur 448 habitants, un mariage sur 147,5, un décès sur 52,4, et dans l'autre 1 sur 26, — 113,9, — 30,4. — A Namur les chiffres corrélatifs étaient : 31,1,—14 1,—51,8 ; en Zélande, 21,9,—113,2,—38,5 (*Quetelet*, I, p. 142). Le point extrême le plus triste se rencontre dans la province mexicaine de Guanaxato : une naissance annuelle sur 16,08; un décès sur 19,7 habitants (*Quetelet*, I, 110).

Le nouveau volume de la Statistique de la France (deuxième série, t. III, 1re partie), consacré au mouvement de la population en 1851, 1852 et

1853, contient des renseignements pleins d'intérêt et fort bien classés par le chef du bureau de statistique, M. *Legoyt*.

	Une naissance sur	Un mariage sur	Un décès sur	Nombre d'enfants par mariage.
Il y a eu en 1851. .	36,84	124,73	44,78	3,14
— 1852. .	37,08	127,18	44,08	3,18
— 1853. .	39	129	45	3,21

Quant au rapport des mariages, des décès et des naissances à la population des divers départements, il a éprouvé peu de variations depuis cinquante ans. Ce sont toujours les trois départements de l'ancienne Normandie, l'Eure, le Calvados et l'Orne, qui ont la moindre fécondité par mariage, et en même temps le moins de décès. Mais la population y est en voie de diminution. C'est la contrée agricole de France la plus riche, la plus cultivée et la plus éclairée ; elle n'appartient ni aux départements où le sol est le plus divisé, ni à ceux où il l'est le moins.

Le nombre de naissances le moins élevé se rencontre (1851) dans le Calvados (1 sur 53,43); ensuite vient l'Orne (51,64); l'Eure (51) et le Lot-et-Garonne (49,97). — En 1852 et 1853, c'est le Lot-et-Garonne qui vient le premier (51,14 et 52,38), puis le Calvados (50-68 et 51-13), l'Orne (49,81 et 51,8) et l'Eure (50,59 et 51,04).

Les départements, au contraire, où il y a eu le plus grand nombre de naissances sont le Cher, le Finistère et le Bas-Rhin qui donnent :

	1851.	1852.	1853.
1 naissance sur	29,18	29,87	31,03
—	29,80	28,91	32,33
—	30,02	27,84	33,78

Quant aux décès, voici dans quelle proportion ils ont eu lieu dans les départements où il y en a eu le moins.

	1851.	1852.	1853.
Hautes-Pyrénées. . . 1 sur	57,07	59,20	51,17
Orne..	54,14	53,03	51,25, etc.

Et parmi ceux qui en ont eu le plus :

	1851.	1852.	1853.
Finistère. . . . . 1 sur	34,22	36,23	36,87
Bas-Rhin.	42,29	33,34	39,94, etc.

La population s'est accrue le plus lentement :

	Nombre de décès par 100 naissances.		
	1851.	1852.	1853.
Eure.	119,35	120,20	108,08
Calvados..	113,91	115,03	118,21
Manche.	103,29	98,38	108,41
Lot-et-Garonne. . . .	98,93	100,00	96,55

Elle s'est accrue le plus vite :

	Nombre de décès par 100 naissances. 1851.	1852.	1853.
Nièvre..	61,30	67,79	»
Cher.	61,70	64,98	63,23
Landes.	63,06	64,07	61,46

(3) V. déjà *Steuart* (Principles, I, ch. XIII).

	Nombre de personnes qui se marient annuellement sur 10,000 habitants.	Enfants nés sur 100 mariages.
(4) Dans les provinces flamandes de la Belgique..	128	481
Dans les provinces wallones.	139	446
— mixtes. .	152	425
En Hollande.	158	476
En Lombardie	166	489
En Bohême..	173	413
En Saxe royale.	170	410

Comp. *Horn* (Bevoelkerungswissenschaftl. Studien, I, 162 seq., 191, 252, seq.). La France ne forme pas non plus une exception à cette régle, puisque la fréquence des mariages, aussi bien que la fécondité conjugale, y sont très-restreintes : celle-là est dans le rapport de 10,000 à 106, et celle-ci dans le rapport de 100 à 322.

(5) M. *Legoyt* présente comme il suit le relevé du mouvement de la population de 1851 à 1855 :

1. ANGLETERRE.

Années.	Mariages.	Naissances (moins les mort-nés).	Décès. (moins les mort-nés).	Excédant des naissances sur les décès.
1851. . . .	154,206	615,865	395,396	220,469
1852. . . .	158,782	624,012	407,135	216,877
1853. . . .	164,520	612,391	421,097	191,294
1854. . . .	159,927	634,405	437,905	196,500
1855. . . .	149,736	635,123	426,242	208,881

2. PRUSSE.

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances
1851. . . .	153,019	675,465	443,838	231,627
1852. . . .	143,028	673 868	557,360	116,508
1853. . . .	145,345	659,122	521,196	137,926
1854. . . .	134,261	648,649	500,737	147,912
1855. . . .	»	617,017	550,460	66,557

3. BELGIQUE.

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
1851. . . .	33,169	149,622	94.699	54,923
1852. . . .	31,251	140,838	95,971	44,867
1853. . . .	30,636	133,621	100,333	33.288
1854. . . .	29 490	137,872	103,266	34,606
1855. . . .	39,818	131,643	112,716	18,927

4. HOLLANDE.

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
1851. . . .	26,866	117,036	74,557	38,479
1852. . . .	25,530	115,745	80,287	35.458
1853. . . .	24,487	109 810	82,928	26,882
1854. . . .	23,855	109,563	81,794	27,769

5. FRANCE.

Années.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances
1851. . . .	286.984	979,907	817,449	162,458
1852. . . .	281,360	965,080	810,695	154,385
1853. . . .	280,609	936,967	795,596	141,371

A partir de 1854, la réunion de trois fléaux : la disette, le choléra et la guerre, a troublé la marche normale de la population.

§ 240.

L'attrait qui pousse un sexe vers l'autre et l'amour des enfants sont des mobiles si généraux et si énergiques, qu'une *augmentation des moyens d'entretien* amène d'ordinaire un *accroissement de la population.* — « Partout où une famille peut vivre à l'aise, il se forme un mariage » (*Montesquieu*). Ainsi, après une bonne récolte, le chiffre des mariages et des naissances a coutume d'augmenter, et il diminue après une récolte mauvaise (1, 2, 3, 4).— Dans le premier cas, l'espérance, qui excite à fonder une famille nouvelle, agit bien plus que la possession véritable; aussi peut-on constater le mouvement d'accroissement le plus rapide, non pas alors que le prix du blé tombe au plus bas d'une manière absolue, mais alors qu'il s'écarte le plus vivement du taux élevé amené par une année de

détresse (5). — L'introduction de la culture des pommes de terre a singulièrement favorisé dans la plupart des pays le développement de la population. — L'Irlande, par exemple, ne comptait en 1695 que 1,034,000 habitants, et en 1754, quand la plantation des pommes de terre se fut généralisée, le chiffre était déjà de 2,372,000, en 1805 = 5,395,000, en 1823 = 6,801,827, en 1841 = 8,175,000, tandis qu'en 1851, après la terrible maladie dont les pommes de terre furent partout atteintes, ce chiffre est redescendu à 6,515,000 (6).

Toute branche de l'industrie qui surgit à nouveau, ou qui se développe, invite à l'accroissement des habitants, du moment où elle donne un véritable *produit net* (§ 144).—Les *machines* cependant n'entraînent pas ce résultat lorsqu'elles influent plutôt sur le mode de répartition, plus inégal, du revenu général, que sur l'augmentation absolue de ce revenu (7).

(1) Une abondante nourriture augmente la fécondité; on le voit chez les animaux; les animaux domestiques, par exemple, sont beaucoup plus féconds que les animaux sauvages de la même espèce. V. *Villermé* (Journal des Économistes, VI, 400, seq.).

(2) Ainsi le nombre moyen des mariages était :

	Entre 1841 et 1850.	En 1847 seulement.
En Saxe.	15,605	14,220
En Hollande.	22,352	19,280
En Belgique.	28,968	24,145
En France.	280,330	249,797

(*Horn, loc. cit.*, I, 167). Dans le district de Düsseldorf il y avait, durant les mauvaises années de 1817 et 1818, un mariage sur 134 et 157 habitants; par contre, en 1834 et 1835, un mariage sur 103 et 105 (*Viebahn*, I, 120, seq.). En Angleterre, on peut voir en quelque sorte l'oscillation des prix annuels du blé se refléter dans la fréquence des mariages : ainsi le *quarter* de blé coûtait en 1800 = 114 schel., 1801 = 122 sch.; par contre 1802 = 70 sch., 1803 = 58 sch.; et le nombre des mariages était : 1800 = 69,851; 1801 = 67,288; 1802 = 90,396; 1803 = 94,379 (*Porter*, Progress, III, ch. XIV, p. 453). La conclusion de la paix augmenta en 1815 les mariages en Allemagne, la cherté de 1817 les diminua; par exemple, dans le district bavarois de l'Isar, 1815 = 11,639 mariages, précédemment à peine 9,000; mais aussi en 1816,

1817 et 1818 de nouveau seulement, 9,600, 8,200 et 9,900 (*Bickes*, Bewegung der Bevoelkerung, p. 6, seq., 65). Sur la Suède, V. *Wargentin* dans *Malthus* (II, ch. II). — Quant aux naissances, il ne faut pas oublier que leur diminution, par suite d'une mauvaise récolte, ne se produit que l'année suivante. Ainsi, les naissances ont diminué en 1847, comparativement à la moyenne des années 1844 et 1845:

En Angleterre,	de 4	pour 1,000.	En France,	de 63	pour 1,000.
En Saxe royale,	de 7	—	En Prusse,	de 82	—
En Bohême,	de 32	—	En Belgique,	de 122	—
En Lombardie,	de 59	—	En Hollande,	de 159	—

(*Horn*, I, 239, seq.). Pour les mariages, l'accroissement ou la diminution corrélatifs sont plus caractéristiques encore pour nous, que l'accroissement ou la diminution du chiffre absolu. Sur 1,000 mariages dissous par la mort, on n'en a contracté, par exemple, en Belgique, que 971 en 1846 et seulement 747 en 1847, tandis que ce chiffre s'est élevé à 1,500 en 1850. La diminution était plus forte encore pour les Flandres seules: en 1846 seulement 719, et en 1847 pas plus de 447 nouveaux mariages sur 1,000 mariages dissous (*Horn*, I, 170, seq.).

(3) La question du développement de la population a récemment soulevé des débats fort intéressants, à *l'Académie des sciences morales et politiques*, à l'occasion de communications faites par un de ses membres, *Léonce de Lavergne*, dont on connaît le beau travail sur l'économie rurale en Angleterre. *Dupin*, *Dunoyer*, *Moreau de Jonnès*, *Wolowski*, *Villermé*, *Ch. Lucas* y ont pris part à diverses reprises, et cette discussion a provoqué un travail intéressant de *Legoyt*, chef du bureau de statistique de la France (V. Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, t. I et II de 1857,—et Revue contemporaine, avril 1857). Les chiffres relatifs à tous les faits de l'état civil y ont été soigneusement examinés.

Voici un rapprochement curieux, fait par *Kohl* (Handbuch der vergleichenden Statistik, 1857).—On a comptè en France, dans quatre années consécutives du dernier siècle (1781-1784) et quatre années du siècle actuel (1850-1853) :

NAISSANCES.

1781.	970,406	1850.	954,210
1782.	975,703	1851.	979,907
1783.	947,941	1852.	965,080
1784.	965,648	1853.	927,917
	3,859,698		3,027,134

DÉCÈS.

1781.	881,138	1850.	761,620
1782.	948,502	1851.	817,449
1783.	952,205	1852.	810,695
1784.	887,155	1853.	787,581
	3,669,000		3,177,135

Le progrès de la civilisation a donc exercé une grande influence sur la durée de la vie. En présence d'un équilibre à peu près exact du nombre des naissances, nous voyons la réduction *d'un sixième* sur le nombre des décès, et cependant la population s'est accrue de moitié !

(4) Quelquefois une augmentation subite de la fréquence des mariages peut provenir de causes très-fortuites et passagères. Lorsque, par exemple, en 1813, tous les célibataires français furent soumis à la conscription, le nombre des mariages s'éleva à 387,000, tandis qu'il n'avait été que que de 229,000 dans la moyenne des cinq années précédentes (*Bernouilli*, Populationistik, p. 103).

(5) Presque dans tous les pays qui ont suivi le mouvement de 1848, les premiers mois attestent un nombre inusité de conceptions (*Horn*, I, 241, seq.). Suivant *Dieterici* (Abh. der Berliner Akademie, 1855, p. 321), il y a eu une naissance sur :

	Moyenne décennale.	1849.
France.	36,19 hab.	35,79 hab.
Toscane.	24,42	22,82
Saxe.	24,51	23,08
Prusse	25,5	23,62

La grande majorité des hommes croyait alors à tout ce qu'elle désirait !

(6) *Marshall* (Digest of all accounts, I, 15); *Porter* (Progress, I, ch. 1, p. 9).

(7) *Wallace* assigne, sous ce rapport, à l'industrie une place trop inférieure à celle de l'agriculture : « On the numbers of mankind in ancient « and modern times » (p. 36 de la traduction franç., 1754). Le comté de *Lancastre* avait, en 1760, peu avant l'introduction de la grande industrie des machines, 297,000 habitants ; en 1801 = 672,000, en 1831 = 1,336,000, en 1841 = 1,667,000, en 1851 = 2,064,000.

§ 241.

Il est donc facile de comprendre pourquoi la *guerre* n'affaiblit le total de la population que si elle tarit quelques-unes des sources qui fournissent les *moyens d'entretien*. La perte en hommes causée par les batailles et par les fatigues peut facilement se réparer au moyen de l'accroissement des naissances (1). En Hollande, par exemple, malgré la longue durée de la guerre espagnole, l'augmentation de la richesse permit à la popu-

lation d'augmenter, tandis que la lutte fort courte engagée contre Cromwell, lutte qui diminua le commerce, rendit rien qu'à Amsterdam 5,000 maisons désertes (2). — En Angleterre et dans le pays de Galles, durant l'époque des guerres les plus terribles des temps modernes, la population s'éleva de 8,540,000 (1790) au delà de 12 millions (1821); en France, de 26,363,000 (1791) à 29,217,000 (1817). Il est vrai que l'Angleterre n'était pas le théâtre de la lutte et que la guerre donna à certaines branches de son commerce une impulsion assez énergique pour effacer les pertes subies d'un autre côté; la France n'eut à souffrir d'une véritable dévastation qu'au début et à la fin de la grande guerre, tandis que la Révolution, une fois que la fatale influence de la *Terreur* a été écartée, avait eu pour magnifique résultat, non-seulement de répartir plus également les moyens d'entretien, mais encore de les développer suivant une progression rapide (3).

On ne saurait dire d'une manière absolue que l'*émigration* empêche l'augmentation de la population. Du moment où un peuple commence à la faire entrer en ligne de compte, où les uns songent à émigrer eux-mêmes, ou bien espèrent que d'autres, en quittant le pays, leur laisseront plus d'espace libre, on contracte beaucoup de mariages et il naît beaucoup d'enfants, qui sans cela ne seraient pas venus au monde. La plupart, surtout quand ils sont jeunes et amoureux, espèrent tout ce qu'ils désirent. Quand de bonnes chances sont ouvertes à tous, chacun pense pouvoir les calculer avec exactitude, et la plupart des hommes sont portés à les exagérer (4).

(1) Vers la fin du siècle dernier, on comptait en France environ 1 million de naissances par an (*Necker*, Administr. des finances, I, 256), et 600,000 vivaient au delà de leur dix-huitième année (*Peuchet*, Essai de statistique, p. 31). Il y avait environ 220,000 mariages par an; ainsi donc 80,000 jeunes gens augmentaient annuellement la masse des célibataires, dont le nombre dépassait, selon *Peuchet* (p. 32), 1,450,000. Il en résulte que le recrutement annuel pouvait s'étendre jusqu'à des

centaines de mille, sans affaiblir sensiblement le nombre des mariages et des naissances (Comp. *Malthus*, Principles of popul., II, ch. vi). Par contre, les guerres qui se prolongent ont d'ordinaire pour résultat d'empêcher que les hommes les plus vigoureux ne se marient, ce qui entraîne la dégénérescence de la race.

(2) Richesse de la Hollande (I, 149). Au temps de la stagnation commerciale de 1795-1814, à Amsterdam, il y avait en moyenne 7 décès sur 4 naissances, de sorte que la population diminua, entre 1795 et 1815, de 217,000 à 180,000 (*Bickes*, Bewegung der Bevoelkerung, append., p. 28).

(3) Par contre, la population de la Prusse orientale a diminué, de 1807 à 1815, de 14 pour 100. V. *Haxthausen* (Laendl. Verfassung der preuss. Monarchie, I, 93). On dit que les batailles, etc., de la guerre de sept ans ont dévoré 120,000 Russes, 140,000 Autrichiens, 200,000 Français, 160,000 Anglais, Hanovriens, etc., 25,000 Suédois, 28,000 soldats de l'empire et 180,000 Prussiens. La population de la Prusse diminua de 1/2 million (*Frédéric II*, Œuvres posth., IV, 414 ; Preussische Gesch., Friedrichs M., II, 349). La population de la Bohême tomba, durant la guerre de trente ans, de 3 millions à 780,000 habitants (*Mailath*, Gesch. v. Œstreich., III, 455). Déjà, en 1640, les représentants des villes assuraient, à la Diète de la Saxe électorale, avoir perdu la moitié des habitants, par suite de la guerre (*Boettiger*, Gesch. Sachsens, II, 125). Le Wurtemberg comptait un demi-million d'habitants en 1618, et ce chiffre fut réduit à 48,000 en 1641. Dans l'intervalle on avait levé 58 millions de florins de contribution de guerre, on avait pillé pour plus de 60 millions, 36,000 maisons avaient été détruites. La population de Massachusets a augmenté, avant la guerre, de 8,310 habitants par an, et seulement de 1,161, durant la guerre, bien que l'ennemi n'ait presque jamais pénétré dans le pays (*Ebeling*, Gesch. und Erdbeschr. der Un. St., I, 239).

(4) V. déjà *Giov. Botero* (Delle cause della grandezza delle città, l. II; et Ragion del stato, VIII, p. 95), où la colonisation est comparée à un essaim d'abeilles. V. *Raleigh* (Discourse of war in general, Works, VIII, p. 757, seq.). De même, *Child* (Discourse of trade, p. 371, seq.); *Ustariz* (Theoria y pratica del commercio, 1724, cap. xii). *Franklin* (Observations on the increase of mankind) rappelle la croissance continue des polypes.

LOI DE MALTHUS.

§ 242.

Pour accroître la production économique, il faut du travail ; en cédant à de nouveaux venus une partie de ce qu'on a l'habi-

tude de consommer soi-même, on fait un sacrifice ; mais quand on donne la vie à des enfants, on éprouve un plaisir. Il semble donc incontestable que la puissance d'augmentation de la population, envisagée en elle-même, est disposée à dépasser la limite des moyens de subsistance. *Malthus* exprime ce fait en disant : La population a la tendance de se développer suivant une progression géométrique ; tandis que, même au milieu des circonstances les plus favorables, les moyens d'entretien ne se développent que suivant une progression arithmétique (1).— Si l'on entend le mot *tendance* dans le sens précis que *Malthus* lui a donné, de manière que la réalité apparaisse comme la *résultante* de nombre de tendances diverses dont quelques-unes agissent en sens contraire (2), on ne saurait guère attaquer la première partie de cette définition (3).—Lorsqu'un père a trois fils et chacun de ceux-ci trois petit-fils, en admettant qu'ils jouissent tous d'une bonne santé, il est certain que la puissance de donner la vie et le plaisir qu'on en ressent triplent à la deuxième génération, et sont en somme neuf fois plus considérables à la troisième, etc. — Le second membre de la thèse soutenue par *Malthus* peut soulever plus de doute. — Si l'on se borne à prétendre que du moment où les *moyens de subsistance* de l'homme résident principalement dans les animaux et dans les plantes, toute inquiétude est mal fondée, car ceux-là, comme celles-ci, augmentent aussi bien que l'espèce humaine, suivant une progression géométrique, et même d'ordinaire suivant une progression beaucoup plus rapide, on méconnaît le fait le plus saillant : c'est que cet accroissement naturel des animaux et des plantes se trouve singulièrement troublé par la consommation de l'homme, à laquelle on assigne justement ce domaine. — Mais, d'un autre côté, il est vrai de dire que les produits bruts eux-mêmes, ainsi que la valeur des produits fabriqués, peuvent, au moyen d'une meilleure *économie* et d'un art plus intelligent (§§ 34, 157), augmenter dans une proportion

de beaucoup supérieure à la simple proportion arithmétique (§ 33) (4). Cependant il n'est pas possible de supposer qu'à la longue l'accroissement des moyens de subsistance puisse se tenir au niveau du progrès, matériellement possible et physiologiquement réalisable, de l'accroissement de la population. Mais cette tendance rencontre elle-même une limite dans des obstacles également puissants.

1° Nous signalerons d'abord un *obstacle répressif*. Du moment où il existe plus d'hommes qu'on ne peut en nourrir, l'excédant ne peut que disparaître en vertu de la cruelle loi de la nécessité : au milieu de circonstances favorables, c'est l'émigration qui s'en empare, mais trop souvent c'est la faim, la maladie, la misère. La terre engloutit ceux de ses enfants qu'elle n'est pas en état de nourrir (*Sismondi*). Ce sont principalement les plus faibles qui ne parviennent point à franchir le défilé de l'existence lorsqu'il n'y a point place suffisante pour tous; ainsi mortalité terrible parmi les pauvres et les enfants! Tantôt c'est le logement qui est insalubre (5), tantôt les vêtements nécessaires manquent, et chez les enfants c'est le défaut de surveillance (6) qui contribue à développer de nombreuses maladies; tantôt celles-ci s'aggravent faute des soins convenables et du repos nécessaire. Toute mauvaise récolte augmente la mortalité. A Paris, par exemple, entre 1743 et 1763, le froment se vendit durant quatre années les moins chères, au prix de 14 livres 18 sous le setier, et durant les quatre années les plus chères, au prix de 19 livres 1 sou. Cette faible différence a suffi pour que la moyenne des décès fût dans une période de 16,859, et pour qu'elle s'élevât dans l'autre à 20,895. — Dans le canton de Thurgovie, il est mort en 1815 seulement 2,143 personnes et en 1817 (année de grande cherté du blé) 3,440. — Dans le canton de Lucerne, il y eut, dans cette même année 1817, 3,511 décès, et ce chiffre est descendu à 1,543 en 1820. — En Allemagne, on a constaté que les années de conscription,

qui correspondent à la disette de 1816-1817, ont présenté dans beaucoup de localités un déficit moyen de 28 pour 100 (7). — L'*obstacle répressif* sévit fréquemment, surtout chez les peuples arriérés, d'une manière violente. Combien de meurtres, de sacrifices humains, de guerres dont la cause unique doit être attribuée à l'excès de population et à la famine!

2° Nous devons signaler aussi un *obstacle préventif* (8). — Quand on sait qu'on ne parviendra pas à élever des enfants, on se garde bien de les appeler dans ce monde. C'est là un devoir naturel; nous pouvons le dire, celui qui donne la vie à un être, qu'il sait ne pas pouvoir nourrir, commet un délit vis-à-vis de la société et surtout vis-à-vis de cette pauvre créature. Chose étrange! faire naître un enfant qui éprouve tant de besoins et qui possède une âme immortelle, c'est sans doute l'acte le plus grave de la vie d'un homme, et cependant pour la plupart c'est un acte irréfléchi!

Cet *obstacle* ne se présente que pour l'espèce humaine; les animaux et les plantes obéissent à un instinct aveugle (9).

Lorsque la nécessité de fournir la subsistance aux enfants est hors de question, comme lorsqu'il s'agit des classes aisées de la société, un autre souci se réveille, et il exerce une influence préventive, également énergique : c'est la crainte de ne pas pouvoir suffire aux exigences de sa position, si l'on fonde ou si l'on accroît une famille à la légère, la crainte *de déchoir de sa condition* (10, 11). Sans doute, cette prévoyance peut abandonner les pures voies de la moralité et s'exercer d'une coupable manière (12). Mais c'est la loi de l'espèce humaine que l'abus puisse surgir lorsqu'on est appelé à faire usage de la raison et de la liberté; et la destinée inévitable de l'homme l'oblige à gouverner par les inspirations morales de la raison les entraînements de la passion, ou bien à succomber au crime et à la misère, rivé qu'il est à l'inexorable nécessité de ne pas franchir le niveau des moyens de subsistance (13, 14).

(1) Principle of population (I, ch. I).

(2) Que l'on se rappelle le *parallélogramme des forces*. V. Senior (Outlines, p. 47).

(3) Sur l'inexactitude de l'expression « *progression géométrique* » employée ici, V. *Moser* (Gesetze der Lebensdauer, 1839, p. 192).

(4) *Weyland* (Principles of population and production, 1816, p. 25, seq.).

(5) A Paris, les décès, divisés par arrondissement, sont d'autant plus nombreux que l'arrondissement est plus pauvre, en prenant pour mesure le nombre relatif des habitations non imposées. On a constaté de 1822 à 1826 :

Arrondissements.	Un décès annuel sur	Locations non imposées.
II	71 hab.	0,07
III	67	0,11
I	66	0,11
IV	62	0,15
XI	61	0,19
VI	58	0,21
V	64	0,22
VII	59	0,22
X	49	0,23
XI	50	0,31
VIII	46	0,32
XII	44	0,38

(*Villermé*, Journal des Economistes, nov. 1853). Le loyer moyen était, dans le IIe arrondissement = 605 fr. par an ; dans le IIIe = 426 fr. ; dans le Ier = 498 fr.; dans le IXe = 172 fr.; dans le VIIIe = 175 fr.; dans le XIIe = 148 fr.

A Manchester, le médecin *Holland* a groupé toutes les rues en trois classes et subdivisé chaque classe, suivant la qualité de logements, en trois catégories ; il a constaté ainsi que la mortalité sévissait suivant les proportions suivantes :

I*a* = 1 : 51, I*b* = 1 : 45, I*c* = 1 : 36 ;

II*a* = 1 : 55, II*b* = 1 : 38 ;

III*c* = 1 : 25 (Report of inquiry into the state of large towns and populous districts).

(6) En Prusse, la population juive a augmenté, de 1822 à 1840, de 34 1/2 pour 100, la population chrétienne seulement de 28 pour 100, bien que l'on ne comptât par an chez les juifs qu'un mariage sur 139, et une naissance sur 28 ; tandis que les chiffres correspondants pour les chrétiens étaient 1 sur 112 et 25. On attribue ce résultat à cette circonstance favorable que les mères juives travaillent plus rarement dehors, de sorte qu'elles peuvent, même dans les classes les plus pauvres, donner plus de soins à leurs enfants.

(7) *Messance* (Recherches sur la population, p. 311) ; *Bernouilli* (Po-

pulationistik, p. 219). C'est ainsi qu'à Londres on a relevé les chiffres qui suivent :

	Prix du froment.	Nombre des décès.
1798-1802.	58 sch. 10 p.	20,508
1800.	113 7	25,670

et dans sept comtés anglais :

	Prix du froment.	Nombre des décès.
1801.	118 sch. 3 p.	55,965
1804.	60 1	44,794

(*Barton*, Observations on the condition of the labouring classes, 1817). V. *Roscher* (Kornhandel und Theuerungspolitik, p. 54, seq.). Quand la cherté se maintient longtemps, la mortalité diminue quelquefois, parce que le nombre des enfants en bas âge est fortement réduit.

(8) *Malthus* se sert également du mot « *preventive check*, » tandis qu'il appelle « *positive* » les *tendances répressives*. *R. Mohl* (Polizeiwissensch., I, 88) parle de causes *préventives* et *destructives*.

(9) La puissance de multiplication des végétaux et des animaux est telle que, si la terre était entièrement abandonnée à une espèce et aux substances dont elle se nourrit, celle-ci ne tarderait pas à la remplir. C'est leur conflit perpétuel qui arrête leurs envahissements. Leur invasion s'arrête, parce qu'ils n'ont pas assez à manger, et qu'ils sont exposés à être mangés. Ce qui ne peut pas vivre disparaît. V. *B. Franklin* (Observat. concerning the increase of manking, 1751, § 21).

(10) La règle suivant laquelle la population tendrait partout à s'étendre aussi loin que le permettent les moyens d'existence a été persiflée par *Sismondi* (N. Princ., VII, ch. III) qui a pris pour exemple la famille de *Montmorency*. Elle a vécu dans une abondance constante ; elle est pourtant près de s'éteindre, tandis qu'elle devrait, selon *Malthus*, avoir rempli l'univers. *Sismondi* oublie combien cette notion « *moyens d'existence* » est relative ! Les hommes placés à un rang élevé ne croient pas seulement avoir plus de besoins, ils obéissent aussi à une prudence, souvent outrée, pour contracter mariage. C'est pourquoi les familles haut placées s'éteignent souvent, abstraction faite de ce qu'elles attirent davantage l'attention. *Sadler* (Law of population, 1830) tire de l'extinction fréquente des familles nobiliaires anglaises la preuve que la richesse produit la stérilité, et que la pauvreté (pourvu qu'elle n'aille pas jusqu'à l'exténuement) engendre la fécondité ; et *Doubleday* (True law of population, p. 12, seq.) va jusqu'à rappeler que les bêtes et les plantes trop engraissées ne portent pas de fruits : ils ont été très-bien réfutés par l'Edinburgh Rev. (LI). Celle-ci démontre que les mariages des pairs anglais sont en moyenne féconds ; l'extinction fréquente provient en

partie de ce que les cadets se marient rarement, de sorte qu'il n'y a pas de collatéraux ; mais, en partie aussi, il ne s'agit que de l'apparence, parce qu'on dit qu'une famille est éteinte alors que la branche masculine seule se trouve interrompue. La noblesse française a augmenté constamment en nombre du neuvième au onzième siècle ; ce n'est que plus tard que les successions féminines, les extinctions, etc., deviennent plus fréquentes, parce qu'on commença, afin d'empêcher le démembrement des domaines, à ne pas souhaiter d'avoir beaucoup de fils (*Sismondi*, Hist. des Fr., V, 182). Du reste, de 1611 à 1819, il y a eu réellement 753 familles anglaises de *baronnets* éteintes, 635 continuaient d'exister, et 139 avaient été promues à la pairie. On comptait, vers 1569 = 2,219, vers 1581 = 1,843 nobles Vénitiens (*Daru*, VI, 240, seq.), au temps d'Addison (1705) = 1,500 seulement. V. sur la diminution des patriciens romains, *Dionys. Hal.* (I, 85); *Tacit.* (Ann., XI, 25) ; sur celle des chevaliers de Sparte, *Clinton* (Fasti Hellenici, II, 407, seq.). V. aussi Westm. Rev. (oct. 1849).

(11) Ce ne sont pas seulement les gens considérables, mais aussi leurs domestiques qui s'abstiennent du mariage, en Angleterre, parce qu'ils craignent de ne pas pouvoir satisfaire, comme pères de famille, aux besoins dont ils ont pris l'habitude comme célibataires. V. *Malthus* (Pr. of pop., II, ch. VIII). Quelle serait la misère générale, si tous les hommes voulaient borner leur consommation à ce qui leur est physiquement indispensable (*Senior*, Outlines, p. 39).

(12) Le manque d'occupation agit d'une manière préventive, et le manque de subsistance, d'une manière répressive (V. *Malthus*, Princ. of popul., III, ch. XIV).

(13-14) *Malthus* (P. of p., II, ch. XIII). Nous avons donné à cette loi naturelle le nom de l'investigateur qui s'est acquis, pour l'avoir établie, la plus légitime renommée scientifique. Mais on ne saurait dire qu'il ait été le premier à la constater. V. déjà *Machiavelli* (Discorsi, entre 1515 et 1518, II, 5). *Giov. Botero* enseigne que le chiffre de la population ne dépend pas tant du nombre des « *congiungimenti* » que de celui des enfants qu'on a élevés (Ragion di stato, 1592, VIII, 93, seq.). En face de la « *virtù generativa degli uomini*, » toujours identique, se place la « *virtù nutritiva della città* ; » la première agirait à l'infini, si celle-ci n'y mettait point de bornes. Plus la ville grandit, plus il devient difficile de l'approvisionner. Enfin, il attribue au défaut d'un espace suffisant pour assurer la subsistance, la vente d'esclaves de la Guinée, le cannibalisme des Indiens, le brigandage des Arabes et des Tartares, les migrations des peuples, et, à l'intérieur, les crimes, les procès, etc. (Delle cause della grandezza della città, 1598, lib. III). *Sir W. Raleigh* (+ 1618) croit que la terre serait non-seulement peuplée tout entière, mais qu'il y aurait excès de population, si la famine, la peste, les crimes,

les guerres, le célibat, la stérilité désirée, etc., n'écartaient point l'excédant. (Hist. of the world, I, ch. VIII, 4; Discours of war, Works, VIII, 257, seq.). Suivant *Child* (Discourse of trade, p. 371, seq., 149), la population se met toujours en rapport avec les moyens d'occupation. Si l'Angleterre ne pouvait employer que 100 hommes, tandis qu'on en éléverait 150, il faudrait que ces 50 émigrassent ou périssent; d'autre part, il est certain que toute lacune correspondante serait promptement comblée. De même *Davenant* (Works, II, 233, 185); mais il adopte, dans l'application pratique de cette loi naturelle, l'erreur du statisticien contemporain *Gr. King*, suivant lequel il aurait fallu à l'Angleterre six siècles, pour avoir une population de 11 millions d'âmes (II, 126). *B. Franklin* (Observat. concerning the increase of mankind, etc.) fournit d'excellents aperçus (1751). Il démontre que les mêmes tables de mortalité ne sauraient convenir pour les campagnes et pour les villes, pour les États nouveaux et pour les États anciens. Le peuple augmente d'autant plus vite, qu'il est plus facile de contracter mariage : donc, il se multipliera le moins dans les villes vouées au luxe et dans les pays fort peuplés. Toutes circonstances égales d'ailleurs, il faut le plus d'espace pour faire vivre les chasseurs, le moins pour ceux qui se livrent à l'industrie. En Europe, on compte un mariage annuel sur 100 habitants; en Amérique, 1 sur 50 ; là 4 enfants par mariage, ici 8. Le peuple diminué par suite de l'oppression, sous un mauvais gouvernement, quand on introduit l'esclavage ou qu'on subit une perte de territoire, de commerce, de moyens de subsistance. Celui, au contraire, qui procure les avantages opposés à ces maux, peut être appelé « *le père de son peuple.* » (*D. Hume,* Of the populousness of the ancient nations : Discourses, n° 10). En sens contraire, *Wallace* (On the numbers of mankind in ancient and modern times, in which the superior populousness of antiquity is maintained, 1753). *Wallace* s'appuie notamment sur la répartition plus égale de la propriété immobilière et le luxe moins développé des anciens (*Herbert*, Essai sur la police des grains, 1755, p. 359, seq.). *Steuart* (1767) a principalement mis en lumière le rapport entre la mortalité et le chiffre des mariages (Princip., I, 13); il soutient aussi, avec une grande assurance, que le manque de vivres, en prenant ce mot dans son sens le plus large (I, 15), peut seul mettre une limite à l'accroissement de la population (I, 14). Il voit la principale cause de la pauvreté dans la « *fausse fécondité* » (II, 1), et ses vues sur l'assistance des pauvres sont tout à fait malthusiennes (I, 14). V. aussi *A. Young* (Political arithmetic, 1774, I, ch. VII). *Townsend* (Dissertation on the poor-laws, 1786) utilise très-bien l'exemple de l'île *Juan-Fernandez*, où une colonie de chèvres se développa d'abord seule, et ensuite en lutte avec une colonie de chiens, pour expliquer les lois du développement de la population, en rapport avec les moyens de subsi-

stance. V. son ouvrage : Journey through Spain (II, 8, seq., 358, seq.; III, 107). *J.-M. Ortes* (Reflessioni sulla populazione delle nazione per rapporto all economia nazionale, 1790) attribue à l'accroissement de la population comme à celui des animaux une *progression géométrique* (cap. I); seulement chez ceux-ci c'est la *forza* (II), et chez les hommes la *ragione* qui pose les bornes (III). Quand une population s'est convenablement développée, le célibat est, pour la maintenir, aussi indispensable que le mariage; sans cela on arriverait à l'extrême pauvreté, à la dépravation de la *Venus vaga*, aux eunuques, à la polygamie (IV). *Ortes* soutient que tous les peuples sont également riches; la répartition seule, par suite de laquelle les biens sont accaparés en plus grandes masses par quelques individus, fait croire un peuple plus riche qu'un autre (VIII). — *Malthus* écrivit son ouvrage sous l'impression d'une réaction facile à concevoir (1re édit., 1798; 2e édit., 1803). Durant une génération entière, l'Europe avait entendu presque exclusivement soutenir que les arbres pourraient atteindre le ciel, s'ils étaient fumés, arrosés et taillés suivant la recette la plus nouvelle d'un merveilleux perfectionnement. *Malthus* ne fit que signaler les limites naturelles imposées à l'humanité; il prouva que ce ne sont pas seulement des lois arbitraires, etc., qui empêchent tous les hommes de jouir sans rien faire; mais en partie la stérilité de la nature, et plus encore les passions et les vices de l'humanité. Si, de temps à autre, il trace des limites trop étroites, s'il ne garde pas toujours la mesure dans l'expression de sa pensée, peut-on s'en étonner, quand on voit lutter pour la vérité un homme aussi jeune (né 1766, + 1834). Dans les éditions postérieures il a adouci divers passages; il a, par exemple, omis cette phrase fameuse :

..... « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut point le nourrir, ni la société l'employer, n'a pas le moindre droit d'exiger une part quelconque des moyens de subsistance, et il est réellement de trop sur la terre. La nature lui dit de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet arrêt à exécution. » — Du reste, *J. Möser*, qui certes ne saurait passer pour un ennemi du genre humain, ne s'est pas borné à connaître les bases principales de la doctrine de *Malthus*, mais il les a exposées en des termes et avec des conclusions qui rappellent les paroles le plus vivement attaquées de l'économiste anglais. V. Patr. Phant. (I, 42; II, 1; IV, 15, contre l'inoculation; V, 26). — Ces divers écrits de *J. Möser* datent de 1769, 1773, 1779. Il est mort le 8 janvier 1794. Or, c'est en 1798 que parut, sans nom d'auteur, le premier Essai de *Malthus*, qui, revu et de beaucoup augmenté, devint en 1803 le célèbre ouvrage : Principle of population.

Les économistes d'aujourd'hui sont très-partagés quant au jugement qu'ils portent sur certains passages, et en général sur la doctrine pratique de *Malthus*. On compte peu d'adhérents passionnés, tels que

Th. Chalmers (On polit. economy, in connexion with the moral state and moral prospects of society, 1832); mais les idées fondamentales de *Malthus* peuvent être regardées comme définitivement acquises à la science (κτῆμα ἐς ἀεὶ); même les socialistes les plus distingués les invoquent, naturellement sans en remercier *Malthus*. V. *K. Marlo* (System der Weltoekonomie, 1848, 52, *passim*).

La doctrine de *Malthus* a rencontré dans *Joseph Garnier* (Du principe de la population, 1857) un habile interprète et un défenseur convaincu. — Le volume que nous venons de mentionner contient le résumé exact et complet des travaux relatifs à cette grave question, et ceux qui sont obligés de faire des réserves sur l'opinion absolue, professée par l'auteur, ne manqueront pas de reconnaître le soin et le talent avec lesquels il a accompli son œuvre. *J. Garnier* a mentionné, en les réfutant, la plupart des critiques dirigées contre le système de *Malthus*; il a aussi fait connaître les interprétations auxquelles ce système a donné lieu. — Nous ajouterons à ses indications le passage suivant (*L. Wolowski*, Etudes d'économie politique, p. 2, seq.):

« Jamais la véritable doctrine de *Malthus*, et non pas celle que des interprètes infidèles et des adversaires prévenus ont prétendu vulgariser sous son nom, jamais la doctrine de la *prévoyance morale*, basée sur l'accroissement du bien-être, ne rencontra une plus éclatante confirmation. La misère des Flandres met en action, non pas ce qu'on a faussement nommé les préceptes de *Malthus*, mais les tristes résultats de l'ignorance et de l'imprévoyance que ce grand *avertisseur* voulait prévenir. Il s'agit là du problème le plus compliqué, le plus difficile à résoudre, et devant la solution duquel la voix de l'humanité et l'honneur même de la Belgique (c'est *M. Rogier* qui l'a dit dans son programme) ne permettent pas de reculer.

« Le progrès de la population est devenu plus rapide à mesure que la misère étendait ses ravages, comme si les malheureux étaient entraînés à se disputer le droit de souffrir, et le progrès de la population a dépassé le niveau des subsistances; malgré les merveilles de l'agriculture-jardinage, qui multiplie le produit brut de la terre, les Flandres ne suffisent plus à nourrir leurs habitants. L'heure est venue où les efforts de la charité publique, unis à ceux de la charité privée, sont vaincus par la gravité du mal, où les souffrances de la faim et les angoisses d'une mort hâtive déciment les rangs d'une population trop pressée.

« Prenez garde, disait *Malthus*: « Si vous ne vous hâtez point de relever, « de fortifier le moral de l'homme; si vous laissez dominer les instincts « matériels, au lieu de développer l'âme et l'intelligence, il viendra un « moment où l'existence du peuple se trouvera compromise par l'insuffi- « sance des ressources alimentaires. » *Malthus* n'a point prêché la *contrainte morale* comme un précepte direct, il est parfaitement innocent

des monstrueuses absurdités débitées en son nom. Son but unique a été de fortifier la dignité humaine par la diffusion des lumières, par le sentiment religieux, par l'éducation, en éveillant ce souci du lendemain, ces idées d'avenir que l'homme seul possède, et qui sont le plus noble attribut de son intelligence. Ce qu'on a nommé la *contrainte morale* n'est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que la résultante de ces conditions diverses; elle se produit d'elle-même dans un milieu épuré, il serait absurde de songer à l'imposer dans un milieu mauvais ; elle n'est pas un mécanisme, elle est une idée, un sentiment. Essayez de la matérialiser et vous tombez dans de honteux écarts ; mais réveillez dans le cœur de l'homme la pensée de l'avenir et le véritable esprit de la famille, améliorez sa condition morale et son existence matérielle, de manière à ce qu'il cesse de vivre au jour le jour, à ce qu'il puisse réfléchir sur sa destinée, et les dangers que la *contrainte morale* aurait pour but de prévenir seront écartés; ils le seront au moyen du noble exercice de la raison humaine. Le caractère de *contrainte* disparaîtra, pour faire place à l'acte libre d'une volonté éclairée, et le problème de la population sera résolu. »

§ 243.

J.-S. Mill dit, en parlant des adversaires de la doctrine de *Malthus*, qu'une fausse entente des causes qui laissent si souvent l'accroissement réel de la population de beaucoup en arrière de la possibilité physique de multiplication de l'espèce humaine, donne naissance de temps à autre à une théorie éphémère et bientôt oubliée, qui suppose une loi d'accroissement *variable*, suivant la diversité des circonstances, de manière qu'en vertu d'une règle providentielle, la fécondité de l'espèce humaine s'adapterait toujours aux besoins de la société (1).

La plupart de ces théories se saisissent de certaines particularités de la loi posée par Malthus, pour les exagérer ou pour les généraliser d'une singulière façon. Parce que, par exemple, dans les colonies nouvelles, les forces de la nature, qui ne sont rien moins qu'inépuisables, offrent cependant beaucoup de marge, il est des Américains qui pensent que le travail est la

source infaillible de la richesse, et, par conséquent, que les ressources doivent s'accroître au moins dans la proportion de la multiplication du nombre des hommes et même dans une proportion beaucoup plus forte, parce que la division du travail devient d'autant plus facile, que la population s'agglomère davantage (2). Ils oublient que la production économique exige le concours de trois *facteurs*, qui ne peuvent que dans certaines limites se suppléer l'un l'autre.

D'autres, et notamment *Graham* et *Carey*, invoquent la faculté, si peu utilisée jusqu'ici, d'émigrer (3). Mais *Malthus* n'a nullement parlé d'une prétendue impossibilité de l'émigration, il en a fait simplement ressortir les graves difficultés (III. ch, IV). Certains écrivains seraient assez disposés à faire partir les émigrants, comme des médecins font partir leurs malades, afin de les laisser mourir ailleurs (4) !

Lorsque *Sadler* prétend que la fécondité de l'espèce humaine, au milieu de circonstances identiquement les mêmes, se développe en sens inverse de la densité de la population, les expressions impropres dont il se sert le conduisent à une formule inexacte (5). Le faible germe de vérité qu'elle contient ne dérive nullement du prétendu axiome, mis en avant par *Gray*, d'après lequel, aux degrés élevés de civilisation, une nourriture généralement meilleure rend la race humaine moins féconde, tandis que la prédominance croissante des grandes villes augmente la mortalité (6) ; il émane pleinement, au contraire, des influences, ou, pour mieux dire, des libres déterminations de la volonté humaine, que personne n'a mises en lumière d'une manière plus éclatante que *Malthus*. Quelqu'un aurait-il mieux analysé, et plus énergiquement recommandé cette impulsion *aristocratique* qui, dans une société bien organisée, fait équilibre aux séductions matérielles (7) ? Malthus a finement plaisanté ses contradicteurs qui, pour expliquer comment la même arme à feu, chargée avec la même poudre, munie de la même balle,

produit un effet qui varie avec la nature du but, préfèrent, au lieu de calculer la force de résistance que présente celui-ci, s'en prendre à une mystérieuse faculté en vertu de laquelle la poudre aurait une force d'explosion différente, suivant le plus ou moins de résistance que la balle doit rencontrer au passage (8).

La polémique de *Godwin* présente cette particularité qu'il regarde comme un fait fort douteux l'accroissement de la population de l'Angleterre, dans le cours des dernières générations, et qu'il ramène presque exclusivement l'augmentation du nombre des habitants des Etats-Unis à l'influence de l'immigration, en faisant même jouer un rôle à la désertion de régiments anglais tout entiers, qui auraient passé à l'ennemi en 1812 et les années suivantes (9).

On a reproché à *Malthus* de s'applaudir des maux qui déciment d'habitude une population surabondante; c'est comme si l'on condamnait le médecin qui révèle la cause véritable de la maladie. — Enfin, il a été honni comme un ennemi des classes inférieures de la société, alors qu'il est le premier qui ait songé à faire tourner à leur profit les graves enseignements de la science (10). « Il est tellement faux que dans la pensée de *Malthus* tout progrès humain doive nécessairement aboutir à la misère, que celle-ci, pour être radicalement combattue, exige l'entière application des principes qui ont valu à l'illustre écrivain ces indignes calomnies » (*J.-S. Mill*) (11).

(1) *J.-S. Mill* (Principles, I, ch. x).

(2) *Everett* (New ideas on population with remarks on the theories of *Malthus* and *Godwin*, 1823). Pareillement *Carey* : The past, the present and the future. *De Fontenay* dit (Journal des Economistes, oct. 1850) : « Un nombre de travailleurs doublé, produit plus du double et ne consomme pas le double de ce que produisaient et consommaient les travailleurs de l'époque précédente. » *Bastiat* aussi tend à exagérer la puissance d'un facteur de la production, *le travail*. Il s'engage, dans l'introduction aux *Harmonies économiques*, à prouver que, toutes choses égales d'ailleurs, la densité croissante de population équivaut à une facilité crois-

sante de prodnction (cela peut être vrai, d'une manière absolue, mais relativement?).

(3) *Graham* (Inquiry into the principle of population); *Carey* (Rate of wages, p. 236, seq.).

(4) Nous en parlerons plus en détail.

(5) « Varies inversely as their numbers » M. *Th. Sadler* (The law of population, a treatise in disproof of the superfecundity of human beings and developing the real principle of their increase, II, 1830). Le tableau suivant est un des meilleurs que *Sadler* ait dressés :

Pays.	Habitants par mille carré anglais.	Enfants par mariage.
Cap..	1	5,48
Etats-Unis..	4	5,22
Russie d'Europe..	23	4,94
Danemark..	73	4,89
Prusse.	100	4,70
France.	140	4,22
Angleterre.	160	3,66

La plupart de ces chiffres sont peu sûrs, ét, s'ils l'étaient, ils ne viendraient guère à l'appui de la thèse soutenue par *Sadler*; celui-ci était, du reste, un de ces tories arriérés qui ne reculaient pas devant les ressources des jacobins pour combattre les réformes de *Huskisson*, de *Peel*, de *Wellington*.

(6) *Gray* (The happiness of states, or an inquiry concerning population, 1815). Suivant *Weyland* (Principles of population and production) l'industrie aurait par elle-même la tendance de ralentir l'accroissement de la population.

(7) V. *Rossi* (Cours d'écon. polit., I, 303, seq.).

(8) *Malthus* (Principle of population, V, ch. III). *J.-B. Say* combat également ce mysticisme en matière de population : si la fécondité diminue d'elle-même dans les pays très-peuplés, comment se fait-il que les lacunes extraordinaires causées par la peste, etc., y soient si vite comblées?

(9) *Godwin* (Inquiry concerning the power of increase in the numbers of mankind, 1821, II; III, ch. IV; IV, ch. IV. V. aussi l'Inquiry concerning political justice, du même auteur, franchement socialiste, écrit par lequel l'ouvrage de *Malthus* fut en partie provoqué. *David Booth* (dans le premier volume de *Godwin*) a le tort de railler Malthus, en ce que celui-ci avait comparé la loi de la population avec la loi de la gravité, « qui, elle aussi, n'agit pas librement dans la nature, et qu'on ne saurait démontrer dans le vide. » — D'un autre côté, *Bastiat* dit que ceux qui accusent Malthus pourraient tout aussi justement accuser *Newton*, lorsqu'ils se blessent en tombant.

(10) Principle of pop. (III, ch. XIII). Une *morale* sévère et pure inspire surtout ce livre (IV, ch. XIII, vers la fin).

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE LA POPULATION.

TEMPS PRIMITIFS.

§ 244.

Les tribus *sauvages* ne savent utiliser les forces de la nature que sous la forme de *l'occupation* pure et simple; elles ne peuvent subsister que clair-semées sur l'espace destiné à leur fournir, d'une manière si exiguë, des moyens de subsistance. Les principaux moyens pratiqués alors pour empêcher l'accroissement de la population sont les suivants : on surcharge les femmes de labeur et on les maltraite (1) de manière à leur rendre impossibles des soins simultanés, consacrés à élever plusieurs enfants (2); on prolonge outre mesure la durée de l'allaitement (3); l'avortement est pratiqué d'une manière habituelle (4); le meurtre est fréquent, et les malades ainsi que les vieillards en sont souvent victimes (5); les peuples chasseurs se livrent une guerre éternelle pour étendre les limites de leur chasse, et beaucoup sont des cannibales (6). Au surplus, les peuples chasseurs sont fréquemment décimés par la famine et par la peste, car cette dernière est la suite de la succession incessante des misères de la faim et des excès de nourriture (7).

La plupart des nègres vivent tellement en dehors de toute garantie légale, qu'il leur est absolument impossible d'améliorer la culture de manière à multiplier les moyens de subsistance. En même temps, les appétits sensuels exercent sur eux un grand

empire (8). Le commerce des esclaves se présente ici comme le moyen principal de prévenir un excès de population. Si l'on se bornait à l'empêcher, sans s'occuper en même temps d'améliorer, par des missions et par le commerce, les mœurs et le régime économique des nègres, il est probable qu'on n'arriverait qu'à recueillir le triste avantage de voir les prisonniers, faits à la suite des luttes incessantes suscitées par la faim, mis à mort ou même dévorés au lieu d'être vendus.

Les peuples nomades ont un certain caractère chevaleresque, qui les conduit à traiter les femmes avec assez de douceur, pour que celles-ci puissent devenir fécondes, sans s'exposer à trop de fatigue (9). Mais le pâturage ne saurait suffire à lui seul pour procurer de grandes ressources, et ces races belliqueuses sont d'autant moins disposées à se consacrer à l'agriculture qui leur assurerait un produit supérieur, mais en les assujettissant à une demeure fixe, qu'elles ont plus l'habitude de diriger l'excédant de la population sur les pays cultivés du voisinage, et qu'elles comptent sur la victoire, le butin et la domination, lorsqu'elles ne subissent pas une défaite immédiate. Ces migrations forment surtout un chapitre important des annales des Etats de l'Asie : elles sont longtemps un sujet d'inquiétude pour les civilisations qui déclinent, finissent par les subjuger, et, en fondant un nouvel empire, elles recommencent à nouveau le cercle dans lequel tourne l'histoire (10). Lorsque les peuples nomades n'ont point la perspective de tenter avec succès de pareilles invasions, leurs unions sont d'habitude moins fécondes (11).

(1) Dans la Nouvelle-Hollande elles sont battues par leurs maris, le jour même de l'accouchement. Elles ont souvent la tête couverte d'innombrables cicatrices. *Collins* croit que, par pitié, on devrait y souhaiter à la jeune fille plutôt la mort que le mariage (Account of N. South Wales, p. 560, seq.). Et, en effet, les Indiennes de l'Amérique du Sud tuent souvent leurs filles, afin d'améliorer le sort général des femmes (*Azara*, Reisen in Sud-Amerika, p. 63). On peut voir un signe de l'oppression des femmes, chez les indigènes de l'Amérique du Nord, dans

l'absence complète de parure, tandis que les hommes aiment à briller ; ils portent sur eux de petits miroirs, etc. (*Prinz Neuwied*, N. A. Reise, II, 108, seq.). Telle est la cause de la rapidité avec laquelle la beauté des femmes se flétrit, chez presque tous les peuples sauvages.

(2) Plusieurs peuples sauvages ont l'habitude de tuer, aussitôt après la naissance, l'un des jumeaux, ou d'enterrer, à la mort de la mère, son nourrisson avec elle. Sur la Nouvelle-Hollande, V. *Collins* (p. 362) ; sur l'Amérique du Nord, Lettres édifiantes (VIII, 86; IX, 140).

(3) Chez plusieurs tribus indiennes, on allaite les enfants jusqu'à cinq ans (*Klemm*, Culturgesch., I, 236 ; II, 85) ; chez les *Groenlandais*, jusqu'à trois ou quatre ans (II, 208) ; de même chez les *Lapons* et les *Tunguses* (III, 57) ; parfois plus longtemps encore chez les *Mongols* et les *Kalmouckes* (III, 171).

(4) Les habitants de la Nouvelle-Hollande ont un mot spécial (*mubra*) pour l'avortement (*Collins*). Dans quelques tribus du Brésil, chaque femme le pratique jusqu'à sa trentième année ; chez d'autres, en plus grand nombre, aussitôt qu'une grossesse se déclare, la femme se met à jeûner, elle se fait saigner, etc. (*Spix und Martius*, Reise, I, 271). V. aussi *Azara* (Reisen in S.-Amerika, II, 79).

(5) V. ce que dit des *Boschimens* : *Barrow* (Journey in Africa, p. 379, seq.) ; des *Scandinaves*, *Germains*, *Wendes*, *Prussiens* : *Grimm* (Deutsch. Rechtsalt., p. 486, seq.) ; des anciens *Romains* : *Cicero* (Pro Rosc. Amer., 35) ; et *Festus* (V. Depontani, sexagenarios) ; des *Indiens* : *Hérodote* (III, 38, 99) ; des *Massagètes* : *Hérodote* (I, 116).

(6) Un chef récemment mort des îles Fidji avait mangé, durant sa vie, 872 hommes (*Landry*, Visit to the Friendly and Feejee Islands, 1850). Les Mexicains, plus cultivés, avaient pourtant conservé cet abominable usage. Suivant *Gomara* (Cronica de la N.-Espana, p. 229), on y aurait fait annuellement 20,000 à 50,000 sacrifices humains ; selon *Torquemada* (Monarquia Indiana, VII, 21), on aurait sacrifié 20,000 enfants par an. *B. Diaz* réduit ce chiffre à 2,500. V. aussi *Klemm* (Culturgesch., V, 103, 207, 216).

(7) La continence, souvent mentionnée, des Indiens paraît résulter de causes économiques beaucoup plus que de causes physiologiques. On a également pu la signaler chez les Hottentots (*Levaillant*, Voyage, I, 12, seq.), et, au milieu de circonstances économiques favorables, les Indiens se sont souvent très-rapidement multipliés (Lettres édifiantes, VIII, 243). Est-ce qu'on ne doit pas considérer comme un « *preventive check*, » l'usage des *Botocudos* de resserrer constamment l'organe sexuel dans une enveloppe étroite, ou celui des *Patachos* qui l'enlacent au moyen d'une plante ? (V. *Prinz Neuwied*, Brasil. Reise, II, 10 ; I, 286.)

(8) Sur la *Côte d'Or* on devient père à douze ans, mère à dix (*Ch. Ritter*, Erdkunde, I, 313). Dans le *Soudan* entier, « le climat est tellement

excitant, que la cohabitation devient une nécessité physique; un célibataire de dix-huit ans est généralement méprisé. Il est vrai qu'on tient bien peu de compte de l'individu, en raison de cette grande fécondité de la race africaine (*loc. cit.*, I, 385).

(9) V. *Hérodote* (IV, 26).

(10) V. déjà *Machiavel*, au commencement de l'Istoria Fiorentina. La migration des peuples germaniques qui renversa l'empire romain s'explique par la vie de famille et les rapports conjugaux qui devaient nécessairement rendre ces races très-fécondes (*severa matrimonia... singulis uxoribus contenti sunt... septæ pudicitia... paucissima adulteria... publicatæ pudicitiæ ulla venia... nemo vitia reddet... numerum liberorum finire, flagitium habetur... sua quemque mater uberibus alit... sera juvenum Venus eoque inexhausta pubertas... quanto plus propinquorum, tanto gratiosior senectus : Tacit.*, Germ., 18, seq.), joints à d'autres usages : *nec arare terram aut exspectare annum, tam facile persuaseris quam vocare hostes et vulnera mereri* (Germ.).

Les migrations des *Normands* portèrent le même caractère, elles durèrent aussi longtemps; les envahisseurs eurent moins de peine à triompher de la résistance des peuples qu'à se vaincre eux-mêmes pour aborder un mode supérieur de culture. *Malthus* (I, ch. VI) a réduit à leur juste valeur les erreurs débitées au sujet de l'ancienne surabondance de population dans le Nord (*vagina nationum*, selon *Jornandès !)*

(11) Trois enfants sont regardés comme une nombreuse famille chez les Bédouins, et deviennent un sujet de plainte (*Burckhardt*).

§ 245.

La plupart des peuples barbares vivent d'une manière déréglée (1). Aussi, les anciens Germains formaient-ils, ainsi que le fait observer *Tacite*, une brillante exception (2). Ces vices restreignent toujours la fécondité naturelle de la population. Une jouissance précoce épuise les sources mêmes de la vie (3). Les parents ne tiennent pas grand compte de l'enfant dont la naissance témoigne de leur honte ; de là vient la fréquence de *l'exposition* et de *l'infanticide* (4). Nous avons indiqué le lien physiologique qui rapproche la communauté des biens de la *communauté des femmes* (§ 85). En fait, aux époques les plus grossières, nous voyons qu'on se rapproche autant de l'une que de l'autre, et il est difficile de penser que les hommes qui errent

dans un état de nudité complète connaissent véritablement le mariage (5). Or, une population nombreuse est aussi incompatible avec la communauté des femmes, qu'une richesse développée avec la communauté des biens. Quiconque sait ce que c'est qu'un nouveau-né ne révoquera pas en doute que les soins assidus de la famille peuvent seuls empêcher cette faible flamme de s'éteindre (6) !

La *polygamie* est aussi un obstacle à l'augmentation de la population. La physiologie abstraite peut bien admettre qu'un homme, sans préjudice pour sa santé, peut donner la vie à une postérité plus nombreuse que celle que la femme est en état d'enfanter (7). Mais, en réalité, les rapports simultanés qu'on entretient avec plusieurs femmes conduisent à l'intempérance des désirs et à une précoce caducité (8). Si on les épouse, les unes après les autres, il en résulte qu'on néglige les épouse anciennes, qui seraient longtemps encore susceptibles d'accroître la famille (9). Le Créateur a fait de la *monogamie* une loi irrécusable, et ce n'est que dans les pays où cette loi est respectée, que l'on peut compter sur les avantages de la vie de famille, sur une sociabilité élevée, et sur l'esprit de liberté (10). « Dieu a créé un homme et une femme (11), » et la statistique constate encore aujourd'hui qu'il naît plus de garçons que de filles (12); mais ce léger excédant s'efface d'habitude avant l'adolescence, par suite de la mortalité plus grande qui atteint les enfants du sexe masculin, et qui rétablit l'équilibre. Ce sont des accidents, tels que l'émigration ou la guerre, qui seuls éclaircissent les rangs des hommes de manière à donner la prééminence du nombre au sexe féminin (13). Il en résulte que chez les sauvages, qui vivent dans un état d'hostilité permanente (§§ 67, 70), la polygamie est très-commune. Le souci de la subsistance n'en détourne point les hommes ; car les femmes, étant traitées en esclaves, loin d'être nourries par eux, sont plutôt obligées de les nourrir (14). La *polygamie* des riches condamne, dans les

pays cultivés de l'Orient, beaucoup de pauvres au célibat (15), et l'habitude d'avoir des eunuques y provient aussi bien de cette cause, que de la jalousie naturelle au *harem* (16).

(1) Impudicité des *Kamtschadales*, qui avoisine la communauté des femmes, et pratique des vices les plus honteux (*Klemm*, Culturgesch., I, 287, seq., 350, seq.; II, 206, 297, seq.). Au sujet de la Laponie, V. *Klemm* (III, 55).

(2) Cette chasteté des Germains a imprimé un caractère particulier, à la fois sévère et intime, à leurs cérémonies nuptiales (*Tacit.*, German., 18). Pareillement en Angleterre, pendant tout le moyen âge (*Lappenberg*, Histoire d'Angleterre, I, 596).

(3) On abuse des jeunes filles dans la Nouvelle-Hollande (*Collins*, p. 563); chez les indigènes de l'Amérique (*Charlevoix*, Hist. de la Nouvelle-France, III, 304; Lettres édifiantes, VII, 20, seq.); chez les nègres (*Buffon*, Hist. nat. de l'homme, VI, 255).

(4) Infanticide au Kamtschatka (*Klemm*, I, 349).

(5) Dans la plupart des récits fabuleux, on donne la même origine à l'établissement de la propriété et du mariage (*Menès*, *Cecrops*, les Thesmosphories d'Athènes). Communauté de femmes dans l'ancien Pérou (*Garcilasso de la Vega*, R. Comment., I, 7). Chez les Indiens de la *Terre Ferme* l'échange des femmes, le *jus primæ noctis* pour les chefs, etc. sont fort en usage (*Depons*, Voyage, I, 304, seq.). Dans l'Amérique du Nord, les maris louent volontiers leurs femmes pour un verre d'eau-de-vie (*Prinz Neuwied*, N. A. Reise, I, 572, seq.). V. *Lewis and Clarke* (Travels to the source of the Missouri and the Pacific Ocean, 1804-1806). Chaque fois qu'on passe dans une classe plus élevée, il faut, pendant un certain temps, livrer sa femme aux *supérieurs*. Dans les fêtes, les jours de prières, etc., les femmes se prostituent publiquement, et on ne peut l'empêcher qu'au moyen de dons (*Prinz Neuwied*, *loc. cit.*, II, 129, seq., 277). Communauté de femmes en Californie (*Baegert*, Nachrichten v. der Halbinsel Calif., 1772). Dans plusieurs îles de la mer du Sud, la jeunesse des classes supérieures formait souvent des sociétés (*Arreyo*) qui avaient pour but le mélange absolu des sexes (un couple n'était réuni d'habitude que pour deux ou trois jours) et le meurtre des nouveau-nés. On tuait surtout les filles; aussi les missionnaires ne trouvèrent-ils à *Otahiti* (nouvelle Cythère!) que trois femmes sur cinq hommes. « Chaque femme semble être la femme de tous les hommes, chaque homme le mari de toutes les femmes » (*Marchand*, I, 122). La souveraineté de nombreuses *reines* y est un fait caractéristique. V. *Forster* (Reise, II, 100, 128); *Kotzebue* (Reise, III, 119); European Magazine (june 1806); *Reybaud* (Voyages et marines, p. 128); et *Klemm* (Cultur-

gesch., IV, 307). Chez les nomades, on rencontre des mœurs analogues. Les Bédouins divorçaient si facilement qu'un homme de quarante-cinq ans avait eu successivement plus de 50 femmes; le secret des familles n'y existe pas (*Burckhardt*, Notes on the Bedouins, p. 64; Travels, App., II, 448; *Ritter*, Erdkunde, XII, 205, 211, 983). Au sujet des Libyens, V. *Herod*. (IV, 168, 172, 176, 180); des Massagètes (*Herod.*, I, 216). Communauté des femmes chez les anciens Bretons (*Cæsar*, B. G., V, 14, seq.); en tous cas, chez les Calédoniens nus, tatoués, etc. (*Dion Cass.*, LXXVI, 12); peut-être aussi chez les Irlandais cannibales (*Strabon*, IV, 201). Lien conjugal très-relâché dans les lois du pays de Galles (*Palgrave*, Rise and progress of the English commonwealth, I, 468, seq.), où régnait également une sorte de communauté de terres et de serviteurs (*Wachsmuth*, Europ. Sittengesch, II, 225). Beaucoup d'analogies chez les Spartiates : même éducation pour les garçons et pour les filles ; accès des gymnases féminins ouverts aux hommes ; mariage sous forme d'enlèvement (*Xenoph.*, De rep. Laced., I, 6; *Plutarch.*, Lycurg., 15), ou même sous la forme d'une sorte de jeu à l'aveuglette (*Athen.*, XIII, p. 555). L'adultère légalement toléré dans des cas nombreux (*Xenoph.*, I, 7, seq.; *St.-John*, The Hellenes, I, 394,). Naissance des *Parthéniens* (*Justin.*, III, 4, ci-dessus § 83).

(6) La relation qui existe entre la communauté des biens et *l'organisation du travail* se reproduit vis-à-vis de la communauté des femmes, dans la loi du *Dahomey*, qui oblige tout homme à faire l'achat de sa femme, de la main du roi. (*Gumprecht*, Afrika, p. 196).

(7) Un prince allemand du dix-huitième siècle doit avoir eu 852 enfants naturels (*Tohm*, Denkwürdigkeiten, IV, 67). *Feth-Ali*, schah de Perse, avait nommé 49 fils gouverneurs de province, et il avait 140 filles (*Ker Porter*, II, 508).

(8) Des maris turcs sont souvent atteints d'impuissance à 30 ans (*Volney*, Voyage dans la Turquie, II, 445) ; de même en Arabie (*Niebuhr*, Beschreib., p. 74). Usage des moyens *aphrodisiaques* très-répandu en Orient. Selon *Niebuhr* (p. 76), les unions *monogames* produisent plus d'enfants que les unions *polygames*. V. déjà *G. Botero* (Ragion del stato, VIII, 93, seq.) ; *Montesquieu* (Lettres persanes, n° 114) ; *Süssmilch* (Goettl. Ordnung, I, ch. II.)

(9) *Rehabeam* avait eu, de 18 femmes et de 60 concubines, 88 enfants (II, Chron., II, 21) : donc, pas beaucoup plus d'un enfant de chaque femme.

(10) La dignité de la femme, inséparable du véritable amour, est incompatible avec la polygamie : les femmes ne sont alors que les maîtresses du mari, et de sa part, la fidélité n'a presque pas de sens. Naturellement il manque de confiance dans ses femmes ; de là vient la réclusion du harem. Le tyran domestique sera d'ordinaire l'humble esclave du

pouvoir. Et que devient l'attachement fraternel entre les enfants de plusieurs mères?

(11) I. *Moïse* (1, 27, 5, 2, 7, 13.)

(12) V. déjà *J. Graunt* (Natural and polit. observations upon the bill of mortality, 1662). Dans le courant du dix-neuvième siècle, on avait calculé, sur une longue moyenne, qu'il y avait, sur 1,000 filles nées viables : en Lombardie, 1,070 garçons ; en Bohême, 1,062 ; en France, 1,058 ; en Hollande, 1,057; en Saxe, 1,056; en Belgique, 1,052 ; en Angleterre, 1,050; en Prusse, 1048. L'excédant des naissances masculines est moins fort pour les enfants illégitimes que pour les enfants légitimes, dans les villes qu'à la campagne. Somme toute, les naissances masculines paraissent prévaloir d'autant plus que l'âge du père l'emporte sur celui de la mère. V. *Sadler* (Law of population, II, 343); *Hofacker* (Ueber die Eigenschaften die sich vererben, p. 51, seq.); *Horn* (Bevölk. Studien, I, 297, seq.).

(13) D'après les derniers recensements, on compte sur 1,000 hommes: en Belgique et en Autriche, 1,005; en Prusse, 1,001 ; en France, 1,018; en Angleterre, 1,054 ; en Hollande, 1,040 femmes. L'excédant de celles-ci paraît avoir diminué à mesure qu'on s'est éloigné des dernières grandes guerres, et atteindre particulièrement les classes d'âges contemporaines de ces guerres (Preuss. amtl. Tabb. für 1849, I, 292). Aux États-Unis, on comptait, de 1800 à 1840 : sur 1,000 femmes, 1,035 à 1,050 hommes; ce qui provient principalement des fortes immigrations. Entre 1819 et 1855, il y est arrivé 2,713,931 hommes et 1,720,205 femmes. V. *Brommel* (History of immigration to the United-States, New-York, 1856). En Suisse on comptait, sur 1,000 hommes pour la population indigène du canton même, 1,038 femmes ; pour les Suisses venus d'autres cantons, 970 ; et pour les étrangers, 650 femmes (*Bernouilli*, Populationistik, p. 31). V. *Horn* (*loc. cit.* I, 105, seq.), qui adopte, du reste, un principe naturel de compensation : plus le nombre des femmes prédomine, plus les jeunes femmes seules se marient, plus, par conséquent, la supériorité d'âge de l'homme est grande. Alors, la naissance des garçons devient d'autant plus vraisemblable, et réciproquement (p. 115, seq).

(14) V. *Catlin* (N. American Indians, I, 118).

(15) Salomon avait 700 femmes et 300 concubines. V. I Rois, (II, 3). D'après *Mirkhond* et *Khondemir*, il y avait dans la résidence des Sassanides 3,000 femmes de harem et 12,000 esclaves. Les classes moyennes peuvent, cela se conçoit, rarement penser à la polygamie : sur 28,000 moslems à Bombay, il y en avait 100 qui avaient plus d'une femme ; seulement 5 qui en avaient 3 (*Ritter*, Erdkunde, VI, 1088). On ne saurait attribuer aucune importance à l'assertion souvent répétée des voyageurs, qu'il naît plus de filles que de garçons en Orient : on n'y rencontre aucune statistique régulière, et les voyageurs « *infidèles* » ne peuvent pas

non plus pénétrer individuellement dans l'intimité de la famille. *Lady Sheil* assure qu'en Perse l'opinion générale est que les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes (Glimpses of life and manners in Persia).

(16) Nous voyons déjà les anciennes images des temples égyptiens qui reproduisent la castration des prisonniers (*Franck*, Mémoires sur l'Égypte, IV, 126). Sur Babylone, V. *Hellanicus* (Apud *Donat.* ad *Terent.*, Eunuch., I, 2, 87). Cette province et l'Assyrie (c'est-à-dire le siége spécial de l'ancien faste oriental) livraient annuellement au roi de Perse 500 garçons, privés de la virilité (*Herod.*, III, 92). Parmi les califes, on désigne *Soliman* (au commencement du huitième siècle) comme le premier qui fit garder son harem par des *eunuques* : c'était un monarque dissolu qui changeait très-fréquemment de femmes (*Reiske*, sur Albufeda, I, 109, seq.; *Weil*, Gesch. der Kalifen, I, 573). Dans une audience que le calife Moktadir accorda à un ambassadeur de Byzance, on vit apparaître 4,000 eunuques blancs et 3,000 eunuques noirs (*Rehm*, Gesch. des Mittelalters, I, 2, p. 32). En Perse, dans les harems des grands, on rencontre aujourd'hui d'ordinaire 6 à 8 eunuques (*Rosenmüller*, Altes und neues Morgenland, IV, 290). Dans l'Égypte supérieure, la castration des beaux garçons est pratiquée sous forme d'industrie par des moines ! 2 pour 100 environ meurent de l'opération; cela fait monter le prix des autres, de 200 et 300, jusqu'à 1,000 piastres (*Ritter*, Erdkunde, I, 548). Dans le moyen âge, les marchands de Verdun vendaient des eunuques en Espagne (*Luitprand*, Hist., VI, 3; *Muratori*, Script., rerum Ital., I, 470).

TEMPS CIVILISÉS.

§ 246.

La situation des *peuples arrivés à la maturité et à un état florissant* se caractérise surtout en ce que l'obstacle préventif qui provient de l'empire de la raison et de la morale se place décidément en première ligne. On y attache un tel prix à la vie de l'homme, nous dirons aussi à une vie qui ne soit pas sans cesse exposée à la maladie et à la détresse, que les classes inférieures elles-mêmes, en majeure partie, se gardent bien de faire venir au monde plus d'enfants qu'elles n'en peuvent régulièrement élever. La mortalité diminue et *la vie moyenne devient plus longue* (1). Pendant que chez les sauvages et chez les peuples à

demi sauvages le voyageur est surpris de ne presque pas voir de vieillards (2), un des signes infaillibles du progrès accompli dans ces derniers siècles par les Etats européens, c'est le nombre d'années qui sont venues s'ajouter à la durée moyenne de la vie. A Genève, par exemple, la vie moyenne, durant la deuxième moitié du seizième siècle, était calculée à 21 ans 2 mois, pendant le dix-septième à 25 ans 8 mois, de 1701 à 1750 à 32 ans 7 mois, de 1751 à 1800 à 34 ans 6 mois, de 1800 à 1813 à 38 ans 6 mois. Elle s'élève aujourd'hui à 39,4 ans (3). — Certes, personne de raisonnable n'envisagera la vie en elle-même comme le bien suprême; mais la prolongation de la durée moyenne de l'existence fait supposer avec une grande vraisemblance une amélioration notable dans la manière de vivre, dans l'hygiène, etc., etc., des classes inférieures, qui constituent partout le plus grand nombre. *Aisance est vitalité.* Quelle n'a pas été, par exemple, la salutaire influence du mode de construction plus salubre adopté dans nos villes, de la disparition de la plupart de ces fortifications qui, en resserrant l'espace habituel, enlevaient l'air et la lumière, des progrès de l'art de guérir, de la propagation de la vaccine (4), de l'organisation d'une bonne police sanitaire (5), d'une meilleure administration charitable et surtout des *salles d'asile!* Les progrès accomplis par l'agriculture et les facilités données au commerce des grains rendent la disette beaucoup moins meurtrière (§ 115) (6). — Les épidémies les plus cruelles qui ont désolé notre époque montrent cependant combien les quarantaines ont été relativement utiles, lorsqu'on se rappelle les ravages de la peste et d'autres fléaux dans les anciens temps, et encore aujourd'hui dans les pays arriérés. On a calculé qu'à Londres, pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, la peste a éclaté à peu près tous les vingt ans, et enlevé chaque fois le cinquième de la population (7). La mortalité annuelle y a varié, dans la même période décennale de 1740 à 1750, des 3/5, pendant la seconde moi-

tié du dix-huitième siècle de 1/3, et pendant le dix-neuvième siècle de 1/5 seulement : preuve évidente de l'affaiblissement de l'action malfaisante des épidémies (8, 9).

(1) Les statisticiens (*Populationistikers*), qui s'occupent de la question de population, distinguent d'ordinaire la *vie moyenne* et la *vie probable* ; ils entendent alors par celle-là le nombre d'années qu'a vécu en moyenne chaque personne décédée, et par celle-ci le nombre d'années après lequel la moitié d'un nombre donné d'hommes a disparu. Si x décédés ont vécu ensemble s années, la vie moyenne de chacun est $= \frac{s}{x}$. D'ordinaire, on se contente, du reste, de la méthode de *Price* : on divise le nombre des vivants, aussi bien par le nombre des naissances que par le nombre des décès annuels ; on additionne les deux quotients et on regarde la moitié de la somme comme l'expression de la vie moyenne. V. *Bernouilli* (Populationistik, p. 430, seq.) ; *Casper*, (Die wahrscheinl. Lebensdauer, 1835, et sa : Vorlesung über die wahrsch. Lebensdauer, 1843).

(2) Au sujet des indigènes de l'Amérique, V. Lettres édifiantes (VII, 317, seq) ; *Cook* (Third voyage, III, ch. II) ; *Lapérouse* (Voyage, ch. IX) ; *Robertson* (Hist. of America, l. IV) ; *Raynal* (Hist. des Indes, l. XV). Pour les nègres africains (*M.-Park*, ch. XXI), on dit qu'ils portent à 40 ans déjà les traces de la décrépitude, et dépassent très-rarement l'âge de 55 ou 60 ans.

(3) *Mallet* (Recherches hist. et statist. sur la population de Genève, 1837, p. 98, seq.). V. *Bernouilli* (Schweizer. Archiv., II, 77.) La vie probable pour les nouveau-nés aurait été pour ces cinq périodes : 8 ans 7 mois, 13 ans 3 mois, 27 ans 9 mois, 31 ans 9 mois, 40 ans 8 mois. Genève possède depuis 1550 des actes de décès avec indication d'âges.

En France, il y avait :

	Une naissance	Un décès	
En 1784.	sur 25 vivants.	sur 30 vivants.	
En 1801.	30	33	
En 1834-1835.. .	33	38	
En 1844.	33,2	39,9	
De 1836 à 1840..	35,62	42,35	Mort-nés non compris.
De 1841 à 1845..	36,75	44,29	
De 1845 à 1850..	37,81	41,97	
En 1851.	36,84	44,78	
En 1852.	36,08	44,08	
En 1853.	39	45	
En 1854.	38,6	37,65	

L'accroissement de la vie moyenne en France résulte aussi de ce que le nombre de jeunes gens soumis à la circonscription ne formait, de

1800 à 1807, que 45 pour 100 des naissances correspondantes, et s'élevait en 1822-1825 à 61 pour 100 (*Bernouilli*, Populationistik, p. 452). A Paris seul, la vie moyenne aurait été, au quatorzième siècle, de 16 à 17 ans; au dix-septième siècle, de 25 à 26 ans; en 1824, de 32 ans (*Villermé*, Mémoire lu à l'Académie des sciences, 29 nov. 1824). Ce dernier chiffre aurait peu varié depuis. V. ci-dessus § 10. En Angleterre et au pays de Galles, il y avait: 1 décès, en 1700, sur 39 vivants; 1710, sur 36; 1720, sur 35; 1730, sur 31; 1740, sur 35; 1750, sur 40; 1760, sur 41; 1770, sur 41; 1780, sur 41; 1790, sur 45; 1800, sur 47; 1821-1831, sur 58. L'enregistrement étant devenu plus exact, les résultats paraissent aujourd'hui moins favorables: 1841 et 1842, 1 décès sur 46 vivants; mais l'amélioration considérable opérée depuis le commencement du siècle dernier n'en est pas moins évidente (*Porter*, Progress, I, 1, p. 18 seq.).

(4) *Duvillard* (Analyse ou tableau de l'influence de la petite vérole, 1806) est d'avis qu'avant la *vaccine*, 4 pour 100 seulement de ceux qui vivaient au delà de 30 ans avaient été préservés de la petite vérole; 2/3 de tous les nouveau-nés en étaient atteints, plus tôt ou plus tard, et il en succombait 1/8 jusqu'à 1/7, parmi les petits enfants jusqu'à 1/3. Aussi la vaccine augmenta dans quelques pays la vie moyenne de 3 1/2 ans. De 1770 à 1779, la petite vérole a causé, à Londres, 102 pour 1,000 des décès; et seulement 25 pour 1,000, de 1830 à 1836 (*Porter*, Progress, I, 1, p. 39); en Prusse, en 1820-1835, seulement 8,19 pour 1,000 (*Hoffmann*, dans la Medic. Zeit. für Preussen, 1835, n° 45).

(5) Parmi les institutions les plus anciennes de la police médicale actuelle, il faut compter: le *Collegium medicum* établi en Suède sous Charles IX; en Prusse, 1724; en Danemark, 1740; l'édit de quarantaine de Louis XIV, de 1683; le bureau de nourrices de Paris, 1715; les maisons d'accouchements, depuis 1728; établissement pour le sauvetage des noyés, 1740; société anglaise pour préserver des morts apparentes, 1744; depuis le milieu du dix-huitième siècle, les autorités ont beaucoup favorisé la fréquentation des eaux minérales; *Marie-Thérèse* défendit d'enterrer dans les églises et de créer des cimetières trop près des villes (1778); ce qu'avait déjà conseillé *Thomasius* (De jure principum circa sepult., § 8) (*Wachsmuth*, Europ. Sittengesch., V, 2, p. 182, seq., 250). Sur l'ancienne police médicale, V. *Ackermann*, dans *Pyls* (Repertorium für oeffentl. und gerichtl. Arzneiwissenschaft, II, 167, seq.; III, 1, seq., 183, seq.).

(6) Les décès des années de bon marché (1816 et 1819) ont été, en France, de 755,877 en moyenne, et ceux des années de cherté, de 1817 et 1818, de 750,065 (Ann. d'écon. polit., 1849, p. 333).

(7) *Sir W. Petty* (Several essays, p. 31, seq.). Grande régularité des épidémies dans les régions tropicales (*Humboldt*, N. Espagne, II, 5). On dit que la grande peste du milieu du quatorzième siècle a détruit:

en Norwége, les 2/3, dans l'Upland, les 5/6 de la population ; dans le district montagneux de *Wermeland*, 1 garçon et 2 filles auraient seuls survécu (*Geijer*, Schwed. Gesch., I, 186). D'après *Sismondi* (Histoire des républiques italiennes), l'Europe entière aurait perdu alors les 3/5 de sa population. Quels ravages aurait faits le choléra au moyen âge, chez nos ancêtres ! Sans doute, comme aujourd'hui dans l'Inde orientale. Puisque, chez nous aussi la proportion de ceux qui succombent est si effrayante, le nombre moins grand des décès causés par le choléra ne saurait être attribué à une moindre intensité de la maladie, ou à la plus grande habileté des médecins, mais principalement à une meilleure nourriture, à des habitations plus salubres et à une plus grande propreté. Comp. *Heberden* (On the increase and decrease of diseases, 1801).

(8) *Bernouilli* (Populationistik, p. 363, seq.). Les *laudatores temporis acti* doutent fortement que cela nous autorise à parler d'une amélioration de la santé générale ; à les entendre, la prolongation de la vie moyenne viendrait des valétudinaires qui, autrefois, seraient morts beaucoup plus vite, tandis qu'on leur conserve aujourd'hui une misérable existence. Les soldats de Stockholm visitent en moyenne trois fois par an l'hôpital (*Forsell*, Schwed. Statist., p. 331). V. par contre, *Marx* (Uber die Abnahme der Krankheiten durch die Zunahme der Civilisation ; Abhandl. der Goettinger Gesellsch. der Wissenschaften, 1842-1844, p. 43, seq.).

(9) Il devient évident que les assurances sur la vie, etc., ne peuvent plus se baser aujourd'hui sur les tables de mortalité des époques antérieures, sur celles de *Sussmilch*, par exemple, et encore moins sur celles des Romains (L. 68, Dig., Ad leg. Falcidiam). V. *Schmelzer* (De probabilitate vitæ, ejusque usu forensi, 1788).

§ 247.

A cette diminution de mortalité correspond aussi, dans la plupart des Etats, une diminution dans le nombre des naissances (1). Cela n'arrive nécessairement que si les moyens de subsistance n'augmentent point ou bien n'augmentent que dans une proportion plus faible que celle de la diminution de la mortalité. A la fin du dix-huitième siècle, la Norwége était le pays classique du faible mouvement des décès et des naissances : un décès par an (de 1775 à 1784) sur 48 personnes vivantes, mais aussi seulement 1 mariage sur 130 (2). — La division du tra-

vail, si peu développée dans ce pays, et surtout l'absence de villes importantes qui auraient pu occuper à l'industrie l'excédant de population des campagnes, permettaient presqu'à chaque habitant de calculer d'une manière précise s'il avait de quoi fournir aux besoins d'une famille. Celui qui était né à la campagne demeurait ordinairement jusqu'à sa mort dans le village natal. Afin de fonder un ménage, il devait ou posséder lui-même un héritage ou bien attendre qu'une des demeures de journaliers attachées à l'héritage devînt vacante. Une famille trop nombreuse serait inévitablement morte de faim en hiver. Le sens droit d'un peuple remarquable par sa continence le comprit à merveille : tous les héritages de paysan renfermaient des valets et des servantes non mariés, sans préjudice apparent pour les mœurs ; ceux-ci étaient bien nourris, bien vêtus, mais d'une indolence qui les rendait peu accessibles au progrès (3).

Avec un régime économique qui se développe régulièrement, il n'est pas nécessaire de sacrifier le penchant le plus naturel et le plus salutaire, lorsqu'il est bien dirigé, pour obtenir une prolongation de la durée moyenne de la vie. Si cela arrive, cependant, en présence d'une division assez proportionnelle de la fortune générale, ce n'est pas autant le nombre des mariages que leur fécondité moyenne qui viendra à décliner : c'est-à-dire qu'il pourra bien y avoir la même quantité de personnes qui contracteront des unions conjugales, mais la plupart seront forcées d'attendre pour cela un âge plus avancé, de manière que les générations se presseront moins les unes contre les autres, et que le nombre de ceux qui vivent simultanément à la même époque diminuera (4).

Lorsqu'au contraire la fortune générale est très-inégalement répartie, les riches peuvent continuer à se marier jeunes ; mais beaucoup de ceux qui ne comptent pas au nombre des heureux de ce monde doivent se résigner au célibat. Alors le chiffre

des enfants par mariage se maintient au même niveau, mais le nombre des mariages décroît (5). Du reste, si la fréquence des mariages a relativement diminué dans la plupart des Etats de l'Europe pendant le dernier siècle, cela tient en grande partie à la plus longue durée moyenne de la vie commune des époux; on ne saurait donc en conclure à une diminution correspondante du nombre des gens mariés (6).

On a constaté, dans ces derniers temps, que dans beaucoup de pays, le nombre moyen des membres que compte chaque famille va en déclinant. C'est ainsi, par exemple, qu'on trouvait en Hollande, en 1840, pour 100 familles 497 individus, et en 1850 seulement 481 ; en Saxe 1832=460, et 1840 seulement 443; en Bavière 1827=480, et en 1846 seulement 448.—Le chiffre moyen de la famille est d'ordinaire moins élevé à la ville qu'à la campagne (7). Cela tient surtout à cette circonstance qu'à un degré de haute civilisation on rencontre beaucoup plus de ménages d'homme et de femme seuls, par rapport aux ménages de personnes mariées (8, 9).

(1) On comptait, en France, une naissance annuelle :

De 1779 à 1783	sur 25,9 vivants.
De 1801 à 1805	30,9
De 1806 à 1810	31,6
De 1811 à 1815	31,5
De 1816 à 1820	31,6
De 1821 à 1825	32,1
De 1826 à 1830	33
De 1831 à 1836	34
De 1836 à 1840	35,62
De 1841 à 1845	36,75
En 1846	35,9
De 1846 à 1850	37,81
En 1851	36,84
En 1852	37,08
En 1853	39
En 1854	38,6

Nous mentionnerons ici l'opinion qui cherche à se faire jour, et d'après laquelle la population aurait été, en France, avant la révolution, beaucoup plus forte qu'on ne l'admet d'habitude, et, par conséquent, la révolution ne formerait plus le point de départ d'une modification très-

notable dans le chiffre des habitants (*Raudot*, Décadence de la France, 1850, et Journal des Economistes, XXX, 367 ; XXXI, 75 ; XXXII, 54), mais c'est uniquement pour témoigner du peu de confiance que nous inspire cette assertion, fort bien réfutée dans les écrits de *Léonce de Lavergne*.

(2) *Malthus* (Principle of population, II, ch. I). En Danemark, vers la même époque, 1 sur 37 et 114 (*Thaarup*, Daen. Statistik, II, I, p. 4). En Suède, quelque peu antérieusement, 1 décès annuel sur 34 à 35, 1 mariage sur 112 (*Malthus, loc. cit.*, II, ch. II, d'après *Wargentin*).

(3) Dans les derniers temps, les liens légaux et matériels qui subsistaient en Norwége se sont détendus, et la population a pris un grand essor : en 1769 = 723,000, en 1840 = 1,243,000 habitants. Mais les habitudes ne se sont guère modifiées : entre 1821 et 1831, il y avait 1 mariage annuel sur 138 vivants ; le nombre relatif des gens mariés est moindre que jadis : sur 1,000 hommes en général il y avait, en 1769 = 376 personnes mariées, 1801 = 347, 1825 = 345, 1855 = 322. Il y avait, en 1805, 63 enfants illégitimes sur 1,000 naissances, en 1835 = 71 1/2 (*Blom*, Statist. V. Norwegen, II, 168, 173).

(4) En Angleterre, on comptait (1838 à 1847) sur 1,000 personnes qui se mariaient, 94 n'ayant pas encore passé la 21e année ; en Belgique (1841-1850) seulement 54 ; l'année de disette 1846-1847 a déprimé dans les deux pays le nombre proportionnel des mineurs. En général, ont contracté mariage :

	Belgique (1840-1850).	Provinces flamandes.	Provinces wallonnes.	Suède (1831-1835).
Avant 21 ans. .	56 p. 1,000	42 p. 1,000	74 p. 1,000	359 p. 1,000 hommes.
De 22 à 25 ans.	219	181	259	463 femmes.
De 26 à 35 ans.	503	511	490	458 hom. 387 femmes.
De 36 à 45 ans.	161	191	129	183 p. 1,000 hommes.
Après 45 ans. .	61	75	48	150 femmes.

Il ne faut pas oublier que les provinces flamandes de la Belgique sont depuis longtemps dans une triste situation économique (*Horn*, Studien, I, 175, seq.).

L'âge relatif des époux, au moment de leur union, caractérise aussi l'aisance et la prudence de la population. Si l'on établit quatre classes d'âge (jusqu'à 30 ans, entre 31 et 45, entre 46 et 60, après 60 ans), il y avait, par exemple, de 1841 à 1845, en Flandre, 585 mariages entre personnes appartenant à la même catégorie d'âge, 305 où l'homme et 110 où la femme appartenaient à une catégorie d'âge plus élevée ; dans la province de Namur, par contre : 683, 234 et 83. Les années de cherté augmentent le nombre relatif des unions entre les diverses classes d'âge et la différence d'âge entre les deux époux. — En France, en 1853, l'âge relatif moyen, pour les mariages entre garçons et filles, a été :

	Hommes.	Femmes.
Département de la Seine.	29,4	25,4
Population urbaine..	28,7	24,9
Population rurale.	27,11	24,3

On se marie donc plus jeune dans la campagne que dans les villes, et dans celles-ci plus jeune qu'à Paris. La fécondité des mariages suit la proportion inverse, car il y a :

Département de la Seine. .	sur un mariage,	2,31	naissances.
Population urbaine.. . . .	—	3,24	—
Population rurale	—	3,28	—

De même, la fréquence des seconds mariages des veufs n'est pas un signe favorable pour la facilité d'établir une famille. Suivant la marche naturelle des choses, chaque femme préfère un jeune homme à un veuf; mais quand la place manque pour fonder un nouvel établissement, celui que possède le veuf balance tous les inconvénients. Dans les provinces flamandes de la Belgique, 365 à 379 sur 1,000 veufs convolent en secondes noces, dans les provinces wallonnes seulement 293 à 308. Sur 1,000 femmes qui se marient on compte, dans la Flandre occidentale, 98, et dans la province de Namur, 41 veuves. Proportion analogue en Bavière, entre le Palatinat et les autres districts (*Hermann*, Bewegung der Bevölkerung in Bayern, p. 41). Moins est grand en général le nombre des mariages, plus il y a de chances de se remarier pour les veufs et les veuves; de là vient l'accroissement relatif de ces unions dans les années de disette (*Horn*, Bevölk. Studien, I, 201, seq.). Quelque chose d'analogue a été déjà remarqué dans l'antiquité (*Pausan.*, II, 21, 8; X, 38, 6; *Propert.*, IV, II, 36).

En France, en 1853, il s'est remarié un veuf sur 6,51, et seulement une veuve sur 11,47; aussi la proportion des veuves est-elle de beaucoup plus considérable que celle des veufs sur l'ensemble de la population. On y comptait alors au total (en donnant le nom d'enfants aux filles au-dessous de 15 ans et aux garçons au-dessous de 18):

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	
Enfants.	5,934,555	4,799,521	10,734,076
Célibataires. . .	4,037,678	4,552,273	8,589,951
Mariés.	6,986,217	6,948,830	13,935,047
Veufs.	836,509	1,687,587	2,524,096
Total.. . .	17,794,959	17,998,811	35,783,170

(5) Sur 1,000 habitants on compte, en Saxe (1840), 350 personnes mariées; en Suède (1835), 339; en Prusse (1849), 329; en Hollande (1850), 305; en Belgique (1846), 305. Si l'on n'appelle nubiles que les

personnes ayant au moins 20 ans, il y a, en Belgique, sur 1,000 personnes nubiles, 520 de mariées; dans les provinces flamandes seules, 489; dans les provinces wallonnes, mieux partagées, 554 (*Horn, loc. cit.*, I, 139, seq.). Dans la Rome d'Auguste, le rapport était beaucoup plus réduit : la grande majorité des classes supérieures vivait dans le célibat (*Dio Cass.*, LVI, 1).

(6) A Halle, il y avait un mariage : en 1700, sur 77 vivants ; 1715, sur 99 ; 1735, sur 140 ; 1755, sur 167 ; à Leipzig : en 1620, 1 sur 82 ; 1741-1756, sur 120 ; à Augsbourg : 1510, 1 sur 86 ; 1610, sur 108 ; 1660, sur 101; 1750, sur 123. Dans les provinces de Magdebourg, Halberstadt, Clèves, Minden, Brandebourg, Poméranie, Prusse, on comptait, vers la fin du dix-septième siècle, 1 mariage annuel sur 76 à 95 vivants ; la monarchie prussienne d'aujourd'hui, en 1822-1828, en a 1 sur 109 à 121. V. *Süssmilch* (Göttl. Ordnung, I, 131, seq.) ; *Schubert* (Staatskunde des preuss. Staats, I, 1, p. 364). En France, il y avait, en 1781-1784, 1 mariage annuel sur 119 vivants ; 1801-1805, sur 137 ; 1821-1825, sur 129 ; 1831-1835, sur 127 ; 1846, sur 131 ; 1842-1851, sur 125,39; 1851, sur 124,73 ; 1852, sur 127,18 ; 1853, sur 129 ; le nombre d'enfants par mariage était, aux mêmes époques, de 4,3, — 4,4, — 3,9, — 3,6, — 3,19, — 3,14, — 3,18 — et 3,21.

La statistique officielle de 1853 donne pour le département de la Seine, sur une population de 1,501,000 habitants :

Pour la population *urbaine* :

Mariages.	15,675	1 sur 96
Naissances.	46,707	1 sur 32
Décès	44,330	1 sur 34

Communes d'une population agglomérée de plus de 2,000 âmes, en dehors du département de la Seine ; population, 8,330,000 :

Mariages.	68,209	1 sur 122
Naissances.	239,615	1 sur 35
Décès.	215,121	1 sur 39

Population *rurale* ; 26,394,000 :

Mariages.	196,725	1 sur 134
Naissances	650,645	1 sur 41
Décès.	536,146	1 sur 49

Le nombre des couples mariés était en France de 7 millions, et la durée moyenne du mariage de 25 ans ; elle n'avait été que de 23-24 ans, en 1836, et de 24-40 ans, en 1846. Il y a donc progrès de ce côté.

(7) En Prusse (1849), 100 familles urbaines comptaient 492 personnes, et 100 familles de la campagne, 512 ; en Belgique (1846), 459 et 497 (*Horn*, Bevölk. Studien, I, 88, seq.).

(8) On trouve, par exemple, sur 100 ménages de toute la Belgique, 74 couples mariés; dans les villes belges, 70; dans les communes rurales, 75; en Hollande, 1840, = 77, 1850, = 73; en Saxe, 1832, = 80, 1834, = 79, 1837, = 78, 1840, = 70; en Prusse, 1849, = 84 (*Horn*, I, 93, seq.).

(9) Il est curieux de voir *Süssmilch* envisager la mortalité comme une loi invariable (Göttl. Ordnung, I, § 13), tandis qu'il connaissait très-bien les causes sociales qui amènent des variations dans la fréquence de mariages et dans la fécondité conjugale (I, § 56, 99).

§ 248.

S'il ne s'agit que du chiffre total de la population, il est parfaitement indifférent qu'il naisse chaque année 1,000 personnes et qu'il en meure 800, ou qu'il en naisse 2,000 et qu'il en meure 1,800.—Cependant le premier cas se présente à nous comme le signe d'une civilisation plus haute, à cause des conditions qui la déterminent, car il ne se révèle que là où le plus grand nombre sait éprouver d'autres besoins que celui d'obtenir la subsistance nécessaire et de satisfaire les appétits des sens, des besoins et des devoirs qu'un mariage contracté à la légère n'admet point, et qui exigent à un haut degré la vertu de la prévoyance et l'empire sur soi-même.

En outre, envisageons les résultats! La puissance d'un obstacle répressif, qui empêche l'excès de population, s'exerce à l'aide d'actes peu moraux, ou engendre facilement l'immoralité. Tant qu'un enfant qui est de trop n'a pas succombé, quelle source amère d'inquiétudes pour des parents honnêtes, et de mauvaises actions pour ceux qui ne le sont pas, sans parler du pauvre enfant lui-même! Tout homme, d'ailleurs, qu'il vive plus ou moins longtemps, exige une avance considérable de capitaux et de soins, et il ne peut s'en acquitter vis-à-vis de la société qu'au moyen de l'activité de l'âge mûr. S'il meurt avant de l'atteindre, cette avance est perdue. Plus la population, afin de ne pas dépasser la limite des moyens d'existence,

est douloureusement amenée à faire entrer en ligne de compte la mort de malheureux enfants, et plus le préjudice, même matériel, qu'elle éprouve, est considérable (1). C'est donc, à ne l'envisager que du simple point de vue *économique*, un progrès considérable que de voir en Angleterre, où, en 1780, on comptait un décès annuel au-dessous de 20 ans sur 76 personnes vivantes, ce chiffre se réduire successivement en 1801 à 1 sur 96, en 1830 à 1 sur 124 et en 1833 à 1 sur 133 (*Porter*). — Plus la vie moyenne se prolonge et plus grand est le nombre des adultes, relativement à celui des enfants ; or, les *adultes* sont ordinairement capables de se procurer une existence indépendante, de porter les armes et de produire ; ils peuvent exercer les droits et remplir les devoirs du citoyen, tandis que les enfants ne peuvent ni se suffire, ni se défendre, ni rien faire d'utile, qu'ils sont en un mot des *mineurs* dans toute la force du terme. Ce n'est qu'en connaissant la proportion suivant laquelle la population se classe selon les âges divers que l'on peut tirer des conclusions instructives du montant des impôts payés par tête, de la quantité des délits, des suicides, des naissances illégitimes, des enfants qui fréquentent l'école, etc., répartir exactement le contingent militaire, etc. (2). Il paraît qu'en Russie, sur 100 naissances, il n'y a que 36 enfants qui dépassent l'âge de 20 ans, tandis qu'en Angleterre on en compte 55 (3). On ne saurait oublier, il est vrai, que dans l'âge avancé l'homme revient peu à peu, sous certains rapports, à la faiblesse et aux nécessités de l'enfance. Mais en général on regarde comme désirable d'atteindre de longues années, et quand il ne présenterait aucun avantage purement économique, le grand nombre des vieillards devrait être salué comme un heureux symptôme de l'état social (4). Du reste, il ne faut pas se hâter de prononcer, en consultant uniquement le simple recensement de la population, sans se livrer à un plus ample examen : la grande mortalité des enfants peut avoir accru le chiffre proportionnel

des adultes; c'est ainsi, par exemple, qu'en Belgique les Flandres comptent relativement le moins d'enfants et que le Luxembourg en compte le plus (5).

Presque tous les signes auxquels, d'après ce que nous venons de dire, on peut distinguer les périodes de civilisation avancée, des périodes arriérées, se reproduisent, au milieu du même peuple et à la même époque, pour caractériser la différence qui existe entre les *classes supérieures* et les classes inférieures. Il est permis de le dire, une prévoyance plus active et un empire sur soi-même plus énergiquement développé, qui empêchent les mariages imprudents et une multiplication inconsidérée de la famille, sont, aujourd'hui que la plupart des priviléges légaux ont été effacés, l'élément le plus fécond de la supériorité sociale (6).

(1) *Rossi* (Cours d'écon. polit., I, 371) évalue à 1,000 francs ce que coûte à élever un enfant jusqu'à 16 ans. Un pays qui a un million de naissances par an, et dont 50 pour 100 seulement atteignent cet âge, perdrait annuellement 500 millions de francs. Suivant *Bernouilli* (Populat., p, 259), cette somme est exagérée de plus de moitié, puisque plus de 1/3 des enfants respectifs mourra dans la 1re année, et que les autres n'atteindront pas en moyenne 16, mais 7-8 ans.

(2) *Bernouilli* (Populationistik, p. 51, seq.). En parlant, par exemple, de la mortalité plus forte des quartiers pauvres de Paris, il ne faut pas oublier qu'il y a là le moins d'étrangers, qui sont pour la plupart dans la fleur de l'âge.

(3) *Bernouilli* (p. 576); *Porter* (Progress, I, ch. 1, p. 29.) Les mariages des paysans russes mettent habituellement 10 à 12 enfants au monde; mais à peine 1/3 arrive à l'âge mûr. V. *Haxthausen* (Studien, I, 128). Aux États-Unis, la population se divisait (en 1820) en deux parties assez égales à la 16e année; en Angleterre, à la 20e année. (*Tucker*, Progress of the U. St., p. 16, 63).

(4) Il y avait pour 1,000 de population, en

		De 0 à 15 ans.	De 16 à 50 ans.	Au delà de 50 ans.
Belgique. . .	1846	323 p. 1,000	509 p. 1,000	168 p. 1,000
Prusse. . . .	1849	370	504	126
Angleterre . .	1841	364	483	153
Hollande. . .	1840	347	500	153
Saxe.	1840	339	505	156
Suède.. . . .	1835	352	490	158
France. . . .	1853	273	534	193

Le recensement de 1851 a constaté qu'il y avait en Angleterre, 596,030 hommes qui avaient dépassé l'âge de 70 ans ; 9,847, âgés de plus de 90 ans ; 2,038, de plus de 95 ans ; et 319 centenaires.

En France, on comptait (en 1853) 722,276 personnes âgées de 70 ans et au-dessus ; 15,638 de 90 et au-dessus, 3,496 de 95 et au-dessus, et 102 centenaires.

En adoptant la limite de 60 ans, qui semble être en France celle de la force active, bien conservée, on obtient les proportions suivantes, sur 1,000 :

De 0 à 15 ans.	273,08
De 16 à 60 ans.	625,43
De 60 et au-dessus.	101,49

On y compte par ménage :

	Nombre de personnes.
France entière.	3,95
Villes.	3,56
Paris.	2,99

La répartition, par rapport à l'état civil, se produit comme il suit :

	Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Total.
France.	27,87	19,52	2,34	49,73
Villes.	28,93	18,82	1,97	49,72
Paris.	28,36	20,25	1,93	50,54

	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	Total.
France.	26,13	19,42	4,72	50,27
Villes.	26,30	18,69	5,29	50,28
Paris.	23,25	20,49	5,72	49,46

Aux États-Unis, on évalue la population proportionnelle par mille carré anglais = le nombre relatif des enfants au-dessous de 10 ans.

	1800.	1840.	1800.	1840.
Nouvelle-Angleterre.	19,2	34,8	68,5 %	51,5 %
Etats du centre.	15,3	43,6	70,7	55,7
Etats du sud.	8,9	15,9	73	67,8
Etats du sud-ouest.	1,3	13,7	77,6	75,5
Etats du nord-ouest.	2,3	25,5	84,9	73,8

V. *Horn* (Studien, I, 126) ; *Tucker* (Progress. of the U. St., p. 105).

(5) *Horn* (I, 127, seq.). Aux États-Unis, la population de race blanche comptait, en 1840, seulement 83 pour 1,000 d'hommes au delà de 50 ans, 480 entre 16 et 50 ans ; par contre, 437, entre 0 et 15 ans ; parce qu'il y est encore facile d'établir et d'élever une famille. Il est naturellement plus agréable de *devenir* que d'*être* ; et cependant, c'est l'*être* qui appartient à un degré *supérieur* de développement social !

(6) Le mot *proletarius* vient de *proles !*

TEMPS DE DÉCADENCE.

§ 249.

Chez les nations atteintes de décadence politique et religieuse, l'idée morale, qui est l'âme des relations dont nous venons de parler, décline aussi. On voit reparaître sur le premier plan les *obstacles répressifs* (presque toujours entachés d'immoralité), ainsi que les plus coupables *obstacles préventifs* destinés à empêcher un excès de population. Les peuples païens de l'antiquité nous présentent ce déplorable spectacle sur la plus large échelle, à l'époque qui se rapproche des temps plus récents ; les peuples modernes ne manquent pas non plus d'exemples analogues, que l'étude de l'économie politique doit signaler comme un instructif avertissement. *On donnera à celui qui a, jusqu'à surabondance, et l'on enlèvera le peu qu'il possède à celui qui n'a pas.* Cette sentence explique pourquoi les immoralités qui se produisent sont d'autant plus rarement flétries par l'opinion qu'elles deviennent plus fréquentes.

A. On ne saurait juger d'une manière absolue de la moralité publique, en consultant uniquement le chiffre proportionnel des *naissances illégitimes* (1). En effet, dans un pays comme la Saxe, où le nombre des mariages s'élève chaque année à une proportion de 0,017 de la population, toute naissance d'enfant naturel témoigne d'une bien plus sensible atteinte portée à l'empire qu'on doit exercer sur soi-même, qu'en Bavière où sur 1,000 personnes vivantes, on n'en compte que 13 qui contractent mariage dans le cours d'une année. Dans certaines contrées où les formes économiques sont à peu près immuables, et où domine, par conséquent, une sorte de substitution appliquée aux héritages des paysans (*geschlossene Bauerngüter*), les fils ne peuvent guère se marier qu'après la mort des parents ; on y voit souvent légitimer par mariage subséquent des enfants nés

hors mariage, qui en attendant s'élèvent dans la famille de la mère, tout comme s'ils étaient légitimes (2). Evidemment, l'inconstance coupable qui crée les liaisons éphémères et l'abandon des enfants ne se produisent pas ici avec le triste caractère qu'ils présentent dans les grandes villes et dans les régions industrielles, etc., où les ménages illégitimes (*wilde Ehen*) se croisent et se dissolvent avec une désolante rapidité. Du reste, on entend parler rarement de naissances au milieu d'un honteux libertinage.

Mais la multiplicité des enfants naturels révèle la difficulté de fonder un ménage (3); elle prouve que la force morale du peuple n'a pas assez d'énergie pour résister aux tentations qui en résultent. Sous ce rapport le mal engendre le mal; ce qui n'était qu'un symptôme ne tarde pas à se transformer en cause, car il est rare que l'éducation morale des bâtards ne laisse point quelque chose à désirer (4). — La fréquence des naissances illégitimes doit être signalée comme un obstacle au développement trop rapide de la population, en ce sens qu'elles donnent à relever beaucoup plus de *mort-nés*, et qu'elles provoquent les décès en bas âge en plus grand nombre, que lorsqu'il s'agit de naissances légitimes (5).

B. Le métier de *filles publiques* remonte à une haute antiquité (6); mais ce mal n'acquiert une gravité réelle que si beaucoup d'hommes et de femmes n'ont point la perspective de se marier, ou du moins si cette perspective est fort éloignée, surtout lorsque les familles ont perdu l'habitude de former un groupe inséparable pendant tout le cours de l'existence (7). La prostitution forme un obstacle au développement de la population, non-seulement à cause du régime de polyandrie qui en résulte, mais aussi à cause de la stérilité habituelle des malheureuses victimes de l'immoralité (8). Les maladies qu'elle propage ne sont pas non plus une circonstance indifférente. L'amour du changement et l'horreur de la vie régulière qu'elle inocule re-

tiennent dans les séductions coupables du célibat beaucoup d'hommes, qui auraient pu sans cela fonder une famille (9). Cet empoisonnement moral de la nation devient d'autant plus pernicieux, que le vice emprunte plus de charmes à l'intelligence et qu'il brille du reflet de l'art et de la littérature (10). Quand Phryné fut assez riche pour songer à relever Thèbes de ses ruines et qu'elle eut assez d'audace pour demander qu'on y traçât cette inscription : « Alexandre l'avait détruite, Phryné la courtisane l'a rebâtie, » c'en était fait, non-seulement de la dignité, mais aussi de l'indépendance nationale de la Grèce (11, 12, 13).

C. On ne saurait rencontrer dans l'histoire de spectacle plus odieux que celui du développement énorme, il faut même dire de la domination incontestée des vices les plus contraires à la nature, aux temps de la décadence des peuples de l'antiquité. L'Egypte et la Syrie paraissent avoir été le foyer primitif de cette peste d'immoralité (14). Il fut une époque de la Grèce, époque au milieu de laquelle l'art et les lettres ont brillé d'un vif éclat, où la fantaisie poétique ne retraçait dans ses rêves d'amour que l'image des adolescents, et malheureusement on ne saurait révoquer en doute le caractère impudique de cette passion généralement répandue (15). Rome ancienne lui infligeait les peines les plus rudes (16), tandis que plus tard le tendre et *innocent* Tibulle, *dans sa noble simplicité*, ne se décide à la blâmer que si elle est *vénale* (17). Du temps de César, un censeur avait menacé un édile de le poursuivre comme coupable de sodomie, mais celui-ci répliquait par une menace analogue, et il trouvait piquant d'inviter un homme tel que Cicéron à venir assister aux curieux débats que devait susciter un pareil procès, porté devant le tribunal d'un édile soupçonné des mêmes habitudes (18). Quand on sait à quel degré de débordements honteux s'est porté Tibère, on peut dire qu'il défie toute exagération ; mais au moins Tibère se cachait-il dans l'ombre,

tandis que Néron, Commode et Héliogabale trouvaient une sorte de raffinement pour leurs honteux plaisirs à étaler le scandale au grand jour (19, 20).

(1) Le rapport habituellement indiqué des naissances illégitimes aux naissances légitimes nous semble fort peu concluant. Il y aurait beaucoup plus d'intérêt à connaître la proportion entre le nombre des enfants naturels et celui des hommes et des femmes nubiles, qui se voient au célibat. V. *Hoffmann* (Preuss. Staatszeit., 1837, n° 18).

(2) A Oldenbourg, 48 pour 100 des enfants naturels sont légitimés par mariage subséquent. V. *Rivet* dans l'Archiv de *Rau-Hanssen* (N. P. I, 7); en Bavière, 15 pour 100; dans le Palatinat seul, 29,7 pour 100 (*Herrmann*, Bewegung der Bevölk., p. 20).

En France, en 1857, la statistique établit les proportions suivantes, pour la reconnaissance des enfants naturels :

	Reconnus par le père.	Reconnus par la mère.	Reconnus par les deux.	Total.
Population urbaine. . . .	7,79	18,43	4,53	30,75
Population rurale.	5,11	46,40	8,94	60,45

	Non reconnus mais non abandonnés.	Enfants trouvés.	Total.
Population urbaine. . . .	48,43	20,82	69,25
Population rurale.	36,51	12,34	39,55

(3) Dans le Mecklembourg-Schwerin, on comptait un mariage par an :

	1841.	1850.
Dans les terres domaniales . . .	sur 137 vivants	sur 149 vivants.
— seigneuriales. . .	sur 145	sur 269
— des couvents. . .	sur 168	sur 175
— des villes. . . .	sur 115	sur 104

Les naissances illégitimes étaient dans la proportion en 1800 = 1 : 16; 1851 = 1 : 4,5; 1850-1855 = 1 : 4,8. Dans 260 localités, en 1851, on a compté au delà du tiers, dans 209, au delà de la moitié de naissances illégitimes, et dans 79 autres elles étaient triplées! Remarquable effet des difficultés administratives qui entravent le mariage. V. Betrachtungen über den Beitritt Mecklenburgs zum Zollverein (1853, p. III, seq.).

(4) Le chiffre des enfants naturels est malheureusement en voie d'accroissement dans beaucoup d'États modernes. En France, les naissances illégitimes ne formaient, en 1800, que 4,8 pour 100 du total; 1810 = 5,9; 1820 = 7,4; 1830 = 7,6; 1835 = 8,1 pour 100 (Archiv. der polit. Œkonomie, IV, 258). En 1853, la statistique officielle donne la pro-

portion d'un enfant naturel sur 15; pour 50 années on a compté sur 100 naissances, en 1853 :

Dans le département de la Seine. . .	27,93 enfants naturels.
Dans la population urbaine.	12,30
Dans la population rurale.	4,19
Dans la France entière..	7,47

L'Allemand surtout doit reconnaître avec une profonde humiliation que la région méridionale de sa patrie présente à cet égard des proportions excessivement défavorables. En moyenne, dans les années 1841 à 1850, la Lombardie comptait, sur 100 naissances, 3,56 naissances illégitimes; la Hollande, 5,05; la France, 7,13; la Belgique, 7,57; la Bohême, 14,93; la Saxe, 14,96 (*Horn*, Bevölk. Studien, I, 280). D'après des données quelque peu plus anciennes, il y avait dans l'Autriche, au-dessous de l'Ens, une naissance illégitime sur 4,77 naissances en général; en Styrie, une sur 4,66; en Bavière, sur 4,98 (district du Mein supérieur, 2,79; du Rhin, 10,10); dans le duché de Bade, 6,61; dans le Würtemberg, 8,69; dans le Hanovre, 10,62; en Prusse, 14,49 (*Rivet*, *loc. cit.*, p. 45); dans la Marche Electorale, 1724-1731 = 1 : 18 (*Süssmilch*, I, § 239).

(5) Les mort-nés formaient, de 1811-1820, à Berlin, Breslau et Königsberg, 5 pour 100 des naissances légitimes et 8 pour 100 des naissances illégitimes; à la campagne, en Prusse, 2 1/2 et 4 2/3 pour 100. Dans toute la monarchie (1820-1834), il est mort sur les enfants nés viables, dans la première année, 17 pour 100 des enfants légitimes et 25,3 pour 100 des illégitimes; à Berlin seul, 19,8 et 30,2 pour 100 (*Bernouilli*, Populationistik, p. 112, seq., 246, seq.). Au delà de la première année, le rapport se modifie. — Pour la France, *M. Legoyt* a dressé un tableau décisif, pour montrer l'influence fatale exercée par la naissance illégitime sur la vie des enfants. En prenant pour unité le décès d'un enfant légitime, la mortalité des enfants naturels est représentée, aux diverses époques de l'extrême enfance, par les rapports suivants :

En naissant..	1,66	Moyenne de la première année : 2,12
0 à 8 jours.	1,81	
8 à 15 jours..	2,48	
15 jours à 1 mois.	2,76	
1 mois à 3 mois..	2,44	
3 mois à 6 mois..	2,07	
6 mois à 1 an..	1,58	

Ainsi, toutes circonstances égales d'ailleurs, la mortalité des enfants naturels est presque double de celle des enfants légitimes dans la première année.

(6) *Moïse*, 38; *Josué* (21, seq.); *Juges* (16, 1, séq.). Il ne faut pas ou-

blier que les habitants de la terre de Chanaan étaient de beaucoup supérieurs en culture aux Juifs leurs contemporains. — Solon paraît avoir établi les maisons publiques à Athènes, afin de mieux sauvegarder les femmes honnêtes (*Athen.*, XIII, p. 569). En France, Charlemagne poursuivait déjà la prostitution (*Delamarre*, Traité de la police, I,489).

(7) D'ordinaire, ce sont les voyageurs qui s'y abandonnent les premiers. Mentionnons le culte désordonné de la « divine » *Aphrodite*, que les Phéniciens ont répandu partout : Chypre, Cythère, Erythie, etc. La prostitution des femmes de Babylone s'y rattache (*Hérod.*, I, 199); pareillement à Byblos (*Lucian.*, De dea Syria, 6); *Eryx* (Strabo, VI, p. 27; *Diod.* IV, 83); *Cypris* (*Hérod.*, I, 105, 199); *Cythérée* (Pausan., I, 14). Filles athéniennes au Pirée. Aujourd'hui encore, les femmes ont une fort mauvaise renommée dans presque toutes les *oasis* situées sur la grande route des caravanes. Mariages temporaires et à bon marché des marchands à Yarkand, à *Audjelah*, etc. V. *Ritter* (Erdkunde, I, 999, 1011, 1013; II, 360; VII, 472; XIII, 414). — Il est remarquable de voir avec quelle sévérité la législation des villes allemandes, dès leur premier développement, poursuit les filles de mauvaise vie, tandis que les anciennes lois ne s'occupent que du viol (*Spittler*, Geschicht. Hannovers, I, 57).

(8) Il n'est pas rare de voir les filles de mauvaise vie devenir enceintes; mais d'ordinaire elles font fausse couche, ou bien elles subissent un accouchement très-périlleux, et leurs enfants meurent presque tous dans le courant de la première année (*Parent-Duchâtelet*, De la prostitution dans la ville de Paris, 1836, I, ch. III).

(9) Au temps de *Démosthènes*, les hommes les plus sévères disaient: On a des hétaires pour son plaisir, des concubines pour être bien soigné, des femmes pour qu'elles vous donnent des enfants et conduisent le ménage (Adv. Neæram, p. 1386).

(10) En Grèce comme à Rome, on ne vit d'abord se prostituer que des esclaves, des affranchies, des étrangères ; mais, sous les empereurs, la prostitution se répandit jusque dans les plus hautes classes (*Tacit.*, Ann., II., 85); *Sueton.*, (Tiber., 35; Calig., 41); (*Martial*, IV, 71). L'impératrice *Messaline*. V. *Juvénal* (VI, 116, seq.). Discours de Héliogabale aux filles de mauvaise vie de la capitale, que l'empereur appelait « *commilitones* » (*Lamprid.*, V. Héliogab., 26). Au temps de *Cicéron*, un homme de l'importance de Cœlius devint l'amant payé de Clodia, et alla même demeurer chez elle (*Drumann*, Gesch. Roms, II, 377). Déjà, au temps de Socrate, à Athènes, les hétaires avaient probablement l'esprit plus cultivé que les matrones. V. *Xénoph.* (Memor., III, 11.)

(11) Sur les pornographes de l'antiquité, V. *Athen.* (XIII, 21). *Aristophane* en parle déjà (Ranæ, 1310, seq.). V. *Arist.* (Pol., VII, 17); *Martial* (XII, 43, 96). Parmi les modernes, ce fruit empoisonné paraît d'abord s'être produit en Italie (*Antonius Panormita* + 1471 ; *Pierre*

Aretin + 1556). *Properce* (II, 5) se plaint de l'influence corruptrice qu'exerçaient de son temps les images obscènes. C'est un fait cruellement caractéristique de voir *Parrhasius* descendre jusqu'à retracer les actes les plus honteux (*Suétone*, Tiber., 44), comme *Praxitèle* ne dédaignait pas de glorifier le triomphe d'une *meretrix gaudens* sur la *flens matrona* (*Plin.*, Hist. N., XXXIV, 19). Il est vrai que *Jules Romain* a fait de même !

(12) V. *Jakob* (Vermischte Schriften, IV, 311, seq.); *Murr* (Die Mediceische Venus und Phryne, 1804).

(13) Le nombre des filles inscrites à Paris était de 3,558 en 1832, et de 4,620 en 1854. On comptait à Londres de 8,000 à 10,000 femmes de mauvaise vie (*Parent-Duchâtelet*, Prostitut. de Paris, I, ch. I, II).

(14) *Nequitias tellus scit dare nulla magis*, dit *Martial* de l'Egypte. Culte d'Isis à Rome (*Juvénal*, VI, 488, seq.). V. ensuite *Hérod.* (II, 46, 89); *Strabon* (XVII, p. 802); de la Syrie (*Moïse*, I, 19, 4, seq., 38, 9, seq.; III *Moïse*, 18, 22, seq., 20, 13, 15). Le *cunnilingere*, d'origine phénicienne (*Hesych.*, V. σκύλαξ). Fréquence terrible du *fellare* et *irrumare* à Tarse (*Dio*, *Chrysost.*, Orat., 33). Les Scythes paraissent aussi avoir fait en Syrie la connaissance de la νοῦσος δήλεια (*Herod.*, I, 105). Pareillement encore pendant les croisades.

(15) V. *Becker* (Charikles, I, 347, seq.). *Æschine* ne blâme ce vice que quand il est pratiqué pour de l'argent (In Timarch., 137). *Lysias* (Adv. Simon.) reproduit comme une chose toute simple devant le tribunal un engagement honteux. V. *Æschin.* (*loc. cit.*, p. 159, 119), où l'on élève une plainte formelle sur la base d'un tel contrat. Impôt industriel des maisons d'adolescents (*Æsch, loc. cit.*, R.). *Aristophane* fait allusion à des abominations plus honteuses encore (Equit., 1280, seq.; Vespp., 1274, seq., 1347; Pax, 885; Ranæ, 1349).

(16) *Valer. Maxim.* (VI, 1, 7, 9, seq.). La *lex Julia* la punit seulement comme *stuprum* (L. 34, § 148, 5, Dig.; *Paulli*, Sent. recept., II, 26, 13). Permise plus tard, jusqu'à Philippe, moyennant une redevance (*Aurel. Vict.*, Cæs., 28). Première trace de ce vice en 321 avant J.-C. (*Suidas*, V. Γαΐος Λαίτωρίος). Plus tard ce fut un grand scandale lorsque Marcellus accusa l'édile Scantinius d'avoir adressé des propositions à son fils (*Plutarch.*, Marcell., 2).

(17) *Tibull.* (I, 4). Le « sévère » *Juvénal* n'y était pas tout à fait contraire (VI, 34, seq.), et *Martial* se vante de ses débauches (II, 43; XI, 44, 59, 74; XII, 98).

(18) *Ciceron* (Ad Div., VIII, 12, 14).

(19) *Sueton.* (Tiber., 43, seq.; Nero, 27, seq.); *Lamprid.* (Commod., 5, 10, seq.; Heliog., *passim*). Sur les *greges exoletorum*, V. encore *Dion Cass.* (LXII, 28; LXIII, 13); *Tacit.* (Ann., XV, 37); *Tacian.* (Ad Græcos, p. 100). *Trajan*, lui-même, le meilleur des empereurs romains (*Æl.*

Spartian., V, Hadrian., 2). Odieuse industrie dont parle *Martial* (IX, 9). La collection de presque tous les passages obscènes des classiques, commentés avec une honteuse connaissance de la matière, se trouve dans les annexes à l'édition *T.-C. Forberg* du Hermaphroditus d'*Anton. Panormita*, 1824.

(20) La longue durée de cette corruption morale fut surtout mise en relief par le sévère contraste de la chasteté des Vandales, à l'époque de la grande migration des peuples. V. *Salvian.* (De gubern. Dei, III, *passim*).

§ 250.

D. Nous avons parlé, dans le paragraphe précédent, des excroissances parasites qui détournent la séve de l'arbre de la population. Mais il est encore bien plus directement attaqué dans ses racines, par toutes les influences qui diminuent la *sainteté du lien conjugal*. Combien les mariages de convenance (1) dans lesquels l'affection n'entre pour rien, les divorces inconsidérés et la fréquence de l'adultère ont une étroite affinité, cela s'explique de soi-même. La décadence romaine constitue aussi la période classique de ce mal dévorant. Qu'il nous suffise de rappeler la spéculation politique qui fit donner par César sa fille unique à Pompée, malgré la grande différence d'âge, et qui livra plus tard Octavie enceinte au libertin Antoine (2). Au lieu des Lucrèces et des Virginies de l'ancien temps de la vertu romaine, on ne vit plus que des femmes qui : *non consulum numero, sed maritorum annos suos computant* (3). Parmi cette foule de jeunes gens qui ont abdiqué tout souci de leur propre bonheur conjugal, on rencontre un grand nombre d'adultères funestes surtout aux unions d'un âge inégal ; *corrumpere et corrumpi sæculum vocatur* (*Tacite*) (4). Il est facile de comprendre combien cela devait contribuer à diminuer, surtout parmi les hommes, le goût pour l'état conjugal. *Metellus Numidicus* proclamait déjà (131 avant J.-C.) le mariage un mal nécessaire (5, 6).

A ces époques, on élève les jeunes filles dans une sorte de

réclusion, afin de mettre leur réputation à l'abri et de les livrer ensuite à un époux; une fois devenues femmes, elles s'abandonnent à une vie d'autant plus déréglée. Au milieu d'une atmosphère de pure moralité, on procède tout autrement (7).

On remarque aussi, aux périodes de décadence, que les différences sociales et surtout les différences intellectuelles s'effacent de plus en plus entre les deux sexes. A mesure que les femmes prennent des mœurs viriles, les hommes s'efféminent. C'est un mauvais signe quand la gloire et la domination s'attachent autant aux femmes qui écrivent, qui gouvernent, qu'aux écrivains renommés et aux grands hommes d'Etat. Il en fut ainsi dans les Etats de la Grèce et au temps des Césars (8). Ce qu'on appelle aujourd'hui l'*émancipation des femmes* ne pourrait qu'aboutir à la dissolution de la famille, et par là même rendre à la femme le plus déplorable service. Qu'on la rende d'une manière absolue l'égale de l'homme, et que la concurrence seule décide de la suprématie du sexe, et il est fort à craindre que l'on ne voie revenir bientôt cet état d'oppression sous lequel la femme a longtemps gémi chez les peuples arriérés. Est-ce que la vie de famille et la civilisation ne l'ont pas réellement émancipée?

Les théoriciens qui, pour écarter les inconvénients inséparables d'une civilisation arrivée à un haut degré de développement, se laissent entraîner à prêcher la communauté des biens, ont aussi en vue, lorsqu'ils recommandent en même temps l'émancipation du sexe, une sorte de communauté de femmes plus ou moins générale. Les motifs ont une grande analogie dans les deux cas : on condamne l'*usage* de la propriété et du mariage, parce qu'on en signale le fréquent *abus*; on désespère d'assurer à tous ce bien suprême et on l'interdit à chacun; on veut améliorer le monde, sans demander aux hommes de faire le sacrifice de leurs mauvais penchants. Le résultat ne manquera pas d'être le même (§ 81). Loin de faire disparaître les femmes

de mauvaise vie, les enfants naturels, etc., on arrivera à faire de toute femme une prostituée, et de tout enfant un bâtard. Quel effrayant obstacle au développement de la population qu'un pareil état social, où le monde ne sera plus qu'un vaste asile d'enfants trouvés (9) !

On ne saurait méconnaître la nécessité d'une réforme dans la position sociale faite aux femmes, au milieu d'une population exubérante. Plus se restreint la perspective du mariage pour un grand nombre de jeunes filles, plus s'évanouit l'espérance de rencontrer l'asile que pouvait leur promettre pour un âge avancé la famille dont les liens sont dissous, et plus il faudrait s'efforcer d'écarter les exclusions, fruit de la loi ou de la coutume, qui ferment à la femme l'entrée de tant de carrières auxquelles elles sembleraient naturellement appelées (10). Ce n'est que la conséquence du progrès qui a déjà aboli les liens de la tutelle perpétuelle imposée aux sexe. Il peut devenir inévitable d'aller beaucoup plus loin, mais, nous devons en faire l'aveu, nous déplorons cette nécessité (11). La meilleure division du travail est celle qui fait de la femme le *trésor de la maison*; mais, par malheur, elle n'est pas toujours possible.

(1) Cette expression ne devient applicable qu'aux temps de civilisation où la libre disposition de soi-même passe généralement pour le premier besoin. Au moyen âge, quand les liens de famille dominaient tout, l'union conjugale était d'ordinaire réglée par la famille, mais il n'en résultait point un sentiment de contrainte.

(2) *Properce* se plaint très-amèrement de la corruption qui avait envahi de son temps les affections du cœur. Dans le monde hellénique, sous les successeurs d'Alexandre, les *mariages de convenance* se multiplièrent à l'excès : ainsi, le vieux Séleucus prit pour femme la petite-fille de son compétiteur Antigone, et Lysimaque la fille de Ptolémée, etc. (III, 12.)

(3) *Sénèque* (De benef., III, 16), terrible chapitre ! *Juvénal* parle de femmes qui avaient eu 8 maris en 5 ans (VI, 229, seq.); et *saint Jérôme* vit une femme enterrée par son 23e mari, qui, de son côté, avait eu 21 femmes (Ad. Ageruch, I, 908). Le premier exemple d'un divorce

formel, *diffareatio*, remonte à l'an 523 après la fondation de Rome (*Aulu-Gelle*, IV, 3). En Grèce, on ne rencontre ce contraste caractéristique que dans les temps anciens; on achetait les femmes, tandis qu'il fallut plus tard leur assurer de fortes dots, afin d'échapper au caprice du divorce (*Hermann*, Privatalterth., § 30). Au sujet de la Palestine, V. Evang. de *saint Jean* (4, 17, seq.).

(4) *Cicéron* a retracé, dans son discours pour *Cluentius*, le désolant tableau des familles de son temps, dont l'avarice et la débauche avaient rompu tous les liens. Et plus tard, parmi les nombreuses familles dont *Drumann* raconte l'histoire, il en est fort peu qui n'aient point causé ou subi quelque odieux scandale.

(5) *Aulu-Gelle* (I, 6). En Grèce, ces symptômes se révèlent déjà dans *Aristophane*, notamment *les femmes à la fête de Cerès*. La « *misogynie* » d'*Euripide* tenait à la même cause; depuis Socrate, la plupart des philosophes vécurent dans le célibat (*Athen.*, XIII, 6, seq.; *Plin.*, H. N., XXXV, 10). V. *Theophrast.* dans *Hieron.* (Adv. Jovin., I, 47), et *Antipater* dans *Stobæus* (Sermon., LXVII, 25). *Hésiode* met déjà en balance les avantages et les inconvénients du mariage (Theog., 600, seq.).

(6) Dans l'Italie moderne, la coutume des « *sigisbés* » ne s'est généralisée qu'au dix-septième siècle; l'usage ne permettait à aucune femme de se montrer en public sans être accompagnée, et le mari se serait rendu ridicule s'il avait suivi sa propre femme. Du temps des républiques italiennes, on ne connaissait encore ni la réclusion claustrale, ni les duègnes (*Sismondi*). Dans plusieurs villes, au moyen âge italien, l'adultère était puni de mort; par exemple : « Jus municipale Vicentinum » (p. 135).— Au sujet des *sigisbés* espagnols, qui présentent de nombreux exemples d'oubli de la pudeur mais aussi de fidélité, V. *Townsend* (Journey, II, 142, seq.); *Bourgoing* (Tableau, II, 308, seq.). Les *cortejos* sont d'habitude des clercs ou de jeunes officiers.

(7) Une jeune Américaine du Nord disait à *mistress Buttler* : « We « enjoy ourselves before marriage, but in your country girls marry to « obtain a greater degree of freedom, and indulge in the pleasures and « dissipations of society. » Tandis que les jeunes filles « sont toujours dans la rue, on trouve constamment les femmes mariées à la cuisine » (*Mistress Buttler*, American Journal, II, 1835). L'extrême opposé se rencontre en Italie; aussi n'y faut-il pas trop se fier au nombre réduit des naissances *illégitimes*. Un adultère pèse plus sous le rapport moral que dix *stupra !* — Contraste analogue dans l'antiquité, entre les femmes ioniennes et doriennes : à *Sparte*, par exemple, on refusait aux femmes plus sévèrement qu'aux filles l'entrée des gymnases d'hommes (*Pausan.*, V, 6, 5; VI, 20, 6; *Plato*, De legg., VII, p. 805, seq.; *Xenoph.*, De rep. Laced., I; Comp. *Ch.-O. Müller*, Dorier, II, 276, seq.).

(8) *Platon* (De legg., VI, 774), aussi bien qu'*Aristote* (Polit., II, 6; V,

9, 6, et VI, 2. 12), se plaignent de la domination exercée par les femmes de leur temps; immenses propriétés des femmes à Lacédémone (*Aristot.*, Polit., II, 6, 2). Le premier conseille néanmoins d'admettre les femmes aux gymnases, aux assemblées, aux emplois, etc.; elles diffèrent des hommes, mais non en ce qui concerne les qualités requises pour gouverner (De rep., V, p. 451, seq.; De legg., VI, 780; VII, 806). On songe involontairement à certaines caricatures des temps modernes, quand on voit les femmes de mauvaise vie porter à Rome la toge masculine, et recevoir le nom de *togatæ* (*Horat.*, Serm., I, 2, 63, seq., 80, seq.; *Martial*, VI, 64). V. sur les hommes efféminés, *Apulée* (Metam., VIII); *Salvian.* (De gubern. Dei, VII). Ainsi que le fait finement observer *Riehl* (Famille, p. 15), il est impossible de méconnaître dans le *consensus gentium*, qui veut que les femmes se distinguent des hommes par le costume, une véritable protestation contre *l'émancipation de la femme*. J'ajouterai que, comme parmi nous chez les enfants, c'est aux périodes de la culture la moins développée que le costume des deux sexes diffère le moins (*Tacite*, Germ., 17).

(9) *Platon* blâme comme contraires à la nature les relations établies entre les deux sexes; il voudrait les remplacer par des unions de courte durée, sous la direction de l'Etat, avec communauté d'enfants! (De repub., V.) Le stoïcien *Chrysippe* approuve l'union des parents et des enfants, des frères et des sœurs (*Diogèn. Laert.*, VII, 188). Les *anabaptistes* invoquèrent la parole du Christ: « Celui qui ne renonce pas à tout ce qui lui est cher ne saurait être mon disciple; « les femmes doivent donc sacrifier leur honneur, afin de supporter la honte pour l'amour du Christ, etc. Les courtisanes sont plus près du ciel que les femmes honnêtes, etc. (*Hagen*, Deutschl. Verhaeltnisse im Reformationszeitalter, III, 221).

De nos jours, les théories hostiles à la famille s'appuient de préférence sur une fausse conception de la liberté et de la science. Dominer la chair comme le veut le christianisme, c'est commettre une grossière méprise; la chair vient de Dieu aussi bien que l'esprit! Le saint-simonisme veut les réconcilier, « *émanciper la chair* » (*Enfantin*, Econ. pol., 2e éd., 1832). Dans l'Harmonie de *Fourier*, chaque femme doit avoir simultanément un *époux* qui lui a donné deux enfants, un *géniteur* qui lui en a donné un, un *favori*, en outre autant d'amants qu'elle veut, mais ceux-ci n'ont légalement aucun droit. Le « monde *harmonien* » sera préservé de l'excès de population au moyen de quatre digues: « *le régime gastrosophique*, » car une chère délicate est un moyen de stérilité qui deviendra bien plus puissant en *harmonie*, où chacun est un gastronome raffiné; « *la vigueur des femmes*, » les femmes délicates sont d'une fécondité outrée et fâcheuse; « *l'exercice intégral*, » car la puberté est subordonnée aux influences de la gymnasti-

que ; enfin « *les mœurs phanérogames*, » le libre amour, la pluralité d'amants, est évidemment un obstacle à la fécondité. Les *harmoniens* auront beaucoup de femmes, adonnées à la pluralité d'hommes, *par vertu corporative et utile à la société* : les *bacchantes, bayadères, faquiresses* et autres corporations chargées du service des armées et des caravansérails... Ce genre de mœurs, par son extension aux deux tiers des femmes, sera un très-puissant moyen de stérilité (Nouv. monde industriel, p. 399, seq.). *Fourier* croit qu'il suffit du 24e du nombre immense de femmes que la civilisation emploie pour élever les enfants. En général, les parents y conviennent le moins, comme le prouve l'aversion naturelle contre leurs prescriptions, conseils, etc. ; éducation des *lutins* par les *bonnins* (p. 211), des *bambins* par les *mentorins* (p. 222). Si on laisse pleine liberté dans le choix de l'industrie, on verra, par exemple, les *sciences* cultivées 2/3 par les hommes, 1/3 par les femmes ; pour les arts, 1/3 des hommes, 2/3 des femmes ; dans l'agriculture, la grande culture emploiera 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes, et *la petite* 1/3 d'hommes et 2/3 de femmes (p. 236). — Le journal communiste l'Humanitaire s'est prononcé pour la communauté des femmes, tandis que *Cabet* a laissé la question ouverte. V. du reste, *Godwin* (On polit. justice, 1793, VIII, ch. VIII).

(10) *J. Bentham* (Traité de législation, II, 237, seq.) regarde comme peu convenable que les hommes s'occupent du commerce des jouets et des modes, du métier de tailleur et de cordonnier pour femmes, etc.

(11) *J.-S. Mill* glorifie une plus grande indépendance économique des femmes, il en attend surtout une diminution des mariages irréfléchis (Princ., IV, ch. VII, 3). Ne sait-il donc pas que le théâtre et le prolétariat de fabrique, où l'*indépendance des femmes* existe, conduisent à un résultat bien différent !

§ 251.

Dans certaines régions reculées de l'Asie, les obstacles immoraux, tels que les naissances illégitimes et l'adultère, qui entravent chez nous le développement de la population, existent sous forme d'institutions légales ! Mentionnons d'abord la *polyandrie* dans l'Inde orientale, le Thibet et d'autres régions des Alpes asiatiques ; elle ne se trouve atténuée que dans un certain sens, à savoir que plusieurs frères possèdent une seule femme en commun (1). Cette étrange coutume vient en beaucoup de contrées de ce que l'on tue, en grande partie, les en-

fants du sexe féminin, ou du moins on vend à l'étranger les jeunes filles, dès qu'elles sont arrivées à l'adolescence (2). Ajoutons que dans l'Himalaya la législation multiplie les encouragements au célibat, de manière que les bonzes seuls peuvent parvenir à acquérir des lumières et à s'élever en dignité (3). Dans plusieurs régions des Indes orientales, la loi consacre la communauté des femmes, qui ne se trouve quelque peu entravée que par la distinction des castes (4), et l'on rencontre partout la dissolution, qui accompagne toujours la décadence des nations (5).

La Chine passe pour être le pays classique de *l'exposition des enfants*. Un auteur indigène, que l'on a l'habitude de citer au nombre des autorités les plus imposantes, hostiles à cette coutume, n'envisage cet acte comme honteux que si les parents possèdent un avoir suffisant pour nourrir leur progéniture. Il condamne en particulier le meurtre des filles, comme « une lutte établie avec l'harmonie de la nature ; plus un père veut la tenter, et plus il aura de filles, et l'on n'a jamais entendu dire que ce procédé pût profiter à la naissance des garçons (6). » Du reste, *l'exposition des enfants* a également joué un grand rôle dans l'antiquité, moins reculée. Athènes consacrait ce droit de la puissance paternelle. Un homme même tel que *Socrate* range *l'exposition des enfants* au nombre des devoirs professionnels de la sage-femme (7). — *Aristote* n'a aucune objection à élever, au point de vue moral, contre l'avortement (8). — Une vieille loi romaine, qui date de l'an 475 avant J.-C., avait prescrit comme un devoir du citoyen, de se marier et d'élever tous ses enfants (9). Combien l'état des choses ne fut-il pas différent sous l'empire ! (10) jusqu'au moment où le christianisme, devenu religion de l'Etat, fit prononcer la défense légale *de l'exposition* (11).

(1) *Turner* (Embassy to Tibet, II, 349) parle de cinq frères qui vivaient heureux sous le même toit (*Jaquemont*, Voyage en Inde, p. 402).

A *Ladakh* (petit *Thibet*), les enfants sont attribués au frère aîné, auquel appartient aussi la fortune ; les cadets servent comme domestiques et peuvent même être chassés de la maison (*Neumann*, dans l'Ausland, 1846, n° 16, seq.). A *Bissahir*, le premier enfant appartient à l'aîné, le second au puîné, etc. La femme est achetée en commun par les frères, et traitée tout à fait comme une esclave (*Ritter*, Erdkunde, III, 752). Dans le *Boutan*, les hommes vont s'établir dans la maison de la femme, qui est souvent âgée et qui a vécu très-librement avant son mariage, peut-être jusqu'à vingt-cinq ou trente ans (*Ritter*, IV, 165). Chez les *Garos*, la femme peut même quitter à volonté le mari, sans abdiquer le droit aux enfants et aux biens, tandis que le mari en la répudiant perd les uns et les autres (*Ritter*, V, 403). Déjà dans la grande épopée indienne *Mahâbhârata*, on trouve la *polyandrie*, chez les Indiens du Nord. De même, dans les tribus indo-germaniques, dans l'Asie centrale (*Ritter*, VII, 608), et d'après des sources chinoises, dans l'ancien *Tokharestan* (*Ritter*, VII, 699). Même dans l'ancienne Sparte (*Polyb.*, XII, 6).

(2) Sur le *Nerbedda* inférieur, l'empoisonnement des enfants nouveau-nés du sexe féminin était chose très-commune encore au commencement du dix-neuvième siècle. A *Kutch*, on préfère prendre des femmes étrangères et tuer ses propres filles (*Ritter*, VII, 623, 1054). De même dans l'Arcadie indienne, le pays des monts *Nilgherri* (V, 1035, seq.). Dans le Kachmyr, toutes les filles âgées de huit ans environ sont vendues pour le *Pendjab* et l'*Inde* (VII, 78). Quelque chose d'analogue dans le Caucase et dans les contrées alpestres de *Badakchan* (VII, 798, seq.). *Haxthausen* (Transkaukasia, 1856, I, ch. 1) raconte que les Russes avaient capturé un navire qui emmenait en Turquie des esclaves circassiennes ; ils laissèrent à celles-ci le choix de revenir chez elles, de se marier en Russie, ou de continuer route pour Constantinople ; toutes déclarèrent, sans hésiter, qu'elles préféraient prendre ce dernier parti !

(3) Dans quelques contrées du *Thibet* et du *Boutan*, chaque quatrième fils se fait *lama*, parfois même la moitié des jeunes gens (*Ritter*, IV, 149, 206).

(4) Chez les *Garos* et les *Nairs*, ainsi que chez les *Cossyas* dans le nord-ouest de l'Inde, les enfants n'ont pas de père, et regardent les frères issus de la même mère comme leurs plus proches parents masculins. Les héritages se transmettent également de cette manière (*J.-S. Mill*, Hist. of Brit. India, I, 395, seq. ; *Buchanan*, Journey through Misore, II, 411, seq. ; *Ritter*, V, 390, 939, seq., 753). De même en Syrie (*Herod.*, I, 173). Est-ce que le singulier usage de quelques anciennes tribus germaniques, dont parle *Tacite* (German., 20), ne se rattacherait pas originairement à la communauté des femmes?

(5) « Even the most debauched European is a pattern of modesty, « compared with the Indians themselves » (Edinb. Rev., XX, 484). En

Chine, il existe des écoles spéciales pour préparer de belles jeunes filles, auxquelles on apprend la danse, la musique, etc., à devenir les concubines de grands seigneurs (*Ritter*, IV, 821).

(6) Récit officiel de *J. Bowring* (Athenæum, 17 nov. 1855). Il n'est pas douteux que l'exposition des enfants ne soit légalement autorisée en Chine ; beaucoup de gens pauvres se marient avec l'intention de profiter de cette faculté. Mais les relations diffèrent beaucoup quant à l'extension pratique du mal. Les jésuites disaient que dans les seules rues de *Pecking* on expose annuellement de 2,000 à 3,000 enfants ; en outre, de nombreux enfants sont jetés à l'eau ou noyés dans un baquet, aussitôt après leur naissance (*Barrow*, p. 166, seq.). Les enfants abandonnés dans les rues sont chaque matin entassés par la police dans une charrette, morts et vivants ensemble, et jetés dans une grande fosse hors de la ville. D'autres indications sont moins défavorables : par exemple, celles fournies par *Ellis*, qui se trouvait en Chine en 1816 (Voyage, ch. VII). V. les citations de *Klemm* (Culturgesch., VI, 112).

(7) *Petit* (Legg. Att., p. 144). V. *Becker* (Charikles, I, 21, seq.); *Plato* (Theæt., p. 150, seq.). Dans la république de Platon le système de l'*exposition* des enfants, pratiqué sur une large échelle, constitue une des bases essentielles (De rep., V, 461).

(8) *Aristote* conseille aux hommes de ne pas se marier avant leur trente-septième année et de ne plus avoir d'enfants après cinquante-cinq ans. Aucune famille ne doit avoir au delà d'un nombre déterminé d'enfants (Polit., VII, 14). On a trouvé des images de Vénus, qui représentent la déesse, écrasant un embryon (*Ch.-O. Müller*, Denkmaeler der alten Kunst, II, n° 265). V. par contre, *Stobæus* (Sermon., LXXIV, 61; LXXV, 15).

(9) *Dyonis. Hal.* (Antiquit. Rom., IX, 22).

(10) *Plutarch.* (De amore prol., 2); *Minut. Felix* (Octav., 30). On trouvait tout simple quand on avait « *assez* » d'enfants de mettre les autres à mort, aussitôt après leur naissance. V. le roman pastoral de *Longus* (IV, 24, 35). Fréquence de l'avortement provoqué par l'art (*Juvénal*, VI, 594). Jeunes esclaves transformés en *spadones*, au service des femmes qui ne voulaient pas avoir d'enfants (*Juvénal*, VI, 371, seq.; *Martial*, VI, 67).

(11) Sous Constantin le Grand, 315 av. J.-C. (*Theod.*, Cod., XI, 27, 1).

§ 252.

Le chemin du vice est glissant. Quand la répugnance du sacrifice de liberté, qu'exige l'état conjugal, a profondément pénétré au sein d'une nation ; lorsque les coupables obstacles,

dirigés contre l'augmentation de la population (§ 249) se sont développés, ils ne se bornent pas à la limiter, ils ne tardent pas à la faire décroître. Tandis que chez les peuples jeunes et vigoureux la perte d'hommes, causée par la guerre, la peste, est très-promptement réparée (1), la force de reproduction se trouve ici trop épuisée pour remplir la lacune. Plus d'une fois, les périodes de décadence ont vu accélérer leur déclin par de terribles épidémies, qui ont enlevé en masse les derniers restes des générations antiques et meilleures (2). Quand un peuple vieilli voit revenir les jours de son enfance, où la population était clair-semée sur le sol, on ne saurait l'attribuer uniquement à la diminution des moyens de subsistance et à leur mauvaise répartition. Certes, il serait impossible de comprendre la dépopulation qui s'est produite pendant la décadence de la Grèce et de Rome, sans l'esclavage auquel les classes inférieures étaient réduites (3).

(1) La peste qui dévasta, en 1709 et 1710, la Prusse et la Lithuanie, doit avoir emporté le tiers, à Dantzig presque la moitié des habitants. Tandis que précédemment on ne comptait que 6,082 mariages par an, le nombre s'éleva, en 1711, à 12,028, et en 1712, à 6,267, pour ne se réduire que dans les années suivantes, avec une population fort amoindrie, au-dessous de 5,000 (*Süssmilch*, Goettl. Ordnung, I, tabl. 21). Effets analogues de la peste à Marseille, 1720 (*Messance*, Recherches sur la population, 1766). En Russie, on a également remarqué qu'après les dévastations de la *peste noire* (1347, seq.), la population s'accrut d'une façon singulièrement rapide ; on vit même un nombre extraordinaire de jumeaux et de naissances triples, etc. (*Karamsin*, Russ. Gesch., IV, p. 230). V. *Dalin* (Schwed. Gesch., II, 384) ; *Montfaucon* (Monuments de la monarchie française, II, 282).

(2) Qu'on se rappelle la peste d'Athènes, dans les dernières années de Périclès ; la peste romaine, dans l'Orbis terrarum, entre 250 et 265 avant J.-C., qui aurait enlevé à Alexandrie (et peut-être partout?) la moitié des habitants (*Gibbon*, Hist. of the Roman Empire, ch. x) ; aussi elle a terriblement décimé l'élément intellectuel romain (*Niebuhr*). La peste de 1831, qui emporta à Bagdad les deux tiers de la population, exerça une grande influence politique. Tous les liens sociaux parurent rompus, les brigands dominaient la campagne, l'armée du puissant

Daud-Pascha fut emportée presqu'en totalité, et tout l'échafaudage politique qu'il avait élevé à l'image de Mehemet-Ali tomba en ruines. Comp. *Anth. Groves* (Missionary journal of a residence at Bagdad, 1832).

(3) Sous ce rapport, il existe une grande différence entre le servage et l'esclavage. *Polyb.* (II, 55; XXXVII, 4) parle déjà de la dépopulation de la Grèce; ensuite *Cicéron* (Ad. Dik., IV, 5); *Strabo* (VII, 801; VIII, 595; IX, 617, 629); *Pausan.* (VII, 18; VIII, 33; IX, 7; X, 4). *Plutarque* soutient que toute l'*Hellas* pouvait à peine, de son temps, fournir 3,000 *hoplites*, tandis que Mégare seule en avait fourni autant au temps de Thémistocle (De defectu orac., 8). Antium et Tarente déclinèrent pareillement sous Néron (*Tacite*, Ann., XIV, 27). La dépopulation qui commença sous Tibère, dans la capitale même, résulte de *Tacite* (Ann., IV, 4, 27). Avec la population déclina aussi la beauté nationale. *Æschines* rencontrait à Athènes beaucoup de beaux jeunes gens (Adv. Timarch., 31); *Cotta* n'en vit que fort peu (*Cicero*, De nat. Deorum, I, 28); *Dion Chrysostome* presque plus un seul (Orat., 21). V. sur l'abaissement forcé de la taille du soldat, *Theod.* (Cod., VII, 13, 3); *Veget.* (De re milit., I, 5).

CHAPITRE III.

POLITIQUE DE LA POPULATION.

---

§ 253.

Fournir à la population la plus nombreuse les moyens d'existence les plus favorables, tel est le but suprême du progrès économique.

Une *population compacte* n'est pas seulement le signe du développement des forces productives, énergiquement employées (1), elle constitue par elle-même une force productive, d'une grande puissance, elle agit de la manière la plus féconde pour aiguillonner et pour faciliter l'application de toutes les autres (2). Le nouveau exerce sans doute l'attrait de la nouveauté, mais on tient aussi à ce qui est ancien, à cause de l'ancienneté même, et la force d'inertie fait d'ordinaire pencher la balance de ce côté. Cette force d'inertie, intellectuelle et physique, est si générale, que la plupart des hommes ne s'écarteraient point du cercle ordinaire d'activité et de besoins, dans lequel ils ont l'habitude de tourner, si le charme tout-puissant de l'amour et de l'affection parternelle ne les entraînait point à l'élargir. Pour soumettre le monde terrestre à l'homme, il a fallu que Dieu armât de plus d'énergie la faculté de reproduction de l'espèce humaine, que la fertilité de sa patrie primitive. L'inconnu et le lointain effrayent au moins autant qu'ils attirent (3).

Il est facile de reconnaître, pareillement, combien la division et l'agglomération du travail deviennent plus faciles, à mesure que la population augmente de *densité*. Que l'on compare seu-

lement sous ce rapport les grandes villes et le *plat pays* (4).— Du moment où l'on ne saurait révoquer en doute qu'une nation devient d'autant plus puissante et plus florissante qu'elle compte dans son sein plus d'hommes qui jouissent de la force, de l'aisance, d'une intelligence cultivée, et qui se sentent heureux, il est impossible de négliger cet ordre d'idées.

Le véritable *excès de population*, qui conduit un peuple à dépasser la limite des moyens de subsistance, de manière à réduire forcément à la longue la part moyenne de chacun, constitue une des maladies sociales les plus pénibles et les plus périlleuses (5). Une concurrence désordonnée de travailleurs n'a pas seulement pour résultat de précipiter dans la misère la majeure partie de la nation, par suite de la réduction du salaire, elle multiplie aussi les séductions les plus fatales; elle rend le riche dur, et lui inspire le mépris des hommes ; elle pousse le pauvre à l'envie, à la convoitise, au délit, à la prostitution. Comme dans une étouffante mêlée, la nature bestiale de l'homme prend le dessus sur la nature intellectuelle. Les relations les plus naturelles, les plus générales et les plus indispensables se trouvent surtout empoisonnées par la difficulté ou par l'impossibilité de contracter mariage, et par l'amer souci qu'éveille l'avenir des enfants. — Chez une nation qui demeure stationnaire ou qui rétrograde, l'excès de la population ne peut qu'aggraver cette cause de décadence (6).

(1) Une carte de l'Europe qui indiquerait la densité de la population, au moyen de teintes diverses, s'assombrirait surtout aux environs des lignes allant de la Sicile en Ecosse et de Paris en Saxe, et s'éclaircirait, à peu d'exceptions près, en s'éloignant de cette croix. L'Italie est, chacun le sait, le pays de la plus ancienne culture, et l'Angleterre celui de la culture la plus avancée de l'économie moderne, qui se développe d'une manière brillante dans les pays baignés par le Rhin.

Il est bien remarquable de voir la lenteur avec laquelle la population a marché presque partout en Europe, durant le dix-huitième siècle, et le développement qu'elle a pris depuis le commencement du dix-neuvième siècle, et surtout depuis 1825. D'après *Dieterici* (Abh. der Berliner

Académie, 16 mai 1850), le nombre d'habitants s'est accru par mille carré :

	1700-1800.	1800-1825.	1825-1846.
En France.	de 4	16	32
A Naples.	de 15	18	49
En Piémont.	de 6	8	50
En Lombardie.	de 19	40	80
En Angleterre et pays de Galles.	de 16	42	136
En Ecosse.	de 8	16	24
En Irlande	de 17	80	77
En Hollande.	de 13	14	95
En Belgique.	de 15	44	136
En Prusse.	de 7	17	68
En Hanovre.	de 6	12	32
En Wurtemberg.	de 17	12	56
En Bohême.	de 16	27	73

(2) Nous emprunterons au mémoire de *L. Wolowski* sur l'administration de Henri IV (chapitre du Desséchement des marais), le passage suivant :

« *La force et la richesse des rois consiste dans* LE NOMBRE ET DANS « L'OPULENCE DES SUJETS » (Préambule de l'édit de 1599). En ne séparant point dans sa pensée le nombre et l'aisance des habitants, *Henri IV* proclame la véritable doctrine en matière de population. Vouloir isoler ces deux termes, c'est tomber dans l'erreur. Il ne suffit point que la population se multiplie, si c'est au prix des souffrances et de la dégradation des habitants : la misère est prolifique, sans engendrer ni force pour l'Etat, ni activité pour les individus. Se contenter, d'un autre côté, d'une part plus considérable de bien-être, acquise à chacun des membres qui composent une population stationnaire ou rétrograde, c'est réduire à une opération arithmétique trop simple le problème de la richesse des nations ; sans doute, si le nombre des participants n'augmente pas ou diminue, en présence du développement de la production, la part de chacun peut facilement devenir plus considérable. Mais n'y aurait-il pas, dans un pareil effet de la civilisation, un détriment et un danger? Si les nations ne doivent pas abdiquer la prévoyance, ne suffit-il pas, pour la réveiller et pour empêcher un développement exclusif de la population, de cultiver l'âme et d'élever l'intelligence? Chez un peuple éclairé et moral, l'accroissement de la production précédera toujours l'augmentation du nombre des citoyens.

« Que deviendraient les contrées plus riches et plus civilisées, qui s'attacheraient à une doctrine trop étroite, en ne songeant qu'à mettre un temps d'arrêt à la multiplication des habitants? Elles risqueraient d'offrir une conquête facile à des peuples plus jeunes, qui croîtraient en chiffre et en puissance.

« L'esprit humain domine de plus en plus les éléments, et les assujettit à ses besoins ; nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur les pas-

torales des siècles passés ; nous savons que l'homme n'a de richesse qu'à condition de la conquérir. Les merveilleuses découvertes de la science l'ont armé d'instruments énergiques qui rendent plus abondants les produits du travail, et qui permettent d'atteindre un résultat de plus en plus important, avec une dépense de moins en moins considérable de forces et de capitaux. Loin d'être un obstacle, cette activité, plus intense et plus féconde, doit être un levier pour l'accroissement de la population. C'est ainsi que les nations les plus civilisées demeureront en même temps les plus fortes, et qu'elles pourront défendre les lumières et l'aisance qu'elles ont su se procurer !

« *Vauban* partageait cette manière de voir quand il disait, inspiré de la même pensée que Henri IV :

« *C'est par leur nombre* (des sujets) *que la grandeur des rois se mesure, et non par l'étendue des Etats.* »

(3) V. déjà *J. Harrington* (+1667, Prerogative of a popular government, I, ch. II) ; *sir V. Steuart* (Principles, I, ch. XVIII) ; *Malthus* (Princ. of populat., IV, ch. I). *M'Culloch* montre fort bien combien il est rare de voir une grande activité se développer chez ceux qui peuvent sans cela vivre à leur aise. La loi de *Malthus* empêche que telle ne devienne jamais la situation de la majorité. C'est précisément durant les années où l'aptitude au travail est le plus développée, que l'on a, si l'on ne veut pas rester célibataire, la perspective d'une forte augmentation de dépenses ; celle-ci, à l'exception de quelques personnes extrêmement riches, menace de faire décliner la condition de chacun de ceux qui ne songent point à y pourvoir au moyen d'une augmentation correspondante du revenu. Sans ce besoin, les progrès humains se ralentiraient de plus en plus ; car la *dura necessitas* pèse de moins en moins lourdement.

(4) Suivant *Purves* (Principles of population and production, 1818, p. 455), il y avait en Angleterre (Londres excepté) :

	Dans les 7 comtés les plus peuplés.	Dans 7 comtés de population moyenne.	Dans les 5 comtés les moins peuplés.
Habitants par mille carré géographique.	4,904	2,229	1,061
Un homme ayant 60 liv. st. de revenu, sur.	34 hab.	37 hab.	77 hab.
Un homme ayant 200 liv. st. de revenu.	193 hab.	199 hab.	472 hab.
Total de tous les revenus au delà de 200 liv. st., par mille carré. . . .	25,118 liv. st.	12,676 liv. st.	2,441 liv. st.

V. *Rau* (Lehrbuch, II, § 13). On a remarqué souvent quelque chose d'analogue, sous le rapport de l'assiette de l'impôt. Les provinces hes-

soises, par exemple, payaient par tête, pour impôt sur les boissons, et la densité de la population était :

Hesse rhénane.	100	—	100
Starkenbourg	65	—	64
Hesse supérieure.	64	—	59

(*Rau*, Lehrbuch, III, § 280.)

(5) Quand on parle d'*excès de population*, on devrait toujours se demander : sous quel rapport la population est-elle trop compacte ? Il n'arrivera, en effet, que difficilement qu'il y ait impossibilité absolue d'obtenir des moyens de subsistance. La plupart du temps on parle de l'*excès de population*, quand le rayon de la subsistance oblige à diminuer les moyens d'entretien de chacun, ou à restreindre la quotité habituelle des mariages ou des naissances. Une fois que le changement d'habitudes est accompli, l'*excès de population* disparaît. Celui-ci ne saurait persister d'une manière durable, que si la séduction de la passion et l'amour paternel l'emportent d'une façon constante sur l'activité économique (Irlande) ? *Schmitthenner* (Staatswissenschaften, I, 131), distingue entre un excès de population *relatif* et *absolu* ; on peut obvier à celui-là, au moyen du développement intellectuel et quelquefois de réformes politiques, tandis que celui-ci touche à la limite extrême des moyens matériels de subsistance. *W. Thornton* (Overpopulation and its remedy, 1846, 9) envisage comme trop peuplé, en prenant pour mesure les habitudes anglaises, un pays dans lequel un homme de 20 à 70 ans n'est pas en état de gagner de quoi subvenir à son entretien et à celui de 1 1/4 personnes qui ont besoin d'appui (enfants au-dessous de 10, femmes au-dessus de 60, vieillards au-dessus de 70 ans).

(6) Pour la guerre, un million de paysans aisés présente plus de forces, surtout pour une défense opiniâtre, que 2 millions de prolétaires. « *Les herbages compactes se fauchent le mieux.* »

§ 254.

La plupart des gouvernements qui se sont attachés à favoriser le développement de la population chez les nations n'ayant pas encore pris leur essor, et de le modérer chez les peuples dont la civilisation risquait de pencher au delà d'une maturité complète, n'ont donc point obéi à une mauvaise politique. De cette manière, et en tant que l'action du pouvoir exerce une influence légitime, l'économie publique atteindra plus tôt le but suprême qu'elle poursuit, et elle verra reculer autant que possible le moment du déclin (1-2).

Quant à savoir si l'augmentation du nombre des habitants suit une progression salutaire, ou bien si elle menace de dégénérer en un accroissement du prolétariat, si par conséquent l'Etat doit, ou non, s'en féliciter, il sera possible de s'éclairer à cet égard, avec un certain degré de certitude, en étudiant la situation des divers éléments de l'économie publique, et notamment le caractère de la consommation nationale (§ 230). Ainsi, par exemple, la population de l'Angleterre a augmenté, de 1815 à 1849, de 47 pour 100; mais en même temps la valeur déclarée des exportations s'est accrue de 63 pour 100, le tonnage de la marine marchande de 55 pour 100, le produit de l'impôt sur les legs, et par conséquent la fortune mobilière, de 93 pour 100, et la valeur de la fortune immobilière de 78 pour 100 (3). Lorsque l'agriculture abandonne l'ancienne rotation triennale, pour adopter un système d'exploitation plus *intensive*, non-seulement on peut nourrir un plus grand nombre d'hommes, mais on les nourrit mieux (4). Un excellent symptôme se rencontre dans la multiplicité des constructions nouvelles, car l'habitation est un besoin sur lequel on peut beaucoup retrancher, en cas de nécessité. Mais il ne faut pas que ce soient des spéculations téméraires sur les bâtisses, et il est facile d'avoir une opinion à cet égard, en comparant le prix du loyer des maisons avec le taux habituel de l'intérêt payé dans le pays. En Angleterre et dans le pays de Galles, la population a augmenté, de 1821 à 1831, de 15 pour 100, et de 1831 à 1841 de 14 pour 100, et le nombre des maisons s'est accru dans ces deux périodes de 16 et 20 pour 100 (5).

(1) V. *R. Mohl* (Polizeiwissenschaft, I, § 15.)

(2) Les opinions des théoriciens à ce sujet présentent d'ordinaire une oscillation remarquable. Tantôt on les voit s'enthousiasmer pour l'accroissement de la population, en glorifiant ce bienfait d'une manière absolue, et tantôt l'excès de la population leur inspire de vives inquiétudes. Ainsi, *Luther* conseille, dans ses prédications sur le mariage : à tout homme, de prendre femme à 20 ans ; à toute femme, de

se marier de 15 à 18 ans ; celui qui s'abstient, dans la crainte de ne pas pouvoir élever une famille, manque de véritable foi en Dieu. Dieu ne laissera pas manquer du nécessaire ceux qui accomplissent son commandement (Werke von Irmischer, XX, 77, seq.). — En Angleterre, sous les deux premiers Tudors, on redoutait beaucoup la dépopulation (4, *Henry VII*, ch. xix ; 3 *Henry VIII*, ch. viii). *J. Bodin* (De republic., VI, 2) trouve les lois Julia et Papia Poppæa admirables ; du moment où elles furent abolies, on vit naître la plus grande corruption de mœurs, et la population diminua rapidement.—Au contraire, les économistes anglais du seizième et du commencement du dix-septième siècle sont dominés par la crainte d'un excès de population ; c'est surtout pour détourner ce danger qu'ils recommandent leurs projets de colonisation. Ainsi, par exemple, *Raleigh* (Hist. of the world, I, ch. viii, 4) ; *Bacon* (Serm. fid., 15, 33, et son écrit De coloniis in Hiberniam deducendis). V. *Roscher* (Zur Gesch. der engl. Volkswirthschaftslehre, p. 24, 26, 31, 34, 42.) — L'opinion contraire prévaut à partir de Colbert ; on avait vu que la population était surtout compacte dans les pays les plus riches et relativement les plus puissants, en Hollande notamment, et l'on pensa devoir généraliser ces faits particuliers. Peu à peu, les idées du développement de la conscription militaire vinrent prêter une nouvelle force à cette tendance. Ainsi, déjà *Saavedra Faxardo* (Idea principis christiano-politici, 1649, Symb., 66). *Sir W. Temple* pense que la base véritable du commerce et de la richesse, c'est une population nombreuse, qui invite le peuple à un travail assidu et à l'économie (Works, I, 162, seq., 171 ; III, p. 2). *Imperii potentia ex civium numero æstimanda est* (*Spinosa*, Tract. polit., VII, 18). « La force et richesse des roys et princes souverains *consiste en l'opulence et nombre de leurs subjects*, » avait dit Henri IV, dans le magnifique préambule de l'édit du 8 avril 1599, sur le *desséchement des marais*, qui est peut-être l'œuvre dans laquelle se révèle le mieux *l'économie politique* de ce grand monarque. — *Petty* déclare tout net 1,000 acres qui peuvent nourrir 1,000 hommes, préférables à 10,000 acres qui ont le même résultat. On pourrait donc abandonner entièrement l'Écosse et l'Irlande, et en transporter les habitants en Angleterre ; on faciliterait ainsi tous les travaux entrepris dans un but d'utilité commune (Several essays, p. 107, seq., 147, seq.). *Child* (Discourse of trade, p. 298, et plus encore p. 368 seq.); *Locke* (Works, II, 32) ; *Davenant* (Works, I, 73, seq.; II, 3, 6, 191) font preuve de plus de modération. En Allemagne, *Seckendorff* conseille d'établir de vastes asiles, où l'on élèverait aux frais de l'État les orphelins ou même les enfants des familles pauvres, dans l'unique but d'augmenter le nombre des hommes valides (Teutscher Fürstenstaat, éd. 1678, p. 203, p. 179). *Becher* (Polit. Discurs, I, 17) débute par l'éloge d'une population compacte ; les meurtriers sont punis

« parce qu'ils portent atteinte au développement de la population » (p. 906). *Horneck* (OEsterreich über Alles, 1684, p. 29, seq.) envisage l'augmentation la plus forte du nombre et de l'occupation des hommes comme la troisième régle fondamentale de l'économie publique. D'après *Vauban* (Dîme royale, p. 150, éd. Daire), « *les sujets ne peuvent pas faire des enfants, sans que le prince n'en profite* » (V. aussi p. 46, 145). « *Numbers of people the greatest riches* » (*Law*, Trade and money, p. 209). Pareillement, le disciple de Law : *Mélon* (Essai polit. sur le commerce, ch. I, 3). « *The number of people is both, means and motives to industry* » (*Berkeley*, Works, II, 187) ; aussi le premier intérêt public, c'est la multiplication du nombre de citoyens actifs (Querist, 206; *Süssmilch*, Goettl. Ordnung, I, ch. X). — Vers le milieu du dix-huitième siécle, nous rencontrons une école d'économistes qui décident toute question controversée, suivant qu'elle favorise ou non l'accroissement de la population : bien réfutés par *Schloezer* (Anfangsgründe, II, 15, seq.). Ainsi, notamment *Tucker* (Important questions, IV, 11 ; V, 5; VII, 4; VIII, 5; Four tracts, p. 70); *Forbonnais* (Finances de France, I, 351), qui regarde comme l'objet principal d'une bonne politique industrielle d'occuper autant d'hommes que possible ; *Necker* (Sur le commerce et la législation des grains, 1776) ; *Sonnenfels* (Grundsaetze der Polizei, Handlung und Finanz, 1765), qui proclame le principe de la population comme la base des quatre sciences politiques (I, § 25, seq.). La balance du commerce est, suivant ces écrivains, favorable à la nation qui occupe le plus grand nombre d'hommes aux articles d'exportation. V. *Sonnenfels* (II, § 210, seq., 354, seq.). *Von Justi* (Staatswerthschaft, I, 160, seq.) dit tout uniment, qu'un pays ne peut jamais avoir trop d'habitants. V. encore *J.-J. Rousseau* (Contrat social, IV, 9); *Verri*, (Opuscoli, p. 325) ; *Filangieri* (Leggi politiche et economiche, II, 2) ; *Paley* (Moral and polit. philosophy, II, ch. II). Par le même motif, *A. Young* déplore (dans ses Farmers letters) que les lois anglaises sur les pauvres empêchent l'accroissement de la population. Il exprime, il est vrai, une opinion différente dans d'autres écrits. V. Travels in France (I, ch. XII). — On peut voir jusqu'à quel point ces idées avaient pénétré dans l'opinion publique, par les premières lignes du Vicar of Wakefield, ainsi que dans la déclaration, faite par Pitt au Parlement (1796) : « l'homme qui enrichit sa patrie d'un grand nombre d'enfants a droit d'être secouru » pour les élever.

La réaction, qui atteignit son point culminant dans la loi de *Malthus*, commença déjà par les physiocrates et par *Steuart* (*Quesnay*, Maximes génér., n° 26); *Mirabeau* (Philosophie rurale, ch. VIII, et Ami des hommes, 1762, VIII, 84). V. ci-dessus § 242.—On pourrait dire de certains économistes modernes, qu'ils déplorent et qu'ils condamnent la naissance de tout enfant, dont l'entretien, pour toute la vie, n'a pas été as-

suré d'avance, au moyen d'une rente. — Les socialistes déclament dans le sens contraire : (*Godwin*, Inquiry, I, ch. XIII).

L'ancienne *économie publique* de la Grèce témoigne d'une sorte d'anxiété, au sujet du développement très-rapide de la population, notamment à l'époque de la fondation de la plupart des colonies. Nous avons déjà dit qu'*Hésiode* avait soigneusement mis en balance les avantages et les inconvénients du mariage (Théog., 600, seq.). La guerre de Troie a été présentée comme suscitée par la volonté divine, afin d'alléger le fardeau d'une population surabondante.— V. le Mémoire sur l'administration de Henri IV, de *L. Wolowski* (Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques, 1855).

(3) (Edinb. Rev., XCII, 480, seq.). La population a monté de 19 à 28 millions ; l'exportation déclarée, de 36 à 59 millions sterling environ ; la marine marchande, de 24,418 bâtiments, avec 2,616,000 tonnes, à 33, 672 bâtiments, avec 4,052,000 tonnes ; la fortune sujette à l'impôt de succession, de 24 1/2 à 47 1/2 millions ; la fortune sujette à la taxe du revenu et à la taxe des pauvres, de 51 à 91 millions. — Depuis lors, le progrès est bien autrement considérable ; les exportations déclarées ont monté, en 1855, à près de 117 millions de livres sterling. Le tonnage de la marine marchande de l'Angleterre dépasse 5 millions de tonnes, etc.

(4) *A. Young* (Polit. arithmet., p. 160, seq.). Aux États-Unis, la population a augmenté, en 10 ans, de 33 à 34 pour 100 ; l'importation, de 47 ; l'exportation, de 51 ; la consommation du thé, de 61 ; du café, de 21 ; du vin, de 46 ; la masse du numéraire, de 82 pour 100. L'augmentation de la richesse aurait été, en moyenne, dans le rapport de 61 : 33, avec l'augmentation de la population (*Tucker*, Progress of the Un. St., p. 202, seq.).

(5) A Liverpool, la population a augmenté, de 1831 à 1841, de 40 pour 100 ; le nombre des maisons, de 24 pour 100 seulement, à cause de la forte immigration de prolétaires irlandais (Edinb. Rev., LXXX, 80). Suivant *Fregier* (Des classes dangereuses) le nombre des bonnes habitations se serait continuellement accru sous Louis-Philippe, et celui des plus mauvais logements aurait constamment diminué. — D'après *Horn* (Bevölk. Studien, I, 62 seq.), il y a pour 100 individus :

En France.	20 maisons d'habitation.
En Belgique	19
En Angleterre	18
En Hollande	16
En Autriche.	14
En Russie	12

Ce simple tableau ne saurait conduire à une conclusion bien explicite ; car, par exemple, les maisons sont généralement plus petites dans les villes anglaises que dans les villes prussiennes. Une maison fran-

çaise ne compte en moyenne que 5 1/2 ouvertures; une maison belge, 3 1/2 pièces. Ainsi, l'on constate régulièrement qu'il y a dans les villages moins d'habitants par maison que dans les villes, dans les grandes surtout, et cependant celles-ci offrent plus d'espace. En Belgique, par exemple, on compte pour 100 personnes 66 chambres en ville et 62 seulement à la campagne. Dans les plus grandes communes de la France (au delà de 50,000 habitants), les maisons ont en moyenne presque dix fois autant d'ouvertures et seulement quatre fois autant de locataires que dans les petites communes (de moins de 5,000 habitants) (*Horn, loc. cit.*, I, 76, seq.).

MOYENS DE FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

§ 255.

Comme moyens *d'art* destinés à favoriser l'accroissement de la population, on peut notamment employer les suivants :

A. *Prescrire le mariage et protéger la multiplication des enfants.* Presque chez tous les peuples, à leur époque de moyen âge, il règne un esprit de famille tellement prononcé, que les hommes regardent comme un devoir sacré de ne point laisser éteindre leur famille. Quand on ne possède pas la faculté physique d'accomplir ce devoir, on y supplée à l'aide de la loi (1). — C'est dans le même sens que s'exerce l'influence de la plupart des doctrines religieuses (2) et des institutions politiques, en partageant la répulsion des mœurs populaires, à l'égard du célibat et de la stérilité des femmes (3). — Les récompenses attribuées à ceux qui possèdent un grand nombre d'enfants viennent s'ajouter à ces tendances (4). Colbert fit encore décider, en 1666, l'exemption de cinq ans de taille et des charges publiques pour les mariages contractés avant la vingtième année; cette exemption descend à quatre années pour les mariages différés jusqu'à vingt-un ans, mais s'étend à toute la durée de la vie en faveur de ceux qui ont dix enfants vivants « nés en loyal mariage, non prêtres, religieux ni religieuses (5). » Et « comme la noblesse est le plus ferme appui des couronnes, et qu'en la propagation

des gentilshommes consiste la principale puissance de l'Etat, » les gentilshommes obtiennent 1,000 livres de pension s'ils ont dix enfants, 2,000 s'ils vont jusqu'à douze ; il est accordé aux habitants des villes franches, bourgeois non taillables ou nobles, la moitié de ces pensions, avec l'exemption du guet, des gardes et des autres charges de ville (6).

Ce régime de *primes* appliqué à la famille ne peut être regardé que comme singulièrement inutile : aucun gentilhomme ne songera à désirer la survenance de douze enfants, afin de gagner une pension de 2,000 livres ! Aussi, s'est-on empressé de supprimer ces récompenses après la mort de Colbert (1683) (7, 8).

Chez les peuples atteints de décadence morale, alors que la répugnance vis-à-vis du mariage envahit de plus en plus le terrain, on a quelquefois essayé de la combattre au moyen d'un autre système de primes. Ainsi, par exemple, à Rome, depuis César et Auguste ; mais ce fut avec très-peu de succès. Il convient peu à l'adultère de prêcher le sixième commandement de Dieu (9).

(1) A Sparte, les hommes qui ne pouvaient pas avoir d'enfants devaient permettre à d'autres de fréquenter leurs jeunes femmes (*Xenoph.*, De rep. Laced., I ; *Plut.*, Lycurg., 15). — Grande importance de l'adoption dans le droit romain.

(2) Ainsi, les lois indiennes de Manou, préoccupées principalement de la nécessité des sacrifices, pour les assurer aux parents après leur mort. De même *Zoroastre* et *Mahomet*. Dans la Bible il faut distinguer les époques : I, *Moïse* (2, 18), d'accord avec Prov. (14, 28), et Prédic. (18, seq.) ; et d'un autre côté I Corinth. (7), écrit dans des circonstances essentiellement différentes, et qui par là même ne se trouve nullement en contradiction avec ces passages de l'ancien Testament.

(3) I, *Moïse* (30, 23). A Sparte, les célibataires étaient presque notés d'infamie (*Plut.*, Lycurg., 15). On admettait à Athènes l'accusation d'*agamie* (*Pollux*, VIII, 40). Au sujet des anciennes punitions censoriales de ceux qui n'avaient pas d'enfants et des récompenses acquises à la fécondité, à Rome, V. *Valer. Max.* (II, 9) ; *Tite-Live* (XLV, 15) ; *Aulu-Gelle* (I, 6; V, 19) ; *Festus* (V. Uxorium). Dans beaucoup de villes

impériales allemandes, on a exigé le mariage pour occuper certains emplois, pour acquérir la maîtrise, etc. De temps à autre le fisc s'adjugea même l'héritage des célibataires : V. *Ludewig* (De Hagestolz., 1727), mais aussi *Selchow* (Elem. juris Germ., § 290). Sur les amendes infligées aux célibataires dans l'Espagne du moyen âge, V. *Gans* (Erbrecht, III, 401, seq.).

(4) Récompense annuelle de la *polytechnie* chez les Perses (*Herodot.*, I, 136). A Sparte, 3 enfants libéraient le père du service de garde, et 4 de toutes les charges publiques (*Arist.*, Polit., II, 6, 13; *Ælian.*, V. H., VI, 6).

(5) Les enfants morts en portant les armes pour le service du pays continuent de compter comme s'ils étaient vivants.

V., sur les édits de *Colbert* relatifs à la population, l'intéressant ouvrage de M. *Joubleau* (Etude sur Colbert; Exposition du système d'économie politique suivi en France de 1661 à 1683; couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, 1856, t. Ier, ch. LXXXI, p. 419. seq.).

(6) Loi russe de 1607 qui imposait au seigneur l'affranchissement des serfs, quand ceux-ci n'étaient pas mariés, les hommes à vingt ans, les femmes à dix-huit. En tous cas, il ne pouvait pas les poursuivre, lorsqu'ils l'avaient quitté, même s'ils avaient commis un vol (*Karamsin*, Russ. Gesch., XI, p. 59). Une ancienne loi prussienne ordonne également aux paysans de se marier à vingt-cinq ans (Corpus Const. March., V, 3, p. 148, 274).

(7) *Voltaire* (Siècle de Louis XIV, ch. XXIX) le regrette beaucoup; de même *Berkeley* (Works, II, 187) et *Forbonnais* (Finances de France, I, 391). *Ferguson* (Hist. of civil society, III, 4), par contre, demande: *What fuel can the statesman add to the fires of youth?* Pareillement *Franklin* (Observations, etc.). En ce qui concerne les *caisses de mariage* destinées à doter, aux frais du public, les époux pauvres, il ne faut pas oublier que l'impôt prélevé dans ce but peut rendre d'autant plus difficile l'établissement d'autres ménages et l'éducation d'autres enfants (*Krug*, Staatsœkonomie, p. 31).

(8) Frédéric le Grand réduisit la durée du *deuil* à trois mois pour les veufs, à neuf mois pour les veuves. S'il abolissait la punition ecclésiastique pour ceux qui avaient failli, s'il défendait même de leur faire de reproches, c'était autant pour favoriser la population que par des raisons philanthropiques (Preuss. Gesch. Friedrichs M., II, 337). En Islande, au siècle dernier encore, il fut, à la suite d'une grande épidémie, légalement prescrit qu'il ne devait résulter nulle honte pour une fille qui avait jusqu'à six enfants naturels (*Zachariæ*, Vierzig Bücher vom Staate, II, 112). Le maréchal de Saxe aurait voulu, dans l'intérêt du recrutement, que les

mariages ne fussent contractés que pour cinq ans ! (Rêveries de Maurice, etc., p. 345).

(9) Déjà en 131 avant J.-C. le censeur *Métellus* avait demandé que l'Etat pût contraindre les citoyens à se marier (*Tite-Live*, LIX; *Sueton.*, Oct., 89). César distribuait les terres de préférence à ceux qui avaient trois enfants ou davantage (*Sueton.*, César, 25). V. sur la célèbre Lex Julia et Papia Poppæa, *Zimmern* (Gesch. des roem. Privatrechts, I, 2, p. 630, seq.); *Dio Cass.* (LVI, 1, seq.). *Trajan* fit plus encore : il accorda aux parents appauvris, même des classes supérieures, des secours considérables pour élever leurs enfants. *Sub te liberos tollere libet, expedit!* (*Plin.*, Paneg., 26). Mais ce remède était insignifiant. V. *Tacit.* (Ann., III, 25; IV, 16); *Plin.* (Epist., IV, 15).

§ 256.

B. *Appel fait à l'immigration.* C'est un moyen d'autant mieux accueilli qu'il tend à fortifier la population, non pas en favorisant la venue de nombreux enfants, mais l'arrivée d'hommes dans la vigueur de l'âge, qui souvent, obligés de quitter des pays très-avancés en culture, où les rangs de la population se trouvent trop pressés, peuvent aider grandement au développement de l'industrie du nouvel Etat, en l'initiant en quelque sorte à une civilisation plus développée. Qu'on songe aux habitants des Pays-Bas, qui se transportèrent comme cultivateurs dans le nord de l'Allemagne au douzième siècle (1), et comme artisans au quatorzième et au seizième siècle en Angleterre; aux mineurs et artisans allemands, qui pendant le moyen âge colonisèrent la Hongrie, la Transylvanie (2) et la Pologne (3); aux *huguenots* français, qui se réfugièrent dans les pays protestants. Presque tous les princes remarquables de la Russie, depuis Ivan III, ont tâché d'appeler chez eux des colons allemands; c'est par le même motif que Pierre le Grand se refusait à rendre les prisonniers suédois (4). Les monarques prussiens ont cultivé avec une prédilection particulière la politique de l'*immigration* (5).

D'habitude, on accorde aux immigrants un certain nombre

d'années de franchise d'impôt et de service militaire : évidemment c'est là un procédé convenable, car on se borne à renoncer pendant un certain temps à un avantage dont on serait sans cela complétement privé. Lorsque la terre n'a encore presque pas de valeur dans les pays qui appellent les colons du dehors, on leur fait souvent, surtout à ceux qui possèdent des ressources, des concessions gratuites (6). — Les encouragements qui s'étendent beaucoup au delà sont d'un avantage fort douteux. On ne doit pas oublier qu'il n'y a aucun profit à accueillir des hommes qui ne possèdent point de capitaux ou qui ne sont pas de bons ouvriers; et ce n'est pas d'ordinaire la partie la plus recommandable de la population qui se décide à émigrer. Trop souvent ce parti est pris par des hommes qui n'ont pas réussi sur le sol natal, par leur propre faute, et qui transportent avec eux leurs mauvaises inclinations dans un monde nouveau (7). — Il ne s'agit pas ici de ceux que leurs convictions entraînent, qui émigrent pour maintenir la foi qui leur est chère : ceux-là, pourvu qu'ils sachent s'accommoder du milieu dans lequel ils se trouvent appelés à vivre, deviendront l'honneur et l'appui le plus solide de la colonisation (8). Il reste toujours à mesurer le danger qu'ils peuvent courir, alors qu'il s'agit de s'assimiler des conditions économiques entièrement différentes; ils sont, en effet, exposés à succomber sous la pression de ces circonstances, quels que soient leur caractère et leur aptitude (9).

Les puissances despotiques de l'Orient ont souvent essayé de s'assurer la possession de pays nouvellement conquis, en transplantant par masses les habitants les plus vigoureux de ces contrées dans des régions reculées de leur ancien empire. C'est ainsi que les Juifs furent emmenés en Assyrie et à Babylone, les Erétriens en Perse, les Arméniens par Abbas le Grand. Les Russes ont également entrepris une pareille transplantation sous le règne d'Ivan (10).

C. *Défenses d'émigrer*. Ces prescriptions, naturelles lorsqu'il s'agit de serfs, de vassaux, de paysans corvéables de l'Etat, étaient des mesures de police très-communes à l'époque du pouvoir absolu. C'est ainsi, par exemple, que Frédéric Guillaume Ier défendit sous peine de mort l'émigration de tout paysan Prussien; le même châtiment devait atteindre ceux qui l'auraient favorisée, une récompense de 200 thalers était accordée à quiconque mettrait la main sur un *émigré* (11). L'esprit de notre temps résiste de la manière la plus énergique à une pareille tyrannie, et, comme l'a dit *J.-B. Say*, une population exubérante que l'on empêche d'émigrer s'échappera toujours, quand ce serait par la porte de la tombe (12). D'un autre côté, quand on s'efforce d'empêcher le départ de ceux que les dissentiments politiques ou religieux décident à quitter le pays, on risque fort d'agir comme le médecin qui fait rentrer une éruption, et qui laisse envahir par le germe de la maladie tous les organes de la vie (13). Aussi, les pays qui regardent l'émigration comme un mal ne devraient-ils lui imposer aucune autre condition administrative que celle qui consiste à exiger une déclaration préalable de l'intention qu'on a conçue, et à ne délivrer le *passe-port* nécessaire que sur la preuve faite de l'acquittement de l'impôt, du payement des dettes, etc. (14). — C'est à un tout autre ordre d'idées qu'appartenaient les peines sévères portées à Athènes contre l'émigration après la défaite de Chéronée, alors que le découragement général menaçait l'Etat d'une dissolution complète (15).

(1) *Wersebe* (Uber die niederländ. Kolonien in Deutschland, II, 1826).

(2) L'immigration des soi-disant *Saxons* en Transylvanie commence entre 1141 et 1161, par suite de la grande inondation de la Hollande. V. *Schlözer* (Krit. Sammlungen zur Gesch. der Deutschen in Siebenbürgen, 1795).

(3) En Pologne, une masse de colons allemands s'établirent, durant le treizième siècle, sur les domaines de la couronne et du clergé. Ordinairement ils obtinrent des terres, moyennant des prestations personnelles

et un *cens* très-modéré ; ceux-ci ne commençaient à être exigés qu'au bout de huit ans, et sur un sol non défriché au bout de trente ans de franchise; en outre, ils furent régis suivant le droit allemand; l'autorité communale était allemande, etc. (*Roepell*, Gesch. v. Polen, I, 572, seq.).

(4) Plus tard l'envoyé de Pierre le Grand s'efforça d'attirer en Russie les Suédois que l'invasion russe avait empêchés de continuer l'exploitation de leurs mines, de leurs scieries, etc. (*Schlosser*, Gesch. des 18 Iahrhund. I, 205). Colonisation entreprise par Catherine, surtout sur le Wolga et dans les provinces méridionales de la Russie, depuis 1765 et 1783. — Vers 1830, on comptait 130,000 colons, allemands pour la plupart.

(5) Frédéric-Guillaume doit avoir employé, depuis 1721, 5 millions de thalers à l'établissement des colons; jusqu'en 1728, on avait accueilli seulement en Prusse 20,000 familles nouvelles (*Stenzel*, Preuss. Gesch., III, 412, seq.). Frédéric le Grand s'attacha surtout à retenir dans le pays les étrangers qui y venaient déjà périodiquement; ainsi les moissonneurs du Vogtland, dans les environs de Magdebourg, les maçons du Vogtland, dans les faubourgs de Berlin (1752). V. *Lamotte* (Abhandlungen, 1793, p. 160, seq.). On dit que Frédéric a établi 42,600 familles, pour la plupart étrangères, dans 539 villages.

(6) En Russie, l'empereur Alexandre promit aux colons (1803) la franchise entière d'impôts, pendant dix ans, un allégement d'impôts pour dix autres années, et l'affranchissement absolu du service civil et militaire ; en outre, 60 *dessaitines* de terre par famille, une avance de 300 roubles pour constructions et attirail d'exploitation rurale, ainsi que l'argent nécessaire pour vivre jusqu'à la première récolte. Le règlement de 1833 pour la Pologne est moins libéral : importation, en franchise, du mobilier, dispense du service militaire et remise de 6 années d'impôts; les cultivateurs qui prouvent la possession d'un certain capital obtiennent des *censives à perpétuité* (*czynsze wieczyste*). Le Brésil a offert (1820) aux immigrants des terres et la franchise d'impôts pendant dix ans. En Hongrie (1723), tout colon obtint une dispense d'impôts pour six ans, et tout artisan pour quinze ans (*Mailath*, OEsterreichische Geschichte, IV, 525).

(7) Plusieurs des colons établis par Frédéric le Grand tournèrent fort mal; ils n'avaient été attirés que par les distributions faites, et quand celles-ci furent consommées, ils s'inquiétèrent peu de travailler. Beaucoup d'entre eux s'imaginèrent que d'autres devaient, aux frais du Trésor, défricher la terre qu'on leur abandonnait gratuitement! *Dohm* vit des *colonies* qui avaient, en vingt ans, passé par quatre mains différentes. Le roi n'aurait-il pas mieux atteint le but, s'il avait employé à la colonisation les fils cadets des paysans prussiens? (*Dohm*, Denkwürd, IV, 390, seq.). On prétend que chaque famille de colons, dans la Prusse

méridionale et dans la nouvelle Prusse orientale, avait coûté 1,500 thalers (près de 6,000 fr.) au Trésor (*Weber*, Lehrb. der polit. OEkonomie, 1806, II, 172; *Fischer*, Cameral und Polizeirecht, I, 400, seq.).

(8) *Remontrans* hollandais, depuis 1619, en Sleswig; environ 11,000 *huguenots* établis depuis 1685 en Prusse; *Vaudois*, en Prusse, depuis 1686; habitants du pays de Salzbourg et du Palatinat, en Prusse. Pour un Etat, qui représente lui-même un principe politique ou religieux, cela peut être une question d'honneur, et alors c'est, sans contredit, une chose utile, d'offrir asile à ceux qui souffrent pour ce principe.

(9) Au sujet des colonies allemandes établies par *Olivarès* en Espagne, V. *Schloezer* (Briefwechsel, 1779, IV, 587, seq.). V. aussi l'ouvrage : Über Sitten, Temperament, etc. Spaniens von einem reisenden Beobachter in den J. 1777 und 1778 (Leipz., 1781, p. 260, seq.).

(10) *Karamsin* (Histoire de Russie, VII, 97, 424).

(11) Réglement de 1721. V. *Gervais* (Beitrag zur Kunde v. Preussen, II, liv. II, p. 150). Le *Landrecht* prussien en dispose autrement (II, tit. XVII, § 133, seq.). A Spire, on défendait d'émigrer encore, en 1765 et 1782, aux gens de bonne conduite, aux bons ouvriers et à ceux qui ne manquaient pas de ressouces.—V. dans le Rapport sur l'administration de *Colbert* (*L. Wolowski*, Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques, 1857) les mesures prises en France et en Italie pour empêcher l'émigration des ouvriers. — On connaît aussi, sous ce rapport, les prescriptions jalouses de l'ancienne législation anglaise.

(12) On voit s'accorder, sous ce rapport, les théoriciens modernes les plus divisés d'opinion. *Bentham*, par exemple, dit que défendre d'émigrer c'est changer l'Etat en prison. De pareils édits devraient commencer par ces mots : « Nous, etc., ignorant l'art de rendre nos sujets heureux; bien assurés que si nous leur laissions la liberté de fuir, ils iraient chercher des contrées moins opprimées, leur faisons défense, etc. » (Théorie des peines et des récompenses, 2e édit., II, 369). *L.-D. Haller* (Restauration der Staatswissench., I, 429, seq., 508) réclame aussi avec force la liberté d'émigration, quand ce ne serait que pour que chacun puisse, sans préjudice pour autrui, rechercher l'organisation politique qui lui convient. *J. Tucker* (Four tracts, 1774, p. 206) approuvait encore la loi anglaise qui interdisait l'émigration des ouvriers. V. aussi *J. Bodin* (De republ., I, 6).

(13) L'émigration interdite en Angleterre par Charles II (1637) (*Rymer*, Fœdera, XX, 143). On raconte que Cromwell et Hampden auraient été empêchés ainsi de quitter le pays; mais cette anecdote ne semble pas authentique (*Bancroft*, Hist. of the Un. St., I, 445). Antérieurement déjà, défense d'émigration prononcée par le roi de Norwége, par rapport à l'Islande (*Schlegel*, *Gragâs*, Comment. crit., p. 15).

(14) Certains gouvernements exigent encore la preuve que l'émigrant

sera accueilli dans sa nouvelle patrie, et qu'il possède de quoi couvrir ses frais de voyage. La menace de ne plus recevoir ceux qui voudraient revenir exerce très-peu d'influence, car, au moment du départ, les hommes s'abandonnent facilement aux plus brillantes espérances.

(15) V. *Lycurg.* (Adv. Leocrat., 52). — César défendit à tous ceux qui avaient rang de sénateurs de quitter l'Italie; les autres citoyens entre vingt et quarante ans ne doivent pas du moins s'absenter pour plus de trois ans. C'est pour le même motif que la durée du service militaire fut réduite (*Mommsen*, Roemische Geschichte, III, 491).

§ 257.

D. Les mesures d'*hygiène* et de police sanitaire ont une grande efficacité, non-seulement pour accroître le nombre des habitants, mais encore pour réaliser les heureuses conditions (§ 246) au milieu desquelles la population peut obtenir un développement salutaire.

E. Du reste, toutes les mesures que nous venons d'examiner reposent sur une condition préalable, sans laquelle elles poursuivraient vainement le but, à savoir que les moyens d'existence de la nation augmentent, ou du moins qu'ils soient répartis d'une manière plus égale. Là où ce progrès se réalise, l'accroissement de la population se produit de lui-même; là où il fait défaut, tout encouragement artificiel des nouvelles naissances ne fait que multiplier les victimes offertes à l'ange de la mort. — Une répartition plus égale ne saurait d'ailleurs que rarement, à elle seule, améliorer l'existence des citoyens (§ 204); le mal auquel on prétend porter ainsi remède ne fait qu'empirer, ou du moins il s'étend d'avantage (§§ 80-250). — Il en est tout autrement lorsqu'une répartition moins inégale accompagne le développement absolu de l'économie publique. — Nous verrons plus tard, par exemple, que la simple liberté de disposer du sol et d'exercer une industrie peut être plus nuisible qu'utile, s'il ne vient pas s'y joindre un nouvel essor donné à la production, tandis qu'au milieu de circonstances favorables,

de pareilles mesures réveillent une foule de forces engourdies, et que *le dividende* de l'économie générale croît dans une progression beaucoup plus rapide que le diviseur (§ 239).

MOYENS DE MODÉRER L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

§ 258.

A. Le moyen qui consiste à multiplier les empêchements que rencontre le mariage présente de graves difficultés dans les pays où les rangs de la population sont pressés, et qui d'ordinaire occupent un rang élevé de civilisation. L'Etat qui fait une pareille tentative essaye de remonter le courant, et, le plus souvent, on réussirait encore plutôt à étendre la limite des moyens de subsistance. Sans doute, si les anciens temps ont légué quelque mode particulier d'encouragement au mariage, il faudra l'abolir. Par exemple, un célibataire ne doit plus être traité comme un homme par la faute duquel il y aura une vieille fille de plus, mais plutôt comme une personne qui rend plus facile l'union conjugale de deux autres, mieux disposées au mariage (1). — Certains gouvernements ont assujetti le droit d'établir une famille à la preuve que l'on possède l'espoir fondé de pouvoir l'élever (2). — Mais il arrive rarement, et seulement dans des circonstances exceptionnelles, qu'on soit en mesure d'affirmer ou de dénier une pareille perspective, avec un certain degré de certitude (3). La vigueur et la capacité les plus réelles, qui promettent un large revenu, peuvent se trouver paralysées par la maladie ! Ce qu'on appelle une profession assurée (*un droit de maîtrise*, etc.) n'est pas moins sujet à s'évanouir, à moins que l'on ne possède un capital considérable, qu'on ne dispose d'une propriété importante, ou qu'on ne profite d'un privilége légalement garanti. *L'avoir* qu'exigent certaines législations est si peu important, qu'il suffirait à peine pour assurer l'entretien de la famille pour un très-petit nombre d'an-

nées (4), et cependant on a généralement décidé qu'il suffisait de prouver un tel avoir, pour avoir le droit absolu d'établir son domicile et de se marier : c'est seulement à défaut d'une pareille justification que l'on a besoin d'une autorisation spéciale. Mais à qui pourra-t-on confier le droit de la délivrer? D'habitude, c'est à la commune, parce qu'elle aura la charge d'assister la famille, si celle-ci tombe dans la détresse. Il est à craindre que cela ne conduise, d'ordinaire, à une appréciation trop rigoureuse, et surtout qu'un esprit local étroit n'empêche les postulants les plus laborieux et les plus habiles de s'établir, alors qu'ils seraient le mieux en état de fournir aux besoins de la famille; ils ont le tort d'éveiller la jalousie des *anciens* de la commune, qui redoutent la concurrence (5). — Si l'on confie à l'autorité publique le soin de prononcer, elle usera, en temps ordinaire, d'une telle libéralité, que le but de la loi sera complétement manqué; quelquefois, cependant, il en résultera des chicanes provoquées par ce qu'on appelle un intérêt de haute police.

Là où il existe encore des classes, des communautés, des corporations, qui possèdent une véritable indépendance, et dont les membres attachent une valeur réelle au lien qui les réunit, la chose va de soi. Le compagnon s'abstient du mariage tant qu'il n'a pas conquis la maîtrise, et, une fois qu'il est devenu maître, il exploite *le fonds d'or du métier* (6).

Mais partout où domine un prolétariat nombreux, quand il n'y a ni sacrifice personnel à faire, ni amélioration du sort à espérer, quand les besoins attachés à une condition, dont on craindrait de descendre, n'existent pas, et ne font point naître une certaine dignité personnelle, les entraves apportées au mariage sont impatiemment supportées, et l'on y tient habituellement fort peu la main (7). — La règle qui soulève le moins d'opposition, c'est la fixation d'une limite d'âge, au-dessous de laquelle il n'est pas permis, surtout aux hommes, de contracter

mariage (8); comme en général, quand il s'agit de priviléges, ceux qui se rattachent à l'âge exercent le moins de répulsion.

Quelque chose d'analogue résulte, dans la plupart des Etats modernes, des règlements relatifs à la conscription, qui opposent, surtout dans les pays nouveaux, un obstacle sérieux au développement de la population.

Le meilleur moyen pour empêcher de contracter mariage à la légère, c'est encore d'élever le niveau des besoins individuels (§ 163), naturellement, sous la condition qu'il ne s'agisse de créer que des besoins rationnels, qui contribuent à grandir la dignité humaine (9).

On a souvent combattu toute espèce d'entrave apportée au mariage, même celle qui résulte de l'empire que l'homme exerce sur lui-même, en prétendant que retarder ou empêcher l'union conjugale, c'est multiplier les séductions et amener la corruption. Nous ne devons pas oublier qu'il est des vices autres que ceux qui s'attaquent aux bonnes mœurs, et que la misère est fort mauvaise conseillère, surtout qu'elle ne saurait passer pour la sévère gardienne de la chasteté (10)!

En Prusse, en France, en Angleterre, on a renoncé à toute intervention de l'autorité dans le but de rendre l'union conjugale plus difficile à conclure (11), et personne ne saurait dire, en consultant les faits, que cette liberté absolue ait produit de mauvais résultats. Dans la Bavière Rhénane, placée sous un régime analogue, la charge de l'assistance publique ne s'élève en moyenne qu'à 36,6 pour 100 de celle que doivent supporter les sept autres cercles du royaume, et on n'y compte pas, relativement, moitié autant d'enfants naturels (12,13).

(1) En Irlande, l'absence d'un salaire attribué au clergé catholique, réduit à ne vivre que de droits perçus sur les mariages, les baptêmes, l'enterrement, etc., a produit un stimulant artificiel de l'accroissement de la population, dans les plus mauvaises conditions. V. § 254.

(2) Dans le Wurtemberg, on enjoignit pour la première fois, en 1663,

aux autorités de dissuader des mariages précoces; depuis 1712, il a fallu fournir la preuve de l'instruction religieuse et de la capacité de nourrir une famille pour obtenir la permission de se marier; en 1735, il fut défendu aux hommes de se marier avant vingt-cinq ans.

(3) La loi du Wurtemberg de 1833 interdit le mariage à ceux qui sont poursuivis, ou qui ont été condamnés depuis deux ans : pour vol en récidive, pour escroquerie ou mendicité, pour ivrognerie, fainéantise habituelle et vagabondage; et à tous ceux qui, dans le cours des trois dernières années, ont reçu des secours publics, à l'exception des victimes d'un accident ou d'un malheur immérités. — Aux termes du Règlement des pauvres de Saxe (1840), les hommes qui reçoivent des secours ne peuvent se marier que s'ils prouvent que leur situation doit s'améliorer, et qu'ils n'auront plus besoin à l'avenir de recourir à l'assistance publique.

(4) En Bavière (1er juillet 1834), le droit d'établir le domicile est acquis par une possession immobilière, libre de toute dette, qui paye 1-2 florins d'impôt, dans les communes rurales (plus dans les villes), ou bien par l'acquisition d'un *droit réel* à l'exercice d'une industrie, enfin en vertu d'une *concession* personnelle de métier, qui assure les moyens d'existence. Un simple impôt de 1 florin représente environ un avoir de 800 florins (1,720 fr.). Dans d'autres cas, il dépend de la commune de reconnaître « des *moyens d'existence* pleinement et constamment assurés; » on doit spécialement prendre en considération la bonne renommée, les dépôts faits d'une manière régulière à la caisse d'épargnes, etc., et, en cas de concurrence, la préférence doit être acquise aux anciens militaires, et à ceux qui ont fidèlement servi leurs maîtres pendant quinze ans. — Dans le Wurtemberg (1833), on regarde comme une garantie suffisante des moyens d'existence : la capacité personnelle pour exercer un art libéral ou pour suivre une carrière scientifique, pour entreprendre le commerce, un métier, l'agriculture ou quelque autre branche industrielle, qui suffise à l'entretien d'une famille; ou la possession d'un avoir fixé, suivant les localités, à 1,000, 800 ou 600 florins (2,300, 1,720 et 1,290 fr.). (La loi de 1828 n'exigeait que 800, 600 ou 400 florins.) — Dans le pays de Bade (1831) on regarde comme un avoir qui présente une garantie d'avenir : 1,000 florins dans les quatre plus grandes villes, dans les dix autres, moins grandes, 600 florins, et dans le reste des communes, 300 florins; dans la Hesse Électorale (1840) 150 thalers (environ 560 fr.) (pour les petites communes rurales); jusqu'à 1,000 thalers (3,750 fr.), Cassel. Plusieurs lois exigent une conduite irréprochable, et la commune peut souvent dispenser des autres conditions matérielles.

(5) Exemple remarquable dans *Rau* (Lehrb., II, § 15 *a*, note *b*).

(6) Les professions où règne un certain esprit de corps, par exemple

les employés, et plus encore les officiers, se soumettent aujourd'hui encore, assez volontiers, à des conditions restrictives, imposées par l'autorité, en ce qui concerne le mariage; et le clergé catholique admet une interdiction absolue. De pareilles mesures contribuent ordinairement à tracer une ligne de démarcation entre ceux qu'elles concernent et la nation en général. On sait combien les opinions théologiques du moyen âge, au sujet de la souveraineté morale exercée sur soi-même, ont donné de développement au célibat volontaire. L'ordre des Franciscains, à lui seul, a compté à une époque 150,000 moines et 28,000 religieuses, sans y comprendre les frères pénitents (*Helyot*, Gesch. der Kloster-und Ritterorden, V, 33). La rigueur du jeûne pouvait également (selon *Villermé*) être regardée comme un obstacle « *préventif.* »

(7) La disposition des lois prussiennes qui autorise les parents et les tuteurs à former opposition au mariage pour cause de moyens d'entretien insuffisants, d'inclinations très-vicieuses, de maladie, etc., peut devenir un obstacle dans les classes supérieures et parmi la bourgeoisie, mais difficilement en ce qui concerne le prolétariat.

(8) Wurtemberg et Bade exigent vingt-cinq ans; vingt-un ans suffisent en Saxe et pour Hesse-Darmstadt, vingt ans en Autriche, dix-huit seulement en Prusse.

(9) *Malthus* (Principle of population, IV, ch. XIII). — Nous devons ajouter à ce que dit *Roscher*, que pour remédier au mal, c'est surtout le sentiment moral et l'idée du devoir qu'il faut réveiller. La doctrine du *sacrifice*, qui est l'âme du christianisme, exercera la plus salutaire influence pour empêcher les unions contractées à la légère et la naissance des enfants condamnés à une horrible détresse. Pour dominer les entraînements de la passion, il faut leur opposer un sentiment supérieur, et la *souveraineté morale* de l'homme peut seule mettre un frein aux appétits dont on chercherait vainement l'apaisement dans la doctrine de l'intérêt (*Périn*, Les économistes, les socialistes et le christianisme, 1849). — Cet écrivain n'est pas toujours juste pour ce qu'il appelle à tort l'*économie politique anglaise*; il en méconnaît souvent les tendances véritables, mais les idées qu'il développe méritent attention et sympathie. — V. surtout le dernier chapitre (p. 131, seq.).

(10) *Malthus* (*loc. cit.*, IV, ch. IV-V). En général, c'est une grande erreur d'imaginer que les fautes se multiplient ou diminuent avec les tentations. En Irlande, les fermiers conservent souvent leurs domestiques et servantes, même après que ceux-ci se sont mariés. Mais cette facilité de légaliser à chaque moment la faute commise y augmente dans une proportion terrible le nombre des unions libres (*Meidinger*, Reise, II, 187, seq.). Dans le pays de Göttingue, où les campagnards se marient en moyenne beaucoup plus tôt que dans la contrée de Calenberg, les naissances illégitimes, etc., sont plus fréquentes.

(11) *Malthus* lui-même ne songeait à aucun autre obstacle légal à opposer au mariage, que celui qui consiste à refuser l'assistance publique à partir d'un certain délai (Princ. of popul., IV, ch. VIII ; V, ch. II).

(12) *Rivet* (Archiv. der polit. OEkon., N. F., I, 39) ; *Schütz* (Tübinger Zeitschr. für d. gesam. Staatswissensch., 1848, p. 25, seq.) ; *Kolb* (Handbuch der vergleichenden Statistik, 1857).

(13) On peut voir jusqu'à quelles absurdités odieuses peut conduire un principe matérialiste, naïvement appliqué ! *Weinhold* recommande un moyen matériel pour restreindre la multiplication des enfants, c'est le procédé de l'*infibulation*, pratiqué sur les garçons de quatorze ans. Ce régime serait maintenu jusqu'au moment où le jeune homme posséderait un avoir suffisant pour se marier, ou pour élever des enfants illégitimes. — Punition sévère et visitation fréquente pour prévenir toute contravention. — *Weinhold* prétend avoir pratiqué cette opération sans le moindre inconvénient pour la santé (Von der Uebervölkerung in Mitteleuropa, 1827 ; Ueber die Population und Industrie, 1828 ; Ueber das menschl. Elend welches durch Missbrauch der Zeugung herbeigeführt wird, 1828 ; Das Gleichgewicht der Bevölkerung als Grundlage der Wohlfahrt, 1829). Les anciens paraissent avoir employé un procédé analogue pour les acteurs esclaves ; *Juvénal* (VI, 73) « Solvitur his magno comædi fibula » (*Winkelmann*, Monumenti antichi inediti, Tav., 188).

§ 259.

B. Il est évident que l'émigration d'un pays où la population surabonde (1) peut être avantageuse à l'émigrant (§ 177). Quiconque sait prier et travailler se corrompra difficilement en se livrant à la colonisation agricole. Quand il s'agit de défricher le désert, il faut que la plupart des vices du *prolétariat* disparaissent à ce contact. On ne peut guère concevoir une convoitise jalouse ou commettre un vol, et on trouve fort peu l'occasion du jeu, de l'ivrognerie, de l'impudicité, ou des rixes ; il faut être assidu au travail, et le labeur comme l'économie rencontrent une récompense immédiate. On ne saurait éviter le mariage ; les enfants, loin d'être une charge, apportent une douce distraction au milieu de la solitude, et bientôt ils aident à la besogne. Le colon qui appartient à la petite bourgeoisie est celui qui fait les progrès les plus notables. Il

lui faut de longues années d'un dur travail, pour arriver au point où l'existence peut lui sembler agréable ; mais ses enfants, qui dans sa patrie risquaient de grossir les rangs des prolétaires, peuvent compter sur un avenir assuré. Le petit capital du père, qui aurait à peine suffi pour les élever sur le sol natal, devient le germe de nombreux ménages, bien montés, et environnés d'une véritable aisance (2).

Les choses se passent autrement pour la masse de la nation, qui demeure dans le pays. Du moment où le peuple voit s'ouvrir devant lui la perspective d'une émigration régulière, s'il n'intervient aucun changement de nature à relever le niveau des habitudes d'existence, on voit d'ordinaire le désir du mariage et les espérances qui s'y rattachent prendre un tel essor, que la lacune causée par le départ d'un certain nombre d'habitants ne tarde pas à être comblée, et au delà (3). Car il est beaucoup plus difficile que ne se l'imaginent d'ordinaire les personnes étrangères à ces matières, d'arriver à ce que l'émigration s'élève, dans des pays comme l'Allemagne, jusqu'à balancer l'excédant annuel des naissances sur les décès (4). — Personne ne saurait penser, non plus, que les hommes qui ne sont bons à rien chez nous puissent servir à quelque chose dans les colonies. Combien les colonies anglaises ne se débattent-elles pas contre les envois de la population des maisons de pauvres, que prétend leur faire la mère patrie ! Ceux qui sont le plus disposés à émigrer, ce sont les paresseux, les hommes qui ne savent jamais se fixer à une idée, les pères de famille chargés de nombreux enfants, et les hommes voués à l'industrie, quand quelque révolution subie par celle-ci leur a enlevé le pain quotidien ; — mais aussi ce sont ceux qui trouvent le plus difficilement à s'employer, de l'autre côté des mers (5). La plupart des colonies se refusent de recevoir, à leurs frais, les hommes qui ont dépassé la quarantaine. Mais l'ouvrier jeune, qui est vigoureux et capable, ne manquera pas d'occupation lucra-

tive dans son propre pays; les rangs pressés de la population n'écrasent guère que les faibles.

Que l'on songe enfin aux capitaux considérables qu'exige d'abord le transport, et puis l'établissement des émigrants. Si ceux-ci emportent avec eux, en moyenne, un capital supérieur à celui qui revient, par tête, au reste de la nation (6), toute émigration qui réussit ne pourra que détériorer la proportion établie entre l'ensemble des consommateurs et la somme des capitaux. La portion du peuple qui abandonne le pays peut s'en trouver à merveille, mais la masse, qui ne prend pas la même route, se trouvera plus pauvre en capitaux et en hommes aptes au travail; elle comptera beaucoup plus de malheureux ayant besoin d'assistance. — L'inquiétant contraste d'une richesse excessive et d'une misère extrême ne fait alors qu'éclater plus vivement encore, car c'est la petite classe moyenne qui fournit presque à elle seule le contingent des nouvelles colonies agricoles; les gens fort riches ne veulent pas, et les prolétaires ne peuvent pas, d'habitude, contribuer à les fonder (7).

(1) V. *R. Mohl* (Tübinger Zeitschr. für Staatswissensch., 1847, p. 320, seq.); *W. Roscher* (Nationalœkonom. Ansichten über d. deutsche Auswanderung : Deutsche Vierteljahrsschrift, 1848, n° 43, p. 96, seq.), et l'ouvrage récent du même : Kolonien, Kolonialpolitik und Auswanderung (2e éd., 1856, p. 342, seq.).

(2) Les enquêtes parlementaires prouvent que l'ouvrier irlandais s'améliore souvent, au bout de peu d'années, dans l'Australie, au Canada, etc., à tel point que l'on peut à peine le distinguer de l'Anglo-Saxon : il devient assidu au travail, ne compte que sur lui-même, etc. (Edinb. Rev., 1850, p. 25).

(3) *E.-G. Wakefield*, qui a d'ailleurs exposé d'une manière si remarquable la théorie de la colonisation, croit que par une bonne direction donnée à l'émigration, chaque peuple peut régler à volonté les conditions de la population. Si l'on contracte, par exemple, dans un pays 10,000 mariages par an et que ces 10,000 couples soient aussitôt envoyés dans une colonie, la mère patrie sera entièrement privée d'habitants, au bout de soixante ou soixante-dix ans. Personne naturellement ne saurait songer à une pareille extrémité ; mais cela indique la voie : en la suivant il est facile d'atteindre une certaine limite, qu'on regarde

comme désirable. Si l'émigration a jusqu'à présent si peu empêché l'accroissement de la population, la faute est, selon *Wakefield*, à ce qu'on a gaspillé les ressources de la colonisation, en expédiant des enfants, des vieillards, etc., qui ne pouvaient plus exercer d'influence sur la population, ou qui ne le pouvaient pas encore (England and America, 1829). — Evidemment, on néglige ainsi le point capital, c'est qu'au fond il n'y a pas d'*âge normal* fixe pour le mariage, etc. Supposons, par exemple, que les hommes aient attendu leur trentième, les femmes leur vingtième année, pour contracter l'union conjugale : l'Etat expédie désormais à ses frais en Amérique les personnes valides, aussitôt cet âge atteint; quel en sera l'effet? Une forte hausse du salaire, la facilité ouverte, dans des conditions nouvelles, pour élever une famille; cela porterait aussitôt beaucoup d'hommes de vingt-neuf ans à se marier avec des femmes de dix-neuf ans, etc.

(4) *B. Franklin* évaluait, en 1751, le nombre total des Anglais habitant les colonies de l'Amérique du Nord à 1 million, dont seulement 80,000 avaient immigré. Les Etats-Unis, cette « terre promise des Européens » las de leur patrie, ont reçu, de 1790 à 1840, environ 1 million 1/2 d'immigrants. Du 3 septembre 1843 au 31 décembre 1856, 3,628,376, dont 2,180,643 du sexe masculin et 1,457,933 du sexe féminin ; l'Angleterre leur en a expédié, de 1825 à 1842, 497,638 (*Tucker*, Progress of the Un.-St., ch. x). Toute l'émigration de l'Empire britannique, qui possède indubitablement les plus grandes colonies, la plus forte marine, etc., ne s'élevait en moyenne, de 1825 à 1835, qu'à 55,000 individus environ ; de 1836 à 1845, à plus de 80,000; pour 1845 seul, à plus de 90,000 : tandis que l'excédant annuel des naissances sur les décès s'élevait, pour l'Angleterre et le pays de Galles, à plus de 103,000, d'après la moyenne de 1831 à 1840. — Dans ces dernières années, des stimulants extraordinaires ont changé ce rapport, notamment la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie, et la grande famine de l'Irlande. Aussi a-t-on compté :

En 1847,	au moins	258,000	émigrants,
En 1848,	—	278,000	
En 1849,	—	299,000	
En 1850,	—	280,000	
En 1852,	—	368,000	
En 1853,	—	329,000	
En 1855,	—	176,000	

pendant que l'excédant des naissances sur les décès s'élevait, en 1852, à 225,000 environ. D'après les relevés officiels, le Royaume-Uni a compté, de 1814 à 1855, en somme 4,293,765 émigrants, dont 2,621,609 dans les neuf dernières années; les chiffres commencent à décliner.

En ce qui concerne l'Allemagne, *Gabler* dit (*Hübner*, Iahrb. der Volkswirthsch. und Statist., I, 263, seq.) qu'avant 1844, l'émigration annuelle

n'a jamais dépassé le chiffre de 33,000; par contre, le nombre des émigrants s'élevait à :

43,000 en 1844,	82,000 en 1850,
67,000 en 1845,	112,000 en 1851,
94,000 en 1846,	162,000 en 1852,
109,000 en 1847,	156,000 en 1853,
81,000 en 1848,	250,000 en 1854.
89,000 en 1849,	

pendant que l'accroissement naturel de la population était, en Prusse seulement, d'environ 150,000 âmes par an ; en Saxe (1834-1849), de plus de 18,000, et dans l'Allemagne entière, probablement au moins de 300,000. A New-York, on comptait en 1852 = 118,600 immigrants allemands; en 1853 = 119,500; en 1854, au delà de 178,000, mais ce chiffre tombe, pour les émigrants allemands aux Etats-Unis, à 71,918, en 1835, et à 72,028 en 1856. — Qu'on émigre, en général, aujourd'hui plus que jadis cela s'explique facilement par l'amélioration des moyens de communication. On comptait, il y a un siècle, que l'Europe envoyait annuellement au moins 100,000 hommes dans les colonies des deux Indes. L'émigration seule vers la partie hollandaise des Indes orientales s'élevait en 1700-1719 en tout à 105,792, en 1747-1766 à 162,598 (*Saalfeld*, Gesch. des Hollaend. Ostindiens, II, 189). Il ne faut pas méconnaître, du reste, qu'une disposition à quitter à la légère son pays, comme celle qui existe aujourd'hui dans une grande partie de l'Allemagne (en Angleterre elle domine surtout parmi les Irlandais) doit éveiller de graves soucis. Dans les pays de race romane et slave, l'émigration est demeurée jusqu'ici insignifiante.

(5) Pendant que, par exemple, le travail était très-demandé en Australie, trois vaisseaux du gouvernement arrivèrent avec des émigrants : l'un portait des journaliers de la campagne anglaise, le second d'anciens ouvriers de fabrique, et le troisième des Irlandais. Les journaliers agricoles furent rapidement enlevés dès les premiers jours (*were rapidly engaging*); les ouvriers de fabriques, avec un empressement modéré (*only tolerably well*) ; quant aux pauvres Irlandais, la moitié ne trouvèrent point d'emploi et tombèrent à la charge de l'assistance publique (*Merivale*, Lectures on colonization and colonies, II, 301, seq.). — V. les curieux détails fournis sur la colonisation de l'Algérie, dans le rapport de *M. L. Reybaud*, alors représentant à l'Assemblée législative (1850), et dans plusieurs écrits du maréchal *Bugeaud*.

(6) Les premiers 21,000 colons de la Nouvelle-Angleterre auraient apporté environ un million de dollars (*Bancroft*, Hist. of the Un.-St.). A Quebec, on attribuait aux 50,000 personnes qui ont immigré en 1832 un avoir de 3 millions de dollars. Quant aux immigrants allemands, on estime qu'ils apportent en moyenne 200 dollars, soit 280 thalers, à quoi il aut ajouter environ 40 thalers pour le passage, donc en somme 320 thalers (environ 1,200 fr.). Cela paraît beaucoup, bien que les don-

nées allemandes soient en général trop basses, parce que l'émigrant n'a jamais d'intérêt à exagérer son avoir, mais souvent à le dissimuler. Ainsi, on a compté comme ayant émigré de la Prusse, en 1848-1849, 8,780 personnes, avec 1,713,370 thalers; ce serait 195 thalers par tête (Amtl. Tabellen für 1849, I, 290). — La Bavière a vu partir, entre 1844 et 1851, 45,300 personnes avec autorisation officielle, et l'avoir emporté aurait été de 19,233,000 florins, donc 424 florins par tête (Beitraege zur Statist. des Koenigreichs Bayern, III, 322, seq.). — Le montant moyen de la fortune des émigrants paraît décroître; il en résulte que l'émigration puise de plus en plus dans les couches plus profondes de la société (*Hermann*, Beweg. der Bevoelk., p. 26, seq.). En tout cas on ne risque point de rien exagérer en supposant que l'émigration allemande enlève annuellement de 20 à 30 millions de thalers (75 à 112 millions de fr.). Un capital moins fort pourrait suffire, pour l'émigration seule. Le gouvernement anglais a dépensé, en 1823, pour les colons qu'il a établis au Canada, 22 livres sterl. par tête, y compris les vaches, le blé de semence, les instruments agricoles, les secours pour constructions de logements et les vivres pour douze mois, dont ils furent pourvus. D'après l'Edinb. Rev. (dec. 1826), on aurait pu faire face à ces dépenses avec 15 livres sterl. 4 sch. Et si l'on réfléchit que plusieurs de ces colons firent venir plus tard à leurs propres frais jusqu'à cinq fois autant de parents, etc., la dépense nécessaire par tête semblerait très-minime! Elle ne s'éleverait pas au delà de ce qu'aurait coûté l'entretien, durant une année, dans la maison de pauvres.

(7) *J.-S. Mill* prétend que quand il émigre plus de capitaux que d'hommes, la pression commune que les uns et les autres exercent sur les forces naturelles du pays qui les expédie doit décroître (Princ., IV, ch. v, 1). V. aussi *Hermann* (*loc. cit.*, p. 28, seq.).

§ 260.

Tous ces dangers disparaissent, lorsque la portion de la nation, qui s'est transportée ailleurs, conserve des relations intimes, au point de vue économique, avec la mère patrie (*émigration colonisatrice*). — Non-seulement le départ d'une partie des habitants y laisse plus d'espace (*elbow-room*), mais il survient une *demande* plus active de produits fabriqués et une *offre* plus abondante de produits bruts, qui permettent à la population de se développer (1). L'Angleterre a profité jusqu'ici de cet avantage dans la plus large mesure, tandis que l'Allemagne

en a été presque entièrement privée. Nos émigrants qui partent pour la Russie, l'Amérique, l'Australie, l'Algérie, sont désormais, eux et tout ce qu'ils possèdent, comme perdus pour leur patrie : ils deviennent les clients et les fournisseurs d'autres peuples, fréquemment nos rivaux et nos ennemis (2, 3).

Les choses se passeraient tout autrement si le flot de l'émigration allemande s'écoulait vers des *colonies allemandes*, vers celles, par exemple, que l'on pourrait établir dans les contrées fertiles et presque désertes de la Hongrie, dans les provinces polonaises, qui appartiennent à l'Autriche et à la Prusse, enfin dans ces régions de la Turquie, destinées (*Dieu le veut*) à devenir un jour l'héritage de l'Allemagne. On pourrait créer ainsi une Allemagne nouvelle, qui l'emporterait en étendue, en richesse et en puissance sur l'ancienne Allemagne, et qui formerait un boulevard invincible pour la couvrir de tout péril dont elle pourrait être menacée du côté de la Russie et du côté de la Pologne.— Ces pays pourraient être utilisés par notre économie nationale, comme la vallée du Mississipi et les contrées lointaines de l'Ouest le sont par les Etats-Unis, et surtout en ce qui concerne, de fait, l'exploitation exclusive. Sans doute on ne pourra, en toute conscience et avec plein espoir de succès, inviter les émigrants à peupler ces régions, que quand le sol sera préparé pour les recevoir : il faut qu'ils y rencontrent, dans toute leur plénitude, les garanties légales, surtout pour le droit de propriété qu'ils doivent y acquérir, en même temps la liberté personnelle, religieuse, et si ce n'est la liberté politique, du moins la liberté communale (4). Trouverait-on également dans d'autres parties du monde des pays appropriés à la *colonisation allemande*, dans le sens large du mot ? Le climat et le sol de ces contrées devraient se prêter à l'économie rurale, conduite à la manière allemande (5) ; il faudrait qu'elles fussent situées sur une côte d'un abordage facile, et pourvues de cours d'eau navigables à l'intérieur. Non-seulement il faudrait

que les Allemands y fussent réunis en nombre considérable, mais le reste de la population ne devrait pas posséder, au même degré, le développement politique et le sentiment national; autrement, au bout de peu de temps, on risquerait fort de voir nos émigrants se *dégermaniser* (6).

Du reste, des colonies allemandes rencontreraient dans les régions méridionales, même plus tempérées, telles que le Chili, Buenos-Ayres et le Brésil, les obstacles qui ont entravé depuis plusieurs siècles la formation de la marine militaire de *l'Allemagne*; elles auraient aussi à compter avec la jalousie des anciennes puissances coloniales et des Etats-Unis (7). Nous ne devons pas oublier que depuis Raleigh jusqu'à nos jours, presque toutes les spéculations faites en vue d'établir des colonies, qu'elles aient été tentées par des particuliers ou par des associations, ont échoué comme entreprises commerciales. D'habitude, ce n'est qu'à la seconde génération que l'on peut recueillir le fruit des sacrifices que nécessite un pareil établissement; et cette patiente attente, ces espérances d'avenir, ne sont guère conformes au génie de notre époque. Il n'est pas de colonie qui n'ait eu à traverser sa période critique, pendant laquelle les fondateurs ont désespéré de tout. Au dix-septième siècle, cela pouvait être moins périlleux, car ils étaient condamnés à persévérer. Aujourd'hui, on risquerait fort de voir les émigrants se disperser et chercher une existence plus facile dans des colonies déjà établies, et qui nous sont par conséquent étrangères. Cependant, il faut que l'Allemagne se hâte, si elle ne veut pas se voir enlever par d'autres peuples, plus entreprenants et plus résolus, jusqu'aux dernières localités sur lesquelles on peut asseoir une espérance légitime de succès (8, 9).

(1) *Torrens* (The budget: on commercial and colonial policy) démontre qu'aucune espèce de commerce n'est plus avantageuse à la produc-

tion et plus capable d'accroissement, que l'échange de vivres et de matières brutes contre de produits fabriqués.

(2) On ne doit pas se laisser induire en erreur par les chiffres *proportionnels*. — Aux Etats-Unis l'importation s'élevait pour les provenances :

	D'Angleterre.	De France.	Des villes Anséatiques.
	Millions de dollars.		
1840-1841.	51	24	2,450,000
1849-1850.	85	27 6/10	8,780,000
1852-1853.	133 1/5	33 1/2	13,840,000

Ainsi donc, l'exportation *absolue* des villes Anséatiques ne s'est accrue en douze années que de 11,400,000, celle de France, à peu près de la même somme (sans aucune émigration), et celle de l'Angleterre pour une somme plus que septuple (*Roscher*, Kolonien, p. 357).

(3) D'ailleurs, la situation des émigrants allemands paraît peu rassurante au point de vue national. La plupart n'ont reçu qu'un degré de culture, qui ne saurait opposer aucune résistance à l'influence intellectuelle des Anglo-Américains ; par exemple, la belle littérature de leur ancienne patrie est pour eux comme si elle n'existait pas. La seule tendance nationale qui se maintienne opiniâtrément parmi eux, c'est l'esprit de désaccord. Il faut bien qu'au bout de peu de générations, après une triste et équivoque période de transition, ils perdent tout caractère germanique. Dans l'Ohio, on rencontre même rarement des noms allemands sur les listes des employés publics, tandis que le nombre d'Allemands est très-considérable sur la liste de pauvres de New-York !

(4) V. *Fr. List*. (Deutsche Vierteljahrsschr., 1842, n° 4) ; *Dieterici* (Uber Aus- und Einwanderungen, 1847, p. 18).

(5) Et non la petite côte de Mosquito.

(6) Les Allemands ont conservé avec autant de persistance leur nationalité en Hongrie, en Transylvanie, dans les provinces de la Baltique, qu'ils l'ont perdue rapidement en Pensylvanie !

(7) Qu'on se rappelle seulement le projet d'une compagnie belge-indo-orientale, que l'Autriche ne put pas exécuter au commencement du siècle dernier.

(8) V. *Wappaeus* (Deutsche Kolonisation und Auswanderung, 1846).

(9) Les ouvriers, qui émigrent seulement pour une certaine saison de l'année, ou pour une partie de leur vie (§ 177), restent d'ordinaire en relation économique avec leur patrie. Mais il y a là un grand danger, quand le débouché habituel se ferme subitement. Les Grisons s'étaient habitués, durant le dix-septième siècle, à se rendre pour quelque temps, quelquefois au nombre de 1,000 à la fois, sur le territoire de Venise, comme cordonniers, etc. Le coup leur fut d'autant plus sensible lorsque Venise expulsa toutes ces familles (1766). C'est de cette époque que datent les nombreux établissements de confiseurs suisses dans les diverses

villes de l'Europe (*Roeder* und *Tscharner*, Der C. Graubündten, I, 56). Ainsi, l'entretien des troupes au service des puissances étrangères fournissait au centre de la Suisse une importante ressource. Durant la guerre de 1690 et dans les années suivantes, on comptait environ 30,000 Suisses qui servaient dans l'armée française. A la veille de la Révolution leur nombre s'éleva, même en temps de paix, au moins à ce chiffre, en France, en Italie, en Espagne et en Hollande (*Meyer v. Knonau*, Gesch. der Schweiz. Eidgenossensch., II, 104, 464). Rien d'étonnant, par conséquent, si la suppression des gardes suisses causa une forte crise. — Expulsion des Tessinois de la Lombardie, en 1853.

§ 261.

La question de savoir ce que l'Etat peut raisonnablement faire pour *l'émigration* recevra naturellement une réponse différente, selon qu'il s'agira d'une mesure purement *négative* (§ 259), ou bien de colonisation véritable (§ 260). — Pour donner à celle-ci une impulsion utile, il faut de telles avances de capital et un tel sacrifice de travail, que l'Etat seul, chez nous, est en mesure de s'en occuper, et même, pour le faire sur une large échelle, il faudrait la réunion de plusieurs Etats. Qu'on ne s'y trompe point ! Nos émigrants s'engagent volontiers sur la première perspective qui leur promet un heureux avenir; mais quant à savoir s'ils conserveront des relations intimes avec le vieux sol natal, ou bien si leurs enfants perdront jusqu'au souvenir de la patrie, cela leur est d'ordinaire complétement indifférent, et quand on connaît le degré de culture de beaucoup d'entre eux, on ne saurait s'en étonner. Ainsi donc si l'Allemagne veut réunir dans une colonie allemande, c'est-à-dire, *nouvelle* (1), les enfants qui se séparent d'elle, il faut qu'elle fasse des sacrifices, afin de leur offrir au moins les avantages qu'ils pourraient obtenir dans les anciennes colonies, mises depuis longtemps en plein développement par les peuples étrangers. Qui veut récolter ne doit pas regretter les frais de la semence (2). De grands sacrifices consentis dans ce but ne manqueraient pas, en leur donnant une bonne di-

rection, de rencontrer une large rémunération. Sans doute, il ne faudrait pas songer à l'amortissement direct d'une pareille dépense ; mais l'augmentation des droits de douane et du produit des impôts indirects ne tarderait pas à fournir une ample compensation.

Par contre, toute assistance coûteuse de l'Etat, pour une œuvre d'émigration purement négative, serait ordinairement une grande faute. Qui pourrait condamner les membres de la grande famille nationale, qui désirent ou qui doivent demeurer fidèlement attachés au toit paternel, à payer tribut à ceux qui le délaissent pour toujours ?

Les plus simples sentiments d'humanité ne permettent point de fermer les yeux sur le mouvement de l'émigration, en l'abandonnant à tous les hasards d'une imprévoyante liberté. Il faut, au contraire : multiplier les renseignements, afin de détruire les illusions de l'ignorance et les rêves chimériques que l'éloignement fait naître ; châtier sévèrement toute tentative de *traite des blancs ;* exercer une active surveillance sur les bâtiments destinés au transport des émigrants ; astreindre les consuls accrédités en Amérique, etc., à venir obligatoirement en aide, de conseil et de fait, aux nouveaux débarqués, et à les couvrir d'une protection efficace. — La législation de Brême se recommande surtout comme un véritable modèle à suivre en cette matière ; elle a réellement servi à faire de ce port le principal lieu de passage des émigrants de l'Allemagne (3). D'après les règlements des 1er octobre 1832, 19 juin 1834, 9 avril 1849, complétés par l'ordonnance du 14 juillet 1854, il est prescrit, entre autres, ce qui suit : Il n'est permis de recevoir les passagers et de traiter avec eux de leur transport, qu'au citoyen de Brême, de bonne renommée, qui a déposé une caution de 5,000 thalers (18,750 francs). — Chaque passager doit avoir à sa disposition au moins un espace de 12 pieds carrés de surface, et de 6 pieds de haut. Il faut que les approvisionnements soient com-

plets, pour la plus longue durée possible de la traversée; ainsi, par exemple, on compte pour un voyage, au nord de l'équateur, treize semaines. En même temps, l'armateur doit garantir, au cas où quelque accident survenu au navire l'empêcherait d'arriver à destination, de rembourser le prix du passage et de payer en outre de 20 à 40 thalers (75 à 150 francs) d'indemnité à chaque émigrant, suivant la longueur du trajet, afin de le mettre à même de couvrir les frais de sauvetage, et de lui permettre de faire face aux dépenses d'entretien et à ceux que nécessite la continuation du voyage. Ces prescriptions sont contrôlées, au moyen d'une inspection régulière des navires, et une commission spéciale, composée de sénateurs et de membres de la Chambre du commerce, exerce une haute surveillance (4). — Parmi les règles admises en Angleterre (5), il en est une qui mérite d'être signalée et qui fournit un exemple bon à suivre ; le gouvernement charge tous ses agents officiels au Canada, etc., de prêter leur concours gratuit aux émigrants ; mais, pour empêcher ceux-ci de se transformer, à leur grand détriment, en traînards indolents ou dissolus, les fonctionnaires refusent toute espèce d'aide à ceux qui n'ont pas quitté, au bout de huit jours, le port où ils sont débarqués, et qui ne peuvent pas justifier leur présence par des motifs valables.

(1) Il y aurait déjà un grand avantage à voir les nombreux émigrants allemands se rencontrer dans la même région, et arriver ainsi à en faire un *État allemand*. Pour diverses raisons, le Wisconsin se prêterait le mieux à une pareille entreprise.

(2) Dispositions prises pour livrer aux colons des terres bien explorées et délimitées, pour faire accomplir par des hommes déjà acclimatés les premiers travaux, qui sont le plus nuisibles à la santé, du défrichement et de la construction des habitations, pour acheter en gros tout l'attirail nécessaire à l'agriculture, etc.

(3) Il est passé, en 1854, en fait d'émigrés allemands :

Par Brême..	76,875
Par Hambourg..	50,891
Embarqués par voie directe . . .	31,310

Par le Havre	95,894
Par Anvers	25,843
Autres ports.	2,500

Le commerce de Brême est devenu florissant, grâce au transport d'émigrants, comme le commerce des villes maritimes de l'Italie l'était devenu au moyen âge, grâce au transport des *Croisés*. Il arrive ici, et cela se rencontre fréquemment, qu'un véritable sentiment d'humanité s'allie avec un avantage économique.

(4) Pareils règlements : à *Hambourg*, du 3 juin 1850, amendé le 26 février 1855 ; en France, du 15 janvier 1855 ; dans les Etats-Unis de l'Amérique, du 2 mars 1855 (V. *Hübner*, Statistisches Jahrbuch, 1856, p. 289).

(5) V. *M'Culloch* (Dictionnaire, au mot Colonies, 9) ; *Georges IV* (c. XXI). La loi du 30 juin 1852 pousse très-loin une vive sollicitude pour le sort des émigrants. Elle compte 91 articles et 11 dispositions additionnelles, et va jusqu'à prescrire la forme du billet délivré pour faire le trajet. L'ancienne loi de 1803, faite d'après l'avis de la *Highland-society* d'Ecosse, était, en apparence, conçue dans l'intérêt des émigrants ; mais elle multipliait des exigences calculées, car ceux qui l'avaient conseillée désiraient arrêter l'émigration. Aussi, dans la pratique, cette loi fut-elle constamment éludée, du consentement des deux parties. V. *Lord Selkirk* (Observations on the present state of the Highlands of Scotland, with a view of the causes and probable consequences of emigration, 1805 ; Edinb. Rev., dec., 1826, p. 61 ; jan., 1828).

§ 262.

Mais il peut arriver, dans un cas tout à fait exceptionnel, que l'émigration, rapidement entreprise, bien conduite et développée sur une très-large échelle, ouvre la meilleure voie pour arriver à cicatriser la plaie du *paupérisme*. Lorsque, par exemple, le morcellement extrême du sol a fait prédominer *la culture naine*, ou bien si une branche d'industrie indigène, à laquelle le peuple avait la longue habitude de se consacrer, vient à être tout à coup ruinée par l'invincible concurrence des grandes manufactures et de la puissance mécanique du dehors, on est amené à renoncer à l'espérance d'un autre avenir, car la concentration du travail et le concours du capital seraient la condition préalable et absolue de toute amélioration, et par là

même une masse de bras, jusqu'alors employés à la culture ou au métier, deviendraient entièrement superflus. Il faudrait pour donner à l'économie publique un élan vigoureux et pour assurer à dix mille ouvriers une existence digne d'une créature humaine, en condamner dix mille autres à mourir de faim ! La plupart des médecins politiques reculent devant les terribles nécessités de cette crise transitoire ; ils se contentent d'y apporter des palliatifs, qui, en fin de compte, coûtent fort cher, et ne servent à rien. Il serait évidemment utile, en pareille occurrence, de faire émigrer, aux frais du Trésor, les travailleurs auxquels on ne saurait fournir d'emploi productif ; mais en même temps il faudrait accomplir sans tarder la réforme économique qu'exige l'état du pays, et empêcher par des mesures sévères que l'ancien mal ne vienne à renaître. — Plus l'émigration sera soudaine, plus elle sera pour ainsi dire *simultanée*, et moins l'accroissement de la population sera en mesure de la suivre d'un pas égal ; la situation meilleure de ceux qui restent ne peut manquer d'exercer une action favorable, en ce sens que rien ne pousse avec plus de force aux mariages irréfléchis (*reckless*), que l'entière impossibilité d'entrevoir un soulagement quelconque dans l'avenir ! (1, 2, 3)

(1) Les hommes les plus compétents ont indiqué une émigration pareille, comme le seul remède à l'exubérance de la population irlandaise. V. *Torrens* (The budget, *passim*) ; *J.-S. Mill* (Princ., II, ch. x) ; Edinb. Rev. (janv. 1850). Lord Palmerston a retenu sur ses terres des fermiers aisés qui s'apprêtaient à émigrer, en faisant partir, à ses frais, un certain nombre de fermiers pauvres. — L'émigration, spontanément organisée sur une grande échelle, en faveur des Irlandais qui se rendent en Amérique (§ 177), présente un avantage incalculable pour l'existence du peuple en Angleterre. *Thornton* recommande comme moyens à employer pour prévenir les funestes résultats d'un excès de population en Angleterre, la libre entrée des céréales, le régime des petites fermes et la multiplication des *cottage-allotments* (Overpopulation, ch. VII, VIII).

(2) *R. Mohl* (Polizeiwissensch., I, 130) dit qu'on pourrait remédier à un excès de population, quand il ne se présente pas d'émigrants volon-

taires, par une sorte de conscription d'émigration parmi les adultes, avec tirage au sort, remplacement, etc.

(3) Tandis que *Fischer* (Gesch. des deutschen Handels, 1785, seq.) envisage encore la guerre comme un remède à l'augmentation exubérante de la population, *M. Wirth* (Grundzüge der National Œkonomie, p. 469) fait observer avec juste raison, que la guerre ne fait point disparaître les enfants, les femmes, les vieillards et les impotents; mais qu'elle absorbe les hommes les plus valides et une énorme masse de capitaux.

CONCLUSION.

§ 263.

Qu'aucune *économie publique* ne puisse se développer à l'infini, il est aussi facile de le croire *en général* (1), qu'il est difficile d'assigner la limite infranchissable, dans chaque cas particulier. C'est encore possible en agriculture; chaque cultivateur exercé sait préciser le point, à partir duquel toute augmentation du *produit brut* amènerait une diminution du *produit net* (2). Mais quand toute l'exploitation agricole du pays aurait atteint cette limite extrême, la nation trouverait une issue pour son activité, en se rendant utile aux autres peuples par la production industrielle, le commerce, ou des services personnels, afin d'obtenir en échange les denrées et les matières premières. Lorsqu'une nation est entrée dans cette voie, toute amélioration qu'elle réalise dans l'industrie, comme tout progrès accompli au dehors, pour la production brute et pour l'emploi des produits fabriqués ou des services personnels, devient un élément de développement pour *l'économie publique*. — *D. Hume* était d'avis que la prépondérance industrielle devait successivement passer d'un peuple à un autre. En réalité, une industrie très-développée enrichit le pays, y multiplie le numéraire, et par conséquent élève le prix des denrées et le taux du salaire jusqu'au moment où la concurrence n'étant plus possible, sur le marché universel, vis-à-vis

des pays qui obtiennent tout à meilleur compte, la production industrielle finit par s'y transporter (3). Mais il est facile de comprendre combien ces difficultés se trouvent amoindries par l'influence des nouvelles voies de communication, qui facilitent les approvisionnements, et combien aussi la ressource que nous avons mentionnée (§ 198) a augmenté depuis les progrès accomplis par la mécanique, et l'extension croissante du travail des machines, qui l'emporte de plus en plus sur l'extension donnée au travail des bras (4).

Il faut surtout ici distinguer l'économie politique appliquée, la seule *pratique*, de l'économie politique *pure* (§ 217).—Ce développement incessant rencontrerait des obstacles nombreux, quand même le monde entier serait réuni dans un *empire universel*. L'Autriche, par exemple, ne nous offre-t-elle pas le spectacle de certaines provinces arriérées, qui paraissent ne pas avoir franchi l'époque du moyen âge, tandis que d'autres provinces présentent depuis longtemps les symptômes d'une exubérance de population. A bien plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'Etats différents! Un peuple d'habitudes grossières peut se soucier médiocrement de consacrer à l'exploitation agricole un travail plus assidu, uniquement pour se procurer une masse plus considérable de nos articles de fabrication, tandis qu'un autre peuple qui a déjà goûté à l'arbre de la science économique peut ne pas se contenter longtemps de renfermer son activité dans le cercle de la production des matières brutes : il voudra aborder l'industrie et le commerce, en regardant comme une sorte d'affranchissement la rupture des anciennes relations. Qu'arrivera-t-il ensuite, lorsque diverses nations d'une culture très-avancée susciteront la concurrence sur le marché des pays exclusivement occupés de la production des matières brutes? lorsque cette rivalité amènera une lutte dans laquelle chacun voudra nuire à son concurrent, rien que pour la satisfaction de lui nuire, et souvent même au détriment de ses propres intérêts

économiques? Il n'est pas de génération qui n'ait assisté à de pareilles perturbations, on ne saurait donc les regarder comme contraires à la nature des choses (5).

Le progrès continu des nations très-avancées en civilisation trouve aussi, dans l'intérieur du pays, de nombreux obstacles à surmonter. Toute grande révolution économique rencontre à la fois, comme causes et comme effets, des transformations politiques, sociales, etc., qui s'accomplissent rarement sans soulever de graves périls, sans causer de grands dommages et sans susciter des plaintes et des résistances (6). Lorsque la division du travail est développée, les anciennes relations, qu'il faut modifier, se sont pour ainsi dire personnifiées dans des conditions sociales, animées d'un esprit et d'un intérêt particuliers. Ces classes résistent au progrès, et pour le réaliser il faudra livrer bataille. Il se présente des circonstances où une réforme trop longtemps ajournée rencontre l'esprit public tellement énervé ou corrompu, que l'on manque de la force et de la résolution indispensables pour accomplir des progrès salutaires. Là se rencontre l'exception la plus grave aux indications que nous avons données (§ 24). Plus est heureuse la constitution ethnographique et sociale d'un peuple, plus l'esprit public y est développé, meilleures sont les formes de son organisation politique, et moins il sera exposé à ce danger (7). — Ceci s'applique surtout à l'exubérance de la population et à la *pléthore* de capitaux (8) qui s'attaquent si facilement à la moralité publique. On ne saurait non plus compter sur ces grandes découvertes, qui reculent dans une proportion incalculable les limites posées à la puissance productive, que chez les peuples qui ont conservé toute la vigueur de l'âme et de l'intelligence (9).

(1) Il est des opinions en sens contraire; elles dominèrent pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle. V. *Condorcet* (Tableau hist. des progrès de l'esprit humain, notamment Epoque X, où il traite des progrès futurs). Néanmoins, il fait également allusion, à mots

couverts (œuvres, VIII, 350), au moment où la population ne pourra plus augmenter. *Malthus* (Princ. of popul., III, ch. I) démontre avec profondeur, au sujet de la faculté de prolongation attribuée à la vie humaine, qu'il y a eu confusion entre les idées d'« *indéfini* » et d'« *infini* ». — Dans l'Amérique du Nord, où circule la séve de la jeunesse, on rencontre une école populaire, qui laisse entrevoir le principe de l'accroissement illimité de la population. Ainsi, *Peshine Smith* (Manual of politic. economy, New-York, 1853) enseigne que les denrées consommées sur le lieu de production ne sont pas détruites ; elles peuvent restituer au sol, en engrais, ce qu'elles en ont tiré (ch. I). Les capitaux ont la tendance de s'accroître plus rapidement que le nombre des hommes (ch. VII). Le salaire tend à augmenter avec l'accroissement de la population (ch. V). A chaque progrès de la mécanique correspondent la hausse de la valeur du travail humain et la baisse de la valeur des capitaux (ch. III). — Il prend le contre-pied de la loi de *Ricardo*, en adoptant les doctrines de *Carey* (ch. II).

Ce dernier économiste, en admettant que la civilisation utilise sans cesse des terrains de meilleure qualité, à mesure qu'elle progresse, ne laisse entrevoir aucune borne à ce développement continu (Past, present and future, ch. III). — De pareilles opinions se font même jour maintenant en Angleterre. *Banfield*, par exemple, ne comprend guère comment la différence relative (*rate*) du salaire, de l'intérêt et de la rente pourrait diminuer autrement qu'au moyen de l'augmentation absolue du produit obtenu (*amount*) (Organisation of Industry, *passim*). *Prittwitz* conçoit également les plus brillantes espérances. Il ne révoque pas en doute que tous les mauvais gouvernements reconnaîtront l'erreur qui les domine, et s'appliqueront à se transformer pour s'améliorer (Kunst reich zu werden, 379). On ne saurait assigner aucune limite à l'accroissement du capital, et, par conséquent, à la multiplication des richesses de l'homme (p. 81). L'intérêt descendra jusqu'à zéro, quand on aura accumulé une telle masse de capitaux qu'il ne se trouvera plus d'entrepreneurs en état de les employer (p. 305). On n'aura plus à subir les rudes travaux de la culture, lorsque de vastes propriétés seront exploitées en grand (p. 307), et la terre entière, reliée par un système complet de chemins de fer, présentera l'aspect d'un parc immense (p. 29). Il combat la crainte que le combustible ne vienne à manquer à l'avenir, en offrant aux habitants des régions exposées au froid la perspective de profiter de la facilité des voies de communication, pour aller passer, dans des climats plus chauds, la saison rigoureuse (p. 21). En même temps, les puits artésiens feront jaillir à la surface, dans des conduits habilement distribués, la chaleur interne de la terre, ou bien des plaques métalliques, mises en mouvement par l'impulsion du vent, produiront, par le frottement, une réserve inépuisable de calo-

rique (p. 22) V. du même auteur : Audenkungen über die künftige Fortschritte und die Gränzen der Civilisation (2e édit., 1855).

(2) D'après le paragraphe 165, on pourrait dire : là où le produit obtenu par le dernier ouvrier employé ne suffit plus pour répondre à ses besoins. Aussi *J.-B. Say* dit-il que la condition essentielle du produit est d'égaler tout au moins en valeur les frais de production. Quand on a tiré d'un territoire toutes les denrées qu'on en peut obtenir, si l'on fait venir de plus loin de nouvelles denrées alimentaires, leur production peut se trouver tellement dispendieuse, que la chose produite ne vaille pas ce qu'elle coûte. Il indique, comme suit, les circonstances qui limitent la production : besoins trop peu développés de l'homme ; moyens de production trop coûteux ; impôts trop élevés ; obstacles naturels, provenant de ce que la population ayant épuisé les denrées qu'on peut se procurer à un prix modéré, la société ne peut s'en procurer davantage que par des frais qui en rendent les prix inaccessibles (Traité, I, ch. xv, p. 148; Cours d'économie politique et pratique, I, 349).

(3) *D. Hume* (Discourses, 3, On money).

(4) L'Angleterre est particulièrement bien placée sous ce rapport, par suite de son excellente situation commerciale et de l'abondance des principales matières auxiliaires, comme le charbon de terre, le fer, etc.

(5) *J.-S. Mill* conçoit des espérances beaucoup trop flatteuses, quant à la possibilité d'une paix éternelle sur la terre (Princ., III, ch. xvii, 5).

(6) L'abandon de la vie nomade parut aux Mongols quelque chose de si odieux, qu'ils ont sérieusement songé à transformer en de vastes pâturages la Chine avec ses innombrables habitants ! (*Gibbon*, Hist. of the Roman empire, ch. xxxiv.)

(7) C'est un fait caractéristique pour l'Angleterre, que la suprématie normande, et plus tard le servage, s'y soient effacés au moyen d'une transformation tellement lente que les historiens contemporains n'en parlent point. (*Macaulay*, Hist. of Engl., ch. i). — Abolition des lois sur les céréales, en présence de l'essor industriel du pays.

(8) Déjà *Ricardo* pense que, dans un pays fort avancé, l'épargne incessante des capitaux n'est pas absolument désirable; poussée à l'extrême, elle équivaudrait à un appauvrissement général (Princ., ch. v).

(9) Ainsi *Beccaria* (Econom. pubblica, I, 3, 31) enseigne que la population arrive à la dernière limite, quand l'agriculture ne peut plus accroître les produits, et que l'étranger n'offre plus assez de denrées, en échange des marchandises fabriquées et des services qu'on lui procure. Pareillement *Büsch*, Geldumlauf, III, 7, mais non V, 15, où il cherche à prouver contre *Ad. Smith*, que, le travail qu'un peuple peut accomplir pour un autre n'a pas de limite infranchissable. *Steuart* (Princ., I, ch. xviii) : Doctrine relative à l'étendue de la production d'un peuple commerçant, *Lauderdale* (Inquiry, ch. v, p. 274, seq.) dit catégo-

riquement que toute la richesse qui provient de la transformation des matières premières repose sur la production de celles-ci et sur celle des denrées nécessaires aux ouvriers. — Excellentes recherches de *Malthus* dans les Additions (1817) à son Essay on the princ. of population (III, ch. IX-XIII). L'industrie qui dépasse les limites posées par l'agriculture du pays peut bien augmenter d'abord la richesse et la population ; mais on le paye chèrement par l'incertitude plus grande des approvisionnements de blé que fournit l'étranger, par les oscillations plus fortes du salaire; enfin, par le danger permanent qui résulte des progrès accomplis par les nations agricoles du dehors. — Déjà *Mirabeau* (Philos. rur., ch. X) avait émis l'opinion qu'une grandeur industrielle comme celle de la Hollande disperse les habitants dans l'univers entier; le peuple devient indépendant chez lui, mais il cesse presque d'être une nation.

§ 264.

On peut aussi peu démontrer que contredire, en général, l'inévitable nécessité qui atteindrait les peuples comme les individus, et qui les menacerait de vieillir et de décliner après qu'ils ont atteint l'époque florissante de la maturité (1). Dans la pratique, cette incertitude a un heureux résultat; si elle n'existait pas, des hommes d'Etat médiocres se laisseraient facilement envahir par le découragement et par l'indifférence. En tout cas, on ne saurait, comme beaucoup l'ont fait, admettre en principe, sans que celui-ci ait besoin d'autres preuves, l'*immortalité des nations* dans ce monde, pourvu qu'elles suivent un régime convenable, ni condamner comme fausse une science (*la physiologie ou la médecine des nations*) parce qu'elle avoue ne posséder aucune recette qui empêche de vieillir. — Beaucoup de peuples ont subi ce sort, personne ne le conteste : ils sont morts ! non pas qu'ils aient matériellement disparu, car dans ce monde aucun atome de matière ne se perd, mais leur individualité nationale s'est effacée, et ils ne continuent d'exister que comme une fraction d'autres nations (3). Ce phénomène a sans doute pour lui l'analogie du sort, réservé à tout ce qui est du domaine de l'homme, mais il semble contrarier une loi naturelle d'une application fréquente, en vertu de laquelle il est d'autant plus fa-

cile d'avancer dans une certaine direction, que l'on a déjà franchi une plus longue distance (4).

Le problème de la décadence s'explique par l'influence énervante de la possession et de la jouissance ; un petit nombre d'hommes d'élite peuvent seuls y échapper. La plupart en prennent plus à leur aise, quand ils ont atteint le but. Qu'il nous suffise de mentionner la postérité de ceux qui se sont enrichis par une activité extraordinaire.—Le succès lui-même risque fort de faire naître la présomption et une fausse sécurité; celle-ci se manifeste surtout alors qu'on se repose sur l'*ensemble* (c'est-à-dire sur l'Etat) ou sur d'autres personnes, pour obtenir ce que devraient procurer l'activité individuelle et la vigilance personnelle. — L'*ensemble* est la somme des unités (5)!

On court aussi après le nouveau, à cause de la nouveauté elle-même, tendance qui pousse sans doute au progrès, et en l'absence de laquelle on parviendrait difficilement à mettre en œuvre toutes les forces productives. Mais comme le génie d'aucun peuple ne saurait posséder une capacité illimitée, il faut bien, quand on a réalisé ce qui vaut le mieux, et que l'on demande toujours du nouveau, arriver à explorer ce qui vaut moins. L'activité immodérée de la concurrence crée un péril sérieux, car elle érige en juges ceux qui sont le moins en état de prononcer, et elle essaye de les séduire par des moyens illicites : c'est ainsi, par exemple, que l'art dégénère, en flattant les affections sensuelles, au lieu d'éveiller dans l'âme le sentiment du beau (6).

Que l'on n'oublie pas les déceptions qu'enfante toujours la poursuite de l'*idéal*; celui-ci ne fait que refléter d'habitude beaucoup de faiblesses humaines. Le plus grand nombre des hommes, tels qu'on les rencontre d'ordinaire, obéissent à la domination du ventre ; on réussit rarement à élever leur pensée dans des régions plus hautes : alors brille l'éclair qui sillonne l'histoire; mais vient bientôt une période de désenchantement;

les illusions se dissipent, et l'exaltation s'affaisse. Si l'on a usé toute l'influence des idées auxquelles le peuple peut être accessible, rien ne saurait arracher les masses à leur sommeil ni les tirer de la vase. Souvent les influences qui ont accéléré le progrès et fait atteindre l'apogée de l'existence sociale finissent par agir en sens contraire et par précipiter la chute. Chaque effort humain est atteint d'un vice ; limité par sa nature, il ne saurait produire ses dernières conséquences (7). Sur cette terre, tout ce qui grandit porte le germe de la destruction !

Du reste, pour raffermir le sentiment de la liberté humaine, il suffit de dire avec assurance qu'aucun peuple n'est tombé tant qu'il a su conserver les biens les plus précieux, en maintenant le culte des idées morales et le sentiment religieux.

(1) On ne saurait démontrer d'une manière absolue que l'individu ne peut pas éviter la mort ; cependant c'est la seule chose certaine : l'heure où elle arrive est seule inconnue, mais il faut qu'elle vienne. Tout le reste est *peut-être*, la mort seule est sûre. Personne ne saurait révoquer en doute cette vérité, les exemples se pressent pour l'attester ; ils ne peuvent naturellement s'offrir en nombre égal pour les nations.

(2) Débat remarquable entre *Hume* et *Tucker*. Celui-là avait reproché à ce dernier de regarder l'industrie et la richesse comme devant s'accroître à l'infini ; toutes les choses de ce monde portent pourtant en elles un germe de destruction. *Tucker* répond qu'il se refuse seulement à admettre que quelqu'un puisse dire où le progrès doit nécessairement s'arrêter. L'existence politique *est sujette* à s'anéantir comme l'existence individuelle, mais elle ne subit pas une loi rigoureuse et inévitable. Une bonne législation et de bonnes mœurs peuvent même fortifier l'existence politique, à mesure qu'elle se prolonge. Tout dépend de la diffusion plus générale de la propriété, de la garantie donnée au travail assidu, et de l'amélioration du système électoral en Angleterre (Four tracts, p. 47, seq. ; Two sermons, p. 30). — La plupart des économistes partagent cette opinion (*M'Culloch*, Princ., II, 2, 3). Mais il faut consulter, en sens contraire, les deux derniers chapitres de *Ferguson* (History of civil society).

(3) Nous disons qu'il naît un peuple nouveau, lorsqu'après qu'une ancienne civilisation très-développée a disparu, nous pouvons constater, en même temps qu'il se produit un nouvel élément ethnographique, les symptômes facilement perceptibles de l'enfance des nations.

(4) En ce qui concerne la religion, cette vérité est exprimée dans la sentence connue du Sauveur (*St. Matth.*, 25, 29).

(5) L'art voit d'ordinaire les écoles se perdre par *la manière*. Il est deux grands moyens de former des artistes : l'étude de la nature et l'étude des modèles classiques; cette dernière est plus facile, aussi fait-elle souvent négliger l'autre. Il s'y joint le désir de flatter le maître, et on y réussit le mieux en imitant ses fautes ; les prétendus connaisseurs sont le plus facilement satisfaits par *la manière*, etc.

(6) On trouve à labourer un terrain peu exploré, qui offre, par conséquent, beaucoup d'imprévu, un charme particulier, et on y met un élan qui peut être fécond. Par contre, la déchéance littéraire commence presque toujours lorsque les écrivains et le public cessent de penser et sentir comme le faisaient ceux qui ont créé les formes de langage, les locutions usitées, etc.; alors, pour l'emporter les uns sur les autres, on a trop souvent recours à un service de plus en plus épicé. — La pensée de *J.-S. Mill*, qui exalte les avantages du « *stationary state* » (Princ., IV, ch. VI) méconnaît cette vérité essentielle, que l'*état stationnaire* entraîne chez les hommes une inévitable déchéance.

(7) Les grands souverains que l'on vante d'avoir conquis le monde, en poursuivant toujours les dernières conséquences de leur pensée, auraient sûrement, en persévérant dans les mêmes voies, reperdu le monde cinquante ans plus tard. Que seraient devenus Alexandre le Grand et Charlemagne s'ils avaient vécu une génération de plus?

§ 265.

Les divers peuples qui ont vécu les uns à côté des autres et qui se sont succédé forment, dans leur ensemble, *l'humanité*. Pourrait-on nier qu'il est un point suprême, qui permet d'embrasser l'humanité comme un seul tout, où la diversité infinie des manifestations se coordonne sur un plan immense, en obéissant à un ordre admirable, fruit merveilleux de la volonté divine. Mais qui serait assez audacieux pour prétendre qu'il a su saisir cet aspect? Les théologiens ne sauraient le faire : *Saint Paul* lui-même a dit qu'il est impossible de sonder les voies divines. Tant que nous ignorons si nous touchons au début ou à la fin des annales de l'humanité, c'est une vaine tentative que celle de construire une histoire universelle, en y

disposant des compartiments pour les divers peuples et les diverses époques : il est à peu près indifférent qu'on ait voulu asseoir l'édifice sur un système philosophique, sur un rêve socialiste, ou sur des analogies avec le développement physique des choses (1). L'erreur commune de ces constructions historiques tient à ce que l'on prend pour le signe distinctif d'une nationalité des phénomènes qui se manifestent d'une manière plus ou moins saillante chez tous les peuples, aux périodes correspondantes de leur développement régulier, et c'est merveille de voir les conséquences auxquelles conduisent ces prémisses! conséquences qu'une étude plus complète de la destinée des autres peuples ne tarde pas à détruire.

Cependant, il est certains faits qui sont du domaine exclusif d'un peuple, constituent le caractère national et permettent à quiconque possède une imagination quelque peu active de rechercher quelle a été la mission spéciale, assignée par la Providence à une nation en particulier. Nous ne saurions croire que ces faits suffisent pour formuler un système complet. Du moins, ils nous préservent d'une application inexacte de prétendues analogies, et de l'indolent fatalisme qui pousse à exagérer le vieil axiome : *Rien n'est nouveau sous le soleil* !

C'est presque devenu une affaire de mode de comparer à notre époque celles de la décadence des républiques grecques et de l'empire romain. Terrible parallèle, qui méconnaît les différences les plus profondes et les plus essentielles, pour se rattacher à de petites similitudes, d'une portée douteuse! Est-ce que la suppression de l'esclavage, complétement accomplie chez les peuples plus civilisés de l'époque actuelle, n'est pas une chose nouvelle et n'exerce pas la plus grande influence sur les mœurs aussi bien que sur les relations économiques? Est-ce que la richesse, fruit du travail et de l'épargne, peut avoir quelque chose de commun avec celle qui était due à la violence et à la spoliation? Personne n'est en me-

sure de calculer la somme des avantages que promet aux générations futures le simple développement des conquêtes de l'intelligence, et notamment de celles que les siècles auront accomplies dans le domaine des sciences naturelles.

La découverte presque terminée des diverses régions du globe et ses conséquences naturelles, les bienfaits de la civilisation, dont profitent tous les peuples qui pèsent dans la balance des destinées du monde, écartent le danger auquel étaient exposés les Etats civilisés de l'antiquité, menacés sans cesse de destruction par l'invasion des hordes barbares. On ne saurait non plus méconnaître l'importance du droit public européen, qui s'apprête à devenir le droit universel. Les Macédoniens n'auraient pas si facilement subjugué la Grèce et la Perse, si les grandes puissances de l'Occident, Rome et Carthage, étaient intervenues en temps opportun. — Enfin, nous avons le christianisme, dont la *grâce* assure à tous et partout la renaissance morale !

En un mot, si l'argument ordinaire avec lequel l'*homme d'expérience* repousse les *hommes à projets*, lorsqu'il leur dit qu'on n'a encore rien vu de pareil, peut très-souvent suffire, il est loin de fournir une preuve rigoureuse. Le génie force la règle à s'élargir. Mais la science ne doit jamais mettre en oubli que l'abnégation seule peut ouvrir les voies de la vérité (2).

(1) Rappelons-nous l'essai souvent tenté (par *Herder*, par exemple) de mettre en rapport systématique les périodes de l'histoire universelle avec les âges divers de l'individu ou avec la succession des saisons. Si nous avions plusieurs *humanités* à comparer entre elles, nous pourrions recueillir quelque fruit de cette analogie ; mais autrement...

(2) V. *Roscher* (Ueber das Verhältniss der Nat. OEk. zum Klass. Alterthume ; compte rendu de l'Académie des sciences de Saxe, mai 1849), et les excellentes observations de *Knies* (Die Politische OEkonomie von Standpunkte der geschichtlichen Methode). — V. aussi *Périn* (Du progrès matériel et du renoncement chrétien).

FIN.

APPENDICE.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

I

DE LA POLITIQUE DE L'AGRICULTURE

ESSAI

SUR

LA POLITIQUE ET LA STATISTIQUE DES DIVERS SYSTÈMES DE CULTURE

D'APRÈS UN TRAVAIL DE M. ROSCHER

PUBLIÉ

DANS LES ARCHIVES D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET D'ADMINISTRATION [1].

I.

Les considérations développées par M. *Roscher* sont présentées au point de vue de l'*économie politique* et non à celui de l'*économie rurale*, dont il détermine le domaine distinct. La science administrative (*die Cameralwissenschaft*), ou l'*économie privée*, s'occupe de l'état actuel et du mode complet de développement des principales branches de la production nationale, de l'agriculture, de l'exploitation des mines, de l'industrie, du commerce, de la sylviculture, etc. De quelle manière une mine, une terre, une forêt, etc., peuvent donner régulièrement le plus grand revenu, tel est l'objet des investigations qu'elle entreprend. Elles sont, sans contredit, indispensables pour le législateur, le financier, l'administrateur, et la science administrative doit être envisagée, en ce qui con-

[1] *Archiv. der politischen Œkonomie und Polizeiwissenschaft* (t. VIII, p. 128, 235, 289, 336, et t. IX, p. 1, 42). Ce recueil, qui était publié à Heidelberg par MM. les professeurs Rau et Hannsen, est maintenant réuni à la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft* de Tubingue.

cerne la théorie économique, comme une des études auxiliaires les plus importantes; mais ce ne peut être qu'une étude auxiliaire.

L'économie politique n'a pas affaire tant aux choses qu'aux hommes, mis en contact avec celles-ci; on pourrait la nommer l'étude des lois du développement économique des nations. Comment les différents peuples, à leurs différents âges, arrivent-ils à pourvoir à leurs besoins matériels, et quelle influence ce mode de satisfaction exerce sur les lois, sur l'administration, et en général sur tous les éléments de la civilisation et réciproquement, tel est l'objet de la science. On ne saurait mentionner aucun fait humain qui n'ait son aspect économique. Le rapport qui existe entre la physiologie et la psychologie se reproduit presque en ce qui concerne l'économie publique et la politique proprement dite. Sans doute le régime forestier perfectionné, tel qu'il sert de modèle aujourd'hui à l'Allemagne, nous intéresse beaucoup ; mais celui qui était usité il y a cinq siècles, et que la Russie conserve encore, ne nous intéresse pas moins. Nos lois, nos règles, doivent toujours être conçues de manière à ce qu'une modification dans la pratique ne les détruise point. La création des chemins de fer, par exemple, ouvre un champ nouveau aux études administratives, tandis que l'économiste appliquera aux chemins de fer, par rapport aux chaussées, à peu près les mêmes observations qu'aux chaussées par rapport aux routes ordinaires, et aux routes par rapport aux voies que suivent les caravanes.

Commençons par relever les traits caractéristiques des divers systèmes appliqués à l'exploitation du sol.

Toute culture exige l'emploi d'un certain capital et d'une certaine quantité de travail : les différents systèmes d'exploitation du sol se distinguent les uns des autres au point de vue économique, suivant que le travail et le capital qu'ils exigent sont plus ou moins considérables. On ne saurait donc les délimiter par une ligne nettement tracée, car ils se fondent les uns dans les autres par des dégradations de nuances difficiles à préciser. Et si nous désignons sous le nom de systèmes *savants* ceux qui exigent un capital plus important et un travail plus intense, tandis que nous appelons les autres des systèmes *simples*, nous n'attacherons à ces dénominations aucune idée de blâme ou d'éloge.

Le plus simple de tous les systèmes de culture est pratiqué encore aujourd'hui en Russie et dans les défrichements de l'Amé-

rique. Dans la Sibérie méridionale, on ne sème sur la steppe grasse, fraîchement remuée, les grains de sarrasin que vers le milieu de mai, afin d'échapper aux gelées de la nuit, en les espaçant de manière qu'on semble avoir voulu nourrir les oiseaux. A l'automne, la paille est brûlée sur place, le battage s'y fait également, et le grain qui se perd suffit pour les semailles de l'année suivante; on se borne à le herser au printemps. De cette manière, un ensemencement suffit pour cinq ou huit ans, et fournit des récoltes successives; ce n'est que dans les mauvais terrains que le sol ne rapporte pas au delà de trois ou quatre ans, et qu'il a besoin d'être aidé au printemps, au moyen d'une sorte de semaille supplémentaire. Ailleurs, on sème deux ans de l'orge, deux ans de l'avoine, deux ans du seigle d'hiver et deux ans du seigle d'été. Le champ est-il épuisé, on se transporte sur un autre, car en présence d'une population clair-semée, ce qui manque le moins c'est le sol. On ne saurait songer à fumer ces terres, car dans beaucoup de contrées la végétation deviendrait trop active, et le blé partirait en herbe. On jette donc souvent les engrais à l'eau, ainsi que la paille, en dehors de celle employée pour couvrir les toits ou consommée par le bétail. Les paysans ne se décident à fumer les anciennes terres, plutôt que d'en défricher de nouvelles, que là où se rencontrent des sapinières touffues et marécageuses. Dès que les premières neiges sont fondues, et jusqu'au moment où l'hiver rend tout pacage impraticable, le bétail est abandonné à lui-même. En hiver, la nourriture qui lui est réservée est tellement misérable, que les pauvres animaux peuvent à peine se soutenir, et que trois chevaux ne font guère que la besogne d'été d'un seul.

En Amérique, dans les contrées nouvellement défrichées, on rencontre un système de culture analogue. Dans la Nouvelle-Angleterre, par exemple, à la fin du siècle dernier, on classait encore les terrains d'après l'essence du bois qui les couvrait spontanément. On désignait le meilleur sous le nom de terre de noyer ou de châtaignier; celui de deuxième qualité, sous le nom de terre de chêne ou de hêtre, et celui de troisième, sous le nom de terre de pin; celui qui ne portait que des broussailles ou des buissons passait pour le plus mauvais, tout comme nous disons *terre à froment*, *terre à orge*, etc., et ces dénominations sont naturelles là où domine le défrichement et la *culture par le feu* (l'écobuage). Quand on veut établir une nouvelle exploitation, on abat les arbres

au mois de juin et on les brûle au mois de mai suivant. Par un temps sec, le feu se propage au loin dans les bois voisins, et de fortes pluies peuvent seules l'éteindre. C'est ainsi qu'en mai 1780 la flamme dévora, dans le Newhampshire, une épaisse forêt d'une étendue de 43 milles géographiques, du nord au midi.

On attend les premières pluies, et, après avoir remué la cendre avec la houe, on fait les semailles. Une charrue serait difficilement employée, à cause de la quantité de souches d'arbres.

L'abatage des arbres est un travail dispendieux dans un pays où la main-d'œuvre est élevée; aussi les colons les plus pauvres se contentent-ils de dépouiller par le bas les arbres de leur écorce, ce qui les fait sécher.

On introduit une sorte de culture *alterne*, en laissant les arbres repousser, pour les livrer de nouveau à la flamme.

Les mauvaises herbes envahissent promptement les terrains ainsi exploités, et en étouffent les plantes; c'est la plaie de la Sibérie comme de l'Amérique du Nord; au Brésil, on est souvent forcé de leur abandonner le sol au bout de deux ou trois ans. Partout où la nature a une part prépondérante dans l'œuvre de la production, elle prend promptement sa revanche, et l'homme ne parvient point à la dompter.

Les contrées marécageuses du nord-ouest de l'Allemagne fournissent l'occasion, aussi facile qu'intéressante, de suivre de l'œil la transition de ces systèmes grossiers d'exploitation à des systèmes plus avancés. Dans le voisinage du Weser et de l'Ems, la culture passe successivement par ces trois phases : elle commence par l'*écobuage;* on écroûte la couche superficielle du terrain avec une espèce de pioche recourbée en forme de houe (l'écobue), on sèche les végétaux ainsi enlevés, et puis on y met le feu, pour répandre sur la terre les produits de la combustion. On fait ensuite les semailles, et l'on herse le terrain; le sol peut être ainsi exploité de trois à cinq ans; moins il s'épuise et plus vite repoussent les broussailles. Il faut conserver cette espèce de *jachère* pendant une vingtaine d'années. On n'emploie point d'engrais, et l'on ne peut guère produire que du sarrasin. Les terrains oisifs ont une grande étendue et ne sauraient généralement servir de pâturage.

Dans la seconde période, on commence à fumer le sol, ce qui suppose la possession de quelque peu de bétail, et l'on cultive le seigle. On arrive à cette transformation quand le sol végétal, enfoui

sous la tourbe, commence à se montrer par places; on élargit ces îlots à la bêche, et l'on arrive à y établir des prés. Dans la troisième période, la tourbe est complétement enlevée, ce qui nécessite une grande dépense de temps et d'argent. Il faut commencer par creuser un canal, pour faciliter l'écoulement des eaux, qui ne tarderaient pas à créer une nouvelle tourbière. Dès lors tout s'enchaîne et marche à merveille. Le canal transporte la tourbe au marché; on achète en échange du bétail, des instruments aratoires, etc., et l'on établit d'autant mieux une culture florissante, que l'on dispose à volonté de l'élément indispensable de la fécondité du sol, de l'eau, dont on règle l'usage. On comprend aisément que la navigation, le transport, la pêche, le commerce, l'industrie se développent sur cette base. Popenburg en petit, et la majeure partie de la Hollande en grand, sont des exemples de ce que l'on peut obtenir, en prenant pour point de départ une canalisation bien dirigée; mais il faut pour cela des avances considérables, qui ne peuvent devenir productives qu'à la longue.

Le système d'assolement triennal ou de pâturage perpétuel s'élève beaucoup au-dessus de ces modes d'exploitation semi-nomades; son trait caractéristique est la division du domaine en deux parties, employées d'une manière permanente, l'une, la plus rapprochée de l'habitation, à la culture, et l'autre au pâturage. D'ordinaire, un tiers de la première zone est consacré aux céréales d'hiver, un autre tiers aux céréales d'été, et le troisième reste en jachère.

Il est douteux que les Germains de Tacite aient, ainsi que le suppose Eichhorn, suivi ce système; mais il était bien connu du temps de Charlemagne, et il a été généralement pratiqué dans l'Europe centrale jusqu'au milieu du dix-huitième siècle ; il domine encore aujourd'hui dans la majeure partie de l'Allemagne, dans les régions du centre de la France, en Hongrie et dans les provinces mieux cultivées de la Russie. C'est pourquoi, dans beaucoup de villages, le paysan ne possède pas ses terres d'un seul tenant, mais divisées en trois zones.

Ce mode de culture suppose des habitations fixes, mais n'exige pas nécessairement une attribution absolue du droit de propriété privée. La constitution territoriale du moyen âge, époque à laquelle il régnait sans partage, part de l'idée que le possesseur du sol n'en est que l'usufruitier, et que la propriété appartient à la

communauté. La confusion préméditée des parcelles et l'uniformité d'exploitation qu'entraîne cette disposition du terrain font persister durant des siècles dans la même routine, dont aucun particulier ne peut s'affranchir. De là vient aussi la prééminence de la jouissance commune, car tout se lie, tout se correspond.

Il va de soi que cette demi-communauté de biens élevait un obstacle insurmontable au développement énergique du travail et à l'application des capitaux à la terre.

La production était faible; le bétail, nourri au moyen du parcours et de la vaine pâture, restait en mauvais état, et la récolte successive des céréales engendrait les mauvaises herbes : on ne cultivait presque que des grains.

Cette économie rurale cadrait avec les besoins du moyen âge; on recherchait alors la quantité, et non la qualité ou la variété des objets consommés, et on n'usait presque pas de légumes. L'état de la consommation était aussi bien la cause que le résultat du système rural que nous venons de mentionner. Plus on transforme le pâturage en champ, plus on emploie de travail et d'engrais en tirant parti de la jachère, plus augmente la demande des produits raffinés, et plus on se rapproche des systèmes nouveaux de culture. On sait quelle heureuse révolution, dans ce sens, a réalisée la méthode de Schubert, en introduisant le trèfle dans la rotation des assolements.

Le premier pas fut fait quand les céréales et les plantes fourragères se succédèrent sur le même terrain, non pas d'année en année, mais à plusieurs années de distance. On renonça dès lors au *pâturage permanent*, en soumettant successivement tout le sol à la charrue, en n'utilisant comme prairie que les parties humides, et comme bois que les parties situées au loin ou tout à fait escarpées. La *culture pastorale* ne possède aucun caractère tout à fait spécial.

Ce système est pratiqué sous une forme grossière dans une grande partie de l'ouest de la France; mais on rencontre aussi dans ce pays des contrées où il est appliqué avec un intelligent succès [1]. L'Angleterre le connaît depuis le seizième siècle; il subsiste encore dans les comtés où domine l'élève du bétail. Les plantes fourragères y ont une importance si grande, que le Devonshire, par exemple, livre aux céréales un tiers du sol arable, tandis que les

[1] V. le beau travail de M. Passy *sur l'Agriculture de l'Eure*.

deux tiers sont couverts de plantes fourragères. Le climat des contrées de l'Ouest s'y prête merveilleusement.

Le même système est suivi dans le Holstein, dans les contrées montagneuses du Midi et en Suisse. Pendant que l'Autriche septentrionale pratique l'assolement triennal, la *culture pastorale* domine dans les provinces méridionales ; elle s'étend rapidement en Courlande et dans les îles du Danemark.

La supériorité relative de ce système vient de ce qu'il se fonde sur une organisation complète de la propriété individuelle. Aussi, dans les contrées où il est pratiqué depuis longtemps par les paysans, on rencontre de temps immémorial, au lieu de l'enchevêtrement et de la confusion des parcelles, des corps de domaine bien arrondis. Il convient surtout à la grande propriété. Les frais du premier établissement sont assez dispendieux, il exige des prévisions complexes et un plan mûrement réfléchi ; mais la machine, une fois montée, marche en quelque sorte d'elle-même ; elle exige comparativement une surveillance beaucoup moins active.

En Angleterre, au seizième siècle, l'élève des moutons dirigea les propriétaires dans cette voie, en provoquant l'expulsion des tenanciers ; aussi Thomas Morus dit-il que les moutons dévorent les hommes en broutant l'herbe.

En Ecosse, au dix-huitième siècle, le système féodal, qui tendait à fournir à la bannière du seigneur un grand nombre de soldats, céda le pas au *système commercial;* l'émigration, l'industrie, la pêche, occupèrent les hommes qui cédaient le sol aux moutons.

Dans le nord-ouest de l'Allemagne, la guerre de Trente ans eut des effets analogues ; la *culture pastorale* s'établit dans le Mecklembourg, le Holstein, etc. Dans la Poméranie seule, depuis 1628, plus de douze mille paysans ont délaissé leurs tenures ; la loi a eu beau vouloir y mettre obstacle, cette transformation, là surtout où les bras ont trouvé une occupation suffisante, a également servi le progrès de l'agriculture et celui de l'industrie.

Ce système exige plus de capital et de travail que la culture triennale ; en revanche, il donne un produit brut plus considérable, surtout en matières animales. Le sol s'améliore par l'application d'engrais plus abondants, et la division régulière du terrain prépare la division de la propriété elle-même en domaines d'une étendue moindre, comme la *culture savante* en a besoin.

Dans la *culture alterne,* tout le sol est travaillé chaque année, à

l'exception des prairies. La *stabulation* s'y relie d'habitude, car, en place des pâturages, on n'y conserve que des prairies artificielles. En même temps, on travaille à supprimer la jachère au moyen d'une succession bien ménagée des végétaux confiés au sol; les plantes de différente nature se nourrissent tantôt par les racines et tantôt par les feuilles; elles réagissent diversement sur la terre, dont elles utilisent successivement les divers éléments. Les unes la rendent friable et plus sensible aux influences atmosphériques; d'autres l'affermissent par leurs racines, d'autres encore la nettoient et la purgent de mauvaises herbes. Là où cette rotation ne peut être pratiquée, à cause de la culture dominante du blé, du lin et du trèfle, on trace des sillons profonds entre des bandes étroites, de manière que les rigoles constituent une sorte de jachère, et l'on crible très-soigneusement la semence, afin qu'il ne s'y trouve aucun mauvais grain.

C'est seulement dans les terres très-argileuses, qui se durcissent facilement, comme on en rencontre dans plusieurs contrées bien cultivées de l'Angleterre, que la jachère pure ne peut pas être complétement évitée. La base de ce système de culture repose sur les plantes fourragères, qui servent à entretenir un bétail nombreux et font restituer au sol, au moyen des engrais, plus de substance nutritive qu'elles ne lui en enlèvent par leur végétation.

L'avantage du système, qui prévaut dans tous les pays très-peuplés et bien cultivés, consiste dans un accroissement très-grand du produit brut. Suivant les calculs de M. de Thünen, à qualité égale du sol, la culture belge nourrit aussi facilement sept mille hommes par mille carré que la culture mecklembourgeoise trois mille. Mais aussi ce système exige-t-il beaucoup plus de travail et de capital, des constructions considérables, un riche mobilier agricole, de nombreux bestiaux. Il ne peut s'établir qu'avec une libre exploitation du sol, dégagé de toute servitude, sur des domaines bien arrondis, qui n'ont pas trop d'étendue, et surtout avec des cultivateurs attentifs, soigneux et intelligents. Pendant que la culture *triennale* imprime à toute une sorte de terrain, à toute une position donnée, à toute une province, une règle uniforme, la culture *alterne* se spécialise presque partout, d'après les impulsions individuelles; la routine ne saurait s'y perpétuer. Aussi ce n'est pas seulement matériellement, mais intellectuellement, qu'elle demande une application plus large du travail et du capital.

Un des signes les plus décisifs de l'état de développement de l'agriculture, c'est le soin plus ou moins scrupuleux que l'on donne aux engrais. La Belgique est le pays classique sous ce rapport, et surtout la contrée qui s'étend entre Anvers, Gand, Ypres et Bruxelles. A. Young dit lui-même : *I shall always consider myself as ignorant in husbandry till I have well viewed the Austrian Flanders.* Aucune parcelle d'engrais n'est perdue sur les routes; les pauvres, les enfants, les femmes ramassent tout avec soin ; de nombreux magasins pour la vente, de grandes entreprises pour l'exploitation de ces matières fertilisantes, se rencontrent de tout côté, en appelant l'importation à leur aide. Au commencement de ce siècle, le département de l'Escaut seul tirait, chaque année, pour plus de 700,000 francs d'engrais du dehors. Rien n'est perdu ; les matières animales de toute provenance et de toute nature nourrissent sans cesse le sol.

La culture s'élève à peu près à la même hauteur, et cela depuis le moyen âge, dans la plus grande partie de l'Italie supérieure et dans les contrées populeuses de la Toscane. En Espagne, les côtes septentrionales, la Catalogne, la *huerta* de Valence, Alicante et Murcie, présentent un bel aspect.

Les prairies artificielles ont été presque inconnues en France jusqu'au moment de la Révolution ; le *métayage* et la *taille* détournaient les capitaux du sol ; aujourd'hui, surtout dans le voisinage des grandes villes, dans les départements du Nord, sur les bords du Rhin et de la Garonne, la culture a fait de très-grands progrès. Il en est de même dans la vallée allemande du Rhin et en Suisse.

L'Angleterre a vu se développer la culture alterne, à proportion que l'accroissement des villes, de la population et de l'industrie, a rendu la production des grains et de la viande plus lucrative que celle de la laine. C'est dans ce pays que la *littérature rurale* présente les plus nombreux et les plus utiles travaux, et que les progrès agricoles ont été le plus merveilleux [1].

La Chine et l'Arabie-Heureuse méritent encore d'être mentionnées. Dans le Yemen, tout est soigneusement travaillé, arrosé : c'est de la *culture-jardinage*. En Chine, le travail de l'homme est re-

[1] V. le remarquable ouvrage de M. de Lavergne, *De l'Economie rurale en Angleterre.* L. W.

marquable, mais le capital fait défaut. Les neuf dixièmes de la population sont hors d'état d'entretenir du bétail, et doivent tout faire à la pioche et à la bêche; on y prend grand soin du fumier et de l'irrigation. Cependant l'absence du capital entraîne ce pays vers le déclin, car, à la longue, les forces morales et physiques du peuple s'en ressentent.

Le Bengale confirme cette vérité : les bœufs y sont si misérables, qu'ils n'ont pas assez de force pour traîner une bonne charrue anglaise; on y fait succéder les mêmes récoltes jusqu'à épuisement du sol; cela a lieu dans les pays à population fort dense, où le sol est très-divisé et le paysan très-pauvre.

Le même spectacle se reproduit en Irlande, où la terre subit une véritable torture. Le peuple y a perdu le sens d'une situation meilleure. Sa nourriture nous reporte, par son uniformité, aux relations du moyen âge, et le cochon y domine aussi comme animal domestique.

Ce genre de culture a cela de commun avec le mode le plus grossier d'exploitation du sol, que presque tout le monde est forcé de vivre du produit immédiat de la terre.

Si nous passons en revue les divers systèmes de culture qui se sont développés depuis l'exploitation semi-nomade jusqu'au jardinage, et qui peuvent rétrograder ensuite, le fait qui nous frappe d'abord, c'est qu'à mesure que la culture devient plus savante le produit brut s'accroît.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que des hommes voués à l'étude des intérêts publics, qui avaient visité le Palatinat ou les Flandres, se soient laissé séduire par les résultats qui y sont obtenus, et qu'ils aient voulu les naturaliser autant que possible dans leur pays. Il n'y a pas longtemps encore, les hommes les plus éclairés regardaient comme synonymes les systèmes *simples* d'agriculture et une *mauvaise* agriculture. Ebeling, dans son excellente description de l'Amérique, ne manque jamais de se plaindre, en toute occasion, du défaut d'habileté des agriculteurs, qui ne labourent et ne hersent qu'à la surface, ont peu d'engrais, ne pratiquent pas la culture alterne, etc.

L'histoire nous enseigne aussi que les colons d'un Etat riche et bien cultivé qui ont voulu transporter les procédés de la mère patrie dans des contrées différentes ont presque toujours échoué. Après de nombreux et lourds sacrifices, ils n'ont commencé à pro-

spérer que lorsqu'ils ont plus ou moins pactisé avec les habitudes et les méthodes indigènes.

Rien de plus instructif ni de plus divertissant sous ce rapport que le *Voyage* de Parkinson dans l'Amérique du Nord[1]. C'était un habile fermier du Lincolnshire, habitué aux procédés perfectionnés de culture; Sinclair l'avait recommandé à Washington, pour l'aider à améliorer ses propriétés. Parkinson trouve qu'en Amérique les choses se passent tout de travers : aucun de ses principes, devenus pour lui une seconde nature et regardés comme inébranlables, ne peut s'y adapter. Il ne sait point en imaginer d'autres mieux applicables à la localité. Il a comme le vertige de ne pouvoir réussir à rien, et il condamne l'Amérique comme un monde à l'envers. On sympathise avec ses souffrances, sans pouvoir s'empêcher d'en rire. En s'embarquant en Angleterre, il avait emmené avec lui d'excellent bétail, des bœufs de prix, des chevaux pur sang, en partie éprouvés aux courses, etc. Il aborde en novembre, et apprend avec effroi qu'il ne peut nulle part se procurer du foin. Le bétail, les chevaux indigènes se contentent d'une grossière nourriture. Parkinson s'étonne de tout, blâme tout; quel que soit le succès obtenu, il dit que le sol lui-même est *déplorable*, parce qu'il ne peut pas y obtenir le gras bétail du Lincoln.

II.

On oublie trop facilement que les systèmes de culture qui rapportent le plus sont aussi ceux qui coûtent le plus cher, et par conséquent qu'ils sont uniquement praticables là où le travail et le capital s'offrent en surabondance vis-à-vis du sol. La rente foncière doit y être élevée, et quant aux salaires et au taux de l'intérêt, il faut au moins qu'un de ces deux éléments se rencontre à taux réduit. Il appartient par conséquent aux enseignements les plus instructifs, mais aussi les plus difficiles à se procurer, de la *statistique*, de comparer l'importance relative du capital consacré à la culture dans les divers Etats. Rau a fourni les indications les plus complètes, d'après les documents actuels (I, § 215, *a*), mais il serait fort désirable que ceux-ci fussent plus multipliés et mieux élaborés.

[1] Parkinson, *A Tour in America in* 1798-1800.

Sans doute la règle, que les opérations de culture qui augmentent le produit brut entraînent plus de frais, souffre quelques exceptions; par exemple, on a inventé des charrues qui unissent l'économie à une action plus puissante, mais ces exceptions sont rares.

L'agriculture *savante* n'est guère possible que dans un Etat avancé de civilisation; elle exige un prix plus élevé pour les produits de la terre. Aussi comprend-on à merveille ce que Washington écrit à Arthur Young, qu'il est plus avantageux, en Amérique, d'exploiter mal une grande étendue de terrain, que de bien cultiver un espace restreint[1]. La culture *extensive* est plus profitable aux degrés inférieurs de la civilisation, et la culture *intensive* convient à une société plus avancée[2]. Dans un cas, le premier *facteur* de la production, la nature, s'offre en abondance; dans l'autre, ce sont le travail et le capital. Il faut savoir se régler là-dessus.

Cette loi mérite de prendre rang à côté des vérités fondamentales constatées par Adam Smith, par Ricardo, par Malthus, par Rau; et comme il serait juste de transporter dans le domaine des sciences économiques un usage suivi depuis longtemps dans les sciences mathématiques et naturelles, on devrait lui adjoindre le nom de M. de Thünen, qui l'a sinon découverte le premier, du moins le mieux mise en lumière, par une méthode aussi ingénieuse que pénétrante, au moyen de laquelle il a résolu nombre de questions économiques d'un grand intérêt.

Son ouvrage a attendu longtemps, pour être étudié et consulté autant qu'il le mérite; cela tient en grande partie à la forme adoptée. Comme cela arrive d'habitude aux praticiens qui se servent rarement de la plume, M. de Thünen entre dans de longs développements sur des points qui s'expliquent d'eux-mêmes; il a une prédilection incommode pour les formules algébriques, et l'ensemble de l'exposition a le tort de ne pas faire suffisamment ressortir les aperçus principaux. Enfin l'auteur puise trop dans son propre fonds, en négligeant de consulter d'autres travaux économiques, ce qui rend sans doute ses services d'autant plus remarquables, mais peut-être moins complets qu'ils auraient pu le deve-

[1] *Statistical manual for the United-States*, 1806, p. 106.
[2] V. l'excellent ouvrage de M. Passy, *les Systèmes de culture en France*.

L. W.

nir avec une méthode différente. Néanmoins son livre compte au nombre des monuments les plus importants que l'Allemagne ait élevés à la science économique, et M. Roscher ajoute qu'il lui doit beaucoup[1].

M. de Thünen pose l'hypothèse d'un *État*, séparé du reste du monde par un désert infranchissable. Il a la forme d'un cercle, et présente partout un terrain de nature identique, qui n'est traversé par aucun canal, par aucune rivière navigable. Une grande ville, la seule qui existe, est placée au milieu. Comment l'agriculture se développera-t-elle dans l'*État isolé?* — La ville, dans laquelle toutes les industries se concentrent, est le seul marché de consommation; au lieu de production, le blé vaut ce qu'il se vend au marché de la ville, déduction faite des frais de transport. Aussi les prix vont-ils en diminuant, suivant des cercles concentriques, à mesure que l'on s'éloigne de la ville, et l'on arrive à un point où le coût du transport s'élevant au niveau du prix du marché, on ne peut plus cultiver de blé pour la vente, en dehors de la consommation locale.

Autour de la cité domineront les produits qui ne sauraient supporter de frais de transport considérables : ainsi les fleurs, les légumes, le laitage frais, qui exigent un envoi immédiat et successif, et qui souvent sont portés à la ville. Tout est calculé de manière à faire entretenir le plus possible de bétail; on profite de la facilité d'obtenir le fumier de la ville, à bon compte et selon la quantité voulue; on peut aussi enrôler des journaliers au marché. Le foin et la paille sont vendus pour l'entretien des chevaux de la cité, tandis qu'une exploitation plus éloignée doit les conserver pour les consommer sur place, afin de se procurer ainsi du fumier. Les céréales sont cultivées autant pour la paille que pour le grain, et les semailles sont faites très-dru, car les objets dont le volume est considérable, par rapport à leur valeur, doivent être produits tout près du marché. La grande abondance du capital et de la main-d'œuvre dispense d'alterner les cultures, en adoptant par intervalle les

[1] Joseph Henri de Thünen (de Tellow en Mecklembourg) a publié en 1826 une première édition de *l'État isolé dans ses rapports avec l'agriculture et l'économie publique*, ou *Recherches sur l'influence que le prix des grains, la richesse du sol et les impôts exercent sur le mode de culture*. La deuxième édition, revue et augmentée, a paru en 1842. Ce livre, d'un mérite supérieur, a été traduit en français par M. Jules Laverrière (Paris, 1851; chez Guillaumin). Il jette un jour nouveau sur les problèmes les plus compliqués de l'économie agricole, et notamment sur la question de *la rente foncière*. L. W.

moins productives, ce qui a lieu quand on ne peut restituer au sol les substances nutritives qu'on lui enlève. Par conséquent, on voit s'étendre la *culture libre*, dont le *jardinage* est l'exemple le mieux connu. Plus on s'éloigne de la ville, plus augmente le coût de transport du fumier qu'on en retire, jusqu'à ce qu'on atteigne le point où il devient plus avantageux de le produire sur place que de l'importer.

Alors succèdent des régions consacrées principalement à la culture du blé, et d'abord, avec un système *savant*, le mode de culture belge ; puis, avec des systèmes de moins en moins compliqués et étudiés, la *culture alterne*, la *culture pastorale*, la *culture triennale*, etc. ; puisque la *valeur* du blé diminue à mesure qu'on s'éloigne du centre, il faut aussi que les frais de production s'abaissent, c'est-à-dire qu'on admette des systèmes d'exploitation de plus en plus *simples*. Mais il est clair que, comme les teintes vont en se dégradant sans que la couleur soit subitement modifiée, les *modes de culture* varieront sans qu'il y ait de limites tranchées entre les exploitations qui se succèdent dans le *ménage des champs*.

Quand on atteint la limite à laquelle il devient impossible de cultiver du blé pour le marché, on a recours à d'autre produits pour lesquels le transport constitue une portion moindre du *prix*. A cette classe appartiennent les bestiaux. Le bétail maigre se transporte lui-même presque sans frais. Il n'en est pas de même du bétail engraissé ; aussi élèvera-t-on, dans les régions éloignées, des sujets qui seront ensuite engraissés dans les régions plus rapprochées. Le *cercle* consacré à l'industrie du bétail ne produira que la quantité de blé nécessaire pour la nourriture locale d'une population clair-semée. L'été, le bétail trouve des pâturages en abondance ; la difficulté se rencontre pour l'hivernage. On ne saurait cultiver de fourrages, car le bas prix du bétail ne pourrait couvrir ce supplément de dépense. Les prairies naturelles deviennent l'unique refuge ; elles seules rendent le pâturage d'été profitable, en fournissant le fourrage pour l'hiver. C'est sur elles que repose surtout la rente du sol.

Enfin, l'éloignement du marché est-il trop grand pour que les produits de l'industrie du bétail puissent y paraître, la culture proprement dite s'arrête. Il ne restera plus que la pêche et la chasse, et des pelleteries rares, pour alimenter le commerce de la cité.

L'hypothèse de l'*Etat isolé* écarte toutes les circonstances acces-

soires qui pourraient modifier ce grand problème : Quelle est l'influence de l'éloignement du marché, du débouché, sur le ménage des champs? La simplicité des données jette une grande clarté sur la solution.

Si nous mettons cet *idéal* en rapport avec la *réalité*, il saute aux yeux que l'existence des divers *marchés de consommation* entraîne la formation, autour de chacun d'eux, de divers cercles concentriques qui se pénètrent réciproquement de mille manières, bien que les marchés secondaires dépendent des marchés principaux. De même, chaque bonne route, et notamment chaque voie fluviale, chaque canal, chaque chemin de fer, exerce une influence considérable sur la configuration des cercles, puisque les points *géométriquement* séparés par la distance se trouvent *économiquement* rapprochés. Il est clair aussi que tous les pays très-peuplés, riches, d'une civilisation avancée, dans lesquels, par conséquent, la consommation des produits du sol est considérable en quantité et en qualité, ont une parenté rapprochée avec les *cercles intérieurs* de l'*État isolé*, tandis que les pays à population clair-semée, pauvres, dont la civilisation est dans l'enfance, reproduisent l'image des *cercles extérieurs*.

On peut voir très-clairement, par l'exemple du Danemark et du Schleswig-Holstein, combien peu l'on réussit à précipiter artificiellement les choses sous ce rapport. La théorie nouvelle avait beau condamner la jachère, on l'a introduite dans ces contrées depuis soixante-dix ans, avec grand profit, comme une amélioration rationnelle de la culture. La *culture pastorale* fait d'elle-même de nombreux prosélytes en Danemark, pendant que la Société d'agriculture de Copenhague dépense en vain les récompenses et les encouragements pour propager la *culture alterne*, à l'exemple de l'Angleterre. Le gouvernement a dissipé des millions à vouloir coloniser trop tôt les terres incultes. Nous remarquons fréquemment, en Angleterre, qu'à mesure qu'un marché augmente d'importance, tandis qu'un autre décline, la *culture pastorale* se transforme en *culture alterne*, et réciproquement.

Nous craindrions de trop étendre cette analyse, en suivant M. Roscher dans les intéressants détails qu'il donne sur la production des légumes, du laitage, l'engraissement des bestiaux, l'élève des chevaux, la fabrication du fromage et du beurre, la vente des peaux, de la laine, du suif, du lard, sur les *cultures commerciales* et l'in-

fluence du climat, etc., en contrôlant l'application des principes par une riche nomenclature de faits empruntés aux divers pays du monde, qui se trouvent à des degrés différents de civilisation et de richesse [1]. Les considérations empruntées à l'économie rurale de l'Angleterre ont une grande portée.

Mais nous ne saurions passer sous silence l'espèce de démonstration *plastique* à laquelle conduit, suivant M. Roscher, l'image de l'*Etat isolé*, en l'appliquant à deux lois économiques d'une grande importance.

Et d'abord la loi de Ricardo :

Le prix des produits du sol est déterminé par les frais de production sur les terrains les plus défavorables, dont la culture est nécessaire pour satisfaire aux besoins de l'ensemble de la consommation. Le plus mauvais terrain ne produit point de rente : les terrains de meilleure qualité en produisent une d'autant plus forte, qu'ils donnent une récolte plus abondante avec un emploi égal de forces et de capitaux. Le même résultat se manifeste quand, avec l'accroissement de la consommation, au lieu de recourir aux terrains de qualité inférieure, on préfère employer, sur un sol déjà exploité, plus de travail ou de capital. *La différence dans l'avantage de la situation agit de la même manière que la différence de la qualité du terrain.*

En second lieu vient le principe observé par Adam Smith, en ce qui concerne la *variation historique du prix des produits :*

Plus la civilisation d'un peuple se développe, et plus s'élève le prix de tous les objets à la création desquels la nature contribue en majeure partie, tandis que le prix de tous ceux dans lesquels domine l'action du travail et du capital diminue.

L'*État isolé* ne nous fournit pas seulement la clef des questions les plus intéressantes de la statistique agricole, mais aussi celle des problèmes historiques.

Les rapports sociaux commencent avec la chasse et la pêche, limites extrêmes de l'Etat isolé ; ils traversent l'industrie du bétail pour arriver à l'agriculture, qui développe des systèmes de plus en plus étudiés. L'industrie de la ville et le commerce apparaissent au sommet.

[1] D'ailleurs, la traduction de l'ouvrage de M. de Thünen nous dispense de trop insister sur cette partie du travail de M. Roscher.

Quand les agriculteurs vantent, à l'exclusion de tout autre, comme le meilleur, *d'une manière absolue*, le système qu'ils pratiquent avec profit, ils commettent la même méprise que les théoriciens politiques, qui proclament la seule bonne, la forme du gouvernement qu'ils désirent voir établir. La plus grande partie des erreurs humaines provient de ce qu'on présente ce qui est vrai et salutaire, dans un certain temps et dans un certain lieu, comme la vérité absolue et le salut universel. A chaque degré de la vie nationale s'adapte une organisation politique qui est en relation continue, comme effet et comme cause, avec tous les autres rapports sociaux; de même à chaque phase de développement de la civilisation correspond un mode spécial de culture. Copier les exemples étrangers est chose également périlleuse dans les deux cas, et le passage d'une forme à une forme n'est pas exempt de peine. Personne ne croit plus, en médecine, à l'existence d'une panacée universelle; espérons qu'il en sera bientôt de même en politique et en agriculture. L'homme politique et l'administrateur doivent agir comme le médecin habile, qui ne force point la nature, mais qui se borne à l'étudier et à l'aider.

Tous les progrès politiques, religieux et intellectuels, s'accomplissent d'abord dans le voisinage des grandes villes et des routes commerciales; il n'en est pas autrement des progrès économiques. C'est là que la rente foncière et la politique grandissent en premier lieu; c'est là que baisse d'abord le taux de l'intérêt, et que les systèmes de culture plus savante deviennent le plus promptement applicables à cause du *débouché*.

Chez tous les peuples, l'agriculture a suivi un mouvement parallèle à celui de la politique, tous les éléments de la civilisation se lient et s'enchaînent. L'observation des faits analogues, l'explication des faits différents, conduisent à connaître l'essence des choses et à formuler leur *loi*. Chaque diversité, dit Montesquieu, est uniformité, chaque changement est constance!

Les lois humaines ne sont bonnes ou tout au moins durables que si elles se trouvent en harmonie avec les lois naturelles du développement social. Les hommes d'Etat véritablement dignes de ce nom, ceux qui ont ouvert pour des siècles la voie dans laquelle leurs peuples ont été engagés, ont en réalité le mieux approfondi ces lois, et ils ont le plus habilement mis d'accord avec celles-ci les mesures adoptées; mais aussi, réciproquement, les institutions

qui se sont maintenues en vigueur pendant des siècles, chez plusieurs peuples divers, ont toujours en leur faveur une forte présomption de n'avoir point contrarié les lois naturelles, ou, en d'autres termes, d'avoir répondu aux *besoins véritables*. Le respectable Schwertz le fait observer avec raison : Nous devons toujours être disposés à croire que ce qui est généralement pratiqué dans une contrée (et j'ajouterai dans une époque) doit avoir sa raison d'être. On l'appelle souvent *préjugé*, et souvent aussi on ne se trompe pas. Mais entre un préjugé et une erreur, il existe une différence aussi essentielle qu'entre le jugement et la vérité[1].

De pareilles appréciations ont été appliquées depuis trente ou quarante ans à tous les aspects de la science et de la vie; elles ont servi, sans aucun doute, à une compréhension plus exacte du passé, que l'on avait trop souvent l'habitude de regarder avec dédain, de la hauteur des idées actuelles. Avouons-le cependant, l'abus n'a pas tardé à s'introduire avec l'usage. Une réaction aussi absurde que malfaisante a voulu galvaniser et farder le passé, en essayant de donner à la mort l'apparence de la vie; aussi infidèle aux leçons du temps que la doctrine extrême qu'elle venait détruire, elle s'est souvent servie du masque historique. Gardons-nous de pareils excès, si nous sommes conservateurs, car la réaction est notre pire ennemi !

Quand on a clairement approfondi les conditions sur lesquelles reposent les institutions des périodes de civilisation que l'humanité a traversées ; quand on sait pourquoi elles ont été nécessaires dans leur temps, et fondées sur *la raison* et *l'utilité*, on hésitera sans doute à porter légèrement la main sur les vestiges qu'elles peuvent encore conserver dans le présent. Mais il ne saurait non plus être admissible de les maintenir, là où les conditions qui leur servaient de base se sont complétement transformées, là où elles sont devenues *déraison* et *fléau*, d'autant plus nuisibles aujourd'hui, qu'elles ont plus vigoureusement rendu service au passé.

Le vrai sens historique donne le moyen le plus sûr de distinguer ce qui est suranné et décrépit de ce qui conserve la vitalité ou se développe avec les forces de la jeunesse. Les sincères amis de la conservation et du progrès peuvent se rencontrer sur ce terrain neutre, qui est la voie de la vérité.

[1] Schwertz, *Observations sur l'agriculture du Palatinat*, 82.

Plus on pénètre dans la connaissance exacte du monde économique et moins on peut croire qu'il puisse être bien compris, si l'on se borne à l'étude exclusive des données purement économiques. Qui pourrait saisir les tendances particulières d'un homme, sans avoir étudié son caractère ? La vie d'un peuple est une ; quelque divisées que paraissent à la surface ses diverses manifestations, politique, droit, religion, organisation sociale, etc., elles partent toutes d'une racine commune, elles se supposent et s'expliquent mutuellement. Quel admirable organisme ! Les conditions naturelles du sol, du débouché, etc., choses éminemment matérielles, exigent-elles un système particulier de culture, vous voyez les rapports des personnes, de la constitution de l'Etat, de la commune, et toutes les relations se développer de manière à conduire au même but. Tout naît et disparaît en même temps. Le chrétien pressent et admire l'harmonie des desseins de la Providence !

Nous essayerons de relier à la théorie de M. de Thünen les trois catégories principales des lois qui concernent le sol, à savoir les restrictions imposées à la propriété foncière, au point de vue de l'*intérêt de la famille*, de l'*intérêt de la commune* et de l'*intérêt du droit domanial*.

Il faut ranger, sans contredit, au nombre des lois les plus importantes du progrès politique, *le développement du pouvoir social, en lutte avec les personnes juridiques d'un ordre secondaire*. Au début de toute société, chaque membre ressent très-peu individuellement l'action de l'ensemble ; l'*Etat* ne se meut encore que dans une sphère fort restreinte. Sa seule mission, au début, est de pourvoir à la sécurité du pays, vis-à-vis de l'étranger ; au dedans règne toujours le droit de guerre privée, la *vendetta*, et l'on songe à peine à l'action publique sur le bien-être, le développement intellectuel et matériel, etc. En progressant, l'Etat étend de plus en plus le domaine de son activité. Lorsque la paix publique est garantie, la sécurité légale du pays devient le but principal de l'Etat ; il se charge successivement de la direction de l'industrie, de l'éducation, etc.; le domaine de l'administration s'élargit sans cesse ; on parle du *pouvoir bienfaisant* de l'Etat, et on en vient à lui assigner une infinité de tâches à remplir, et à lui fournir pour cela une infinité de moyens.

La mission de l'Etat étant fort restreinte aux époques primitives, ses exigences le sont également, il perçoit peu d'impôts. De

petites communautés, la famille, la corporation, la commune, les classes supérieures, la province, suffisent pour satisfaire, en majeure partie, aux besoins de la vie politique. Ces agrégations restent donc dans une position beaucoup plus indépendante vis-à-vis de l'ensemble.

Le pouvoir social veut-il s'étendre, — et tout pouvoir humain a cette tendance, — il entre nécessairement en lutte avec ces associations, il cherche à leur retirer les attributions politiques. La famille ne doit plus remplir qu'un rôle purement domestique, confiné dans la vie civile. La corporation n'existera qu'avec l'autorisation de l'Etat, et sous sa stricte surveillance; les communes, les provinces, au lieu de constituer des pouvoirs indépendants, ne seront plus que des éléments du pouvoir public.

Ce mouvement se répète avec plus ou moins de netteté et d'énergie chez tous les peuples de l'antiquité et des temps modernes; nous avons essayé de le ramener à la loi de la division du travail.

Plus les nécessités politiques se manifestent avec force, — et c'est le cas de l'accroissement de la population et de la culture intellectuelle, — et d'autant moins peut suffire l'action du père de famille, du supérieur de la corporation, etc., d'autant plus ou s'en remet à ceux dont la mission spéciale est d'administrer.

Le développement du commerce engendre cette nécessité. Là où les rapports n'existent qu'entre les membres d'une même famille, d'une corporation ou d'une commune, le père de famille, l'*ancien* ou le magistrat municipal peuvent vider les conflits, satisfaire aux besoins de la vie locale. Dès que la complication des rapports s'accroît, un autre pouvoir plus élevé, plus général, devient indispensable; ce pouvoir, *c'est l'Etat*.

III.

Limitation du droit de propriété dans l'intérêt de la famille.

Chez tous les peuples, pendant qu'ils traversent leur *moyen âge*, la famille a une mission beaucoup plus étendue que dans les périodes ultérieures. Le droit pénal et la sécurité personnelle ont eu, chacun le sait, la *vendetta* pour point de départ; tel est aussi le but des *cojurateurs*, que l'on rencontre chez presque tous les peu-

ples, à leur degré inférieur de civilisation. L'Etat n'intervient point dans la justice domestique, qui s'exerce sur les membres de la famille, les affranchis et les esclaves, ni dans la tutelle, etc. Quand les vertus et les fautes sont héréditaires, quand la dette de la famille, la malédiction qui pèse sur elle, ou la bénédiction qui l'entoure, obéissent au même principe, il est tout simple que l'on attache beaucoup de prix, même aux degrés de parenté les plus éloignés.

Il en résulte naturellement que la famille exerce des prérogatives plus énergiques sur ses membres, notamment sous le rapport économique. Comme en ces temps la fortune se compose presque uniquement de pièces de terre, la limitation du droit de disposer, qui frappe le détenteur du bien, s'applique surtout à la propriété territoriale. On peut admettre comme règle, à cette période de la civilisation, que le possesseur du sol n'en est, à proprement parler, que l'usufruitier; il partage le droit véritable de propriété avec le seigneur ou avec la commune, et principalement avec la famille [1].

Ainsi les Germains ne connaissaient point le droit de tester au temps de Tacite [2]. Les testaments ne furent pratiqués que sous l'influence du droit romain; encore, à la fin du quinzième siècle, les personnes de condition inférieure n'en faisaient presque pas usage [3]. On pensait qu'attribuer à un tiers une chose dont on retient la jouissance pendant la vie, c'était se montrer libéral, aux dépens exclusifs de l'héritier légal.

En vertu du même principe, le droit général du moyen âge armait l'héritier le plus proche du pouvoir d'annuler les aliénations, les engagements, etc., accomplis sans son consentement; de là viennent aussi les innombrables *droits de retrait*. Les meubles seuls répondaient des dettes du défunt. En Norwége, tout parent conservait, même après des siècles, la faculté de rembourser à l'acquéreur le prix d'achat, en revendiquant l'immeuble. Peu à peu, on limita ce privilége aux seuls descendants, puis on admit la prescription de vingt ans et celle de dix ans, depuis 1771; enfin, récemment, ce droit a été complétement aboli. Une faculté pareille,

[1] *Dominium directum, utile.*
[2] Tacit., *German.*, 20.
[3] *Eichhorn Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*, XIV, § 443.

en ce qui concerne les *biens nobles*, ne fut supprimée, en Autriche, que par Joseph II.

C'est au même ordre d'idées qu'appartient la préférence accordée par le moyen âge à la ligne masculine, et, à un plus haut degré encore, le droit de primogéniture et d'indivision du domaine territorial. On sait comment la plupart de ces institutions se sont développées dans le droit féodal. A la fin du moyen âge, la possession de la terre à titre de *fidéicommis de famille* domine non-seulement parmi les seigneurs, mais aussi dans les rangs de la petite noblesse, en Espagne, dans le Portugal, dans l'Italie inférieure, en Angleterre, etc.

De même, presque partout en Europe, les terres des paysans étaient indivisibles, soumises à un ordre de succession légalement fixé; le droit de les aliéner ou de les engager était limité. Il fallait, en dehors de l'intérêt de la famille du paysan, sauvegarder celui du seigneur, auquel il ne pouvait être indifférent, à cause des services et des redevances qui lui étaient dus, que le bien du paysan fût détérioré, obéré ou divisé.

Il en a été de même chez les peuples anciens, à des époques de civilisation analogues.

Mais qu'on se garde bien de condamner ces institutions, fruit de l'ensemble des circonstances. Au moyen âge, elles pouvaient à peine être envisagées comme des restrictions; elles ne faisaient qu'imprimer le cachet juridique à des relations qui se développaient d'elles-mêmes.

Les *aliénations* ne pouvaient qu'être rares dans une société où il y avait abondance de terres et absence de capitaux. Le principal obstacle à ce que les habitants plus aisés de le cité fissent l'acquisition des biens des paysans se rencontrait dans les *redevances* et les *corvées*, dont ceux-ci étaient grevés. Quant aux biens nobles, ils ne pouvaient tomber entre des mains roturières, à cause des droits politiques, de la franchise de l'impôt, etc., qui y étaient attachés.

Par le même motif, les nobles ne pouvaient étendre leurs possessions au détriment du *sol roturier*, et d'ailleurs ils ne possédaient pas les ressources nécessaires pour faire des acquisitions. On ne songeait guère à des emprunts considérables, non-seulement à cause de la rareté des capitaux, mais aussi à cause du *système extensif* de la culture du moyen âge, qui n'aurait pas assuré aux

fonds employés un profit suffisant. Le *besoin* seul pouvait alors déterminer l'emprunt.

Cette culture *extensive*, qui exige une grande étendue de domaine, devait empêcher aussi toute division de la propriété. « Bien divisé n'arrive pas à la quatrième génération, » dit un vieux proverbe westphalien, très-applicable aux périodes inférieures de la civilisation.

Aujourd'hui encore, dans les contrées où règne la *culture extensive*, on révoque en doute l'utilité qu'il y aurait à ce que les journaliers fussent propriétaires : ils ne peuvent pas réaliser leur travail aussi avantageusement en l'employant à leur coin de terre, qu'en le louant; ils risqueraient de voir le prix de revient de leur blé dépasser le prix de vente, etc.

Le bon sens populaire ne s'y est pas trompé; les plus jeunes, ou bien là où existe le droit de *minorat*, les plus âgés des enfants ne portent point envie au frère avantagé. « La famille doit maintenir le *bien* [1], disent-ils, l'un des frères peut seul l'administrer convenablement, et il doit être mis en état de le faire. »

En vain la législation française a-t-elle essayé de mobiliser la terre dans des contrées peu cultivées de l'Allemagne; la *coutume*, plus forte que la loi, a maintenu les *héritages* dans leur forme ancienne.

Il est évident que ce système, fruit d'une culture peu avancée, favorise singulièrement l'indolence des paysans. Mais les intéressés ne s'en plaignent pas; il arrive souvent que les enfants plus jeunes, qui vivent dans le célibat, économisent sur leur modique salaire pour qu'après leur mort cette épargne revienne au possesseur de l'*héritage*.

Mais ces tendances ne sauraient se maintenir toujours. La persistance des *personnes juridiques* d'un ordre secondaire se lie d'une manière intime à la constitution *aristocratique* de l'Etat. Celle-ci favorise les institutions qui maintiennent les classes inférieures dans des sphères limitées, et qui entravent tout changement, en bornant l'horizon.

A mesure que le point de vue s'élargit, cette résignation calme

[1] Nous ne rencontrons point d'expression qui rende exactement en français le mot *Hof*; celles qui s'en rapprochent le plus sont le *bien*, la *manse*, la *ferme*, le *domaine* ou l'*héritage*. En Pologne, où les relations que consacre la constitution du *Hof* subsistent encore, on l'appelle *gospodarstwo* (le *ménage*).
L. W.

fait place à un effort persévérant, moins facile à satisfaire, moins replié sur lui-même, accessible à toute idée de progrès : en même temps, le poids de pareilles institutions semble de plus en plus intolérable. Le *cadet* demande pourquoi il se trouve refoulé à une si grande distance de l'*aîné*. Souvent il arrive qu'il abandonne la culture pour entreprendre l'exercice d'un métier dans la ville; il lui serait alors d'une utilité évidente d'obtenir une *légitime* plus considérable.

Nous verrons comment ce nouvel état de choses rend de plus en plus pressante et irrésistible la nécessité de supprimer les corvées et les redevances en nature.

Du moment où cette révolution s'accomplit, le seigneur ne doit plus attacher un grand prix au maintien de son *domaine éminent*. L'inaliénabilité des possessions devient onéreuse, en présence de la modification du système de culture, et l'ordre féodal, privé de ses prérogatives, dégénère en une vaine forme, assujettie à des conditions fort lourdes et souvent fort périlleuses pour les familles privées de descendance masculine.

Lorsque, dans un Etat aristocratique, la propriété territoriale de la noblesse est sous l'empire d'un *fidéicommis*, les *cadets de famille* ont, en compensation, une carrière ouverte devant eux. L'Eglise catholique, et surtout l'Eglise anglicane, leur réservent les postes les plus élevés. Depuis que la noblesse, notamment à partir du dix-septième siècle, s'est mise bien en cour, la même faveur les attendait pour les dignités administratives et pour le service militaire. Ils obtenaient la préférence pour les fonctions publiques, et cet ensemble de prérogatives rendait le droit d'aînesse tolérable.

Mais depuis que les temps nouveaux ont singulièrement diminué ces avantages, les *cadets* et les détenteurs mêmes des *fidéicommis*, préoccupés de l'avenir de leurs enfants plus jeunes, ont été intéressés à l'abolition du droit de primogéniture.

Quand, d'une part, le *service* dû au pays, et, d'autre part, l'exemption d'impôt, dont profitaient les biens nobles, ont disparu, l'Etat n'a plus d'intérêt à veiller à ce que ceux-ci ne tombent point en roture. Une telle interdiction serait préjudiciable à la noblesse; au milieu du commerce actif qui s'est établi sur la propriété, les biens soustraits à une libre disposition, ou ne pouvant passer qu'en certaines mains, perdraient de leur valeur, en étant moins *demandés*.

Dans l'intervalle, les conditions économiques de l'ancien état des choses ont changé. L'accroissement de la population, notamment dans les villes, et la transformation des habitudes, qui exigent des produits plus délicats, plus raffinés, favorisent la culture *intensive*; du moment où celle-ci commence à prévaloir, il faut, pour qu'elle se perfectionne, que l'étendue du domaine diminue proportionnellement aux capitaux et au travail dont le propriétaire peut disposer. Tandis que naguère, en présence d'un autre mode d'exploitation, le domaine pouvait facilement devenir trop petit, souvent il paraîtra, au contraire, trop grand. Ainsi, par exemple, dans le Wurtemberg supérieur, les autorités sont unanimes pour se plaindre de l'étendue trop développée des *héritages* des paysans; le *ménager* (*Wirth*) est hors d'état d'élever les constructions nécessaires, d'entretenir un bétail suffisant, car il ne peut ni aliéner ni hypothéquer sa possession; aussi n'en exploite-t-il qu'une fraction; la majeure partie du terrain reste en friche, alors même qu'elle pourrait être employée d'une manière lucrative. Dans de pareilles circonstances, la simple division de la propriété peut présenter un grand avantage. Rau raconte qu'un domaine d'une étendue moyenne, situé aux environs de Heidelberg, avait été partagé entre trois fils, et que chacun d'eux récoltait plus sur *son tiers* que le père sur l'ensemble [1]. Déjà le vieux Columelle mentionne le cas du propriétaire d'une vigne qui en avait donné le tiers en dot à sa fille sans voir diminuer le produit, bien qu'il n'eût conservé que les deux tiers. Un autre fille reçut plus tard encore *un tiers*, et celui qui resta au père de famille lui rapporta à peu près autant que le tout qu'il cultivait auparavant [2].

Aux époques de civilisation avancée, quand la culture *intensive* domine, le capital se présente en abondance, soit pour acquérir la terre, soit pour lui ouvrir le crédit nécessaire. Le haut prix du sol engage les propriétaires aussi bien à le vendre qu'à *l'hypothéquer*. Au moyen âge, cela aurait été le moyen d'ébranler la fortune du paysan ou du seigneur; aujourd'hui, cela peut être la meilleure méthode pour l'augmenter [3].

Plus les méthodes suivies en agriculture sont compliquées et sa-

[1] *Archiv.*, t. IV, p. 352.
[2] *Columella*, t. IV, p. 3.
[3] Nous devons citer ici Frédéric le Grand, qui, par la création des *associations territoriales*, a singulièrement facilité le développement du crédit hypothécaire.

vantes, et moins on peut avoir l'assurance que les connaissances nécessaires se transmettront avec l'hérédité. Tout ce qui gêne la libre circulation des biens devient de plus en plus onéreux, aussi bien aux propriétaires qu'aux capitalistes qui recherchent un bon placement. Le maintien de ces entraves équivaudrait à l'interdiction d'améliorer les procédés d'économie rurale, et d'introduire la culture *intensive*.

Aussi a-t-on presque partout, avec le développement de la civilisation, aplani ou écarté les obstacles artificiels, legs du moyen âge [1].

Sauf Malthus, tous les théoriciens, depuis Adam Smith, ont applaudi à ce mouvement de transformation. Ce n'est que dans ces derniers temps, alors qu'on a essayé d'amoindrir ou de remettre en question l'héritage du dix-huitième siècle, que l'opinion contraire a trouvé des défenseurs, au nombre desquels brille le grand nom de Niebuhr.

Gardons-nous, a-t-on dit, de vouloir trop complétement identifier la fortune immobilière et la fortune mobilière; n'oublions pas que les immeubles ne sont pas susceptibles d'être produits ou consommés, transportés ailleurs ou créés par l'épargne, et qu'ils ne sauraient remplir par conséquent toutes les conditions propres aux objets qui sont dans le commerce. On attaque, comme réduisant tout à des atomes, la doctrine d'après laquelle l'avantage particulier des individus concorde toujours avec celui de la société, et l'on prétend que dans l'intérêt même des paysans, on ne saurait les émanciper d'une manière complète. La suppression totale des limitations posées par le moyen âge devrait inévitablement conduire à une division exagérée du sol, et par suite à la ruine de l'*ordre des paysans* et de l'agriculture elle-même.

Ces considérations ont produit de l'effet sur plusieurs gouvernements allemands; l'Autriche, par exemple, a interdit en 1817 la libre disposition des *héritages* des paysans (*Bauerhof*).

Il peut être vrai que si le morcellement du sol dépasse une certaine limite, la division du travail, la production et la culture intellectuelle en éprouvent un fâcheux contre-coup; souvent une portion notable du travail humain se trouve condamnée à l'inactivité

[1] Le développement de la *civilisation* correspond tellement au progrès de la *culture*, que ce terme est le synonyme de l'autre. Les formes du langage réfléchissent ainsi la nature intime des choses. L. W.

faute d'occupation suffisante. Les choses se passent de même avec l'élément essentiel du capital agricole, avec le bétail. Qu'un petit *domaine* (*Bauerhof*) entretienne pour l'exploitation et l'engrais quatre chevaux et quatre vaches, la division de l'*héritage* en quatre parties maintiendra une proportion analogue; mais si le morcellement continue, comme on ne saurait entretenir ni la moitié d'un cheval, ni la moitié d'une vache, tout peut aller en dépérissant.

Les défenseurs de la libre disposition du sol, en majeure partie esprits des plus éminents, soutiennent que la liberté rencontre ici en elle-même le meilleur correctif. « En fait, dit Rau, le morcellement des propriétés ne présente aucun danger, car il ne continue dans chaque contrée que jusqu'au point déterminé par l'ensemble des circonstances qui y dominent. » Cependant il signale lui-même, comme une exception qui ne doit pas être négligée, l'ignorance et l'imprévoyance de certains cultivateurs [1]. Bülau pense comme Rossi que les lois de la nécessité disciplinent la libre concurrence, et M. Roscher déclare qu'il est beaucoup plus porté lui-même vers cette opinion que vers le système opposé; mais il ne se l'approprie que sous certaines réserves.

On peut citer des cas nombreux dans lesquels le morcellement poussé trop loin a provoqué des conséquences déplorables. Il suffit, dit-on, de songer à l'Irlande [2] et à certains districts du Wurtemberg [3]. M. Roscher ajoute qu'il a eu l'occasion de faire des observa-

[1] Dans un travail spécial sur la plus petite contenance d'un bien de paysan (*über das* minimum *eines Bauerngutes*. *Archiv.*, t. XIV, p. 145), M. Rau révoque en doute la possibilité d'une fixation légale, et croit qu'on fera le plus utilement appel à la raison et à l'intelligence des petits cultivateurs. Des renseignements complets et des doctrines saines et élevées sur cette question fondamentale se rencontrent dans l'excellent livre de M. Passy : *Des Systèmes de culture en France, et de leur influence sur l'économie sociale*. Il a posé le problème de la *petite culture* dans ses rapports avec le problème de la *population*, en faisant ressortir toute l'importance sociale d'un système qui produit, sans aucun danger, l'accroissement de la population rurale. C'est à cette doctrine que nous nous rattachons pleinement, tout en relatant avec fidélité les restrictions posées par M. Roscher. L. W.

[2] En Irlande, ce n'est pas tant la propriété que la culture des fermiers qui s'est morcelée. L. W.

[3] M. Roscher cite ici l'opinion d'un des savants les plus distingués de l'Allemagne, de celui peut-être qui unit le mieux à la profondeur d'intelligence de ses compatriotes la clarté de l'esprit français, M. Robert de Mohl. Celui-ci envisage en effet la liberté illimitée du morcellement, admise depuis près d'un siècle dans certaines parties du Wurtemberg, comme une cause de décadence, qui, si l'on n'y apportait aucun remède héroïque, menacerait ces contrées d'une véritable dévastation; il ajoute que cette conviction est généralement répandue dans ces contrées (*Polizeiwissenschaft*, t. II, § 99). Quelque porté que nous soyons à nous rendre à l'autorité de notre savant collègue et ami, M. de Mohl nous croyons qu'il n'aura pas suffisamment tenu compte de quelques circon-

tions analogues aux environs de Göttingue, contrée qui s'éloigne beaucoup sous ce rapport des tendances du reste du Hanovre.

Rau émet l'opinion que le morcellement exagéré peut se rencontrer *pour la location* de la terre, mais rarement *pour l'exploitation directe* du propriétaire. Cependant, en présence de la pleine liberté d'aliénation, les propriétaires ne se transforment-ils pas en fermiers?

Les idées émanées de l'esprit libéral des villes avaient *émancipé* la campagne dès la seconde moitié du moyen âge, dans l'Italie supérieure et centrale. Le paysan était devenu libre, il était affranchi des charges seigneuriales et jouissait de la propriété absolue de son bien. Mais au bout de quelques générations, la plupart des petits propriétaires, en présence d'une population surabondante, de l'accroissement des dettes et de l'émiettement du sol, ne furent plus en état de soutenir la concurrence des grands propriétaires. Des villages entiers furent achetés par les riches capitalistes des villes, et le pauvre paysan dut se trouver heureux de trouver sa subsistance, comme fermier ou comme journalier, sur l'héritage de ses ancêtres. On signale notamment la *campagne* de Rome comme fournissant, si l'on compare son état actuel avec celui qu'elle présentait au moyen âge et dans l'antiquité, le triste et instructif exemple de l'influence que la division des terres a exercée sur la culture [1].

Là où le système du *fermage* a conservé l'ordre des paysans, sur les frontières mêmes de la *Campagna*, à Albano, à Frascati, une riche végétation réjouit les regards.

En général, le métayage, *mezzezia*, domine dans la haute Italie et dans l'Italie centrale. Dans certaines contrées, dans le pays de Lucques, par exemple, le métayer livre au propriétaire les deux tiers de la récolte. Si le signe économique de l'esclavage consiste en ce que le maître recueille une part du salaire dû au travailleur, une pareille condition ne s'élèverait guère au-dessus d'un servage véritable [2].

stances temporaires ou purement locales. C'est ici surtout qu'on doit soigneusement éviter de *généraliser les cas particuliers*. L. W.

[1] Ce n'est pas le morcellement du sol qui a dévasté la *campagne romaine*; une pareille appréciation s'écarte de la sagacité impartiale de l'*école historique*, qui rend compte de toutes les causes sans mettre l'effet produit sur le compte d'une seule. L. W.

[2] L'élévation de la part du propriétaire tient à la richesse du sol et à l'abon-

Dans un pays à population compacte, l'extrême concurrence des bras qui cherchent du travail tendrait à ressusciter une sorte de *glebæ adscriptio*. « Dans les villes, dit Niebuhr, de mauvais artisans et des revendeurs, dans les campagnes, une foule déguenillée de petits fermiers et de journaliers. »

Ces observations s'appliquent au nord de l'Italie; dans la partie méridionale, le paysan est tout aussi misérable sous l'influence permanente des institutions du moyen âge. L'émanciper serait lui venir en aide, tandis que les signes de décadence qui se sont manifestés dans certaines contrées du Nord semblent irremédiables, comme tout affaiblissement fruit de la vieillesse.

La *culture naine* et les *latifundia* ne sont que les deux aspects d'un même état social, comme le *prolétariat* et l'*oligarchie d'argent*. Quand la *culture naine* a atteint un certain développement, il suffit d'une famine ou de quelque autre accident pour précipiter la vente en masse des héritages morcelés. Mais on ne saurait trouver là un remède au mal; ce qui continue à faire défaut, c'est une *classe moyenne rurale*, élément le plus essentiel de la force nationale, car le sol ne passe guère entre les mains de véritables agriculteurs, mais entre celles des riches habitants des villes.

L'économie politique a deux questions à résoudre, à savoir quel est le point où le morcellement du sol devient excessif, et dans quelles circonstances la constitution territoriale d'un pays court le risque de dépasser ce point d'une manière préjudiciable.

La situation la plus avantageuse, sous le rapport politique et sous le rapport économique, est celle qui fait coexister *les grands*, *les moyens* et *les petits* domaines, mais où la propriété moyenne prédomine. La *production* s'y développe dans tous les sens avec le plus d'énergie; la *distribution* s'y fait de la manière la plus équitable et la plus conforme aux tendances supérieures de la société; la subsistance du peuple y est le mieux assurée. C'est tout comme dans l'Etat : un certain équilibre des grandes, des moyennes et des petites fortunes, ainsi que de la classe supérieure, de la classe moyenne et du peuple (pourvu que les situations intermédiaires l'emportent), garantit le mieux l'ordre et la liberté. S'il n'y avait point de grande propriété, on éviterait difficilement la *culture*

dance des produits, qui récompensent le travail de l'homme. La nature agit dans ces contrées comme *facteur* d'une grande énergie. L. W.

naine, car beaucoup d'hommes, faute d'être employés comme journaliers, seraient forcés d'acheter ou de louer des petites parcelles. Cette concurrence tend à élever tellement le prix du sol, que la culture moyenne cesse d'être suffisamment productive.

Le beau côté des institutions du moyen âge est d'avoir su maintenir en présence la grande et la petite propriété.

Ces dénominations de grande et de petite culture sont essentiellement relatives.

Plus on consacre de capital et de travail à l'exploitation du sol, et plus on perd à *l'aller* et à *la venue* des ouvriers, au transport du fumier, etc.; la surveillance devient aussi plus difficile. La culture *intensive* porte donc en elle-même la raison pour laquelle, aux époques les plus avancées, l'étendue du domaine diminue successivement. Kohl rapporte qu'il existe en Courlande *un bien noble* d'environ *trente mille carrés d'Allemagne* de superficie. On trouve dans la Prusse orientale des propriétés de 20,000 arpents, et dans le Mecklembourg il n'est pas rare d'en voir de 500,000 à 600,000 verges carrées. Dans la Marche électorale, on regarde comme petites les possessions qui n'atteignent pas 300 arpents, tandis que Sinclair compte en Angleterre, au nombre des grandes exploitations, celles qui ont 200 *acres*. Dans le Brabant, les domaines s'étendent rarement au delà de 100 à 150 *acres* anglais, et dans le pays de Waës ils sont de 3 à 20 acres; une ferme au delà de 25 acres est une rare exception. Un travail diligent et l'économie trouvent ici un sérieux encouragement. Aussitôt qu'un jeune ouvrier agricole possède assez d'argent pour acheter une vache et un certain mobilier aratoire, il loue une cabane avec 2 ou 3 acres de terrain et pratique la culture à la bêche, tout en continuant le métier de journalier: la femme s'occupe à des travaux de filature, de dentelle, etc.; après quelques années, il peut porter successivement sa ferme à 10, à 12 acres, etc.

La diminution de l'étendue du domaine agricole doit passer pour un progrès, aussi longtemps qu'elle donne lieu à l'augmentation du capital et du travail, employés sur une même surface de terrain. Dans le cas contraire, elle fait rétrograder. Il est de règle qu'à la longue, si la somme de travail dépensé s'accroît seule (comme cela a lieu dans la *culture naine*), elle ne peut suppléer à la diminution du capital. Un petit paysan sans attelage, dit Schwertz, est dans une plus mauvaise condition qu'un journalier. Il sert deux

maîtres à la fois, et celui qui lui donne le salaire et celui qui lui fournit l'attelage.

Comme tous les symptômes d'une civilisation plus avancée se rencontrent d'abord dans le voisinage des grandes villes et des grandes voies de navigation, c'est là aussi que se développent en premier lieu et avec le plus d'énergie les formes intensives de *culture :* le morcellement peut y être poussé le plus loin sans danger. Les environs de Londres et de Paris, la vallée de la Garonne et celle du Rhin, les provinces de l'Espagne situées sur la côte, etc., en fournissent le frappant exemple.

Nous avons vu que la *culture intensive* devient plutôt praticable sur un sol riche que sur un sol ingrat ; le même principe s'applique au morcellement. En Espagne, par exemple, on préfère les grands domaines dans les pays secs, et les petits dans les pays arrosés. Dans une certaine limite, plus le climat est chaud, plus se prolonge la saison de la culture, que la température permet, et moindre est d'habitude l'étendue du domaine. Dans les régions tropicales, rien ne frappe plus le voyageur que la petitesse du terrain cultivé qui se présente auprès de chaque chaumière indienne.

Les contrées industrielles, dans lesquelles domine le système du travail domestique, peuvent, sous le rapport économique, être rangées sur la même ligne que les grandes villes. Le morcellement du sol y est fort avancé ; on le voit dans les districts allemands consacrés à l'industrie linière, dans les cantons de Zurich, d'Appenzell, de Saint-Gall, dans les Flandres belge et française, dans le Yorckshire, etc. On a depuis longtemps fait ressortir l'avantage qu'un petit champ cultivé en légumes, en pommes de terre, etc., présente à l'ouvrier, sous le rapport de la santé, de la sécurité d'existence et du contentement dans la vie ; enfin, le morcellement peut s'étendre sans danger là où l'on cultive des produits d'un prix élevé, qui exigent beaucoup de travail. A cette catégorie appartiennent les plantes commerciales, le tabac, la soie, le lin, la vigne, le jardinage, etc. Ces exploitations se rapprochent du domaine de l'industrie. Le prix élevé des produits peut faire envisager les portions de terrain qui y sont consacrées comme très-fertiles, et la facilité du transport les rend en quelque sorte voisines du marché de consommation, deux circonstances qui rendent possible et profitable l'exploitation intensive.

Quant à la question de savoir dans quelles circonstances un pays

s'expose à dépasser la limite rationnelle de la division du sol, on peut rassurer les esprits les plus timorés, les plus disposés à voir tout en noir, en citant l'exemple de la Belgique. Depuis longtemps, la propriété foncière y jouit de la liberté d'aliénation la plus absolue, et cependant on ne saurait se plaindre de ce que le morcellement y ait été poussé trop loin. Le tact de la population y est assez exercé pour envisager les domaines réduits à une certaine étendue comme indivisibles, tout comme des pierres précieuses ou des navires, dont les parties disjointes perdraient leur valeur. On y reconnaît pleinement que « tout homme de mer ne saurait devenir capitaine, et qu'on a besoin aussi de matelots et de mousses. » Les enfants préfèrent aliéner *l'héritage* paternel plutôt que de *l'émietter*. Il en est de même en Hollande.

La France sert d'habitude d'épouvantail aux adversaires du droit de libre disposition. Déjà Malthus prédisait que, si les lois actuelles continuaient à favoriser la mobilisation du sol, la France deviendrait dans un siècle le pays de l'Europe le plus pauvre et soumis au gouvernement le plus despotique. Les belles études de M. Passy sur cette question rendent tout autre détail superflu ; la France prouve le mieux que la libre disposition de la propriété n'en amène pas nécessairement la trop grande division. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur ces prédictions sinistres qui nous menaçaient de voir la propriété territoriale *réduite en poussière;* nos lois libérales nous régissent cependant depuis plus de soixante années !

Le morcellement exagéré du sol ne saurait être simplement envisagé comme la cause ; il commence, au contraire, par être le symptôme de la décadence nationale. La population agricole, ce sont les racines mêmes de la nation ; les classes supérieures peuvent dépérir comme les branches, les feuilles et les fleurs, d'autres les remplacent : mais si la racine est pourrie, l'arbre ne vaut plus rien, il n'est bon qu'à être jeté au feu. Tant qu'un peuple sera fort par sa culture intellectuelle et morale, on peut être certain que la population agricole conservera assez de sagesse, de prévoyance et d'empire sur elle-même, pour éviter un morcellement exagéré. *Ce que les lois essayent d'obtenir chez les nations peu avancées est bien mieux réalisé ici par la détermination éclairée des individus.* Ce n'est qu'en se plaçant au point de vue étroit qui envisage la vie comme une agrégation d'atomes, et la compose d'un ensemble de

manifestations isolées, que l'on a pu attribuer la chute des peuples de l'antiquité, des peuples italiens et autres, à la trop grande division du sol. A voir les choses de plus haut dans leur liaison organique, on doit déduire les phénomènes moins importants et particuliers des causes supérieures et générales. Il est vrai qu'en politique comme en médecine, les symptômes du mal aggravent bientôt le mal lui-même.

Pour que la condition économique d'un peuple soit florissante, il faut une certaine harmonie dans le développement des diverses branches de la production, un certain équilibre entre les champs et la cité, entre l'agriculture et l'industrie. Là où on le rencontre, l'excédant de la population s'écoule sans obstacle dans les villes, en favorisant l'exploitation *intensive* à ceux qui restent adonnés aux travaux des champs; autrement, on court le danger de voir naître le prolétariat agricole.

Tant que le peuple conserve l'amour du travail et la séve de la vie, le remède est certain; il suffit d'écarter quelques obstacles pour multiplier les occupations industrielles; parfois même, il faudra recourir à la *protection positive*.

Mais si, parvenu à une civilisation avancée, le peuple commence à décliner, la position est toute différente; la science médicale ne connaît aucun moyen de guérir la décrépitude et de vaincre la mort : nous craignons fort que la politique ne possède pas davantage ce secret. La foule ne veut pas s'imaginer que les peuples doivent, eux aussi, arriver au moment où ils s'affaiblissent en vieillissant. Cela doit être considéré comme un bien, car la conviction contraire pousserait les hommes de pratique ordinaire au découragement et à l'indifférence. D'un autre côté, on ne peut pas faire grand'chose pour parer à ce danger. Nous ne cherchons point à le démontrer, bien que nous ayons pour nous l'analogie de toutes les choses humaines; mais nous ne saurions non plus admettre que l'on soutienne le contraire sans en donner la preuve. Il est certain que beaucoup de peuples sont *morts*; ils ne se sont pas entièrement évanouis, car rien ne disparaît complétement, même dans la nature inanimée, mais leur identité a été brisée, et ils ne survivent que comme des éléments de nationalités nouvelles.

On peut admettre qu'un développement national commence, lorsqu'on se heurte contre les phénomènes d'une civilisation peu avancée et contre des institutions qui rappellent le moyen âge;

parce que la science sociale actuelle ne saurait empêcher ni la vieillesse ni la mort des peuples, on ne doit pas taxer ces prévisions de vaines chimères, comme cela arrive trop souvent.

Sans doute, on peut user de la recette donnée à Faust par Méphistophélès. Que l'on maintienne religieusement les lois et les relations sociales du moyen âge, les entraves apportées à la libre circulation des biens, les droits de banalité et de jurande, la limitation du commerce à certains lieux d'entrepôt et aux temps de foire; que l'on ait garde surtout d'améliorer en rien les voies de communication; qu'on supprime tous les règlements de police, qui peuvent empêcher les hommes de périr par les guerres privées, la peste ou la famine; que l'on renonce à toute tendance supérieure, à tout développement de l'intelligence qui pourrait éveiller dans l'esprit du peuple des besoins nouveaux et qui obligerait à chercher les moyens d'y satisfaire; que l'on ne songe ni à la centralisation du pouvoir, ni à l'unité nationale. De cette manière, on sera débarrassé et de la civilisation et de ses dangers.

Mais si l'on a mis une fois le pied sur la voie du progrès, — et on est bien forcé de le faire, quand ce ne serait que pour la sécurité *extérieure*, et pour ne pas se laisser dépasser et anéantir par les autres nations, — il devient presque impossible de s'arrêter. Pour maintenir, par exemple, aujourd'hui en Angleterre la législation de Guillaume Ier, on devrait avant tout revenir à la population de cette époque, qui était de deux millions d'âmes environ, et aux besoins rudimentaires de ces temps, où le roi menait une existence moins confortable que celle d'un artisan aisé de nos jours. La production d'alors, chargée de mille entraves, pouvait suffire pour l'entretien de deux millions d'hommes; mais, dans ces conditions, la population actuelle mourrait de faim.

On a souvent mis en avant l'idée de déterminer un *minimum* indivisible pour le domaine rural (*Bauerhof*). Nous ne parlons pas de l'énorme difficulté qu'il y aurait à trouver une mesure convenable, car un bon cadastre peut donner le moyen d'équilibrer les différences qui proviennent de la situation, de la valeur, de la fertilité, etc. Cependant, que réussirait-on à obtenir? On empêcherait une classe de trop petits propriétaires de naître, mais non celle de trop petits fermiers, ou bien il faudrait soumettre toute liberté d'exploitation rurale à la tutelle absolue du pouvoir. Or, ces trop petits fermiers sont une espèce de prolétaires bien plus dange-

reuse que les trop petits propriétaires; ils sont moins attachés au sol, la moindre calamité les précipite bien plus promptement dans l'extrême misère, et ils sont bien plus dépendants des hommes riches. C'est chose connue, que toute classe d'hommes tend d'autant plus à se multiplier qu'elle se fait une idée moins élevée des conditions indispensables pour fonder une famille. Que le peuple s'habitue à envisager la propriété la plus insignifiante comme nécessaire à l'existence, beaucoup de ceux qui en sont dépourvus renonceront au mariage. Aucun obstacle ne s'élève de ce côté devant les petits fermiers; l'Irlande est là pour donner à ces craintes la plus sinistre confirmation.

A quoi servent, d'ailleurs, toutes les défenses qui s'opposent au morcellement, quand le propriétaire est libre de mobiliser une partie de son bien au moyen de l'emprunt? Si on le lui interdit aussi, on anéantit toute liberté de mouvement dans le ménage des champs. Comment pourrait-on empêcher que les capitaux de la ville n'absorbent les petits propriétaires? Le moyen âge en venait à bout, en traçant une large ligne de démarcation entre les bourgeois et les paysans. Depuis l'introduction de la liberté de l'industrie et la suppression des redevances féodales, ces distinctions ont disparu.

On ne doit pas non plus envisager ces facilités d'achat et d'agglomération comme une aggravation du mal, mais bien comme un moyen naturel d'y remédier; trop souvent il ne réussit pas. Il ne saurait être appliqué en grand, sans que la population agricole soit déjà tombée dans la dégradation du prolétariat. Dans l'intervalle, le prix d'achat s'élève si haut que le *fermage* ne saurait suffire comme produit, et les capitalistes aiment mieux employer ailleurs leur argent. Ce n'est que quand les petits propriétaires ne peuvent plus exploiter leurs parcelles que l'acquisition de celles-ci devient une spéculation profitable.

Qu'on ne s'exagère point les résultats d'un pareil acte législatif; s'il n'est pas complétement à dédaigner, il ne saurait agir que comme un simple palliatif. Et c'est un bien ; cela nous préserve de beaucoup de mécomptes, car si des lois rationnelles pouvaient préserver tout un peuple de la chute, de mauvaises lois pourraient plus souvent l'y précipiter. Il faut compter, sous ce rapport, sur les tendances permanentes de l'Etat, beaucoup plus que sur des mesures particulières : l'essentiel, c'est la sollicitude active pour le

développement intellectuel et moral du peuple, ainsi que pour son progrès économique.

Les biens les plus précieux de la vie ne sauraient être obtenus sans le travail le plus assidu et surtout le plus persévérant. Là où tout le résidu de l'économie rurale du moyen âge n'a pas disparu, on peut recourir au domaine public, aux biens des communautés, etc., pour amener une division meilleure du sol. Çà et là, une émigration bien dirigée peut donner de bons fruits ; le plus rarement, et par exception, l'autorisation du gouvernement pour la division ultérieure du sol.

Nous devons le redire encore : n'empiétez point sur l'œuvre du temps pour hâter la mobilisation de la propriété ! Rien de plus redoutable ni de plus écrasant que de vouloir relier les rapports personnels du moyen âge aux conditions d'exploitation des époques plus avancées. On a cru, en *Russie*, faire quelque chose en ne permettant qu'aux nobles d'acquérir un domaine avec des paysans ; mais n'a-t-on pas la plus grande facilité à se faire anoblir? L'usurier réussit sans peine, pour de l'argent, à conquérir un pouvoir presque illimité sur des milliers de serfs. L'ancien seigneur conserve des sympathies pour les vieux serviteurs de la famille, pour ses souvenirs de jeunesse ; le nouvel acquéreur n'en éprouve aucune. L'absence de tout contrôle, la corruption des fonctionnaires russes, etc., font que l'on réussit à peine à réformer les abus les plus criants.

La seule limitation maintenue s'adresse à l'affranchi, qui ne peut jamais acquérir la propriété où il est né dans le servage ; mais la loi, qui interdit de vendre les paysans sans la terre, en faisant un véritable commerce d'esclaves, est facilement éludée, car on aliène *pro forma* en même temps quelques *dessaitines* de terrain. Ici se rencontrent à la fois tous les mauvais côtés de la barbarie et de la civilisation, tandis que des législations mieux appropriées à chaque état de choses peuvent les écarter.

IV.

Limitation du droit de propriété territoriale dans l'intérêt de la commune.

Aux époques inférieures de la civilisation, les *communes*[1] possèdent une telle puissance et une telle énergie d'individualité indépendante, qu'on pourrait élever un doute sur la question de savoir si on doit les envisager comme des portions de l'État, ou bien si l'Etat lui-même est autre chose qu'une agrégation de *communes*.

Ceci se manifeste le plus clairement en ce qui concerne la propriété du sol. En Allemagne, en Angleterre, en Danemark, la *commune* était propriétaire, et le cultivateur simplement usufruitier. Lorsqu'un certain nombre de chefs de famille, égaux en droits, s'étaient entendus pour défricher une contrée, ils commençaient par bâtir, au lieu le plus favorablement situé, le village (*Dorf-Town*). La maison, la cour et le jardin entraient seuls véritablement dans la propriété privée; la terre arable et les pâturages étaient *cantonnés* en autant de parts que l'exigeaient la nature et la situation du terrain, le danger de l'inondation, etc., qui influaient sur la classification du sol, sous le rapport agronomique. Chaque *canton* se subdivisait en autant de bandes étroites, aboutissant toutes au chemin qui conduisait au village, qu'il y avait de *membres* de la commune, de manière à ce que chacun pût obtenir une égale étendue du terrain rapproché et éloigné, de bonne et de mauvaise qualité. Tout ce qui n'était pas compris dans ce cantonnement demeurait bien communal. Quand la nécessité d'étendre la culture se faisait sentir, on procédait sur d'autres terrains à un nouveau cantonnement. A cause de la confusion des parcelles, chacun était obligé de régler son exploitation sur celle des autres; il en résultait des *règlements locaux* qui sont demeurés invariables pendant des siècles, parce que, par exemple, un nouvel assolement aurait nécessité un nouveau mesurage. C'était une espèce de société par actions, avec égalité des actionnaires. César a retracé cet état des choses, poussé à l'extrême[2].

[1] Ce mot est pris ici dans le sens général de communauté d'habitants (*Gemeinde*). L. W.

[2] Cæsar, *De Bello gallico*, IV, 1; VI, 22. Il développe des considérations qui trouveraient bon accueil auprès de nos socialistes modernes.

D'après les anciennes lois des Etats du Nord, l'égalité primitive de chaque localité rurale pouvait être rétablie à chaque instant, en vertu d'une procédure particulière ; aujourd'hui encore, il est des villages dans le haut pays de Trèves, où tous les champs, même les jardins, n'appartiennent à leurs possesseurs que durant six, onze ou treize ans. On les confond ensuite dans une masse commune, dont le *magistrat communal,* élu par les *ménagers,* fait une nouvelle répartition. Les choses se passent ainsi dans les cercles de Merrig, de Saarlouis, d'Othoeiler [1]. On trouve de même, dans l'*ancienne Marche,* des villages qui se consacrent, *in corpore,* au ménage des champs. Chaque soir, les pères de famille se réunissent chez le maire (*Schultheis*) et décident ce qu'on fera le lendemain ; ils se rendent ensemble au travail et en reviennent tous en même temps [2]. En Irlande et dans les *Highlands* d'Écosse, on rencontrerait peut-être encore des terres affermées par toute une commune, tous les membres étant solidairement responsables vis-à-vis du seigneur pour le payement de la *rente;* jadis ce mode d'exploitation était très-répandu (*Runrig-Partnership-Tenures*). Le partage du terrain se faisait, autant que possible, par portions égales de qualité et d'étendue, de manière à ce que chacun pût avoir du bon et du mauvais terrain, des endroits rapprochés et éloignés : ce partage avait lieu, pour tout le temps ou annuellement, par voie de tirage au sort. Le travail était autant que possible accompli en commun, surtout le labourage ; les pâturages demeuraient indivis [3].

Deux questions se lient d'une manière intime à ce que nous venons de mentionner, ce sont celles de l'*exploitation de parcelles confondues,* ou de leur *agglomération individuelle,* de la culture par *village* ou par *domaine.*

Tant que la culture est fort extensive, et par conséquent grossière, l'exploitation commune *par village* et la confusion des parcelles peuvent présenter de grands avantages.

Et d'abord, sous le rapport de la *sécurité,* condition essentielle dans ces temps semi-barbares ; il faut se défendre contre les bêtes féroces, contre les inondations, contre les brigands et contre l'en-

[1] V. *Schwertz. Haxthausen.* — En Norwége, ce n'est qu'en 1821 qu'on a cessé de procéder périodiquement à la répartition des terrains par la voie du sort.

[2] *Haxthausen-Hannsen.*

[3] Mac Culloch, t. I, p. 295-523.

nemi[1]. Comme la culture *triennale* réunit tous les travailleurs aux mêmes époques, dans le même lieu, ils peuvent plus facilement pourvoir à la défense commune. Un gardien suffit pour la semence, un berger pour le bétail, tandis que sans cela chaque paysan devrait y veiller.

Le fondement véritable de l'Etat, c'est l'*esprit public* : il faut comprendre qu'on a le même intérêt, être prêt à consentir des sacrifices communs ; naturellement, cet esprit est fort peu répandu dans les sociétés primitives ; il a besoin d'un développement successif. Combien ne doit-il pas profiter de ce que toutes les possessions se relient, de ce qu'on ne peut causer de préjudice à l'une sans que toutes en souffrent ?

Là où le village a été fondé par le seigneur, la vie commune des paysans s'explique encore plus facilement. Il importait au seigneur d'avoir ses corvéables dans le voisinage, « comme le berger parque son troupeau, aussi bien pour le défendre du loup que pour le traire et le tondre plus commodément[2]. »

La cause principale qui pousse à la vie commune du village pendant les périodes peu avancées de la civilisation, c'est la grande facilité qui en résulte pour *la division du travail.*

On ne doit pas s'imaginer que le premier essai de ce genre se soit aussi facilement engagé que nous serions disposés à le croire, d'après nos rapports actuels, fruits d'une longue habitude.

N'est-il pas reconnu, par le même motif, que la colonisation sous forme de villages réussit mieux que les chaumières à la manière de Robinson ? Encore aujourd'hui, dans les pays qui n'ont pas atteint un haut degré de civilisation, et dont la population n'a pas une grande densité, la vie passée dans des héritages isolés produit de mauvais résultats. On ne saurait assez apprécier, à ces périodes primitives de l'humanité, le bienfait de la *veillée,* de la réunion sous l'orme du village, sans parler de la facilité qu'a donnée la création des villages pour la fréquentation de l'église et de l'école, pour l'établissement d'une bonne police, etc.

Qu'on se garde bien de transporter dans ces époques éloignées l'image de nos relations présentes. Le paysan trouve aujourd'hui, rien que par les voyages qu'il fait à la ville, de nombreux points

[1] Dans le Bengale, le danger que font courir les tigres suffit pour rendre nécessaire l'habitation des villages, Colebrooke, 1806.
[2] V. List, *Vierteljahrsschrift*, 1842, t. IV.

de contact avec le monde ; la facilité du déplacement et des transports exerce une influence aussi grande qu'utile ; la *conscription* tient pour la population une école ouverte dont on ne saurait assez signaler l'importance. Maintenant, réunir les parcelles de terrain qu'on possède et s'isoler peut être un excellent moyen pour échapper au tumulte et pour conserver quelque chose d'individuel au milieu de l'enchevêtrement de tous les intérêts. Mais qu'on ne l'oublie point : l'homme à demi sauvage n'est que trop isolé, simple dans ses idées, volontaire dans ses actions ; le premier effet de la civilisation doit être de poser des limites à ces facilités. Dans le moyen âge, d'ailleurs, l'organisation rurale et l'indivisibilité du terrain, par suite de laquelle les membres de la famille se livraient eux-mêmes aux services accessoires, contribuaient encore à faire de chaque héritage distinct (*Hof*) un monde à part.

On est également porté à croire que les intérêts purement économiques de cette époque n'étaient point lésés par la confusion des propriétés. La communauté d'exploitation est bonne, tant que la division du travail n'a pas encore réalisé une forme plus élevée de *communauté sociale*.

Sans doute, les capacités supérieures peuvent se trouver gênées par la *confusion* des parcelles ; mais l'homme faible et simple y rencontre un secours favorable. On signale aujourd'hui, comme les mauvais côtés de ce système : la perte de temps, la difficulté de la surveillance, l'impossibilité de l'emploi de grands capitaux, la quantité considérable de terrain enlevé à la culture par la multiplicité des routes, des sentiers, etc. Il est facile de reconnaître que ces préjudices ne se font sentir qu'au fur et à mesure que la culture devient plus intensive. Au contraire, avec une exploitation *très-extensive*, comme l'on consacre peu de travail à la terre, on regarde moins au chemin à faire, d'autant plus que les terrains les plus éloignés sont consacrés aux pâturages communaux. La surveillance des ouvriers est singulièrement facilitée par la *culture triennale*, qui les réunit tous dans la même *sole*, à la même époque, et leur fait exécuter ordinairement le même travail. Les chemins d'exploitation et les bandes de terre qui marquent les limites n'entraînent pas de grands sacrifices, car la valeur du sol est fort exiguë. On n'entreprend encore ni irrigations ni desséchements.

D'un autre côté, quel avantage pour le parcours du bétail, que d'avoir les céréales qui couvrent, sans lacune, un espace de ter-

rain d'une grande étendue, et une jachère également homogène. Cette ressource est d'autant plus précieuse qu'on ne cultive point encore de plantes fourragères, que les prairies artificielles sont inconnues. Là où l'exploitation se divise par petits domaines, sans que la stabulation y soit introduite, la simple nécessité de faire garder les vaches empêche un enfant au moins, par ferme, de fréquenter l'école et l'accoutume à l'oisiveté. Enfin, *la confusion des parcelles* ne donnait pas lieu à beaucoup de litiges à une époque où l'esprit communal et la tradition vivante rendaient les contestations plus rares.

On ne peut donc envisager, dans un état de culture peu avancée, l'exploitation par *corps de ferme* (*Hof system*), que comme une exception. Il se rencontre surtout là où la terre est peu fertile, et où le rapprochement sur une surface limitée devient presque impossible aux hommes qui n'exercent pas d'industrie, dans les États scandinaves, par exemple, où la terre labourable n'apparaît de distance en distance que comme une oasis étroite, au milieu de déserts occupés par d'immenses rochers et de vastes forêts. Il en est de même dans plusieurs provinces russes, en Finlande, et dans la plupart des pays montagneux de l'Autriche et de la Suisse.

Une civilisation avancée présente un tout autre aspect : conçoit-on combien il est onéreux en Dalécarlie, par exemple, d'exploiter de petits domaines, qui ne comptent pas moins de trois cents parcelles, disséminées sur l'étendue d'un mille carré? *L'ancien* de la famille peut seul les reconnaître. Aux bords du Rhin il est des possessions de vingt et un arpents, séparées en cent dix-huit parcelles différemment situées.

La confusion des parcelles élève le plus grand obstacle au développement successif de la culture intensive. Comment un cultivateur pourrait-il exploiter une jachère, quand celle-ci forme une espèce d'isthme ou d'îlot, entourée qu'elle est de pièces de terre, livrées au libre *parcours?* Comment pourrait-il produire du lin, du tabac, du houblon, quand, tout autour, le blé vient à pousser, en lui interdisant le passage. La destruction des mauvaises herbes devient impossible là où la paresse d'un seul peut anéantir la prévoyance laborieuse de tous? « Quel homme intelligent, dit List, voudra se porter acquéreur d'un bien qui, morcelé en une infinité de parcelles, le mettra en contact avec une infinité de gens querelleurs? » Partout où les hommes sont réunis, le progrès a l'habi-

tude de s'accomplir, par l'exemple que donnent les plus intelligents, en entraînant le vulgaire à leur suite, et en détruisant les résistances de la paresse et de la routine. L'effet contraire se produit avec l'*enchevêtrement* des terrains; c'est le moins habile qui ne se contente point de demeurer en arrière, mais qui interdit tout progrès aux hommes mieux doués que lui.

L'agglomération du domaine devient alors le service le plus signalé que l'on puisse rendre à l'agriculture [1]. Combien de paysans n'ont-ils pas réussi, à l'aide de ce seul moyen, à s'exonérer de leurs dettes!

On ne peut plus parler de l'*isolement* des corps de ferme, là où l'on en rencontre de quatre à huit cents dans l'espace d'un mille carré. La vie des champs se simplifie, car avec la multiplicité des points de contact des terrains disparaît la multiplicité des contestations, source fréquente de haines et de procès.

Le danger de l'incendie diminue, et ce fait acquiert une importance très-grande; dans l'état peu avancé de la civilisation, le bois et le chaume n'ont presque pas de valeur, et les chaumières sont bâties avec la plus grande simplicité; on y redoute donc moins un désastre si facile à réparer.

La Vendée, les Asturies, la Galice, les provinces Basques ont assez prouvé l'utilité des *fermes séparées*, pour la défense du territoire; la Belgique montre quel en est l'immense profit économique. C'est déjà un grand motif d'émulation que de pouvoir, dans des champs arrondis, reconnaître ceux qui appartiennent aux bons et aux mauvais cultivateurs. En Amérique, on remarque que les colonisations par *villages* réussissent plus vite, mais que les exploitations isolées prospèrent davantage, une fois qu'elles ont surmonté les premières difficultés.

L'agriculture de l'Allemagne s'était élevée plus haut, presque sous tous les rapports, au seizième siècle, qu'au dix-septième

[1] Il ne faut pas cependant se prononcer ici d'une manière trop absolue. On s'étonne souvent de voir les paysans diviser entre eux les diverses pièces de terre d'un modique héritage, au lieu de s'attribuer réciproquement des pièces d'un seul tenant. Ce n'est pas toujours aussi déraisonnable que cela le paraît au premier aspect. Les divers lots peuvent contenir des terrains propres à divers genres de culture, qui assurent au paysan un travail successif, tout le long de l'année. Ils peuvent aussi être exposés d'une manière différente, de façon à compenser entre eux, par le résultat commun, l'influence des variations de la température, de la sécheresse, des orages, etc. Dans ce cas, chaque propriétaire conserve les éléments de cette espèce d'*assurance mutuelle* entre les parcelles qu'il exploite. L. W.

et pendant la première moitié du dix-huitième. Le grand nombre de villes riches et éclairées qui existaient alors exerçait l'influence la plus favorable sur le bien-être et la culture des contrées environnantes. Cette bonne situation des paysans se révèle par la multiplicité des tentatives d'émancipation, qui ont agité le commencement du seizième siècle. On ne doit pas se laisser induire en erreur par le courant des plaintes qui éclatent à cette époque ; le sentiment profond de l'oppression, et l'effort énergique fait pour secouer le joug, sont des symptômes de force bien développée, car les hommes qui sont écrasés ne songent même pas à réclamer. On s'occupa de supprimer les charges foncières, d'agglomérer les domaines, etc. Ces tendances durent s'assoupir avec la diminution générale de la richesse.

Les guerres de religion et les résultats de la politique intérieure et extérieure, qui en furent le fruit, ont rejeté l'Allemagne de plusieurs siècles en arrière. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que la confusion des terrains ait repris le dessus dans la plupart des localités. La quantité innombrable d'emplacements d'habitations et de villages détruits et changés en vastes solitudes, dans le nord de l'Allemagne, montre qu'avant la guerre de Trente ans ces espaces étaient occupés par beaucoup d'héritages détruits, entremêlés à de petits villages. Cette guerre rendit la concentration des demeures plus nécessaire. Dans le Palatinat, les dévastations de Louis XIV ont fait abandonner les fermes isolées ; les villages tracèrent une enceinte de fossés, là ils n'élevèrent point de murailles pour leur défense.

L'*Etat* commence d'habitude par posséder un vaste domaine ; de même la *commune* débute par avoir des *terres communales* d'une grande étendue. Les pâturages communaux méritent ici une attention particulière. Ils tiennent le milieu entre la vie nomade de la période de la *chasse*, pendant laquelle tout le territoire n'est qu'une vaste friche, et la *stabulation* pratiquée dans les Etats plus avancés. En hiver la *stabulation*, en été le pacage nomade, tel est le régime qu'ils introduisent.

Tant que l'esprit communal continue de subsister dans sa fraîcheur et dans sa force, les particuliers n'éprouvent aucun embarras de cette *jouissance* commune. Si le pâturage est surabondant, l'égoïsme des uns n'empêche pas les autres d'en user à leur suffisance, surtout lorsqu'il n'existe encore aucun commerce actif, qui

invite le cultivateur à entretenir beaucoup plus de bétail qu'il n'en faudrait pour ses propres besoins. La culture *extensive* nécessite la possession de pâturages étendus, et se prête avec économie à cette organisation; on peut aussi transformer en pâturage tout le sol le moins propre à la culture et situé le plus loin. Pour ne pas gêner l'exploitation, on consacre à la nourriture des bêtes de travail un petit pâturage *commun*, situé derrière les maisons et les jardins, puis viennent les champs, et enfin le pâturage communal proprement dit. Aux époques avancées, quand on reproche à ce mode de pâturage d'occasionner une perte notable du fumier, on oublie que les systèmes primitifs de culture ne demandent que peu d'engrais.

L'utilité des pâturages communaux persiste, tant que la *culture pastorale* est en harmonie avec les circonstances générales. Plus tard, le pâturage communal devient le principal obstacle à l'introduction successive de la culture *intensive*.

Du moment où le pâturage cesse de s'offrir avec surabondance, et cela arrive d'autant plus vite que personne n'est intéressé à faire partie des améliorations qui ne pourraient lui profiter que pour une minime partie, chacun essaye d'empiéter sur autrui, par le nombre du bétail entretenu. Les animaux, ne trouvant plus une subsistance suffisante, arrachent une foule de plantes avec leurs racines, et en écrasent beaucoup en piétinant. Le pâtis est torturé de mille manières.

On empêche difficilement les bêtes mal surveillées de céder trop tôt à l'instinct de la reproduction, et les races s'abâtardissent. Les oies, qui provoquent chez beaucoup d'animaux un dégoût insurmontable, causent plus de dommages qu'elles ne peuvent rapporter de bénéfices; il en est de même des porcs. Mais personne ne les empêche de vaguer, tant que le voisin ne le fait pas : le cultivateur intelligent et soigneux est l'esclave de la majorité.

De l'avis de *Schwertz*, rien n'entretient plus l'indolence et ne nuit davantage à l'agriculture que de grands pâturages communaux. Les villages les plus enviés à cause de *cette richesse* sont ceux où la paresse, la misère et les mœurs grossières dominent le plus généralement. Le petit bourg de *Brillon*, en Westphalie, présente à cet égard un curieux spectacle ; il entretient 3,000 vaches, 10,000 moutons et 2,000 chèvres ; mais il faut que les vaches fassent chaque jour deux à trois heures de chemin pour aller aux

pâturages, et autant pour en revenir. Aussi est-il nombre de familles qui possèdent six vaches, et qui seraient obligées d'acheter du lait si elles n'élevaient point de chèvres. Un seul marchand a dû apporter du dehors et vendre dans cette localité, en un an, plus de 9,000 livres de beurre. Personne n'osait planter de haies vives ni d'arbres fruitiers, par crainte des dégâts causés par les chèvres.

Les pâturages communaux contribuent grandement à étendre la plaie du prolétariat rural. Combien de *petites gens* qui ne tirent leur subsistance que d'un coin usurpé du *communal!* Cela pouvait être profitable jadis; on augmentait ainsi le nombre des journaliers, qu'il était difficile de se procurer. Aujourd'hui l'oisiveté et le vol, voilà tout ce qui en résulte; car ces malheureux, qui ne sauraient régulièrement entretenir leur bétail durant l'hiver, ni même pendant l'été, le font vivre aux dépens de tous.

Aussi, une bonne loi de partage des communaux, qui ne risque point de sacrifier l'intérêt général à l'arbitraire individuel, est-elle au nombre des meilleures mesures que l'on puisse prendre pour faire passer la culture des échelons moyens aux échelons supérieurs de l'exploitation rurale. Seulement, il ne faut pas trop se hâter, ni trop généraliser ce procédé. Le *partage* n'est profitable que si l'on a la volonté, et si l'on est en position d'entreprendre une culture *plus intensive*. Si l'on ne fait pas marcher du même pas la suppression des servitudes, l'agglomération des héritages, etc., le cultivateur gagne du terrain, mais il perd du fumier, et c'est là une des plus grandes fautes que l'on puisse commettre dans une agriculture perfectionnée. Aussi, en Angleterre, englobe-t-on sous le terme *inclosure* la suppression des communaux et des servitudes de pacage, le partage et l'agglomération des terrains.

Dans les contrées qui se consacrent à l'élève des chevaux, des partages imprévoyants peuvent complétement anéantir cette branche lucrative de la production.

Le fermier peut être ruiné, s'il a compté sur l'usage du *communal*, et si le propriétaire utilise à son profit la part qu'il a obtenue.

Le défrichement ne doit aussi procéder que par degrés, afin de se maintenir en rapport avec les ressources de l'économie rurale. Rien n'est plus fatal que des entreprises de cette nature, entamées hâtivement avec des moyens d'action insuffisants et des instruments imparfaits. Le triste exemple de la plupart des colonies agricoles, de

celles de la Hollande, par exemple, doit servir de leçon. Le peu de fertilité du sol empêche ou retarde l'introduction de systèmes de culture savante et compliquée. Il en est de même du partage des communaux ; ceux-ci doivent être également conservés là où la charrue pourrait, dans les terrains en pente, détruire la végétation qui empêche les éboulements, et là où l'on est exposé à des inondations périodiques. Tel est le cas pour la plus grande partie des pâturages des Alpes, surtout de ceux qui sont placés dans les régions plus élevées. On doit alors se contenter de mieux régulariser la jouissance commune, procéder à des *cantonnements*, séparer les diverses espèces d'animaux, de manière, par exemple, que les moutons ne détruisent point la subsistance des bêtes à cornes, etc., supprimer les eaux stagnantes, détruire les taupinières et les mauvaises herbes, surtout les chardons, etc.

On ne saurait non plus se passer facilement des communaux dans les pays où tous les paysans sont de petits cultivateurs qui se livrent à la production des plantes *commerciales*.

Les servitudes de pacage, exercées mutuellement par les membres de la commune, dérivent du système de la possession commune des terres ; celles qui appartiennent au seigneur sont un vestige du *domaine éminent*.

Personne n'ignore combien cette institution exerce une action nuisible au milieu d'une civilisation avancée ; la jachère fait obstacle aux procédés perfectionnés. Les cultures qui occupent le sol plus longtemps que le blé, et notamment les plantes commerciales, ne sauraient s'accommoder du *parcours*. Le pacage détruit et écrase l'herbe beaucoup plus qu'il ne nourrit le bétail ; il serait trop long d'en détailler ici tous les inconvénients.

Mais chacun comprend aussi que ces inconvénients ne sauraient se révéler tant que règne le système *triennal*, ou tant que des modes de culture encore plus *simples* sont à l'ordre du jour. La suppression des servitudes de pacage, sans l'agglomération des parcelles, ne serait utile que si l'on adoptait immédiatement la *stabulation*. Dans beaucoup d'endroits, les paysans ont eux-mêmes provoqué l'établissement du *parcours*, afin de profiter du fumier ; et dans les temps anciens, on ne sait si l'on doit envisager le droit de parquer les moutons comme une servitude ou comme un avantage.

La *mesta* espagnole passe aujourd'hui avec raison pour une en-

trave intolérable; obstacle aux irrigations et aux plantations, destruction des blés et des raisins, juridiction privilégiée, tout concourt à rendre cette servitude des plus onéreuses. Et cependant quand elle a été établie pour réunir les pâturages communaux et des servitudes de pacage, en formant une vaste corporation des usufruitiers de toute l'Espagne, elle répondait à un besoin de l'époque. Au point où en était l'Espagne, durant le quatorzième et le quinzième siècle, l'élève des moutons était très-profitable, surtout après les ravages de la peste, qui avait dépeuplé ces contrées vers le milieu du quatorzième siècle. C'est de ce temps que date la *mesta*. Veut-on entretenir les moutons dans l'Espagne centrale, il importe de pouvoir les déplacer; ils pourraient aussi difficilement supporter l'hiver des Asturies que l'été de l'Estramadure. On ne doit pas oublier que les provinces étaient reconquises peu à peu sur les Maures; l'absence de sécurité nécessitait une formation de *corporation*, pour conduire aux relations mieux assises des temps ultérieurs. Dans le fait, les priviléges de la *mesta* s'établirent d'eux-mêmes successivement, en vertu de la coutume; ils ne commencèrent à devenir nuisibles que du moment où, en 1544, ils furent réglés par la loi, c'est-à-dire du moment où ils eurent besoin d'une protection artificielle pour résister à l'influence de nouvelles relations sociales.

Il en est de même des servitudes de chasse, qui sont des plus oppressives, en présence d'une culture avancée, surtout avec des héritages agglomérés. Leur suppression devient alors urgente, car les chasseurs détruisent les haies, dérangent les barrières qui contiennent le bétail, etc. Jadis, au contraire, non-seulement les pertes qu'entraîne le droit de chasser avaient peu d'importance, mais encore il était de l'intérêt du cultivateur que l'on chassât, pour détruire les animaux sauvages, les bêtes malfaisantes et le gibier parasite.

Les indications que nous avons développées rendent suffisamment compte de la répulsion qui règne aux époques de civilisation avancée, à l'égard des *biens de mainmorte;* les causes économiques ont grandement influé sur la sécularisation des possessions du clergé. Les dépositaires temporaires des droits d'exploitation des *biens de mainmorte*, privés du droit d'aliénation et dépourvus de l'intérêt de la propriété, ne peuvent que rester en arrière des exigences du temps pour l'application, de plus en plus large, du

travail et du capital ; ils exploitent avec négligence ou ils épuisent le sol.

Combien les circonstances au milieu desquelles on vivait au moyen âge ne diffèrent-elles pas, sous ce rapport, des circonstances actuelles! Toute diversité d'emploi diminue à mesure que la culture s'exerce d'une manière plus extensive. On ne pouvait songer alors à doter les églises, les écoles, les universités, les établissements de bienfaisance, autrement qu'en terres, sans parler de la plus grande sécurité que présentait la possession des immeubles, comparée à celle des *capitaux* ou des *rentes*. Le sol n'exigeait pas encore d'exploitation très-soignée, très-énergique. Ce qui était le plus nécessaire, c'était de donner l'exemple et de faire germer les idées ; l'agriculture ne pouvait se perfectionner, sans que le développement de l'intelligence vînt créer de nouveaux besoins, en fournissant les moyens d'y satisfaire. C'est pour cela que les couvents furent le berceau de tous les progrès réalisés par la culture du moyen âge ; ils furent une véritable école, et ils convertissaient aux meilleurs procédés d'exploitation du sol, comme aux aspirations de l'âme. Les missionnaires qui plantèrent la croix en Allemagne furent aussi les apôtres du progrès en agriculture ; la division du travail prit naissance dans les couvents, sous une forme plus intelligente. Le clergé ne se livrait point aux guerres privées comme la noblesse ; il n'imposait pas un service militaire aussi onéreux à ses colons. *Il est bon de vivre sous la crosse* était le proverbe favori du moyen âge. La plupart des travaux d'irrigation, surtout aux environs de Milan, sont dus à des religieux. La Belgique septentrionale a été presque en totalité colonisée par les couvents. L'abbaye de Tangerloo a fondé à elle seule soixante-dix paroisses, dans les terres incultes du Brabant, en affermant tous les défrichements nouveaux.

On ne saurait le méconnaître : chez tous les peuples, le pouvoir spirituel, les prêtres ont répandu les premières semences de la civilisation matérielle et intellectuelle. Ils ont introduit la trêve de Dieu ; les premières foires et la fondation des premiers marchés se relient aux fêtes de l'Église, les pèlerinages ont ouvert les voies du monde ; les *banques* remontent à un établissement charitable, et presque tous les métiers se sont d'abord développés dans les siéges épiscopaux [1].

[1] M. Roscher a publié en 1848, dans le *Journal historique* de Berlin (*Zeit-*

V.

Limitation de la propriété dans l'intérêt du droit domanial.

Le mode le plus avantageux d'exploitation pour les domaines plus considérables, c'est, à défaut de l'administration directe, par un propriétaire intelligent et aisé, mais pas trop riche, le *bail à ferme;* il faut seulement que le fermier soit placé sur la même ligne que le propriétaire que nous venons de mentionner, quant à l'aisance, à l'intelligence, et quant au libre emploi de ses ressources.

Ces conditions ne peuvent se réaliser que successivement; la Toscane les a connues dès le treizième siècle. En Angleterre, où une paix séculaire n'a pas été détruite par les invasions et n'a que rarement été interrompue par des guerres civiles, tous les genres de développement matériel ont prospéré de bonne heure, et l'on y comptait déjà, vers la fin du moyen âge, de nombreux fermiers. Les baux à ferme ont été généralement pratiqués pour les biens seigneuriaux, dès le milieu du dix-huitième siècle. En France, en Espagne, il n'en est pas encore de même. Une grande partie du sol est livrée au métayage.

Henri VII supprima en Angleterre le droit, jadis universellement exercé par le seigneur, d'expulser à tout moment les fermiers, moyennant une modique indemnité; sur le continent, cette prérogative s'est maintenue beaucoup plus longtemps. Le droit de l'héritier de révoquer le bail n'a disparu que plus tard encore, et, dans beaucoup de pays, il est admis que *vendage passe louage*. En France, ce principe n'a été aboli que par l'influence des idées des

schrift für Geschichtswissenschaft), des considérations sur le *socialisme et le communisme*, qui présentent un vif intérêt. Il s'est attaché à montrer comment, aux époques peu avancées, dominent des institutions fort rapprochées de la communauté des biens. A mesure que la production s'accroît, que la situation économique de la société s'améliore, la propriété individuelle se dégage de plus en plus dans toute la pureté de ses principes. Le domaine *éminent* de la famille et de la commune constitue une sorte d'état intermédiaire entre la communauté des biens et la pleine organisation de la propriété privée Rien de plus vieux que les institutions dont les socialistes se sont imaginé avoir fait la découverte. La France comptait au moyen âge une foule de *communautés rurales*, dont quelques-unes se sont maintenues jusqu'à nos jours, et les *communautés russes* reproduisent, dans des circonstances analogues, cette image du passé. Les apôtres du *communisme et du socialisme* ont confondu l'avenir avec l'enfance de la société. L. W.

physiocrates, et dans les provinces Rhénanes, par l'influence des lois françaises.

En Pologne, la plupart des baux ne se contractent que pour trois ans, tandis que dans les Flandres la durée ordinaire est fixée de neuf à dix-huit ans, quant à l'obligation du bailleur, le locataire pouvant, dans beaucoup de localités, dénoncer le bail de trois ans en trois ans; en fait, il se continue pendant un siècle et au delà. En Angleterre aussi le propriétaire fait très-rarement usage du droit de dénonciation qu'il possède vis-à-vis des *tenants at will*; celui qui s'en servirait sans nécessité ne manquerait pas d'encourir l'animadversion générale. Néanmoins, ce mode de relations entre le propriétaire et l'exploitant est loin de favoriser les améliorations de culture, comme le font les *leases* d'Ecosse, avec garantie pour dix-neuf à vingt-un ans.

On se plaint souvent en Angleterre de ce qu'un *tenant at will*, qui exploite le sol d'une manière tout à fait remarquable, s'expose à la haine des autres *tenanciers*, car ils craignent que le seigneur n'en exige autant d'eux, et n'arrive ensuite à élever le prix du bail. Suivant Sinclair, l'acre qui produit 20 schellings annuellement avec la tenure *at will* en produirait 40 avec un bail de vingt-un ans. On a pu remarquer en Écosse que dans les contrées où les *leases* n'étaient pas pratiqués, l'agriculture était demeurée à peu près stationnaire.

Mais la nécessité et même la possibilité de ces formes intelligentes du fermage ne se manifeste que dans les époques de culture avancée. Le fermage, proprement dit, ne peut être payé que sur la rente du sol, et celle-ci ne s'accroît que dans les pays civilisés; il faut en dire autant de l'existence d'une classe moyenne, qui possède assez d'intelligence et de ressources pour entreprendre l'exploitation de fermes considérables. Tant que les fermiers restent pauvres et ignorants, on ne saurait demander au propriétaire qu'il aliène pour un grand nombre d'années son droit de libre disposition et de surveillance. D'un autre côté, moins on pratique la culture intensive, moins on y consacre de capital, et moins aussi le fermier a besoin de s'assurer une jouissance prolongée.

L'avantage principal du bail à long terme est de permettre au fermier d'employer son propre mobilier agricole et son propre bétail (*Inventar*) à l'exploitation. Comme il ne saurait ni l'acquérir ni le vendre en bloc, les années intermédiaires sont celles où il en

réunit le plus ; il faut donc qu'elles se multiplient pour donner un bon résultat.

L'on ne saurait condamner le *cheptel de fer*, dans la culture extensive ; les inconvénients de ce contrat se manifestent à une époque de culture plus avancée. Quant à la cessation du bail, les experts estiment trop bas les objets d'une valeur tout à fait supérieure, les animaux de race, les semences soigneusement choisies, les instruments aratoires d'une qualité exceptionnelle, etc.; cela doit nécessairement décourager l'esprit de progrès. Cependant qu'on ne l'oublie pas, on ne pratique guère d'améliorations dans les systèmes arriérés de culture.

Quand un mode d'*assolement* est introduit, il faut que le fermier puisse parcourir au moins une fois la rotation tout entière ; autrement, il laisserait le sol plus riche ou plus épuisé qu'il ne l'a pris. Ainsi, tout système perfectionné de culture provoque la prolongation de la durée des baux.

Aussi longtemps que l'économie nationale et domestique se base sur les prestations en nature (*Naturalwirtschaft*) plutôt que sur le payement en argent (*Geldwirtschaft*), ou préfère administrer au moyen de régisseurs, plutôt que de souscrire un bail. Afin que leurs récoltes ne soient pas endommagées ou perdues, les princes sont obligés de séjourner successivement dans leurs domaines, et d'y consommer les produits sur place. Les traitements, les dotations consistent en terres ou en prestations. Il est facile d'apercevoir comment cet état des choses se relie, comme effet et comme cause, à l'absence de toute centralisation.

Ce mode d'administration du domaine a été suivi en Allemagne jusqu'à la fin du dix-septième siècle. Aujourd'hui, on lui reproche avec raison d'entraîner l'Etat à confier à des tiers la gestion d'un capital de roulement considérable ; il devient aussi presque impossible de pourvoir sans cesse aux exigences croissantes d'une exploitation bien conduite. Ces deux motifs d'embarras ne se rencontraient pas dans la culture *extensive*. Un contrôle exact, exercé par l'Etat sur tout le cours de la gestion administrative, rendrait l'exploitation *progressive* presque impossible. Il en était autrement avec le système triennal, du moins dans sa forme primitive, qui devait maintenir invariablement la même routine, durant des siècles.

Sous le régime de l'administration directe, le produit du domaine

varie d'année en année, ce qui ne se concilie nullement avec les exigences actuelles de l'administration financière, qui a besoin de calculer à l'avance le montant des revenus. Or, cet inconvénient n'existe presque pas, quand on pourvoit *en nature* à presque toutes les nécessités de l'administration publique.

Ici encore se vérifie le principe, que l'on ne saurait appliquer les règles d'un état avancé de civilisation sans avoir secoué les traditions d'une autre époque. Là où les corvées, le servage et les autres institutions du moyen âge continuent de se maintenir, le véritable bail à ferme, celui passé avec le dernier enchérisseur, pourrait amener des résultats fort rigoureux; car on ne saurait refuser à celui qui doit diriger le travail un pouvoir disciplinaire sur les corvéables et sur les serfs. S'il était forcé de recourir à un juge pour réprimer tout acte de paresse ou de mauvaise volonté, il serait perdu.

Le bail à ferme ne devient possible pour les terres très-peu fertiles qu'au milieu de la culture la plus avancée.

Si nous passons aux *manses rurales* (*Baüer hofen*), l'on sait que beaucoup d'entre elles n'étaient pas héréditaires au moyen âge. Là même où primitivement le droit de possession se transmettait par succession, ce principe s'obscurcit dans le cours du temps, en partie à cause de la décadence de l'ordre des paysans, en partie sous l'influence du droit romain, qui éteignit successivement chez les jurisconsultes les traditions du droit germanique. Notamment, on fut porté à envisager comme simple bail à ferme, quand on ne pouvait pas les classer dans la catégorie de l'emphytéose d'une durée limitée, beaucoup de modes de relations territoriales dont on ne comprenait plus le sens.

Aux temps modernes nous voyons, par contre, le droit d'hérédité généralement reconnu. Beaucoup de lois défendent l'expulsion des paysans, sauf certains cas de mauvaise exploitation, d'insubordination grave, etc., ou du moins elles la rendent plus difficile, en ne permettant pas la réunion au domaine seigneurial de la terre possédée par le paysan.

Cette transformation a suivi, pas à pas, les progrès de la culture; plus celle-ci devient intensive, en exigeant l'emploi d'avances considérables, et plus vivement se manifeste le besoin de l'hérédité.

Il en est tout autrement dans les âges inférieurs de la civilisa-

tion et de l'agriculture, quand la terre surabonde, tandis que les bras manquent. Alors ce n'est pas le paysan qui a le plus d'intérêt à rester attaché au sol, car son travail sera partout le bien-venu, c'est le seigneur qui s'efforce de le retenir. Dans ces temps, il est beaucoup moins nécessaire d'assurer au paysan la permanence de sa possession, que de lui garantir la liberté de mouvement. Là où la *glebæ adscriptio* a été supprimée, les mêmes tendances persistent, et le paysan ne peut quitter sa *manse*, qu'à la condition de fournir un remplaçant convenable.

Le besoin de l'*hérédité* se fit naturellement sentir, d'abord à l'égard des grands domaines, car leur exploitation exige plutôt des avances considérables, à cause de leur étendue même ; or, le capital ferait entièrement défaut, si la possession demeurait incertaine. Il est donc tout simple, indépendamment des causes politiques, de voir que dès le huitième siècle, il devint périlleux d'enlever violemment aux vassaux les fiefs et les bénéfices. L'hérédité des tenures féodales, légalement proclamée, contribua d'une manière efficace à l'essor de la richesse publique, que l'on constate en Italie et en Allemagne, à l'époque des Croisades.

La plus pesante entrave imposée à la culture du paysan, ce sont les *charges réelles* qui le grèvent. On peut, pour plus de clarté, les ranger sous deux catégories, selon qu'elles appartiennent au *droit privé* ou au *droit public*. Les premières ont d'ordinaire le caractère d'un prix de ferme ou d'une rente ; les autres, celui de l'impôt ; dans le doute, il faut se prononcer en faveur du *droit public*, car le droit seigneurial doit s'appuyer sur un titre, sur un contrat, sur la prescription, etc.

La presque totalité des charges réelles qui appartiennent au droit privé proviennent du servage ou d'une convention, librement consentie, de *bail* ou d'*engagement*. Celles qui ont le servage pour point de départ se sont successivement adoucies, au fur et à mesure des progrès de la culture. Dans l'origine, le seigneur avait la libre disposition du temps et de l'avoir de l'*homme lige*. « Le serf, dit la glose du *Miroir de Saxe*, vit pour servir et sert pour vivre. » Peu à peu les mœurs réglèrent cet état de choses ; l'*homme lige* fut astreint à un travail déterminé sur la terre domaniale, et à des redevances fixes.

A la mort de l'*homme lige*, le seigneur héritait primitivement de tous ses biens, meubles et immeubles. Ce droit se restreignit de

plus en plus, en ce qui concerne les meubles, et en ce qui concerne les immeubles, il se transforma en droit de *lods* (*laudemium*), c'est-à-dire au payement d'une fraction de la valeur, au cas de mutation d'une tenure. Ce qui contribua le plus à relever la condition des *hommes liges*, c'est l'analogie de plus en plus étroite qu'on établit entre leur droit à *l'héritage* et le droit au *fief* du noble.

Les charges sont nées aussi d'une convention de *bail*, librement débattue, là où elles émanent d'un contrat. Beaucoup de villages ont été fondés par les seigneurs, uniquement dans le but de s'assurer les prestations en nature. Ils établissaient de petits *héritages* pour les corvées simples de l'homme, et des héritages plus étendus pour les corvées avec attelage. Les seigneurs se comportent beaucoup plus doucement vis-à-vis de ceux qui sont à leur merci, et qui n'ont aucune idée d'une résistance quelconque, comme *les serfs*, qu'avec les hommes libres, qui se trouvent, il est vrai, dans leur dépendance, mais qui peuvent réclamer, en vertu de droits fondés sur des contrats. Aussi les charges des paysans libres furent-elles plus souvent aggravées que celles des *hommes liges*, et leur exécution fut toujours beaucoup plus durement exigée.

L'Etat ne réussit que beaucoup plus tard et beaucoup plus difficilement à rendre *héréditaire* le bail librement consenti, que la possession du serf.

Quant aux charges qui ont une origine publique, les plus anciennes dérivent de l'organisation financière de l'empire Carlovingien, comme, par exemple, l'obligation de nourrir et de transporter les princes, les dignitaires et les soldats, de faire des *dona annualia*, etc.; elles ont pris, sous le règne féodal, le caractère de *droits domaniaux*. En même temps, le seigneur imposa de nouvelles charges pour le droit de *justice*, pour l'exonération du service militaire, et beaucoup d'autres.

La *dîme*, la plus importante de toutes les charges réelles, est-elle de droit privé ou de droit public ? C'est là une question depuis longtemps débattue. Suivant M. Roscher, dans tous les pays anciennement romains, à l'exception de l'Espagne et de l'Angleterre, la majeure partie des dîmes a le droit privé pour origine. Personne ne saurait nier que, dans nombre de cas, ces charges ont été injustement établies; mais quel est le droit humain dont on pourrait impunément soulever les voiles ? Si, au milieu d'une civilisation avancée la ruse domine, au moyen âge c'est la force. On ne saurait

considérer ces charges comme moins justifiables que toute autre convention. On les a stigmatisées comme un signe de servage, mais elles ont aplani la voie pour abolir peu à peu le servage et pour transformer la possession des *colons*, qui pouvaient être expulsés à volonté, en propriété héréditaire.

Les droits domaniaux ont été primitivement des *impôts*. Quand ils sont passés des mains de l'Etat entre les mains des seigneurs, pendant l'époque féodale, les devoirs et les services *de l'Etat* ont suivi le même mouvement. S'ils ont été augmentés plus tard, c'est qu'aussi les obligations du pouvoir se sont accrues pour la police, la distribution de la justice, l'administration, l'enseignement, etc. L'Eglise, la noblesse et les villes en ont été affranchies, parce que, pour la première, cette exemption constituait une partie du traitement, et que la noblesse était assujettie à un service militaire fort coûteux. *Le noble payait avec son sang et non avec son bien.* La plupart des villes se sont libérées successivement de ces charges, à mesure que leur force militaire s'est développée.

Ces charges s'acquittaient en *prestations* de travail ou en *produits* et non en *argent*, par la même raison qui faisait prévaloir, dans les finances de l'Etat, le système des *domaines* sur l'impôt, qui attribuait des *dotations* au lieu de *traitements*, et qui, dans le *commerce*, rend *l'échange* plus ancien que *la vente*. Aux époques arriérées convient mieux une économie *naturelle ;* aux époques avancées, une économie *métallique*. Tant que les capitaux manquent, tant que le sol et le travail personnel constituent presque toute la richesse, ils sont aussi les seules matières imposables.

Au moyen âge, lorsque chacun, du moins à la campagne, consomme ce qu'il produit lui-même, les *redevances en nature* sont les moins onéreuses pour celui qui les acquitte, et les plus convenables à celui qui les perçoit Pour faire de l'argent, le producteur s'épuiserait à chercher un marché et réciproquement.

Le luxe, au moyen âge, consistait à entretenir une nombreuse suite; il exigeait, par conséquent, une large consommation des produits du sol. Alors qu'il n'existait aucune centralisation, personne ne songeait à dépenser ses revenus à une grande distance.

La *dîme* est, en présence d'une culture peu développée, le mode le moins onéreux et le plus commode de percevoir l'impôt. Quand la récolte est mauvaise, le paysan donne peu ; quand elle est bonne,

il donne beaucoup, et s'acquitte toujours au temps et sous la forme qui lui conviennent le mieux ; on n'a pas besoin de songer ici aux *dégrèvements* ni de subir des *arriérés*.

Qu'on s'imagine une île de l'océan Pacifique où *on n'a besoin que de cueillir le pain sur l'arbre*. Les frais de production se bornent à la dépense qu'entraîne la récolte, et l'on peut parler de quelque 90 pour 100 de produit net. La *dîme* n'enlèverait pas la neuvième partie de ce produit. C'est le motif pour lequel nous voyons appliquer chez tous les peuples peu avancés les redevances *aliquotes*.

Il en est de même des *corvées*. La culture *extensive*, pratiquée par le paysan d'alors, ne demande que peu de travail ; c'est de *force* et non d'argent qu'il peut disposer. Nous voyons encore dans des temps moins reculés les efforts des cultivateurs, qui tendent à substituer la *corvée* à quelques rares payements en numéraire. Des faits analogues peuvent être signalés de nos jours, et la préférence que manifestent certaines contrées de la France, où l'on répugne à racheter par des centimes additionnels les prestations en nature, en fournit l'exemple. Le système colonial de la Hollande, dans les Indes occidentales, repose sur *la corvée* des indigènes, qui, formés en corporations, travaillent à très-bon compte. L'Amérique centrale a récemment réalisé des progrès notables, au moyen de grands travaux hydrauliques, qui ont imposé des prestations permanentes en nature. Les Indiens n'ont ni capital, ni habileté, ni prévoyance suffisante pour entreprendre de pareils travaux et pour les entretenir ; il a donc été fort utile que les propriétaires les prissent à leur charge, en se faisant payer au moyen de *prestations* de travail, ayant une grande valeur dans des contrées où deux jours de labeur par semaine suffisent pour l'entretien de la famille.

Le seigneur du moyen âge ne saurait se passer de corvées, car il n'existe point alors de *journaliers*, et il ne peut en exister, à moins que ce ne soient des esclaves. La *corvée* constitue donc une amélioration véritable, elle ne saurait être mise en parallèle avec l'esclavage, puisque les devoirs du corvéable sont *déterminés ;* aussi l'antiquité a-t-elle peu pratiqué ce genre de service. On en retrouve des traces en Egypte, où le bas peuple était serf non des individus, mais de la communauté, et chez les Romains, aux temps primitifs, où la clientèle, et plus tard le colonat, constituaient une espèce de servage.

Comment serait-il possible, alors qu'il n'existe ni journaliers,

ni argent destiné aux besoins de l'administration, de faire exécuter les travaux communaux autrement que par le concours successif des membres de la commune? Il en est de même de la construction des routes; à moins de les négliger complétement, il faut qu'à cet échelon de la civilisation l'Etat les fasse exécuter par les habitants. Les *corvées* imposées pour la construction des moyens de défense et pour la chasse profitaient à tout le monde, car elles contribuaient à garantir la contrée de l'attaque de l'ennemi ou de la dévastation des animaux sauvages. Des pratiques analogues président à la construction de nouveaux *moulins* aux Etats-Unis, et un administrateur autrichien éclairé, M. de Heintl, a eu raison de baser son système de mise en culture des vastes terrains vagues de la Hongrie sur des procédés qui rappellent ceux du moyen âge.

Les choses se passent tout autrement au milieu d'une civilisation avancée. Le besoin de *tutelle* disparaît, et le sens des charges qui persistent se perd avec le sentiment des nécessités qui leur ont donné naissance. Ce qui fut un adoucissement du servage et de ses conséquences paraît aujourd'hui une restriction intolérable du droit de propriété.

Quant aux charges publiques, qui ne pèsent que sur une partie de la nation, elles sont devenues injustes du moment où tout le monde a été également astreint au service militaire. L'*inégalité de l'impôt* a dès lors perdu sa raison d'être.

L'élément *économique* a subi une transformation tout aussi complète. Ce qui jadis était la forme de libération la plus facile, la plus commode, est devenu la charge la plus lourde. Plus la culture est devenu *intensive*, et moins le paysan a été en état de fournir deux et trois jours par semaine le travail personnel et l'attelage pour acquitter la corvée, et cela souvent au moment le plus inopportun.

Le seigneur, la commune et l'Etat peuvent plus facilement se passer de *corvées*, alors qu'il se présente une masse de journaliers. Les *prestations* de travail servent alors beaucoup moins à celui qui en profite qu'elles ne pèsent sur celui qui les doit. Quand le temps sert seul de mesure, le meilleur travailleur encourt le plus grand dommage. Aussi exécute-t-il son labeur avec une répugnance et une indolence croissantes. Il est certain que la valeur intrinsèque des *corvées* a diminué par la suppression du servage, du droit dis-

ciplinaire, etc.; de pareilles relations ne peuvent plus, Dieu merci, ni naître, ni se maintenir de nos jours, du moment où la corvée est devenue une véritable école de fainéantise. Quand le *valet de labour* est régulièrement instruit par le *ménager*, qui l'entretient, à tromper le seigneur, et à lui fournir le moins de travail possible, peut-il se préserver longtemps du désir d'en faire autant vis-à-vis du *ménager*[1]? Quelle immense déperdition de forces productives, si l'on songe qu'il n'était pas rare de compter jusqu'à cent cinquante-six journées de corvées dans l'année !

Au moyen âge, on n'avait pas besoin de tourmenter beaucoup le sol pour fournir aux besoins d'une population clair-semée; aujourd'hui, il faut y appliquer toutes ses forces.

On avait proposé de transformer les *corvées* en une sorte de *travail à la tâche*, mais la qualité de celui-ci et ses résultats ne sont guère appréciables qu'à la longue, en agriculture.

Quant aux *payements en nature*, depuis que l'économie *métallique* s'est développée, on préfère les recueillir en argent. Chez beaucoup de paysans, un déplorable usage s'est introduit : même les hommes les plus scrupuleux, d'ailleurs, ne se font pas faute de frauder sur la qualité des produits livrés à l'acquit de la *redevance*. La charge devient plus lourde pour l'*obligé*, car la valeur des denrées augmente; si elle est *fixe*, le pauvre paysan ne peut plus compenser par une vente à haut prix l'insuffisance de la récolte, et depuis qu'il est affranchi de toute dépendance, il ne peut plus compter sur l'indulgence et la générosité patriarcales du seigneur. Quant aux *ayants droit*, la perception en nature les oblige à une surveillance et les expose à des infidélités fort préjudiciables.

Les redevances *aliquotes* deviennent surtout fort onéreuses aux degrés supérieurs de la civilisation. Dans toute culture *intensive*, le *produit net* forme une part de plus en plus réduite du *produit brut*. Schwertz cite un domaine en Belgique où une production équivalente à 3,460 florins exige 2,504 florins de frais; la *dîme* y absorberait le tiers du revenu. Elle agit donc comme une interdiction sur l'emploi de capitaux plus considérables et d'un travail plus intense, et en réduisant *le profit* elle empêche le développement du *crédit agricole*. Souvent, quand le paysan néglige d'utiliser la

[1] En Pologne, où ces relations subsistent en partie, nous avons vu ces résultats se produire quant au *parobek* (valet de labour) et au *gospodarz* (ménager).
L. W.

jachère, pour éviter le payement de la dîme, il fait un calcul fort rationnel; on a tort de l'accuser.

Bien d'autres causes encore militent pour la suppression des corvées, des dîmes et des autres *prestations* et *droits* du moyen âge.

Partout l'abolition ou le rachat des *prestations en nature* et des *redevances* a marché d'une manière parallèle au développement d'une culture plus *savante* et plus *compliquée.* Les peuples qui sont les premiers entrés dans les voies nouvelles de la civilisation ont aussi les premiers émancipé la *classe des paysans.* C'est ainsi qu'à partir de 1147, il fut interdit dans le Milanais de percevoir la dîme sur les terrains mis à nouveau en culture; depuis le seizième siècle, tous les *census constitutivi* furent déclarés rachetables en Hollande. Dans les provinces prussiennes qui ont appartenu à l'ordre teutonique, et qui ont prospéré de très-bonne heure, nous voyons déjà, au quatorzième siècle, beaucoup de *corvées* transformées en *censives,* et la plupart des *dîmes* rédimées au moyen de *rentes foncières.*

Quelquefois on estimait la quotité des *redevances en nature* en une somme d'argent, en laissant à l'*obligé* le choix du mode de libération.

L'expression extrême de ces tendances a éclaté dans la *guerre des paysans,* dont la triste fin arrêta le progrès de l'affranchissement du sol; mais au dix-huitième siècle ces idées reprirent une force nouvelle. On sait ce que l'Autriche, la France, la Prusse, etc., ont fait dans ce sens.

Si, dans le temps, on s'en était strictement tenu aux exigences légales, la *réaction* eût été beaucoup moins vive à notre époque [1]. La célèbre nuit du 4 août 1789 n'a pas été uniquement la *Saint-Barthélemy des abus.* Beaucoup de droits légitimes ont été lésés.

Même quand il obtient une indemnité, le seigneur ne laisse pas

[1] Les doctrines du moyen âge ont rencontré leurs défenseurs les plus déterminés dans Haller (*Restauration der Staatswissenschaft*); Adam Müller (*Agronomische Briefe in Schlegels Deutschem Museum*, t. I et II. — *Die Gewerbepolizei in Beziehung auf den Landbau*, 1824); Schütz (*Schlegels Museum, passim*), et Aretin (*Die grundherrlichen Rechte in Baïern, eine Hauptstütze des offentlichen Wohlstandes*, 1819). Tandis que Haller, inspiré du génie du moyen âge, envisage ces institutions comme celui qui étudie la vie de l'antiquité dans les ruines d'Herculanum et de Pompéi; tandis qu'Aretin fournit au lecteur attentif des indications précieuses, les travaux de Müller et de Schütz sont peu profitables sous ce rapport. Il nous suffira, pour caractériser la manière de ce dernier, de dire qu'il considère la *culture triennale* comme une pieuse imitation de la très-sainte Trinité.

que d'être atteint par la suppression des charges féodales, sans parler des priviléges sociaux et politiques, chers à la noblesse; à la *perception en nature*, dont la valeur augmente, se substitue une perception en argent, dont la valeur diminue. Mais qu'on ne fasse ici rien prématurément! la substitution d'une redevance en argent aux prestations en nature n'est avantageuse au cultivateur qu'autant qu'il peut mieux employer ailleurs son travail et son attelage. Qu'on se borne à donner au paysan le droit de se rédimer des corvées, et il saura choisir le moment le plus favorable.

La libération complète ne peut être utile que si elle se relie à une culture plus *intensive;* la règle, c'est la libération au moyen d'une *rente*, qui invite le paysan à des épargnes annuelles. Il est juste de ne pas obliger le seigneur à recevoir des à-compte sur une libération future : *l'amortissement* ne peut être appliqué qu'au moyen d'institutions de crédit, qui servent d'intermédiaire.

Il ne devient possible que dans les pays très-avancés d'opérer la libération du paysan par la distraction d'une partie de son héritage au profit du seigneur. D'un côté il faudrait admettre que les petits *domaines* des paysans ont trop d'étendue pour leur permettre de se tenir au niveau des progrès de la culture, et il faudrait supposer, d'autre part, l'aliénation facile des parcelles abandonnées au propriétaire domanial. Autrement, les constructions agricoles dépasseraient les besoins du paysan, et il se verrait enlever le moyen d'utiliser une partie de son travail. Le propriétaire domanial ne s'en trouverait pas mieux, car que lui servirait d'étendre ses possessions, s'il ne possède pas les ressources nécessaires pour accroître la somme du capital et de travail employée à la culture?

Hermann a fait à ce sujet des observations pleines de justesse. Le principe qui veut que tout sol soit cultivé par celui qui en est le propriétaire absolu, sans aucune sujétion vis-à-vis d'un tiers, est tout simplement un non-sens; il conduirait au morcellement le plus excessif du sol, et arriverait à exclure du *ménage des champs* les hommes les plus habiles et les plus laborieux, quand ils ne posséderaient pas en propre un certain capital.

Le paysan obéré d'hypothèques est beaucoup plus à plaindre que celui qui paye une *rente foncière;* il subit toutes les variations qui élèvent le taux habituel de l'intérêt, et il est exposé à des remboursements imprévus, qui l'obligent à mettre son bien en vente, le

plus souvent au milieu des circonstances les plus défavorables, car lorsque le crédit se resserre le prix de la terre diminue.

Rau a raison de présenter le vif désir du paysan, qui le pousse à vouloir affranchir son petit *domaine* de toute charge, comme un aiguillon très-précieux que l'on doit utiliser quand il est ancré dans l'opinion; mais il faut avant tout respecter la justice, en ne favorisant aucun des intéressés aux dépens de l'autre [1].

La généralité des principes que nous venons d'exposer se manifeste clairement quand on reconnaît que, dans l'antiquité, les redevances en nature, les dîmes, etc., sont devenues intolérables à l'époque d'une civilisation plus avancée, et ont dû être supprimées. Vers la fin de la République romaine, l'impôt des provinces consistait en majeure partie dans le dixième du blé et le cinquième du vin et des fruits récoltés : ce produit portait le nom de *vectigal incertum* [2]. Les revenus immenses des proconsuls étaient également perçus en nature. Au contraire, l'Espagne et les environs de Carthage, c'est-à-dire les deux contrées les mieux cultivées de l'époque, payaient déjà au temps de Cicéron une rente en argent nommée *vectigal certum*. Ce principe fut successivement étendu aux autres provinces : César l'appliqua à l'Asie [3]. Les grands travaux du cadastre, poursuivis sous Auguste dans les Gaules et en Palestine [4], les entreprises géodésiques d'Agrippa [5], s'y relient incontestablement. Au lieu d'une rente en argent, on imposa à des pays exceptionnellement fertiles, comme l'Egypte, une redevance fixe en blé [6]. Les provinces bénirent le moment où leurs gouverneurs reçurent un traitement fixe [7].

Les *redevances* et les *prestations* en nature se renouvellent, aussi bien que les autres institutions du moyen âge, chez les peuples en décadence. Là, notamment, où règne la *culture naine* le prolétariat rural s'acquitte plus facilement en produits qu'en argent, et il préfère surtout fournir du travail, forme de libération qui continue le plus longtemps d'avoir la prédilection du petit paysan.

[1] M. Roscher prend la défense du *bail perpétuel*, tel qu'il a été pratiqué en Alsace, contre les interdictions qui l'ont atteint dans le Wurtemberg et en Suisse. L. W.

[2] Cicero, *Verr.*, III, 6.

[3] Appian., *B. C.*, V, v, 4.

[4] Dio Cassius, LIII, 22; *Evang. Luc.*, 2.

[5] Plin., *H. N.*, III, 3.

[6] Tacit., *Annal.*, VI, 13; XII, 43. Burmann, *de Vectigalibus*, p. 27.

[7] Dio Cassius, LIII, 16; Sueton., *August.*, p. 36.

Ceci se voit le plus clairement en Chine. Sauf l'impôt sur le sel et le droit de douane, toutes les contributions s'y payent en nature, et les fonctionnaires touchent aussi en nature presque tous leurs traitements. Barrow trace le plus horrible tableau des *prestations* exigées pour le compte de l'Etat[1]. L'ambassade anglaise de lord Makartney fut convoyée au moyen de *corvées*. Des hommes qui depuis longtemps n'avaient plus tenu la rame, et qui vivaient dans une honnête aisance, furent, malgré leurs supplications, requis de faire le service. Une barque s'engrava; pour la remettre à flot, tout l'équipage dut passer la nuit dans une eau glacée, et, au matin, le mandarin pour toute récompense lui fit donner la bastonnade.

Quelque temps auparavant, le bagage de l'ambassade hollandaise avait été transporté par des paysans; huit étaient morts de fatigue, dans l'espace de deux nuits.

L'état de guerre, qui n'est pas autre chose que la rénovation sur une grande échelle des luttes privées du moyen âge, ramène aussi le système des *prestations* et des *redevances*, par exemple, les *fournitures* de guerre, les *réquisitions* de moyens de transport ou de travail pour des tranchées, etc.

Nous croyons avoir suffisamment fait ressortir l'idée dominante du travail de M. Roscher; tout en condensant l'expression de sa pensée, nous avons fidèlement reproduit les développements essentiels; mais l'étendue considérable de cet *Essai* nous a obligé, à notre grand regret, de laisser de côté beaucoup de faits curieux et importants, puisés dans l'histoire et dans l'état présent des divers pays du monde, et groupés par M. Roscher, à l'appui de ses investigations. Du reste, nous retrouverons cette question, traitée avec des développements nouveaux dans la partie de l'ouvrage de M. Roscher dont la publication est annoncée, et que nous nous proposons également de publier en français : *l'Economie de l'agriculture*.

Bien que l'*étude* que nous venons de reproduire porte en grande

[1] Barrow, *Travels in China*.

partie sur des *relations sociales* qui n'existent plus en France, elle ne nous paraît pas moins conserver un grand intérêt, et pour juger de la situation d'autres *Etats*, où ces relations se maintiennent, et pour expliquer l'*influence* qu'exercent sur les lois de la famille et de la cité les perfectionnements de l'agriculture. A mesure que la production du sol s'améliore et se développe, les restrictions du droit de propriété individuelle s'effacent de plus en plus. Du moment où le travail agricole exige des efforts plus soutenus et plus intelligents, les charges féodales, la mainmorte, le droit domanial, les corvées, les retraits, les biens des couvents, les entraves mises à la libre disposition du sol, doivent disparaître. Telle est la conclusion à laquelle conduisent les recherches de M. Roscher.

II.

DE LA RENTE DES PROPRIÉTAIRES

ET DU CONFLIT APPARENT

DE LEUR INTÉRÊT AVEC CELUI DES AUTRES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ [1].

I.

La première étude scientifique de la *rente du sol* est due aux *physiocrates*. Le résultat de cette recherche devint la base de tout leur système. Le *produit net* leur apparut comme la source unique de la richesse et le point de départ du progrès de la civilisation. Plus la *nature* est féconde, plus le sol est fertile, et plus on obtient de *produit net*.

Le *produit net* n'appartient d'abord qu'aux propriétaires qui se livrent eux-mêmes à la culture, car chacun peut avoir autant de terres qu'il le désire, et n'a nul besoin de travailler sur un terrain étranger pour le compte d'autrui. Mais lorsque tout le sol a été conquis par la propriété, il ne reste aux nouveaux venus d'une population toujours croissante qu'à travailler moyennant salaire ; les propriétaires peuvent ainsi étendre leurs possessions au delà des limites dans lesquelles les renfermait le concours des forces de la famille, et percevoir sous forme de *rente* le produit net de terrains cultivés par d'autres mains.

L'accroissement de la *rente* est regardé comme le signe le plus certain de l'augmentation de la prospérité publique.

[1] Nous avons rédigé ce travail d'après l'article publié par M. le professeur Schutz, dans la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, de Tubingue (t. XI, p. 171).

Les propriétaires, maîtres naturels du pays, devaient pourvoir à toutes les dépenses publiques au moyen du *revenu net* qu'ils percevaient; la supériorité des droits et des ressources entraînait dans ce système l'accroissement des devoirs et des charges.

Adam Smith, bien qu'il regarde le travail humain comme la source principale de la richesse, reconnaît que la *rente* découle en partie des forces productives de la nature, *dont l'activité n'a pas moins de valeur que le travail le mieux rétribué ;* il constate l'influence de la diversité de fertilité et de situation, et en partie celle de la loi de l'offre et de la demande.

A ses yeux, l'accroissement de la population explique comment le prix des produits naturels, et notamment des moyens de subsistance, dépasse les frais de production, de manière à ce que non-seulement la production augmente sur les terrains favorablement situés, mais que la culture des terrains de qualité inférieure ou plus éloignés laisse un excédant qui se traduit en *rente*.

C'est de la multiplication des produits naturels et de l'augmentation de la population qui l'accompagne que dépend aussi la *rente* des terres employées à la production du bois, des métaux, de la houille, etc.; car le taux de *la rente* dépend du prix des produits, et ce prix s'élève avec l'accroissement de la *demande*. Bien que Smith n'envisage point la rente avec la même faveur que les physiocrates, au point de vue social, et qu'il dise que le propriétaire recueille là où il n'a point semé, en ajoutant que *la rente est un prix de monopole qui ne se mesure point sur ce que le propriétaire a consacré à l'amélioration du sol, ou sur ce qu'il pourrait naturellement demander, mais sur ce que le fermier est en état de payer*[1], il fait remarquer néanmoins que la hausse de la *rente*, qu'on déplore souvent comme un malheur, devrait bien plutôt provoquer la satisfaction publique, comme le précurseur et le compagnon de l'accroissement de la richesse commune. L'intérêt du propriétaire est étroitement et inséparablement lié à l'intérêt général de la société : tout ce qui sert ou nuit à l'un sert ou nuit à l'autre[2].

Une théorie de la *rente*, essentiellement différente de celle des physiocrates et de celle d'Adam Smith, a été développée par Ander-

[1] Ad. Smith, livre I, ch. XI, édit. in-12, t. II, p. 3; traduct. franç., éd. Guillaumin, t. Ier, p. 187.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 171; trad. franç., p. 321.

son, West, Ricardo et son école, Mac Culloch, Mill, Senior, etc.

Ricardo part de ce point, que si les bonnes terres se présentent en abondance, il n'y a point de *rente*, bien que le produit dépasse de beaucoup les frais de culture. On ne rencontre aucun fermier qui consente à payer quelque chose pour l'usage d'une terre, tant qu'il peut librement mettre en culture d'autres terrains de première qualité. Tout le produit se partage alors entre le *profit du capital* et le *salaire du travail*, sans être atteint par aucun prélèvement. Le sol le plus riche ne rapporte rien au propriétaire, tant que le travail peut s'employer sur des terrains d'une fécondité égale.

Mais dès que les meilleurs terrains se trouvent tous mis en culture, l'accroissement de la population oblige d'attaquer les terrains de qualité inférieure, ou bien il faut employer plus de capital et de travail, pour amener une augmentation proportionnelle de la production sur les terrains déjà cultivés; alors le prix des produits s'élève nécessairement dans le même rayon, et la *rente* prend naissance au profit du propriétaire des terrains plus riches, qui exigent moins de frais de culture pour rendre un produit égal; elle grandit à mesure que l'on descend vers l'exploitation de terres de moins en moins fertiles.

Pour les physiocrates et pour Adam Smith, la rente dérive du concours plus ou moins actif des forces de la nature; par conséquent, l'agriculture offre l'emploi le plus avantageux du capital, puisqu'en dehors du *profit* et du *salaire* elle procure la *rente*, qui est l'œuvre de la nature, déduction faite de tout ce qui peut être regardé comme l'œuvre de l'homme[1].

Ricardo prétend, au contraire, que la *rente* est uniquement l'effet de la diminution de fertilité du sol: à ses yeux, ce qui la crée, c'est la parcimonie croissante d'une nature avare; les améliorations foncières qui rendent le sol plus fertile réduisent la *rente*, car si les frais de production deviennent moindres sur les terrains de qualité inférieure, le prix des produits agricoles, et par conséquent la *rente* des meilleurs terrains diminue.

La *rente* se produit ainsi sous un aspect bien différent de celui qu'elle présente pour les physiocrates, même pour les disciples d'Adam Smith. Loin d'être un pur don d'une nature libérale, qui en-

[1] Adam Smith, t. II, liv. II, chap. v, p. 453-454; traduct. franc., t. Ier, p. 455.

richisse les propriétaires sans nuire au reste de la population, elle se compose, au dire de Ricardo [1], de ce qui est retranché au revenu des autres classes de la société. Pour qu'elle apparaisse et se développe, il faut que les terrains dernièrement mis en culture produisent moins, et que les frais de production, ainsi que le prix des substances alimentaires, s'élèvent; il faut, par conséquent, que la classe laborieuse consacre une plus forte part du salaire à l'achat des objets de subsistance, c'est-à-dire qu'elle obtienne en réalité un moindre salaire. Si le taux du salaire s'élève avec le prix des subsistances, la part du capital diminue, et le revenu du propriétaire s'accroît aux dépens des profits de l'entrepreneur.

Il en résulte encore que l'amélioration de la culture, qui diminue généralement les frais de production des denrées agricoles, réduit la *rente* des terrains plus favorisés. Ainsi donc, cette amélioration serait en désaccord avec l'intérêt des propriétaires. Cependant il importe aux autres classes de la société que la productivité du sol et du travail agricole s'élève, que la masse des denrées augmente, et qu'en même temps leur prix diminue autant que possible.

Dans le système de Ricardo, non-seulement, à mesure que l'accroissement de la population commande de recourir à la culture des terrains de nature inférieure, la *rente* du propriétaire s'accroît au préjudice des autres hommes, mais encore l'intérêt de celui-ci s'oppose à l'adoption de tous les moyens propres à empêcher la hausse des substances alimentaires, ou à provoquer un mouvement rétrograde du prix.

Pendant qu'au dire de Ricardo, la *rente* ne porte qu'un préjudice partiel au *salaire*, mais pèse surtout sur le profit et sur l'accroissement du capital, elle apparaît à d'autres principalement comme une spoliation de la rémunération légitime du travail. Puisque, suivant la doctrine le plus fortement développée par l'école de Ricardo, le *travail* est l'unique source de toute la richesse nationale, il mérite justement d'en recueillir une part de plus en plus considérable, à mesure que cette richesse augmente.

Néanmoins, la même théorie enseigne que les propriétaires seuls profitent de la hausse des denrées alimentaires, provoquée par le développement de l'industrie et du commerce et par l'accroisse-

[1] Ricardo, chap. II, XXIV, XXXI.

ment de la population ; et, en réalité, ce ne sont pas les capitalistes, mais les ouvriers, qui souffrent de ce bénéfice, car, pressés par le monopole de la propriété et du capital et par leur concurrence, ils sont forcés de subir une nouvelle brèche faite à un salaire déjà insuffisant, ou du moins ils sont privés de leur part légitime dans les progrès de la civilisation. Il ne reste plus qu'à faire un pas pour conclure que toutes les souffrances contre lesquelles les peuples civilisés ont à lutter peuvent être ramenées à une cause unique, *la propriété privée du sol.*

Les socialistes et communistes modernes se sont emparés de ces déductions pour proclamer la maxime célèbre : *La propriété c'est le vol.*

On ne saurait en disconvenir, la doctrine qui présente le revenu progressif du propriétaire comme le résultat de la pauvreté croissante du sol exploité, et qui ne permet à la *rente* de se développer qu'au détriment du *salaire* et des *profits*, fournit aux haines du prolétariat contre la possession du sol une arme périlleuse. La science est en demeure de soumettre à un examen approfondi la question de savoir s'il est vrai que, *d'après l'ordre naturel des choses*, les progrès de la civilisation ne profitent qu'aux propriétaires ; que l'augmentation de la population condamne sans cesse les masses à une condition de plus en plus misérable ; que le paupérisme accompagne nécessairement le développement social, et qu'enfin la racine du mal, c'est le droit de propriété.

La doctrine de Ricardo n'a pas tardé à être en Angleterre l'objet d'une critique vigoureuse, comme portant une grave atteinte morale à la propriété [1] ?

Say, Sismondi et d'autres l'ont combattue au point de vue de l'école d'Adam Smith.

Un écrivain anglais, Jones [2], a cherché, en s'appuyant sur l'histoire, à démontrer combien cette doctrine était exclusive et incomplète.

La science allemande, sans méconnaître l'importance de la théorie de la rente formulée par Ricardo, a également reconnu qu'on ne saurait l'admettre d'une manière absolue.

[1] *Quaterly-Review*, XXXVI, p. 791; XLIV, p. 33. V. aussi *Baumstark Erlauterungen über Ricardos Systeme*. Leipsig, 1838.
[2] Jones, *On the Distribution of Wealth*. London, 1831, sect. 1re.

Bernhardi [1], de Saint-Pétersbourg, en combattant le système d'économie politique qui domine en Angleterre, a principalement attaqué la doctrine de Ricardo.

Mais son adversaire le plus décidé, c'est l'Américain Carey [2], qui considère la *rente* comme procédant uniquement du travail, ou comme constituant un *profit* du capital.

L'ordre établi par Ricardo pour la succession des terrains mis en culture est pour lui le contre-pied de la réalité ; il démontre l'accroissement constant de la productivité du sol, et repousse toutes les conséquences fatales qui découlent de l'hypothèse opposée.

Egalement en France, Bastiat et R. de Fontenay ont voulu établir que la *rente* n'est que le fruit du *travail humain*. Cette question a donné lieu à un débat prolongé [3].

Tout dernièrement, en Allemagne, Rodberthus a soumis la doctrine de Ricardo à une critique approfondie ; il a formulé un système qui se rapproche beaucoup de ceux de Carey et de Bastiat [4].

II.

La *rente* se relie à la *propriété* du sol. On désigne d'habitude sous cette dénomination la part du produit de la terre qui reste, déduction faite des salaires et du profit du capital employé, ainsi que du bénéfice légitime de l'entrepreneur et du fermier, et qui est payée au propriétaire pour le droit d'exploiter les facultés primitives et indestructibles du sol. C'est, dit Rau, un revenu que la terre procure au propriétaire sans le concours d'autres moyens de production [5].

Il n'est pas juste de l'envisager, au point de vue de l'économie générale de la société, uniquement comme une part du produit du sol. Ceci n'est vrai qu'en ce qui concerne les droits individuels.

[1] *Kritik der Gründe für grosses und Kleines Grundeigenthum*, p. 257.
[2] *Principles of political Economy*, part. 1re.
[3] V. *Journal des Economistes*, 1851, 1852, 1853, t. XXX-XXXVI ; Wolkoff, *Opuscules sur la rente foncière* ; Passy, *Dictionnaire d'économie politique*, Rente du sol.
[4] *Troisième lettre à Kirchmann*, Berlin, 1851. Nous devons signaler aussi les *Grundzüge der National Œkonomie*, de Wirth, publication toute récente (Cologne, 1856) sur laquelle nous reviendrons. L. W.
[5] *Volkswirthschaftslehre*, § 207.

La *rente* est, en économie publique, une part du revenu social qui, plus ou moins considérable dans son ensemble, se divise en fractions plus ou moins fortes entre les diverses classes de la société, et dont les propriétaires recueillent aussi une portion plus ou moins importante.

Le sol ne donne rien sans l'intervention du travail et du capital; le revenu qu'il procure est l'œuvre commune des *forces naturelles,* du *travail* et du *capital;* la *rente* du propriétaire du sol apparaît au moment du partage effectué entre les propriétaires des *facteurs* qui ont concouru au résultat obtenu; au lieu de ne provenir que du sol, elle participe aussi de l'emploi du travail et du capital [1].

Tant que la terre demeure commune à tous, cet élément ne ressort pas comme une branche distincte de la production; il se manifeste sous l'empire de *propriété privée,* autant qu'il n'est pas absorbé par l'impôt.

Ici on se heurte contre une formidable question: la propriété n'est-elle pas un empiétement sur le droit d'autrui? ne porte-t-elle point atteinte au bien-être de ceux qui ne possèdent pas, en diminuant leur produit?

Rien de moins douteux que la solution négative de cette question.

Le sol le plus fertile ne peut fournir qu'à la subsistance d'un petit nombre d'hommes et d'animaux, tant qu'il est abandonné à lui-même et tant que le contact du travail et du capital ne vient point le vivifier. Or, la condition la plus essentielle d'une sollicitude féconde apportée au travail de la terre, c'est l durée de la possession individuelle, c'est le *droit de propriété.* La communauté du sol est pratiquée par les peuplades primitives, en compagnie de la chasse, du régime pastoral ou de la vie nomade; elle énerve l'activité individuelle, enlève à la production le ferment de la concurrence et empêche l'application du capital.

Du moment où l'existence d'une peuplade devient sédentaire, son premier soin est de tracer des lignes de démarcation à l'extérieur et à l'intérieur des terrains occupés, et de régler les rapports

[1] Il en est de même du *salaire,* qui n'est pas le pur produit du travail, et de *l'intérêt,* qui n'est pas un pur produit du capital. Partout on rencontre l'œuvre commune des divers agents de la production, dont le rapprochement est indispensable; le véritable problème est celui de *la répartition.*

de la possession privée alors même que l'on conserve plus ou moins à la propriété le caractère d'un droit public. Les mesures territoriales appartiennent partout aux plus anciens monuments historiques des peuples [1].

Sans un titre bien assis qui donne droit à une possession héréditaire, on ne trouverait ni volonté ni courage pour éclaircir la forêt primitive, pour captiver les eaux dans un lit régulier, pour transformer le désert en champs fertiles; il faut cette sécurité d'avenir, afin d'inspirer l'amour du sol, qui excite à dépenser toutes les forces pour le cultiver, à y incorporer toutes les épargnes, à le défendre contre toute agression et contre l'action funeste des éléments. Sans propriété solidement garantie, on doit renoncer au *crédit*, qui permet d'améliorer le sol en y employant un capital étranger, et à faire dériver vers la culture les progrès de la richesse générale.

Aussi voyons-nous encore aujourd'hui, dans les contrées où le sol appartient à l'Etat, et où la position des agriculteurs n'est rien moins qu'assurée, une culture déplorable, en présence de redevances foncières qui atteignent les dernières limites de la possibilité de payement, et d'une détresse générale, tandis que les pays où la propriété est bien garantie nous offrent le spectacle d'une culture florissante, de riches moissons et d'une misère relativement beaucoup moins sensible, même aux derniers degrés de l'échelle sociale. Dans l'Amérique du Nord, le premier soin, et le plus essentiel dans tout nouvel établissement consiste à régulariser les titres de propriété du sol nouvellement occupé, et tous les progrès qui s'y manifestent proviennent surtout de la sécurité de possession que le pouvoir public s'attache à maintenir [2]; en Algérie, au contraire, l'incertitude qui planait sur les titres de propriété a été pendant longtemps le principal obstacle au progrès [3]. Sans propriété privée il n'est pas de production abondante; là où elle manque de garantie, la population ne saurait se développer, et la misère pèse sur tout le monde.

Aussi la *rente* que peut recueillir le propriétaire se concilie-t-elle à merveille avec l'intérêt général.

[1] Landau, *Die Territorien in Beziehung auf ihre Bildung und Entwickelung* Hamburg, 1854, p. 43.
[2] Fleischmann, *Wegweiser... in den Vereinigten Staaten*. Stuttgard, 1854, p. 124.
[3] *Journal des Economistes*, XXIX, 28; XXXVI, 224.

Les propriétaires du sol (ou ceux qu'ils représentent) ont pris l'initiative de la culture; ils ont couru le risque de la première application du capital à la terre, ils ont continué de surveiller ou de diriger l'exploitation; ils ont donc ouvert, conservé, accru et entouré de soins attentifs la source la plus importante du revenu social; la *rente* est la prime que la communauté paye, afin de pouvoir compter sur ce service productif. Loin que leur possession exclusive ait éveillé quelque envie à l'origine, on les honorait comme les pionniers de la culture, comme les bienfaiteurs dont l'appui tutélaire permettait à la société de se développer.

Plus tard, le service qu'ils rendent n'est pas moins utile. Si le propriétaire n'était pas sans cesse occupé de maintenir et d'accroître la richesse du sol, de choisir des fermiers habiles, de surveiller leur administration, de consacrer aux améliorations foncières un capital qui ne peut être reconstitué qu'à la longue, au moyen de l'accroissement successif du revenu, et qu'un possesseur temporaire ne saurait employer, le produit de la terre ne tarderait pas à décliner de plus en plus, non-seulement au préjudice de celui à qui elle appartient, mais surtout au préjudice de la société tout entière. Les *facultés primitives et indestructibles du sol* dont on parle peuvent aussi bien être affaiblies par une culture épuisante que fortifiées par une culture attentive. Les propriétaires ne sont donc pas uniquement destinés à tendre la main pour se faire payer, ils sont des agents actifs et utiles, et leur intérêt est à cet égard d'autant plus vivement excité, que la possession du sol se trouve moins concentrée en un petit nombre de mains par des institutions artificielles.

III.

Nous avons vu que, d'après la nature des choses et le témoignage historique de tous les peuples, la propriété est la base du développement social; reste à examiner si, dès l'origine de ce développement, la possession du sol procure une *rente* au propriétaire, ou bien si celui-ci ne peut en recueillir aucune tant qu'il reste à occuper beaucoup de terrains d'une excellente qualité.

La *rente* prend-elle seulement naissance au moment où l'on aborde la culture des terrains de qualité inférieure, et produit-elle

le renchérissement des produits du sol, de manière à s'élever quand on est forcé d'attaquer l'exploitation de terrains moins fertiles ? en un mot, au lieu d'être le fruit de la libéralité, doit-elle être envisagée comme l'expression de la parcimonie de la nature, de manière à ce que la hausse de la *rente* se lie à la diminution du revenu des autres classes de la société, et notamment qu'elle se manifeste au détriment du salaire ?

Si nous consultons l'histoire et les circonstances actuelles, nous voyons qu'aux périodes primitives de culture, aussi bien que dans les pays peu développés, beaucoup de champs en friche s'offrent à une population insuffisante ; par exemple, en Russie et dans les provinces danubiennes, la même étendue de terrain produit beaucoup moins que dans les pays d'une civilisation avancée, tandis que les propriétaires obtiennent une part beaucoup plus forte, en ne laissant au travail qu'une récompense exiguë, qui suffit à peine à l'entretien d'une existence grossière.

La *rente*, acquittée d'ordinaire en nature ou en services personnels par les hommes-liges attachés à la culture, se mesure uniquement sur ce qu'ils sont en état de fournir après avoir pourvu aux nécessités les plus impérieuses de la vie. Cet excédant, envisagé d'une manière absolue, est d'autant plus faible que la culture est moins avancée et que l'absence des débouchés déprécie davantage la valeur d'échange des denrées agricoles contre les autres produits du travail ; mais il n'en constitue pas moins une portion énorme du produit obtenu, et cette *part relative* est d'autant plus considérable qu'on a moins mis en œuvre le travail et le capital d'exploitation, et que la récompense acquise aux ouvriers et aux entrepreneurs a été plus restreinte.

Au temps de Caton, les Romains donnaient au colon partiaire le huitième du produit dans un bon sol, le septième dans un sol ordinaire, le sixième dans un sol médiocre[1] ; aujourd'hui, on abandonne au colon partiaire, qui ne fournit aucun des capitaux, la moitié, et au fermier, qui les fournit tous, les deux tiers.

En Angleterre, le propriétaire obtenait jadis le quart, le tiers et même les deux cinquièmes du produit brut ; aujourd'hui sa part ne

[1] *Théorie de la propriété*, liv. Ier, chap. XIV, p. 137. M. Porcius Cato, *De re rustica*, CXXXVI. « Politionem quo pacto dari oporteat. In agro Casinate et Venafro, in loco bono parte octava corbi dividat, satis bono septima, tertia loco sexta ; si granum modio dividet, parti quinta. In Venafro ager optimus IX parti corbi dividat.

dépasse pas un cinquième; mais si elle a *relativement* diminué, la valeur absolue de la rente est devenue plus considérable, par suite de l'accroissement du produit total.

Le *revenu* du propriétaire réunit d'une manière indissoluble le produit du sol à celui du capital *fixe* ou mobilier qui s'y trouve adjoint; ce dernier est d'autant plus considérable, aux époques primitives, que les capitaux y sont plus rares et les terrains plus abondants. Il n'en est pas moins certain que dans un système de culture grossier, qui n'exige que peu de travail et de capital d'exploitation, la part relative du sol et du capital immobilisé est beaucoup plus considérable que dans les périodes ultérieures. Le terrain en friche, n'importe son étendue et sa qualité, n'empêche pas le propriétaire d'obtenir tout ce qui dépasse les frais d'exploitation et l'indispensable entretien des ouvriers. Tout concourt à ce but, l'esclavage, le servage, la corvée et l'absence du capital à la disposition des travailleurs; l'ouvrier est dans la main du maître, il ne saurait se soustraire à la glèbe qui le possède, quand bien même il trouverait ailleurs de riches espaces à exploiter; il ne peut pas s'éloigner, car il n'a pas de quoi fonder un nouvel établissement.

La *rente*, telle qu'elle s'est manifestée durant des siècles, reposait non-seulement sur le principe économique d'un excédant de produit, mais aussi et principalement sur une base juridique : sur le principe de la *propriété* et sur celui de la *dépendance personnelle* des classes laborieuses vis-à-vis du seigneur de la terre.

En vertu du pouvoir qui leur appartenait, les propriétaires s'attribuaient une part considérable, en ne laissant aux classes laborieuses qu'une part exiguë du produit total.

La faible valeur de la terre n'était nullement en désaccord avec l'élévation de la *rente* : elle provenait uniquement de la rareté du capital, de l'élévation du taux de l'intérêt, du défaut de sécurité qui s'étendait même à la propriété foncière, de la multiplicité des biens fonds et du faible produit *absolu* que l'on retirait de terrains d'une certaine étendue.

Le concours d'un prix vénal très-bas pour le fonds territorial, du taux élevé de l'intérêt et du salaire misérable des ouvriers ruraux, rend suffisamment compte de l'extension rapide des *latifundia*, dans les périodes anciennes de culture.

IV.

Le pouvoir des seigneurs de la terre fut singulièrement restreint et violemment détruit par le développement de la vie communale, et la possibilité offerte aux ouvriers dépourvus de capital d'échapper à l'oppression des propriétaires, en se consacrant aux industries urbaines. Les progrès du capital et du crédit, la suppression légale des rapports de sujétion, dont la contrainte pesait sur les classes laborieuses, le droit de se transporter d'un endroit et d'un pays dans un autre, ouvrirent une nouvelle carrière à l'activité libre, et l'on se demande si, avec cette modification libérale survenue dans les droits et dans les relations, les rapports territoriaux ne devaient point céder à d'autres impulsions en se pliant aux lois que décrit Ricardo ? Sans doute, même dans un pays jeune, qui offre en surabondance de riches espaces à la culture, le propriélaire peut dire : Ce sol m'appartient, et je n'en permets l'usage qu'à ta condition qu'on me payera une *rente* aussi élevée que possible. Mais tout homme intelligent et robuste qui a la facilité d'acquérir pour quelques dollars des terrains d'excellente qualité ne refusera-t-il pas une redevance, alors qu'une dépense à peine sensible lui suffit pour acheter un domaine ? Par conséquent, n'est-il pas vrai de dire qu'on ne saurait parler de *rente* tant que le sol de bonne qualité surabonde, et qu'elle prend seulement naissance lorsque l'on passe à la culture des terrains de deuxième et de troisième qualité ?

Nous résoudrons encore par la négative la question ainsi posée. La terre a toujours un maître, même dans les pays nouveaux, qui ne possèdent qu'une faible population. Quand c'est l'Etat, il demande un prix d'achat qui représente le capital d'une *rente*, quelque minime qu'elle soit. L'Union américaine ne taxe l'acre qu'à un dollar et un quart, mais elle admet en concurrence ceux qui sont disposés à acheter des terrains qui ont plus de valeur, et les enchères élèvent souvent de beaucoup ce *minimum*, sans que le sol ait été livré à aucune espèce de travail.

Ce prix d'achat presque nominal et cette *rente* insignifiante ne seraient guère destinés à s'élever, si la fertilité du sol et la simple application des forces humaines suffisaient pour faire fructifier une

exploitation agricole. Mais le terrain le plus riche, acquis par l'homme qui l'a choisi pour s'y établir, ne forme pas encore un *domaine* disposé pour la culture.

Il faut dépouiller, nettoyer et aplanir le terrain, faire écouler ou endiguer les eaux, élever les clôtures, construire les bâtiments d'habitation et d'exploitation, se procurer le bétail et le mobilier agricole [1], en un mot, s'astreindre à de nombreux sacrifices, supportés souvent au péril de la santé et de la vie, avec une grande dépense de travail et de capital, avant que de transformer le meilleur terrain en un *bien* dont on puisse attendre un revenu régulier et assuré.

Ce n'est pas tout encore ; il faut exécuter les voies de communication qui facilitent le travail agricole et le transport des produits, et créer un *débouché* avantageux qui assure un bon prix de vente.

La surabondance des plus riches terrains de première qualité n'empêche pas que le cercle des domaines qui peuvent être acquis en vue d'un résultat favorable *ne soit assez restreint* ; les possesseurs des lots tout préparés pour la culture, et pourvus de bons chemins qui abrégent la distance du marché, possèdent un tel avantage qu'ils peuvent comprendre dans le prix de vente, non-seulement le remboursement du labeur employé et du capital dépensé, mais encore une somme plus ou moins importante, qui représente le fruit commun d'un travail plein de fatigues et de périls, d'un emploi très-chanceux du capital et de l'ensemble des circonstances favorables, conditions premières des exploitations nouvelles [2].

Le nouveau colon de l'Amérique du Nord qui aurait la facilité d'acheter à l'Etat ou à des particuliers, au loin, dans les terres de l'Ouest, des terrains *bruts* à raison de quelques dollars l'acre, paye volontiers au *pionnier* ou au défricheur qui a supporté les fatigues, les privations et les dangers primitifs, un prix d'achat qui ne représente pas seulement l'équivalent des salaires dus et du capital consacré à ce travail, mais encore une prime que perçoit le vendeur, en sa qualité de propriétaire du sol que ses efforts et ses sacrifices personnels ont rendu propre à la culture. Le nouvel ar-

[1] Le défrichement coûte à lui seul 5 à 10 dollars par acre, dans l'Amérique du Nord (Fleischmann, p. 145).

[2] Dans beaucoup de cas, le premier exploitant peut ne pas rentrer de longtemps dans ses dépenses, surtout lorsque le salaire du travail libre dépasse les frais du travail forcé des esclaves ou des serfs ; il a d'autant plus besoin d'espérer qu'il recueillera plus tard le fruit de ses efforts et de ses sacrifices.

rivant préfère encore de beaucoup payer un prix plus élevé pour des domaines d'une qualité inférieure, mais situés dans des contrées accessibles au commerce, et déjà pourvues d'une population plus considérable, qui constitue un *débouché*.

Les propriétaires de ces domaines, aussi bien que ceux des terrains préparés pour la culture, dans des contrées plus éloignées et moins peuplées, perçoivent une rente, non pas à cause de l'occupation entière des terrains de première qualité et de la nécessité où l'on est de recourir à des terrains de qualité inférieure, qui exigent une plus grande dépense de forces et de capitaux, mais parce qu'ils détiennent un sol qui, mis en culture, doté des moyens d'exploitation et des facilités d'échange commercial, s'est élevé à une valeur de beaucoup supérieure à celle du meilleur terrain non encore exploité, et parce que l'étendue du sol ainsi enrichi par le travail et le capital est relativement limitée.

C'est en ce sens que Fleischmann[1] met en garde contre les illusions et les déceptions d'une espèce de paradis promis aux colons dans les lointaines contrées de l'Ouest. La plupart des émigrants, dit-il, ne songent pas qu'arrivés dans des lieux sauvages ou fort peu habités, il n'y trouveront ni abri, ni provisions, sans les conquérir sur la nature brute ; qu'ils auront tour à tour à combattre les torrents débordés, les pluies continuelles, les avalanches de neige, l'ardeur épuisante du soleil et les atteintes glaciales des vents déchaînés ; qu'ils doivent se défendre contre les attaques des animaux féroces et se garantir de l'invasion d'une multitude d'insectes ; qu'il leur faudra supporter l'influence pernicieuse du climat et se soumettre à des fatigues extraordinaires, s'ils ne veulent pas périr misérablement, dans l'absence complète de tout secours et de toute assistance.

Il est donc bien plus raisonnable, pour tout homme qui n'est pas pourvu d'une vigueur et d'une habileté exceptionnelles, de chercher une nouvelle patrie dans les localités déjà exploitées, même en limitant ses espérances et en payant le sol à un prix assez élevé. Les progrès de la culture y ont déjà assaini le climat ; l'expérience et le concours d'habiles cultivateurs facilitent le travail agricole ; on peut tirer bon parti de la vente des denrées, et l'on profite des premiers avantages de la civilisation, du *voisinage* relié par des

[1] Page 9.

routes, de l'école, de l'église, enfin du *marché* que crée et qu'entretient la vie commune d'hommes livrés à des occupations diverses. De cette manière, tout mûrit plus vite sur la voie du progrès.

Le propriétaire d'un terrain défriché ou favorablement situé peut encore obtenir une *rente*, même au milieu de la surabondance des terrains les plus fertiles, quand il a su doter son bien d'une qualité supérieure d'exploitation rurale.

Quand l'accroissement de la population étend la mise en culture au pays tout entier, les mêmes phénomènes se reproduisent : le propriétaire des domaines mieux organisés et établis obtient un *fermage* supérieur à celui que percevra le propriétaire des domaines qui exigeront un capital plus considérable et des efforts personnels plus soutenus, et l'excédant du loyer ne se réglera pas uniquement sur le produit supplémentaire du capital employé, il se reliera directement à la propriété du sol, en formant ce qui s'appelle proprement *la rente*. Cet avantage appartiendra généralement à tous les possesseurs de terre dans les contrées déjà cultivées, parce que, soit par eux-mêmes, soit par leurs prédécesseurs, ils ont infusé à l'ensemble du sol de cette localité une *valeur économique* supérieure, et qu'ils ont accru, suivant l'expression de Ricardo, *les facultés primitives* de la terre ; ils seront donc autorisés, en droit et en économie publique, à demander en récompense, d'après l'élévation du produit et l'augmentation de la demande, une *rente* plus ou moins considérable.

Nous combattons le système de Ricardo, d'après lequel la *rente* provenant uniquement de la culture des terrains de qualité inférieure et les frais d'exploitation de ceux-ci déterminant seuls le prix des denrées, elle n'aurait pour mesure et pour régulateur que l'excédant du produit des meilleures terres ; la *rente* se manifeste beaucoup plus à nos yeux sous forme de *prime* pour l'heureux choix de la localité, pour le développement extraordinaire de vigueur corporelle et de facultés qu'exige la mise en culture du sol, et pour la fertilité qu'y apporte à l'origine et d'une manière constante l'application du travail et du capital, aussi bien que pour la conservation et l'accroissement du fonds le plus important dont profite la richesse sociale ; mais nous ne dénierons point le principe en vertu duquel, *toutes choses étant égales d'ailleurs*, la *rente* s'échelonne suivant les différences naturelles de la qualité des terres.

Nous admettons que, par suite du développement de la population et de la *demande*, les denrées atteignent un prix qui permet d'exploiter de plus mauvaises terres, en y consacrant un plus grand capital, et qui élève la *rente* des domaines plus favorisés ; nous reconnaissons aussi que la hausse de la *rente* peut temporairement diminuer les profits des entrepreneurs et empirer la condition des classes laborieuses.

Néanmoins, nous croyons que la part *relative* attribuée au propriétaire dans le produit brut diminue d'une manière normale avec les progrès de la culture, et que celle des ouvriers et des entrepreneurs augmente. Nous soutenons que la quantité *absolue* de la rente peut grandir sans préjudice pour les profits et les salaires, et sans renchérissement du prix des produits ; que cette hausse de la *rente* peut se concilier avec la baisse du prix des denrées, et que notamment les progrès accomplis dans l'agriculture, dans l'industrie et dans le commerce, et par-dessus tout l'amélioration des procédés agricoles, permettent à la *rente* de s'élever, *tout en améliorant la condition des ouvriers et des entrepreneurs*.

V.

L'école de Ricardo pose en règle que l'exploitation du sol commence par s'emparer des terrains les plus fertiles ; l'accroissement de la population oblige ensuite à cultiver avec plus de frais des terrains de qualité inférieure, ce qui nécessite l'élévation du prix des produits agricoles. Mais ce point de départ doctrinal n'est rien moins qu'exact dans la réalité.

Si la qualité du sol peut constituer un mobile important pour déterminer les établissements primitifs, elle n'exerce point une influence absolue et exclusive. La position de la contrée, le voisinage de lieux habités et la sécurité plus grande qui en résulte, la proximité d'une chapelle, d'un marché, le choix plus ou moins heureux qui résulte d'une première appréciation des circonstances locales, ont souvent fait donner la préférence à des terrains médiocres. Combien de fois le terrain le plus propre à la production du blé n'a-t-il pas été, durant des siècles, utilisé comme forêt ou comme herbage, parce que cette destination lui a été donnée d'une manière permanente par la distribution économique du domaine ou par sa

constitution légale[1]! Il a fallu des révolutions politiques pour modifier des systèmes de culture perpétués ainsi d'âge en âge, et pour livrer à la charrue de riches territoires laissés en friche. Fréquemment, la distance du village ou des bâtiments d'exploitation a fait négliger la culture du sol le plus riche, tandis que l'avantage de la proximité faisait comprendre dans l'exploitation un terrain moins fertile; le même résultat s'est produit quand le défaut de ressources a mis le propriétaire d'une bonne terre hors d'état d'en tirer parti, tandis qu'à l'aide d'un capital plus considérable une mauvaise terre était mise en culture par un propriétaire plus riche.

On rencontre encore aujourd'hui dans les pays les mieux cultivés de vastes forêts qui s'élèvent sur le sol le plus riche, à côté de pauvres terres à blé, de maigres herbages ou de vignobles peu productifs.

L'économiste américain Carey signale un autre motif[2] qui a souvent fait entreprendre en premier lieu la culture de terrains moins productifs. Les colons s'établissent d'abord sur les espaces élevés et les terres légères, où l'on n'a pas beaucoup de travail à dépenser, ni de grandes difficultés à vaincre, alors même que le résultat est moins abondant. C'est plus tard seulement, quand la population et le capital ont grandi, que l'on descend dans les plaines pour les défricher et les dessécher, et pour mettre en culture des terrains plus fertiles, mais moins faciles à exploiter.

Carey arrive jusqu'à poser en principe la négation absolue du célèbre axiome de Ricardo. Il prétend, en invoquant le témoignage de l'histoire, que tant que la population est clair-semée, en présence d'espaces surabondants, la culture commence toujours par les terrains de qualité inférieure, et qu'elle ne passe au sol plus fertile qu'alors que l'augmentation du nombre et des ressources des habitants en imposent la nécessité et en fournissent le moyen, car le travail consacré à l'exploitation rurale devient alors de plus en plus intense.

Carey est tombé dans l'exagération en voulant la combattre; mais si sa doctrine ne saurait être acceptée d'une manière générale, elle suffit pour mettre en évidence les circonstances nom-

[1] D'intéressantes considérations ont été développées à cet égard par Goriz dans la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, t. IV, p. 123.

[2] *Principles of polit. economy*, 1837, et *The Past the Present and the Future*, 1848.

breuses qui contredisent la donnée de Ricardo. Partout où l'accroissement de la population n'oblige point à mettre en culture des terrains de qualité inférieure, mais où l'on passe, au contraire, à l'exploitation de meilleurs terrains, il n'est pas nécessaire que le prix des produits agricoles s'élève pour que la charrue s'attaque à un sol nouveau, et les domaines le plus récemment créés peuvent rapporter une rente plus élevée ou donner des profits plus considérables que les champs auparavant cultivés.

Rodbertus se prononce dans le même sens[1] que Carey pour faire ressortir l'impossibilité logique qui souvent ne permet point de cultiver le sol plus fertile avec celui qui l'est moins. Les eaux des fleuves et des lacs se répandent au loin et rendent le sol inabordable à la culture dans un rayon étendu ; que le niveau de ces grands réservoirs s'abaisse par suite de quelque changement survenu, par exemple, dans l'état des forêts, que la hache ou le feu auront éclaircies, et des milliers d'arpents pourront être utilement exploités. Les terrains ainsi desséchés possèdent d'excellentes qualités pour la production des céréales. C'est ainsi que l'Elbe et l'Oder, en rentrant dans leur lit, ont richement doté les populations riveraines, qui ont vu succéder à un terrain marécageux les plus riches plaines du nord de l'Allemagne. Dans toutes ces contrées, c'est le meilleur terrain qui a été mis en culture en dernier lieu.

Nous le répétons, si ce n'est pas là un fait qu'on puisse élever à la hauteur d'un principe absolu, il suffit pour ne pas permettre qu'on généralise le principe opposé de Ricardo.

Tantôt l'on fait succéder l'exploitation d'un sol meilleur à celle d'un sol de qualité inférieure, et tantôt c'est le contraire ; aussi ne saurait-on admettre comme une règle toujours applicable que les frais de production des substances alimentaires augmentent constamment par suite de l'accroissement de la demande, ni que leur prix doive nécessairement s'élever, en présence d'une population croissante, au profit des propriétaires et au détriment des autres membres de la société.

Si l'on rencontre ordinairement le terrain le plus fertile dans le voisinage des habitations, des villages et des cités, et si la fertilité diminue à mesure que le champ s'éloigne, cela signifie simplement que le sol plus rapproché, sur lequel le travail humain

[1] *Sociale Briefen*, Berlin, 1851, p. 197 et suiv.

s'exerce depuis des siècles, a conquis une qualité supérieure, en vertu de l'exploitation prolongée ; mais on ne doit pas en conclure qu'il fut meilleur dès l'origine que celui qui, situé à une plus grande distance, semble promettre un produit moins avantageux. Il est probable que dans un temps assez court le champ nouvellement défriché deviendra, grâce au concours des méthodes améliorantes, tout aussi fertile que celui dont la culture est plus ancienne.

VI.

Pour fournir une plus grande masse de subsistances, il n'est pas indispensable d'attaquer des terrains nouveaux, il suffit souvent de mieux exploiter le sol déjà mis en culture. Cette vérité n'a point échappé à Ricardo, mais il prétend que pour tirer de la terre un produit supérieur, il faut y consacrer beaucoup plus de travail et de capital, et que le bénéfice de ces avances ira successivement en diminuant, jusqu'à ce qu'il s'efface. Il en résulterait que l'augmentation de la production des terrains cultivés produirait le même effet que l'exploitation des terrains nouveaux, le renchérissement des denrées.

Cette donnée n'est rien moins qu'irréprochable. Il est certain que la productivité de chaque espace de terre rencontre des limites que l'on ne saurait franchir, et que plus l'exploitation rurale reste en deçà de ces limites, plus la carrière est large pour les améliorations avantageuses; au contraire, à mesure que l'on approche de ces limites, on doit compter sur un résultat moindre, avec une certaine dépense de forces et de capitaux. Mais il existe entre la *culture extensive* et ce point de la *culture intensive*, où les sacrifices faits ne donnent plus qu'un résultat décroissant, beaucoup de degrés, et il en est un grand nombre où les avances accrues procurent un produit plus que proportionné à la dépense faite, et qui permettent de répondre à de plus grands besoins de la consommation, non-seulement au même prix, mais à meilleur marché, tout en procurant une rente plus élevée au propriétaire. L'introduction de la culture des pommes de terre, les prairies artificielles, la multiplication des engrais, un bétail plus nombreux, le concours des engrais artificiels, le desséchement et l'irrigation, un

labour plus profond, une rotation convenable de l'assolement, l'emploi d'instruments et de machines qui abrégent et qui perfectionnent le travail, la suppression de charges et de servitudes qui entravent l'activité des cultivateurs, le développement des connaissances agricoles, l'agglomération des parcelles, tels sont les exemples des moyens puissants que procure le progrès de la science et de l'art, afin d'accroître la masse de la production, en rendant de plus en plus fécond le labeur de l'homme. On arrive ainsi tantôt à obtenir une récolte plus riche avec la même quantité de frais, et tantôt à maintenir une récolte égale avec une économie sur la dépense[1].

Ricardo n'a pas entièrement négligé l'influence qu'exercent les améliorations agricoles sur le prix des produits du sol. Il reconnaît que ceux-ci peuvent être livrés à meilleur compte, même en présence d'une population croissante et d'une augmentation de la richesse publique, lorsque des procédés perfectionnés permettent de diminuer les frais de mise en culture des terrains de qualité inférieure, ou la dépense de capital que nécessite l'exploitation plus lucrative des terrains de meilleure qualité. Mais Ricardo et ses disciples, Mac Culloch, par exemple, n'attachent à cette vérité qu'une trop mince importance ; à les entendre, il ne s'agirait là que d'un phénomène éphémère qui disparaît sous l'influence de l'accroissement de la population, provoqué par le bon marché des substances alimentaires ; les besoins de la consommation ne tarderont pas à rendre indispensable une production plus coûteuse qui relèvera les prix[2].

Cette donnée ne repose sur aucun fondement solide ; rien n'autorise à limiter d'une manière aussi étroite le progrès de l'exploitation agricole. L'Allemagne tout entière montre combien est considérable la marge des améliorations productives, et le Wurtemberg lui-même, dont la population est fort dense, confirme cette assertion, au dire des cultivateurs les plus expérimentés.

En 1852, la Saxe a importé 60,483 quintaux de *guano*, qui ont remplacé 4,233,810 quintaux de fumier ordinaire ; la production

[1] L'auteur aurait pu mentionner ici l'influence considérable de l'*esprit d'invention*, qui découvre les qualités du sol, appropriées à de nouvelles cultures. L. W.

[2] A mesure que la population se multiplie, il se fonde de nouveaux *centres de population*, qui facilitent l'envoi et le débit des denrées, en diminuant la distance entre le lieu de production et le lieu de consommation. L. W.

du seigle s'est accrue de 5 à 6 *scheffels* par quintal de *guano*, ce qui a permis d'obtenir de 300,000 à 350,000 scheffels de plus, avec une économie de 80,000 thalers sur les frais de fumure.

L'application du drainage sur 198,000 acres de terrain humide, avec une dépense de 7 millions et demi de thalers (38 thalers par acre, donnerait dans ce pays, en augmentant la production de 3 scheffels par acre, une récolte supplémentaire de 594,000 scheffels, qui est l'équivalent de l'importation des céréales; on obtiendrait un revenu de 30 pour 100 du capital employé, car les 38 thalers avancés par acre donneraient un surcroît de bénéfice annuel de 11 thalers 12 gros.

Ces progrès de la science agricole ont une importance plus grande encore pour l'exploitation des champs en friche que pour l'accroissement du produit des champs déjà cultivés. Ils mettent à même d'économiser sur les frais de mise en culture des terrains de qualité inférieure, et de récolter ainsi des produits dont la valeur ne dépasse pas le prix courant.

D'un autre côté, une exploitation prolongée, à moins qu'elle ne soit épuisante, enrichit le sol remué, engraissé par les fumiers et par les débris végétaux, les racines, etc.; celui-ci s'élève de plus en plus au niveau des terrains de première qualité, ce qui confirme ce que nous avons déjà dit plus haut, qu'il est de règle de voir les champs les plus fertiles autour des villages et des villes. Il résulte de cette fertilité progressive du sol qu'il devient possible de pourvoir à une consommation plus active et de profiter d'une diminution des frais de production. Mais quand la mise en culture d'un champ de qualité inférieure commencerait par être moins profitable, le cultivateur habile sait, en adoptant un mode d'exploitation plus économique ou plus simple, créer un nouveau supplément de substances alimentaires. Thünen a mis déjà en relief ce point essentiel.

La modération temporaire de l'impôt, tant que le sol ne s'est pas élevé à une classe supérieure, favorise aussi l'extension de la culture.

VII.

Le prix des denrées n'est donc point assujetti à une augmentation correspondante à celle de la population et de la *demande*, et si un renchérissement se manifeste par suite du défaut d'équilibre temporaire entre l'*offre* et la *demande*, ce phénomène peut disparaître par suite d'une production plus large, qui ne se lie pas d'une manière nécessaire à un accroissement des frais, et par conséquent la population peut se développer sans que les salaires et les profits en éprouvent aucun préjudice.

Ricardo et ses disciples attachent, dans les questions agricoles, une importance beaucoup trop subordonnée à l'activité productive du génie de l'homme.

Reste à examiner si la population des villes, qui grandit avec le développement de l'industrie et du commerce, et qui oblige à chercher des moyens d'approvisionnement à une plus grande distance, n'entraîne pas, comme une conséquence inévitable, l'élévation du prix des substances alimentaires.

On ne saurait, en général, révoquer en doute cette cause de renchérissement. Les grands marchés de consommation, qui imposent des frais de transport considérables, doivent élever d'autant le prix des denrées, et l'expérience démontre que, à population égale, les États dans lesquels la majeure partie des habitants se concentre au milieu des villes industrielles payent plus cher la plupart des substances alimentaires. Cela tient en partie à ce que les riches ressources de ces villes florissantes et le grand concours des consommateurs, qui ne produisent pas eux-mêmes leurs moyens de subsistance, mais sont obligés de les acquérir, donnent une certaine impulsion à l'élévation des prix du marché. Une raison analogue indique la cause pour laquelle les Etats qui importent du blé doivent le payer plus cher que les Etats qui en exportent.

Néanmoins, diverses circonstances agissent aussi en sens inverse de ces causes de renchérissement.

L'activité industrielle et commerciale, qui amène des rapports plus multipliés entre les villes et les campagnes, fait naître le besoin et fournit en même temps les moyens d'améliorer les voies de communication : on perce des routes, on creuse des canaux, on

construit des chemins de fer, et l'on arrive à effectuer les transports à moins de frais, plus vite et à des distances plus considérables; de cette manière, le rayon d'approvisionnement se prolonge sans qu'il y ait augmentation, mais seulement nivellement des prix dans les contrées qu'il traverse. La diminution des frais de transport, en étendant le rayon d'approvisionnement, fait concourir au marché des cercles de culture qui vont toujours en s'élargissant; elle y ramène des contrées dont le sol plus fertile ou l'économie rurale plus simple permettent de fournir des denrées produites à meilleur compte [1]. Ce rayon peut, avec le développement du commerce et la division du travail entre les nations, s'étendre jusque par delà les mers, et approvisionner les marchés des pays les plus peuplés avec l'excédant de production de ceux dans lesquels la terre surabonde, en posant ainsi une limite à l'élévation des prix.

Le transport des matières premières sous une forme moins encombrante, du blé, par exemple, sous forme de farine, et leur échange contre des produits industriels, créés à meilleur compte, peuvent aussi contre-balancer l'effet que l'éloignement du marché de consommation exerce sur les prix. C'est ainsi que les progrès de la civilisation compensent les causes de renchérissement que semble créer l'agglomération de la population dans les grandes villes, pourvu que des dispositions législatives ne viennent point entraver la liberté des échanges.

VIII.

Les progrès de la civilisation exercent aussi leur heureuse influence, sous beaucoup d'autres rapports, en ce qui concerne les frais de production et le prix des substances alimentaires. Pendant que le perfectionnement de la technique agricole et du matériel d'exploitation accroît la quantité et améliore la qualité des produits, et qu'il permet de réaliser une économie notable sur la production des matières premières, le perfectionnement de l'industrie et surtout l'application des machines fournissent les moyens de transformer plus facilement et plus économiquement les substances brutes en denrées alimentaires, qui donnent plus directement sa-

[1] A Berlin, dont la population s'est élevée de 8,000 âmes à 423,800, le prix des céréales n'a pas augmenté, il a plutôt diminué.

tisfaction aux besoins de l'homme. C'est ainsi que la farine se substitue au blé, la bière à l'orge, et qu'on parvient à tirer de la même masse de matières premières des substances alimentaires en plus grande quantité et de meilleure qualité; il en résulte que la rente du sol grandit sans renchérir les denrées. Les améliorations introduites dans la mouture[1], la brasserie, la distillation des esprits, la fabrication du sucre, et l'heureuse influence que ces industries exercent sur l'élève du bétail et sur la multiplication des engrais, sont autant d'exemples saillants à l'appui de ces indications.

La diminution du prix des objets fabriqués, des vêtements, des instruments et de tout le mobilier agricole, diminution qu'amènent le perfectionnement de l'industrie et le développement du commerce, se traduit en véritable augmentation du produit net, puisque la déduction que celui-ci doit subir, pour solder une même quantité d'objets consommés, s'atténue.

Le progrès social et l'augmentation de la richesse exercent surtout leur influence sur les entreprises agricoles, par le taux de l'intérêt.

Quand celui-ci baisse, il devient possible, jusqu'à un certain point, d'attaquer des terrains de qualité inférieure et de fournir aux besoins d'une population croissante, sans renchérissement des produits. Un autre phénomène se manifeste quelquefois; l'abaissement du taux de l'intérêt amène la diminution des prix, de la rente et de la valeur des champs anciennement exploités[2].

Si les prix se maintiennent, l'entrepreneur recueille le profit de la différence; mais par la suite ce profit revient aussi en partie à la rente et en partie aux salaires. Ainsi, le progrès de l'industrie, du commerce et de la richesse générale peut, indépendamment des progrès de l'agriculture elle-même, élever la *rente* du propriétaire, sans que le consommateur ait à payer plus cher les substances alimentaires, et non-seulement sans aucun préjudice, mais avec avantage pour les profits et les salaires; c'est là un point essentiel, dont on ne s'occupe pas suffisamment dans l'examen de

[1] M. Passy dit (*Dictionnaire de l'économie politique*, t. II, p. 515) que la quantité de grains qui, durant le seizième siècle, ne rendait à la meule que 100 livres de farine, en rend maintenant au delà de 190.

[2] Carey soutient que les progrès de l'économie rurale et l'abaissement du taux de l'intérêt diminuent tellement la valeur des terrains anciennement exploités, que ceux-ci ne sont plus en état d'assurer le profit normal des avances foncières qui leur ont été consacrées.

la question de la rente : le produit brut peut rester invariable et le produit net s'élever avec le développement de la production industrielle, le perfectionnement des voies de communication et l'augmentation de la richesse générale.

La *rente* n'est donc pas seulement la conséquence de la production agricole, mais surtout le résultat du progrès économique de la société.

Aux degrés moins avancés de la civilisation correspond la faible valeur vénale de l'excédant des produits agricoles, car la population urbaine existe à peine et la *demande* est très-limitée. La *rente* est payée au seigneur de la terre en *prestations*, et celui-ci n'en retire que le moyen d'avoir une suite nombreuse et d'exécuter quelques misérables travaux domestiques. Mais à mesure que la division du travail s'établit et que les villes se forment, les *prestations* augmentent de valeur et s'élèvent à un *prix courant ;* la suite inoccupée du seigneur s'éclaircit, car les travaux agricoles réclament plus de bras, et l'industrie grandit en occupant un plus grand nombre d'hommes, ce qui accroît la demande des produits alimentaires. Ainsi la valeur et surtout le *prix vénal* de l'excédant de la production agricole s'élèvent à mesure que la division du travail se développe et que la demande et les ressources de la population urbaine augmentent. Plus le perfectionnement de l'industrie et du commerce et la progression de la population urbaine marchent d'un pas rapide, quand on les compare à la culture, plus le prix des denrées peut s'élever, malgré l'augmentation de la production, et en même temps les citadins peuvent, grâce à la productivité plus intense de leur propre labeur, échanger une moindre quantité de travail contre la même masse des substances alimentaires.

Mais quand le produit agricole augmente, le propriétaire n'en retire pas lui seul tout l'avantage en percevant une *rente* plus élevée ; le salaire des ouvriers et le profit des entrepreneurs y gagnent aussi [1]. Dans quelle mesure ? Cela dépend surtout de l'accroissement du capital et des rapports entre les entrepreneurs et les ouvriers dans les divers emplois de l'activité humaine : plus l'industrie et le commerce se développent, et plus les salaires et les profits

[1] Le prix plus élevé des produits agricoles est seulement le moyen de faire participer les travailleurs et les entrepreneurs ruraux au bénéfice du développement de la richesse générale.

recueillis dans les villes exercent de l'influence sur les éléments productifs dans l'économie rurale.

On commet une méprise quand on établit en règle que la capacité productive du sol va en déclinant; en fait, dans les pays les plus riches et les plus peuplés, le travail d'une portion relativement faible de la population suffit pour fournir, avec plus d'abondance et de certitude, aux besoins beaucoup plus grands des industriels et des commerçants, et les substances alimentaires et les matières premières, que ne le font, dans les Etats moins civilisés et moins peuplés, des récoltes moins abondantes; ce sont ces derniers qui souffrent le plus fréquemment de la disette et de la famine.

Ceci une fois constaté, il est facile d'apprécier l'erreur de ceux qui présentent le paupérisme comme une nécessité, parce que le sol deviendrait de moins en moins fertile et la nature de plus en plus avare de ses dons, ce qui déprimerait sans cesse la condition des classes laborieuses, en améliorant celle des propriétaires; il est facile aussi de juger la doctrine d'après laquelle le droit de propriété ne serait qu'un monopole *injuste*, quoique *nécessaire*, qui rendrait constamment les riches plus riches et les pauvres plus pauvres.

Le progrès, dans toutes les directions de l'activité humaine, n'agit pas, comme on a trop souvent voulu le faire accroire, à l'avantage du petit nombre et au détriment des masses : il est une source de prospérité et de bien-être pour tous.

Si la diversité naturelle des aptitudes et de la situation du sol détermine (malgré l'équilibre que les améliorations effectuées tendent à établir) une différence correspondante dans le taux de la rente, comme aussi dans le taux des salaires et des profits, la même diversité se manifeste avec tout autant d'énergie dans les autres branches de la production.

Sans doute, les forces productives du sol sont bornées par les influences du climat et par l'espace : une population dont l'accroissement dépasserait ces limites extrêmes aboutirait fatalement au dénûment et à la famine; mais cette hypothèse est indépendante du mode de possession du sol; une déduction systématique se heurterait contre ce problème, quand même la terre offrirait partout une égale puissance de fertilité.

La prévoyance humaine peut seule dominer cette cause de misère.

IX.

M. Thiers a également posé[1], comme une règle qui dérive de la nature des choses et de l'expérience, que la *rente* diminue en présence de la multiplication des capitaux mobiliers et de la baisse de l'intérêt. La part réservée au cultivateur augmente, dit-il, tous les jours, tandis que celle qui est réservée au propriétaire foncier diminue. Aux environs de Paris, par exemple, ou dans les provinces riches de Normandie, de Picardie, de Flandre, la terre rapporte à peine 2 1/2 pour 100, tandis qu'il y a soixante ans elle rapportait 3 1/2 et 4 pour 100. Dans les provinces les moins riches, la rente de la terre s'élève à 3 1/2 pour 100, mais aussi on y paye le journalier 15 sous, tandis qu'il reçoit 25 sous là où la terre vaut davantage.

Ceci demande explication.

D'après l'exemple produit par M. Thiers, la même terre qui rapportait au propriétaire 7,000 ou 8,000 francs lui en rapporte aujourd'hui 12,000 ou 15,000[2], c'est-à-dire que la quotité absolue de la rente a doublé.

La valeur vénale a suivi une progression encore plus rapide, parce que le taux de l'intérêt a baissé ; une terre qui, en 1789, valait 200,000 francs, en vaut 400,000 maintenant et souvent 600,000 francs[3].

La *rente* du sol, considérée comme le loyer de la valeur vénale ou du prix d'achat, se met en équilibre avec le taux courant de l'intérêt et baisse avec lui; il faut bien que l'acquéreur se contente d'un revenu moindre, surtout quand il porte en ligne de compte la solidité du placement territorial et la perspective d'une augmentation de la rente. C'est dans ce sens seulement que l'on peut dire que la *rente* diminue en même temps que le taux de

[1] *De la Propriété*, p. 135 et suiv.

[2] M. Passy fait observer (*Dictionnaire de l'économie politique*, t. II, p. 515) que l'hectare qui ne donnait qu'une récolte de 10 à 11 hectolitres en 1789 en produit aujourd'hui 18 à 20, et procure ainsi environ 170 fr. de plus. Les frais se sont accrus de 70 fr. et le fermage a plus que doublé; de 35 fr. il est monté à 70 et 80 fr.; reste encore une trentaine de francs de supplément de profits; tout le monde y a gagné, propriétaires, entrepreneurs de culture et ouvriers.

[3] Nous croyons que cette évaluation est loin de pécher par l'exagération; dans beaucoup de contrées, la propriété a doublé et triplé de valeur, non pas seulement depuis 1789, mais depuis quarante ans. L. W.

l'intérêt, car elle a beau grandir, les ventes, les successions, les partages, les échanges ne tardent pas à rétablir l'équilibre entre le produit accru et la valeur vénale augmentée ; la *proportion* se maintient, mais les *termes* changent constamment.

Les propriétaires se transforment ainsi de plus en plus en capitalistes calculateurs, et le compte d'une certaine *rente* leur devient doublement nécessaire à établir quand ils ont emprunté sur hypothèque tout ou partie du prix d'achat, et que leur revenu doit plus ou moins s'écouler sous forme d'intérêts entre les mains de leurs créanciers. Ceux-ci deviennent, en quelque sorte, les véritables percepteurs de la *rente*.

Dès lors, toute attaque contre la propriété et contre la rente du sol devient une attaque contre le capital, et celui-ci est directement intéressé à faire respecter le droit des propriétaires.

X.

Résumons le résultat de nos investigations.

1. La propriété du sol est la première condition du progrès de la culture, et la *rente* constitue une récompense légitimement acquise aux propriétaires, pour l'initiative qu'ils prennent, les frais qu'ils ont supportés et les risques qu'ils ont courus, ainsi que pour la surveillance et le contrôle qu'ils exercent sur l'exploitation rurale.

A l'origine, quand le propriétaire exploite par lui-même, la *rente* se confond avec le profit de l'entrepreneur ; mais elle ne tarde pas à se manifester d'une manière distincte, soit sous forme de *prix de vente*, soit sous celle de *fermage*.

2. La quotité de la *rente* dépend, aux époques primitives, de ce que le paysan peut fournir ; c'est la puissance dominante du droit seigneurial qui la détermine. Les propriétaires du sol s'emparent de tout ce qui dépasse les besoins les plus réduits de ceux qui travaillent et qui entreprennent la culture ; ils perçoivent donc une portion considérable du produit brut, sous forme de rente : c'est l'époque où la culture n'exige qu'un faible concours de labeur et d'avances.

Les choses se passent différemment, par exception, dans les pays qui livrent à des hommes entièrement libres de nouveaux ter-

rains à exploiter ; alors ce sont les salaires élevés qui absorbent la majeure partie du produit brut.

3. Avec les progrès de la civilisation, c'est-à-dire avec l'affranchissement successif des classes laborieuses, le perfectionnement de la pratique agricole, qui provoque l'application plus large du travail et du capital et l'accroissement de la richesse générale, élève la part des salaires et des profits, et restreint le droit proportionnel du propriétaire sur la masse accrue de la production : il n'en est pas moins vrai que la quotité *absolue* de la rente peut grandir d'autant plus que les progrès de l'économie agricole ont augmenté davantage le produit de l'exploitation, que les frais de production se sont atténués, que le taux de l'intérêt a baissé, que le prix courant des denrées s'est maintenu ou tend à monter, et que l'on recherche les domaines ruraux.

4. En général, la valeur et le prix des produits du sol se règlent sur le maximum de la dépense qui serait nécessaire, en frais de direction, travail et capitaux, pour créer la même masse d'approvisionnements dans les circonstances les moins favorables. Néanmoins, le prix des produits peut se maintenir et même *augmenter*, c'est-à-dire s'élever au-dessus des frais indispensables, en même temps que la production agricole se développe. Ce phénomène se manifeste lorsque la population et les ressources de la ville, ainsi que la fécondité de l'industrie et du commerce, se développent plus rapidement que l'agriculture ; lorsque, sous l'influence d'une richesse accrue, les *salaires* et les *profits* obtiennent un taux supérieur, ce qui conduit à calculer sur un plus haut pied les *avances faites* à une exploitation rurale plus productive.

5. Les prix peuvent aussi s'élever quand la culture est obligée de s'étendre sur des terrains de qualité inférieure, ou bien lorsqu'on est forcé de demander une partie de l'approvisionnement à des contrées plus éloignées, ce qui grève les transports et les négociations. Dans ce cas, la hausse de la rente peut coïncider avec la diminution des salaires et des profits. Mais ces causes ne se lient pas forcément au développement de la population. La culture ne s'étend pas d'une manière régulière des meilleurs terrains aux terrains moins fertiles ; souvent le contraire a lieu, ou bien une légère augmentation de frais permet de répondre aux nouveaux besoins par une amélioration de culture des terrains déjà exploités. En outre, les progrès de l'agriculture et de l'industrie, la baisse du

taux de l'intérêt, etc., permettent souvent de tirer d'un terrain de qualité inférieure un produit plus considérable, avec moins de frais qu'il n'en fallait auparavant pour un sol de première qualité. L'envoi des provenances lointaines se trouve également facilité par l'amélioration des voies de communication ou par l'économie et les progrès de la production dans ces rayons de culture.

Il en résulte que le prix des denrées ne hausse pas nécessairement avec l'accroissement de la population; il peut se maintenir longtemps au même niveau et même baisser, et cependant, sous l'influence d'une production plus active, agricole, industrielle et commerciale, on voit la *rente*, les *salaires* et les *profits* augmenter en même temps.

6. Le *produit net* de la terre tient, en général, à la puissance productive du travail et du capital employés, soit dans l'agriculture elle-même, soit dans les autres branches de l'économie nationale. La *rente*, qui constitue une portion du *produit net* (le surplus se répartit sous forme de *profits*, d'intérêts et de salaires, entre les ouvriers, les capitalistes et les entrepreneurs de culture), ne saurait donc être envisagée simplement comme le résultat ou le prix des forces productives du sol ; elle est, aussi bien que le salaire, l'intérêt, etc., la résultante commune des forces naturelles, du travail et du capital qui concourent au développement de la culture et de toute la production nationale.

La *rente* de la terre peut être plus ou moins élevée dans certains lieux et à certaines époques, suivant qu'elle est plus ou moins favorisée par les circonstances naturelles (la constitution du terrain, le climat et les rapports commerciaux, le degré de développement de la culture et de la richesse générale), de même que le *revenu net* disponible de l'ouvrier (la *rente du travail*), le profit de l'entrepreneur, la *rente* du savant et de l'artiste augmentent ou diminuent, suivant les facultés naturelles de l'individu, suivant que leur développement exige plus ou moins d'avances, suivant le milieu dans lequel on se trouve appelé à fonctionner et suivant l'ensemble des relations sociales. A mesure que la civilisation se développe, la concurrence tend à ramener de plus en plus au même taux les salaires, les profits, etc., sans jamais arriver à l'égalité absolue; les progrès dans l'agriculture, dans les voies de communication agissent d'une manière analogue au moyen de l'amélioration des terrains de qualité inférieure, de la diminution

des frais de transport, etc., pour faire disparaître la diversité de la *rente* de la terre, sans être en état de l'effacer complétement.

7. Puisque la *rente* de la terre est le prix de l'initiative prise pour la culture, de la direction et de la surveillance du propriétaire, et se lie à une *rente* du capital employé et fixé dans l'exploitation, souvent avec un grand risque, il en résulte qu'il y a un *minimum* de rente du sol qui doit faire partie constitutive de la valeur des produits comme l'*intérêt* et le *profit*; il est impossible, à moins d'enlever tout attrait à l'exploitation de nouveaux terrains et aux améliorations agricoles, c'est-à-dire à moins de porter le coup le plus sensible à l'intérêt social, de confisquer cette partie du produit, comme jusque dans ces derniers temps, revenant aux prémisses des physiocrates, Mill, Arndt, Wolkoff et d'autres économistes ont eu tendance à le faire.

Si l'on voulait uniquement retirer, au moyen de l'impôt, la portion de la *rente du sol* qui se développe en vertu de la constitution particulière du sol, de la situation et des progrès généralement accomplis sans le concours effectif du propriétaire, il faudrait prendre en considération ce grand fait que les diversités relatives de fertilité et de situation n'ont pas leur point de départ dans les circonstances naturelles, qu'elles dérivent tout autant de l'application du travail intelligent et du capital. Il est entièrement impossible de faire le départ de la portion de la *rente* de la terre qui est le fruit des *diversités* naturelles, et de la portion qui est le fruit du travail et du capital. Le même droit qu'on exercerait vis-à-vis du propriétaire pour lui ravir la part qui correspond *aux facultés naturelles* et aux progrès accomplis par la société devrait également faire confisquer, au moyen de l'impôt, toute espèce de *rente* du travail et de l'industrie qui dépend d'une aptitude naturelle du corps ou de l'intelligence, ou qui peut être considérée comme le résultat des progrès sociaux et des circonstances extérieures. Cette confiscation serait doublement inadmissible aujourd'hui; la *rente du sol* est devenue un objet de commerce : elle représente le revenu du capital employé pour l'acquérir.

Il n'y aurait pas moins d'injustice à s'emparer, au moyen de l'impôt, de l'accroissement futur de la rente, comme le proposent Chalmers, Mill et Arndt, car ce bénéfice est dû également plus ou moins aux efforts du propriétaire : il constitue une *prime* pour le risque que celui-ci consent à courir au moment de l'acquisition;

il fait entrer cet accroissement futur dans ses calculs, et une diminution de la *rente* est également possible ; enfin les avances foncières qu'il consacre à l'amélioration du sol sont exposées à être perdues ou à ne rendre qu'un revenu chétif, tout aussi bien qu'elles peuvent fructifier.

8. S'il est contraire à l'équité et à une bonne économie d'annuler la *rente* par la perception de l'impôt, il serait tout aussi difficile de justifier la doctrine diamétralement opposée qui veut affranchir la *rente du sol* de tout impôt, ou bien fixer celui-ci d'une manière immuable et à un prix très-modique. Puisque, comme les autres classes, celle des propriétaires doit une partie de l'augmentation du revenu à l'ensemble du progrès accompli par l'économie publique, il est tout simple que l'obligation de contribuer aux dépenses qui favorisent ce progrès augmente également.

Les propriétaires ne remplissent pleinement cette obligation que s'ils contribuent aux charges publiques proportionnellement à l'accroissement de leur revenu.

Un privilége en matière d'impôt, alors qu'il s'agit d'un revenu que les masses envisagent, bien que ce soit à tort, comme le fruit d'une détention oisive et comme un préjudice pour l'intérêt général, ne ferait qu'aggraver encore la séparation hostile de ceux qui possèdent et de ceux qui ne possèdent pas; on ne saurait les rapprocher qu'en faisant exactement remplir aux propriétaires tous les devoirs qui leur incombent à raison du droit de propriété. Ce n'est pas tout, pour les remplir, que de contribuer dans une juste mesure aux charges publiques, il faut encore que la propriété se mette en tête de tout ce qui peut favoriser les entreprises d'utilité générale, agricoles, industrielles, scientifiques et artistiques, qu'elle soit la première à consentir des sacrifices aux temps du péril et de la détresse publique, qu'on la trouve toujours en avant pour tout ce qui est bon, beau et généreux.

De cette manière, tous les intérêts s'harmonisent et rencontrent leur satisfaction suprême dans le développement du progrès général de la société.

XI.

Il nous reste à produire à l'appui de notre doctrine quelques indications historiques et statistiques.

a. Nous avons déjà mentionné ce fait qu'en Angleterre la rente du propriétaire, qui emportait jadis le quart, le tiers et même les deux cinquièmes du produit brut, n'est guère maintenant que du cinquième; la quotité *absolue* de la perception s'est accrue malgré la diminution de la quotité *relative*.

D'après Barton et Wade, on a constaté les chiffres suivants :

	Froment, prix du quarter [1].		Salaire hebdomadaire des gens de la campagne.		
			En argent.		En pintes [2] de froment.
1651. . . .	69 sch.	1 d.	6 sch.	10 d.	48
1661. . . .	54	»	6	9	61
1682. . . .	45	3	5	11	66
1685. . . .	39	4	3	11	51
1725. . . .	34	5	5	4	79
1751. . . .	32	»	6	»	96
1770. . . .	47	8	7	4	79
1790. . . .	50	»	8	1	82
1796. . . .	64	10	8	11	70
1803. . . .	91	8	11	5	63
1811. . . .	96	8	14	6	76
1832. . . .	63	9	12	»	90

De 1816 à 1851, la population de la Grande-Bretagne s'est élevée de 11 millions à près de 21 millions d'âmes, et le prix du quarter de blé était : 1816-1825, 61 sch.; 1826-1835, 87 sch. 2 den.; 1836-1845, 58 sch.; 1846-1850, 51 sch. 2 den.

b. En France, de Gérando et de Morogues se sont attachés à montrer que de 1599 à 1830, malgré l'accroissement de la population et la multiplication de métaux précieux, le prix du blé n'avait pas augmenté.

Le setier valait [3] :

	Prix du setier.			Valeur du marc.			Rapport.
1599-1614. . .	8 l.	6 s.	3 d.	19 l.	18 s.	» d.	0,44
1614-1627. . .	9	19	8	20	5	4	0,49
1627-1642. . .	13	18	»	21	14	»	0,62
1642-1663. . .	16	10	8	24	18	»	0,66
1663-1678. . .	11	13	3	28	10	»	0,41
1678-1693. . .	11	17	»	28	13	»	0,41
1693-1703. . .	21	2	3	30	9	2	0,70
1703-1712. . .	20	3	3	34	»	»	0,60

Moyenne : 0,551.

[1] 2 hectolitres,90.
[2] *Pint* (1/8 de gallon), 0lit.,5679.
[3] De Gérando, *Bienfaisance publique*, t. I, p. 176.

	Prix du setier.			Valeur du marc.			Rapport.
1712-1727. . .	20 l.	6 s.	» d.	36 l.	10 s.	10 d.	0,85
1727-1742. . .	25	7	6	49	10	»	0,51
1742-1757. . .	19	1	4	49	17	10	0,38
1757-1772. . .	25	2	3	49	17	10	0,50
1772-1787. . .	26	11	6	49	17	10	0,53
1787-1802. . .	33	4	10	51	10	»	0,65
1802-1817. . .	37	13	1	56	13	1	0,66
1817-1830. . .	30	8	»	55	10	2	0,54

Moyenne : 0,514.

Moreau de Jonnès donne le sommaire suivant de la production agricole[1] :

	Population totale.	Campagnes.	Production agricole.
1700. . . .	19,500,000	15,000,000	1,308,000,000
1840. . . .	36,000,000	27,000,000	5,025,000,000

	Frais de culture.	Rapport au produit brut.
1700.	458,000,000	35 p. 100.
1840.	3,016,000,000	60 p. 100.

	Rente.	Rapport de la rente à la production agricole.
1700.	858,000,000	65 p. 100
1840.	2,000,000,000	40 p. 100

	Frais de culture.	Proportion au produit brut.	Salaire par famille.
1700.	458,000,000	35 p. 100	135 fr.
1760.	442,000,000	37 p. 100	126
1788.	725,000,000	43 p. 100	161
1813.	1,827,000,000	60 p. 100	400
1840.	3,016,000,000	60 p. 100	500

c. En Belgique les prix étaient, par hectolitre :

	Froment.		Seigle.	
1801-1810.	17 fr.	93 c.	11 fr.	82 c.
1811-1820.	23	67	15	55
1821-1830.	16	10	9	89
1831-1840.	18	27	11	62
1841-1850.	20	38	13	31

La population belge s'est accrue de 4,074,712 (1829) à 4,426,202 (1850).

Le prix moyen de fermage par hectare était : en 1830, 57 fr. 25 c.; en 1835, 62 fr. 48 c.; en 1840, 70 fr. 44 c.; en 1846, 74 fr. 50 c.

La valeur rurale s'élevait par hectare : en 1830, à 2,180 fr.; en 1835, à 2,382 fr.; en 1840, à 2,654 fr.; en 1846, à 2,664.

[1] *Annuaire de l'Economie politique*, 1851.

La rente était donc, relativement au prix sdes posessions territoriales : en 1830, 2,62 pour 100; 1835, 2,62 pour 100; 1840, 2,65 pour 100; 1846, 2,80 pour 100. Mais si l'on tient compte de l'augmentation de la valeur vénale, on voit que celui qui a conservé sa propriété a vu la rente monter à 3,91 pour 100.

Le salaire moyen du journalier s'est élevé de 1 fr. 08 c. (1830) à 1 fr. 18 c. (1846).

Le produit *absolu* en *rente*, le *fermage*, est le plus élevé dans les provinces les plus fertiles, divisées en petites fermes, et le plus faible dans les provinces pauvres, où l'on rencontre de grandes exploitations et où domine l'administration directe des propriétaires[1]. Par contre, le *revenu* relatif du capital foncier s'élève le plus haut, dans les contrées les plus misérables, où le fermage est le plus bas.

d. La population de l'Autriche allemande a monté, de 1816 à 1849, de 9 millions et demi à 12 millions d'âmes ; cependant, le prix du froment et du seigle n'a augmenté ni à Vienne, ni dans la basse Autriche ; il en a été autrement de la viande, du lait, du beurre, des légumes et du bois.

e. En Prusse[2], la population était, en 1816, de 10,349,031 habibitants ; en 1849, de 16,341,187 habitants. Elle s'est donc accrue en trente-trois ans de 5,982,156, ou d'environ 38 pour 100.

Le prix du scheffel de froment, avec une exportation accrue, a été : 1816-1825, 66 gros d'argent 10 deniers ; 1826-1835, 55 gros d'argent 5 deniers ; 1836-1845, 62 gros d'argent 5 deniers ; 1846-1850, 75 gros d'argent 11 deniers.

Dans cette dernière moyenne figure l'année de disette 1847, où le prix moyen a monté jusqu'à 110 gros 9 pf.[3].

Le prix moyen du seigle et des pommes de terre a été :

	Seigle.	Pommes de terre.
1816-1833.	43 gr. 6 d.	13 gr. 5 d.
1834-1851.	44 11	18 9

Nous donnons à la page suivante le relevé des prix de Berlin, sans faire entrer en ligne de compte la variation du titre des monnaies[4].

[1] *Bulletin de la Commission centrale de statistique de Belgique*, 1853, p. 462.
[2] Rodbertus, *Sociale Briefe*, t. III, p. 249. Soetbeer, traduction de Mill, t. II, p. 689.
[3] 1 scheffel de Prusse, près de 55 litres, 1 thaler (30 gros), 3 fr. 75 c.
[4] Hubner, *Jahrbuch für Volkswirtschaft und Statistik*, 1854.

	Froment.		Seigle.		Population selon Hubner.	
1624. . .	49 g.	7 d.	42 g.	3 d.		
1625. . .	46	8	35	10		
1626. . .	37	6	19	5		
1630. . .	42	10	31	3	1631. . .	8,000
1640. . .	65	»	30	5		
1650. . .	36	3	28	9	1654. . .	6,197
1660. . .	41	10	30	8		
1670. . .	20	5	13	9		
1680. . .	31	1	14	4	1680. . .	9,800
1690. . .	20	6	16	8	1690. . .	21,500
1700. . .	47	6	38	2	1700. . .	29,000
1710. . .	40	1	25	»	1712. . .	61,000
1728. . .	50	4	36	6		
1730. . .	25	1	15	1		
1750. . .	36	1	21	3	1740. . .	90,000
1760. . .	60	10	44	10		
1770. . .	47	10	35	5		
1780. . .	41	6	31	11		
1790. . .	55	6	43	2	1786. . .	147,391
1800. . .	76	2	58	2	1804. . .	182,154
1810. . .	75	6	59	8	1810. . .	169,763
1820. . .	61	3	39	11	1815. . .	180,000
1830. . .	70	10	42	7		
1840. . .	76	6	44	5	1840. . .	290,000
1850. . .	66	»	39	10		
1851. . .	67	3	51	11		
1852. . .	74	4	62	9	1852. . .	423,846

Dans le Wurtemberg, les moyennes sont, pour le scheffel de seigle[1] : 1590-1630, 3 fl. 33 k.; 1640-1680, 4 fl. 23 k.; 1690-1730, 6 fl. 24 k.; 1740-1780, 5 fl. 53 k.; 1790-1830, 7 fl. 56 k.; 1820-1840, 7 fl. 30 k.

Le prix a donc presque doublé en deux cent cinquante ans; mais cette hausse entre les deux limites extrêmes, 1590 et 1840, n'a été que nominale, car un marc d'argent valait: 1551-1600, 10 fl. 48 k.; 1623, 13 fl. 30 k.; 1656, 14 fl. 24 k.; 1693, 18 fl.; 1848, 20 fl.; 1753, 24 fl.; aujourd'hui, 24 fl. 30 k.

Le prix de 3 fl. 23, sur le pied de la monnaie de 1590, équivaut à 7 fl. 40 au titre de 24 fl. 30; il a donc en réalité quelque peu diminué. La population est montée de 1,398,680 (1816) à 1,682,338 (1840). Les prix tendent à hausser, surtout depuis 1830.

De 1833 à 1853, le seigle a valu 9 fl. 53 en moyenne, et cette cherté excessive s'explique par la maladie des pommes de terre.

L'amélioration des prix, qui date de 1833, coïncide avec la formation du *Zollverein* et le développement prospère de l'industrie.

[1] Le *scheffel* du Wurtemberg vaut 177 litres.

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

LIVRE III.

RÉPARTITION DES BIENS.

CHAPITRE Ier. — Du revenu en général. 1

CHAPITRE II. — Rente foncière. 13
Loi de Ricardo. 13
Histoire de la rente foncière. 27

CHAPITRE III. — Salaire. 40
Prix du travail ordinaire. 40
Taux divers du salaire dans les différentes branches d'industrie. 56
Histoire du salaire ordinaire du travail. 69
Politique du salaire. 83

CHAPITRE IV. — Intérêt du capital. 98
Taux de l'intérêt en général. 98
Histoire du taux de l'intérêt. 110
Politique de l'intérêt. 127

CHAPITRE V. — Profit de l'entrepreneur. 146

CHAPITRE VI. — Dernières considérations sur les trois branches de revenu. 155
Influence qu'elles exercent sur le prix des marchandises. 155
Harmonie des trois branches du revenu. 164

CHAPITRE VII. — Répartition du revenu national. 169

LIVRE IV.

CONSOMMATION DES BIENS.

CHAPITRE Ier. — De la consommation en général. 187
En quoi consiste la consommation et quelles en sont les diverses espèces. 187
Equilibre entre la production et la consommation. 201
Dissipation et épargne. 215

CHAPITRE II. — Le luxe. 225
Le luxe en général. 225
Histoire du luxe. 228
Politique du luxe. 250

LIVRE V.

POPULATION.

CHAPITRE Ier. — Théorie de la population. 263
Accroissement de la population en général. . . . 263
Loi de Malthus. 275
CHAPITRE II. — Histoire de la population. 289
CHAPITRE III. — Politique de la population. 329
Moyens de favoriser le développement de la population. 338
Moyens de modérer le développement de la population. 347
Conclusion. 366

APPENDICE.

I. — De la politique de l'agriculture. 379
II. — De la rente des propriétaires. 443

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES
Boulevard extérieur de Paris.

UNIVERSITY OF [illegible]

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.

NOV 26 1938

23Jul51CC

15Jul51LU

23Nov'59CT

JUN 8 1960

NOV 2 1971 6

RETURNED NOV 1 '71

Due end of FALL Quarter subject to recall after JAN 10 1972

LOAN

L161—95m-7,'37

YC 05078

17320

HB 175
.R744
v. 2

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY